This is a digital copy of a book that was preserved for generations on library shelves before it was carefully scanned by Google as part of a project to make the world's books discoverable online.

It has survived long enough for the copyright to expire and the book to enter the public domain. A public domain book is one that was never subject to copyright or whose legal copyright term has expired. Whether a book is in the public domain may vary country to country. Public domain books are our gateways to the past, representing a wealth of history, culture and knowledge that's often difficult to discover.

Marks, notations and other marginalia present in the original volume will appear in this file - a reminder of this book's long journey from the publisher to a library and finally to you.

Usage guidelines

Google is proud to partner with libraries to digitize public domain materials and make them widely accessible. Public domain books belong to the public and we are merely their custodians. Nevertheless, this work is expensive, so in order to keep providing this resource, we have taken steps to prevent abuse by commercial parties, including placing technical restrictions on automated querying.

We also ask that you:

+ *Make non-commercial use of the files* We designed Google Book Search for use by individuals, and we request that you use these files for personal, non-commercial purposes.
+ *Refrain from automated querying* Do not send automated queries of any sort to Google's system: If you are conducting research on machine translation, optical character recognition or other areas where access to a large amount of text is helpful, please contact us. We encourage the use of public domain materials for these purposes and may be able to help.
+ *Maintain attribution* The Google "watermark" you see on each file is essential for informing people about this project and helping them find additional materials through Google Book Search. Please do not remove it.
+ *Keep it legal* Whatever your use, remember that you are responsible for ensuring that what you are doing is legal. Do not assume that just because we believe a book is in the public domain for users in the United States, that the work is also in the public domain for users in other countries. Whether a book is still in copyright varies from country to country, and we can't offer guidance on whether any specific use of any specific book is allowed. Please do not assume that a book's appearance in Google Book Search means it can be used in any manner anywhere in the world. Copyright infringement liability can be quite severe.

About Google Book Search

Google's mission is to organize the world's information and to make it universally accessible and useful. Google Book Search helps readers discover the world's books while helping authors and publishers reach new audiences. You can search through the full text of this book on the web at `http://books.google.com/`

A propos de ce livre

Ceci est une copie numérique d'un ouvrage conservé depuis des générations dans les rayonnages d'une bibliothèque avant d'être numérisé avec précaution par Google dans le cadre d'un projet visant à permettre aux internautes de découvrir l'ensemble du patrimoine littéraire mondial en ligne.

Ce livre étant relativement ancien, il n'est plus protégé par la loi sur les droits d'auteur et appartient à présent au domaine public. L'expression "appartenir au domaine public" signifie que le livre en question n'a jamais été soumis aux droits d'auteur ou que ses droits légaux sont arrivés à expiration. Les conditions requises pour qu'un livre tombe dans le domaine public peuvent varier d'un pays à l'autre. Les livres libres de droit sont autant de liens avec le passé. Ils sont les témoins de la richesse de notre histoire, de notre patrimoine culturel et de la connaissance humaine et sont trop souvent difficilement accessibles au public.

Les notes de bas de page et autres annotations en marge du texte présentes dans le volume original sont reprises dans ce fichier, comme un souvenir du long chemin parcouru par l'ouvrage depuis la maison d'édition en passant par la bibliothèque pour finalement se retrouver entre vos mains.

Consignes d'utilisation

Google est fier de travailler en partenariat avec des bibliothèques à la numérisation des ouvrages appartenant au domaine public et de les rendre ainsi accessibles à tous. Ces livres sont en effet la propriété de tous et de toutes et nous sommes tout simplement les gardiens de ce patrimoine. Il s'agit toutefois d'un projet coûteux. Par conséquent et en vue de poursuivre la diffusion de ces ressources inépuisables, nous avons pris les dispositions nécessaires afin de prévenir les éventuels abus auxquels pourraient se livrer des sites marchands tiers, notamment en instaurant des contraintes techniques relatives aux requêtes automatisées.

Nous vous demandons également de:

+ *Ne pas utiliser les fichiers à des fins commerciales* Nous avons conçu le programme Google Recherche de Livres à l'usage des particuliers. Nous vous demandons donc d'utiliser uniquement ces fichiers à des fins personnelles. Ils ne sauraient en effet être employés dans un quelconque but commercial.

+ *Ne pas procéder à des requêtes automatisées* N'envoyez aucune requête automatisée quelle qu'elle soit au système Google. Si vous effectuez des recherches concernant les logiciels de traduction, la reconnaissance optique de caractères ou tout autre domaine nécessitant de disposer d'importantes quantités de texte, n'hésitez pas à nous contacter. Nous encourageons pour la réalisation de ce type de travaux l'utilisation des ouvrages et documents appartenant au domaine public et serions heureux de vous être utile.

+ *Ne pas supprimer l'attribution* Le filigrane Google contenu dans chaque fichier est indispensable pour informer les internautes de notre projet et leur permettre d'accéder à davantage de documents par l'intermédiaire du Programme Google Recherche de Livres. Ne le supprimez en aucun cas.

+ *Rester dans la légalité* Quelle que soit l'utilisation que vous comptez faire des fichiers, n'oubliez pas qu'il est de votre responsabilité de veiller à respecter la loi. Si un ouvrage appartient au domaine public américain, n'en déduisez pas pour autant qu'il en va de même dans les autres pays. La durée légale des droits d'auteur d'un livre varie d'un pays à l'autre. Nous ne sommes donc pas en mesure de répertorier les ouvrages dont l'utilisation est autorisée et ceux dont elle ne l'est pas. Ne croyez pas que le simple fait d'afficher un livre sur Google Recherche de Livres signifie que celui-ci peut être utilisé de quelque façon que ce soit dans le monde entier. La condamnation à laquelle vous vous exposeriez en cas de violation des droits d'auteur peut être sévère.

À propos du service Google Recherche de Livres

En favorisant la recherche et l'accès à un nombre croissant de livres disponibles dans de nombreuses langues, dont le français, Google souhaite contribuer à promouvoir la diversité culturelle grâce à Google Recherche de Livres. En effet, le Programme Google Recherche de Livres permet aux internautes de découvrir le patrimoine littéraire mondial, tout en aidant les auteurs et les éditeurs à élargir leur public. Vous pouvez effectuer des recherches en ligne dans le texte intégral de cet ouvrage à l'adresse `http://books.google.com`

Fr 27.34.4

VE RI
TAS
CHRISTO ET ECCLESIAE
From the Fund given by
Francis Cabot Lowell
A.B. 1876, Fellow of Harvard College 1895-1911
and Cornelia Prime Lowell, his wife,
to supplement his
Collection of Books
relating to
JOAN OF ARC
HARVARD COLLEGE LIBRARY

ANNÉE 1898 N° 1

REVUE

DE

L'AVRANCHIN

BULLETIN TRIMESTRIEL

DE LA

Société d'Archéologie

DE LITTÉRATURE, SCIENCES & ARTS

D'AVRANCHES ET DE MORTAIN

TOME IX

AVRANCHES

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE DE JULES DURAND

RUES BOUDRIE 2, ET QUATRE-ŒUFS, 24

1898

HARVARD COLLEGE LIBRARY
Fr 27.84.4 F. C. LOWELL FUND
Aug. 1 1930

COMPOSITION DU BUREAU DE LA SOCIÉTÉ
Pour la Période triennale 1896-1898

Président : M. Alfred DE TESSON, Capitaine de Frégate en retraite ;

Vice-Présidents : MM. Albert LEGRIN, Président du Tribunal civil, et Sosthène MAUDUIT, Conseiller Général, Maire de Saint-Martin-des-Champs ;

Bibliothécaire-Archiviste : M. Léon LANOS, ancien Notaire ;

Bibliothécaire honoraire : Mlle Ida HUBERT ;

Secrétaire : M. le Comte Joseph DE CHABANNES ;

Secrétaire-Adjoint et Secrétaire du Conseil d'Administration : M. Paul BOUVATTIER, Contrôleur des Contributions directes ;

Trésorier : M. le Baron Henry DE TONGE ;

Questeur : M. l'abbé MAHEUX, Curé de Saint-Oven.

CONSERVATEURS *(Membres du Bureau)*

1° *Des Tableaux et Statues :* M. Charles FOUQUÉ, Professeur de dessin ;

2° *Des Objets d'Histoire naturelle :* M. DUREL, Professeur de sciences physiques et naturelles ;

3° *Des Médailles et des Antiquités :* M. Auguste THÉBAULT, ancien Libraire ;

4° *Du Musée lapidaire :* M. LOUVEL, Architecte.

Membres adjoints au Bureau pour former le Conseil d'Administration

MM. D'HUBERT, Sous-Préfet d'Avranches ; H. D'AISY, Maire d'Avranches ; A. LEBEL, Libraire ; le Comte A. DE CLINCHAMP ; COURAYE-DUPARC, Chef de Bureau au Ministère des Finances, en retraite ; LAFRÉNAYE, Receveur Principal des Postes et Télégraphes, en retraite.

Commission d'Impression : MM. A. DE TESSON ; A. LEGRIN ; S. MAUDUIT ; Mlle Ida HUBERT ; le Cte DE CHABANNES.

OFFICIER D'HONNEUR POUR MORTAIN

Vice-Présidents : MM. DE BAILLIENCOURT, Maire de Mortain ; LEFAVERAIS, Président honoraire du Tribunal civil.

Secrétaire : M. Charles GUÉRIN, Propriétaire au Mesnil-Thébault.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

Littérature, Sciences et Arts

DES ARRONDISSEMENTS D'AVRANCHES & DE MORTAIN

SÉANCE DU JEUDI 27 JANVIER 1898

A DEUX HEURES, AU MUSÉE

Président : M. ALFRED DE TESSON

Secrétaire : M. JULES DURAND

Etaient présents : MM. Albert LEGRIN, Président du Tribunal civil, et Sosthène MAUDUIT, Conseiller Général, Maire de Saint-Martin-des-Champs, *Vice-Présidents* ; Léon LANOS, *Bibliothécaire-Archiviste* ; Mlle Ida HUBERT, *Bibliothécaire-honoraire ;* MM. DUREL, Professeur de sciences physiques et naturelles ; le baron Henry de TONGE, *Conservateurs* ; A. LEBEL, Libraire ; LAFRÉNAYE, Receveur principal des Postes et Télégraphes en retraite, *Administrateurs* ; Henri GIBERT, Propriétaire ; HÉNIN, Colonel de cavalerie en retraite.

ORDRE DU JOUR

1. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.
2. — Dépouillement de la correspondance.
3. — Nomination d'un Trésorier, en remplacement de M. Thébault, démissionnaire.

LECTURES

4. — *La Recherche de Jean Guilloches, élu de Mortain, en 1523,* par M. Alfred de Tesson.

5. — *Madame de Coëtlogon, dernière Abbesse des Bénédictines d'Avranches*, par Mgr Deschamps du Manoir.
6. — *Assemblées nocturnes dans le Mortainais, pendant la Terreur, et procédure qui les suivit, juin 1794*, par M. le Chanoine Menard.
7. — *La Danseuse*, par M. Henri Datin.

I

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 28 octobre 1897, qui est adopté sans observation.

II

M. l'abbé Louis Couppey, curé de Clitourps, reçu membre titulaire à la dernière séance, adresse ses vifs remerciements à ses nouveaux confrères et est vraiment heureux de faire partie d'une association qui a compté et compte dans son sein tant d'hommes distingués empressés à faire avancer par leurs travaux d'histoire locale, la connaissance du passé de notre beau pays de Normandie. — M. Eug. Gauché, de Paris, en envoyant sa cotisation pour 1898, se déclare pleinement satisfait des travaux publiés dans la *Revue* dans le courant de l'année 1897. — Mgr Deschamps du Manoir, à Naples, offre ses souhaits de bonne année à ses honorés collègues *in accademia*. — M. Jourdan-Lavigne, de Saint-Hilaire, renouvelle, à l'occasion du nouvel an, l'assurance de ses sentiments dévoués pour notre chère Société. — M. H. Fournier, ambassadeur, envoie ses souhaits de nouvel an à la Société archéologique d'Avranches et ses vœux pour la continuation de ses intéressants travaux.

De M. Dolbet, archiviste de la Manche : « La *Revue de l'Avranchin* n'a-t-elle pas dit que la jolie berceuse

> Dans leur berceau, près de leur mère,
> Quand dorment les petits enfants...

est de M. Martin-Martinière ? Mon ami Léon Gautier, s'il a vu cela avant de mourir, a dû être singulièrement surpris. Il y a trente-cinq ans qu'il s'en croyait l'auteur.

« Je ne sais plus ce que j'ai vu encore dans la *Revue* au sujet du cardinal du Perron. Ce qui est absolument certain, c'est qu'il appartenait à la famille Davy, de Saint-Aubin-du-Perron, et qu'il était, en 1609, baron de Périers. (Inventaire de notre série A, 2.328, 2.329 et 2.330). »

La personne qui a l'habitude de ce genre de communications et qui tient, nous ne savons pourquoi, à garder l'anonyme, a, en effet, attribué à M. l'abbé Martinière, archiprêtre, la poésie : *L'Ange et l'Enfant*, publiée dans le Tome VIII de la *Revue*, p. 131. Nous ignorons absolument quelles ont bien pu être ses présomptions en cette occurrence.

Son autre communication sur *Le Cardinal Davy du Perron*, (même volume, p. 277), nous avait déjà valu de M. Lepingard, Président de la Société savante de Saint-Lo, les intéressants renseignements qui suivent :

« J'avais bien l'intention de joindre à mon envoi une réponse au *Chercheur* qui affirme carrément, sans en administrer la preuve, que le cardinal du Perron est né à Berne et non en Normandie. Mais je me suis abstenu, parce qu'il ne faut pas abuser d'une faculté si gracieusement offerte par votre compagnie, d'autant que la réponse eût été peut-être un peu longue pour être complète. Tout ce que je puis en dire, c'est sa naissance à Saint-Lo, d'après le Gallia Christiania, ouvrage qui au début de l'article dit : « *apud Sanctum Laudum in inferiori Normanniâ editus*. » La tradition à Saint-Lo est d'accord avec cette dernière phrase ; la maison où serait né le Cardinal est voisine de la mienne ; elle appartenait, en 1582, au père du Prélat, Julien du Perron, qui, dans un acte notarié, dont j'ai pris copie, est dit *demeurant à Sainct Lo* (*absent*). Sa femme recevait de lui le mandat de gérer ses biens. Toustain, lui aussi, fait naître du Perron en notre ville ; M. Renaut, qui a écrit l'histoire des communes de l'arrondissement de Coutances, est d'accord avec lui. Quant à M. Quenault, ancien maire et ancien sous-préfet de Coutances, il lui donne Saint-Aubin-du-Perron comme lieu de naissance ; il s'appuie sur une note écrite au dos d'une sentence du Bailli de Périers, ainsi conçue : Le Cardinal est né chez son oncle, au Perron — de Montgardon. »

La personne en question ne nous a point fait connaître ses sources. *Le Manuel des dates*, par du Chantal, que nous possédons,

dit de même à l'article Duperron : Jacques Davy Duperron, cardinal, né dans le canton de Berne, le 25 novembre 1556, mort à Bagnolet, près de Paris, le 15 septembre 1618.

M. Joseph Baer, libraire, à Francfort-sur-le-Mein, désire acquérir une collection complète de la *Revue de l'Avranchin*; notre bibliothèque n'en possède point.

Lettres de MM. F. M. Augustin, de l'abbaye de Notre-Dame-de-Grâce, à Bricquebec; Henri Datin, de Paris; Louis Delaporte, licencié-ès-sciences mathématiques, de Saint-Hilaire-du-Harcouët; le marquis de Guerra, de Lorca (Espagne); Lebon, de Paris; Paul Lecacheux, de Rome (Palais Farnèse); Lemoine, bibliothécaire de la ville de Mortain; le chanoine Menard, de Coutances; le vicomte Révérend, de Paris; Hippolyte Sauvage, de Neuilly, etc.

La Société ayant protesté, au point de vue archéologique, contre l'établissement d'une gare dans les remparts du Mont Saint-Michel, une lettre, portant l'expression motivée de ce vœu si juste, a été adressée par le Président à M. le Sous-Préfet d'Avranches, en le priant de vouloir bien la transmettre avec avis favorable à l'autorité supérieure.

III

Notre excellent trésorier, M. Auguste Thébault, qui a rempli, durant sept années consécutives, ces délicates fonctions avec le plus complet dévouement, s'est vu, à son grand regret, contraint de les résigner pour des raisons de santé. L'assemblée lui vote de chaleureux remerciements et lui substitue M. le baron de Tonge, déjà membre du Bureau comme conservateur des médailles et des antiquités, titre qui passe à M. Thébault; c'est donc une simple mutation entre ces messieurs. M. de Tonge, présent à la séance, reçoit aussi les félicitations de ses confrères.

IV

La Recherche de Jean Guilloches, antérieure de près de deux cents ans au manucrit de Julien Pitard, qui l'a ignorée, paraîtra dans le Tome XIV des *Mémoires*.

V

CHER MONSIEUR ET AMI,

Je vous adresse longtemps d'avance ce factum, devant partir, à la fin de ce mois, pour mon séjour annuel sur les rives enchanteresses de l'Arno. Notre collègue M. Sauvage aurait pu s'épargner ses recherches sur le lieu de la mort de Mgr de Boislesve en consultant le *Catalogue* de l'Abbé Nicole, publié deux ans après la mort de cet Evêque, avee lequel l'Auteur avait été en relation comme dignitaire du Diocèse. Les vieillards d'aujourd'hui ont connu la dame de compagnie de Madame de Coetlegon, Mlle Quinquet, qui se retira à Saint-Sénier-sous-Avranches, dans la petite maison en contrebas du cimetière, afin d'être près de l'église. La famille Benoist, que vous citez dans votre *Armorial*, eut pour dernière représentante dans notre ville Mlle Eliza Benoist, amie de Mlle Reine de Gaallon. Elle était tombée en assez étroite fortune, et mourut jeune encore en 1839, l'année de ma première Communion.

Toujours respectueusement et affectueusement vôtre, cher Monsieur.

MADAME DE GOETLOGON

DERNIÈRE ABBESSE DES BÉNÉDICTINES D'AVRANCHES

Le couvent des Religieuses Bénédictines prit naissance à Avranches sur la déclivité d'Holbiche, en 1635, pendant l'épiscopat de François Péricard.

Le 26 décembre 1692, Daniel Huet ordonna à ses Vicaires-Généraux de faire la visite canonique de ce monastère, d'y

recommander l'exacte observance de la règle, et de défendre aux Religieuses d'y recevoircomme novices leurs sœurs ou leurs nièces, afin d'éviter des coteries nuisibles à l'esprit de paix. L'exécution de ces recommandations fut confiée à la supérieure R. M. Sainte Thérèse Langlois (1), qui avait succédé à Mmes Catherine de Gaston, Marie et Suzanne de Froulay-Tessé.

Cette communauté avait peu de ressources. Il en était de même du Prieuré de Moutons, qui avait en outre à souffrir du voisinage des paysans qui l'entouraient. Daniel Huet, commendataire de Moutons, se résolut à provoquer l'union de ces deux couvents de l'Ordre de Saint-Benoît.

« Le Prieuré de Moutons, disent les *Mémoires* de Foucault, » possédé par les Bénédictines à une lieue de Mortain, dans la » paroisse de Saint-Clément, vaut 2.500 livres. Pierre-Daniel » Huet, évêque d'Avranches, vient de le faire transférer à » Avranches en faveur de Madame de Montaterre, et l'a fait » unir au Prieuré d'Avranches. »

Grâce à l'antiquité de Moutons, le couvent d'Avranches en prit le nom, et eut pour armes : *d'azur, à un bourdon d'argent en pal, accosté de deux fleurs de lys d'or.*

L'union procura au monastère des jours plus heureux, et les bâtiments claustraux furent considérablement agrandis, comme le constate cette inscription : *Madame de Cervon, abbesse de Moutons, a fait bâtir ce dortoir. An 1713.*

Mme Marie-Madeleine de Montataire, 30e Abbesse de Moutons, conserva son n° d'ordre à Avranches, et on y trouve après elle, quand elle fut retournée à l'abbaye de Lessay :

31. Marie de Cervon, de Rennes ;
32. Mme de Vassy, qui se retira ailleurs ;
33. Mme de Vargemont, 1749 ;
34. Mme de Pierrepont, nommée par le Roi en susbstitution de Mme de Jucoville, qui n'avait pas accepté ;
35. Mme Marie-Angélique Fournier, décédée en 1755.

---

(1) Cette famille Langlois de la Bouderie a disparu. Son blason est *d'azur, au chevron d'argent, accompagné en chef de deux aiglettes au vol abaissé d'or, et en pointe d'une étoile du même.*

36. Mme de Coetlogon (1).

Le Jansénisme d'abord, puis l'esprit philosophique du XVIIIe siècle avaient porté un coup fatal à la vie monastique. En conséquence des usages et des abus du temps, les Abbesses étaient choisies dans de grandes maisons, qui poussaient leurs filles au cloître sans se préoccuper si telle était leur vocation. Aussi habitaient-elles moins une cellule qu'un salon, où elles recevaient la plus haute société. Les parloirs de Sainte-Anne étaient très fréquentés, et Mme l'Abbesse obtenait la permission de sortir pour aller dans sa famille ou chez ses pensionnaires préférées, avec sa dame de compagnie et son inséparable perroquet, un autre *Vert-Vert*, auquel il n'a manqué qu'un Gresset pour passer à l'immortalité. Lorsque la Révolution supprima le prieuré d'Avranches, il renfermait seize religieuses et des pensionnaires. Les Bénédictines restèrent en grande majorité dans notre ville, à l'exemple de leur Abbesse. J'ai pu recueillir les noms des suivantes, décédées à Avranches :

Révérendes Mères :

Louise-Henriette de Bordes, morte le	22 janvier	1809,	âgée de 62 ans
Françoise de Bordes,	17 août	1812,	»
Françoise-Louise-Jeanne Le Boucher,	18 septembre	1823,	82
Anne Duval,	11 avril	1824,	76
Rosalie-Suzanne de la Chevière,	28 mars	1831,	77
Suzanne-Olive Gérard,	30 septembre	1836,	70
Elisabeth Deshayes,	20 février	1838,	96

Madame de Coetlogon loua un petit appartement près de son amie, Mme de Bacilly, et elle y vécut aussi résignée et aussi

---

(1) La liste du *Gallia Christiania* renferme quelques inexactitudes. Cette histoire de la France chrétienne signala un immense progrès dans les études historiques. Ce n'était plus l'ancienne méthode de raconter les faits d'après des traditions plus ou moins fantaisistes, sans citer des documents ni remonter aux sources : témoin le fameux siège de l'abbé de Vertot. Toutefois, une œuvre si colossale ne pouvait, du premier vol, s'élever à la perfection. Les historiens plus récents, en emboîtant le pas des Bénédictins, devaient retrouver des documents ignorés par ceux-ci. Actuellement, on a mis au jour une nouvelle édition du *Gallia* pour l'archidiocèse d'Avignon et les Evêchés minuscules du Comtat Venaissin qu'il embrasse : Apt, Carpentras, Cavaillon, Vaison... Le compilateur a enrichi sa publication de plus de 800 Bulles ou diplômes, qui modifient la série des Evêques, comblent des lacunes et corrigent des erreurs.

sereine qu'elle avait été jadis magnifique dans son opulence. Elle se flattait toujours de la douce espérance que des temps meilleurs lui rouvriraient son monastère. A sa mort, elle institua sonancienne pensionnaire, devenue sa plus chère affection, exécutrice de ses dernières volontés, en lui confiant, pour les remettre à ses neveux, des portraits et des souvenirs de famille, restés sa plus grande richesse.

Ces neveux étaient le comte Alain de Coetlogon et M. de Sabran. Cette maison, alliée à la famille royale de France, était arrivée alors à ses deux derniers représentants, et je ne sais lequel était parent de Mme l'Abbesse de Coetlogon; l'un, le comte Elzéar-Louis-Marie de Sabran, avait émigré; il fut enfermé au donjon de Vincennes en 1812, à cause de ses relations avec Mme de Staël, que Napoléon persécutait parce qu'il n'avait pas pu imposer le silence à ses enthousiasmes contre le despotisme. Ce comte de Sabran mourut sans postérité. L'autre, le comte Elzéar-Zozime-Louis de Sabran était son cousin (1764-1847). Sa signature dans les actes officiels était un traité d'histoire ou une généalogie : *Elzéar-Zozime-Louis de Sabran (des Comtes souverains de Forcalquier, des Comtes et Ducs d'Ariano, des Connétables héréditaires de Toulouse, des anciens seigneurs de Sabran et d'Uzès, des Barons d'Ansouis et de Baudinar, traité de Cousin par le Roi et les Rois ses prédécesseurs depuis Saint-Louis), Duc et Pair de France, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Commandeur de l'Ordre Royal et Militaire de Saint-Louis.* Il fut créé duc héréditaire pour le sacre de Charles X en 1825, et il adopta pour héritiers deux neveux de sa femme, née de Pontevès-Bargême, de sorte que les Sabran actuels se nomment Sabran-Pontevès.

J'ai trouvé dans mes papiers deux lettres de M. de Coetlogon.

Mme Eléonore Delaplace, nommée par M. de Coetlogon, dans la première de ces lettres, avait habité Avranches. Sa mère, Mme Marie-Charlotte Marc, veuve Louis Delaplace, qui possédait des terres près de Pontorson, avait acheté de la Nation le château de Lillemannière et l'Evêché d'Avranches. Elle donna beaucoup de fêtes dans notre ville, et elle installa une salle de spectacle dans les salons actuels de notre Société d'Archéologie. Mme Eléonore-Marie Delaplace, à cette époque de 1804, était divorcée d'avec Pierre-François Hubert. Le 19 janvier 1793, elle avait mis au monde à Lillemanière Charles-Clair Hubert,

décédé en 1855, Général de Division et Membre du Comité de l'Artillerie, Commandeur de la Légion-d'Honneur. Parmi les parents qui séjournaient chez Mme Delaplace se trouvait en première ligne le futur architecte de la chambre des Pairs, M. Baraguay, et ce fut lui qui présida à l'installation de la salle de spectacle à l'étage supérieur de l'ancien palais épiscopal.

VI

Assemblées nocturnes dans le Mortainais

PENDANT LA TERREUR

ET PROCÉDURE QUI LES SUIVIT. — JUIN 1794

Au mois de juillet 1896, en faisant des recherches aux archives de la Manche, nécessitées par nos précédents travaux, nous découvrîmes éparses dans les liasses 1 et 1 (*bis*), M. 4-4, An II, les pièces d'une affaire, qui fit beaucoup de bruit dans le département de la Manche, à l'époque de la Terreur, et amena de nombreuses arrestations.

Nous eûmes le désir d'en reconstituer le dossier et nous pûmes y parvenir, au moins en grande partie. Nous retrouvâmes, en effet, deux rapports adressés par l'agent national du District de Mortain, l'un au représentant Le Carpentier, l'autre du Comité de Salut public ; les minutes des interrogatoires des prévenus et beaucoup d'autres documents, qui complètent l'instruction et permettent d'en suivre les différentes phases.

C'est à l'aide de ces renseignements que nous avons composé notre travail. Nous avons cru devoir le publier, pour sauver de l'oubli, où il était déjà tombé depuis longtemps, un des épisodes les plus intéressants de la Révolution dans le pays de Mortain.

Nous exposerons d'abord les faits, puis nous suivrons pas à pas la longue instruction qu'ils motivèrent, laissant au lecteur le soin de recueillir les enseignements et de tirer les conclusions qui se dégagent de notre récit.

I

A la fin de juin 1794, les églises étaient fermées depuis plusieurs mois au culte catholique et ne s'ouvraient plus que pour les fêtes décadaires. Les prêtres constitutionnels, qui n'avaient pas voulu consommer leur apostasie en livrant leurs lettres de prêtrise, étaient eux-mêmes jetés en prison comme des fanatiques incorrigibles.

Toutefois, un commencement de réaction se faisait sentir dans le département de la Manche et en particulier dans le Mortainais, dont les populations honnêtes et éminemment religieuses avaient peine à supporter le joug de l'impiété révolutionnaire. Des prêtres fidèles, cachés durant le jour, sortaient la nuit de leurs retraites et parcouraient les campagnes pour affermir dans la foi les âmes courageuses, rassurer les timides et relever celles qui étaient tombées sous les coups de la tempête. Ils organisèrent même des assemblées nocturnes, dans lesquelles ils firent entendre de courageuses protestations et reçurent les rétractations de prêtres assermentés et d'officiers municipaux (1). Parmi les plus célèbres réunions du district de Mortain à cette époque furent celles de Beauficel et du Mesnil-Gilbert, dont nous allons parler.

Le principal promoteur de ces assemblées fut le célèbre abbé Rondel, qui joua, pendant la Révolution, un rôle si retentissant

---

(1) On y revalidait sans doute aussi les mariages, car on demanda à l'un des prévenus « s'il ne savait pas que quelques personnes s'y fussent fait marier et même remarier. » (Interrogatoire de Louis Delabroise, du 14 messidor).

dans le pays de Vire et la partie méridionale du département de la Manche.

Il était né à Talvende-le-Grand, en 1768. Après avoir refusé le serment, il resta habituellement caché dans la paroisse de Roullours, au moulin des Monts, avec plusieurs autres prêtres. « D'un génie hardi et entreprenant, dit M. R. Séguin, qui l'avait connu, il était assez fort et vigoureux pour soutenir les plus grandes fatigues ; il commença d'aller de village en village, de hameau en hameau, prêchant, catéchisant de maison en maison, disant la messe sur un autel portatif, ainsi que tous les autres prêtres, car on trouvait de ces autels chez presque tous les principaux catholiques royalistes. L'abbé Morcel de Talvandes, qui avait le pouvoir d'en bénir, n'en consacra pas moins de quarante dans un seul jour. Rien n'était capable d'arrêter le zèle de la plupart des prêtres, quand il s'agissait d'administrer les sacrements à quelque mourant. L'abbé Rondel, surtout, ne craignait rien : la vue d'une mort certaine ne l'empêchait point d'aller porter les secours de son ministère à tous ceux qui les demandaient. Aucune crainte, aucune considération ne pouvaient l'arrêter, quand il s'agissait du salut des âmes ; il confessait jour et nuit, tant qu'il avait du monde, et le peuple y accourait en foule. Extrêmement sobre et austère, la nourriture la plus commune lui suffisait : le plus souvent elle ne consistait qu'en un morceau de pain grossier et de l'eau ou du petit cidre. Il parcourut ainsi une partie des départements du Calvados, de la Manche et de l'Orne, et particulièrement les arrondissements de Vire, de Mortain, de Domfront, d'Avranches, de Coutances, de Saint-Lo, etc. Il tenait quelques fois de grandes assemblées dans des hameaux écartés, loin des révolutionnaires, qui le haïssaient à mort et le poursuivaient sans relâche. Il y prêchait publiquement, disait la messe et y faisait toutes les fonctions du ministère. » (1)

L'assemblée de Beauficel eut lieu au village des Longschamps, dans la nuit du 3 au 4 messidor An II, c'est-à-dire du samedi 21 au dimanche 22 juin 1794. Le souvenir de la messe qu'on y

---

(1) *Histoire de la Chouannerie*, t. II, p. 76, 77.

célébra était encore vivant dans la paroisse, il y a peu d'années. Il est ainsi rappelé dans un travail rédigé, en 1866, sur les événements de la Révolution à Beauficel : « En 1794, l'église fut envahie et dévastée par les bleus et fut convertie en écurie. Il y eut cependant des messes dans la paroisse. Elles étaient dites par des prêtres étrangers : on pense que c'était par les messieurs Surbled de Talvende. La réunion des fidèles se faisait au village des Longschamps, et les saints mystères étaient célébrés dans les appartements du fermier. » (1)

Pendant la plus grande partie de l'instruction qui suivit les faits que nous allons rapporter, les témoins traduits devant l'agent national du District de Mortain, n'avaient pas cité le nom du célébrant, soit qu'ils ne le connussent pas, soit qu'ils ne voulussent pas le compromettre. Ce fut seulement le 29 messidor (17 juillet) qu'une femme déclara (2) « qu'elle avait entendu dire que ce prêtre s'appelait Rondel. »

Il arriva aux Longschamps dans la soirée du 21 juin 1794.

---

(1) *Archives diocésaines*, conférence de 1866. — Le curé constitutionnel de Beauficel s'appelait Jean-Henri Duhamel. Il était âgé, en 1794, de 53 ans. Il refusa de livrer ses lettres de prêtrise et fut mis en prison à Mortain, le 11 thermidor An II (29 juillet 1794). Il n'en sortit que, le 7 pluviose An III (25 janvier 1795), sur l'ordre du représentant Legot. (Arch. de la Manche, 1. M. 4-4, An II).

(2) «.... Est comparue devant nous, suivant notre réquisition, la citoyenne Michelle Guesdon, femme Boré, ancien jardinier de la Herpinière, en Beauficel, cultivatrice, âgée d'environ 40 ans et domiciliée dans ladite commune de Beauficel.... »

» A elle demandé si elle ne connaît pas celui qui a dit la messe ou si elle n'a pas entendu citer son nom ?

« A répondu qu'elle ne l'avait jamais vu, qu'elle a seulement *entendu dire qu'il s'appelait Rondel*, sans savoir d'où il est. »

Quelques jours après la célébration de cette messe, Madame Bellefontaine raconta à la veuve Launay et au sieur Sonnet, de Brouains, dont nous parlerons plus tard, « qu'une femme lui avait procuré ce prêtre, qui se présenta chez elle le soir pour souper, coucher et satisfaire à l'intention qu'elle avait prononcée. Elle nous assura, continuent ces derniers, ne point connaître ce prêtre, n'avoir pas même bien vu sa figure, n'ayant été éclairé que par une mauvaise *rousine* à la maison, et à la grange par un bout de chandelle ou de cierge fort mince... »

Ce village était alors habité par la famille Bellefontaine, composée de M. Jacques Bellefontaine, de sa femme, née Jacqueline Gesbert, âgée d'environ 60 ans et de leurs quatre enfants, deux garçons et deux filles, Anne et Marie-Jeanne, dont l'aînée avait à peine seize ans. Les deux garçons étaient sur le point de partir pour faire leur service militaire ; aussi, Madame Bellefontaine fut heureuse, disait-elle, de rencontrer un prêtre fidèle qui allait célébrer le Saint Sacrifice pour obtenir de Dieu la conservation de ses fils (1).

M. l'abbé Rondel soupa chez M. Bellefontaine, puis on prépara un autel dans la grange et la messe commença vers minuit.

Les catholiques des alentours avaient été avertis en secret de l'heure de la cérémonie. Il s'y trouva une centaine de personnes, parmi lesquelles deux prêtres assermentés, qui devaient faire publiquement leur rétractation : c'étaient MM. Jacques Bion, vicaire du Mesnil-Tôve, et Chapin, vicaire de Périers-en-Beauficel. Le premier, né à Beauficel, avait prêté le serment schismatique, mais il avait refusé de livrer ses lettres de prêtrise (2)

---

(1) La femme de Jean Hamon, née Ledru, déclara, dans sa déposition du 27 messidor, que Mme Bellefontaine lui avait dit : « J'ai tant cherché un bon prêtre que j'en ai trouvé un qui va dire la messe pour empêcher que les enfants, que j'ai eu tant de peine à élever, ne soient tués à la guerre. » On lit ailleurs : « afin d'obtenir de Dieu qu'il ne parte dans la première réquisition qu'un de ses enfants et que l'autre puisse lui rester. »

(2) Voici le procès-verbal de la déclaration que fit M. l'abbé Bion à la mairie du Mesnil-Tôve, le 30 avril 1794 : « Le 11 floréal, deuxième année de la République, s'est présenté à la maison commune le citoyen Jacques Bion, prêtre de la commune du Mesnil-Tôve, qui nous a déclaré se soumettre à la volonté du peuple souverain exprimée par ses représentants ; que non seulement il avait interrompu toute fonction publique, mais encore voulait vivre en bon républicain, et, d'après la réquisition du comité de surveillance, nous a déclaré ne pouvoir nous remettre ses lettres, ignorant où elles sont. »

« Fait ce dit jour et an que dessus. Signé Jacques Bion. » (*Archives municipales du Mesnil-Tôve*).

et s'était retiré dans sa famille. L'abbé Chapin était de Saint-Pois (1).

Après la messe et le chant du *Veni Creator*, ils lurent à haute voix leur rétractation et déclarèrent que les messes qu'ils avaient célébrées étaient sacrilèges et que les sacrements, qu'ils ne pouvaient administrer validement sans juridiction, étaient nuls. Ils demandèrent l'absolution de leurs fautes et donnèrent les marques les plus touchantes de repentir.

Le frère de M. l'abbé Bion, qui était capitaine de la garde nationale de Beauficel et greffier de la municipalité, vint à son tour rétracter le serment civique qu'il avait dû prêter avant d'entrer en fonctions. Il fut suivi de MM. Germain, maire de Brouains, Charles Ledoux, greffier de cette commune, et d'un membre du comité de surveillance, nommé Levasseur, qui, dès la veille, avait donné sa démission.

M. l'abbé Rondel fit un discours, dans lequel il dit qu'il avait été déjà arrêté par la municipalité de Sourdeval et l'administration du District de Mortain, qu'il avait réussi à s'échapper, et qu'il ne fallait rien craindre, parce que Dieu gardait ceux qui s'exposaient pour sa cause. (2)

Ce ne fut pas la seule fois qu'il put se soustraire aux poursuites des patriotes. Un dimanche qu'il disait la messe à la Lande-Vaumont, un bataillon républicain arriva de Vire pour le prendre. Les soldats entourèrent l'église et en gardèrent toutes les issues. La panique fut générale. Les assistants se pré-

---

(1) « M. l'abbé Chapin, lisons-nous dans la conférence de Périers-en-Beauficel de 1866 (*Arch. diocésaines*), fut vicaire de M. Lentaigne, curé constitutionnel de cette paroisse. Il rétracta son serment et devint plus tard curé en Bretagne. »

(2) Dans sa déposition du 24 messidor An II (12 juillet 1794), devant l'agent national du District de Mortain, Mme Bellefontaine rapporte qu'il dit : « Si quelqu'un m'en voulait, je ne le crains point. Dieu m'a sauvé jusqu'à ce jour et déjà j'ai été entre les mains de l'administration du District de Mortain et m'en suis bien tiré... » M. de la Sicotière (*L. de Frotté et les insurrections normandes*, etc. T. I, p. 520)' met au compte de M. l'abbé Rondel une plaisante aventure racontée par M. Desfeux (*Anecdoctes, Souvenirs*, etc., p. 49) qui appartient à M. l'abbé Chapel et non Chupel, comme l'appelle M. de la Sicotière.

cipitent aux portes, bien persuadés que l'abbé Rondel allait être massacré. Mais celui-ci prend la cape d'une femme, la met sur sa tête, se dissimule de son mieux sous ce nouvel accoutrement, se perd dans la foule et parvient enfin à sortir sans être reconnu. Il ne faut pas demander s'il gagna promptement la campagne.

Les patriotes, qui croyaient déjà le tenir, le cherchent en vain dans tous les coins de l'église et ne peuvent comprendre comment il a pu disparaître si subitement. Il était déjà en lieu sûr et toutes leurs investigations furent inutiles.

La cérémonie des Longschamps terminée, on annonça qu'une autre assemblée aurait lieu dans la paroisse du Mesnil-Gilbert, au village de la Motte, dans la nuit du lundi 23 au mardi 24 juin, fête de Saint Jean Baptiste. On invita les assistants à s'y trouver et à répandre cette nouvelle autour d'eux, en usant toutefois de la plus grande prudence.

Le lundi soir, M. l'abbé Bion et M. l'abbé Rondel firent une visite à un jeune prêtre assermenté de Chérencé-le-Roussel, M. l'abbé Boussard, afin de le décider à venir au Mesnil-Gilbert rétracter son serment schismatique.

M. l'abbé Etienne Boussard, ordonné prêtre en 1790, avait été vicaire intrus de sa paroisse, puis curé de Juvigny-le-Tertre. Après la fermeture des églises, il revint dans sa famille, qui habitait le village des Fontaines. Il entraîna son père dans le schisme ; mais il ne put vaincre la résistance de sa mère et de ses quatre sœurs. Il est même probable que ce fut à la prière de sa sœur aînée, Louise, que MM. Bion et Rondel firent auprès de lui cette tentative, qui malheureusement ne devait pas réussir. On lira avec intérêt le procès-verbal de la déposition qu'il vint faire spontanément, le 9 messidor (27 juin), et dans laquelle il raconte ces deux visites.

« ... A déclaré que, la veille St-Jean, (vieux stile) le nommé Bion, cy-devant vicaire de la commune du Mesnil-Tove, est entré chez lui, et, après avoir parlé d'affaires indifférentes, il lui a proposé de prendre lecture de plusieurs instructions des prêtres réfractaires, qui étaient faites par les évêques de Boulogne, Bayeux, Langres et Coutances. Il lui parla également d'une bulle de Pie six. Le déclarant croit se rappeler sans en être sûr que ledit Bion se hasarda à lui dire qu'il y aurait bientôt une messe célébrée sans lui dire où ; mais que les réponses du déposant

déconcertèrent bientôt ce fanatique, qui repartit avec les instructions contre révolutionnaires et la sainteté de sa bulle.

« Déclare en outre le dit Boussard que le soir un homme inconnu et déguisé à ce qu'il croit, portant dans son chapeau un petit crucifix, lequel était apparent, ce qui tint le déposant en défiance contre cet étranger. Cet inconnu adressé chez lui déposant par quelqu'un qui connaissait sûrement bien le local, le harangua pendant longtemps et voulut l'exciter à le suivre sans lui dire où, même le serra et voulut employer une espèce de force pour l'entraîner malgré luy ; mais que ces tentatives furent vaines et que le fanatisme outré et l'esprit de contre révolution qu'observa chez lui le déposant ne lui donnèrent que plus de force pour résister à ses pressantes sollicitations, ce qui le fit repartir avec le chagrin de n'avoir pas eu le succès qu'il attendait, et ce qui le porta à des excès furieux, tels que de battre la terre de son corps.

« Observe cependant le déclarant qu'il a appris indirectement que c'était un prêtre réfractaire de Bayeux. (1) Son costume était une veste ou habit court de laboureur en couleur bleue ; le gilet d'une couleur dont il ne se rappelle pas ainsi que le reste de son habillement, vu que le jour était tout-à-fait sur son déclin. (2) Sa taille était à peu près de cinq pieds, ses cheveux noirs, figure brune et maigre, la barbe noire, yeux renfoncés, nez aquilin, le tout autant que l'obscurité a pu lui permettre de l'observer. (3)

---

(1) Ce détail intéressant est confirmé par plusieurs témoins, entre autres par Madeleine Lemarchand, veuve de Julien Lepeigné. « S'étant informée, dit-elle, quel était le prêtre qui disait la messe, on lui avait répondu qu'on ne le connaissait pas, qu'on savait seulement qu'il était d'un diocèse étranger ». (Interrogatoire du 9 messidor, an 21).

(2) Marguerite Legent décrit ainsi le vêtement de ce prêtre, dans son interrogatoire du 19 messidor : « Un homme habillé de bleu, ayant une veste noire mailletée, avec un pantalon rayé de bleu et de rouge, son chapeau rabattu... »

(3) Mme Bellefontaine déclara également, le 24 messidor, que le prêtre qui avait dit la messe dans la grange de la ferme des Longschamps, « était d'assez petite taille, brun de cheveux et de visage. »

Il est curieux de rapprocher ces indications du signalement de

« Déclare en outre qu'il eut l'absurdité de lui dire à lu déposant qu'il était l'envoyé de Dieu, lequel lui avait révélé qu'il devait venir trouver lui déposant ainsi que plusieurs autres, pour les faire rentrer dans le sein de l'Eglise leur mère, d'où ils étaient sortis en prêtant un serment qui offensait la divinité ; qu'il tenait sa mission de trois évêques réfractaires, savoir celui de Coutances, celui d'Avranches et celui de Bayeux, qui l'avaient envoyé avec tous les pouvoirs nécessaires pour relever de tous les cas ceux qui avaient prêté serment et qui voulaient revenir à conversion ; que vraisemblablement c'était lui qui faisait les fonctions d'évêque à la messe qui fut célébrée au Mesnil-Gilbert, dans la nuit du 5 au 6 de ce mois; que le bruit public lui a appris que les nommés Chapin, cy-devant vicaire de Périers, Bion, cy-devant vicaire du Mesnil-Tôve, et Duhamel, cy-devant curé de Notre-Dame de Cresnay, s'étaient trouvés à cette célébration et s'étaient fait relever de leurs serments. Et est tout ce dont se rappelle le citoyen Boussard, qui a signé avec nous après lecture. »

BOUSSARD, *Républicain.* GUESDON, *Ag^t. Nat.*

En sortant de chez M. Boussard, M. l'abbé Rondel prit la direction du Mesnil-Gilbert et s'entretint en chemin avec un nommé François Leprovost, lequel déclara à son tour « qu'en revenant de la ferme du Fossé il avait rencontré un étranger habillé de bleu, cheveux bruns, en pantalon, son habit ne lui venant qu'à moitié jarrests, qui lui dit : Mon ami, enseignez-moi le chemin pour aller au Mesnil-Gilbert; ce que lui répondant fit, en lui disant qu'il n'en était pas bien loin. Alors cet étranger lui dit : Etes-vous de cette commune-cy ?

M. l'abbé Rondel, donné, le 5 fructidor An IV (22 juillet 1796), par l'administration de Mortain au général Digouet, commandant la 5e subdivision : « Taille de 5 pieds un pouce environ, cheveux très noirs et huileux, teint jaune, basané, nez gros et écrasé, yeux renfoncés dont le blanc est bilieux jaunâtre, barbe très noire et a le coup d'œil égaré et sauvage ». Ce portrait, tracé d'après les souvenirs de celui qui le donne, n'est certes pas flatté ; mais il concorde pour l'ensemble avec les détails fournis par les témoins. (Archives de la Manche, cahier de correspondance de l'administration de Mortain).

Ledit Leprovost lui répondit que oui. — Il va se passer de belles choses cette nuit près de votre bourg, dit l'étranger, tâchez de vous y trouver, ou plutôt, si vous voulez vous y trouver. Après quoi, il partit et suivit le chemin que lui répondant avait montré. » (1)

M. Rondel arriva assez tard au Mesnil-Gilbert. On avait résolu, à cause de la foule qu'on attendait, de faire la cérémonie en plein air, et l'on avait choisi pour lieu de la réunion une châtaigneraie située sur le bord du chemin du Mesnil-Gilbert à Cuves, « au bout du jardin à plant du village de la Motte, à peu de distance de l'église ». (2) « Cet endroit, dit encore un témoin, était un grand plant qui se trouvait sur la route du Mesnil-Gilbert à Cuves, et, sous ce même jardin, vers la commune de Cuves, il y avait deux mares ou petits étangs. » (3) C'était tout près d'une rivière, car un autre témoin rapporte qu'il « alla de l'autre côté de la rivière, à cause de la foule. » (4)

Tous ces détails sont d'une exactitude parfaite. Le fief de la Motte, le plus ancien et le plus important du Mesnil-Gilbert, n'est, en effet, qu'à un kilomètre environ de cette bourgade, sur le chemin, à gauche, qui conduit à Cuves.

La ferme se compose actuellement, comme à l'époque de la Révolution, de la maison manable et de plusieurs bâtiments, grange, écuries, étables, pressoir et boulangerie disséminés, comme presque toujours en ce pays, dans un vaste plant de pommiers.

Il y eut là autrefois un manoir, dont naguère encore on

---

(1) Déposition faite, le 16 messidor, par le citoyen François Leprovost, âgé de 63 ans, cultivateur dans la commune du Mesnil-Gilbert.

(2) Déposition de Jean Aguiton dans son interrogatoire du 5 thermidor, à la prison de Mortain.

(3) Dépositions de Marin Couillard, du 8 messidor, et de Jean Aguiton. Mlle Louise Boussard dit dans la sienne du 9 messidor (27 juin) « que le rassemblement devait se tenir sur le chemin de Cuves. *Arrivés à cet endroit*, ajoute-t-elle, *proche les étangs de la Mothe*, nous assistâmes à une messe... »

(4) Déposition de Jacques Adelée dans son interrogatoire du 3 thermidor, à la prison de Mortain.

voyait les ruines, à l'extrémité du plant, vers le midi. C'était probablement celui du seigneur Gilbert. Il n'en reste plus que quelques débris épars, autour d'un petit monticule, sur lequel il s'élevait. C'est cette motte, comme on disait au Moyen-Age, qui a sans doute donné au fief le nom qu'il a conservé. On a enlevé depuis peu d'années la porte monumentale de la vieille chapelle seigneuriale pour la transporter dans une ferme voisine et la faire servir à un usage qui est loin de rappeler sa destination primitive.

Les deux étangs, dont nous venons de parler, étaient alimentés par un ruisseau, qui descend des côteaux voisins, et formaient de ce côté les fossés du château. Le premier en amont a été desséché. Ces étangs étaient jadis ombragés par des chênes séculaires, dont on admirait les dimensions gigantesques et la luxuriante végétation. Un seul est encore debout comme un vieux témoin de la scène que nous allons décrire. Un cours d'eau sépare le plant de pommiers d'une belle prairie qui s'étend vers le midi jusqu'à la Sée. Le « doux fleuve de Sée », comme l'appelle notre poète avranchois, Jean de Vitel, coule solitaire entre les saules et les aulnes qui bordent ses rives et donne au paysage un aspect d'une grâce et d'une fraîcheur idyllique.

Le cadre était bien choisi pour la manifestation de foi qui allait s'accomplir.

Vers onze heures, les chemins se remplirent d'hommes, de femmes, de vieillards et de jeunes gens se dirigeant en silence vers le village de la Motte, et par petits détachements, pour ne pas éveiller l'attention des patriotes. A minuit l'assemblée s'élevait au moins à huit cents personnes.

Le fermier Jean Delabroise et sa femme, née Anne Delabrousse, étaient connus pour de fervents catholiques, et ce fut encore à cause de cela qu'on choisit leur village pour le lieu de la cérémonie. Le père et les enfants construisirent l'autel du Saint Sacrifice et l'estrade pour la prédication, en avant de la vieille chapelle, dont nous avons parlé (1).

---

(1) Jean Delabroise, fils de François et de Jeanne Lesage du Mesnil-Tove, né en 1746, épousa, le 13 février 1768, Anne Delabrousse du Mesnil-Gilbert, fille de Gillas et de Julienne Bréhier. Les jeunes

La messe fut célébrée en grande pompe, comme aux jours des fêtes solennelles. Puis on alla chercher processionnellement, au chant du *Veni Créator*, le curé constitutionnel de Notre-Dame-des Cresnays, M. l'abbé Jean-Charles Duhamel, qui devait, lui aussi, rétracter son serment schismatique et MM. Bion et Chapin qui voulaient encore réparer, par un nouvel acte d'humilité et d'obéissance à l'Eglise, le scandale qu'ils avaient donné. Ils étaient restés dans la boulangerie de la ferme peu éloignée du lieu de l'assemblée. (1)

M. l'abbé Rondel prononça un discours véhément sur la situation politique et religieuse et traça la ligne de conduite qu'il fallait tenir pendant la persécution.

Un des assistants, Marin Couillard, déclara plus tard « qu'effectivement il s'était dit une messe à la Motte, qu'un autre prêtre harangua le peuple, que le discours de ce prêtre dura une heure et qu'il tendait manifestement à un soulèvement, à la révolte, au mépris des lois républicaines, en un mot à faire couler le sang des citoyens, en les armant les uns contre les autres; observant en outre qu'il a invité fortement les père et mère de ne pas laisser partir leurs enfants pour la défense de la patrie, et qu'ils devaient plutôt souffrir le martyre que de se soumettre aux lois actuelles, et que Notre-Seigneur en avait souffert bien d'autres pour nous. Qu'il y avait un homme faisant les fonctions de prêtre et d'évêque tout à la fois en relevant les prêtres jureurs du crime qu'ils avaient commis en prestant le serment prescrit par la loi de notre Révolution, et qu'il s'est aperçu que trois prêtres sermentés se sont présentés pour obte-

---

époux s'établirent au Mesnil Tove. En 1779, Jean Delabroise quitta cette paroisse pour venir sur la terre de Vauborel en Mesnil-Gilbert. Il y resta neuf ans et devint fermier de la Motte, en 1788. Il avait eu son onzième enfant, André, le 26 novembre 1787. (Registres du Mesnil-Tove, du Mesnil-Gilbert et papiers de famille.)

(1) Nous trouvons ce détail consigné dans le rapport de l'agent national de Mortain à Le Carpentier, du 6 juillet 1794. Cet appartement, qui n'est plus à l'usage de boulangerie, existe encore. On peut voir dans la muraille l'ouverture du four, qui a été détruit, il n'y a pas longtemps.

nir leur pardon, dont il en a connu deux, savoir le ci-devant vicaire du Mesnil-Tove, appelé Bion et natif de la commune de Beauficel, et le ci-devant vicaire de la commune de Périers, natif de la commune de St-Pois, nommé Chapin ; qu'il ne connaît pas le troisième ; mais qu'on lui a dit que c'était le ci-devant curé de la commune de Notre-Dame-de-Cresnay ; qu'au surplus il ne connaît ni le nom, ni le lieu de naissance de celui qui a dit la messe et de celui qui prêchait, qu'on lui a dit seulement qu'ils parcouraient différents endroits pour prêcher la contre-révolution, en rappelant le peuple à leur première religion et à leurs bons prêtres, qui n'ont pas voulu prester le serment.... » (1)

Françoise Mochon dit aussi que le prédicateur « prêchoit vivement contre la Révolution, » et elle ajoute « qu'il parla du cy-devant évêque d'Avranches, qu'il falloit reconnaître pour notre seul et vrai évêque et non celui de la Manche... » (2)

Après son discours, le prédicateur présenta à l'assemblée les trois prêtres assermentés en disant : « Voici des enfants qui reviennent à pénitence, priez pour eux. »

Ceux-ci s'avancèrent vers l'autel, prononcèrent à haute voix leur rétractation et demandèrent l'absolution de leurs fautes. Le célébrant les releva des censures qu'ils avaient encourues et leur rendit leurs pouvoir et juridiction.

Des officiers municipaux, parmi lesquels l'agent national du Mesnil-Adelée, nommé Jacques Adelée, rétractèrent aussi leur serment civique ; puis on récita le chapelet, on chanta le *Te Deum*, et des cantiques comme aux beaux jours de foi.

La cérémonie avait duré plus de deux heures. Une voix

---

(1) Déposition faite, le jeudi 26 juin 1794, par Marin Couillard, devant la commission présidée à Chérencé-le-Roussel par l'agent national du district de Mortain. — D'après cette déposition, un autre prêtre, dont nous ne connaissons pas le nom, accompagnait M. l'abbé Rondel.

(2) Il serait intéressant de rapprocher ce récit d'une page écrite par le témoin d'une autre cérémonie du même genre présidée, l'année suivante, par M. l'abbé Rondel, et dans laquelle il prit encore la parole. Nous ne pouvons le faire ici, mais nous renvoyons le lecteur à la page 32 de la brochure de M. Desfeux (*Anecdotes, souvenirs et faits historiques de la première révolution*, etc).

s'éleva au milieu du silence de la nuit, et l'on entendit ces mots : « Mes frères, le jour vient, dispersez-vous. » Ce fut le signal du départ. L'aube commençait à blanchir la nue du côté de l'orient.

II

Il était impossible que ces deux assemblées, surtout celle du Mesnil-Gilbert, fussent tenues longtemps secrètes. Cette dernière fut en effet connue le jour même. On s'en entretint dans la contrée, et l'agent national du district de Mortain, François Guesdon, qui était venu dans la commune voisine de Chérencé-le-Roussel, pour refaire sa santé ébranlée par une longue maladie, en fut instruit un des premiers. Jeune, intelligent, actif, il s'était distingué dès le début de la révolution par ses idées avancées. Aussi, le représentant Bouret, qui avait *épuré*, comme on disait déjà, les administrations du département, n'hésita pas à lui confier le poste important d'agent national du District de Mortain, bien convaincu qu'il ne reculerait devant aucune mesure pour maintenir et affermir dans le pays le gouvernement révolutionnaire.

A peine Guesdon eut-il appris ce qui venait de se passer qu'il s'empressa de prendre des mesures pour « s'assurer des envoyés de Dieu et de leurs nouveaux prosélytes », surtout des trois prêtres qui avaient rétracté leur serment. « Pour y parvenir, écrivait-il plus tard au Comité de Salut public, je fus chercher trois vrais sans-culottes et les envoyai à la découverte ; mais ils m'apprirent, à mon grand regret, que ces scélérats n'étaient point rentrés chez eux. Alors, je devinai qu'ils n'y reviendraient peut-être pas, d'autant plus qu'on m'apprit qu'ils avoient vendu tous leurs effets quelque temps auparavant. En effet, l'activité permanente de mes espions m'a prouvé que ces rejetons de Madame Théot n'étaient pas rentrés chez eux et qu'ils avoient

préféré d'être les courriers du correspondant de Dieu et sûrement de toute la Cour céleste... » (1)

Mais, s'il ne put saisir cette proie, il fit arrêter, pendant la nuit du 24 au 25 juin, le fermier de la Motte, Jean Delabroise, le maire de la commune du Mesnil-Gilbert, Gabriel-Jacques Lecomte et l'agent national Robert-Louis Lecomte, comme fauteurs et complices du rassemblement contre-révolutionnaire de la Motte, puisqu'ils ne l'avaient pas dénoncé au directoire du District. Ils étaient même soupçonnés d'y avoir pris part.

Du reste, la commune du Mesnil-Gilbert était connue pour son hostilité marquée aux idées révolutionnaires, (2) et l'on accusait la municipalité d'entretenir cet esprit dans la population.

M. l'abbé J.-B. Alex. Legrand, ci-devant vicaire assermenté de Villechien, qui avait remplacé, au mois de juin 1791, l'ancien curé, M. Georges Leclair, parti en exil, avait été fort mal reçu et n'avait pas réussi à se faire accepter de la population. Personne ou presque personne n'assistait à sa messe, et l'on usait quelquefois à son égard de procédés fort désagréables. Ainsi, le 14 décembre 1793, pendant qu'il faisait un baptême à l'église, on le menaça des sévices les plus graves ; plusieurs fois on le poursuivit à coup de pierres jusque chez lui, on cassa même les vitres du presbytère ; enfin la situation devint telle qu'il n'osait presque plus paraître en public.

La municipalité affectait d'ignorer ces faits pour les laisser impunis. On comprend que l'agent national du District ne fût pas fâché de tirer vengeance de tous ces méfaits.

Voici comment le maire raconte son arrestation dans une supplique, qu'il adressa de la prison de Mortain au Comité de surveillance de cette ville. « Sous les vingt-quatre heures, trois gens d'armes vinrent frapper à ma porte qui leur fut aussitôt

---

(1) Arch. de la Manche, 1 M. 4-4 An 2, *Rapport du 28 messidor aux comités de Salut public et de Sûreté générale de la Convention Nationale.*

(2) Le 15 pluviose An II (3 février 1794), l'agent national de Mortain écrivait au représentant du peuple Bouret « que le Mesnil-Gilbert était gangréné d'aristocratie, qu'il était pour ainsi dire impossible d'y trouver un citoyen qui osât s'y montrer partisan de la révolution, et que cette commune était avec St-Laurent-de-Cuves le mortel poison du canton de St-Pois. »

ouverte. Ils firent perquisition dans mes différens appartemens et n'y trouvèrent aucune chose de suspect. Cependant, ils me dirent de me lever et de me rendre avec eux au bureau de la commune. J'obéis aussitôt et après y avoir passé la meilleure partie du jour, on me dit qu'il fallait me rendre à Mortain, où je suis détenu depuis ce temps. » (1)

L'agent national fut aussi conduit en prison, malgré ses protestations de civisme, car il allégua pour sa justification « qu'il avait acheté les aumosnes de la commune pour le prix de huit mille cent cinquante livres. » (2)

Nous n'avons aucun détail sur l'arrestation de M. Jean Delabroise.

Plusieurs autres personnes du Mesnil-Gilbert furent également incarcérées ; mais nous ne les connaissons pas, à l'exception de deux femmes, dont nous parlerons plus tard.

Les poursuites ne s'arrêtèrent pas à cette localité. On signala à l'agent national un grand nombre de personnes de différentes paroisses, qui avaient assisté à la cérémonie ou qui l'avaient annoncée dans le pays. Le jour même de l'arrestation du maire, il en fit assigner une vingtaine, presque toutes de Chérencé-le-Roussel, à comparaître, le lendemain jeudi, à dix heures du matin,

---

(1) Nous savons également, par la déposition du 11 messidor de Madame Bécherel, née Julienne Delabroise, que MM. Delabroise et Le comte furent arrêtés dans la nuit du mardi 24 au mercredi 25 juin. « A répondu qu'elle n'en avait absolument eu aucune connaissance (de la cérémonie de la Motte) qu'elle sçavoit seulement que des volontaires s'étoient transportés dans la commune du Mesnil-Gilbert pour cet objet, et qu'ils s'y étoient emparés, à cause de cela, des personnes du nommé Labroise et des deux Lecomte, domiciliés en cette commune.

« A elle observé que son imposture est à son comble et démontrée à l'évidence, puisque dans son interrogatoire d'avant-hier elle nous a dit et affirmé n'avoir eu aucune connoissance de ce rassemblement que le sept du présent mois au soir, et que cependant elle convient aujourd'hui qu'elle en a eu connoissance plus tôt par des volontaires, qui étoient entrés chez elle et qui revenoient de cette expédition le même jour au matin... »

(2) Supplique adressée, le 8 fructidor (25 août 1794), de sa prison au comité de surveillance de Mortain.

devant une commission qu'il devait présider dans la salle de la maison commune. Cette commission était composée de quelques officiers municipaux et notables de Chérencé. (1) Un officier de la garde nationale fut aussi convoqué avec six fusiliers de sa compagnie.

On assigna de préférence, nous n'avons pas besoin de le dire, les personnes déjà compromises par leurs opinions royalistes et surtout par leurs convictions religieuses bien connues. C'étaient : 1° Madeleine Lemarchand, veuve de Julien Lepeigné ; 2° Julienne Hubert, femme de Jacques Bagot, meunier ; 3° Françoise Hédou, femme de René Houssin ; 4° Jeanne Rauline, femme de François Delabroise ; 5° Jeanne Guesdon, femme de Louis Delabroise ; 6° Julienne Delabroise, femme de Guillaume Bécherel ; 7° Madeleine Delabroise, femme de Jean Delabroise ; 8° Madeleine Dubois, veuve de Jean Delabroise ; 9° Marguerite Giroult, servante du maire du Mesnil-Gilbert ; 10°, 11°, 12°, 13° Louise, Elisabeth, Marguerite et Jeanne Boussard, filles de J.-B. Boussard ; 14° Marin Couillard ; 15° Louise Legoupils, femme de Charles Muris ; 16° Françoise Mochon ; 17° Marie Rouland, femme de Jean Gauné ; 18° Julienne Mitaine, femme de Pierre Guesdon ; 19° et 20° Elisabeth Guesdon et sa fille.

Quelques unes des femmes qui figurent sur cette liste ne comparurent pas devant la commission et furent remplacées par d'autres désignées par l'agent national.

Le jeudi 26 juin (8 messidor), il interrogea cinq personnes, savoir : Marin Couillard, natif de Bellefontaine, compagnon papetier chez le citoyen Lentaigne, maire de Chérencé-le-Roussel ; Louise Leprovost, femme de Jacques Legent, fermier à Chérencé ; Louise Legoupils, femme de Charles Muris, de la même commune ; Françoise Mochon, née à Saint-Martin-le-Bouillant,

---

(1) Nous trouvons les noms suivants indiqués dans une pièce du dossier ; MM. Denis (illisible), Pierre Heurtaux et Jacques Giffaud, officiers municipaux ; Jean Lepeigné, Julien Lechoisne, André Dubois, Pierre Chasles, Jacques Lepeigné, Jacques Hubert et Jean Herbin, notables. G. Dubois remplissait les fonctions de secrétaire.

aide papetière chez le citoyen Lentaigne, et Mlle Louise Boussard, âgée de vingt-deux ans, sœur de M. l'abbé Boussard.

Les quatre premières furent plutôt entendues comme témoins que comme prévenues; aussi ne furent-elles pas inquiétées; mais Mlle Boussard n'ayant pas voulu avouer qu'elle avait assisté à l'assemblée du Mesnil-Gilbert fut consignée au corps de garde et mise au secret le plus absolu (1). Elle y passa la nuit, sous la surveillance de deux fusiliers, en attendant qu'on la conduisît à la maison d'arrêt de Mortain. Ce n'était pas le seul crime qu'on lui reprochait : elle avait donné par le passé des preuves « d'un fanatisme outré » qu'il fallait sévèrement punir. Lisons plutôt le réquisitoire de l'agent national.

« Vu l'opiniâtreté de la citoyenne Boussard à nier un fait qui paraît aux yeux des républicains plus que vraisemblable, qui approche même de l'évidence, et considérant que sa conduite aristocratique, rapprochée des démarches qu'elle a faites précisément la veille et vers le temps où il fallait partir pour se rendre d'heure d'assister à cet office nocturne et criminel, donne au moins la plus violente suspicion d'incivisme contre elle, nous, François Guesdon, agent national près l'administration du district de Mortain, avons cru devoir traduire la dite Boussard devant notre administration, pour être pris tel parti qu'elle croira convenable en pareil cas; observant que son arrestation paraît d'autant plus importante qu'elle est outrée fanatique et

---

(1) Le mandat d'arrestation de Mlle Boussard était ainsi libellé :

« L'agent national du District de Mortain requiert l'agent national de la commune de Chérencé-le-Roussel de faire trouver deux soldats connus par leur civisme et leur fermeté au corps de garde de cette commune pour y garder la nommée Louise Boussard jusqu'à demain, à l'heure où nous, susdit agent national, leverons notre réquisitoire, en leur commandant expressément de ne la laisser parler à qui que ce soit, sous les peines les plus rigoureuses, pas même à ceux ou celles qui seront chargés de lui apporter ses aliments, ce à quoi un membre de la municipalité pourvoira en en instruisant son père sur le champ. »

« Chérencé-le-Roussel, ce huit messidor, 2e année de la République, une et indivisible »

GUESDON, *Agent Nat.*

que depuis le commencement de la révolution, elle a manifesté de pareils sentiments en méprisant et ne voulant pas voir 1° les prêtres constitutionnels, 2° en fréquentant le curé réfractaire, la ci-devant bonne sœur et autres de ce genre de sa commune ; pourquoi avons requis le commandant de la garde nationale de sa dite commune de la faire conduire sur le champ à la destination ci-dessus indiquée par deux sans-culottes fusiliers, dont le payement sera déterminé par l'administration de ce district. »

« Chérencé-le-Roussel, ce huit messidor, 2me année de la république française une et indivisible. »

GUESDON, *Agt. Nat.*

Le lendemain, vendredi 27 juin (9 messidor), l'abbé Etienne Boussard vint spontanément, comme nous l'avons dit, raconter la visite que lui avaient faite MM. Bion et Rondel, quelques heures avant la réunion du Mesnil-Gilbert. Nous connaissons les détails de cette entrevue.

Au moment de partir pour la prison de Mortain, sa sœur Louise demanda à être de nouveau entendue. Le citoyen Guesdon « considérant qu'il fallait bien distinguer celui qui est dans l'erreur volontaire d'avec celui qui n'y tombe qu'involontairement, » consentit à la recevoir. Elle avoua qu'elle était allée à la cérémonie de la Motte avec ses sœurs Marie, Elisabeth et Jeanne présentes à sa déclaration, et qui la signèrent avec elle. Guesdon annula son réquisitoire de la veille et la rendit provisoirement à sa famille.

Il faut bien dire que cet agent national était un juge d'instruction vraiment redoutable. Les minutes des procès-verbaux, que nous allons analyser, montrent, en effet, avec quelle insidieuse habileté il savait poser les questions et avec quelle rare sagacité il saisissait dans les réponses les omissions volontaires ou les moindres contradictions. Aussi, le plus souvent amenait-il les prévenus à passer des aveux, et, s'il ne pouvait les y déterminer, il employait un moyen qui lui réussissait presque toujours : l'intimidation. Ce fut ainsi qu'il vint à bout des résistances de Mlle Boussard et de beaucoup d'autres, pendant l'instruction qui va suivre.

Après Mlle Louise Boussard, il entendit Madeleine Lemarchand, veuve Lepeigné, âgée de 48 ans, de Chérencé-le-Roussel. Il la consigna également au corps de garde, parce que ses déclarations parurent insuffisantes et qu'elle passait dans le pays pour une fervente catholique. Citons encore le réquisitoire de l'agent national ; rien ne vaut le texte d'une pièce originale.

« Vu l'opiniâtreté de la dite citoyenne Lemarchand, veuve Lepeigné, à en imposer dans presque toutes ses réponses, comme on peut s'en assurer par la lecture de l'interrogatoire qu'elle a cejourd'huy prêté ; vu aussi la conduite aristocratique qu'elle a constamment tenue depuis le commencement de la révolution jusqu'à ce moment ; vu enfin le fanatisme outré qui s'est emparé d'elle et qu'elle peut dangereusement propager :

« Nous, François Guesdon, agent national près l'administration du district de Mortain, avons cru qu'il était de notre devoir de consigner cette fanatique au corps de garde de sa commune, pour ensuite la faire conduire par deux fusiliers sans-culottes à l'administration de ce district, pour être pris par elle, envers la cy-dessus dénommée, tel parti qu'elle jugera convenable en pareille circonstance, observant que le fanatisme est un fléau terrible que nous devons réprimer par tous les moyens possibles, afin d'éviter les malheurs qui ont ensanglanté d'autres contrées ; observant encore que dans le cas où son arrestation serait jugée indispensable, comme nous le croyons, il serait nécessaire de veiller à la culture et récolte à faire sur la terre qu'elle fait valoir.

« Au bureau municipal de Chérencé, ce neuf messidor, 2e année républicaine. »

GUESDON, *Agent Nat.*

Vint le tour de Madame Bécherel, née Julienne Delabroise, âgée de 39 ans. Elle avait aussi la réputation d'être une des femmes les plus aristocrates de Chérencé-le-Roussel. N'ayant pu achever sa déposition le vendredi, à cause de l'heure avancée et d'une affaire importante qui appelait l'agent national dans une commune voisine, la suite de son interrogatoire fut renvoyée au surlendemain, dimanche 29 juin (11 messidor), 8 heures du matin.

Le samedi, Madame veuve Lepeigné se décida comme Made-

moiselle Boussard à compléter sa déclaration : elle put à ce prix recouvrer sa liberté.

Ce jour-là, Guesdon fit activement rechercher les trois prêtres constitutionnels, qui avaient rétracté leur serment à l'assemblée de la Motte. Il avait appris, la veille, qu'il disaient ordinairement la messe à Périers-en-Beauficel et aux environs. Le maire et l'agent national de cette commune lui avaient même écrit qu'ils pouvaient le renseigner sur leurs agissements, s'il le désirait. Ils le priaient en même temps d'envoyer la force armée, afin de « mettre leurs vies en sûreté et la tranquilité dans la la république » (*sic*).

Celui-ci leur répondit, le 28 juin : « Pour remédier aux accidents dont vous me parlez dans la lettre que j'ai reçue hier fort tard, il faudrait que je connusse la nature du mal. Vous avez, dites-vous, des renseignements : communiquez-les moi donc sans délai, afin de me mettre à portée d'opérer ; mais surtout tâchez qu'ils soient bien positifs et que vos recherches soient aussi secrètes qu'actives. De mon côté, je vous jure de ne rien négliger pour le salut commun et la punition des coupables. Répondez-moi donc sur-le-champ et détaillez-moi bien les faits qui sont à votre connaissance. »

« Salut, activité, sévérité et inaltérable fermeté. »

Il mandait en même temps à un nommé Lejemble, de Beauficel, de s'assurer de la personne de M. l'abbé Bion, qui devait être caché dans sa famille, et de l'amener « chez le citoyen Lentaigne, en la commune de Chérencé-le-Roussel, pour y être interrogé et envoyé de suite à sa destination. » Mais toutes les recherches qu'on put faire chez les parents de M. l'abbé Bion n'eurent aucun résultat.

L'instruction recommença le dimanche 29 juin, et Madame Bécherel termina sa déposition. Comme il fallait s'y attendre, elle ne put satisfaire l'agent national, qui ordonna son arrestation et sa mise au secret. Nous avons déjà indiqué ses griefs contre elle : il lui reprochait son opiniâtreté à cacher des faits dont elle avait connaissance, et surtout « la conduite aristocratique qu'elle avait constamment tenue depuis le commencement de la Révolution et le fanatisme outré, dont elle était gangrénée depuis le serment civique exigé des cy-devant prêtres, fanatisme qui redouble dans ce moment chez elle, comme dans ce canton qu'elle habite. »

C'est pourquoi, « considérant, ajoutait-t-il, qu'en laissant la liberté à de pareils individus il en peut résulter les effets les plus désastreux et qu'il est urgent d'arrester, par tous les moyens possibles, les progrès des rassemblements aussi criminels que celui qui a eu lieu dans la commune du Mesnil-Gilbert, nous avons cru devoir, par mesure de sûreté et de salut public, faire arrester la dite Julienne Labrouaise, femme Bécherel, motivé surtout sur ce que, au moins d'après le cri public, elle instruit les femmes aristocrates de son environ, et que, sous ce rapport, elle n'est que plus dangereuse dans les circonstances actuelles. » La détention de Mme Bécherel devant être maintenue, selon toute probabilité, le citoyen Guesdon enjoignit aux parents de la prévenue de faire ses récoltes et d'avoir soin de ses petits enfants.

Et dire qu'on vantait encore dernièrement, du haut de la tribune parlementaire, la tolérance révolutionnaire ! C'est vraiment trop compter sur... la crédulité de ses auditeurs que de tenir devant eux de pareils propos. Parler de la tolérance de la Révolution, quand c'était l'heure où l'on confessait sa foi en exil, sur les pontons, dans les déserts brûlants de la Guyane, dans les cachots et sous la hache des bourreaux !!

La grande majorité des habitants de Chérencé étaient loin d'approuver ces odieuses poursuites et dissimulaient avec peine leur indignation. Un incident, qui se produisit ce jour-là, nous en fournit une preuve assez significative. L'agent national ayant donné l'ordre au sieur Dubois, capitaine de la garde nationale, d'envoyer le lendemain un homme monter la garde, comme les jours précédents, à la porte de la maison commune, celui-ci désigna le sous-lieutenant Pierre Chasles, lequel déclara « qu'il avait des affaires plus pressantes et qu'il se f..... de ses ordres. »

Le dimanche 29 juin, on entendit Jean Gauné, filassier, âgé de 63 ans, et deux aides papetières du maire de Chérencé, Anne Danguy, âgée de 28 ans et Marie Lefrançais, native du Mesnil-Tôve, âgée de 30 ans.

Cette dernière fut gardée à vue et mise au secret, parce qu'on trouva sa déposition fausse et incomplète en beaucoup de points. Cette déposition était cependant de nature, ne fut-ce que par sa forme originale, à intéresser la commission et son président.

« A elle demandé s'il n'est pas vrai qu'elle a assisté dans la

nuit du cinq au six de ce mois, cy-devant veille Saint Jean, aux cérémonies qui ont été faites par des prêtres contre-révolutionnaires en la commune du Mesnil-Gilbert, village de la Mothe ?

« A répondu qu'en effet elle s'était rendue, vers les dix ou onze heures du soir, au village de la Mothe, en la commune du Mesnil-Gilbert, accompagnée de la mère d'Anne Danguy, qu'étant arrivée elle entendit prêcher, vanter Saint Jean et Saint Pierre, reprocher aux assistants comme une chose très criminelle d'avoir suivi les prêtres jureurs ; qu'elle a encore entendu dire par des personnes qu'elle ne connaît pas qu'ils avoient traité de scélérats tous les fonctionnaires publics actuellement en place, et que les pères et mères qui avoient des enfants devoient faire leurs efforts pour les empêcher de voler à la défense de la patrie ; qu'elle a entendu le nommé Chapin, ci-devant vicaire de Périers, et Bion, cy-devant vicaire du Mesnil-Tôve, se rétracter de leurs serments et reconnoître hautement qu'ils avouaient leurs erreurs, que les messes qu'ils avoient dites étoient autant de sacrilèges, etc... »

Le lundi matin, on lui demanda si elle persistait dans ses déclarations. Elle répondit qu'elle n'avait rien à y changer.

Mme Bécherel, vaincue par sa tendresse maternelle, consentit à compléter sa déposition. Nous ignorons si elle fut mise en liberté.

Comparurent ensuite Julienne Hubert, dite Riautée, fileuse, âgée de 60 ans, qui fut également arrêtée, « comme fanatique outrée, complice des prêtres contre-révolutionnaires, etc. » Jeanne Aubry, veuve de Christophe Goron, fileuse, âgée de 60 ans ; Charles Lelandais, de Lingeard ; Françoise Hédou, femme Houssin, âgée de 50 ans, et enfin Catherine Vauvert, femme de Jacques Bagot, meunier à Chérencé, âgée de 40 ans. Celle-ci n'ayant pas voulu prêter le serment requis en pareille circonstance fut consignée au poste et menacée d'être envoyée au tribunal révolutionnaire, pour avoir pris part à un « rassemblement de contre-révolution parfaite, disait l'agent national, puisqu'il est diamétralement opposé à la loi et qu'il tend à rappeler l'ancien gouvernement et ses horreurs. »

Celui-ci eut d'abord l'intention de faire emprisonner immédiatement Julienne Hubert et Catherine Vauvert. Ce curieux projet de lettre, daté du 13 messidor (mardi 1er juillet), que

nous avons retrouvé parmi les papiers du dossier, en fournit une preuve suffisante :

Chérencé-le-Roussel, 13 messidor, 2e année.

« Je vous envoie, chers collègues, deux des plus fameuses aristocratico-fanatiques de ma commune. Elles ont été au saint office que deux sacrilèges brigands de prêtres ont célébré à la Mothe, dans le Mesnil-Gilbert : une d'elles a colporté les nouvelles de ce sacrifice nocturne et désastreux; l'autre à répondu au vœu de ses bons prêtres, qui recommandèrent, au nom de la divinité, dont ils se disent les envoyés immédiats, de plutôt souffrir le martyre que de révéler la moindre chose de ce qui s'est passé. Vous verrez même par la lecture de l'interrogat qu'elle s'est opiniâtrement refusée à jurer de dire la vérité.

» Je vous invite à les faire mettre en état d'arrestation, car je regarde leur liberté comme dangereuse à la chose publique, surtout dans un moment où notre sol est souillé par plus d'un prêtre réfractaire.

» Je travaille comme un nègre à découvrir le vrai, mais j'ai l'avantage de voir que mes peines ne sont pas tout à fait infructueuses, car il m'est aujourd'huy prouvé que trois J. f. de cy-devant prêtres constitutionnels ont grossi la bande de brigands : l'un est le cy-devant vicaire du Mesnil-Tôve, l'autre est celui de Périers et enfin le troisième est le bon Duhamel, cy-devant curé de Notre-Dame-de-Cresnay ; mais malheureusement ils ont échappé avant que j'aie eu aucuns renseignements (1). Malgré mes infirmités, je veux avoir la gloire d'arrêter moi-même un fameux scélérat : c'est le joli petit agent national de

---

(1) On peut encore lire, à la suite de cette phrase, les lignes suivantes raturées : « On m'assure que le troisième est encore chez lui, c'est pourquoi je vous prie de m'envoyer quatre gendarmes ou quatre bons et intrépides sans-culottes, ce qui vaut beaucoup mieux, pour demain, onze heures du soir précises, et plus tard que plus tôt, crainte d'être vus et de mettre aux aguets. » Il ne donna pas de suite à ce projet de perquisition, parce qu'il fut probablement averti que ses recherches seraient inutiles comme celles qu'il avait déjà faites.

la commune du Mesnil-Adelée. Ce bon catholique, apostolique et romain était aussi de la messe de minuit, et là il se prosterna humblement devant l'envoyé de Dieu pour en obtenir la rémission de tous les péchés qu'il avoit commis en faisant doucement exécuter les lois de notre gouvernement, et promit de ne plus reprendre son écharpe en se rétractant du serment civique qu'il avait prêté.

» Je crois que la Broise et les autres auront bien de la peine à se tirer d'embarras. Il est prouvé clair comme le jour que c'est dans le bas de son jardin à plant qu'a tenu cette assemblée contre-révolutionnaire. Son fils est violemment soupçonné d'avoir construit l'autel. »

Après mûre réflexion, l'agent national retarda le départ de Julienne Hubert et de Catherine Vauvert, dans l'espoir de leur arracher des aveux.

Le 1er juillet, Louis Lefrançois, âgé de 32 ans, né au Mesnil-Tôve et domicilié au Mesnil-Gilbert, vient spontanément faire sa déposition. On appela ensuite Mlle Louise Boussard, de nouveau compromise par les précédentes déclarations. Elle fut consignée au corps de garde, et, afin de mieux démontrer les charges qui pesaient sur elle, on fit entrer Madeleine Lemarchand, veuve Lepeigné, Julienne Hubert, dite Riautée, que nous avons déjà vues paraître, et deux nouveaux témoins, Jeanne Aubry, veuve Christophe Goron et Pierre Lecordier, tous habitant les environs du bourg de Chérencé. Après discussion et confrontation des témoignages, il fut décidé, le lendemain matin, que Mlle Louise Boussard, la veuve Lepeigné et Julienne Hubert, seraient définitivement maintenues en arrestation, sous la prévention d'avoir colporté dans le pays la nouvelle du rassemblement du Mesnil-Gilbert. Elles furent conduites à la prison de Mortain, le vendredi suivant (16 messidor). (1)

Cette analyse des procès-verbaux de l'agent national est intéressante à plus d'un point de vue : elle nous donne des détails curieux sur cette époque, et nous révèle la manière toute

---

(1) Cette date est donnée dans une supplique adressée, le 7 fructidor suivant (8 août) de la prison de Mortain, par Mlle Louise Boussard au comité de surveillance de cette ville.

révolutionnaire avec laquelle on instruisait une affaire. La suite ne le sera pas moins.

III

Le 2 juillet comparut devant la commission Louis Delabroise, maréchal, âgé de 28 ans, qui fut également arrêté, à cause de ses réponses et surtout « pour avoir tenu depuis le commencement de la Révolution la conduite la plus aristocratique et la plus scandaleuse. »

Catherine Vauvert, qui avait refusé de prêter serment, se décida comme les autres, sous l'empire de la terreur qu'on sut lui inspirer, à passer des aveux. Puis se présentèrent la femme de Louis Lefrançois, Elisabeth Clouard, née à Chérencé et domiciliée au Mesnil-Gilbert, qui vint d'elle-même faire sa déposition. Elle était parente de Mlle Boussard.

Le jeudi 3 juillet (15 messidor), il n'y eut pas d'interrogatoire.

Le 4, on n'entendit que François Leprovost, cultivateur, âgé de 65 ans, domicilié au Mesnil-Gilbert.

Les séances interrompues le samedi furent reprises le dimanche 6 juillet (18 messidor). On avait assigné Julienne Mitainne, femme de Guesdon-Mardelle, âgée de 66 ans ; la veuve de François Davy-Deslandes, de Périers, 50 ans, et sa fille Marie-Anne ; Louise Legraverend, âgée d'environ 28 ans, également de Périers, et Jean Guesdon, dit Tannière, âgé de 36 ans.

L'agent national crut que l'instruction était alors suffisamment avancée pour envoyer au représentant du peuple Le Carpentier un rapport, dans lequel il lui rendait compte de ses opérations. Il est inutile de revenir sur des faits déjà connus ; aussi ne transcrivons-nous de ce rapport, qu'il confia à un prêtre sans-culotte pour être remis à Le Carpentier lui-même, que ce curieux *post-scriptum*.

« Le porteur de la présente est un vrai sans-culotte et qui n'a d'autre défaut que celui d'avoir été prêtre pour la Révolution ; car il l'a servie dans cet état en éclairant les esprits et en tâchant de les amener à la hauteur des circonstances. Là, il a porté un coup violent au fanatisme et même s'est fait des

ennemis pour cela ; car il a été un des premiers à remettre ses lettres de prêtrise, de sorte que s'il pouvait y avoir une exception à la règle générale je la solliciterais pour lui, le connoissant particulièrement et pouvant assurer avec vérité que ce ne seroit que lui rendre la justice qu'il mérite. (1) Il est encore chef du bureau des émigrés, et je puis dire que sans lui la besogne n'iroit pas le train qu'elle va. Au surplus, je m'en rapporte à ta bonté et ta sagesse ordinaire, te priant cependant de prendre mon exposé en considération. » (2)

Nous ne voulons pas connaître le nom de ce prêtre indigne, à jamais déshonoré par de tels éloges.

Le citoyen Guesdon reprit son instruction le lundi 7 juillet (19 messidor) ; mais il n'entendit que la femme de Jean Guesdon, Charlotte Legraverend, âgée de 30 ans, et Mlle Marguerite Legent, âgée de 23 ans, qui habitait avec ses parents (3).

Il fut tout à coup saisi d'un nouvel accès de rage de persécution religieuse et il écrivit au chef du second bataillon de la 3e légion du district de Mortain de faire disparaître du canton les croix, statues et tous signes et emblêmes

---

(1) Par un arrêté récent, Lecarpentier avait défendu d'employer aucun prêtre dans les administrations publiques.

(2) Voir ce rapport aux *Pièces justificatives*, n° 1.

(3) Ce jour-là, un piquet de la garde nationale de Cuves amena à Chérencé un cultivateur de cette paroisse, Pierre Labrousse, âgé de 35 ans, qui comparut le lendemain devant l'agent national. Dans une visite domiciliaire faite chez lui, la veille, on avait découvert des livres, fort suspects, entre autres une brochure intitulée : *Le paysan instruit sur le serment civique*, et une copie de *La lettre de Dieu trouvée sur l'autel de Rome en quatre-vingt-douze.*

Pendant la perquisition, on avait vu un homme s'enfuir de la boulangerie si précipitamment qu'il y avait laissé sa veste et son chapeau. On trouva dans cet appartement un petit mobilier, probablement à l'usage d'un soldat réfractaire, nommé Louis Hérambourg, qui couchait la nuit sur de la paille dans le grenier.

Le jeudi 22, on fit venir son frère François Hérambourg, bouilleur d'eau-de-vie à Cuves, âgé de 28 ans, et on lui demanda s'il ne reconnaissait point les habits saisis chez Labrousse comme appartenant à son frère déserteur. Il ne les reconnut point.

La femme de Pierre Labrousse « très attachée aux prêtres réfractaires et fanatique outrée » fut arrêtée et conduite à la prison de Mortain, où son mari alla bientôt la rejoindre.

« du fanatisme le plus outré, » qui avaient échappé jusque-là au vandalisme révolutionnaire. Il lui enjoignit aussi de rechercher les prêtres réfractaires, en particulier MM. Bion, Chapin et Duhamel, d'arrêter les étrangers sans passe-port et de ne pas manquer de s'assurer de la personne de l'agent national du Mesnil-Adelée, s'il était chez lui. Voici sa lettre :

Chérencé-le-Roussel, 19 messidor, 2e année républicaine (7 juillet 1794)

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ OU LA MORT

« L'agent national du district de Mortain au citoyen Leclerc, chef du second bataillon de la 3e légion du même district.

» Instruit qu'il existe encore dans l'étendue de ton canton une infinité de signes extérieurs d'une religion dominante et du fanatisme le plus outré, tels que des croix et statues, je te requiers de le parcourir sans aucun délay ; de rassembler dans chaque commune le maire et l'agent national pour leur demander compte de ce qu'ils ont fait à cet égard, et, dans le cas de négligence, de faire opérer sur-le-champ en me les dénonçant. S'il y a refus et obstination, tu commanderas la force armée, qui opérera pour eux et à leurs frais. Tu feras briser tous ces désastreux fantômes et ne réserveras que les tableaux prétieux (*sic*), qui, aux termes de la loi, doivent être envoyés au chef-lieu du district.

» Tu profiteras de cette tournée pour t'assurer s'il n'existe pas dans ton arrondissement des prêtres réfractaires ou ayant assisté au rassemblement contre-révolutionnaire du Mesnil-Gilbert, entre autres les nommés Bion, cy-devant vicaire du Mesnil-Tôve, Chapin, cy-devant vicaire de Périers, et enfin le nommé Dnhamel, cy-devant curé de Notre-Dame-de-Cresnay.

» Si tu trouves des étrangers sans passe-port, tu les arresteras et les feras conduire à Mortain devant l'administration.

» Je t'invite enfin à t'appesantir adroitement sur la commune du Mesnil-Adelée, en demandant l'agent national, et leur déclarant rester à leurs frais (*sic*) et aux siens jusqu'à ce qu'il ait paru à son poste. Là, je t'enjoins de faire main basse sur lui et de me l'acconduire à Chérencey, où l'on t'indiquera ma résidence actuelle, pour lui faire prêter un interrogatoire et l'envoyer de suite à sa destination. Mais sur ceci tu garderas le plus grand

secret, ainsi que sur tout le reste, et tu ne parleras que de faire tomber les signes extérieurs du fanatisme. Il faut que tu agisses sous vingt-quatre heures et que tu commences ton opération par cette commune aristocratico-fanatique renforcée.

» Salut, activité et inaltérable fraternité. »

Le citoyen Leclerc lui répondit le même jour :

Reffuveille, le 19 messidor, 2e année.

« Citoyen,

« Je mettrai au plus tost à exécution les dispositions de ta lettre, que je viens de recevoir, à quatre heures du soir ; une chose m'embarrasse, c'est où trouver la force armée ; enfin, je m'y prendrai de manière à en trouver au plus tôt, malgré que tous nos officiers sont pour la première réquisition.

« Salut et meilleure santé »,

LECLERC,
Commandant de bataillon.

Pendant cette semaine, les séides de Guesdon s'empressèrent d'exécuter ses instructions sacrilèges. Au Mesnil-Tove ils abattirent la croix du cimetière et le crucifix de l'église. Ils exigèrent même qu'on enlevât une petite croix qui surmontait le pignon du portail. On fit monter sur le faîte de l'église un individu qui, après de grands efforts, parvint à la renverser et manqua d'être lui-même entraîné dans sa chûte. L'église du Mesnil-Gilbert, comme presque toutes celles de la contrée, fut entièrement saccagée.

Mais les recherches qu'on fit encore de MM. Bion, Chapin et Duhamel furent aussi inutiles que les précédentes, et la visite domiciliaire chez « le joli petit agent national du Mesnil-Adelée » n'amena non plus aucun résultat (1). On avait cependant pris toutes sortes de précautions pour ne pas éveiller l'attention du public. Le commandant Leclerc avait chargé le maire,

---

(1) Vers le même temps le brigadier de gendarmerie de Brécey ne réussit pas mieux dans une perquisition au presbytère de Cuves, en vue d'arrêter le curé constitutionel de cette paroisse, M. Jacques-François Anquetil, qui n'avait pas voulu livrer ses lettres de prêtrise.

Pierre Faudet, de s'assurer lui-même de la personne de l'agent national. Celui-ci se rendit, dans la soirée du mardi 8 juillet, (20 messidor) au domicile de Jacques Adelée, accompagné du greffier et de Jean Delabrousse, officier municipal. Il y trouva Mme Adelée, née Marie Aguiton, et lui demanda où était son mari. Elle répondit qu'il était parti sans dire où il allait, ni quand il reviendrait. Le sr Faudet lui déclara que s'il n'était pas rentré sous quarante-huit heures pour l'accompagner à Chérencé-le-Roussel, où ils devaient se présenter devant l'agent national du District, il serait considéré comme émigré, les scellés seraient mis sur ses meubles et ses biens confisqués au profit de la nation. Il dressa procès-verbal de sa visite et le fit signer par Mme Adelée. Le père de Jacques Adelée, âgé de 70 ans, et son beau-père, Jean Aguiton, âgé de 66 ans, furent arrêtés quelques jours après, (1) sous la prévention d'avoir assisté à la cérémonie de la Motte, et de receler le prévenu, qui fut assez heureux, croyons-nous, pour échapper à toutes les poursuites (2).

La plupart des personnes interrogées jusqu'ici appartenaient aux communes du Mesnil-Gilbert et de Chérencé-le-Roussel ; mais l'instruction s'étendit à d'autres localités, notamment à celle de Notre-Dame-des-Cresnays.

Quelques jours seulement après l'assemblée de la Motte, le 28 juin, (10 messidor) un membre du comité de surveillance de cette commune, Julien Le Bas, signala comme y ayant assisté Pierre Gesbert, membre de ce comité, du village de la Fiancerie, sa femme, Marie Rabache, et Marguerite Pichon, de la

---

(1) Jacques Adelée dit dans une supplique adressée, le 6 fructidor An II (23 août 1744), au comité révolutionnaire de cette ville « qu'il y a cinq semaines toutes complètes qu'il est en prison », ce qui reporte la date de son arrestation vers le 20 juillet précédent.

(2) Nous lisons, en effet, dans la délibération du 18 thermidor (5 août) du comité révolutionnaire de Mortain, en réponse à une première supplique du 13 thermidor (31 juillet) de Jean Aguiton et de Jacques Adelée « que l'agent national du Mesnil-Adelée est vraisemblablement avec les brigands, puisqu'il n'a pas reparu depuis sa rétractation de serment à la messe du Mesnil-Gilbert, la nuit du 5 au 6 messidor... »

Thourie (1). Le greffier de la municipalité dénonça également Nicolas Maigné, charpentier.

Le lendemain, un nommé Jacques Mahias, de Saint-Pierre-des-Cresnays, vint encore déclarer devant le comité qu'il avait rencontré, vers 3 heures du matin, le jour S. Jean, « aux environs de la ci-devant croix du Clonée », cinq personnes revenant du côté du Mesnil-Gilbert, savoir, Anne Pinson, couturière, Jacques Hulin, domestique de Gilles Hamel, maire de Saint-Pierre-des-Cresnays, demeurant à la Lorrerie, Louis Vigor-Costière, son jeune fils et sa fille. C'en était assez pour les compromettre gravement. Ces dénonciations furent, en effet, envoyées au citoyen Guesdon, qui ordonna immédiatement de faire une enquête et de traduire devant l'administration du district toutes les personnes qui avaient colporté la nouvelle du rassemblement (2).

Le comité se réunit le 3 juillet, et invita les inculpés à se présenter devant lui le lendemain, à deux heures de l'après-midi. Tous, à l'exceprion de Nicolas Maigné, nièrent leur présence à l'assemblée de la Motte. L'un d'eux, Pierre Gesbert, déclara même que s'il y était allé, c'eût été pour dénoncer ceux qui s'y trouvaient.

Il est curieux de lire le jugement porté sur chacun des inculpés par le comité, conformément à la recommandation de l'agent national. C'est dans les registres des sociétés révolutionnaires établies dans les plus humbles hameaux, qu'on apprend à bien

---

(1) Outre les deux membres déjà cités, le comité se composait de Joseph Nicolle, président, Pierre Dodeman, Le Boucher, Jean Hédou, Jacques Delabrousse, Jean Lechevallier, J.-F. Harel, J.-André Morel et d'un autre Dodeman, secrétaire greffier.

(2) « Le comité de surveillance de la commune de Notre-Dame-de-Cresnay, écrivait Guesdon, le 4 messidor (2 juillet), prendra sur-le-champ les informations nécessaires pour découvrir les auteurs du rassemblement criminel, qui eut lieu au Mesnil-Gilbert, dans la nuit du cinq au six du présent mois, et en conséquence entendra les témoins oculaires et auriculaires qu'il connoîtra, en ayant toujours soin d'émettre son vœu sur le compte de ceux qui seront inculpés.

« P. S. S'il se trouve des personnes qui aient colporté les nouvelles de ce rassemblement, le comité les fera arrester et conduire à l'administration du District de Mortain. »

connaître ce régime terroriste, qui ne vivait que de délation, et à se faire une juste idée de l'état où il avait réduit le pays. Le procès-verbal du comité de Notre-Dame-des-Cresnay est vraiment trop instructif pour que nous n'en citions pas au moins cet extrait : « Après avoir examiné la conduite des dites personnes, observons que le nommé Nicolas Maigné, charpentier, s'est toujours bien comporté jusqu'à ce jour, qu'il n'a jamais donné aucune marque d'incivisme et qu'il s'est toujours comporté à notre connoissance en bon républicain, ce qui est encore prouvé par la déclaration naïve et sincère qu'il a passée, se réservant led. comité à émettre son vœu sur Pierre Gesbert et femme, après l'audition des témoins. — Et quant à Louis Vigor, son fils et sa fille et Marguerite Pichon, observe le comité que leur conduite a toujours paru incivique, en ce qu'ils n'ont ordinairement fait aucune société avec les patriotes et qu'ils n'assistent presque point aux décades. — Et, à l'égard d'Anne Pinson, nièce de deux prêtres émigrés ou déportés, observons qu'elle nous a paru avoir tenu jusqu'à ce jour une conduite assés chancelante pour ce qui concerne le patriotisme, surtout en ce qui concernoit le fanatisme. — Jacques Hulin ne nous a jamais donné aucune preuve d'incivisme, jusqu'au moment où il est sorti de notre commune.

« Le tout fait et arresté lesd. jour et an que dessus après lecture. »

Le 18 messidor, le comité reçut une nouvelle dénonciation contre Gesbert, sa femme et Marguerite Pichon. Un membre ayant aussi rappelé « que ledit Gesbert avoit été à confesse au ci-devant curé de Notre-Dame-de-Cresnay, dans le caresme dernier et qu'il avoit pu recevoir quelque conseil incivique, » le comité ne voulut point certifier son civisme et décida qu'on adresserait le procès-verbal de l'interrogatoire des accusés à l'agent national du District qui statuerait sur le tout.

Enfin le greffier de la municipalité de la même commune, Claude Serrant, fit cette autre déclaration : « Le lundi 30 juin, j'entrai pour me rafraîchir à l'auberge de la Croix-Gesbert, commune du Mesnil-Rainfray, tenue par Anfray. J'étais en compagnie des citoyens Jean Rabache, de son fils, de sa fille Marie et de sa servante, Françoise Théault, de Jacques Desfouy, capitaine de la garde nationale de la Chapelle-Urée, de Marie-Anne Lebas, fille Julien, membre du comité de surveillance de

Notre-Dame-de-Cresnay, et de Pierre Dodeman, membre du même comité. J'entendis un particulier demander à Julien Moulin, du Mesnil-Adelée, et à sa femme s'ils avaient assisté à l'assemblée nocturne du Mesnil-Gilbert. La femme de Moulin lui répondit que non, et, s'adressant à Jean Rabache et à Jacques Desfouy : « C'était votre curé, leur dit-elle, qui s'y trouvait. » Desfouy ayant rappelé à Moulin qu'il lui avait demandé son passe-port, lorsqu'il revenait du Buat, Moulin piqué lui répartit qu'il pourrait passer où Desfouy resterait, et il ajouta qu'il savait depuis plus de six mois que le rassemblement du Mesnil-Gilbert devait avoir lieu.

La femme de Moulin, Jeanne Hédou, s'approchant alors de Serrant lui dit : « Quand j'ai su que les brigands devaient venir prendre le curé logé chez nous, je l'ai fait sortir, le soir de devant, et les brigands ont inutilement fouillé ma maison. » Le prêtre dont il s'agit était M. Ménard, curé réfractaire du Mesnil-Adelée.

Le dit Claude Serrant dénonça donc Moulin et sa femme comme contre-révolutionnaires, Le Bas et Dodeman, membres du comité, pour n'avoir pas fait leur rapport sur ces propos d'auberge, dans la séance du 15 et du 16 messidor.

Le Comité envoya à l'agent national du District le compte-rendu de ses séances, qu'il fit suivre de la note suivante : « Le citoyen agent national est prié de faire passer au comité le résultat de sa façon de penser, au sujet des opérations comprises aux autres parts, et de lui marquer si c'est à lui à poursuivre en plus outre et de quelle manière il doit se comporter. Le citoyen Nicolle, président, va nous rapporter ce résultat. »

Nous ne savons quelle suite fut donnée à ces odieuses dénonciations.

IV

Guesdon était sur le point d'achever l'instruction de l'affaire du Mesnil-Gilbert, qu'il poursuivait depuis trois semaines avec tant d'ardeur, lorsqu'il apprit qu'une messe avait été célébrée, la nuit du 22 au 23 juin, dans la grange du village des Longschamps, à Beauficel. Il est étonnant qu'il ait ignoré

aussi longtemps ce fait, dont on avait beaucoup parlé. Ces bruits avaient pris une telle consistance que la fermière des Longschamps, Madame Bellefontaine, justement effrayée, était allée avec une de ses filles trouver deux républicains bien connus, Georges-Bertrand Sonnet et la veuve Launay, qui habitaient le ci-devant presbytère de Brouains, pour s'assurer s'ils étaient au courant de ce qu'on disait dans le public et leur demander conseil sur ce qu'elle avait à faire. Ceux-ci lui avaient dit qu'ils connaissaient tout ce qui s'était passé chez elle, et que le seul moyen d'éviter les suites d'une affaire aussi compromettante était de passer une déclaration sincère devant l'agent national du District, qui se trouvait à Chérencé, chez le citoyen Lentaigne, au village des Grands-Champs.

Madame Belletontaine parut d'abord accepter ce conseil : elle pria même la veuve Launay de l'accompagner le lendemain matin chez l'agent national, ou de lui donner au moins une lettre de recommandation. Mais elle essuya un refus formel. La citoyenne Launay et le sieur Sonnet ajoutèrent qu'ils la dénonceraient si elle ne suivait pas leur avis. En revenant chez elle Madame Bellefontaine rencontra quelqu'un qui la détourna d'aller à Chérencé. Ne sachant plus à quel parti s'arrêter, elle retourna le jour suivant, de grand matin, chez la veuve Launay et lui dit qu'elle hésitait beaucoup à tenir sa promesse de la veille, parce que sa déclaration compromettrait un grand nombre de personnes. La femme Launay la menaça de nouveau de la dénoncer ; ce qu'elle fit, car peu de jours après elle raconta ce qu'elle savait à l'agent national de Brouains, le sieur Norgeot, lequel s'empressa d'envoyer son rapport au citoyen Guesdon.

Celui-ci interrompit aussitôt ses séances à Chérencé et se transporta, le samedi 12 juillet (24 messidor), au village des Longschamps avec ledit Norgeot, afin de commencer une enquête sur cette nouvelle affaire.

Ecoutons-le raconter lui-même cette sinistre expédition :

« ... Mes recherches bientôt finies dans ce canton, sachant d'ailleurs que les plus grands coupables s'étaient évadés, j'appris qu'un autre rassemblement de cette nature avait eu lieu à Beauficel. Mes inquiétudes augmentèrent avec mon ardeur et je ne perdis pas un instant pour y porter mes pas et en arrêter

les suites avec les chefs, s'il eut été possible. Je fus donc (et c'étoit le 24 messidor) dans cette commune, au village des Longs-Champs, lieu où le rassemblement s'étoit fait. Je demandai le détenteur de ce hameau avec sa famille ; il se rendit chez lui à mon invitation et abandonna momentanément la récolte de son foin, à laquelle il travaillait alors. Je fis part à la famille assemblée de l'objet de ma mission. Alors inquiets et agités ils me répondirent qu'il ne savaient ce que je leur demandais. Le mari m'ajouta fermement que c'était une pure calomnie. Mais bien instruit de ce qui s'était passé je persistai et dis qu'ils m'en imposaient ; qu'il m'était prouvé que des prêtres contre-révolutionnaires avaient dit la messe chez eux, et que, d'après les dépositions qui m'avaient été faites, je ne pourrais m'empêcher de les regarder comme leurs complices, s'ils ne me les décelaient en me déclarant la vérité, rien que la vérité et toute la vérité. Encore une fois ils furent interdits, et cette conduite me décela bien qu'ils avaient des connaissances qu'ils craignaient de me donner. Alors je les rassurai et leur promis que rien ne leur arriverait, s'ils voulaient être vrais, et qu'ils se missent bien en tête que je les regarderais aussi coupables d'outrepasser la vérité comme de demeurer en deça. Encore même embarras de leur part ; et le mary de dire qu'il n'avait aucune connaissance de ce que je lui disais. Je pris alors mon écharpe et le sommai, au nom du salut public, de me déclarer la vérité, et leur dis que s'ils ne voulaient pas, j'allais en dresser procès-verbal et le joindre aux renseignements contraires que j'avais, pour les faire passer de suite au Comité de Sûreté générale, qui infailliblement prendrait un parti rigoureux contre une opiniâtreté aussi criminelle. Ce fut à cet instant que prêt à partir ils me prièrent de recevoir leur déclaration. »

D'après Madame Bellefontaine les faits ne se seraient pas ainsi passés. Elle rapporta, en effet, dans sa déposition du 29 septembre suivant, (8 vendémaire) devant MM. J.-B. Bouillon, maire de Mortain, et Charles Glize qu'étant occupée à faner elle vit arriver deux étrangers ; qu'elle rentra chez elle avec eux, que le citoyen Guesdon se fit alors connaître et lui apprit le but de sa visite. Elle avoua, qu'elle avait fait dire une messe dans la nuit du 22 au 23 juin ; mais elle refusa de nommer les assistants. Le citoyen Guesdon, ayant alors recours au moyen qui

lui réussissait toujours en pareil cas, la menaça « de la faire guillotiner et même brûler », si elle persistait à garder cette réserve. Madame Bellefontaine naturellement timide et très impressionnable tomba à ses pieds en lui demandant ce qu'il fallait faire pour sauver sa vie. Au même instant Guesdon, qui était assis sur une bancelle, se leva et passa à son cou un grand ruban rouge. Elle crut qu'on allait la tuer, et, sous l'empire de la terreur, elle fit une déclaration, « dont elle n'a pu, disait-elle, se rendre compte depuis. »

Guesdon rédigea un procès-verbal et le fit, en effet, signer par Mme Bellefontaine et ses deux filles présentes à la scène que nous venons de reproduire.

Nous nous contentons de donner les deux versions sans vouloir les discuter.

L'agent national ne put commencer aussitôt les interrogatoires, parce que l'enquête n'était pas suffisamment avancée. Il la termina, le dimanche, dressa la liste des prévenus et envoya des citations à ceux qu'il voulait faire comparaître immédiatement devant lui au presbytère de Brouains, où il s'était installé. Ce fut là qu'il reçut cette réponse de Le Carpentier au rapport qu'il lui avait adressé le dimanche précédent.

Valognes, le 25 messidor 2e année

« Le Carpentier, représentant du peuple, à l'agent national près le district de Mortain.

» Ta dépêche, citoyen, m'est arrivée fort à propos pour fixer mes idées sur les suites des troubles fanatiques et contre-révolutionnaires excités dans une partie du district de Mortain ; car la lettre que j'avais reçue précédemment de l'administration ne me satisfaisait d'aucune manière. Je vais mettre aussi dans la réponse que je te fais une différence, mesurée sur votre conduite réciproque. La tienne est véritablement révolutionnaire et j'y applaudis avec empressement ; donne la suite la plus active à tes perquisitions ; envoye, si déjà n'est fait, le signalement des prêtres conspirateurs, qui ont dû se refugier dans le Calvados, aux districts où ils auront pu trouver retraite ; poursuis, avec le même zèle, les ci-devant constitutionnels et les réfractaires qui ont également contribué à cet acte d'insurrection directe ; n'épargne aucun moyen pour t'assurer des chefs et des agents ; achève l'enquête le plus promptement possible et

fais-la moi passer avec une liste de ceux des instigateurs, qui sont déjà en état d'arrestation, afin que je les fasse traduire sur le champ devant le tribunal révolutionnaire. Je n'ai rien à te dire d'après ce que tu m'as écrit, et ce que tu penses toi-même sur l'urgente nécesssité de la répression du fanatisme qu'il faut comprimer révolutionnairement, après avoir inutilement tenté de l'éclairer par les lumières de la raison. C'est l'ennemi le plus dangereux de la liberté ; qu'il soit enfin écrasé par la force de la république.

» Je compte sur ton zèle, compte sur mon autorité pour le seconder au besoin. J'espère aller dans quelque temps à Mortain, et je partirais sur-le-champ pour m'y rendre, si ma présence y devenait plus nécessaire que dans les différents autres points où j'organise tout à fait le gouvernement révolutionnaire.

» Salut et fraternité. » LE CARPENTIER.

Le Carpentier, nous le voyons, approuvait la conduite de Guesdon et le poussait à toutes les violences. Son âme est tout entière dans cette lettre.

Mais il faut savoir en quelles circonstances il l'écrivit. De Coutances, où il avait signé, le 6 juillet, un arrêté traduisant devant le tribunal révolutionnaire vingt-quatre personnes, qui portèrent presque toutes leur tête sur l'échafaud, il s'était dirigé vers Carentan, afin de faire procéder à l'arrestation d'une dizaine d'individus de la commune de Gonfreville, coupables du même crime que les prévenus de Beauficel et du Mesnil-Gilbert. Il se rendit ensuite à Valognes, puis à Cherbourg, revint à Valognes et y dressa de nouvelles listes de suspects qu'il achemina aussi, les 20 et 24 juillet, vers le tribunal révolutionnaire de Paris. Il ne faut donc être surpris ni du ton de sa lettre, ni du zèle de l'agent national de Mortain à se montrer digne d'un tel protecteur et ami.

Le lundi 14 juillet (26 messidor), Guesdon fit comparaître devant lui au presbytère de Brouains le frère de M. l'abbé Bion, Pierre Bion, qui était en même temps secrétaire de la municipalité et capitaine de la garde nationale de Beauficel. Avons-nous besoin de dire qu'il fut immédiatement arrêté et mené à la prison de Mortain par les deux fusiliers qui étaient allé le chercher à son domicile ? Puis, on introduisit Marie-Anne Bechet et sa nièce, Jeanne-Louise Hamel, couturière, âgée de

23 ans, native de Sourdeval et domiciliée chez elle. Marie-Anne Bechet, qui était malade, fut consignée au corps de garde, en attendant qu'on pût la transporter à la maison d'arrêt de Mortain.

Le 15, Guesdon entendit Madeleine Ledru, femme de Jean Hamon, de Beauficel, âgée de 30 ans, et sa belle-mère, Madeleine Danguy, femme de Jacques Hamon, âgée de 62 ans; Marguerite Lejemble, dite les Buttes, du village de même nom, âgée de 20 ans, et enfin le cousin de M. l'abbé Bion, Pierre Bion, cultivateur, domicilié à Beauficel. Il était naturellement désigné aux sévérités de l'agent national; aussi fut-il conduit le jour même en prison par les deux fusiliers Gilles et Jean Farcy, qui durent rapporter une décharge du geôlier.

Le 16 juillet (28 messidor), l'agent national revint à Chérencé-le-Roussel, pour y rédiger un rapport aux comités de Salut public et de Sûreté générale. Ce rapport, sauf quelques détails peu importants, que nous connaissons par ailleurs, n'est qu'une copie de celui qu'il avait envoyé à Le Carpentier. Aussi croyons-nous qu'il est inutile de le reproduire ici. Guesdon était de retour à Brouains, le jeudi 17 juillet. Ce jour-là il interrogea Suzanne Hamon, femme Danguy, âgée de 36 ans; Michelle Guesdon, femme Boré, âgée de 40 ans, et Marie-Anne Danguy, fille Richard, âgée de 21 ans, toutes de Beauficel.

Ici finissent les procès-verbaux de l'instruction. Cependant plusieurs personnes furent encore interrogées; car un membre du comité de surveillance de Beauficel, Julien Levasseur, et le secrétaire de la municipalité, Charles Ledoux, dont nous avons précédemment parlé, furent aussi écroués à la prison de Mortain, où ils subirent, probablement pour la seconde fois, un interrogatoire le 13 thermidor.

Le maire de Brouains, M. Julien Germain, âgé de 37 ans, ne put être arrêté immédiatement, parce qu'il était en mission dans le département des Côtes-du-Nord. On envoya dans le district de Broon, où il se trouvait alors, deux gendarmes, qui le ramenèrent à la prison de Mortain. Son interrogatoire eut lieu le 2 thermidor.

La servante du maire du Mesnil-Gilbert, Marguerite Girout, fut également arrêtée, le 4 du même mois, avec une autre femme de cette paroisse, nommée Marie-Anne Trochon.

Quel sort était réservé à ces nombreux prévenus, enfermés à

la prison de Mortain ? Il est certain qu'ils auraient été prochainement acheminés, comme ceux des districts d'Avranches, de Coutances, de Carentan, de Cherbourg et de Valognes vers le tribunal révolutionnaire de Paris. Le Carpentier le dit assez clairement dans sa lettre à Guesdon ; mais si l'on pouvait avoir encore quelque doute à cet égard, il suffirait pour les dissiper entièrement de lire ce passage de son rapport à la Convention en date du 29 fructidor An II : « De Granville, je partis pour Coutances, chef-lieu du département de la Manche, où m'appelaient plusieurs mesures administratives et révolutionnaires. Il s'agissait surtout de prévenir les suites de processions nocturnes qui avoient eu lieu presque en même temps, dans les deux districts de Carentan et de Mortain. Au moyen de ces mouvements ténébreux, dans lesquels le crime entraînait une multitude ignorante et susceptible d'excès, les directeurs du fanatisme pouvaient compromettre grandement la tranquillité publique. Il m'étoit même parvenu, par des avis secrets de la Commission des relations extérieures, que, malgré toutes les précautions prises, des prêtres réfractaires arrivaient la nuit de Gersey sur les côtes de la République, et se répandoient dans les campagnes pour y exciter des troubles fanatiques et contre-révolutionnaires : les faits et les circonstances étaient ainsi de nature à provoquer toute ma sollicitude. La plus exacte surveillance fut recommandée aux autorités civiles et militaires, pour saisir les causes et prévenir les faits de pareilles émeutes. Mais il étoit nécessaire de donner l'exemple d'une juste sévérité. Les individus reconnus les plus coupables parmi ceux qui avoient composé le rassemblement de Gonfréville, district de Carentan, (du nombre desquels étoient deux membres du comité de surveillance et le greffier de la municipalité), furent traduits devant le tribunal révolutionnaire. La même mesure auroit été prise par les mêmes raisons envers les instigateurs du rassemblement du district de Mortain, si l'étendue de l'enquête n'en eût différé l'envoi, qui me fut fait trop tard par l'administration du district (1). »

(1) Rapport du 29 fructidor An II, p. 107. — Nous donnons aux *Pièces justificatives* n° 2 le texte de l'arrêté que Le Carpentier prit, le 3 août suivant, c'est-à-dire quelques jours après la chûte de Robespierre, pour interdire les assemblées nocturnes et démolir les chapelles où elles se faisaient ordinairement.

La chûte de Robespierre, qui arriva au cours de ces événements, sauva ces malheureux de l'échafaud. La plupart profitèrent du décret du 21 messidor An II, aux termes duquel les prisonniers laboureurs, qui n'avaient pas été compromis dans des affaires concernant la sûreté de l'Etat, pouvaient être relaxés provisoirement pour faire les récoltes. Les campagnes étaient désertes depuis le départ des jeunes gens appelés aux frontières et la famine désolait le pays. Tous furent définitivement mis en liberté dans le courant du mois de septembre.

Les efforts tentés dans l'intérêt d'une grande cause ne sont jamais perdus. Alors même qu'ils ne sont pas immédiatement suivis d'effets appréciables, ils suscitent presque toujours dans un avenir plus ou moins prochain des dévouements qui amènent le triomphe. Aussi ces assemblées de protestation contre la tyrannie furent loin d'être inutiles. Leur premier résultat fut de surrexciter l'opinion et de créer un mouvement de résistance qui se traduisit par de nombreux abattis d'arbres de la liberté et le refus de plusieurs jeunes gens de satisfaire à la loi du recrutement militaire. Ces réfractaires formèrent les premières bandes de la chouannerie dans le pays.

Le District de Mortain écrivait, le 6 fructidor, (23 août 1794) au comité révolutionnaire de cette ville, en lui transmettant son avis sur la supplique de M. Boussard réclamant la liberté de sa fille : « L'administration du District de Mortain renvoie le pétitionnaire au comité révolutionnaire de Mortain, en observant aux membres qui le composent qu'avant de prononcer, ils doivent bien se pénétrer de l'importance de ce rassemblement, qui a été l'exode des troubles qui agitent notre district en ce moment ainsi que les circonvoisins, et qui a été suivi de plusieurs abattis et mutilations d'arbres de la liberté (1) ;

(1) C'était le plus souvent pendant la nuit que les arbres de la liberté était mutilés ou abattus. L'administration prit le parti de les faire garder. Cette nouvelle charge, ajoutée à tant d'autres, mécontenta les populations et donna lieu quelquefois à des scènes qui ne manquaient pas d'originalité. A S. Pois le citoyen Gimard se cache pour ne point passer la nuit au pied de l'arbre « chéri », et sa femme répond à ceux qui viennent le requérir pour cet effet « que ceux qui veulent des gardes pour garder ce *bougre* d'arbre pouvaient en chercher et qu'elle s'en *foutait* et qu'ils le gardent comme ils le voudront. » (Arch. de la Manche, 1 *bis*. M. 4-4, An II).

que sans doute il est bien intéressant pour l'agriculture de lui rendre des bras ; mais qu'il faut arrêter par tous les moyens possibles les progrès du fanatisme, qui ferait de nos contrées une nouvelle Vendée.... »

Dans une autre lettre concernant Marguerite Girout l'agent national faisait encore remarquer au même comité « que depuis ce rassemblement les chouans et les fanatiques avaient levé la tête et cherchaient à opérer une contre-révolution, comme on en a dans ce district et les circonvoisins la trop malheureuse expérience ».

Les contre-révolutions suivent toujours de près les révolutions, quand celles-ci s'accomplissent au mépris de la vérité et de la justice, parce que la vérité et la justice sont les bases éternelles des sociétés, la garantie nécessaire de leur prospérité matérielle et de leur grandeur morale.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

Rapport de l'agent national du district de Mortain, F. Guesdon, au représentant du peuple Le Carpentier, sur l'assemblée nocturne du Mesnil-Gilbert.

Chérencey, 18 messidor 2e année de la République française, etc.
(6 juillet 1794)

LIBERTÉ, ÉGALITÉ, FRATERNITÉ

« L'agent national du district de Mortain au citoyen Le Carpentier, représentant du peuple dans le département de la Manche et autres environnants.

» Je viens d'apprendre, au fond de ma campagne, que tu m'avais accordé le secrétaire que je te demandais ; je t'en fais

mes remerciments en te jurant un éternel amour pour notre mère commune.

» Je t'aviserai, n'ayant pu le faire plus tôt, que, dans la nuit du 5 au 6 du présent, deux scélérats prêtres réfractaires ont célébré une très grande messe dans une des communes les plus aristocratiques de notre district appelée le Mesnil-Gilbert. Huit cents fanatiques au moins se sont rendus au lieu désigné. D'après tous les renseignements que je me suis procurés, et dont je ne cesse de suivre les différents fils quelque tortueux qu'ils soient, un grand discours contre-révolutionnaire a été prononcé, et l'on s'y est efforcé de susciter l'indignation des assistants contre tous les hommes en place ; on a même provoqué au meurtre ; on y a engagé les pères et mères à laisser plutôt égorger leurs enfants que de les souffrir aller aux frontières et à plutôt tous souffrir le martyre que de se soumettre aux lois de notre gouvernement actuel. Bien sûrs de l'ignorance et du fanatisme outré de la multitude des auditeurs, ils se sont dits les envoyés immédiats de Dieu. Ce qu'il y a de bien singulier c'est que trois cy-devant prêtres constitutionnels se sont rendus au lieu de ces cérémonies et n'ont pu y assister qu'après avoir été purifiés, ce qui s'est opéré de la manière suivante : on les a reclus dans une mauvaise boulangerie ou toit à porc, d'où ils ne pouvaient communiquer avec qui que ce soit de la sainte assemblée, s'en étant rendus indignes par la prestation de serment. Ensuite on a chanté le *Veni Creator*, après quoi on a été pontificalement chercher les sots ou contre-révolutionnaires pénitens ; on les a amenés à l'autel, où ils se sont humblement prosternés devant le chargé des pouvoirs célestes et illimités ; là, ils ont juré, mais quoi ? La contre-révolution ! Ces trois nouveaux convertis sont les nommés Bion, natif de la commune de Beauficel, et cy-devant vicaire de la commune du Mesnil-tove ; Chapin, natif de celle de Saint-Pois, et cy-devant vicaire à Périers-en-Beauficel, et enfin Duhamel, cy-devant curé de Notre-Dame-de-Cresnay, le tout de notre arrondissement. Il y a plus : un agent national étant de naissance bon catholique, apostolique et romain et voulant mourir de même s'est aussi présenté et a juré de ne plus reprendre cette vilaine écharpe qui l'avait rendu scélérat et risquait à le précipiter malgré lui dans l'abyme enflammé.

» Le lendemain de cette espèce de messe de minuit, quelques patriotes m'avertirent du bruit qui courait, et, sur le simple soupçon, craignant tout des prêtres, je négligeai de prendre la purgation qu'on me présentoit, pour me lever et prendre les mesures nécessaires pour m'assurer de ces trois J. F. Je fus chercher trois vrais sans-culottes et les envoyai à la découverte ; mais ils m'apprirent, à mon grand regret, que ces trois fanatiques n'étaient point rentrés chez eux. Alors je devinai qu'ils n'y rentreraient peut-être pas, d'autant plus qu'on m'apprit qu'ils avaient tout vendu quelque temps auparavant. En effet, l'activité permanente de mes espions m'a prouvé que ces rejetons de Madame Théot n'étaient pas revenus chez eux et avaient préféré d'être les courriers du correspondant de Dieu et sûrement de toute la céleste cour. L'agent national a décampé aussi ; mais il n'est pas encore avec les saints prêtres, il ne fait que voltiger dans nos environs et j'espère que mes ruses le feront bientôt tomber dans nos filets.

» J'entends tous les jours des témoins et fais passser de rudes interrogatoires à tous les prévenus ; mais la chaîne est si longue et si tortueuse qu'il faut la plus grande patience pour la suivre et en toucher tous les maillons. J'ai déjà fait mettre en arrrestation trois colporteurs des nouvelles de cette grande cérémonie ; j'aurai occasion d'en mettre bientôt davantage, car à force d'interroger, j'approche des premières trompettes nocturnes, et c'est sur ceux-là seuls que je veux m'appesantir cherchant plutôt à ramener les idiots et les ignorants qu'à les punir. Ce qu'il y a de malheureux, c'est que je ne puis avoir aucuns renseignements sur les deux célébrants ; mais j'espère cependant les découvrir à force de recherches et de poursuites que je ne veux terminer qu'à la réussite ou à ma mort ; car on a déjà menacé de m'assassiner ; mais tu peux compter que ce projet ne me ralentira pas et qu'à l'aide de tes lumières que j'implore, je viendrai à bout d'étouffer ces monstres dès leur naissance et de préserver mon district des horreurs de la Vendée. Cette douce espérance sera le plus efficace des remèdes dont je ferai usage dans ma convalescence.

« Salut et fraternité inaltérable. »

Suit le post-scriptum que nous avons donné p. 33.

II

ARRÊTE

DU REPRÉSENTANT DU PEUPLE

LE CARPENTIER

Nous Représentant du Peuple, délégué par la Convention Nationale dans le Département de la Manche & autres environnans,

D'après les avis qui nous ont été donnés par plufieurs Administrations sur l'existence & la multiplicité de rassemblemens contre-révolutionnaires dits *Proceffions nocturnes ;*

Considérant que ces mouvemens ténébreux sont un nouvel effet de la perfidie des ci-devant Prêtres qui, réunis à d'autres classes de malveillans, cherchent à entraîner dans des démarches séditieuses les Citoyens les moins éclairés, pour en faire de nouveaux prosélytes au fanatisme & de nouveaux ennemis au gouvernement Républicain ;

Considérant que l'inutile emploi des lumières & des exhortations prodiguées jusqu'à ce jour avertit qu'il est temps de faire succéder l'énergie révolutionnaire a une dangereuse tolérance ;

Considérant enfin que la liberté des cultes décrétée par la Convention Nationale ne peut en aucun temps, servir de prétexte à la perturbation de l'ordre ; que tout signe public d'un culte particulier est un outrage pour les autres cultes ; en un mot, que le salut de la République exige la fin d'une lutte déjà trop longue entre le fanatisme & la raison, le crime & la vertu, le royalisme & la Liberté ;

Arrêtons ce qui suit :

ARTICLE PREMIER.

Tout signe public de tout culte quelconque sera supprimé, & ses débris mis à l'écart.

II.

Sont compris dans la suppression ou démolition les bâtimens ci-devant connus sous le nom de *Chapelles*, & servant aujourd'hui de rendez-vous pour les rassemblemens fanatiques & contre-révolutionnaires.

III.

Sont réputés ennemis de la chose publique tous individus qui, sortant de leurs foyers pour troubler la paix des villes ou des campagnes, formeroient des processions nocturnes.

IV.

En conséquence, la force armée sera déployée contre eux; les instigateurs ou directeurs des attroupements seront saisis, conduits dans la maifon d'arrêt & traduits comme conspirateurs devant le Comité de Sûreté générale de la Convention.

V.

Quant aux autres individus qui auroient été entraînés dans lesdits rasssemblemens, ils seront également saisis & conduits en la maison d'arrêt, pour être interrogés & traités ensuite selon le caractère de leur délit, & il sera rendu compte du tout aux Représentants du Peuple.

VI.

Les administrateurs de District & les Municipalités requerront autant que besoin sera, les Commandans de la force armée, qui demeurent chargés d'employer aussitôt tout moyen de rigueur & de prudence nécessaires, conjointement avec des Commiffaires des autorités constituées.

VII.

Il est expressément recommandé auxdites Autorités de veiller à la célébration de la Décade instituée par la loi, & de tenir

note de ceux qui affecteroient de confacrer encore au ci-devant dimanche un temps qui appartient exclusivement à la Patrie.

VIII.

Le présent sera envoyé aux Départemens de la Manche, d'Ille & Vilaine, des Côtes-du-Nord & du Morbihan, qui sont invités à en transmettre aussitôt des expéditious à chacun des Districts de leur arrondissement, chargé de son exécution, à l'effet de quoi il sera imprimé & publié dans les formes ordinaires.

Port-Malo, le 16 Thermidor, l'an 2e de la République.

Signé LE CARPENTIER.

Certifié conforme. LE CARPENTIER.

VII

LA DANSEUSE

Membre de la Société des anciens élèves du Lycée de Caen, je ne manque jamais d'assister au banquet annuel, qui réunit autour de la même table les compagnons d'études des premières années.

Lors de ces rencontres improvisées, les interpellations s'entrecroisent, les questions se posent et chacun effeuille la marguerite des lointains souvenirs. Ah ! les chers échos de l'autrefois à jamais disparu ! Comme, à la fin de ce dîner de *Labadens,* au milieu de la fumée des cigares, ils parlent à l'âme et comme les rires s'envolent joyeux ! Oh ! le Quartier Latin, quelle mine inépuisable !

— Et la brune Irma, demandai-je à mon voisin de table, grave Président du tribunal de l'un des arrondissements de la Cour, l'as-tu jamais revue ?

— Irma de Bullier ?

— Oui ; celle qui dansait avec un entrain endiablé le fameux quadrille de la *Tulipe Orageuse.* Tu Dieu ! quelle gentille frimousse et quelles jambes bien faites.

— C'est vrai, répliqua avec une pointe de mélancolie le magistrat. Excellente fille pourtant ; plutôt Mimi que Musette. Dame ! le cœur sur la main, mais incapable d'une canaillerie.

Et, après un court moment d'hésitation:

— Bast ! avec toi pas de secrets... Ecoute-moi donc....

— Parle.

— « Le jour de la Fête-Dieu, le hasard m'avait amené, il y a trois ans, dans le département de l'Orne, aux environs de Mortagne, dans la commune de Saint-Maurice,

Dès le matin, grand remue-ménage à travers les rues. Partout des gens occupés à la construction des reposoirs, à tendre des draps devant les maisons, à les épingler de pivoines et de roses.

Rien de charmant comme cette fête du printemps, reminiscence de celle de la déesse Flore, si en honneur chez les Grecs et chez les Latins. Les longues théories de jeunes filles en blanc, les toilettes claires des jeunes femmes, les nuages de fumée des encensoirs, le gentil bataillon des angelots devant le dais de velours, le scintillement des rayons du soleil sur les ors des bannières et les chapes des chantres, toute cette imposante pompe religieuse élève l'âme et rejouit le cœur.

Au milieu de la procession, à quelques pas du prêtre portant le Saint-Sacrement, en arrière des hommes et aux premiers rangs des femmes, se détachait le fin profil d'une vieille dame.

Toilette simple, mais de bon goût : robe de soie noire recouverte d'une merveilleuse dentelle de Chantilly ; chapeau fermé sur des cheveux d'un blanc de neige, encore assez épais, dont les bandeaux plats descendaient sur les tempes ; dans sa main, irréprochablement gantée, un missel gros comme un bréviaire !

Gentiment elle s'avançait, l'œil extatique, avec ce regard perdu dans le vide, particulier aux ferventes de la Confrérie du tiers-ordre de Saint-François.

A chaque station, elle tombait à genoux sans le moindre souci du froissement de sa robe et, le front très incliné vers la terre, elle recevait la bénédiction du pasteur.

Cette physionomie de donatrice de vitrail m'intéressait au plus haut point ; aussi, dès ma rentrée à l'auberge, j'interrogeai à son sujet le propriétaire de la maison.

— Vous voulez parler de Mme Paul Rodier, me dit-il aussitôt.

— Paul Rodier, fis-je avec surprise ?

— Oui, la veuve de M. Paul Rodier, l'un de nos plus riches éleveurs du Perche. La meilleure des femmes, serviable au possible, la main toujours ouverte. Grâce à elle, monsieur, pas un seul pauvre dans la commune. Fondatrice de notre crèche, elle visite les malades, va elle-même leur porter les secours à domicile avec une discrétion rare et des paroles qui en doublent le prix. Quel plus noble emploi de sa fortune ?

Comme moi, tu as connu Rodier, étudiant de première année

au Quartier Latin, lorsque j'achevais mon doctorat. Depuis, les hasards de la vie nous avaient séparés et nous ne nous étions plus revus. Je crus de mon devoir d'aller rendre visite à sa veuve.

Après déjeuner, vers deux heures, je sonne à la grille d'une maison de superbe apparence, un véritable château et, au domestique accouru, je remets ma carte.

Introduit de suite au salon, d'un style sévère, sans bibelots rares ni grandes futilités, je vis bientôt apparaître la maîtresse du logis.

Ma carte de visite à la main, avec une pointe de rouge au visage, mais sans le moindre embarras, elle s'avança vers moi et avec un bon sourire :

— Je vous remercie, René, de vous être souvenu de votre vieille amie...

— Vous ! m'écriai-je au comble de l'étonnement.

— Oui, moi, Irma, la folle danseuse du bal Bullier...

Et, commc je restais sans souffler mot :

— Veuillez, je vous prie, vous asseoir, continua-t-elle en me désignant un fauteuil et accordez-moi cinq minutes de votre attention.

— Je suis tout oreilles, repliquai-je en reprenant possession de moi-même.

— Votre départ, poursuivit-elle, me causa un profond et réel chagrin, car je vous aimais sincèrement ; mais les amours de ce monde ne sont pas éternelles et le Temps, notre maître à tous, sans l'oubli complet, m'apporta néanmoins l'adoucissement de mes peines.

Une année entière s'écoula de la sorte, dans des altertatives de calme et de tristesse, puis, de guerre lasse, cédant aux pressantes sollicitations de M. Paul Rodier, j'entrai un beau soir en ménage avec lui.

Oh ! rendons-lui cette justice, il voulait m'épouser ; mais, devant l'opiniâtre résistance de ses père et mère, tous les deux réfractaires à ce mariage, ne voulant pas, d'un autre côté, m'insinuer de force dans leur famille, malgré l'offre de Paul, maintes fois réitérée, de faire les sommations légales, je n'y consentis jamais. Plus tard, les obstacles disparus, nous régularisâmes notre situation et je devins Mme Rodier.

Pas un nuage à notre ciel bleu, durant ces trente années de notre existence conjugale, assurément les plus heureuses de ma vie. Dévouement et confiance réciproque de part et d'autre, j'ai l'intime conviction d'avoir rendu mon mari parfaitement heureux.

Elle s'arrêta et, sous l'influence du souvenir de ces scènes vécues, une larme brilla au bord de sa paupière. Au bout d'un moment, elle reprit :

— Bienfait très appréciable, jamais la calomnie ne m'effleura de son aile. A l'abri de tout soupçon, ma conduite fut celle d'une honnête femme dans la plus fière acception du mot.

Lorsque le Seigneur l'a rappelé à lui, Paul est mort en chrétien, muni des Sacrements de l'Eglise et ma consolation est de le savoir dans le séjour des Elus. Foncièrement religieuse, avec joie je suis revenue aux pieuses pratiques de mon enfance et ma vie s'écoule calme, tranquille, désormais en dehors des passions humaines.

Sans y être en rien sollicité par moi, pour preuve nouvelle de son affection, mon mari m'a instituée sa légataire universelle. Oh ! à ce sujet, ses héritiers naturels n'ont rien à craindre, car, à mon décès, ils rentreront en possession de ses biens, dont je ne distrairai pas une parcelle ; mais, au mieux du salut de mon âme, je dispose de leurs grands revenus en semant les aumônes autour de moi.

Avec un sourire d'une ineffable douceur :

— Je vous retiens pour dîner avec nous, René, car j'ai le plaisir de recevoir aujourd'hui à ma table monsieur le curé, mon précieux auxiliaire dans mes bonnes œuvres et mon zélé directeur de conscience.

Rien de charmant comme ce dîner exquis, arrosé de vins généreux, plein d'entrain et de gaîté de bon aloi, où le curé, jolie fourchette, ma foi ! et agréable convive, me tint bravement tête.

Au moment de prendre congé, avec une note attendrie dans la voix, Mme Paul Rodier me dit :

— Vos fonctions de Président du Tribunal vous confèrent des pouvoirs très étendus : promettez-moi, René, que vous en userez largement en faveur des faibles et des miséreux, souvent plus malheureux que coupables. Condamnez-les au minimum

en leur accordant toujours le bénéfice moralisateur de la loi Béranger.

— Vous êtes une digne et sainte femme et je vous le promets, lui répliquai-je en portant respectueusement sa main à mes lèvres, tout en baissant les yeux pour lui cacher mon émotion.

Depuis, mon ami, je ne prononce jamais un jugement en police correctionnelle sans me rappeler cette dernière entrevue, et, fidèle à ma promesse, invariablement j'abaisse d'un dégré l'application de la peine.

HENRI DATIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1er TRIMESTRE 1898

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre, à Bourges (1895-1896), 21e volume.

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne. — Tome XVI, 2e, 3e et 4e bulletin 1897.

Mémoires de l'Académie nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, 1897.

Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France, Tome VII, 4e trimestre 1897.

Revue des Travaux scientifiques. Tome XVII, nos 10 et 11.

Comptes-rendus du Congrès des Sociétés Savantes de Paris et des départements, tenu à la Sorbonne, en 1897. — Section des sciences.

Bulletin de la Société Les Amis des Sciences et Arts de Rochechouart. Tome VII, n° 5.

Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn, n° 6, 1897.

La paroisse de Jobourg pendant la Révolution, par M. Henri Jouan (Extrait des Mémoires de la Société académique de Cherbourg, 1898).

Académie d'Hippone. — Compte-rendu de la réunion du 30 novembre 1897.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques Année 1896, 3e livraison.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. Documents inédits concernant la province. Tome XIV, 1er fascicule. Cartulaire du chapitre de la cathédrale d'Amiens.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Année 1897. Nos 1 et 2.

Revue des Provinces de l'Ouest, nos du 31 janvier au 28 février 1898.

Un Normand célèbre : Me Jacques du Lorens (1580-1655), poète, jurisconsulte et collectionneur. — Sa famille, sa postérité, sa galerie de tableaux, étude biographique d'après des documents inédits, par le Commandeur Henry Le Court, membre de la Société des Antiquaires de Normandie, du Conseil héraldique de France, etc.

Appartenant à la descendance du poète, émule et contemporain de Régnier, notre érudit confrère a voulu dégager la grande figure de son aïeul, des ténèbres amoncelées sur elle, en puisant des renseignements certains dans les minutes des notaires et les registres de l'état-civil, ces vénérables débris d'un autre âge, vraie providence des chercheurs.

Cidres et Boissons, par M. A. Durel, professeur de sciences physiques au collège d'Avranches, membre de l'Association pomologique de l'Ouest.

Dans sa brochure, M. Durel donne à nos agriculteurs d'excellents conseils pour ne pas, sous prétexte de disette de pommes, perdre la réputation de leurs cidres, en fabriquant de la *boisson* ou cidre mouillé. — Il faut 80 barattées ou demi-hectolitres de pommes pour faire un bon tonneau de cidre de 800 pots ou 1606 litres ; le rendement en jus plus ou moins pur des pommes est donc en moyenne des deux cinquièmes de leur volume.

Notices, Mémoires et Documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche, quinzième volume.

P. 51 à 114 : *Les Gardes d'Honneur de la Manche* (1808-1814), par G. du Boscq de Beaumont. Arr. d'Avranches, p. 57 et 65 ; Granville, p. 59 ; Arr. de Mortain, p. 62 et 72.

Anciens registres paroissiaux de Bretagne, par l'abbé Paul Paris-Jallobert :

Billé, Lourmais, Le Pertre et Le Rheu, paroisse dont les Freslon, comtes de la Freslonnière et vicomtes de Méjusseaume, étaient seigneurs supérieurs et fondateurs.

Un Lamennais inconnu. Lettres inédites de Lamennais à Benoît d'Azy, publiées avec une introduction et des notes par Auguste Laveille.

Dans une remarquable introduction de 65 pages, M. Auguste Laveille étudie avec beaucoup de pénétration l'être de sensibilité que fut Lamennais, et s'il apprécie avec sévérité les cris de révolte échappés au malheureux prêtre de 1832 à 1836, son désir d'être juste n'exclut ni la modération, ni la pitié. Ce volume complète très avantageusement les *Lettres de Lamennais à Montalembert,* récemment publiées.

Raymond de Durfort, évêque d'Avranches et de Montpellier, archevêque de Besançon, par le chanoine Saurel, officier de l'Instruction publique, correspondant du Ministère; ouvrage orné d'un très beau portrait de Sa Grandeur.

Dans sa lettre d'envoi, l'auteur nous écrit : M. le Président, le 20 février de l'année dernière, vous aviez la bonté de me fournir quelques renseignements sur Mgr Raymond de Durfort, que vous considérez comme une sorte d'évêque *in partibus* d'Avranches, n'y ayant jamais mis les pieds. Et à la page 5 de son livre, il dit : « Comment expliquer une pareille conduite ? Elle nous a paru si extraordinaire que nous avons dû chercher des éclaircissements. Nous nous sommes adressé, dans ce but, à M. le Chanoine secrétaire général du diocèse de Coutances et d'Avranches, et à M. le Président de la Société d'Archéologie des arrondissements d'Avranches et de Mortain. Les réponses dont ces Messieurs ont daigné nous honorer, varient quant à la forme, mais sont identiques pour le fond, elles s'accordent à dire que R. de Durfort n'a jamais paru dans son diocèse, depuis le jour où il a été nommé jusqu'au jour de sa translation à Montpellier. »

Pour nous, sa conduite peut s'expliquer par cette excellente raison qu'il savait son diocèse en de bonnes mains, parfaitement

administré par l'abbé Louis-Philippe de Saint-Germain, seigneur de Parigny, grand-vicaire et official d'Avranches, lequel prit en son nom possession du siège épiscopal, le 27 novembre 1764. Nous avons suffisamment fait connaître ce prêtre grand seigneur, Tome XI des *Mémoires*, p. 32 et 104.

La Peste en Normandie, du XIVe au XVIIe siècle, par le docteur Louis Porquet, de Vire.

Avranches, Villedieu-les-Poëles, Granville, Mortain, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Saint-James, Buais, Savigny-le-Vieux, Le Mont Saint-Michel, ont chacun leur article, p. 30 à 38.

Sur le conseil de notre confrère Virois, M. Adrien Durier, le docteur Porquet nous avait consulté au sujet d'armoiries relevées sur la pierre tumulaire d'une pestiférée. Elles nous ont paru absolument funèbres et c'est la première fois que nous en voyons de semblables. Aussi avons-nous risqué une interprétation qui a eu la préférence de l'auteur comme étant la plus originale : Le chevron étant souvent employé comme brisure, à l'époque où l'on brisait, pourrait indiquer une vie brisée, tandis que les ossements sont généralement l'image de la mort. Sur l'autre écusson, où deux des ossements se trouvent remplacés par une rose et par une quenouille, la rose indiquerait les charmes et la tendresse de la personne morte, et la quenouille la femme mariée, p. 72, avec une gravure hors texte de ce tombeau.

Le Gérant : Jules DURAND.

Imprimerie Avranchinaise de Jules DURAND, rues Boudrie et Quatre-Œufs

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

Littérature, Sciences et Arts

DES ARRONDISSEMENTS D'AVRANCHES & DE MORTAIN

SÉANCE DU JEUDI 5 MAI 1898

A DEUX HEURES, AU MUSÉE

Président : M. ALFRED DE TESSON
Secrétaire : M. le COMTE DE CHABANNES

Etaient présents : MM. Albert LEGRIN, Président du Tribunal civil, et Sosthène MAUDUIT, Conseiller Général, Maire de Saint-Martin-des-Champs, *Vice-Présidents* ; Léon LANOS, ancien Notaire, *Bibliothécaire-Archiviste ;* Mlle Ida HUBERT, *Bibliothécaire-honoraire* ; MM. Paul BOUVATTIER, Contrôleur des Contributions directes, *Sécrétaire-Adjoint ;* le baron Henry de TONGE, *Trésorier ;* DUREL, professeur de sciences, *Conservateur ;* A. LEBEL, libraire, le Comte de CLINCHAMP, *Administrateurs ;* Henri Gibert, propriétaire ; Guéroult, professeur d'anglais.

ORDRE DU JOUR

1. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.
2. — Admission de nouveaux Membres titulaires.
3. — Dépouillement de la correspondance. — Nécrologe.

LECTURES

4. — *Observations* de Mgr Deschamps du Manoir sur le n° 8, Tome VIII de la *Revue*, et le Tome XIII des *Mémoires*.
5. — *L'Abbaye de Savigny au moment de la fermeture de ses cloîtres*, par M. Hippolyte Sauvage.

6. — *Tarif et évaluation des denrées alimentaires et commerciales, à Avranches, au temps du roi François 1er*, par M. Hippolyte Sauvage.

7. — *La Bataille de Callao (2 mai 1866)*, par M. Alfred de Tesson.

I

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 27 janvier 1898, qui est adopté sans observation.

II

Sont ensuite reçus Membres titulaires :

1° Le vicomte Jean de Cacqueray, au château de Macey, près de Pontorson, présenté par le baron de Tonge et le Président.

2° M. Asher, libraire, 13, Unter den Linden, à Berlin. W. présenté par le Président et le Secrétaire.

III

M. Hipp. Sauvage se propose de continuer son étude sur les cantons de l'arrondissement de Mortain. Ceux de Barenton, d'Isigny et de Juvigny ont été publiés par l'Annuaire de la Manche en 1881, 1882, 1883 et 1885. Les autres nous sont réservés. — Il nous écrit encore : « le dernier volume de la Société fait ressortir et connaître des compositions anciennes, qui, par le fait de cette circonstance, sont entrées dans notre domaine. Le rôle des Sociétés archéologiques est, en effet, plutôt de rappeler les études d'autrefois et notre devoir est d'en faire ressortir la véritable valeur. Il est donc juste de constater que le XIIIe volume s'est fort bien pénétré de l'esprit de notre Société. Aussi sera-t-il l'un des plus précieux et des plus souvent consultés de la collection ».

M. Saint-Arroman, Chef de Bureau au Ministère de l'Instruction publique (Direction de l'Enseignement supérieur, 5me Bureau), informe que 26 exemplaires du Tome XIII de nos Mémoires ont été transmis par ses soins à diverses Sociétés savantes.

De M. Lepingard, Président de la Société savante de Saint-

Lo : « M. le Président et honoré collègue, j'ai reçu le dernier volume de vos Mémoires que, suivant mon habitude, j'ai immédiatement parcouru. Votre travail personnel est considérable et a dû vous prendre de longues heures. Ce n'est pas petite chose que de corriger les erreurs multiples d'un soi-disant héraut d'armes (erreurs voulues ou non, qui étaient payées à beaux deniers comptants) surtout lorsqu'elles s'appliquent au tiers du Grand Bailliage du Cotentin et à ses très nombreuses familles. J'en ai d'autant plus apprécié la valeur historique que moi-même j'ai fait un travail qui, s'il est beaucoup moins étendu et moins intéressant que le vôtre, parce qu'il est plus local, m'a pas mal causé de misères. C'est par centaines qu'il m'a fallu compulser des actes notariés et des dossiers du Bailliage et de la Vicomté de Saint-Lo. Il s'agissait de Bourgeois de cette ville dont la situation professionnelle permettait et promettait au Fisc du XVIIIe siècle d'exercer certains prélèvements auxquels n'échappaient pas des familles nobles encore qu'elles n'eussent pas besoin de d'Hozier pour leur attribuer des armoiries qui ne valaient assurément pas, aux yeux des imposés, celles que leur avaient léguées leurs aïeux. — Quoiqu'il en soit, votre œuvre était nécessaire et sa valeur historique lui assure un vrai succès. Il est désirable que votre exemple soit suivi pour les autres Elections. Mais hélas ! pour Saint-Lo, du moins, qui voudra se charger d'une pareille tâche ? Qui surtout dispose des matériaux nécessaires pour la fructueusement accomplir. Si j'avais seulement 20 ans de moins ! Mais ce n'est pas lorsqu'on a bientôt 78 ans accomplis qu'on peut entrer dans cette voie. »

M. Geoffroy *Hérault* de la Véronne (123, rue de Grenelle, à Paris), dont la famille habite le Berry, cherche le raccordement de cette branche berrichonne avec la tige des Hérault de l'Avranchin ; il croit que la Véronne est une localité du Mortainais.

Lettres de MM. Asher, de Berlin ; H. Champion, E. Deyrolle, de Paris ; Dulau, de Londres ; Ch. Guérin, du Mesnil-Thébault ; J. Laurence (Julia Levallois), de Paris ; Aug. Lavalley, de Villedieu ; E. Lechevalier, de Paris ; le chanoine Menard, de Coutances ; de Poret, de Laval ; le chanoine Saurel, de Montpellier ; Ch. Thierry, de Paris.

M. Paul Dubufe est décédé, le 1er février 1898, à l'Abbaye de la Lucerne-d'Outremer, sa propriété, dans sa 56e année.

IV

CHER ET VÉNÉRÉ M. LE PRÉSIDENT,

Les guerres de religion et les sièges de Pontorson et d'Avranches, dont M. H. Sauvage a entretenu la Société dans la séance du 28 octobre 1897 (tome VIII de la Revue, page 412), ont souvent été étudiées par les historiens locaux. Le comte de Guiton donna des détails sur ces événements dans le *Journal d'Avranches* des 9 juin et 1er septembre 1861. A cette même époque, et toujours à l'occasion de la cavalcade historique, M. A.-M. Laisné, tant à la Société d'Archéologie que dans le *Journal d'Avranches* du 8 septembre, se livra aux patientes recherches, qui le caractérisaient, et sépara ce qui devait être tenu pour certain de ce qui restait dans le domaine des conjectures, dont quelques-unes ont été éclaircies depuis lors.

M. Sauvage dit avec raison que la vraie date de la mort de Louis de Vicques est 1590, et M. Le Héricher l'affirme à la page 275 de son *Avranchin monumental et historique* : « Mais l'an 1590, de Vicques fut tué au siège de Pontorson. » Toutefois la date erronée de la page 464 du tome II ne semble pas imputable aux Protes, qui en ont d'ordinaire assez à leur actif sans qu'on leur en prête d'autres encore. Le récit de la page 464 se retrouve au tome I, page 474, avec le même millèsime 1580. C'est donc une erreur de copie. M. Le Héricher travaillait avec facilité et rapidité. Surchargé de leçons, il corrigeait ses épreuves au milieu de ses élèves. Il n'y a donc pas à s'étonner s'il lui arrivait parfois des distractions. Il affirme que Pontorson fut investi le 20 septembre ; mais je ne vois pas qu'il ait fixé la mort de Louis de Vicques au 23. Cette date a dû être fournie par un autre historien, ou peut-être par l'opuscule sur la cavalcade historique, que je n'ai pas conservé. Du récit de l'*Avranchin monumental*, il semblerait même que la catastrophe serait arrivée un peu plus tard, puisqu'après avec fixé l'investissement au 20 septembre, M. Le Héricher ajoute : « Celui-ci ayant *un jour* demandé aux assiégés si La Coudraye était avec eux... » Le

manuscrit de Dom Huynes de la bibliothèque d'Avranches porte la date du 14 décembre, et l'abbé Desroches la cite dans son *Histoire du Mont Saint-Michel*, tome II, page 231 : « Enfin l'an 1590, notre bon et pieux Gouverneur étant au siège de Pontorson, que le duc de Mercœur, chef de la Ligue en Bretagne, Prince de la Maison de Lorraine, tenait assiégé, fut tué le 14 décembre, combattant pour la cause de l'Eglise de Dieu. » M. Laisné, dans une communication à notre Société, démontra qu'il y avait une erreur, et qu'il faut substituer *13 septembre* à *14 décembre*, parce que Dom Huynes, suivant un ancien usage, confond le jour de l'inhumation avec celui de la mort. Cette date ne s'accordant pas avec l'investissement du 20, il reste à éclaircir laquelle des deux est exacte.

A la page 419 de la *Revue* il faut lire 1591 au lieu de 1491, et, à la page 440, *infernus* au lieu d'*inferno*.

Les citations du *Livre de raison d'un bourgeois de Granville*, faites par M. du Parc dans le dernier tome de nos *Mémoires*, donnent envie de connaître davantage ce manuscrit à ceux qui sont au courant du passé de cette ville. Les longues familles ne sont pas toujours celles qui se perpétuent davantage. En dépit des douze enfants de Julien Folain ou Follain, sieur de Chanval, son nom s'éteignit moins d'un siècle après lui avec notre ancien collègue le Dr Follain, décédé en sa terre de Vaumoisson, à Bouillon, le 1er décembre 1862, âgé de 75 ans, vec ses deux sœurs Mme Duhamel Grandprey, fixée en Bretagne, et Mme Le Bouffy de Terreville, et avec Mme Epron, née Follain *(Voir la Revue, tome VIII, page 156)*.

Quelques mots au sujet de la bénédiction des cloches de 1750. Cette même année vit ausi commencer la construction d'une caserne et du môle neuf. Le nom de M. Pigeon de Saint-Pair, maire de la ville, figura naturellement dans les procès-verbaux scellés dans des boîtes de plomb et placés dans les fondations, comme il avait été gravé sur une des cloches. Les Granvillais s'amusèrent à dire que leur Maire avait été pendu, noyé et enterré, et qu'il ne s'en portait pas moins bien. Mme Ganne de Grandmaison, qui avait été marraine avec lui, devait être la mère de Jean Ganne de Beaucoudrey, marié à Jeanne-Perrette-Louise Pléville Le Pelley. Le curé, fils de M. de Granville, qui nomma la seconde cloche *avec la demoiselle sa sœur*, était sans doute l'abbé

de la Broise, dont le père était devenu patron présentateur *pro minori*, par une mariage avec l'héritière des Le Mercier du Mesnil-Drey. M. de Vaufévrier, qui nomma la troisième cloche avee Mme de Gatigny, était Nicolas Le Sauvage, sieur de Vaufévrier, Lieutenant-général de l'Amirauté, et Mme Le Boucher de Gatigny fut mère de Luc-François Le Boucher de Vallefleur, seigneur du Loreur. (*Mémoires, tome VIII, page 329*). Ces trois cloches furent fondues à la Révolution. Il n'en resta qu'une autre du poids de 1.600 kilogrammes, qui avait eu pour parrain le Marquis d'Argouges de Gratot, patron présentateur *pro majori*, et Mme Julienne-Jeanne-Félicité Ganne, épouse de M. Hugon de Haut-Mesnil, qui succéda à Pierre Girard dans la charge de Prieur Consul ou Président du Tribunal de Commerce. M. et Mme Hugon eurent pour fils l'amiral baron Hugon, sénateur du second Empire, et pour petit-fils M. de Péronne, Capitaine de Vaisseau et major de la Marine à Cherbourg.

Sauf une clochette pour sonner les messes basses et placée dans une des ouïes de la tour, cette cloche fut unique jusqu'en 1842. Le 7 juillet, deux autres de 1.200 er 800 kilogrammes furent bénites et nommées par M. Alphonse Theroulde et sa tante Mme Edmond Le Campion, femme du Maire. On peut s'étonner qu'il n'y ait eu q'un parrain et une marraine. Ce fut probablement un acte de prudence du vénéré Curé, M. Maudouit. Tout se passa entre la Fabrique et la Mairie, pour couper court aux compétitions qu'auraient pu faire surgir les rivalités de la ville, représentée par la famille Le Mengnonnet légitimiste, et du faubourg, qui devait son développement à la famille Le Campion, agréable au gouvernement de juillet.

Agréez, M. le Président, mes souhaits de bonnes fêtes de Pâques, et l'hommage de mon affectueux respect.

J. D. du M.

V

L'ABBAYE DE SAVIGNY

AU MOMENT DE LA FERMETURE DE SES CLOITRES

PRÉAMBULE

Afin de se conformer aux prescriptions du gouvernement et du décret sur la Constitution civile du clergé, voté par l'Assemblée Constituante, l'abbé de Savigny, Mgr Odet d'Aydie, avait, par deux actes du 28 février 1790, datés de Périgueux, fait la déclaration solennelle des revenus qu'il possédait (1). Il affirma que son abbaye de Savigny lui rapportait vingt sept mille livres (27 000) par an, et qu'il touchait directement cette somme des religieux, en vertu de conventions régulières. En cela l'abbé d'Aydie n'avait fait que continuer l'exemple de l'illustre Massillon, évêque de Clermont, son prédécesseur à Savigny, qui, d'accord avec ses moines, avait divisé les revenus du monastère en trois portions égales, l'une pour l'abbé, la 2e pour la communauté et la dernière pour l'acquittement des charges de la maison. Au temps de Massillon, sa part était de 22.000 livres, ce qui constituait un revenu total de 66.000 livres pour l'abbaye. En 1790, Mgr d'Aydie recevait 27.000 livres de ses moines, et d'après cette base les revenus entiers du moutier atteignaient 80.000 livres en chiffres ronds.

---

(1) Sauvage. Le dernier abbé de Savigny. 1881, pièces justificatives. VI et VII.

Les religieux de Savigny, de leur côté, durent présenter également les états de leurs revenus. Ils le firent, et c'est la minute originale de leur déclaration que nous avons retrouvé recemment (1). Bien qu'elle ne porte pas de date, il n'est pas douteux qu'elle doit être de février, ou mieux encore de mars 1790. En tous cas elle ne pourrait pas être reportée jusqu'au 15 octobre 1791, puisque la liquidation du traitement des quinze religieux de Savigny fut ce jour-là comprise dans l'état dressé pour le clergé du département de la Manche (2).

Il est à observer surtout que les chiffres de la déclaration des moines sont en concordance parfaite avec ceux de leur abbé commendataire.

Nous considérons la pièce que nous signalons comme pourvue d'un certain intérêt, et comme l'expression suprême des sentiments d'admiration qu'avaient les religieux qui l'habitaient, pour leur belle et illustre abbaye de Savigny. Au point de vue de la rédaction, elle n'a rien de remarquable cependant. Mais elle renferme des détails nouveaux, exacts, précis et conformes de tous points au plan que nous avons possédé du monastère et dont nous avons fait le dépôt aux estampes de la Bibliothèque Nationale.

En effet, outre certaines indications sur les édifices de Savigny, sur leurs destinations spéciales et sur leur décoration, notre document donne les noms des religieux qui se trouvaient dans la maison en 1790. Ils y étaient au nombre de 14 ; l'année suivante, il y en avait un de plus, Guillaume Achard, qui devait en être le plus jeune. Cette liste permet de faire quelques rectifications à celle que nous avions déjà fait connaître en 1881 (3). L'occasion serait peut-être favorable de dire ce que chacun d'eux devint après leur sortie du cloître, mais cette étude, qui aurait sans doute quelqu'attrait pour d'autres, nous importe assez peu. Enfin l'état des charges qui incombaient à Savigny, nous revèle qu'elles étaient fort considérables.

D'après les probabilités, l'auteur de notre Mémoire doit être

---

(1) Archives Nationales. Section historique. L. 966, carton XVII, n° 64.
(2) Sauvage. Le dernier abbé de Savigny. Pièce justificative. IX.
(3) Sauvage. Le dernier abbé de Savigny, *ut supra*.

Dom Louis Verdier, ecclésiastique d'une certaine valeur puisqu'en novembre et décembre 1787 il avait été élu par la circonscription de Saint-Hilaire pour faire partie de l'Assemblée Provinciale de la Basse-Normandie, qui constitua l'Assemblée de la généralité de Caen, et précéda les Etats-généraux de 1789. Dom Verdier représenta même le clergé dans le comité supérieur, lors des premières réunions.

Nul plus que D. Verdier n'avait qualité pour parler au nom de ses collègues, lorsqu'il fallut présenter la situation de Savigny d'une manière officielle. Parmi ceux qui l'y entouraient nous ne voyons pas lequel eut rempli ce rôle mieux que lui. Dans la liste qu'il indique de ses religieux, liste qui est plus complète que celle que nous avions déjà fait connaître autrefois, nous ne voyons véritablement que Dom Verdier qui ait pu rédiger cette déclaration. Dailleurs il l'a fait pressentir lui-même lorsqu'il a désigné dans son rapport le logement qu'il habitait au monastère, et qui était attenant aux appartements des hôtes. Si l'auteur eut été l'un des simples religieux, il n'eut jamais oublié, par déférence, en parlant du prieur, c'est à dire de son supérieur, de l'appeler *Le Révérend Père Dom Verdier, prieur*, tandis que le rédacteur a dit : » *Là est l'appartement de Dom Prieur* ». Cette formule ne peut qu'attirer l'attention sur la modestie de celui qui l'a adoptée.

HIPPOLYTE SAUVAGE.

Neuilly-sur-Seine, le 29 novembre 1897.

L'ABBAYE DE SAVIGNY

AU MOMENT DE LA FERMETURE DE SES CLOITRES

Déclaration des biens, revenus et mobiliers de l'abbaye de Savigny

Cette abbaye est royale, de l'ordre de Citeaux, filiation de Clairvaux, au diocèse d'Avranches, province de Normandie, et fondée par Saint Vital, en 1112.

Cette abbaye est en commende. M. Odet d'Aydie est abbé commandataire, depuis 1744.

Les religieux composant la communauté sont au nombre de quatorze.

Dom Louis Verdier, prieur, âgé de 47 ans.
Dom Jean-Baptiste Poullain, âgé de 77 ans.
Dom Alexandre Dupuis, âgé de 71 ans.
Dom Claude Vincent, âgé de 66 ans.
Dom Guillaume Maupoint, âgé de 58 ans.
Dom André Monlien, âgé de 50 ans.
Dom Jérôme Santerre, âgé de 44 ans.
Dom Vital Capdeville, âgé de 51 ans.
Dom Bernard Prevost, âgé de 45 ans.
Dom Hyacinthe Vallée âgé de 46 ans.
Dom Louis Lenglet, âgé de 43 ans.
Dom Pierre Sauvée, âgée de 50 ans.
Dom Alexandre Merlin, âgé de 36 ans.

Dom Bernard de Poilvilain de Misouard, âgé de 30 ans (1).

L'église de cette maison est très grande et majestueuse : le sanctuaire est magnifiquement décoré. Il y a quatorze autels : le principal est en marbre de différentes couleurs (2). Le pourtour du chœur est orné de grillages dorés, de beaux tableaux (3) et d'une très belle gloire ; sur l'autel sont des chandeliers et une croix en cuivre, au pied de laquelle est le tabernacle ; au milieu du chœur une lampe d'argent haché (4).

Dans la nef se trouve un orgue très harmonieux et très renommé, de seize pieds ouverts (5) : une grille fait la séparation du chœur, au-dessus duquel est un clocher en bois, avec quatre belles cloches.

Dans la sacristie sont les vases sacrés, ainsi que des ornements de différentes couleurs, propres au culte divin ; parmi les ornements il s'en trouve de forts riches.

Au midi de l'église sont les cloîtres carrés, solidement établis ; plus un dortoir immense de plus de trois cents pieds de longueur, dans lequel sont onze appartements occupés par onze religieux, avec les meubles nécessaires à un solitaire, et une bibliothèque placée provisoirement dans une des chambres.

Les livres qui la composent sont au nombre de 3.400, en y comprenant 80 manuscrits sur velin, de peu de conséquence et les brochures, polémiques ou périodiques. Les in-folio sont pour la plupart d'anciennes éditions des Saints Pères et des théologiens des XII, XIIIe et XIVe siècles, des commentaires ou gloses sur l'écriture sainte. Les autres livres sont in-4°, in-8°, etc., presque tous des traités de théologie scholastique, de controverses et de

---

(1) Lors de la liquidation du traitement de ces religieux, dressé le 15 octobre 1791, il se trouvait en plus Dom Guillaume Achard, ce qui portait leur nombre à 15.

(2) Cet autel est, depuis 1804, dans le chœur de l'église de Mortain ; il est fort beau.

(3) La plupart de ces tableaux se trouvent réunis dans la chapelle du Grand Séminaire de Coutances.

(4) Cette lampe, décorée des armoiries de l'abbaye de Savigny, est au milieu du chœur de l'église de Mortain.

(5) Il existait un orgue à Savigny dès l'année 1548. — Sauvage, *Recherche hist. sur Mortain*, p. 336.

Il y avait en outre, comme complément de ces constructions, vers la rivière, qui descendait de la forêt et limitait l'abbaye :

La basse-cour, un moulin, une étable où sont 4 vaches et des greniers à fourrages. Une écurie vaste et voûtée où sont 7 chevaux ; greniers au-dessus, contenant la provision de grains pour la maison et les pauvres. Plusieurs retraites à porcs où sont 6 cochons. Les bâtiments sont entourés de cours, parterres vergers, jardins, et environnés de murs : le tout peut contenir quinze arpents.

Nous déclarons que les dettes actives peuvent faire face aux dettes passives (ici manque l'état des revenus de Savigny).

La communauté perçoit tous les objets cy-dessus mentionnés, parce que, par un pacte particulier de M. l'abbé commendataire, elle est obligée de lui compter la somme de. 27.000 L.

La communauté paie les décimes en général qui sont de	11.500 L.	
On paie pour les pensions du s^r curé et vicaire de Lapenty.	1.050	
On paie à Brecey 2.320 l. pour les pensions des s^rs curé et 4 vicaires, pour faire faire les fonctions de trésoriers et pour maître et maîtresse d'école.	2.320	
Au s^r prieur curé des Loges (1) pour supplément de pension	120	
Au s^r curé du Teilleul pour supplément de pension.	102	10 s.
Au s^r curé de Moulines 700 l. pour sa portion congrue	700	
Pour impositions territoriales	400	
Aux curés et vicaires de Mantilly	210	
Au château de Mortain 12 l. pour le moulin de Gilant	12	
Au chapitre de Mortain vingt-six sols . . .	1	6
Le total des charges cy-dessus détaillées se monte à la somme de.	43.415 L.	16 s.

(1) Il s'agit évidemment là de la paroisse des Loges-Marchis.

morale, des œuvres ascétiques, de piété, etc., etc. Il y a peu de livres d'histoire et d'érudition philosophique.

Un immense réfectoire voûté, dans lequel est un tableau superbe. Au bout du réfectoire sont plusieurs appartements destinés autrefois pour les malades, dont l'un est occupé par un religieux qui a les meubles nécessaires à son usage.

Dans les autres chambres sont trois lits de domestiques et un fruitier. Sous le dortoir, qui est voûté, se trouve un grand cellier, où sont les provisions de vin et de cidre, un bucher, un pressoir fort grand et une grange. Entre le dortoir et le réfectoire est une boulangerie, avec les meubles nécessaires et un lit pour le boulanger.

Au-dessus de la boulangerie est un appartement voûté, qui contient les titres et les archives de la maison.

Sur la même ligne, une grande cuisine, garnie de casseroles, marmites, chaudrons, bassins, grils, poêles et autres meubles nécessaires.

A côté de cette cuisine est un office, qui contient le linge et vaisselles nécessaires pour l'usage de la communauté et des hôtes.

Au couchant est un vaste bâtiment, vulgairement nommé le quartier des hôtes, où se trouvent : une grande salle de compagnie, boisée, parquetée, ornée de fauteuils, canapés, tableaux et feux. Auprès, un salon à manger, également boisé (1), avec tables et buffets propres pour le service.

Dans le même quartier sont neuf lits de maîtres et quatre lits de domestiques, pour les hôtes; toutes les chambres sont boisées, tapissées et ornées de tableaux, glaces et autres meubles nécessaires.

Au bout dudit bâtiment, sur les salles, est l'appartement de Dom Prieur, avec les livres et meubles à son usage.

Dans le retour, au midi, est une chambre de maître avec un lit. A côté de laquelle est l'appartement du procureur, orné des meubles nécessaires à son usage.

Devant le quartier des hôtes est un grand parterre, avec deux pavillons, où sont trois lits de domestiques.

---

(1) Les boiseries du salon ou de la salle à manger, ont été remontées dans une habitation confortable de la paroisse de Moulines, où nous les avons vues.

Les religieux sont encore obligés à toutes les réparations grosses et menues, aux aumônes, aux frais du culte divin et à tous les frais de procédure, qui sont d'autant plus considérables que nos biens sont situés dans trois provinces (1).

COMPLÉMENT A SAVIGNY

Dans ses derniers jours

Quant aux derniers religieux de Savigny, voici ce que nous avons pu apprendre les concernant :

Dom Louis-Marie Verdier, prieur, né à Saint-Mars-sur-Ille, au diocèse de Rennes, avait été tonsuré et minoré le 23 décembre 1767. Nous savons qu'il fut, à deux reprises différentes, délégué à l'assemblée provinciale de la Basse-Normandie. Plus tard, il fut chargé de la cure de Parigné (canton de Fougères) le 5 juin 1791 (Le Bouteiller, notice sur la ville et le pays de Fougères, t. VI, p. 255 et suiv).

Dom Nicolas-Alexandre Dupuis, se présenta, le 10 septembre 1791, devant les officiers municipaux de Landivy (Mayenne), pour faire sa déclaration de résidence au bourg de Landivy, chez Me Destais, homme de loi. Il dût venir résider ensuite au bourg de Savigny-le-Vieux.

D. Claude Vincent fit une déclaration identique de résidence à Landivy, chez le même Destais. Dupuis et Vincent promirent et affirmèrent par serment, le 11 septembre 1793, d'être fidèles à la nation et à la loi et de maintenir et défendre de tout leur pouvoir la constitution, la liberté, l'égalité et la paix entre les citoyens.

D. Jérôme Santerre, en quittant Savigny, se retira d'abord à Moulines ; nous ne savons pas ce qu'il devint pendant la tourmente révolutionnaire.

---

(1) Ces trois provinces étaient la Normandie, la Bretagne et le Maine.

D. Louis-Joseph Lenglet était né en 1751, à Engle-Fontaine, au diocèse de Cambrai. Admis comme religieux profès dans l'abbaye de Savigny, il en fut le dernier professeur de théologie et le régent de logique et de philosophie : nous possédons les manuscrits en 7 volumes de ses cours d'enseignement. C'est à lui qu'on doit la conservation du portrait de Saint Vital, qui était en évidence dans la salle des conférences et que nous avons publié. Le précieux manuscrit dans lequel se trouve inséré le *Liber Miraculorum Savigneii*, lui échut aussi en partage, lors de la fermeture du monastère, avec quelques-autres volumes.

D'abord vicaire à Louvigné-du-Désert, il se retira bientôt à La Bazouge-du-Désert, dont il fut sans interruption maire, depuis le mois d'avril 1797 jusqu'à la fin de la période impériale. Relevé de ses serments religieux et professionnels par le Souverain Pontife, les dispenses qu'il obtint en cour de Rome furent plus tard enregistrées et ordonnancées, le 30 avril 1822, par Mgr Mannay, évêque de Rennes. Il mourut le 23 novembre 1825, âgé de 74 ans.

D. Pierre Sauvé, ordonné prêtre en 1779, devint après la Révolution, curé de Heussé. Il se retira ensuite avec son ancien vicaire, l'abbé Denois, à La Chapelle-Cécelin, au canton de Saint-Pois. Sauvé y est mort vers 1840.

D. Alexandre Merlin, né à Landrecies, au diocèse de Cambrai, avait été ordonné prêtre en 1779. Il se retira d'abord au bourg de Savigny, avec son frère Valentin Merlin et ils habitèrent ensemble la maison qui est actuellement occupée par l'école des garçons. Lorsqu'ils eurent vendu cette habitation, ils allèrent encore ensemble demeurer à Granville. A la réouverture des églises, et après le Concordat, Alexandre Merlin devint organiste de l'église de Granville, de même qu'il avait autrefois touché les orgues de l'abbaye de Savigny.

Très poli et de relations agréables, il parlait avec une certaine élégance. Un jour à la sacristie de Granville, il eut une petite discussion dans laquelle l'un de ses interlocuteurs, parlant avec un certain entraînement, éclaboussait son adversaire de sa salive, ayant perdu ses dents. M. Merlin lui dit avec calme : « De grâce, Monsieur, ménagez la crême de vos discours. » Les deux frères Merlin étaient d'une famille d'artistes musiciens des Flandres.

D. Bernard de Poilvilain de Misouard appartenait à l'une des familles les plus distinguées de l'Avranchin et titrée des comtes de Cresnay et des Marquis du Mesnilraintray. Les Poilvilain ont compté parmi leurs ancêtres un grand-maître des eaux et forêts de France, en 1346, un page du roi, en 1702, un volontaire tué au combat de Saint-Cast, en 1758, un vice-amiral, lieutenant-général des armées navales, en 1755, et trois maréchaux de camp, de 1748 à 1815. Leur devise était *ab avis et armis*.

Devenu aveugle, Dom Bernard de Misouard assista à son lit de mort, en 1838, son propre frère Augustin de Poilvilain de Misouard, qui avait été le dernier vicaire général de l'évêque d'Avranches, et chanoine honoraire de Coutances (1). Il dut mourir peu après.

HIPPOLYTE SAUVAGE.

VI

TARIF ET ÉVALUATION

des denrées alimentaires et commerciales

A AVRANCHES, AU TEMPS DU ROI FRANÇOIS Ier

Le document que je désire faire connaître est ma propriété personnelle. Il offre un certain intérêt de curiosité parce qu'il permet de se rendre un compte exact, par la comparaison, du cours progressif qu'ont subi les denrées les plus indispensables à l'existence, du XVIe siècle jusqu'à notre époque.

De multiples observations du même genre ont été faites partout : mais nous doutons qu'aucune pièce ait été signalée

(1) Voir son oraison funèbre prononcée à Avranches, par l'abbé Lucas-Girardville, curé de Saint-Saturnin, Avranches, 1838.

pour ce qui regarde Avranches en particulier. Pourtant celle-ci, quoique assez explicative certainement, laisse ignorer bien des détails qu'il eût été précieux de posséder. Ainsi, quand à l'article 1er elle indique le prix courant du quartier de froment et qu'elle ajoute l'indication de *dix neuf mille*, on doit penser sans hésitation que la recette du domaine royal d'Avranches possédait annuellement 19.000 quartiers de froment, ce qui n'aurait lieu de surprendre personne, puisque l'état dont il s'agit porte uniquement sur le terme exigible à Pâques des revenus en nature de ce domaine.

Bien entendu, il devait y avoir des Etats distincts et différents de celui-là pour les rentes en deniers.

Il est donc fort regrettable que pour les articles suivants cette pièce observe le silence sur le nombre des autres articles de *denrées*, qui entraient en recette. Tout le monde eût aimé à savoir combien les agents du fisc Avranchinais avaient à recevoir de chapons, de coqs, de gelines, de poules, d'oies, de merles et de grives, voire même de *chapels de roses*. Dans l'ignorance où me laisse ma pièce de comptabilité, je ne puis rien dire de plus que ce qu'elle indique.

Quant à expliquer dans quelles circonstances les évaluations contenues dans cet état ont pu être dressées, elles doivent être fort simples et toutes naturelles. Dans tous les temps, ceux qui ont été astreints ou sujets à donner des denrées ont été admis à se libérer en argent. Un domaine de l'importance de celui d'Avranches avait donc un tarif qui, d'après les probabilités, n'était révisé qu'à des intervales assez longs, et peut-être une fois seulement par chaque siècle. Tout porte à croire que l'évaluation de 1522, — l'*apprecie*, selon le terme usager, — dut servir de base fiscale pendant bien des années. En tout cas, le tableau en est fort intéressant.

HIPPOLYTE SAUVAGE.

XVIe SIÈCLE. — TARIF DES DENRÉES

A AVRANCHES

Taux et appréciation des grains, oyseaulx et aultres rentes deues à la recepte ordinaire Davranches, aultres que en deniers pour le terme de Pasques l'an mil cinq cens XXII (1522).

Quartier de fourment mesure Davranches dix neuf mille.	IIII L.	
Quartier d'avoyne à la dicte mesure. . . .	XX S.	
Quartier de fourment mesure de Sainct Jame de Beuron.	LXII S. VI D.	
Quartier d'avoyne dicte mesure de Sainct Jame en quoy il conpren huict ruches au quartier à la dicte mesure de Sainct Jame et dix huict au quartier à la mesure Davranches		XX D.
Quartier de fourment mesure de Pontorson, qui est telle et semblable que la dicte mesure de Sainct Jame.	LXII S. VI D.	
Ruche d'avoyne a la dicte mesure de Pontorson.		XX D.
Chappon.		XX D.
Coq		X D.
Geline		X D.
Poucin		IIII D.
Ouaye		XX D.
Merle.		II D.
Chappeau de Rozes.		IIII D.
Grive à pied massys		IIII D.
Pain de regard.		II D.
Ruche de sel		XII D.
Livre de poyvre	X S.	

Grosse anguille.	III s.
Cent de menue anguille.	III s. 6 D.
Cent d'œufs.	II s. 6. D.
Epervier for.	X s.

Faict aux assises Davranches tenues au dict lieu par nous Jehan Danneville licencié aux loix, lieutenant general de Monsieur Le Bailly de Costentin pour le raport de Jehan Gaudin escuier, Maistre Nicolle Le Roy, Jehan Le Provost, Ollivier Chanu, Gilles Le Bourgeoys, Maistre Jehan Bazire, Maistre Nicolle Heron, Maistre Jacques Le Provost, Jehan Le Vieux, François Davy, Symon Le Tessier, Maistre Nicolle Poterel, Guillaume Dusellier, Jehan Basire, Thébault Morin, Guillaume Girard, Jacques Potier, Pierre Chevalier, Henry Jourdan, et aultres plusieurs notables personnes.

Le XXIIIe jour de may de l'an de grâce mil cinq cens vingt et deux.

Signature Le Bard, avec paraphe.

Velin : hauteur 32 centimètres, sur largeur 26 centimètres.
Original en ma possession.

VII

LA BATAILLE DE CALLAO (2 Mai 1866)

La destruction, dans la baie de Manille, le 1er mai dernier, de l'Escadre espagnole des Philippines, par la Division navale américaine d'Asie, m'a rappelé que, presque à la même date, il y a 32 ans, j'assistais à la bataille de toute l'Escadre espagnole du Pacifique contre les batteries du port de Callao et la flottille péruvienne.

Les marins de mon temps ont plus combattu sur terre que sur mer. Aussi, tout en ayant pour ma part suffisamment guerroyé déjà dans les Terres chaudes du Mexique, en 1864-1865, était-ce la première fois que j'assistais à un combat naval sérieux, magnifique et inoubliable spectacle que, dans l'ardeur et l'enthousiasme de mes vingt-cinq ans, je devais naturellement considérer comme une véritable bonne fortune. C'est pourquoi, j'en suivis avec le plus vif intérêt et la plus grande attention tous les préparatifs et péripéties.

J'étais alors embarqué sur la frégate-mixte la *Vénus*, aux formes idéales, marchant aussi bien à la voile qu'à la vapeur. Aux essais de sa machine, en rade de Brest, on obtint une vitesse maxima de 13 nœuds, représentant alors l'allure d'un paquebot, et, à la mer, au cours de cette première campagne, nous eûmes sous voiles des lochs de 12 nœuds et demi.

Partie de Brest, le *vendredi* (1) 8 décembre 1865, pour aller

---

(1) La *Vénus* appareilla un jour réputé néfaste après avoir eu son grand canot chaviré en rade de Brest par grosse mer; neuf hommes furent noyés. Malgré ces présages de mauvais augure, notre longue et laborieuse campagne de quatre ans autour du monde s'accomplit d'assez heureuse façon en somme.

Le plus triste événement à déplorer fut la mort du lieutenant de vaisseau commandant la compagnie de débarquement, tué à Mazatlan, la veille même de l'évacuation de cette ville par nos troupes, le 13 novem-

rejoindre la Division navale de l'Océan Pacifique, qui se trouvait alors tout entière sur la côte occidentale du Mexique, la *Vénus* relâcha, du 15 au 18 du même mois, à Santa-Cruz de Ténériffe, et, du 9 au 19 janvier suivant, à Rio-Janeïro, où la rencontre d'une escadre américaine de six navires donnait lieu de penser que fidèles observateurs de la célèbre doctrine de Monroë, les Etats de nouveau Unis, après leur guerre de sécescession, ne se désintéresseraient pas complètement de la guerre de l'Espagne contre le Chili et le Pérou.

Le 8 février 1866, la *Vénus* entrait dans le détroit de Magellan, où l'on ne peut naviguer de nuit. Chaque soir, il faut jeter l'ancre quelque part. Nos mouillages successifs furent dans la baie Possession, la baie Gregory, à Port-Famine, et enfin, à Playa-Parda. Nous manquâmes le mouillage le plus intéressant, celui de Sandy, où se trouve une colonie pénitentiaire chilienne. Y ayant reconu de loin des bâtiments de la susdite escadre

---

bre 1866. Par suite de fatigue et de maladies, l'Etat-Major se disloqua d'ailleurs rapidement, si bien que parti, cinquième et dernier lieutenant de vaisseau, je revins commandant en second de la frégate, poste occupé au commencement de la campagne, comme le règlement l'exigeait, par un capitaine de frégate, le commandant étant capitaine de vaisseau. Je suis depuis longtemps le seul survivant de ces sept officiers (deux commandants et cinq chefs de quart) du début de la campagne. Je finis moi-même par être éreinté ; je ne pesais plus que cent livres tout harnaché en arrivant à Suez. Comme on n'est jamais content de son sort, je regrette beaucoup à présent cette légèreté d'autrefois.

Sur la côte occidentale du Mexique, on eut à souffrir des mauvaises fièvres paludéennes ou autres, d'énormes furoncles et même du scorbut ; au nord du Japon, l'hiver, d'engelures ulcérées, et finalement, après le passage à Saïgon, de la dysenterie dite cochinchinite. Pas de grosses avaries : en rade de Papéïti, la *Vénus*, chassant de nuit sur son ancre par un fort grain, le canot du commandant fut écrasé et l'un de ses porte-manteaux brisé sur la frégate-transport l'*Isis* ; sur la côte du Japon, à la hauteur du cap King, les pavois de poulaine, le canot-major et un fanal-phare furent enlevés par la mer, dans une queue de typhon qui nous secoua rudement ; à Singapour, un échouage insignifiant en donna quelques instants les poignantes émotions. Voilà le bilan très approximatif des petites misères contre passablement d'agréments variés, suivant la juste règle des compensations.

On ne navigue pas toujours aussi heureusement dans les mers de Chine et l'Océan Indien. L'*Hermione*, qui fut cause de notre envoi au Japon, n'avait pu atteindre cette destination, ayant été désemparée par un cyclone

américaine, partie de Rio-Janeïro plusieurs jours avant nous, nous brûlâmes l'étape pour ne pas avoir à recommencer les saluts d'usage et allâmes faire tête à Port-Famine, point primitivement occupé par les Chiliens et où ils ne purent subsister comme son nom l'indique.

La *Vénus* mouilla, le 25 février, devant Valparaiso où se trouvaient déjà réunis six navires de guerre espagnols ; mais, comme sa destination urgente (1) était toujours la même, elle en repartit dès le 4 mars pour arriver le 13 à Callao.

La baie de Callao est formée par une langue de sable à peu près perpendiculaire à la côte et au bout de laquelle se dresse une haute île volcanique, complètement nue, appelée San-Lorenzo. Le 26 mars, les dispositions d'appareillage étaient prises pour continuer la route sur le Mexique, lorsqu'on reçut du Consul

---

dans les parages de l'île Bourbon. La *Junon*, expédiée de France pour remplacer à son tour la *Vénus*, fut encore plus maltraitée peut-être par un typhon ; elle rentra à Saïgon où elle fut reconnue incapable de continuer sa route.

Tout cela prolongea l'absence outre mesure. Comme la *Vénus* était encore en parfait état, on se décida enfin à lui faire doubler cette première campagne, qui pouvait cependant déjà compter pour deux, avec un nouvel équipage embarqué à Suez.

Voici quel fut son itinéraire, tracé surtout par les événements : Santa-Cruz de Ténériffe (îles Canaries) ; Rio-Janeïro (Brésil) ; le détroit de Magellan ; Valparaiso (Chili) ; Callao, port de Lima (Pérou) ; Acapulco, Mazatlan, Guaymas, Mazatlan, San-Blas, Manzanillo, Acapulco, Manzanillo, San-Blas, Mazatlan, San-Blas, Acapulco (Mexique) ; Callao, îles Chinchas, Pisco, îles Chinchas (Pérou) ; Valparaiso, Coquimbo (Chili) ; Callao, Payta (Pérou) ; Honolulu à Oahu (royaume d'Hawaï ou îles Sandwich) ; Papéïti (Taïti) ; Yokohama, Hiogo-*Kobé* avec allées et venues aux mouillages d'Osaka et de Sakaï, Yokohama, Hiogo-*Kobé* avec allées et venues à Osaka, Yokohama, Hakodadé, Yokohama (Japon) ; le canal de Formose ; Saïgon (Cochinchine) ; Singapour ; les détroits de Rhio, Banca et de la Sonde ; Port-Victoria à Mahé (îles Seychelles) ; Zanzibar ; Aden ; Suez, dont on allait bientôt inaugurer le canal.

A Suez, on prit le chemin de fer d'Alexandrie où nous attendait le transport la *Cérès* pour le rapatriement à Toulon. Nous parcourûmes, durant ce voyage de circumnavigation, 25.000 lieues, représentant deux fois et demie le tour du monde. Pendant cette première campagne, la *Vénus* coupa huit fois la ligne, le sinistre *Pot-au-Noir*.

(1) La frégate, la *Pallas*, que nous allions remplacer dans la Pacifique, était arrivée à Rio-Janeïro, rentrant en France, le 18 janvier 1866, c'est-à-dire la veille même de notre départ de cette rade pour les Mers du Sud.

général de France, Chargé d'Affaires à Lima, M. de Lesseps, l'ordre de rester.

Avec l'or de ses mines et de son guano et le concours de nombreux salariés étrangers, parmi lesquels l'ingénieur de Pina, de la famille du capitaine de frégate de ce nom (1), le Gouvernement Péruvien sut organiser avec assez de promptitude la défense du port. Il avait fait venir des canons Armstrong, lançant des projectiles de 450 livres, construit deux tours blindées et élevé plusieurs batteries de grosses pièces et de canons ordinaires, de sorte qu'au moment opportun, il eut à opposer à l'ennemi, depuis l'embouchure du Rimac, au Nord, jusqu'à l'extrémité de la langue de sable qui ferme la baie de Callao au Sud, plus de soixante bouches à feu, dont une dizaine d'un calibre énorme, ce qui n'était pas commun alors, et faisait même absolument défaut aux Espagnols, pourvus d'une seule frégate-cuirassée, première manière : la *Numancia* (2).

Le 11 avril, le paquebot anglais venant de Valparaiso apporta la nouvelle que cette ville avait été bombardée, le 31 mars, par l'Escadre des barbares *Godos* (3). Il ne s'agissait en réalité que des établissements publics : le Castillo de San Antonio, les Entrepôts de la Douane, la Bourse, l'Intendance et la Gare du chemin de fer de Santiago ; mais les maisons particulières, qui avoisinaient ces établissements, eurent forcément à souffrir du bombardement. Quatre corps de bâtiments de la Douane furent brûlés ; douze maisons, une vingtaine de magasins et une quinzaine de *tiendas* (boutiques) furent également consumés ou détruits. Le dommage causé était estimé à une centaine de millions, dont

---

(1) Humbert de Pina, entré le premier au Palais d'Eté, dans l'expédition de Chine.

(2) Un cuirassé si loin de la mère-patrie, c'était bien beau à cette époque ! La Division Française du Pacifique n'en avait point encore. Elle se composait de la frégate la *Victoire*, portant le pavillon de l'amiral Mazères, de la frégate la *Vénus*, des petites corvettes le *Talisman* et le *Lucifer* et des grands transports le *Rhin* et la *Marne*. Ce fut l'année suivante, seulement, que la corvette cuirassée la *Belliqueuse*, portant le pavillon de l'amiral Penhoat, vint remplacer la *Victoire*. *La Belliqueuse* arriva à Callao, le 11 avril 1867. C'était le premier cuirassé que la France envoyait au-delà des Caps ; aussi lui fit-on, pour son retour, achever le tour du monde.

(3) *Godos*, Goths, surnom donné aux Espagnols.

près de moitié pour la Douane. Cependant le feu des Espagnols, ouvert à 9 heures du matin, avait cessé dès midi. Valparaiso possédait pour toute défense une batterie de six ou huit pièces située sur une hauteur, au-dessus des entrepôts de la Douane ; c'est cette batterie qui composait, avec une caserne construite en forme de redoute, le Castillo de San-Antonio ; elle resta muette, tandis que les quatre mille soldats de la garnison et les compagnies de pompiers se tenaient à l'abri derrière les *cerros* (1) ; les habitants, prévenus quatre jours à l'avance, avaient entièrement évacué la ville.

A partir de ce moment, la situation des Espagnols, résidant encore à Callao et à Lima, devint très critique. Les plus menacés se réfugièrent aux Consulats de France et d'Italie, où nous leur faisions passer des costumes de matelots pour leur permettre de s'embarquer sans danger, le pavillon couvrant la marchandise. Nous reçûmes à bord de la *Vénus* une cinquantaine de ces réfugiés, entr'autres le colonel Orfila, depuis vingt ans au service du Pérou, soupçonné soudain d'être un agent de l'Espagne.

Les Péruviens voyaient aussi d'un très mauvais œil ces *Gavachos* (2), amis des *Godos*. L'Impératrice des Français n'était-elle pas elle-même *Goda*. Leurs sympathies pour les Espagnols ne pouvaient par conséquent être douteuses. Nous ne descendîmes plus à terre qu'en uniforme et armés. Quant à M. de Lesseps, levantin habitué aux cavas, il lui avait fallu, pour en tenir lieu, deux seconds maîtres de la *Vénus*, armés de revolvers et de sabres d'abordage, qui l'escortaient partout où il allait. C'était au demeurant un excellent homme, le cœur sur la main, nous recevant toujours à bras ouverts à la Légation. Il combla de bontés ses deux gardes-du-corps, qui, leur mission terminée, revinrent à bord avec des mines de chanoines, attestant qu'ils avaient suffisamment fait honneur à la succulente cuisine de Son Excellence. Ces deux braves sous-offs, qu'il avait eu le don de fanatiser, ne l'appelaient jamais autrement.

---

(1) *Cerros*, collines, hauteurs.

(2) *Gavachos* (canailles, misérables), terme d'injure et de mépris, donné aux Français, qui, en Amérique, ne brillent pas plus généralement par l'or du Pérou que par celui de Californie.

Le 25 avril, on vit arriver du Sud, la frégate-cuirassée la *Numancia*, portant le pavillon de l'amiral Mendez-Nunez, les frégates la *Blanca* et la *Berenguela*, les petites corvettes le *Marqués-de-la-Victoria* et la *Vencendora* et deux vapeurs de commerce servant de transports.

Ces bâtiments espagnols étaient précédés des navires américains, le *Vanderbilt*, portant le guidon du commodore Rodgers, et le *Monadnock*, ce fameux monitor, que nous avions déjà vu à Rio-Janeïro, à Sandy et à Valparaiso, avec le même convoyeur.

Le lendemain 26, arrivaient trois autres frégates espagnoles : la *Villa-de-Madrid*, l'*Almanza* et la *Resolucion*, remorquant chacune un navire de commerce chargé de vivres et de charbon.

Toute l'Escadre espagnole mouilla près de la pointe nord de l'île San-Lorenzo, qui ferme la baie de Callao à l'Ouest. L'amiral Mendez-Nunez notifia aussitôt le blocus et fixa le jour de l'attaque au 1er mai pour permettre aux non-combattants d'évacuer la ville qui l'était déjà en grande partie.

Une centaine de navires de commerce, de toutes nations, à l'ancre sur rade, appareillèrent immédiatement pour aller prendre un autre mouillage très au Nord, presque à perte de vue.

La Flottille du Pérou se composait de deux petits cuirassés, genres Monitor et Merrimac en miniatures, et de trois avisos, mouillés au fond de la baie près de la ville. Sept mystérieux navires à hélice que l'on disait être des brûlots ou bâtiments incendiaires, construits par des Américains et encore en achèvement, ne purent être utilisés, à l'exception d'un seul.

La très catholique République Péruvienne ordonna des prières publiques pour le succès de ses armes ; on invoquait surtout Santa Rosa, la grande patronne du Pérou.

Les Péruviens ou leurs aides étrangers avaient réellement déployé une activité extraordinaire. Ainsi, la veille même de l'arrivée de l'Escadre espagnole, on s'était empressé de mettre à la mer un superbe dock en fer, construit par des anglais et appartenant, moitié au Gouvernement Péruvien, moitié à la Compagnie des paquebots britanniques. Ce dock se trouva ainsi sauvé d'une destruction certaine. C'eût été une cible d'autant plus immanquable, qu'il présentait le travers sur ses chantiers de construction ; ses tôles eussent donc été promptement per-

cées à jour comme une écumoire. A ce lancement, je vis le Président-Dictateur Prado en personne, accompagné de sa gracieuse *esposa* ; on sait de quelle réputation de beauté jouissent les Liméennes ; elle n'est nullement exagérée, constatons-le en passant. Détail qui n'est pas à dédaigner, Prado était un ancien garçon de billard.

Les Américains, délivrés du cauchemar de la sécession, avaient sur rade cinq navires de guerre sous le commandement de l'amiral Fearson. L'Angleterre n'était représentée que par une petite corvette, le *Shearwater* ; la France l'était uniquement par la *Vénus* et avait bien failli ne pas l'être du tout.

L'attaque n'eut pas lieu le 1er mai, jour où nous changeâmes de mouillage pour laisser le champ libre aux combattants, mais le lendemain.

Envoyé quelque temps après en mission à bord de la *Numancia*, j'eus des détails très circonstanciés par le Chef d'Etat-Major, M. le capitaine de vaisseau Lobo. L'amiral Mendez-Nunez, le corps criblé de glorieuses blessures, gisait dans son lit, condamné au repos ; je ne me présentai pas à lui, de crainte de le fatiguer.

Voici le récit que je fis de ce combat, qui s'était passé sous mes yeux, dans une lettre adressée à ma famille et que je retrouve parmi celles qui m'ont été conservées. Je la transcris telle quelle :

..... L'attaque de Callao par l'Escadre espagnole a eu lieu, le mercredi 2 mai, sous vapeur. Les navires avaient pris les dispositions d'usage, c'est-à-dire calé leurs mâts de hune, amené les basses vergues sur les porte-lofs et peint leurs lignes de batterie en noir. La *Blanca*, dont la machine est plus élevée et par conséquent plus exposée que celle des autres frégates, s'était en outre blindée par le travers avec ses chaînes.

Les Péruviens avaient semé dans la mer une quantité prodigieuse de torpilles qui restèrent inoffensives. Trois de leurs navires, ayant un faible tirant d'eau, se tenaient également sous vapeur au fond de la rade pour n'être pas approchés. C'était le monitor *Victoria*, le merrimac *Loa* et le *Tumbez* ; les deux autres étaient entrés dans la darse pour s'y abriter.

Vers onze heures du matin, les frégates espagnoles quittent le mouillage de San-Lorenzo et s'avancent sur deux colonnes : La première, composée de la *Numancia* (seule cuirassée), de

l'*Almanza* et de la *Blanca*, se dirige sur les batteries du Sud. La seconde, formée par les frégates *Berenguela*, *Villa-de-Madrid* et *Resolucion*, passe près de nous, se dirigeant sur les batteries du Nord.

La petite corvette ou plutôt l'aviso la *Vencedora* se tient au large hors de portée de canon.

Le *Marqués-de-la-Victoria* était resté, avec les navires de commerce servant de transports, au mouillage de San-Lorenzo.

Le feu est ouvert à midi dix minutes, par la *Numancia*. — Nous étions bien placés pour voir le combat, trop bien en vérité, car un obus étant venu éclater près de nous, nous sommes obligés d'appareiller pour aller mouiller plus loin. — A peine le feu est-il devenu général de part et d'autre, que la *Berenguela* se retire ; on voit une épaisse fumée sortir par ses sabords ; le feu est dans ses soutes au charbon, mais c'est là le moindre de ses maux : un boulet monstre, entré par un panneau, a percé le pont de la batterie et est allé sortir par tribord en faisant une énorme brèche au-dessous de la flottaison ; un bordage est enlevé sur une longueur de plus de quatre mètres ; l'eau entre à flots dans le navire et menace d'éteindre les feux des chaudières ; heureusement qu'en faisant passer tous les canons à bâbord, le navire donne bientôt assez de bande pour mettre ce trou au-dessus de la flottaison. La *Berenguela* regagne le mouillage de San-Lorenzo ; l'amiral lui expédie sa chaloupe à vapeur avec un ingénieur ; un obus, qui éclate au-dessus de cette chaloupe, crève la chaudière et blesse deux hommes.

Bientôt la *Villa-de-Madrid* fait un signal, la *Numancia* un autre, et la *Vencedora* s'avance, prend la *Villa-de-Madrid* à la remorque et la conduit hors du feu ; celle-ci établit alors ses voiles-goëlettes et se rend à son tour au mouillage de San-Lorenzo. Quant à la *Vencedora*, elle vient intrépidement remplacer la frégate au plus fort du feu.

Qu'a donc la *Villa-de-Madrid* ? Elle a reçu un obus monstre qui, traversant la muraille, éclate dans la batterie, tue treize hommes, en blesse vingt-trois autres, et dont un des éclats va crever le conduit de vapeur ; la cale et la batterie en sont remplies ; la *Villa-de-Madrid* n'en continue pas moins le feu jusqu'à ce qu'elle soit hors de portée.

Vers une heure, les Péruviens évacuent la tour blindée et la

batterie du Sud. Un obus, qui est venu éclater au milieu de leurs munitions, près de cette tour, a produit une explosion générale qui a fait sauter une cinquantaine de personnes, entr'autres le Ministre de la Guerre, Don José Galvez.

Vers deux heures, la *Blanca* se retire également. A ce moment, les Yankees du *Powhatan*, nos voisins, poussent des hurrahs frénétiques ; ils s'imaginent que c'est une troisième frégate mise hors de combat ; il n'en est rien ; la *Blanca* va tout simplement accoster le *Paquete-de-Maule* pour prendre des projectiles ; au bout d'une demi-heure, elle est de retour au feu.

Vers trois heures et demie, l'*Almanza* s'éloigne à son tour. Le feu menace la soute aux poudres ; on croit urgent de les noyer et on en demande l'ordre au commandant ; il répond qu'il aime mieux sauter que de se priver de ses munitions ; on parvient à se rendre maître du feu ; à quatre heures 15 m, cette frégate reprend son poste.

Du côté des Péruviens, la batterie de Santa-Rosa tire avec acharnement ; un moment les projectiles viennent à manquer ; on tire à poudre seulement pour qu'on ne puisse croire que la batterie est réduite au silence. Le petit merrimac et le petit monitor font feu sous une grêle de projectiles qui ne leur font aucun mal. Un trois-mâts péruvien, en réparation au fond de la rade, coule à pic.

A quatre heures 45 minutes, l'Escadre espagnole cesse le feu et regagne le mouillage de San-Lorenzo.

Résultat obtenu : absolument nul au point de vue décisif. Il n'y a de victoire apparente d'aucun côté. Si les Espagnols ont eu deux navires mis hors de combat, les Péruviens ont abandonné deux batteries. Les Espagnols se sont montrés très courageux, mais moins habiles sans doute, comme canonniers, que les marins étrangers, embauchés à prix d'or par les Péruviens pour le service de leurs pièces. Les frégates la *Numancia*, l'*Almanza*, la *Resolucion* et la petite corvette la *Vencedora* ont été particulièrement admirables ; elles se sont approchées le plus près possible des batteries, jusqu'à labourer le fond avec leurs quilles ; on tirait alors à cinq encâblures et demie (onze cent mètres) ; mais il faut que leur tir ait beaucoup laissé à désirer ou que la puissance de leur artillerie soit bien faible pour n'avoir

pas fait plus de mal. La ville n'a presque pas souffert ; pas une batterie n'a été démontée.

L'amiral Mendez-Nunez, au lieu de se tenir dans le blockhaus de la *Numancia*, a préféré rester bravement sur la passerelle. Au moment où il étendait le bras horizontalement pour faire signe au timonier de changer la barre, un boulet lui passa sous l'aisselle, enlevant les chairs de ce bras et des côtes. Ce même boulet faisant voler l'habitacle en éclats, Nunez reçoit en outre six ou sept blessures produites par ces éclats. Il n'en reste pas moins à son poste en conservant l'immobilité ; mais, au bout d'un quart-d'heure, voulant faire quelques pas, il chancelle et s'affaisse ; on est alors obligé de le descendre. Il a reçu ces blessures environ une heure après le commencement du combat.

Le commandant Topete, de la *Blanca*, a été également blessé au bras. Deux aspirants ont été tués. L'un d'eux, de la *Villa-de-Madrid*, blessé à Aptao, avait repris son service trois jours avant la bataille. En se rendant à son poste de combat, il faisait remarquer à ses camarades qu'il avait moins de chances qu'eux d'être atteint de nouveau, là-même où il avait déjà été blessé, et c'est précisément à cet endroit qu'il a eu la tête enlevée par un boulet.

Les Espagnols ont eu dans cette journée deux cents hommes mis hors de combat ; 37 ont été tués, et, quelques jours après, le nombre de leurs morts s'élevait à 50.

Les journaux péruviens n'accusent également que deux cents hommes mis hors de combat ; mais j'entends dire qu'ils en ont plus de huit cents. Ils ont perdu Don José Galvez, ministre de la guerre ; Garcia, commandant supérieur de la marine ; Borda, ingénieur-en-chef, qui avait installé les batteries ; le colonel Savala, frère du Ministre de la Marine espagnole, etc., etc.

L'*Almanza* a reçu 70 boulets dans sa coque ; la *Resolucion*, une trentaine ; la *Blanca*, 23 ou 24 ; la *Vencedora*, pas un. La *Numancia* a 62 marques de boulets sur sa cuirasse ; elle n'a eu que trois hommes blessés, y compris l'Amiral, et cinq contusionnés, tous sur le pont. Les boulets n'ont fait qu'enlever la peinture sur son épaisse armure. Seul, un boulet de 450 livres en acier a percé la cuirasse parce qu'il a eu la chance de frapper juste à l'intersection des joints de plusieurs plaques, mais il s'est arrêté au bois.

Les Espagnols disent avoir envoyé 7.500 coups de canon, ce qui semble indiquer qu'ils ont tiré avec une grande précipitation, sans prendre probablement le temps de viser avec le calme et le sang-froid si indispensables en pareil cas. La *Vencedora*, qui n'a pris part au feu qu'à partir de deux heures et demie, aurait, à elle seule, tiré 114 coups de canon avec trois malheureuses pièces.

Le samedi 5 mai, à dix heures du soir, l'un des sept navires à hélice, dont on faisait si grand mystère, s'est dirigé sur l'Escadre espagnole ; il a été reçu à coups de canon ; les Espagnols se sont emparés de ce bâtiment dit incendiaire, mais les hommes qui le montaient ont réussi à s'échapper.

Le jeudi 10 mai, toute l'Escadre espagnole a appareillé et fait route au Sud. Elle devait couler au large le *Paquete-de-Maule*, navire chilien capturé, et le susdit péruvien. On croit que l'Escadre va à la recherche de l'*Independancia* et du *Huescar*, cuirassés péruviens, récemment construits en Europe. . . . . .

Le jeudi suivant 17 mai, la *Vénus* appareilla à son tour pour se rendre, directement cette fois, au Mexique où elle eut aussi à faire fréquemment usage de ses canons. Embossée à cinq cents mètres des lignes de Mazatlan, elle fouillait souvent la campagne de ses obus pour éloigner les *chinacos* de Corona, un peu trop pressés d'entrer dans la ville qui, par la force des choses, ne devait pas tarder pourtant à leur être abandonnée. MM^rs Delafraye, lieutenant de vaisseau de la *Vénus*, et Delataste, capitaine du 62me de ligne, le héros de Palos-Prietos, furent victimes de cette ardeur intempestive et tués par ces dissidents, dans une attaque matinale, la veille même du jour de l'évacuation.

Lorsque je revins à Callao, le 6 avril 1867, je ne fus que médiocrement surpris de voir une espèce de médaille émaillée, une sorte de décoration du 2 mai (*dos de mayo*), instituée pour les combattants de ce jour mémorable, par le Gouvernement Péruvien, qui s'était naturellement attribué la victoire, les Espagnols n'étant pas revenus à la charge.

A. DE TESSON.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES REÇUES PENDANT LE 2e TRIMESTRE 1898

Causerie linguistique à propos de la Hague par M. Jean Fleury (Extrait des Mémoires de la Société Académique de Cherbourg).

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne. Tome XVII, 1er et 2me bulletin.

Bulletin de la Société Les Amis des Sciences et Arts de Rochechouart. Tome VII, n° VI. Tome VIII, n° 1.

Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France. Tome 8, 1er trim. 1898.

A Cherbourg sous le Consulat. Fragments d'histoire municipale, par M. Adrien Legrin. (Extrait des Mémoires de la Société académique de Cherbourg, 1898).

Bulletin trimestriel de la Société d'Histoire naturelle de Macon. Nos 8 et 9, 1er mars 1898.

Revue des travaux scientifiques. Tome XVII, Table des Matières. Tome XVIII, nos 1, 2 et 3.

Revue des provinces de l'Ouest. N° du 30 avril 1898.

Coriallum par M. Henri Jouan (Extrait des Mémoires de la Société académique de Cherbourg, 1898).

Académie d'Hippone. — Fascicule trimestriel. — N° 1, 1898.

Les Légendes Polynésiennes et l'Histoire Naturelle, par M. Henri Jouan. (Extrait du Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie, 5e série, 1er vol., 2e fascicule).

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques. Année 1897, 1re livraison.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. — Année 1897, n° 3.

Société Française d'Archéologie pour la conservation des monuments. Congrès archéologique de France. 61e session, Saintes et La Rochelle, 1894. 62e session, Clermont-Ferrand, 1895.

Revue historique et archéologique du Maine, Tome 42e, année 1897, second semestre.

Vieux souvenirs de l'Ouest Africain (1843), par M. Henri Jouan.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1897, 2e livraison.

Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn, nos 1 et 2, de janvier à avril 1898.

Mémoires de la Société des Sciences morales, des lettres et des arts de Seine-et-Oise. Tome 21e, 1897.

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales. Année 1897.

Mémoires de la Société académique du Cotentin. Tome treizième.

Ce volume contient *Les Saints du diocèse de Coutances et Avranches*, par M. le chanoine Pigeon, et *Les Vendéens dans le département de la Manche*, par M. le chanoine Menard.

Comité des travaux historiques et scientifiques. — *Bulletin historique et philologique*. — Année 1897, nos 1 et 2.

P. 65-66. Rapport de M. de Boislisle sur une demande de souscription de M. l'abbé Paris-Jallobert pour la publication des *Anciens Registres paroissiaux des diocèses de Rennes, Dol et Saint-Malo*. — Le rapporteur conclut : « Aussi, à tous les points de vue, l'entreprise dont il est question ici mérite-t-elle nos éloges et nos encouragements. La section est mieux qualifiée que toute autre pour en apprécier la portée et l'utilité. Elle appuiera certainement la demande de subvention adressée au Ministre par M. l'abbé Paris-Jallobert ; car celui-ci, pour mener son travail à bonne fin, a besoin qu'on l'aide à parer aux derniers frais d'une si vaste publication. » — Voir *Revue de l'Avranchin*, Tome V, p. 232. — Nous avons été des premiers à souscrire à cette importante publication, dont nous apprécions d'autant mieux le mérite, que nous-même avons dépouillé bon nombre d'anciens registres paroissiaux du diocèse d'Avranches. — A la demande

de l'auteur, la Société d'Archéologie échange, du reste, ses publications avec celles de ce distingué et précieux membre correspondant. Même *Revue*, Tome VI, p. 75.

Anciens Registres paroissiaux de Bretagne (Baptêmes-Mariages-Sépultures), par l'abbé Paul Paris-Jallobert. — Publication honorée de la souscription du *Ministère de l'Instruction publique.* — Huitième année, 1898, 2e trimestre.

Paroisses de Châteauneuf-de-la-Noë et de Pleudihen.

Bibliographie manuscrite du Mont Saint-Michel par Auguste Voisin, bibliothécaire-archiviste, conservateur du Musée de la Société Artistique et Industrielle de Cherbourg, membre de la Société académique de la même ville.

Rassemblant depuis un certain nombre d'années des matériaux pour une nouvelle bibliographie générale du département de la Manche, l'auteur a été frappé du grand nombre d'ouvrages, articles de journaux ou revues concernant le Mont Saint-Michel. Il lui a semblé qu'à lui seul ce lieu célèbre offrait assez d'intérêt pour être l'objet d'un travail spécial. En conséquence, il a réuni dans un ordre alphabétique, tout ce qu'il lui a été possible de recueillir sur ce sujet.

Le Gérant, JULES DURAND.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

Littérature, Sciences et Arts

DES ARRONDISSEMENTS D'AVRANCHES & DE MORTAIN

SÉANCE DU JEUDI 21 JUILLET 1898

A DEUX HEURES, AU MUSÉE

Président : M. ALFRED DE TESSON

Secrétaire : LE COMTE DE CHABANNES

Etaient présents : MM. Albert LEGRIN, Président du Tribunal civil, et Sosthène Mauduit, Conseiller Général, Maire de Saint-Martin-des-Champs, *Vice-Présidents ;* Léon LANOS, ancien Notaire, *Bibliothécaire-Archiviste ;* le baron Henry DE TONGE, *Trésorier ;* AUGUSTE THÉBAULT, *Conservateur des Médailles et des Antiquités* ; A. LEBEL, Libraire, LAFFÉNAYE, Receveur principal des Postes et Télégraphes en retraite, *Administrateurs ;* Mesdames LÉPINEY, et Jules LEVALLOIS, en littérature Julia LAURENCE, Membre de la Société des Gens de Lettres ; MM. Ferdinand GUÉROULT, Professeur d'anglais, et Jules LEVALLOIS.

ORDRE DU JOUR

1. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.
2. — Présentation de nouveaux Membres.
3. — Dépouillement de la correspondance.
4. — Livres reçus et objets offerts.

LECTURES

5. — *Mortain pendant la Terreur. — Jacques-Nicolas de la Roque de Cahan,* par M. Hipp. Sauvage.

6. — *Le Moi éternel*, par J. Laurence (Mme Jules Levallois).
7. — *Quelques mots sur Virgile*, par M. A. Lemonnier, ex-professeur.
8. — *Sacrificios* (1863-1865), par M. Alfred de Tesson.

I

Le secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 5 mai 1898, qui est adopté sans observation.

II

Sont ensuite proclamés,

1° Membres titulaires :

A. — M. Asse, conservateur des hypothèques, Officier d'Académie, 56-58, rue de la Constitution, à Avranches, présenté par MM. Léon Lanos et Ferdinand Guéroult.

B. — M. Decauville, ingénieur civil, à l'Abbaye de La Lucerne-d'Outremer, par La Haye-Pesnel (Manche), présenté par le comte de Chabannes et le Président.

2° Membre correspondant :

M. Auguste Voisin, bibliothécaire-archiviste, conservateur du musée de la Société artistique et industrielle de Cherbourg, membre de la Société académique de la même ville, 16, rue des Fossés, à Cherbourg, présenté par M. Legrin et le Président.

III

M. Lepingard, président de la Société savante de Saint-Lo, demande si notre médaillier possède une monnaie de billon dont il ignore la provenance et dont voici la description : 16 à 17 millimètres de diamètre et 2 d'épaisseur. Sur l'une de ses faces se voit assez nettement un ange debout et couronné, aux ailes déployées ; cet ange tient de la main droite une croix à longue tige, dont le croisillon est fleurdelisé, tandis que la gauche repose sur un écu de France chargé de 3 lis, 2 et 1. Le tout est entouré d'un cordon en relief qu'enserre un cercle en creux, cerné lui-même par un second cordon saillant. — Réponse négative.

M. Lepingard demande encore si les Biotte étaient originaires de l'Avranchin et dans quelle commune se trouvait leur fief de l'Arche. — Nous ne les avons rencontrés dans aucune Recherche.

De M. Lemonnier, ancien professeur et latiniste émérite, à Saint-Pair-du-Mont (Calvados) : « Je lis, avec plaisir, le XIIIe volume des *Mémoires*. Vous avez fait, sur l'Armorial d'Avranches et de Mortain, un travail très précieux et des plus remarquables. Bien des familles peuvent y retrouver la mémoire de leurs aïeux, mais notre époque ressemble beaucoup à celle de Tacite, qui disait : *ætas ni curiosa suorum*. — En lisant la visite pastorale du savant Huet à ses diocésains, et en comparant notre époque, on ne peut pas s'empêcher de dire avec Cicéron : « *ô tempora ! ô mores !* Où allons-nous ? »

M. Lanfranc de Panthou, ancien Avocat Général, prépare un travail sur une commune des environs de Caen, celle d'Evrecy, où sa famille est établie depuis 170 ans. Dans son étude, l'auteur rectifiera une erreur commise par l'abbé de la Rue au sujet de l'époque à laquelle le patronage de l'église d'Evrecy fut donné à notre abbaye du Mont Saint-Michel.

M. Henri Goujon, principal du collège d'Avranches, remercie la Société d'Archéologie de l'intérêt qu'elle témoigne à sa maison. Comme les années précédentes, le dernier volume de nos *Mémoires* sera décerné comme prix d'histoire en rhétorique.

Lettres de MM. R. d'Elie, E. Lechevalier, de Paris ; le chanoine Menard, de Coutances ; le docteur Roger, du Havre ; H. Sauvage, de Neuilly ; A. Voisin, de Cherbourg ; A. Woodward, de New-York ; Madame Gandon-Wille, de la Suze sur-Sarthe. — Nombreuses circulaires.

IV

M. Auguste Voisin, relieur-bouquiniste, 16, rue des Fossés, à Cherbourg, qui a déjà eu l'amabilité de nous offrir une *Bibliographie du Mont Saint-Michel*, dont il est l'auteur (voir p. 97), offre encore à la Société trois plans, dont deux coloriés, d'un projet de théâtre pour la ville d'Avranches, par Odon Herbert, d'Avranches, sans date.

V

MORTAIN PENDANT LA TERREUR

Jacques-Nicolas de LA ROQUE de CAHAN

La récente communication faite à la Société d'Avranches par M. le chanoine Ménard, notre savant collègue, de diverses scènes accomplies dans le Mortainais pendant la période de la Terreur, m'a rappelé que depuis longtemps j'avais dans mes cartons quelques études sur la même époque. J'ai voulu les revoir, les compléter surtout, et je me suis empressé d'aller compulser de nouveau quelques-uns des dossiers du Tribunal Révolutionnaire, qui m'avaient déjà été communiqués autrefois. C'est donc avec l'appui de documents de la plus entière authenticité que je pourrai présenter aujourd'hui des portraits d'une grande exactitude. Le premier d'entre eux sera celui du Subdélégué de la Roque de Cahan (1).

Bien probablement personne n'a plus souvent que moi entendu parler de M. de La Roque. Le motif en est simple. Je suis né dans la maison qu'il habitait à Mortain et qui était, dès l'année 1811, devenue celle de mon grand-père, presqu'aus-

(1) Jacques de La Roque avait acquis la seigneurie de Cahan, par acte de 1756, de Mlle Anne de Prépetit et de ses cohéritiers (titre original).

sitôt après la mort de Mme veuve de La Roque, née Jeanne-Elisabeth-Charlotte de Saint-Paul de Laingeard (1).

Souvent on m'a dit que lors de l'appropriation de cet hôtel (2), il fallut en renouveler les planchers et refaire une partie des murs putréfiés par la présence, au 3e étage, d'animaux que la vieille dame y tenait enfermés dans un vaste placard. Après les cruelles infortunes dont elle avait été atteinte, la bonne vieille redoutait sans cesse de nouvelles perquisitions domiciliaires et elle voulait tenir secrète la présence chez elle de ses provisions alimentaires. Elle avait ainsi survécu pendant près de vingt ans à son mari et à son fils unique, morts tous les deux dans des circonstances dramatiques, qui m'ont été fréquemment répétées, et dont plus tard, j'ai reconnu l'exactitude parfaite.

Jacques-Nicolas de La Roque, écuyer, seigneur et patron de Cahan (3), était né à Tinchebray en 1720. Par le fait, il était notre compatriote, puisque cette ville avait constamment fait partie du comté de Mortain depuis le xe siècle, jusqu'en 1790, qu'elle fut comprise dans le département de l'Orne.

Ancien page du roi Louis XV et devenu colonel, il avait ensuite exercé de 1750 à 1791, les fonctions de subdélégué de l'intendant de la généralité de Caen pour l'élection de Mortain,

---

(1) Elle était la sœur de Charles-Eugène de Saint-Paul de Laingeard, colonel de cavalerie et chevalier de Saint-Louis (titre en ma possession).

(2) Confisquée sur de La Roque, par suite de sa condamnation à mort, cette propriété servit d'abord de dépôt général aux livres, aux bibliothèques et aux objets de valeur trouvés dans les monastères, dans les presbytères et dans les maisons abandonnées par les émigrés du Mortainais (H. Sauvage. Etudes diverses, nouvelle série, 10. 1897). Peu d'années après, lorsqu'elle fut mise en vente par la Nation, Mme veuve de La Roque la racheta, puis la revendit à Julien Antoine Boursin Des Barres, avoué à Mortain, avec une prairie, sise au Parc de Mortain, et deux bois taillis, situés à Courbocé, en la commune de Bion, par acte devant Restout, notaire à Mortain, du 16 juin 1804. Celui-ci la retrocéda en 1811 pour le prix de 15.000 francs à Jean-Baptiste Groslain, colonel d'infanterie légère, et officier de la Légion-d'Honneur ; cependant, l'acte n'en fut dressé, par Restout, notaire, que le 12 septembre 1814.

(3) Ses armoiries étaient d'azur à trois fasces d'argent.

poste qui correspondait à celui que remplissent actuellement les sous-préfets. C'était un caractère parfaitement intègre, mais extrêmement fier et l'on en trouve la preuve dans les faits suivants : l'usage constant était que le roi s'adressant à un colonel, l'appelât « Monsieur le comte. » De La Roque était donc habitué à cette qualification, mais elle lui était personnelle : selon l'expression du temps, il n'était que comte à brevet. Or, s'il s'était présenté en 1789, à l'assemblée de la noblesse du comté de Mortain, réunie pour les élections des Etats-Généraux, ce titre lui eût été contesté : il aima mieux ne pas comparaître, afin de ne pas se voir refuser une qualification à laquelle il tenait. Il n'en fut pas de même de son fils unique, officier au régiment Royal-Navarre, cavalerie ; il y fut admis comme écuyer (1). Plus tard, lorsque celui-ci eut été nommé colonel par le comte d'Artois, il prit alors lui-même le titre de comte, de même que l'avait fait son père (2).

Une note secrète de M. Esmangard, intendant de la généralité de Caen, fait connaître que de La Roque, comme subdélégué, « se croit au-dessus de toute gratification ; il ne veut pas convenir en avoir reçu et il n'en a pas besoin. » Enfin, cette note confidentielle ajoute ceci : « M. de La Roque use très peu de papier (3). » Il n'écrivait presque jamais. Cependant, il déclarait, dans une pétition adressée par lui le 22 juillet 1793 (4), ne posséder, — charges déduites, — que 1.200 livres de rentes, ce qui constituait dès cette époque une fortune assez modeste.

Les dernières paroles prononcées par lui, sur les marches de l'échafaud, et que nous connaissions dès notre enfance, démontrent également un degré de hauteur qui caractérisent son existence de droiture et d'honneur en même temps.

---

(1) De La Roque et de Barthélémy. Catalogue des gentilshommes de Normandie. p. 49.

(2) De la Sicotière. De Frotté et les Insurrections Normandes. T. 2, p. 13.

(3) Archives du Calvados. C. 231, liasse de 1772 à 1785. Lettres de M. Esmangard, intendant.

(4) Archives Nationales. N. 30 du dossier de La Roque.

De La Roque habitait donc à Mortain depuis trente-trois ans au moins lorsqu'une perquisition pratiquée à son domicile amena son arrestation, le 22 avril 1793. Elle avait fait découvrir plusieurs pièces compromettantes. D'abord des lettres d'émigrés lui demandant de l'argent; ensuite une lettre d'un sieur Michel de Monthuchon, de Coutances, colonel de gendarmerie des départements de la Manche, du Calvados et de l'Orne (1); en troisième lieu, une adresse de cent cinquante communes de la Normandie, au sujet de Louis XVI; enfin un bref du Pape, condamnant le serment constitutionnel des prêtres.

Mais ce qui avait attiré d'abord l'attention sur lui et provoqué ces mesures, c'est qu'au 10 août 1792, lorsque les Tuileries avaient été prises d'assaut par le peuple de Paris, de La Roque, qui était accouru pour défendre le roi Louis XVI, avait été fait prisonnier et incarcéré (2). Ce qui était plus grave encore, c'était l'émigration certaine de son fils Charles-Eugène-Narcisse (3), dont cependant on n'avait trouvé aucune correspondance, et ce fait, dont on avait la certitude, que de La Roque avait reçu à diverses reprises, même pendant la nuit, la visite d'un nommé André, fils d'un brigadier de gendarmerie de Condé-sur-Noireau, avant que cet homme partit lui-même pour l'émigration, porteur d'instructions verbales ou écrites.

Ce fut Roussel, commissaire du département qui procéda, le 29 avril 1793, à son interrogatoire (4), qui contient 24 pages, et dans lequel on questionna le prévenu avec minutie sur un certain nombre d'imprimés, chansons, vaudevilles et pamphlets, etc., trouvés chez lui et conservés au dossier, comme pièces de conviction. Il est signé par de La Roque, Roussel, Champs,

---

(1) Traduit à raison de ce fait devant le Tribunal révolutionnaire, Monthuchon obtint de la chambre du Conseil un arrêt de mise en liberté sous caution.

(2) M. le chanoine Dumaine. Tinchebray et sa région, t. 3, p. 164, note 2.

(3) Il avait épousé l'une des filles de M. de Chevrue, marquis du Mesniltove. H. Sauvage. Le Mortainais hist. et monumental. V. Le Mesniltove. — De Magny, *Nobiliaire de Normandie*, t. II, p. 148.

(4) N° 27 du dossier du Tribunal révolutionnaire.

secrétaire, E. J. N. Hardouin, Vaullegeard (1), Pichon et Jammes.

Cependant un mois entier s'écoula avant qu'une décision fût prise, et ce ne fut que le 28 mai (2), en séance publique, que le comité de surveillance du district de Mortain, composé de Champs, Guesdon (3), Touroult, Pichon, Debrecey, Becherel, président (4), Hirbec, Gesbert, Jammes, procureur-syndic (5), Hardouin, Vaullegeard et Boursin (6), ordonna que de La

---

(1) Vaullegeard fut longtemps notaire à Mortain.

(2) N° 28 du même dossier.

(3) Nous pensons que Guesdon, François, était né à Beauficel, en 1765. Il avait débuté à Mortain par son admission au comité de surveillance. Ce fut le représentant du peuple Bouret, délégué par la Convention, qui, le 14 janvier 1794, le fit entrer comme agent national dans l'administration révolutionnaire du district de Mortain, c'est-à-dire comme ministère public. Il y fut maintenu plus tard, en juillet 1794, par le proconsul Le Carpentier, de sinistre mémoire. Guesdon était enfin président de l'administration municipale de Mortain, lorsqu'il fut élu député de la Manche au Conseil des Cinq-cents, le 25 germinal an VI (14 avril 1798). La validation de son élection fut assez laborieuse ; il fut cependant admis grâce au concours actif de son compatriote et collègue Guillaume Boursin. Il prit part à quelques discussions, notamment sur le lieu de célébration des mariages (6 thermidor an VI) et sur les abus qui grèvaient le Trésor (19 thermidor). Accusé de royalisme, ainsi que son collègue Marquizy, il fut violemment attaqué dans une brochure intitulée : *Convention entre M. Pitt et les députés Guesdon et Marquizy*. Le 28 thermidor an VII, Guesdon demanda la mise en accusation des ex-directeurs, et hostile au coup d'Etat du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), il fut exclu, le surlendemain (20 brumaire), de la représentation nationale. Il revint alors en Normandie, où il reprit l'exercice de la médecine. Il mourut à Mortain, le 12 septembre 1807 : Guesdon y habitait rue de la Trigalle. (Voir pièce justificative).

(4) Bécherel, qui était de Saint-Hilaire-du-Harcouët, était le frère de l'évêque constitutionnel de la Manche.

(5) André Jammes fut juge de paix du canton de Sourdeval depuis le 1er juin 1807, jusqu'en août 1830, puis juge de paix de la ville de Mortain, jusqu'à sa mort, le 20 juillet 1835. C'était un homme d'esprit et réputé tel.

(6) Nous pensons qu'il s'agit ici de Boursin, le législateur. Du reste, il avait trois ou quatre frères.

Roque serait traduit devant le Tribunal révolutionnaire (1). Cet arrêté envoyait l'infortuné à la mort !

Conduit aussitôt à Coutances, de La Roque, sur les conclusions du procureur général du Conseil du département de la Manche, réuni en comité secret, le 3 juin 1793 (2), et sur la requisition de Bourdon et de Le Carpentier, délégués de la Convention, présents à la délibération, fut renvoyé définitivement devant le tribunal séant à Paris.

Il est à noter ici, pour signaler une inexactitude d'informations, qu'on le prétendait père de plusieurs émigrés (au pluriel), tandis qu'il était constant qu'il n'avait seulement qu'un fils. L'arrêté ordonnait qu'il serait conduit de brigade en brigade (3) et le malheureux vieillard, afin d'arriver plus vite à Paris et de s'épargner cette humiliation, dût payer de sa propre bourse les frais d'une voiture (4).

Dès son arrivée à Paris, Foucault, juge, procéda à son interrogatoire, le 5 juin, aussitôt après sa détention à la conciergerie du palais (5).

De La Roque adressa en vain deux pétitions, dont l'une datée du 22 juillet (6), à l'accusateur public, afin d'obtenir une prompte et immédiate comparution devant le tribunal. Inutilement aussi il lui fit remettre un certificat de la municipalité de Mortain, constatant qu'il était *un homme paisible, loin d'être une personne dangereuse et dont la détention fût nécessaire pour la sûreté publique.* Cette pièce était revêtue des signatures de : M. J.

---

(1) D'après une indication qui doit être écrite de la main même de de La Roque, une pièce lui fut remise le 3 juin 1793, par le citoyen Lemoigne, député, résident à Paris, rue de l'Université, n° 274.

(2) N° 25 du dossier. La copie porte à tort la date du 3 mai 1793.

(3) N° 25 du dossier.

(4) N° 30 du même dossier, 22 juillet 1793. Pétition adressée à Fouquier-Thinville.

(5) Même dossier n° 29.

(6) N° 30, même dossier.

Boursin, M. H. Josset (1), Josset (2), Poullain, Boutry, Bouillon (3), Letellier, Bouillon, maire (4), Pallix (5), Robbes, officier municipal, Marye, Bulot et enfin une signature absolument indéchiffrable. Elle est du 17 juillet 1793 (6).

Il en fut de même encore d'une autre pétition du maire et des officiers municipaux de la commune de Cahan (Orne), du 1er août suivant, attestant que de La Roque *n'avait, à leur connaissance, rien fait ni dit qui pût le rendre suspect*. Ce fut peine perdue pour tous ces efforts.

Le dossier qui concerne l'infortuné renferme 38 pièces. Il ne relate aucune déposition de témoins. Pas une seule formalité de ce genre n'est indiquée comme ayant été remplie. Et, à l'audience solennelle, pas un seul témoin ne fut encore appelé. Le seul personnage duquel on exigea un serment fut le citoyen Du Château, qui dût jurer de s'acquitter en honneur de sa mission de défenseur. On jugea donc sur des pièces imprimées, en majeure partie, à la disposition conséquemment de la population entière, ou sur des copies, et il demeure entièremenr acquis que les reproches formulés contre la malheureuse victime ne constituent qu'un procès de tendances : c'est l'impression générale qui se dégage de l'examen du dossier.

---

(1) Marie-Henri Josset, né à Mortain en juillet 1763, décédé en la même ville le 24 janvier 1832, en l'exercice de ses fonctions de sous-préfet, avait d'abord été juge de paix de Mortain, du 25 juin 1817 jusqu'en août 1830, qu'il fut nommé sous-préfet de l'arrondissement. Il avait été pendant plusieurs années membre du Conseil général de la Manche.

(2) D'une autre famille, ce Josset était orfèvre et horloger à Mortain. C'est à lui qu'on doit la conservation et la restitution des reliques insignes de saint Guillaume, le patron de cette ville, dont il avait acheté la châsse en argent, afin d'en sauver le contenu.

(3) L'abbé Bouillon, frère du maire de Mortain, fut curé de la ville pendant un court délai.

(4) Jean-Baptiste Bouillon de la Lorerie, né à Barenton le 10 août 1743, décédé à Mortain, le 20 juillet 1830, docteur en médecine, fut pendant 35 ans maire de Mortain. A ce titre, il fut anobli par Louis XVIII, en 1819.

(5) Pallix Des Champs (Jean-Baptiste), fut le premier sous-préfet de Mortain de 1800 jusqu'en 1813. Il fut aussi nommé membre de la Légion-d'Honneur.

(6) N° 32 du dossier du Tribunal révolutionnaire.

Il est de principe, en effet, que chacun doit répondre de ses actes personnels. De La Roque ne devait en rien être justiciable de l'émigration de son fils. Dans ses deux longs interrogatoires, dont l'un contient 24 pages, aussi bien que dans les deux pétitions qu'il fit remettre à Fouquier-Tinville, l'accusateur public, il a constamment insisté sur ces circonstances bien connues à Mortain, que son fils, officier de l'armée française, s'était marié dès l'année 1774, et que, soit que depuis cette époque il fût présent à son régiment, ou en congé, il avait toujours eu un domicile particulier depuis l'année 1777. Or, il était de notoriété publique que même plusieurs mois avant les premiers départs de la noblesse française pour l'émigration, les beaux-parents de de La Roque, fils, le marquis et la marquise de Chevrue avaient aliéné leur fortune entière et emmené avec eux tous leurs enfants et leur gendre. A Mortain même, ils avaient ainsi vendu leur hôtel, situé en face de l'église, leurs terres de la Marche et de la Montjoie, et leur magnifique domaine de Touchet, acquis par eux le 31 août 1784, pour le prix de 188.400 livres (1). Tous ensemble, ils s'étaient dirigés d'abord sur Jersey, puis sur l'Angleterre. Il était donc incontestable que le jeune de La Roque avait entièrement subi les influences de la famille de Chevrue et non celles de son père, qui était tranquillement resté dans sa demeure à Mortain, avec la conviction de n'être jamais inquiété sur les actions indépendantes de son fils, envers lequel il avait rompu toutes relations. Tout cela était indiscutable, et c'est la réponse qui m'a toujours été faite, lorsqu'entendant parler, il y a plus de soixante ans, de la condamnation à mort du subdélégué de Mortain, je me suis enquis des raisons qui l'avaient motivée.

L'acte d'accusation formulé et signé par le célèbre Fouquier-Tinville, lui-même (2), ne fut rédigé que le 2 novembre 1793 seulement, et notifié le lendemain à de La Roque.

Le 15 brumaire an II (5 novembre), il comparaissait enfin, après sept mois de détention préventive, à l'audience présidée par Herman, avec Maire, Masson et David, juges, pour assesseurs, Naulin, substitut de l'accusateur public, pour ministère

---

(1) H. Sauvage. Mortainais hist. et monumental, n° 4, V° Touchet.
(2) N° 33, du dossier du Tribunal révolutionnaire,

public, et le concours de douze jurés (1). Du Château, avocat, précédemment conseil de Levesque (2), défendait encore le nouvel accusé.

L'ancien subdélégué fut amené alors à la barre, libre et sans fers. Il fut placé en évidence, de manière à être vu et aperçu de tous. Son conseil, qui l'assistait, dut prêter serment.

Les questions posées au jury furent ainsi formulées (3) :

1° A-t-il existé des intelligences avec les ennemis extérieurs de la République tendant à leur fournir des hommes et à favoriser par là le progrès de leurs armes sur le territoire de la République ?

2° La Roque est-il convaincu d'avoir eu ces intelligences ?

3° A-t-il existé dans la ci-devant province de Normandie un complot tendant à contester à la Convention le droit de juger le tyran et d'allumer par là la guerre civile dans le sein de la République ?

4° La Roque est-il convaincu d'avoir coopéré à ce complot ?

Affirmative sur les 1re, 3e et 4e questions, mais négative sur la 2e, la réponse du jury entraîna la peine de mort contre de La Roque (4). La sentence devait être mise à exécution dans les vingt-quatre heures, sur la place de la Révolution, imprimée, publiée et affichée dans toute l'étendue de la République Française.

L'exécution eut lieu le lendemain, en même temps que celle du duc d'Orléans, qui, lui aussi, venait d'être condamné à la peine capitale, et qui avait demandé à être conduit sur-le-champ à la mort (5).

Mais nous voulons laisser à un témoin de ce dernier drame, le soin d'en raconter seul tous les détails les plus intimes.

Charles-Henry Samson, l'exécuteur des hautes-œuvres, nous les révèle en effet :

---

(1) N° 35 du même dossier.

(2) Louis Levesque, ancien Président du Tribunal de l'élection de Mortain, avait été condamné à mort par le même Tribunal Révolutionnaire, le 19 septembre 1793. — Nous reparlerons de lui.

(3) N° 34 du dossier.

(4) N° 37 du même dossier.

(5) Archives nationales. W 294. n° 220. Dossier de La Roque. — Compte-rendu du Bulletin du Tribunal Révolutionnaire, par Clément. — M. Sarot. La Terreur dans le département de la Manche. p. 95, 96, 97.

« Pendant qu'on coupait les cheveux au duc d'Orléans, dit-il, on amena à ce moment trois autres condamnés qui devaient lui être adjoints. M. de La Roque, ex-subdélégué de Mortain (1), entra le premier. C'était un vieillard de 70 ans (2), dont la physionomie avait un grand caractère de noblesse. Comme l'un des aides voulait lui couper les cheveux, il ôta sa perruque qui couvrait sa tête, complètement chauve, et il lui répondit : « Voici qui me dispense de cette formalité essentielle (3). »

» Le duc d'Orléans, qui jusque-là tournait le dos, s'étant levé, M. de La Roque le reconnut. Une vive indignation se peignit sur le visage du vieux gentilhomme, qui dit au prince d'une voix forte :

— « Je ne regrette plus la vie, puisque celui qui a perdu mon pays recoit la peine de ses crimes !... Mais je suis, je vous » l'avoue, Monseigneur, bien humilié d'être obligé de mourir » sur le même échafaud que vous !! »

» Le duc d'Orléans détourna la tête et ne répondit pas.

» Il était quatre heures du soir lorsque le cortège quitta la conciergerie du palais. Le sang-froid du prince ne l'abandonna pas, mais son courage ne ressemblait en rien à celui des Girondins, et de de tant d'autres victimes. Sa physionomie indiquait l'indifférence, le dégoût plutôt qu'une mâle résolution. Cette impassibilité d'un esprit blasé, d'un cœur saturé, restait bien au-dessous de l'héroïque fermeté des confesseurs d'une foi politique quelle qu'elle fût. L'obscur gentilhomme qui l'avait si durement apostrophé dans la salle des condamnés à mort, et qui, à ses côtés priait sans forfanterie, mais sans faiblesse, représentait bien mieux la véritable grandeur de l'âme humaine.

» M. de La Roque fut exécuté le premier. Il mit une certaine affectation à dire adieu à ses compagnons, et même à un pauvre ouvrier, et à ne pas adresser la parole au duc d'Orléans.

---

(1) Samson a dit à tort de Mortagne.

(2) De la Roque lui-même, dans une pétition adressée par lui à Fouquier-Tinville, avait déclaré qu'il était âgé de 75 ans. Pièce n° 1 du dossier du tribunal.

(3) Le 6 août 1792, de La Roque avait demandé et obtenu un passeport de la municipalité de Mortain pour aller à Condé-sur-Noireau. Nous espérions trouver son signalement sur cette pièce ; malheureusement elle a observé le silence. (Registre original).

Gondier, agent de change, fut exécuté le 2e ; puis le général Coustard, et enfin le malheureux Brousse. Le prince vit tomber ces quatre têtes sans émotion (1).

Hippolyte SAUVAGE.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

Le vingt avril mil sept cent quatre-vingt treize, l'an 2e de la République française, les citoyens Charles-François Gesbert et François Guesdon, membres du Directoire du district de Mortain ; Denis-Gabriel-le-Sacher et Etienne-Jean-René Hardouin, membres du conseil général de la commune de Mortain, chef-lieu du district ; Mathurin-Jean-Baptiste Boursin et Michel-Jean Champs, membres de la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité de la ville de Mortain, tous nommés pour composer le comité de surveillance et de sûreté, dont la formation est ordonnée par la lettre du procureur général, syndic du département de la Manche, du seize de ce mois, sçavoir les deux premiers par arrêté du directoire du district de Mortain, du vingt de ce mois ; les deux seconds par délibération du conseil général de la commune de cette ville du même jour, et les deux troisièmes (*sic*), par délibération de la Société des Amis de la Liberté et de l'Egalité encore du même jour ; de toutes lesquelles nominations copies certifiées ont été représentées, se sont assemblés pour organiser ledit comité.

Et procédant à la nomination d'un président, le citoyen Guesdon a réuni l'unanimité des suffrages et en conséquence a a pris la place qui lui était destinée. Procédant ensuite à la nomination d'un secrétaire, le citoyen Champs a aussi réuni l'unanimité des suffrages et a été proclamé secrétaire par le président. Et ont signé :

D. G. LE SACHER,

GUESDON, BOURSIN, CHAMPS.

(*Archives de la Manche*, 1 (bis). *M. 4-4. An. 11.*

(1) Mémoires de Sanson. 1863, t. 4, p. 167. — Comte de La Ferrière. Hist. du canton d'Athis, 1858, p. 224-225.

VI

MESSIEURS,

La lecture que je vous prie de m'autoriser à faire n'entre pas, je le sais, dans le cadre ordinaire des recherches qui occupent les savants du groupe dont j'ai l'honneur d'être un des membres. Toutefois, je prends la liberté de vous demander une exception en ma faveur pour combattre devant vous l'ennemi le plus redoutable peut-être de la morale et de la religion : *le Transformisme*. C'est le plaidoyer de mon livre *Le Moi éternel* que je vous propose.

Aujourd'hui, les scientifiques auxquels se sont ralliés une foule de demi-savants et même d'ignorants, font à tort, nous le pensons, découler de Lamarck et de Darwin cette idée de transformisme dont la conclusion serait que le hasard est le suprême directeur de toutes choses, et que l'homme, en définitive issu du hasard, est comme un météore qui passe sans laisser de sa personne aucune trace, ayant vécu sans liberté et par conséquent sans responsabilité. Remplacer Dieu par le hasard est trouvé commode et dispense de toute église et de toute morale. Malheureusement il y a les gendarmes que l'on n'ose encore supprimer sentant bien que la société ne saurait exister sans lois et sans gardiens de ses lois. Oui, Messieurs, l'évolutionnisme affirme que l'homme descend du serpent puis du singe, et nous avons essayé dans notre livre *Le Moi éternel*, de démontrer la lourde erreur des savants qui nous gratifient de si misérables ancêtres. Pour cela, il nous a fallu parler la langue qu'ils comprennent et acceptent, les attaquer par la science et souvent tourner contre eux leurs propres arguments. Or, cette langue de la science, il n'est pas donné à tous de l'entendre, car peu ont eu le loisir de s'en pénétrer par l'étude. C'est pour cela que je voudrais traduire *Le Moi éternel* en une langue qu'il soit facile à tous d'accepter. Il ne faut pas nous le dissimuler, MM., la

langue du transformisme est séduisante, convaincante pour qui n'est pas armé contre elle ; et comme elle peut faire beaucoup de mal, il semble que notre devoir soit de l'apprendre d'abord pour la pouvoir combattre ensuite avec toute la force que doit nous communiquer la raison.

Le 1er chapitre du livre est consacré à la chimie. Cette science est, à notre sens, la première de toutes, car elle permet, par une opération qu'on appelle l'analyse, de trouver les éléments, dont le mélange, savamment ordonné par Dieu, forme toutes les figures dans la nature : une plante, un animal, un globe, un soleil.

Ce chapitre sur la chimie dispose le lecteur à comprendre que l'ensemble des choses de la nature, — que nous les voyions ou non de nos yeux, — que nous reconnaissons sous la domination de matière ou substance, est un composé de parcelles ou atomes. Ainsi, nous le disions tout à l'heure, ce sont des agglomérations d'atomes, les plantes, les animaux, les hommes, les globes, les soleils. Ce sont des atomes moins pressés qui occupent les airs et les espaces lointains où tournent, outre notre soleil et ses planètes, d'autres soleils, d'autres planètes. Ces atomes des espaces lointains, nous leur donnons le nom d'*éther*.

Cette certitude que tous les espaces sont occupés par des atomes nous est affirmée par la lumière à laquelle nous avons consacré notre second chapitre.

Disons d'abord que notre soleil — tout le monde ici sait cela — est le centre autour duquel, non-seulement tourne notre terre, mais quelques autres globes encore. Une de ces planètes, très grosse, Jupiter, possède plusieurs lunes au lieu de n'en avoir qu'une comme la Terre. En 1675, l'astronome Rœsmer, étudiant un des satellites de Jupiter, Io, découvrit que la lumière n'est pas instantanée, mais qu'elle parcourt en une seconde 310 milles kilomètres. Or, pour marcher si vite, il faut même à la lumière, un chemin. Ce chemin, elle le trace dans l'espace, dans l'air, si vous préférez. Cela nous prouve qu'il n'y a point de vide dans la nature, car la lumière s'arrêterait au bord du vide, et ne nous parviendrait pas. Avec nos machines pneumatiques nous faisons à peu près le vide ; et nous avons la preuve que la lumière ne traverse point ce vide fait par nos machines. Donc ce que nous prenons pour le vide n'est qu'une portion

d'espace dont nous ne voyons pas mouvoir les atomes. Mais regardez le rayon de soleil qui passe par le volet entr'ouvert d'une fenêtre que vous aurez fermée dans une chambre obscure, et vous verrez se mouvoir en tous sens, une foule de parcelles. C'est à cela qu'il faut donner le nom d'atomes ou molécules. Voilà ce qu'il y a dans l'air sans que nous nous en doutions ; et des parcelles plus fines encore, que nous pourrions voir dans un microscope grossissant. Ce sont ces atomes qui remplissent les espaces et c'est sur ces parcelles que la lumière trace si prestement son chemin. Vous avez tous les jours la preuve de l'amplitude de l'air par les ballons qui s'élèvent à de grandes hauteurs parce que l'hydrogène dont ils sont remplis est moins lourd que cet air dont vous ne voyez pas les atomes et que vous êtes tenté de croire le vide.

Nous passerons promptement sur ce que nous disons dans ce chapitre, de la lumière, feu ou chaleur qui est un composé d'oxygène, un des éléments de l'air, d'un corps combustible quelconque, du bois, par exemple et d'électricité, qui est, nous le croyons, répandue partout, pour en arriver à *La Force,* objet de notre troisième chapitre.

Nous devrions avoir deux expressions pour ce mot Force. La force de l'homme, la force d'un métier, etc. La force dont nous voulons vous entretenir ici est celle que la science désigne comme la cause des mouvements sans cesse renaissants de la nature qui n'est jamais inerte. Le bloc de la pierre la plus dure finira par s'effriter en effet avec les siècles.

Nous savons déjà que ces minces parcelles qui remplissent les espaces sont des atomes et que la réunion d'un nombre plus ou moins considérable d'atomes est ce qui fait les objets aussi bien que les êtres vivants.

Or, c'est ici que je vous prierai, MM., de m'accorder toute votre attention. Voici d'abord ce que disent de l'atome les scientifiques-transformistes.

« L'atome est le lieu d'aboutissement des forces de la nature. L'atome subit l'action de ces forces. Il possède des vibrations qui s'accèlèrent ou s'attardent suivant les variations des forces qui les attaquent. L'éther, ajoutent-ils, est en contact avec la matière et tributaire de ses différents états vibratoires. »

Permettez-moi, MM., de vous traduire ces affirmations assez peu compréhensibles et de vous démontrer qu'elles semblent manquer de logique.

« L'atome est le lieu d'aboutissement des forces de la nature », disent les scientifiques. Quelles sont ces forces ? Ils paraissent ne pas le savoir. Nous allons, nous, vous dire, MM., ce que sont ces forces d'après notre conception :

D'abord tous les atomes ne sont pas le lieu d'aboutissement des forces ; mais certains, au contraire, sont les forces elles-mêmes des centres où aboutissent d'autres atomes, des centres vibratoires où la matière même de l'éther peut être tributaire ; en un mot nous renversons la proposition pour dire que certains atomes sont les forces primordiales de la nature, que ces forces conséquemment vivantes, sont les noyaux vivants qui attirent à eux les atomes tributaires comme l'aimant, — qu'on nous permette cette comparaison pour éclairer le sujet, — comme l'aimant attire le fer.

Cet atome, nous l'appelons la *molécule vitale* ou *vivante*, dans *Le Moi éternel*.

Il faut, en effet, que cette molécule soit vivante pour être une force. Si elle n'était pas vivante elle resterait inerte et tout resterait inerte dans la nature, c'est donc elle, cette force, cette molécule vivante qui a la puissance de vibrer, la puissance des mouvements. Quand on dit que les vibrations de l'atome sont des forces, on imagine quelque chose d'absolument illogique. Les vibrations ne peuvent provenir que de l'atome vivant, l'atome inerte ne vibrerait pas. C'est donc l'atome vivant, et seulement l'atome vivant qui vibre et attire à lui les atomes inertes auxquels il communique le mouvement comme la levure — encore une comparaison pour que l'on me comprenne mieux — comme la levure communique à chaque parcelle de farine le mouvement qui rend toutes les parcelles de farine aptes à faire le pain. Qu'entendent donc les scientifiques quand pour expliquer la vie, ils parlent des forces primordiales ? Ils ne paraissent pas y avoir réfléchi. Mais ces forces primordiales ce sont les atomes vivants, les *molécules vivantes*. Abandonnons ce mot à tous les êtres qui vivent autour de nous, et restituons le mot *âme* à tous les êtres libres qui appartiennent à la catégorie de l'humanité. L'âme est donc le

noyau, le centre où convergent tous les atomes et molécules qui sont nécessaires à la forme homme.

Ou dire comme les transformistes et hors de toute logique :

La matière homogène obéit à une force primordiale qui crée les vibrations, et ce sont ces vibrations qui font les forces. Il faudrait pourtant choisir. Il n'y a pas moyen de nous tirer de cette logomachie, ou refaire la proposition sous cette forme logique : « Les molécules vitales, les âmes sont les forces qui créent les vibrations. Mais les scientifiques dont nous parlons ne l'entendent pas ainsi, et c'est pourquoi, avec aplomb, ils donnent ponr ancêtre à l'homme le singe et à celui-ci le reptile. Sur le reptile, disent-ils, il a poussé des téguments qui sont devenus les membres du singe, et les membres du singe, en se modifiant, sont devenus les membres de l'homme. »

Dans mon livre *Le Moi éternel*, vous verrez, MM., l'exposé de leurs arguments en faveur de cette thèse et la réfutation que nous faisons de tels arguments ; réfutation qui devient une preuve de la *fixité de l'espèce* dont le *transformisme* ne veut à aucun prix, car ainsi il est maître d'attribuer toutes choses au hasard, de nier par cela la liberté de l'homme qui n'est plus alors qu'un amas d'atomes plus ou moins inconscient ou plus ou moins réussi par ce même hasard.

De la sorte, en effet, il n'y a plus besoin ni de Dieu, ni d'âme, ni de religion. Je le répète, cette malheureuse conception du *Transformisme* a fait un mal incalculable et en fait tous les jours, car des hommes, d'aillenrs parfaitement honorables et qui se disent libéraux, au nom de cette conception, repoussent de leurs enseignements Dieu et la religion. Beaucoup de nos enfants, MM., sont aujourd'hui élevés sans Dieu et sans religion !

L'arme qu'il nous faut employer contre le *Transformisme* est la science ; c'est le seul moyen que nous ayons de l'abattre et je voudrais ajouter quelques mots pour vous prouver que la religion n'est point l'ennemie de la science. Le pasteur Pressensé, l'abbé de Broglie et d'autres, ont écrit sur ce sujet de fort bons livres.

Je souhaite que cette courte lecture, — que je remercie MM. les membres de notre Académie de m'avoir permise, — vous donne la pensée de lire et d'étudier le sens de mon livre,

Le Moi éternel, pour que vous reconnaissiez que, tout en me gardant de prononcer le nom de Dieu, afin qu'on ne fermât pas le volume dès les premières pages, je ne dis rien, cependant de contraire à l'idée de la divinité.

Une courte explication encore :

Quand la Bible dans la Genèse dit que le Créateur fit le monde en six jours, il ne fallait pas comprendre par ce mot jour une durée de temps de 24 heures comme sur notre Terre. Les jours des autres planètes dépendant de notre soleil étant tous différents : un peu plus de 23 heures pour Vénus ; un peu moins de 10 heures pour Jupiter, un globe énorme pourtant, etc., etc. On doit traduire le mot jour de la Bible par celui d'époque et époque indéterminée.

Vous le voyez, MM., j'ai tâché de combattre avec des armes purement scientifiques, l'ennemi que je crois le plus redoutable de la morale et de la religion, le *Transformisme* ; et l'Institut de France a bien prouvé qu'il comprenait la portée du *Moi éternel*, puisque mon œuvre a eu l'honneur d'être couronnée par l'Académie des Sciences morales et politiques.

J. LAURENCE.

VII

QUELQUES NOTES SUR VIRGILE

..... *Hæc olim meminisse juvabit.* Un jour vous vous souviendrez de ces choses avec plaisir. Rien de plus commun que la littérature à notre époque ; il y en a pour tous les goûts. Cependant, quand les travaux et les affaires ordinaires de la vie laissent un peu de repos aux hommes qui ont fait des études, c'est souvent, pour eux, un plaisir de se livrer à la lecture des classiques des premières années de la jeunesse ; ce sont de bons remèdes des maladies de l'âme. On y trouve le bonheur, chanté autrefois par Horace, qui oubliait, dans la lecture des livres des anciens, les tracasseries d'une vie agitée : *sollicitæ jucunda oblivia vitæ.*

On parlait, il y a quelques années, de supprimer dans les classes l'étude des poètes anciens. C'est de la mythologie, disait-on, et elle donne aux jeunes gens de fausses idées sur la religion chrétienne. Jamais la religion de Jésus-Christ n'aura rien à démêler avec Homère et Virgile ; d'ailleurs la lumière de l'Evangile n'est-elle pas assez brillante pour ceux qui veulent la voir ? On doit donc une grande reconnaissance à ces moines studieux, qui ont autrefois sauvé de l'oubli les chefs-d'œuvre de l'ancienne civilisation.

L'étude de Virgile a une incomparable douceur ; on trouve dans ses poésies, ses églogues surtout, un cachet de mélancolie qui se ressent du malheur des temps où il écrivait. Les guerres civiles avaient ruiné l'Italie. Les champs étaient restés incultes ; partout la solitude et des débris fumants. *Ex quo discordia perduxit miseros !* Les populations étaient forcées d'abandonner leurs demeures et de partir pour l'exil,

Nos patriam fugimus et dulcia luiquimus arva ! Le poète de Mantoue implora la clémence du vainqueur, qui lui rendit les champs paternels.

Fortunate senex, ergo tua rura manebunt ? Heureux vieillard, tu resteras donc possesseur de ces champs, lui disait un compagnon d'infortune ?..... *inter flumina nota Et fontes sacros, frigus captabis opacum !* Auprès des fleuves que tu connais et des sources sacrées, tu pourras goûter l'ombre et le frais. Restez au moins aujourd'hui avec nous, répondait le vieillard; déjà la nuit s'avance et on voit, au loin, dans les campagnes, s'élever la fumée des toits, et les ombres, en croissant, tombent du sommet des montagnes.

Et jam summa procul villarum culmina fumant,
Majoresque cadunt, altis de montibus umbræ.

L'abbé de Lamennais se rappelait ces vers inoubliables quand il écrivait son exile : « Lorsque le soir, au déclin du jour, je voyais s'élever, du fond d'un vallon, la fumée de quelque foyer, je me disais : heureux celui qui retrouve le soir le foyer domestique et qui s'y assied, en paix, au milieu des siens. *L'exilé partout est seul.* » Quand Auguste fut maître de l'empire, il voulut faire oublier aux Romains leurs malheurs passés. Il fit fermer le temple de Janus et proclamer la paix universelle. Virgile chante ce nouvel ordre de chose qui allait naître pour le monde. *Magnus ab integro sæculorum nascitur ordo.* Il chante la naissance d'un enfant extraordinaire, qui doit faire le bonheur du monde ; il fait un admirable peinture de la paix, comme autrefois le prophète Isaïe : « *Leo et ovis simul morabuntur et puer parvulus minabit eos !* Le lion et la brebis demeureront ensemble et un petit enfant les conduira. On a dit que Virgile, inspiré, avait chanté la naissance du *Fils de Marie*, qui est appelé le *prince de la paix*. C'est, en effet, sous le règne d'Auguste que s'accomplit le plus grand événement de l'histoire du monde et que l'on entendit pour la première fois cette parole : *pax hominibus bonæ voluntatis !*

Il n'y a rien, dans aucune langue, qui soit comparable aux plus beaux passages de Virgile : non seulement on les lit avec plaisir, mais on les apprend par cœur. Le poète, dans les Géorgiques, chante les travaux des champs. Il dit aux Romains qu'ils pourront maintenant récolter les moissons qu'ils auront semées,

cueillir les fruits des arbres qu'ils auront plantés. Qui ne connaît l'épisode du vieillard de Tarente, qui, le soir, après son travail, couvrait sa table de mets qu'il n'avait pas achetés..... *dapibus mensas onerabat inemptis!*

L'épisode d'Aristée, qui avait perdu ses abeilles, les prodiges qui accompagnèrent la mort de César, et surtout ce tableau enchanteur de l'agriculture :

O fortunatos nimium sua si bona norint
Agricolas, etc..... O ubi campi
Sperchiusque et virginibus bacchata Lacænis
Tæggeta! O qui me gelidis in vallibus Hæmi
Sistat et ingenti ramorum protegat umbra!

Malheur, disait Fénélon, à celui qui ne comprend pas la beauté de ces vers! La traduction n'en peut donner qu'une idée. Où sont, ô Sperchius, tes champs fertiles et tes fortunés rivages? Où sont les côteaux de Taygète aimés des jeunes filles de Sparte? O quand pourai-je parcourir les frais vallons du Mont Henius et me reposer sous les ombrages sacrés de ses rameaux épais?

La Fontaine a imité ces beaux vers :

Solitude où je trouve une douceur secrète,
Lieux que j'aimai toujours ne pourrai-je jamais
Loin du monde et du bruit goûter l'ombre et le frais,
Oh! qui m'arrêtera sous vos sombres asiles!

Dans l'Enéide, le poète de Mantoue a chanté la gloire du peuple Romain et ses brillantes destinées. *Populum late regem.* Enée, fils d'Anchise et de Venus, échappé à la ruine de Troie, sa patrie, vient, avec quelques-uns de ses compagnons, jeter, sur les bords du Tibre, les fondements d'une nouvelle Troie, dont les destinées seront immortelles : *Imperium sine fine dedi.* Mais un jour, cette ville doit être la rivale de Carthage, la ville privilégiée de Junon, et la reine des dieux veut faire périr le héros Troyen avec ses compagnons. Le poète a peint, en couleurs ineffaçables, l'orgueil de la déesse.

Ast ego quæ divum incedo regina, Jovisque.

Et Soror et Conjux..... Moi, la reine des dieux, la sœur et l'épouse de Jupiter, je devrai m'avouer vaincue! Je ne pourrai pas empêcher ce prétendu roi des Troyens d'aborder en Italie? Qui donc, maintenant, reconnaîtra ma puissance? Elle se rend

auprès d'Eole, qui, le sceptre à la main, retient les vents dans une caverne, les adoucit et modère leur colère.....

Mollitque animos et temperat iras. Déchaîne, dit-elle, contre les Troyens la tempête, disperse leur flotte, engloutit leurs vaisseaux. J'ai sept belles Nymphes, je te donnerai Deiopée, la plus belle de toutes, je vous unirai par un mariage indissoluble, et elle te rendra père d'une belle race. Eole ne résiste pas à une si belle promesse et il ouvre la porte aux vents.

Qua data porta ruunt et terras turbine perflant.

La flotte d'Enée est détruite; quelques navires seulement.

Apparent rari nantes in gurgite vasto. Enée frappé de terreur élève des mains suppliantes vers les cieux.

Ingenuit et duplices tendens ad sidera palmas. Neptume, qui a écouté sa prière, monte à la surface des flots; il adresse de sévères reproches aux vents et prononce ce fameux *quos ego* difficile à rendre en Français. Je devrais.... mais il vaut mieux calmer les flots irrités... *sed motos, præstat componere fluctus.*

Dans des vers incomparables, Enée raconte à Didon les derniers moments de Troie. *Infandum regina jubes renovare dolorem.* O reine, vous voulez renouveler une douleur bien amère...

. ..... *Jam nox humida cœlo.*

Præcipitat suadent que cadentia sidera somnos. Déjà on ressent la fraîcheur de la nuit qui se précipite du ciel, et les astres, sur leur déclin, invitent au sommeil. Ces vers sont dans la mémoire de tous ceux qui ont étudié Virgile. On trouve la même idée dans le *Cantique des Cantiques*, mais le poète de Sion a peint l'Aurore. *Donec aspiret dies et inclenentur umbræ vadam ad montem myrrhæ et ad collem thuris.* Jusqu'à ce que le jour commence à paraître et que les ombres se dissipent, j'irai à la montagne de la myrrhe et à la colline de l'encens.

Sur les conseils d'Ulysse, les grecs construisent un cheval de bois *instar montis equum* et ils le remplissent de soldats d'élite. Le bruit se répand qu'ils ont levé le siège et les Troyens parcourent, avec joie, leur camp abandonné. Ils admirent surtout le cheval *molem mirantur equi*, ce don fait à la chaste Minerve. Tout à coup arrive Laocoon, prêtre d'Apollon, accompagné de ses deux fils. *O miseri quæ tanta insania cives!* O malheureux citoyens, quelle folie est la vôtre, c'est une ruse de nos ennemis..... *timeo danaos et dona ferentes.* Je crains les Grecs

même dans leurs présents. Il faut brûler ce cheval ou percer ses flancs, et il se dirige sur le bord de la mer pour faire un sacrifice.

Mais voilà que deux immenses serpents, sortis des flots, se jettent sur ses deux enfants et les enlacent de leurs nœuds flexibles. Le père accouru à leur secours est saisi lui-même dans leurs longs spirales qu'il s'efforce en vain de séparer, et il meurt en poussant d'horribles cris. La sculpture a immortalisé ce passage de Virgile dans le chef-d'œuvre connu sous le nom de *Groupe du Laocoon*. Le peuple ne manque pas de dire que c'est une vengeance de la chaste Minerve dont il a méprisé les présents et la ruse de Sinon achève de perdre les Troyens.

Accipe nunc Danaum insidias et crimine ab uno

Disce omnes. Ce vers est souvent cité comme un sophisme. Ce discours de Sinon est un chef-d'œuvre d'éloquence, tous les détails en sont ménagés avec un art infini. Dis-nous, lui dit Priam, dans quel but les Grecs ont fabriqué cet immense cheval et tu seras des nôtres *noster eris*. Sinon profite de cette bonté pour faire renverser aux Troyens leurs murailles et introduire la mort dans leur ville. Contraste effrayant, de jeunes garçons et de chastes jeunes filles chantent des hymnes et mettent leur joie à tenir les cordons de la fatale machine, *feta armis*, qui porte dans ses flancs la douleur et la mort.

Qui ne se rappelle le songe d'Enée?

In sommis, ecce ante oculos mæstissimus Hector
Visus adesse mihi, largosque effundere fletus!

Hector lui ordonne de fuir sa patrie embrasée et de sauver les Dieux protecteurs de Troie.....

Sacra suosque tibi commendat Troja penates!

Racine a imité ce passage dans le songe d'Athalie.

C'était pendant l'horreur d'une profonde nuit
Ma mère Jézabel devant moi s'est montrée.....
Tremble, m'a-t-elle dit, fille digne de moi!

Un des enfants de Priam, poursuivi par Pyrrhus, vient tomber, expirant, aux pieds de son père. Cruel, lui dit le vieillard, c'est en vain que tu te vantes d'être issu du sang d'Achille, il fut moins dur que toi, il me rendit le corps d'Hector et il lui lance un trait qui ne porte pas. *Telumque imbelle sine ictu conjicit.*

Tout est à feu et à sang dans la ville prise, mais la nature reste insensible à l'aveugle fureur des hommes.

Jamque jugis summæ surgebat Lucifer Idæ.

Ducebatque diem..... Et déjà l'étoile du matin s'élevait sur les sommets de l'Ida et conduisait le jour.

En marchant vers de nouveaux rivages, Enée aborde dans la Thrace, où il trouve le tombeau de Polydore, qui avait été assassiné à cause de ses richesses. Le poète cite ce vers inoubliable et toujours d'actualité :

..... Quid non mortalia pectora cogis
Auri sacra fames ? Soif insatiable de l'or, à quels excès ne portes-tu pas le cœur des mortels ?

Enée rencontre Andromaque, l'épouse malheureuse d'Hector, qui a été forcée de partir pour l'exil. Elle offre au jeune Ascagne, fils d'Enée, des objets travaillés de ses mains.

Accipe et hæ manum tibi, quæ monumenta mearum
Sint puer, et longum Andromaches testentur amorem
Conjugis Hectoræ ; Cape dona extrema tuorum
O mihi sola, mei super Astyanactis imago !
Sic oculos, sic ille manus, sic aura ferebat.

Reçois ces présents qui sont l'ouvrage de mes mains, cher enfant, et qui sont un témoignage de l'amour inépuisable d'Andromaque, l'épouse d'Hector, reçois les dernières offrandes de ceux qui t'aiment, ô toi qui est pour moi la seule ressemblance qui me reste de mon cher Astyanax ! c'est son maintien, ce sont ses yeux, ses mains, c'est sa bouche.

Dans le sixième livre de l'Enéide, Anchise révèle à son fils la destinée future de sa postérité. On dit que Virgile récita ce livre devant Auguste. Quand il fut arrivé à l'épisode de Marcellus, Octavie, qui était présente, fut si touchée, qu'elle fit donner au poète dix sesterces par vers.

O nate, ingentem luctum, ne quære tuorum,
Ostendent terris hunc tantum fata neque ultra
Esse sinent.....
Heu ! miserande puer ! si qua fata aspera rumpos
Tu Marcellus eris manibus date lilia plenis !

O mon fils ne cherche pas à connaître l'immense douleur de tes descendauts.....

Les destins ne feront que montrer ce jeune héros à la terre

et ils ne lui permettront pas d'y rester. O malheureux enfant, si tu pouvais vaincre une cruelle destinée tu serais Marcellus ! répandez des lys à pleines mains.

L'épisode de Nisus et Euryale est digne du christianisme. C'est un exemple d'amitié et d'amour filial. Les Troyens étaient cernés dans leur camp par les Rutules. Nisus, intrépide soldat, résolut de traverser le camp des ennemis pendant la nuit, et de faire connaître à Enée leur situation. Euryale un peu plus jeune et son ami, veut l'accompagner.

Solum te in tantæ pericula mittam ? Tu crois que je te laisserai courir seul de si grands dangers ? Ascagne fils d'Enée les encourage dans leur entreprise et leur promet des récompenses. *Unum oro.* Je vous demande une seule chose, répond Euryale. J'ai une mère qui a tout quitté pour me suivre et je pars sans l'avertir des dangers que je vais courir, car je ne pourrais jamais supporter ses larmes.

Nequeam lacrymas perferre parentis. Je vous en prie consolez, secourez ma mère que j'abandonne et qui est privée de ressources. *At tu oro solare inopem et succurre relictæ !*

Votre mère, répond Ascagne, sera la mienne, et il n'y aura rien de changé que le nom de Creuse. *Namque erit ista mihi genitrix nomenque Creusæ solum defuerit.* Tous deux, à la faveur de la nuit pénètrent dans le camp de Rutules ; ils mettent à mort les principaux chefs, plongés dans le sommeil et dans le vin, et ils sortent chargés de butin. Nisus était sauvé, mais Euryale, le plus jeune et plus imprudent, est pris par les ennemis qui vont le mettre à mort, quand son ami accourt en criant :

Me me adsum qui feci, in me convertite ferrum, ô Rutuli, mea fraus omnis ; nihil iste, nec ausus nec potuit. Me voilà, me voilà, c'est moi qui ai tout fait, tournez contre moi vos épées, ô Rutules, ce sont tous mes pièges, celui-là n'a rien pu faire, il n'aurait pas osé.

On pourrait dire que Virgile est Chrétien par sa morale et ses sentiments élevés. Il a su peindre l'âme de la nature et il aura toujours comme elle une nouvelle jeunesse. Il fera l'admiration des âges futurs aussi longtemps que la lumière de la civilisation éclairera les peuples. *Multos velut ingloriosos et ignobiles oblivio obruet,* un grand nombre d'hommes seront ensevelis dans

l'oubli comme méconnus et sans gloire, mais l'œuvre du génie est immortelle. La vie de l'homme n'est rien, c'est un songe un peu plus prolongé que celui de la nuit, a dit Pascal. L'humanité seule vit, et elle ne vit que pour un petit nombre, a osé dire Lucain : *Vivit paucis humanum genus!* Dieu seul en connaît l'origine et la fin, car il est *l'alpha et l'oméga*.

Saint-Pair-du-Mont, 27 mai 1898.

A. Lemonnier.

VIII

SACRIFICIOS

Nommé dernièrement, à Avranches, Président d'honneur de son comité du *Souvenir Français*, Société nationale pour l'entretien, en France et à l'Etranger, des tombes de nos Militaires et de nos Marins morts pour la Patrie, ma première pensée a été de rappeler la mémoire des marins enfouis dans les sables de Sacrificios, peuplés d'avides et insatiables tourlourous (1). Qui songe à eux à présent ! Combien ont-ils été ainsi inutilement sacrifiés ? *Quien sabe !* comme l'on dit là-bas. Qu'il me suffise à ce propos de citer la phrase suivante, aussi sublime que topique, du MONITEUR UNIVERSEL, *Journal officiel de l'Empire* : Que les familles se rassurent ; il n'y a pas un seul soldat français dans toute l'étendue des Terres Chaudes du Mexique, qui sont gardées par la Marine. — C'était pourtant l'exacte vérité. La terreur d'un ennemi qu'elle ne pouvait combattre était cause que l'Armée régulière ne s'y montrait absolument nulle part.

Dans de pareilles conditions, ce n'était pas pour la Marine une mince besogne que la surveillance d'un littoral de plus de 250 lieues, infecté de fièvre jaune et infesté de *guerrillas* ; mais, du moins, sa tâche si pénible et si ingrate ne fut pas sans gloire.

---

(1) Le gécarcin ou crabe de terre des Antilles a été nommé tourlourou par les matelots qui le comparaient au fantassin de l'armée de terre (Cf. Littré). Au pied d'une croix ou d'un roseau, sa grosse pince dressée comme une baïonnette, le tourlourou de Sacrificios, rouge comme un *sentry* anglais, justifiait parfaitement la comparaison.

Sur toute cette côte, depuis le Rio-Grande au Nord, jusqu'à Campêche dans le Yucatan, les bâtiments de la Division navale n'avaient qu'un seul port pour se ravitailler, et quel port! la Vera-Cruz, au mouillage de Saint-Jean-d'Ulloa ou à celui de Sacrificios.

Le premier offrait l'avantage de la proximité de la ville, aux noirs *galinasos* (1), qui ne contribuaient pas peu, dans ses rues désertes, à lui donner l'aspect d'une nécropole.

L'îlot de Sacrifios, couvert à l'époque dont je parle de croix et de roseaux, est situé à environ trois milles au Sud-Est du môle de la Vera-Cruz. Sur ces croix, toutes peut-être disparues aujourd'hui, on pouvait lire alors des inscriptions anonymes, collectives et laconiques comme celle-ci entr'autres trop émouvante dans sa simplicité pour être oubliée : « Ci-gisent quarante matelots de l'*Amazone*, morts en faisant leur devoir. »

Au mouillage du récif et de l'île de los Sacrificios, la bien nommée, à la riche plantation de croix de bois, on voyait encore sur la terre ferme le mur blanc servant d'enclos au *campo santo*, plaisamment appelé le jardin d'acclimatation. L'horizon était donc aussi suggestif d'un côté que de l'autre. C'était un cercle presque continu de brisants, d'écueils et de sables. On apercevait au Nord le récif de la Blanquilla ; au Nord-Ouest, ceux de Galleguilla et de la Gallega, le fort délabré de Saint-Jean-d'Ulloa, les bâtiments mouillés entre ce fort et la ville, les dômes et les tours de la Vera-Cruz, le jardin d'acclimatation des infortunés horsains ; du Nord-Ouest au Sud, une côte aride et sablonneuse avec quelques rares touffes de broussailles ; près de soi, l'île récréative de Sacrificios ; au Nord-Est, les récifs de Pajaros, de l'Ile-Verte, d'Anegada de Adentro.

---

(1) *Galinasos*, espèce de corbeaux mexicains. On dirait des dindons tout noirs avec le bec recourbé de l'oiseau de proie. Comme ces rapaces se chargent du service de la voirie, en faisant disparaître les immondices, ils sont reconnus d'utilité publique et il existe pour eux une loi protectrice, de sorte qu'ils se multiplient à foison.

Leur nom vient évidemment de cette ressemblance qui m'a frappé ; car, en Italie, les *gallinacios* sont des dindons.

Le dindon est aussi originaire du Mexique ; mais les Espagnols l'appellent *pavo*. Le *pavon* ou *pavo real* est le paon. Ils ont cela de commun que l'un et l'autre font la roue.

A ce tableau, il convient encore d'ajouter la vue, à ladite époque, de sept carcasses de navires, jetés à la côte ou brisés sur les récifs, dont celle de la corvette à vapeur le *Chaptal*.

Il faut savoir que dans le golfe du Mexique l'année se partage en deux saisons bien distinctes, néanmoins mauvaises, l'une et l'autre, pour les marins : la saison des pluies et de la fièvre jaune *(vomito negro)*, l'été, et celle des coups de vent de Nord (*Norte*), qui purifient l'air, mais qui mettent les navires en perdition, l'hiver. Pour donner une idée de leur violence et des dangers qu'ils font courir aux bâtiments, nous dirons que le *Colbert*, sur lequel j'étais embarqué, et qui, venant en dernier lieu de Tampico, se croyait encore au nord de la Vera-Cruz, après avoir été leur jouet durant trois jours, souffrant beaucoup et faisant eau de toutes parts, aperçut tout d'un coup, grâce à une heureuse éclaircie, l'entrée de la rivière du Goazocoalcos, au fin fond du golfe et à vingt lieues du point présumé. Peu s'en fallut donc que le *Colbert* n'eût le même sort que la frégate à roues le *Montézuma*, qui s'y était échouée l'année précédente. Le *Colbert* rentra à la Vera-Cruz avec de graves avaries (8 octobre 1864).

Le triste îlot de Sacrificios, ce cimetière de marins, était néanmoins un lieu de distraction. C'était là que chaque soir, après le dîner, les états-majors se réunissaient pour deviser en prenant le frais. C'était aussi l'heure de la promenade des rouges croque-morts, dits tourlourous, sortant en foule de leurs trous, et dont le geste menaçant de la grosse pince semblait dire : *Cras tibi !*

Les Robinsons de cette île, précédemment déserte, étaient deux bons mathurins, préposés à la garde de quelques bestiaux dans une installation de baraques en bois. Cette ferme-modèle s'appelait Bosseville ou Bosstown, du nom de son fondateur, le grand chef irrévérencieusement surnommé Bosseman, dont le pavillon flottait sur la frégate la *Bellone*, laquelle ne bougea guère du rivage de Sacrificios.

Il n'en fut pas de même du *Colbert*, constamment en mission et en tournée. J'embarquai sur cette corvette à roues, alors à Sacrificios, le 29 août 1863. J'étais arrivé de nuit, la veille, à Saint-Jean-d'Ulloa, sur la canonnière de 1re classe la *Flèche*,

partie de Brest, le 4 juillet précédent (1), avec escales à Funchal (île Madère) et Fort-de-France (Martinique). Le *Colbert* venait de Toulon. Dès le 7 septembre suivant, il appareillait pour faire sa première croisière sur la côte Nord, qu'il fut tout particulièrement chargé de surveiller. Ses divers mouillages, dans ses va-et-vient le long de cette côte de 150 lieues, furent aux points suivants, en partant de la frontière des Etats-Unis : Rio Grande del Norte, Rio San-Fernando ou du Tigre, Boquillas Cerradas, Passage de la Laguna del Madre, Barre de Santander, Rio de Indios, Barre Ciega, Barre de Tampico, Ile Lobos, Banc de Tanguyo, Banc de Tuspan, Barre de Tuspan, Punta Zampaola.

A la Vera-Cruz, ses mouillages furent tantôt à Saint-Jean-d'Ulloa, tantôt à Sacrificios, ordinairement à Saint-Jean-d'Ulloa, à partir du moment où le commandement de la station passa au capitaine de vaisseau Cloué, commandant la frégate à roues le *Magellan* (15 octobre 1864).

Le *Colbert* fréquenta peu l'autre partie de la côte, qui forme le fond du golfe du Mexique ; il fut cependant au mouillage de Campêche devant la pointe de los Morros et à Carmen. Nous avons vu plus haut qu'il se trouva aussi un jour, sans le vouloir et même sans s'en douter, tout près de la barre du Goazocoalcos.

Si les canonnières, à faible tirant d'eau, pouvaient passer les barres de quelques rivières, au risque d'y rester, comme la *Lance*, à Tampico, il était impossible aux autres bâtiments de la Division d'y pénétrer. Il leur fallait, pour communiquer avec les ports de ces rivières, faire franchir leurs barres à des canots armés en guerre, lourdement chargés par suite, mauvaise condition poup s'élever convenablement à la lame. Je faillis plus d'une fois, pour ma part, être culbuté et roulé sur les barres de Tampico et de Tuspan, sur cette dernière notamment, que je passai plus souvent et même par nuit noire pour voler au secours de la ville, située à près de trois lieues de là et que l'on croyait devoir être attaquée au petit jour par une troupe de

---

(1) Je revins à Rochefort, sur le *Colbert*, le 4 juillet 1865, ce qui me fit juste, jour pour jour, deux années d'absence.

dissidents. Elle ne le fut qu'à une heure de l'après-midi, le 21 février 1865. La victoire remportée après neuf heures de combat, j'y demeurai encore une dizaine de jours de crainte d'un retour offensif de l'ennemi.

Le *Colbert* passa près de cinq mois au mouillage du Rio-Grande, point très important à l'époque de la guerre de sécession du Sud aux Etat-Unis. Cette longue station se termina par la prise et l'occupation de Bagdad (22 août — 26 septembre 1864). J'ai raconté cette intéressante expédition terrestre et fluviale, d'une durée de 35 jours, sous le titre *Le Marin-Cabillot*, dans le Tome III de la *Revue*, p. 164 et suivantes (1).

Si on eut de mon temps, au Mexique, l'humanité de prendre de sérieuses mesures préventives contre la fièvre jaune, appelée pour causer moins d'effroi fièvre rémittente bilieuse, et cela au moyen de désinfectants dans les fonds des navires et de distributions quotidiennes aux équiqages de vin ou de café quininé, en revanche on commit une véritable infamie en nous faisant consommer les farines qui avaient été entassées au fort Saint-Jean-d'Ulloa pour le corps expéditionnaire et qui, par la chaleur humide, s'étaient complètement avariées. Le pain fait avec cette farine était infect et nauséabond. Cinquante hommes du *Colbert*, sur 136, furent gravement atteints par le scorbut.

Tout le service intérieur et extérieur du *Colbert* roulait sur quatre officiers (un lieutenant de vaisseau second et trois enseignes). Il en passa douze à bord ; c'est-à-dire que par le fait il usa trois états-majors différents en deux ans de campagne.

Cependant le *Colbert* eut, durant son séjour au Mexique, trois agréables diversions :

Le 15 septembre 1863, une avarie de machine, survenue à la hauteur de San-Fernando, le mit dans la douce nécessité d'abandonner momentanément son service de croisière pour se rendre à la Nouvelle-Orléans, déjà occupée par les troupes fédérales.

---

(1) Les épreuves de cet article et du précédent, p. 39, qui datent de l'année 1886, ne nous ayant point été soumises, pas plus que de coutume alors, il s'y est glissé quelques erreurs typographiques. C'est ainsi que p. 166, 3e ligne, on a imprimé millions de dollars au lieu de *milliers* ; p. 168, 2e ligne, créances au lieu de *finances*, etc., etc.

Mais le général Banks, qui redoutait par dessus tout pour elles la fièvre jaune, nous imposa une quarantaine de dix jours, passée au lazaret, à une vingtaine de lieues au-dessous de la ville et à une quinzaine de l'embouchure du Mississipi. Ce fut un bien fâcheux contre-temps, voire même la promptitude avec laquelle se fit à l'usine la réfection de la pièce cassée, si bien que l'on ne put disposer que d'une huitaine de jours pour le *flirt* avec les suaves *misses* new-orléanaises, nos payses en quelque sorte. Toute médaille a son revers. Tandis qu'il était amarré aux wharfs en bois de la Nouvelle-Orléans, le *Colbert* subit l'invasion des cancrelats, dont il resta empoisonné jusqu'à la fin de sa campagne.

Le 17 novembre de la même année, le *Colbert* fut envoyé à La Havane et de là à Colon ou Aspinwall (Nouvelle-Grenade), pour prendre dix millions en or, expédiés de San-Francisco, par le chemin de fer de Panama, au payeur de l'armée. A Colon-Aspinwall, comme à Panama où nous allions gratis, nos conversations avec les habitants roulaient ordinairement sur la question capitale du canal interocéanique. Quatre projets étaient discutés : par le golfe du Darien, l'isthme de Panama, le Nicaragua et le Goazocoalcos au Mexique. Le projet par l'isthme de Panama était considéré comme le moins réalisable, malgré sa moindre longueur, à cause principalement de l'insalubrité du pays. Voici qui pourra donner une idée de sa détestable réputation sous le rapport sanitaire : le *Colbert* revint à la Vera-Cruz, le 24 décembre, après avoir touché à Kingston (Jamaïque), où il fut traité en pestiféré et mis en quarantaine sous prétexte qu'Aspinwall était en tout temps infecté de variole. Le fait est que l'on n'y voit que des faces d'écumoires ; nulle autre part je n'ai observé pareils percements d'épidermes ; c'est véritablement affreux ; mais les pauvres disgraciés s'estiment encore trop heureux d'avoir pu sauver leur peau, si trouée et endommagée qu'elle leur reste.

L'année suivante, le *Colbert* retourna à la délicieuse Havane pour y déposer l'ex-général, président et dictateur Santa-Anna, banni du Mexique par le général Bazaine avant l'arrivée de l'empereur Maximilien. On le redoutait encore avec raison, malgré sa jambe en moins, fracassée sur le môle de la Vera-Cruz, le 5 décembre 1838. C'était notre vieil ennemi. Il avait l'âge du siècle.

Après avoir, durant deux hivers consécutifs, essuyé, pendant ses croisières, *Norte* sur *Norte*, c'est-à-dire coup de vent de Nord sur coup de vent de Nord, le *Colbert*, qui était encore très solide au début de sa campagne, se trouva à la fin complètement disloqué. Ses chaudières, dont les tôles étaient tout usées et même crevassées dans les foyers, arrosaient d'eau les feux qui ne flambaient plus que péniblement. Avec un appareil évaporatoire en si déplorable état et sa faible mâture de brick, il ne lui fallut pas moins d'une centaine de jours pour effectuer cahin-caha, tant à la voile qu'à la vapeur, son retour en France. Il partit de la Vera-Cruz, le 23 mars 1865, avec un chargement de bois d'ébène, complété, à La Havane, de celui de l'*Entreprenante*, qui s'était échouée. Le *Colbert* séjourna donc, pour la troisième fois, dans cette charmante rade, du 31 mars au 6 avril. Après avoir débouqué du canal de la Floride, il remonta jusque par le 33e degré de latitude pour prendre convenablement les Vents Alizés du Nord-Est qui le firent arriver, le 7 mai, à Fort-de-France (Martinique), où il débarqua son encombrant chargement, composé de trois cents nègres ou matelots noirs des Antilles Françaises, qu'il fallait appeler par euphémisme des créoles (1). Reparti de ce lieu de délices, le 21 mai, le *Colbert* n'arriva que le 2 juillet en rade de l'île d'Aix. Le 4, il remontait la Charente pour aller désarmer dans le port de Rochefort où il fut irrévocablement condamné. Cette campagne de surmenage l'avait achevé.

A. DE TESSON.

(1) Au Mexique, les matelots noirs des Antilles servirent en majeure partie au fort Saint-Jean-d'Ulloa et à la Vera-Cruz ; mais il y en avait aussi quelques-uns d'embarqués en supplément à l'effectif réglementaire de l'équipage sur chaque bâtiment de la Division navale où ils pouvaient rendre pour certaines corvées des services appréciables, étant inaccessibles à la fièvre jaune.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3e TRIMESTRE 1898

Recueil des publications de la Société havraise d'études diverses. — 3e et 4e trimestre 1896 ; année 1897.

Atti della Reale Accademia Lucchese di scienze, lettere ed arti. Tomo XXIX, 1898.

Bulletin de la Société Les Amis des Sciences et Arts de Rochechouart. Tome VIII, nos 2 et 3.

L'Industrie verrière aux environs de Cherbourg, par Auguste Voisin, bibliothécaire, conservateur du Musée de la Société artistique et industrielle de Cherbourg (extrait de son bulletin de 1896).

Les descendants de Jeanne d'Arc à Cherbourg par le même auteur (extrait dudit bulletin de 1896).

Revista do Museu Nacional do Rio do Janeiro. — Volume I.

Bulletin trimestriel de la Société d'Histoire naturelle de Mâcon. — Nos 10 et 11, 1er juin — 1er septembre 1898.

Revue des Travaux scientifiques, Tome XVIII, nos 4, 5, 6 et 7.

Revue des Provinces de l'Ouest, 3 nos : 15 mai 1898, 30 mai — 31 juillet 1898 ; 31 août.

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne. Tome XVII, 3e bulletin.

Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes, le samedi 16 avril 1898, par M. Darlu et M. Alfred Rambaud, Ministre de l'instruction publique et des beaux-arts.

Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France. — Tome 8, 2e trimestre 1898.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure. Tome XI, 1re livraison.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Année 1897, n° 4,

Mémoires de la Société d'Agriculture, Commerce, Sciences et Arts du département de la Marne. — Année 1897.

Académie d'Hippone. Fascicule trimestriel, n° 2, 1898.

Revue historique, scientifique et littéraire du département dn Tarn, n° 3, mai-juin 1898.

Museo nacional de Costa-Rica. Informe de 1897 à 1898.

Anciens Registres paroissiaux de Bretagne, par l'abbé Paul Paris-Jallobert.
Paroisses de Saint-Jean-sur-Vilaine et Saint-Melaine, sa trève et de Saint-Malo (premier fascicule).

Le Promoteur de la doctrine microbienne, par le docteur Jules Roger, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand (Extrait dn Recueil des Publications de la Société Havraise d'Etudes diverses), avec un portrait d'ALPHONSE GUÉRIN, le premier Savant de l'Univers qui ait montré le rôle des microbes et prouvé leur nocivité, né le 9 août 1816, à Ploërmel (Morbihan).

Programme du 37e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des

départements, qui se tiendra à Toulouse, en 1899, durant la semaine de Pâques.

Le texte des mémoires et des analyses devra être parvenu, avant le 20 janvier, au 5e Bureau de la Direction de l'Enseignement Supérieur.

Comité des Travaux historiques et scientifiques. — *Liste* des membres titulaires, honoraires et non résidants du Comité, des correspondants honoraires et des correspondants du Ministère de l'Instruction publique, *des Sociétés savantes de Paris et des départements.*

La Société d'Archéologie d'Avranches est une des trois plus anciennes Sociétés savantes du département de la Manche, qui en compte huit. Fondée le 16 juillet 1835, elle fut autorisée le 9 avril 1836.

Mémoires de la Société nationale académique de Cherbourg. 1897-1898.

P. 233-246, Notes sur la famille de Bevry, de la paroisse de Vauville, par M. Albert Legrin, président du Tribunal de 1re instance d'Avranches, officier de l'Instruction publique, membre correspondant.

La République, journal hebdomadaire de Saint-Malo-Saint-Servan, n° du 23-24 septembre 1898, contenant l'excellent discours prononcé au concours agricole de Pleine-Fougères par le savant agronome, M. Touzard, chevalier de la Légion-d'honneur, membre de la Société supérieure d'agriculture. Nous en extrayons ce qui suit :

« Dans mon dernier discours, je disais que pour mettre la production sur un pied d'égalité parfaite, il fallait établir à la frontière un droit *compensateur,* en comparant les prix de revient dans les pays producteurs ; pour être compensateur, le droit de douanes doit représenter la différence entre le prix de revient en France et celui des Etats-Unis d'Amérique, par exemple, placés à la tête de nos fournisseurs étrangers. En puisant à une source très sérieuse dans les travaux de M. Lecouteux, de regrettée mémoire, j'ai prouvé que l'Américain peut nous envoyer des blés à 15 fr. les 100 kilog. franco dans nos ports,

en gagnant de l'argent. L'agriculture française, pour vivre en prospérité, devrait vendre 25 fr. Le droit compensateur serait ainsi de 10 fr. au lieu de 7 fr. Avec le droit actuel c'est le producteur étranger qui est favorisé au détriment du producteur français, c'est-à-dire, qu'il peut gagner de l'argent quand nous en perdons, en profitant de notre marché pour écouler ses produits.....

Tous les libres-échangistes français qui veulent avant tout le pain à bon marché ne réfléchissent pas que le producteur américain, cité comme exemple, qui n'a pas à compter avec de gros impôts, peut produire à bien meilleur marché. Si on ouvrait nos frontières à la production étrangère sans droit compensateur, on obtiendrait sans doute le pain et la viande à très bon marché pour les habitants des villes et les ouvriers de l'industrie. Mais la classe rurale, qui forme la moitié de la population française, serait morte ; ne pouvant plus vivre de son travail elle serait obligée d'émigrer en grand nombre, et on verrait l'industrie française mourir à son tour avec le pain à bon marché, ne trouvant plus les ruraux pour acheter les étoffes de leurs vêtements, ni le fer et l'acier pour travailler la terre. »

Le Gérant : Jules Durand.

Imprimerie Avranchinaise de Jules DURAND, rues Boudrie et Quatre-Œufs

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

Littérature, Sciences et Arts

DES ARRONDISSEMENTS D'AVRANCHES & DE MORTAIN

SÉANCE DU JEUDI 1er DÉCEMBRE 1898

A DEUX HEURES, AU MUSÉE

Président : M. ALFRED DE TESSON
Secrétaire : M. le Comte DE CHABANNES

Etaient présents : MM. Sosthène MAUDUIT, Conseiller-Général, Maire de Saint-Martin-des-Champs, *Vice-Président ;* Léon LANOS, ancien Notaire, *Bibliothécaire-Archiviste ;* Paul BOUVATTIER, Contrôleur des Contributions directes, *Secrétaire-Adjoint et Secrétaire du Conseil d'Administration ;* l'Abbé MAHEUX, Curé de Saint-Oven, *Questeur ;* DUREL, Professeur de Sciences physiques et naturelles, et Auguste THÉBAULT, ancien Libraire, *Conservateurs ;* LEBEL, Libraire, et LAFRÉNAYE, Receveur principal des Postes et Télégraphes en retraite, *Administrateurs ;* Mlles DAUMESNIL et Ida HUBERT, *Bibliothécaire-honoraire ;* MM. ASSE, Conservateur des Hypothèques ; DATIN, Homme de Lettres ; Jules DURAND, Imprimeur ; Paul GIBERT, Propriétaire ; LEMONNIER, ex-Professeur.

ORDRE DU JOUR

1. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.
2. — Dépouillement de la Correspondance — Nécrologe.
3. — Livres reçus et objets offerts.
4. — Nomination du Bureau de la Société pour la période triennale 1899-1901.

LECTURES

[illegible] — Tra[illegible] de la Cathédrale et de l'Evêché [illegible] en 1562, avec Intro[illegible] M[illegible] Froudt, professeur d'anglais au [illegible]

[illegible] — M[illegible] Tresor. — 2. — *Le Président Louis* [illegible] M. Philippe Sauvage.

7. — Co[illegible] dent, d'une *Notice* de M. Ch. [illegible] *un Tableau du Musée d'Avranches.*

I

Le Secré[illegible] lecture du procès verbal de la séance du 21 ju[illegible] il est ad[illegible] sans observation.

II

Le Président lit une lettre qu'il vient de recevoir de M. Legrin, empêché au dernier moment de prendre part à notre réunion : « Si j'avais assisté à la séance, dit-il, je vous aurais demandé de proposer que la Société donne un témoignage de sympathie à notre confrère et imprimeur, M. Durand, à l'occasion du décès de son fils mort victime de son dévouement. Ce témoignage de sympathie pourrait consister en une espèce d'ordre du jour inscrit au procès-verbal, rappelant la mort du jeune Durand et affirmant la sympathie de la Société. »

Le Président ajoute que notre compagnie ne saurait trop honorer le courage d'un jeune homme de vingt ans, sacrifiant sa vie pour sauver celle d'un de ses semblables. Il a souvent admiré, à l'imprimerie, sa physionomie décidée et énergique. Il serait donc heureux de voir son portrait figurer dans la salle de nos séances, à côté de celui, offert par M. Abraham-Dubois, député, d'une autre victime du devoir et enfant d'Avranches, Louis Pichard, mort le 20 juillet 1845. Son image pourrait aussi être reproduite dans la *Revue*. Ce serait de la sorte un témoignage tout particulier d'estime et de sympathie donné à son malheureux père, notre excellent imprimeur et dévoué collègue. Ces propositions sont aussitôt acceptées. M. Jules Durand, profondément ému, remercie ses confrères dans les meilleurs termes.

JULES-ADRIEN-RENÉ DURAND

TYPOGRAPHE

Né à Avranches le 25 Avril 1878

MORT VICTIME DE SON COURAGE ET DE SON DÉVOUEMENT

le 15 Septembre 1898

M. Ferdinand Guéroult, inscrit au programme de la séance pour une étude des plus documentées sur le Protestantisme, se trouve, à son grand regret, dans la nécessité absolue de s'absenter aujourd'hui ; mais M. Mauduit veut bien se charger de lire son travail.

Notre trésorier, M. le baron de Tonge, regrette non moins vivement d'avoir été obligé de partir le matin même pour l'Angleterre.

M. l'abbé Paul Paris-Jallobert remercie le Président d'avoir mentionné (p. 96) le succès de ses *Anciens Registres Paroissiaux de Bretagne*, si appréciés du Comité des Travaux historiques que celui-ci, outre la subvention accordée, a encore proposé l'auteur pour une récompense honorifique.

En parcourant la liste des derniers religieux de Savigny et le complément qui la suit (voir p. 74 et 78), il a remarqué deux noms qui lui sont connus :

Louis-Marie Verdier est, en effet, originaire de Saint-Mard-sur-Elle, que l'on dit aujourd'hui *Saint-Médard*. Il était fils de Pierre Verdier, chirurgien, et de Perrine Janvier, d^lle^ de Trémusson ; né le 25 février 1743, il fut nommé par Marie Fouquet, dame du Croismarie, demoiselle d'honneur de la comtesse de Lannion.

Hyacinthe-Anne Vallée était d'Antrain; il appartenait à une famille de notaires et de procureurs, dont la descendance subsiste encore. Fils de maître Hyacinthe-Anne et de demoiselle Anne-Étiennette Péan, il naquit le 11 novembre 1743. En 1791, il devint curé constitutionnel de La Fontenelle, à la porte d'Antrain ; en novembre 1793, au moment du passage des Vendéens dans cette dernière localié, il se retira dans sa ville natale et vivait encore en 1808.

M. du Boscq de Beaumont, d'Airel, s'informe des Poilvilain. Il possède un mémoire manuscrit assez curieux, rédigé en 1773 par le chevalier Poilvilain de la Houssaye, ancien capitaine au régiment de Quercy, retraité à Avranches, au sujet de la baronnie de Montchauvau. — Nous avons expliqué, p. 106 et 107 du tome XII des *Mémoires*, comment cette baronnie passa aux Poilvilain.

M. Hérault de la Véronne (voir p. 67), nous écrit que sa famille a aussi porté le nom de la Séquinière et demande qu'on

l'aide à trouver la ou les paroisses où se trouvent ces deux localités qui doivent être proches l'une de l'autre.

Nous aimons à connaître l'opinion du savant historien du Mortainais, M. Hipp. Sauvage, sur tout ce qui se rapporte à cette contrée, comme étant le plus apte à en juger. Il s'agit de la Recherche de l'élu de Mortain, en 1523, qu'il apprécie en ces termes : « A mon sens, la Recherche que vous avez mise au jour est la meilleure qui ait jamais été faite : elle est certainement supérieure à toutes les autres ; vous avez su en décupler encore la valeur intrinsèque par vos propres annotations qui sont d'une exactitude rigoureuse. Il est bien extraordinaire qu'elle ait été inconnue de tout le monde jusqu'ici. Le mérite de sa découverte vous en revient à vous seul et vous avez été très bien inspiré d'en faire profiter vos compatriotes. A mes yeux c'est une des meilleures compositions qui enrichissent jusqu'à ce moment les *Mémoires* de la Société. »

Cette Recherche *officielle*, la plus ancienne de l'élection de Mortain, celle de Montfaut ayant été annulée, cadrera admirablement avec la publication, par M. Hipp. Sauvage, des hommages et aveux faits pour tous les fiefs de l'Avranchin ou tout au moins du Mortainais, depuis le XIIe siècle jusqu'à la Révolution. Elle fait connaître toutes les familles qui ont vécu dans la contrée pendant six cents ans. Tous ces actes existent dans les minutes de la Cour des Comptes, lesquelles sont à peu près sans lacunes.

De M. X. Neissen, Secrétaire Général fondateur du Souvenir Français : « Mon commandant, je vous remercie profondément de la brochure que vous m'avez adressée et vous félicite pour l'article sur *Sacrificios*. C'est l'un des premiers noms que nous avons prononcés au moment de la formation du Souvenir Français et depuis longtemps nous attendons le devis des travaux à faire exécuter..... La difficulté dans ces régions lointaines c'est de trouver quelqu'un *d'honnête* pour nous fournir un devis et surveiller les travaux. Si vous pouviez nous donner quelques renseignements à ce sujet, je vous en serais vivement reconnaissant. » Par une seconde lettre, en réponse à la nôtre, M. Niessen nous fait savoir qu'il vient d'écrire au Consul de France a la Vera-Crux, pour l'érection d'un monument à Sacrificios. Nous avons donc obtenu le résultat désiré en produisant cet article.

M. le baron de Saint-Pern, directeur des Haras de Libourne, demande des renseignements sur la famille des Pierrepont, marquis des Biards et sur celle de Guillaume-Henry Desplanques, chevalier, seigneur de Lessay, conseiller du Roi dans la ville et château de Carentan, capitaine général de la capitainerie de Granville. Nous n'avons rien pu lui fonrnir sur cette dernière et l'avons engagé à s'adresser à Mgr Deschamps du Manoir.

M. Guérin, du Mesnil-Thébault, de plus en plus partisan des monographies de paroisses, est heureux de nous faire savoir qu'il se trouve, sous ce rapport, en communion d'idées avec M. Ch. Legendre, directeur de la Revue scientifique du Limousin, qui s'exprime ainsi dans son n° du 16 novembre 1896 : « L'homme » passe indifférent à côté de la mairie, du presbytère, de l'église, » du vieux château qu'il voit depuis sa naissance ; mais lorsqu'il » connaîtra l'histoire de sa commune, il s'attachera à tout ce » qui l'entoure et comme ses ancêtres il voudra vivre là où il » est né. » Il est certain que nous avons été très agréablement surpris, personnellement, de voir le maire de La Mancellière nous demander, à différentes reprises, pour ses administrés, des exemplaires de notre monographie de cette paroisse. Nous ne nous doutions guère, en l'écrivant, que nous pourrions intéresser autant de simples laboureurs. M. Ch. Guérin a donc raison de persister à croire que la vulgarisation de l'histoire locale pourrait contribuer à rattacher les cultivateurs et les ouvriers à la vie de famille et au foyer domestique.

Lecture est faite d'une circulaire du Ministre de l'Instruction Publique, en date du 24 octobre et reçue seulement le 27 novembre, au sujet de la participation des Sociétés savantes à l'Exposition universelle de 1900. Le Ministre demande pour le Comité des travaux historiques et scientifiques, l'historique de notre Société depuis sa fondation en 1835 jusqu'à nos jours ; l'envoi de ses publications depuis 1889 avec la liste des mémoires ou articles les plus importants parus dans cette série décennale ; l'importance et la nature de ses collections ; la communication par la photographie ou le dessin de ce qu'elle a conservé de plus remarquable, etc., etc. Ce n'est pas un petit travail ; on le demande néanmoins, suivant la formule habituelle, le plus tôt possible.

Lettres de MM. Bazin, de Liverpool ; Billot de Goldlin, receveur d'enregistrement à Sourdeval-la-Barre ; Louis Duval, archiviste de l'Orne, à Alençon ; R. d'Elie, de Paris ; de l'Estourbeillon de la Garnache, directeur de la Revue historique de l'Ouest, à Vannes ; de Farcy, de Château-Gontier ; de Guerra, de Lorca (Murcie) ; Langley, de Whasington ; Lefranc, curé de Tirepied ; Lemoine, bibliothécaire de la ville de Mortain ; de Longuemare, secrétaire de la Société française d'Archéologie à Caen ; de Poli, E. Rolland, de Paris ; le docteur Roger, du Havre.

Notre excellent confrère, M. le comte de la Mettrie, nous fait part de la mort de son beau-père, M. de Vitton, qui habitait avec lui le château de Langevinière, près de Pleine-Fougères. C'est une perte sensible pour notre Société, dont il faisait partie depuis près de dix ans.

III

Nous annoncions dans le Tome VIII de la *Revue*, p. 326, que la Société de l'Histoire de Normandie avait voté la réimpression de l'*Histoire chronologique des Evêques d'Avranches* de maître Julien Nicole. Elle vient d'être publiée, avec une remarquable Introduction et des notes importantes, par M. Ch. A. de Beaurepaire qui a eu l'amabilité de nous offrir personnellement un exemplaire de son ouvrage. — Julien Nicole, curé de Carnet, étant né à Saint-Laurent-de-Cuves, en 1629, M. l'abbé Masselin parle de lui dans sa monographie de cette dernière paroisse, p. 194 à 196 du Tome XI de nos *Mémoires*.

M. Joseph Pigeon, ex-employé du chemin de fer du Nord, en retraite à Avranches, offre cinq assignats.

IV

Le Bureau triennal actuel est maintenu dans ses fonctions pour une nouvelle période de trois ans, commençant le 1er janvier 1899 et finissant le 31 décembre 1901, conformément à l'article 5 du règlement du 4 janvier 1844, modifié le 17 mars 1892 (*Revue*, Tome VI, p. 12), et aux suivants.

V

PROCÈS-VERBAL

DU PILLAGE DE LA

CATHÉDRALE & DE L'ÉVÊCHÉ D'AVRANCHES

Par les Protestants, en 1562

INTRODUCTION

Lorsque, vers le milieu du XVIe siècle, les protestants se furent suffisamment multipliés en France, à la faveur de la mollesse des persécutions (1), ils songèrent à prendre les armes afin d'obtenir la liberté entière du culte pour eux, et, tout

(1) Voyez H. Martin, vol. VIII, p. 489 et suiv. ; Sismondi, Hist. des Français, Paris 1834, vol. XVII, p. 88 ; d'Aubigné, Hist. de la Réformation, Paris, 1860, vol. III, p. 464, 465. Ces persécutions ne ressemblaient guère au « régime de terreur » établi en Angleterre par Henri VIII après son schisme (voy. Greene, A short history of the English people, p. 341 et suiv..), à l'application parfaitement régulière des lois cruelles et inéluctables que le Parlement décréta contre les catholiques sous Elisabeth et Jacques (Voyez Lingard, Hist. Of England ; Hallam, Constitutional Hist. ; Lecky, An Essay on the rise and influence of the spirit of Rationalism in Europe), ni encore aux horreurs sans nom et sans nombre au moyen desquelles les Anglicans essayèrent au XVIIe siècle d'imposer leur religion aux presbytériens écossais (voyez Hallam, ibid. ; Macaulay, Hist. of England ; Buckle, Hist. of civilization ; Sir Walter Scott, Tales of a Grand-Father).

autant, afin de l'enlever aux catholiques (1). Dès 1561, en effet, Antoine de Bourbon, leur chef, assurait aux ambassadeurs de Danemark « qu'avant la fin de l'année une religion plus pure serait prêchée et reçue dans tout le royaume » (2), et Coligny, de son côté, « promettait hautement qu'il ferait prêcher et qu'il établirait la nouvelle doctrine dans les provinces » (3). Or, les expressions protestantes, « prêcher une religion plus pure, prêcher et établir la nouvelle doctrine, » voulaient dire en français : réglementer minutieusement et sévèrement la toilette, les amusements et les repas (4); exterminer les

---

(1) Les Calvinistes écossais étaient également partisans de recourir aux armes pour propager la religion du pur Evangile. Lorsqu'ils firent cause commune avec les Anglais révoltés contre leur roi, leur but était de substituer le presbytérianisme à l'anglicanisme, qui avait le défaut d'avoir conservé quelques restes d'institutions et de pratiques papistes. « A leurs yeux, Charles Ier était le chef idolâtre d'une église idolâtre, et cette église, il voulaient la détruire. » Buckle, vol. III, p. 198.

(2) De Thou, édition française, Londres, 1734, vol. IV, ch. XXVII, p. 55.

(3) De Thou, édition française, Londres, 1734, vol. IV, ch. XXVIII, p. 68.

(4) A Genève, il était défendu « aux hommes de porter des chausses et des pourpoints découpés, des chaînes d'or et d'argent; aux femmes d'avoir sur leurs têtes des dorures et des coiffes d'or, des broderies sur leurs manchons et plus de deux anneaux à leurs doigts. » Mignet. Etablissement de la Réforme à Genève. Mém. hist. Paris, 1843, vol. II, page 341. La recherche dans la toilette était également interdite au XVIIe siècle dans les villes du midi où les Calvinistes étaient assez nombreux pour s'organiser. Buckle, vol. II, p. 69.

Dans ces mêmes villes, il était défendu d'aller voir les représentations des prestidigitateurs ou de marionnettes, ibid. 71. En Ecosse, on ne devait pas même les regarder de sa fenêtre, ibid. III, 258. En Ecosse aussi il ne pouvait y avoir plus de 6 ou 7 convives à un dîner de baptême (ibid. III, 259), ni plus de 24 à une de noce. Il ne devait y avoir ni danse ni musique. Un des ministres y assistait toujours pour empêcher une gaîté excessive. Comme la tristesse était au rang des vertus (il était recommandé d'éviter de rire, et tout au plus permis de sourire de temps en temps, à la condition, toutefois, que ce ne fût pas le dimanche, car alors c'eût été un péché), et que les ministres la cultivaient comme telle, ils ne pouvaient, ajoute Bukle, rien inventer de mieux pour bannir la gaîté d'une réunion que d'y

sorciers, que la perspicacité et la vigilance calvinistes étaient seules capables de découvrir (1), exterminer aussi les impertinents que la lecture de la Bible amenait à d'autres idées que le pape de Genève (2), mais premièrement et principalement empêcher la

---

envoyer l'un d'eux, III, p. 260. C'étaient eux aussi qui fixaient le prix du repas, ibid. De même à Genève, « Il n'était pas permis d'avoir, en aucun festin ou en aucune noce, plus de 3 services et à chaque service plus de 4 plats. » Mignet. ibid. p. 341.

Les délinquants dénoncés par les espions étaient appelés devant le Consistoire, sermonnés, condamnés à des pénitences, des amendes ou de la prison, ou même excommuniés. L'excommunication entraînait la perte des biens temporels et la damnation éternelle. Voy. dans Buckle, II, p. 59, ce qui arriva à un certain Ferrier, à Nîmes, en 1612, pour avoir parlé irrévérencieusement des assemblées ecclésiastiques. M. d'Avenel rapporte un autre cas. Hist. de Richelieu, vol. 3, p. 394.

(1) Les calvinistes soupçonnaient de la sorcellerie partout et se distinguaient entre toutes les sectes par leur acharnement à en punir les auteurs supposés. W. Scott. Letters on Demonology, London 1831. Letter VII, p. 224.

« En Angleterre, partout où leur influence prévalait, il s'en suivait une persécution générale contre les sorciers et les sorcières. Ibid. 225. A Genève, « Calvin établit contre la sorcellerie le supplice du feu... Dans l'espace de 60 ans, d'après les registres de la ville, 150 individus furent brûlés pour cause de magie. » Audin, Hist. de Calvin Paris 1856, vol. II, p. 128.

En bons calvinistes, les puritains réfugiés en Amérique firent de même. « On ne vit pendant deux ans (en 1692) que des sorciers, des possédés et des gibets. » Voltaire, Ess. sur les mœurs. Paris 1839, vol. III Ch. CLIII, p. 456. Montégut, *Revue des Deux-Mondes*, 15 février 1856, p. 701, et Pisani, lettres sur les Etats-Unis, Paris, 1862, p. 413.

Voyez aussi dans les lettres sur la démonologie de W. Scott les tortures et les supplices d'innombrables sorciers en Ecosse. On brûla encore une femme en 1722 (lettre IX). La peine de mort pour le crime de sorcellerie ne fut abolie en Angleterre qu'en 1736. A. W. Ward's edition of Marlowe's Dr Faustus, Oxford 1892 p. XXXVI.

(2) On sait comment Calvin fit périr les quelques « hérétiques » qu'il découvrit à Genève. On noyait les anabaptistes en Suisse (Lecky, vol. II, p. 42). D'Aubigné n'a pas cru pouvoir éviter d'en parler, mais il donne faussement à entendre que cela n'arriva qu'une fois (vol. III, p. 322).

On les brûlait en Angleterre. Les antitrinaires avaient le même sort partout (Hallam. Const. hist., Baudry, Paris, vol I, ch. II, p. 138).

célébration de la messe, cette abominable idolâtrie (1), sûre d'allumer le courroux du Seigneur et d'attirer sur son peuple les châtiments épouvantables de cet Etre malfaisant (2).

On le vit bien par la suite.

La prédication de la vraie doctrine, rêvée et annoncée par le roi Navarre, autrement dit la guerre civile avec l'extirpation du catholicisme pour objectif, commença en 1562. L'événement connu dans l'histoire sous le nom de massacre de Vassy en fut le signal.

Des gens de la suite du duc de Guise, de passage à Vassy,

Lorsque, après la première guerre civile, Condé se disposait à accepter comme unique condition de paix la liberté religieuse, le synode d'Orléans le pressa de réclamer aussi pour les ministres « le « droit d'envoyer au supplice les athées, les libertins, les anabaptistes et les disciples de Michel Servet. » Sismondi XVIII, p. 367.

(1) Une seule messe, disait Knox, déclamant contre celle qui se disait dans la chapelle privée de sa souveraine Marie Stuart, est quelque chose de plus terrible pour moi que le débarquement de 10.000 ennemis venant abolir la vraie religion. » Hallam, I, III, 189.

(2) « Aux yeux du clergé écossais (et on peut prêter ses conceptions aux Huguenots car était calviniste aussi ; Knox, le réformateur de l'Ecosse, consultait même Calvin dans les cas embarrassants, et l'appelait son père : Voy. Mignet, Hist. de Marie Stuart, vol. I, p. 111) la divinité n'était pas un être bienfaisant, mais un tyran cruel et impitoyable. » Buckle III, p. 238. « Celui que nous regardons comme l'auteur de tout bien était pour les ministres écossais un être cruel et vindicatif, poussé par la colère contre eux, » ibid. 245. Les paysans anglais du commencement de notre siècle ne s'en faisaient pas une autre idée: C'est George Eliot qui le dit (Silas Marner ch. I) et elle passe pour les avoir merveilleusement connus et décrits. Faut-il voir là un reste de ce calvinisme dont était incontestablement imbue une grande partie du clergé anglican du XVIe siècle ?

On connaît d'ailleurs la doctrine caractéristique du Calvinisme : C'est Dieu qui force les hommes à pécher, et il les punit ensuite comme ils l'auraient mérité s'il avaient été libres. Voy. Bossuet, Hist. des variations, L. XIV, 1-5, et L. II, 47.

La négation de cette importante vérité par Arminius causa la guerre civile en Hollande. Elle fit périr l'illustre Barnevelt sur l'échafaud et condamner le savant Gratius à la prison perpétuelle. « La sentence de Barnevelt portait qu'il avait contristé au possible l'église de Dieu. » Voltaire, Ess. sur les mœurs, vol. IV, ch. CLXXXVII, p. 387.

apprenant qu'il y avait dans le voisinage un prêche huguenot, eurent l'idée de s'en approcher. Ils avaient probablement trop mené la vie des camps pour se passionner sur des questions théologiques. Mais les protestants étaient au moins, pour eux, les ennemis de la religion, ou du parti du duc de Guise, comme ils étaient pour Montluc « les ennemis de la religion du roi. » (1) Ne voit-on pas tous les jours, en effet, les domestiques se ranger du parti de leurs maîtres, et les enfants, de celui de leurs parents, dans des questions politiques, religieuses ou privées qui, en elles-mêmes, ne leur offrent aucun intérêt?

D'ailleurs, comme les protestants prétendaient imposer une « religion plus pure » à tout le monde, ils avaient pour ennemis ceux qui n'en voulaient d'aucune, aussi bien que ceux qui en préféraient une « moins pure. »

Enfin, ils employaient pour prêcher et établir la nouvelle doctrine des procédés qui étaient bien de nature à les rendre odieux non seulement aux catholiques zélés, mais aussi aux indifférents (2).

---

(1) H. Martin IX, p. 106.

(2) Ainsi, pour n'en citer qu'un exemple, Farel l'un des principaux d'entre les disciples, ou, pour mieux dire, les lieutenants de Calvin, croisant sur un pont de Montbéliard une grande procession dans laquelle on portait une châsse de saint Anthoine, se saisit de cette châsse, la jeta dans la rivière et cria au peuple stupéfait : « Pauvres idolâtres, ne lairrez-vous (laisserez-vous) jamais votre idolâtrie? » Mignet. Etabl. de la Réf. Genève, p. 368. Quelles seraient à l'égard des socialistes en général les dispositions du public indifférent ou ardemment patriote si quelques-uns d'entre eux, indignés des honneurs rendus à un militaire, avaient enlevé le cercueil du maréchal de Mac-Mahon pendant ses funérailles et l'avaient jeté à la Seine?

Les protestants avaient déjà aussi saccagé ou démoli plus d'églises que les communards n'ont brûlé d'édifices à Paris en 1871. (Porter la main sur une église était un attentat monstrueux, inouï, dans une société croyante). Ils avaient également commis plus de massacres qu'eux : en une seule fois, par exemple, à Montpellier, ils avaient égorgé 150 prêtres. (Hist. de Languedoc, L. XXXVIII, p. 205).

Ils avaient pris ouvertement parti pour l'étranger contre la France (dans un de leurs pamphlets, ils avaient fait un crime aux Guises d'avoir conservé Metz à la France contre les droits de l'Empire. Voy. H. Martin IX, 43).

Eux de leur côté, étaient animés d'intentions aussi ou plus malveillantes à l'égard des catholiques.

A leurs yeux, les catholiques étaient des idolâtres (c'est-à-dire pis que des hérétiques) (1) et des tyrans qui, depuis des années, faisaient périr de zélés serviteurs de Dieu coupables seulement de travailler à amener son règne en France. Ils les détestaient donc, mais pour se figurer l'intensité de leur haine,

---

Ils avaient ourdi, contre le roi, un complot abominable même aux yeux de Coligny (Bossuet. Hist. des Variations. L. X, 53). Ils avaient commencé à prêcher la légitimité du tyrannicide (Hallam. Introduction to the literature of Europe, vol II, p 39 et 40; H. Martin, VIII, 190 et IX, 48), et à pratiquer l'assassinat politique comme les nihilistes et les anarchistes (Castelnau. Mémoires, L. I, 5; H. Martin IX, 30; de Thou, éd. française, vol. III. L. XXIV, p. 494; ibid XXIII, 405; Heylin, History of the Reformation p. 192; Greene, hist. p. 366; Fox Book of Martyrs, condensed edition, Warne, London, p. 3). Les atrocités de l'anabaptisme allemand elles-mêmes, les faisaient abhorer, (Michelet lui-même l'admet, vol. X, p. 351 et XI, 89), tout comme, du reste, les crimes anarchistes commis chez nous ont modifié l'opinion et la conduite des autres nations à l'égard de leurs propres socialistes.

(1) Croirait-on que les presbytériens anglais combattirent des projets de loi destinés à mettre fin aux persécutions que les Anglicans leur faisaient subir parce que les catholiques en auraient bénéficié? Hallam, vol. III, ch. XI, p. 59.

« Parceque Richelieu rétablit l'exercice de la religion catholique (à la Rochelle après la prise de cette ville), et donna ainsi aux vainqueurs la liberté qu'il accordait aux vaincus, les protestants murmurèrent. Ils ne pouvaient endurer la pensée que leurs yeux seraient choqués par la célébration de rites papistes. » Buckle, v. II, p. 75. Murmurer pour un tel motif, et lorsque le vainqueur se contentait de les soumettre au lieu de les châtier d'une révolte injustifiable et d'une nouvelle alliance avec l'étranger! Les Irlandais, révoltés aussi, mais avec incomparablement plus de raison (d'Avenel, Richelieu, vol. III, p, 398), furent traités bien différemment par Cromwell la première fois, par le Parlement anglais la seconde. « Leur répression par Cromwell fut si sanglante et si impitoyable que, d'après lord Clarendon, les souffrances de leur nation depuis le début de la rébellion jusqu'à la fin, n'ont jamais été surpassées que par celle des Juifs lors de leur destruction par Titus. » Hallam. vol. IV, ch. XVIII, p. 254. Après la campagne d'Irlande par Guillaume d'Orange, le Parlement imposa un tel régime aux Irlandais « qu'il n'eût pas été plus contraire à l'idée de justice de les passer tous au fil de l'épée. Ibid. p. 264.

il faut connaître la violence de caractère qui les distinguait, et dont on va voir quelques exemples plus loin (1).

Dans ces conditions, la rencontre des gens du duc de Guise et des Huguenots de Vassy devait forcément donner lieu à un échange d'injures, puis de coups. Il devait se produire une rixe comme il y en a eu en ces dernières années entre Italiens et Français, entre Anglais et Allemands aux docks de Londres, lorsque Guillaume II prit ouvertement parti pour le Transvaal dans l'affaire Jameson, ou mieux encore entre anti-Mormons et Mormons en Amérique (2), ou comme il s'en voit si fréquemment à Manchester, à Liverpool et à Belfast entre *Orangemen* et *Nationalists* (3).

---

(1) De Thou, L. L. p. 266 ; Hallam, vol. I et IV, p. 270 et 246 ; vol. II, ch. VIII, p. 29-30 ; vol. IV, ch. XVII, p. 159. Voici du reste un extrait de Buckle (vol II, p. 61), qui montre quels étaient leurs sentiments presque 100 ans plus tard, à une époque où le fanatisme était « plus rare et moins violent » d'Avenel, Richelieu, III, p. 399-400.

« Les ministres protestants publièrent une série d'ouvrages qui, en fait d'animosité, n'ont guère été égalés et qu'il serait certainement impossible de surpasser. La violence de leur haine pour leurs compatriotes catholiques ne peut être réellement appréciée que par ceux qui ont parcouru les pamphlets écrits par les protestants français pendant la première moitié du XVIIe siècle. »

(2) Sur les violences et les cruautés subies par les Mormons en plein XIXe siècle, pour avoir adhéré à ce qu'ils regardaient comme la vérité, voy. « l'Histoire des sectes religieuses au XIXe siècle », par Maury, dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er septembre 1853.

Sûrement, pourtant, les Mormons avaient autant le droit de trouver dans la Bible, à la faveur du libre examen, des arguments à l'appui du baptême par immersion et de la polygamie, que les huguenots d'en trouver contre la messe. Que ceux qui doutent de la parfaite sincérité des Mormons, ou qui les croient indignes de toute sympathie, lisent l'article de M. d'Haussonville dans la *Revue des Deux Mondes* du 15 octobre 1882.

(3) En voici un exemple tiré de The Tablet (1er novembre 1898) : A Belfast, une équipe catholique de foot-ball en avait battu une protestante. Les Orangemen désappointés, furieux, adressaient des insultes à quiconque leur paraissait favorable aux vainqueurs. Pendant qu'ils s'en revenaient vers la ville, quelqu'un leur désigne un jeune homme qui passait paisiblement et leur dit : « C'est un catholique. » Aussitôt ce sont des cris de : « Attrape-le, assomme-le, fais nous voir la couleur de son sang de papiste », et le pauvre jeune homme est jeté par terre et accablé de coups de poing et de pied, jusqu'à l'arrivée de la police. »

Mais malheureusement c'était en 1562, dans un « siècle de violence » (1), de mœurs barbares (2) où » l'on se coupait la se coupait la gorge pour un oui ou pour un non (3). »

De plus, les protestants avaient affaire à des soldats qui avaient probablement vu et même commis tous les excès et toutes les cruautés imaginables dans les longues guerres d'Italie (4).

Ils eurent, dit-on, 60 tués et encore plus de blessés (5)

La nouvelle de cet affreux événement, répandue dans tout le royaume mit le comble à l'animosité des Huguenots et détermina ainsi la guerre civile qui était d'ailleurs imminente (6).

Les protestants ne formaient qu'une faible minorité en France (7). Mais leur humeur turbulente, leur caractère violent et déterminé (8), suppléaient à l'infériorité du nombre; ils

---

(1) Sismondi, vol. XVIII, p. 123.

(2) Dans le Recueil des règlements rédigés par ordre de François Ier, « les peines de pendaison et d'étranglement, d'oreilles coupées, de langue percée d'un fer rouge étaient prodiguées presque à chaque article. » Sismondi, XVI, 439. Les voleurs de grand chemin devaient avoir les bras et les jambes brisés en deux endroits et être étendus sur une roue pour y mourir de faim ou de fièvre. Ibid. 440. « Henri II ordonna que les faux-monnayeurs seraient bouillis vivants, » ibid. XVIII, p. 68. Pour punir un soulèvement survenu à Bordeaux, à l'occasion d'une augmentation d'impôts, « on emprunta les supplices des Orientaux», des rebelles furent empallés, d'autres couronnés d'un cercle de fer rougi au feu, puis achevés sur la roue. H. Martin, VIII, 385.

(3) Francisque Sarcey, Conférences faites à l'Odéon, vol. V, p. 5.

(4) Si les guerres de l'Empire ont donné lieu à des horreurs comme il en est relaté dans les Mémoires de Marbot (vol. II, ch. VIII, p. 68) et dans le 1814 de Houssaye (p. 14-54), que ne se passait-il pas dans celles de ce « siècle de violence » ?

(5) Voy. relation du massacre de Vassy dans de Thou, édition latine de Genève. L. XXIX, p. 77.

(6) De Thou, éd. francaise, L. XXIX, p. 166.

(7) « Th. de Bèse énumère avec complaisance les *églises* fondées dans la plupart des villes de 1530 à 1560, mais il se garde bien de faire connaitre le chiffre des fidèles. Sauf dans quelques centres populeux, ce chiffre était toujours peu élevé. » Hanotaux, Hist. de Richelieu, vol. I, p. 500.

(8) Hallam vol. I, ch. IV, p. 246 et IV, XVII, p. 159.

l'emportèrent momentanément presque partout. Il ne faut pas s'en étonner : comment une résistance efficace s'organiserait-elle dans notre ville, ou dans toute autre abandonnée à elle-même si, dans des temps troublés, il y surgissait par exemple une poignée d'anarchistes résolus et bien armés ?

Une fois les maîtres, ils pouvaient réaliser, et en grand, le « désir » dont ils étaient « pleins » « de voir tomber les abominations des idolâtres » (1). Quelle dut être la sainte ivresse de ces fanatiques qui, depuis 40 ans, s'exposaient à d'affreux supplices pour mutiler une image ou abattre une croix ! (2) Ils pouvaient maintenant s'en prendre aux églises elles-mêmes et à tout ce qu'elles renfermaient. Ils n'eurent garde d'y manquer. Quel sac ils en firent ! ils mirent le feu aux stalles et aux autres boiseries, brisèrent les statues, renversèrent les autels, fondirent les vases sacrés et les reliquaires en métal préeieux, « prostituèrent les fonts baptismaux aux plus vils usages » (3), foulèrent aux pieds, jetèrent dans la rue, traînèrent dans la boue, ou brûlèrent les ornements sacerdotaux, les reliques et même les hosties. Ils rasèrent même un certain nombre d'églises. Henri Martin peut bien dire que « le 21 avril 1562 est un jour néfaste dans nos annales, parcequ'il vit commencer l'œuvre de dévastation qui devait dépouiller la France de cette antique parure que les âges modernes ont bien su détruire, mais n'ont pas su remplacer encore (4). »

Tout ce qui appartenait au culte catholique ne suffit pas pour assouvir la folle rage de destruction des protestants : dans ce déchaînement de leur démence, ils s'en prirent aussi aux grands personnages qui, certes, ne leur avaient jamais fait de mal, non pas parce que, comme l'agneau de la fable, ils n'étaient pas nés, mais parceque, au contraire, ils étaient morts, morts

---

(1) Ces paroles sont de d'Aubigné, vol. IV, ch. V, p. 167.

(2) « On trouve dans les manuscrits de Béthune une foule de lettres écrites à la cour pour demandes des mesures contre les excès auxquels se livrent partout les Calvinistes et les briseurs d'images... Le Parlement de Bordeaux les dénonçait comme démolisseurs d'églises et d'images. » Lebret. Hist. de Montauban, Montauban, 1841, p. 5.

(3) H. Martin, vol. IX, p. 125.

(4) Vol. IX, p. 124,

depuis bien longtemps. Ils forcèrent les tombeaux de la première femme de Louis XII, de Louis XI, de Richard Cœur de Lion, de Guillaume le Conquérant (1), de Rollon, etc., etc. Jetèrent les ossements dans les rues ou les brûlèrent. Ils renversèrent aussi la statue de Jeanne d'Arc du pont d'Orléans.

Leur aveuglement était tel, qu'ils regardaient comme éminemment sainte leur barbare et odieuse œuvre de Vandales ou de Communards. On cite un cas, dans le Midi, où les ministres prescrivirent un jour de jeûne général pour s'y préparer. Il paraît que les pieux fidèles se trouvèrent alors dans de si bonnes dispositions que l'église fut rasée (2). A Orléans, un de ces Vandales, que Condé, trop débauché (3) pour être fanatique à ce point, menaçait de tuer s'il ne s'arrêtait, lui cria tranquillement : « Attendez que j'aie fini et vous me ferez ce que vous voudrez. » (4) Il lui suffisait, pour pouvoir chanter son *Nunc dimittis* d'avoir mis en pièces quelque chef-d'œuvre de sculpture devant lequel nous nous extasirions aujourd'hui. Les Normands, gens défiants et insatiables, ne se contentèrent pas de la satisfaction d'avoir été agréables à Dieu, ni de la perspective d'une récompense dans l'autre monde. Leur journée finie dans les églises de Caen, ils allèrent demander aux autorités à être payés. Ils avaient bien travaillé : 100.000 écus de dégâts ! (5) Leur requête était juste et raisonnable : On y fit droit (6).

Malheur aux prêtres et aux religieux qui ne surent pas se cacher ou s'enfuir à temps. Quelques Cordeliers découverts dans un couvent du Midi eurent « le nez, la langue, les oreilles et les parties naturelles coupées » (7). Tous les prêtres de Quercy, au nombre de

---

(1) Ses « *restes* » qui reposent de nouveau dans l'église de Saint-Etienne de Caen, ne composent plus que d'un os.

(2) Hist. de Languedoc, L. XLII, p. 530 .

(3) Brantôme, Capitaines français, vol. III, p. 313, et H. Martin, vol, IX, p. 182.

(4) H. Martin, vol. IX, p. 124.

(5) C'était à une époque où un cheval se vendait 10 écus, un âne 15 livres, un boisseau de froment 12 sols 6 deniers. *Mém.* de la Société d'Archéologie de Valognes, Tome IV, p. 46.

(6) Masseville. Hist. de Normandie, Rouen 1701, vol. V. p. 137.

(7) Hist. de Languedoc, L. XXXVIII, p. 227.

170, furent égorgés à Lauzerte où ils s'étaient réfugiés (1). Le curé de Bressols fut éventré et ses entrailles mises en vente (2), etc.

A Montauban, les religieuses, à demi-nues, une hotte sur le dos, furent employées à charrier de la terre pour les fortifications (3). Ailleurs, on les conduisait de force au prêche et on en « engagea » plusieurs à se marier (4). C'est à peu près ainsi que le Madhi traita celles qui tombèrent en son pouvoir il y a quelques années, lors de la prise de Kartoum (5).

Il ne faut pas s'étonner si, comme le dit H. Martin, « l'indignation gagnait les hommes les plus étrangers aux superstitions, les plus disposés naguère à seconder les novateurs contre les abus de l'Eglise (6).

Il va sans dire que le culte catholique fut interdit. On voulut même contraindre les papistes à embrasser la Réforme au moyen de « taxes, logements, démolition de maisons et décou-

---

(1) De Thou, L. XXXIII. p. 189, éd. latine.

(2) Il faut reconnaître que le ministre Touchard blâma du haut de la chaire les auteurs de ce forfait. Lebret, Hist. de Montauban, p. 17.

(3) Hist. de Languedoc. L. XXXIII, p. 212.

(4) Sismondi, vol. XVIII, p. 315.

(5) Le *Soleil* du 7 novembre 1898. Ce ne fut pas le seul cas où les procédés des huguenots ressemblaient à ceux des sectateurs de Mahomet. Ainsi, à l'époque de la révocation de l'Edit de Nantes, une bande de protestants fait irruption dans le château de l'abbé du Chaila. « Les séditieux saisissent l'abbé, ils lui offrent la vie s'il veut être de leur religion ; il la refuse. Un prophète lui crie : « Meurs donc, l'Esprit te condamne, ton péché est contre toi, » et il est tué à coups de fusil ». Voltaire, Siècle de Louis XIV. Paris 1830, vol. II, p. 397.

Au reste, les Calvinistes ne manquaient pas de sympathie pour les Musulmans. Les Gueux de mer « arboraient fièrement à leur chapeau l'emblème de l'Ismalisme » et essayèrent de contracter une alliance avec le Sultan, exposant ainsi l'Europe, eux compris, à un « affreux cataclysme. » Jurien de la Gravière. Les Gueux de Mer. *Revue des Deux-Mondes*, 15 janvier 1892, p. 412.

Après la prise de La Rochelle, « Mme de Rohan conseillait à Soubise, son fils cadet, de se joindre aux corsaires mauresques et de se retirer en Barbarie. » D'Avenel, Richelieu, vol. I, p. 366.

(6) Vol. IX, p. 126.

verte de toits » (1). Montluc va jusqu'à prétendre que si la reine eût tardé de trois mois à l'envoyer en Guyenne, « tout le peuple estait obligé de se mettre de cette religion-là, où ils estaient morts » (2).

Il est incontestable que si l'infériorité des catholiques s'était prolongée, ils auraient été traités en France comme ils le furent dans tous les autres pays où les protestants devinrent les maîtres (3).

Mais cette infériorité fut de courte durée. Vaincu à Dreux, les débris de son armée enfermés dans Orléans où ils allaient

---

(1) Bossuet. Hist. des Variations, L. X, 52.

(2) Commentaires. L. V., p. 233.

(3) C'eût été « un crime capital à Genève de faire aucun exercice de la religion catholique » de Saconnai, cité par H. Martin, vol. XI, p. 103. Quand les Calvinistes furent en majorité dans le Parlement d'Ecosse, ils défendirent de célébrer la messe et d'y assister sous peine de perte des biens la première fois, d'exil la seconde et de mort la troisième (Lecky, vol. II, p. 42). La même défense fut faite « dans toute l'étendue de la Hollande. » (D'Avenel, vol. III, p. 384). En Angleterre, on éventrait les prêtres. On mettait à la torture les fidèles qui avaient assisté à la messe (Hallam, vol. I, ch. III, p. 190) et on les jetait dans des prisons infectes où ils mouraient souvent (ibid. 222). Ceux qui ne fréquentaient pas l'église protestante au moins une fois par mois étaient soumis à toutes sortes de lois vexatoires et condamnés à 20 livres d'amende. Hallam, vol. II, ch. VII, p. 46. Ces amendes énormes pour l'époque les ruinaient en peu de temps. C'est à elles qu'on attribue l'indigence dans laquelle tomba le père de Shakspere. (Voy. l'ouvrage de V. Hugo : « William Shakspere » et celui de Rio).

Au milieu du XVIIe siècle, le grand poète Milton, si savant et si éclairé, réclamant la liberté religieuse pour tout le monde, était d'avis de la refuser aux catholiques, non pas à cause du danger qu'ils feraient courir aux autres chrétiens, mais parce que ce sont des idolâtres et que Dieu a formellement condamné l'idolâtrie. (Of true religion, Bohn's édition, ch. II, p. 533).

Les catholiques ont été traités plus durement en Angleterre que les protestants ne l'ont été en France, et pourtant ils ne le méritaient pas, loin de là. Macaulay lui-même en convient : « Incontestablement, les Huguenots avaient causé beaucoup plus d'embarras à la monarchie française, depuis la conspiration d'Amboise jusqu'à la bataille de Moncontours, que les Catholiques n'en n'ont causé à la nôtre depuis la Réforme jusqu'à nos jours, et encore avec beaucoup moins d'excuse. » Essays. London 1886, p. 55.

être pris comme dans une souricière, le parti huguenot était irrévocablement perdu. Il n'y avait qu'un moyen de rétablir ses affaires : c'était de jeter le désarroi daus le camp catholique en assassinant le duc de Guise. Ce moyen, toutefois, n'était-il pas criminel? Les protestants d'alors étaient entièrement convaincus que non. Leurs écrits et leurs actes sont là, nombreux, pour le prouver. Il était du moins extrêmement périlleux pour l'individu qui essayerait de s'en servir. Cependant, il ne fit pas peur à Poltrot de Méré, grâce aux déclamations sanguinaires de Th. de Bèze, et d'une foule de ministres, fidèles disciples de Calvin (1), et grâce aussi aux railleries des de Soubise (2).

Mais pour l'employer, il fallait que l'assassin approchât sa victime. Coligny, qui savait ce qu'il faisait, offrit à Poltrot une mission d'espionnage auprès du duc et lui fournit cheval et argent pour s'y rendre (3).

---

(1) Bossuet, Hist. des variations L. X, 54.

(2) Joseph Bertrand. Un savant au XVIe siècle. *Revue des Deux Mondes*, 15 mai 1897, p. 345.

(3) Lorsqu'on voulut lui imputer l'assassinat, Coligny « se défendit de l'avoir conseillé, mais il avoua qu'il connaissait les menaces de Poltrot, qu'il l'avait mis à portée de les accomplir et qu'il n'en ressentait point d'horreur. » Sismondi, vol. XVIII, p. 376. — « Il ne put jamais prouver complètement son innocence. » Froude, Hist. of England, vol. VII, p. 49.

On lui reproche aussi, en même temps qu'à Condé, d'avoir consenti, afin de se procurer des troupes et de l'argent, à livrer Le Havre aux Anglais, inconsolables de la perte de Calais (Sismondi, XVIII, p. 341-342). Et dire qu'il a été appelé « le plus grand des Français » (Henriade, chant III). Mais, après tout, il ne faut pas s'en étonner de la part de Voltaire. N'écrivit-il pas lui même en vers et en prose à Frédéric pour le féliciter d'avoir traîtreusement rompu son alliance avec nous pendant la première guère de Sept ans, et d'avoir ainsi « mis la France à deux doigts de sa perte » De Broglie, Frédéric II et Marie-Thérèse, vol. II, ch. VI, p. 322-335. Ajoutons que, lorsque, la guerre civile terminée, l'armée royale alla assiéger Le Havre pour en chasser les Anglais, Condé se joignit à elle, mais Coligny resta neutre et quelques huguenots se jetèrent dans la place pour continuer à combattre leurs compatriotes (Sismondi, p. 393). Les catholiques anglais, au contraire, *rivalisèrent* de zèle avec les protestants pour empêcher le succès de *l'Armada* et de l'invasion espagnole, qui, pourtant, s'il eut humilié *leur patrie*, les eût du moins délivrés des cruelles persécutions de *l'odieuse* Elisabeth. (Hallam, vol. I, ch. III, p. 219-221).

La mission réussit à souhait pour les protestants, sauf toutefois pour Poltrot, qui gagna une place parmi leurs glorieux et vénérés martyrs (1). La cour, en effet, privée brusquement de celui que Sismondi appela le plus grand homme de guerre de l'époque, fit des concessions par l'édit d'Amboise, et les hostilités prirent fin.

La paix ainsi rétablie, le roi chargea tous les baillis de France et leurs lieutenants de faire une enquête sur les dévastations qu'avaient commises les protestants (2).

Les procès verbaux qui furent alors rédigés existent encore en très grand nombre dans les archives départementales ou épiscopales, ou dans les bibliothèques privées.

Celui qui concerne la cathédrale d'Avranches était apparemment encore intact en 1669 (3), mais les premières pages furent déchirées plus tard, et il a fini par disparaître en entier, Il n'existe plus actuellement qu'une copie en forme, faite en 1734, de ce qui en restait alors.

Sa publication dans la *Revue de l'Avranchin* est toute naturelle parce que c'est un document qui intéresse l'histoire locale.

Elle a d'ailleurs une autre raison d'être.

Quelque faible que doive être sa portée, elle est un pas dans la voie dans laquelle on entrera tôt ou tard pour présenter sous leur vrai jour les événements politico-religieux du XVIe siècle et même du XVIIe.

Ecrire l'histoire, c'est aujourd'hui reconstituer le passé, expliquer les faits en les rattachant à leurs causes.

C'est encore aussi, malgré tout, porter un jugement.

Une pareille tâche nécessite des informations à la fois complètes et exactes. Or, les quelles sont actuellement accessibles à tout le monde ?

---

(1) Voltaire, Essai sur les mœurs, vol. IV, chap. CLXXI, p. 66. — Mém. pour servir à l'hist. de la Hollande et des Provinces unies, Paris, 1680, p. 160.

(2) Voir ses « letttes de commission pour informer du pillage » dans les Archives de la Manche du 15 février 1890, p. 43).

(3) Sa présence aux archives de la cathédrale. est signalée à la p. 37 de l'Hist. chronologique des évêques d'Avranches de Nicole, publiée par M. Ch. A. de Beaurepaire.

Les protestants du XVIe siècle ont laissé une multitude de mémoires, car « ils avaient senti, dit Michelet, qu'il était presque aussi important d'écrire que d'agir. » (1).

Ceux d'aujourd'hui, groupés en une *Société de l'Histoire du Protestantisme français* recherchent avec ardeur et publient tous les documents favorables à leur cause, que le temps a épargnés.

Les catholiques du XVIe siècle ont été plus négligeants et les modernes aussi.

Les protestants sont donc presque les seuls témoins et les seules autorités.

Dans de telles conditions, Michelet n'a pas exagéré : « l'histoire leur appartient. » (2).

Comment, en effet contrôler, corriger et compléter leurs relations ? Comment expliquer, si les données sont insuffisantes ? Comment prononcer injuste ou juste ce qui leur a été fait si on ne sait aussi ce qu'eux ont fait aux catholiques ? Ces opprimés n'étaient-ils pas des malfaiteurs et des criminels que la société d'alors croyait avoir sujet de redouter, et, partant, le droit de réprimer, autant que la nôtre, les anarchistes et les socialistes ? Quelques écrivains le soupçonnent (3).

Mais pour savoir jusqu'à quel point, et pour que personne ne l'ignore, il faudra réparer la négligence des catholiques, autant que c'est possible maintenant.

---

(1) Vol. XII, p. 390.

(2) Ibid.

(3) C'est, par exemple, le cas de M. Lecky — un protestant — et celui de la Revue historique, dont le directeur est également protestant : « Que dire de ces hommes qui, au nom de la liberté religieuse ont inondé de sang leur pays, foulé aux pieds les principes les plus élémentaires du patriotisme en faisant venir l'étranger à leur secours et en se réjouissant ouvertement des désastres de leur patrie et qui, une fois arrivés au but de leurs efforts, ont immédiatement établi une tyrannie religieuse aussi absolue que celle qu'ils avaient renversée. » Lecky, Rise and influence, etc., vol. II, p. 52.

« Pour bien faire comprendre les luttes du XVIe siècle, il faut montrer les protestants aussi violents, aussi intolérants que leurs adversaires, et provoquant, par leur audace, les attaques de la populace fanatique de Paris. » Rev. historique, vol. XXXXIII, p. 105.

Rien ne remplacera les mémoires qui auraient pu être écrits au XVIe siècle, mais, du moins, on pourra rechercher et publier tout ce qui reste encore de documents propres à montrer dans quelle mesure les protestants ont, dès le début, irrité et lésé les catholiques en brisant ou profanant les objets de leur culte (1), pillé et saccagé les églises, commis des profanations jusqu'alors inouïes, troublé l'ordre public (2), fait la chasse aux

---

Sismondi même a parlé dans ce sens : « Comme les Huguenots de Bourgogne n'avaient pas offensé la populace par leur triomphe, ils n'eurent pas non plus à éprouver ses fureurs. » Vol. XVIII, p. 311.

L'*Eclair*, « *journal absolument indépendant*, » indigné de ce que les Huguenots mis en scène par P. Loti dans sa Judith Renaudin sont « de petits saints, pas folâtres, mais d'une douceur de vie exemplaire » a essayé de rétablir la vérité en citant et en commentant, dans son n° du 5 octobre dernier, des extraits d'un ouvrage du XVIe siècle intitulé « Théâtre des cruautés des hérétiques en France. »

L'amiral Jurien de la Gravière, historien des *Gueux de Mer*, a fait aussi, en passant, le procès du protestantisme : « S'il y a eu des croisades contre les Musulmans, on voit qu'il n'en a pas manqué contre les Catholiques. Le Catholicisme s'est trouvé, dans les Pays-Bas, en état de légitime défense. Je suis loin d'excuser la férocité avec laquelle il s'est défendu ; je tiens seulement à constater qu'il n'a pas été attaqué avec des gants de velours. Lui aussi on l'a mis hors la loi, non-seulement parcequ'il persécutait, mais parcequ'il ne croyait pas à la parole de Dieu. Toutes les sectes ont du fanatisme, de la superstition et d'odieuses violences à leur charge. » *Revue des Deux Mondes*, 15 janvier 1892, p. 395.

(1) Ainsi Leclerc, le protomartyr protestant, fut brûlé pour avoir démoli, à Metz, une statue placée dans une chapelle renommée de la Vierge, à laquelle toute la ville devait venir en pèlerinage le lendemain. Michelet, vol. X, p. 320. Il avait déjà été châtié à Meaux, pour avoir affiché, sur les portes mêmes de la cathédrale, des pancartes contre l'antéchrist de Rome. » H. Martin, vol. VIII, p. 151.

Dira-t-on que les catholiques n'auraient pas dû se fâcher pour si peu ? Comment donc traiterait-on les socialistes aujourd'hui si, parce qu'ils condamnent l'idée de patrie qui ne paraît pas plus indispensable à notre Société que la religion le paraissait à celle du XVIe siècle, ils saccageaient les casernes, dynamitaient les statues et les autres monuments qui commémorent nos gloires militaires ?

(2) Ils occasionnèrent tant de rixes nocturnes à Rouen, qu'on décida d'établir des réverbères dans toute la ville. H. Martin, VIII, p. 489.

navires de commerce français et à ceux de toutes les nations catholiques, même en pleine paix (1), persécuté, torturé et massacré les catholiques (2), approuvé, prêché et pratiqué l'assassinat politique (3).

La tâche est immense (4). Peut-être se fondera-t-il un jour, pour l'entreprendre, une *Nouvelle Société de l'histoire du protestantisme,* société composée non seulement de catholiques désireux que l'histoire leur « appartienne » jusqu'à concurrence de leurs droits, mais aussi d'indifférents (comme les rédacteurs de *l'Eclair* cités plus haut), voire même de protestants désireux que l'histoire « n'appartienne » à personne.

Si l'on veut alors réunir les procès-verbaux actuellement existants des dévastations commises dans 20.000 églises et dans

---

(1) J. de la Gravière, ibid. p. 395, de Thou, l. L, p. 265. H. Martin IX, 242. A la Rochelle, les ministres prélevaient la dîme sur toutes les prises. La Noue, mémoires, ch. XXVIII.

(2) Tout le monde connaît la Saint-Barthélémy, mais qui connaît les massacres accomplis par les protestants? Qui connaît par exemple la Michelade? En 1567, les protestants enfermèrent les catholiques notables de Nîmes dans l'Hôtel de Ville, et, les faisant sortir un à un, en égorgèrent 120 en deux jours. Hist. de Languedoc, XXXIX, p. 276-277. Ils en tuèrent de nouveau 150 suivant les uns, 300 suivant les autres, en 1569, ibid. 298.

(3) En plus des cas cités plus haut, on en trouvera encore dans Macaulay Hist. of England. Ch. XIII; Bérenger Hist. de Genève, vol. III, p. 13; Hallam. Const. Hist. Vol. I. Ch. III, p. 213, et V, p. 325; Mc Crie, Life of Knox, London 1855, p. 23; H. Martin, vol. IX, p. 151, 154, 212, 213, 214; W. Scott, Old Mortality. Paris 1831, ch. VI, p. 193 (note); Tavannes, mémoires, p. 216; Hume, Hist. de la maison de Stuart, trad. franç. Londres 1760, vol. III, p. 214 et 269. W. Scott a mis en scène un fanatique protestant assassin dans son roman historique « Old Mortality » dont la traduction française est intitulée « le Vieillard des tombeaux » ou « les Puritains d'Ecosse ».

(4) Il y aura à glaner abondamment, même là où des catholiques zélés ont passé. Ainsi, pour en donner un exemple, les Bénédictins auteurs de l'Histoire de Languedoc déclarent, dans leur préface, s'être servis des mémoires encore manuscrits du protestant Gache. Or ils ne rapportent pas des traits de cruauté des Huguenots par M. l'abbé Salabert a récemment publiés dans « les Martyrs du diocèse d'Albi ».

2.000 couvents en France (1) on trouvera dans la *Revue de l'Avranchin* une grande partie de celui qui concerne la cathédrale d'Avranches.

Un mot en terminant pour prévenir deux reproches qu'on pourrait m'adresser.

Je ne suis pas coupable d'exagération : mes autorités sont protestantes, ou du moins, n'ont jamais été, que je sache, accusées de partialité pour les catholiques. On pourrait tout au plus songer a récuser Bossuet, pourtant il ne le mérite pas (2).

Me taxera-t-on de fanatisme ? Je n'ai pas fait plus que *l'Eclair*, « *journal absolument indépendant* », ni que M. Zola (3) et j'ait fait moins que les membres de la Société de l'histoire du protestantisme, parce que ce sont eux qui ont commencé à tirer de l'oubli une moitié d'un vilain passé. Pourquoi être plus sévère pour eux que pour moi ?

J'ai vécu au milieu des protestants en Angleterre et je reconnais que leurs innombrables sectes (4), depuis le puseyisme jusqu'à l'Armée du Salut, possèdent encore, quelles que soient leurs erreurs doctrinales, leurs imperfections pratiques, leur désagrégation grandissante, de ce christianisme que Taine

---

Les catholiques n'ont pas été plus actifs en Angleterre, jusque dans ces derniers temps. Les mémoires du P. Gérard, si précieux pour l'histoire et si intéressants, sont restés manuscrits jusqu'en 1864, et M. Kinloch, qui a fait paraître cette année une histoire religieuse de l'Ecosse, dit formellement que s'il n'a guère parlé des catholiques, c'est qu'on possède actuellement peu de renseignements sur leur condition au XVIe siècle et au XVIIIe. Th. Tablet, 12 novembre 1898.

(1) Evaluation d'un contemporain citée dans de Thou. L. LIII, p. 542.

(2) Voy. Bossuet, historien du protestantisme, thèse de doctorat très remarquée de M. Rébelliau, alors professeur à la Faculté des lettres de Rennes ; voy. aussi l'article de M. Brunetière dans la *Revue des Deux Mondes* du 1er février 1892.

(3) Il a fort malmené les protestants modernes dans le *Figaro* du 1er février 1892. M. Jules Lemaître s'est aussi moqué d'eux dans la *Revue des Deux-Mondes* du 1er mai 1898.

(4) Il y en avait 141 aux Etats-Unis en 1892, d'après un recensement sérieux. Brunetière, le Catholicisme aux Etats-Unis. *Revue des Deux-Mondes*, 1er octobre 1898, p. 176.

appelle « la grande paire d'ailes indispensable pour soulever l'homme au-dessus de lui-même, au-dessus de sa vie rampante et de ses horisons bornés, pour le conduire à travers la patience, la résignation et l'espérance jusqu'à la sérénité ; pour l'emporter par delà la tempérance, la pureté et la bonté jusqu'au dévouement et au sacrifice. » (1) Je me suis fait des amis parmi eux. J'appartiens même, maintenant, à une famille qui, bien qu'issue d'un catholique mort pour sa foi, en a compté parmi ses membres, dont je vénère la mémoire, et qui en compte encore aujourd'hui, de l'autre coté de la Manche. Je ne conteste point aux protestants modernes leur caractère de citoyens paisibles et j'aimerais mieux ne pas avoir à dire de mal de ceux d'autrefois. Mais je ne le puis pas, parce que je trouve, avec la Revue de M. Ribot, professeur au Collège de France, « qu'il est regrettable que, poussé par les besoins d'une ardente polémiqne, on ait méconnu des faits qui ne font, si l'on veut, honneur à personne, mais n'autorisent point à rejeter sur un seul la faute de tous. » (2). *Amicus Plato, magis amica veritas.*

F. Guéroult.

---

(1) Le Régime moderne, vol. II, p. 118.
(2) Revue philosophique de mai 1898, p. 516.

EXTRAIT D'UN CAHIER D'ÉCRITURE en papier, en forme d'information faitte sur les ruines et dégâts commis par les gens de guerre à l'église cathédralle d'Avranches et autres lieux et maisons de la ville dudit lieu. Lequel cahier est dans les chartres du chapître de la dite église sans datte ni intitulement, attendu que les premières feuilles en sont perdues et déchirées, s'étant seullement trouvé la date ci-après au f° 5 V° de ce qui subsiste et duquel cahier a esté extrait ce qui suit.

Du mardy vingt-septième jour d'aoust mil cinq cent soixante-six, devant nous les dits Gardain, lieutenant, présence du dit Hullin, greffier nôtre adjoint.

Honorable homme Nicolas Vitel, demeurant en cette ville d'Avranches, âgé de soixante ans environ, deument juré de Dire Vérité inquis et examiné sur le contenu aux dits articles.

Dépose que au mois de mars mil cinq cent soixante-deux, lui semble que cestoit au lundy, il arriva plusieurs gens de guerre en cette ville d'Avranches inconnus au dit déposant, lesquel firent plusieurs ravages en cette ville d'autant que les sitoyens d'ycelle s'en étoient enfuis pour la crainte qu'ils avoient de l'exécution de leurs entreprises et spéciallement vit yceluy déposant comme étant arrivé en la grande église Monsieur St André, ils firent plusieurs ravages en ycelle, tant en ce qu'ils rompoient et brisoient les images, austels et ornements d'ycelle église, que même rompre les pilliers et autres endroits où l'on avoit caché les biens d'ycelle église, spéciallement vit iceluy déposant faire fraction et ouverture en un pillier au-dessus de la pissine où l'on administre le vin et eau pour dire les messes, auquel pillier fait de massonnerie, il vit tirer plusieurs chappes tant de drap d'or, drap d'argent, veloux, qu'autres soyes et

grand nombre de livres couverts de parchemin en forme de comptes et chartrier et grand nombre de paquets de lettres et écritures tant en papier que parchemin que les dits gens de guerre tirèrent hors du dit pillier où l'on avoit caché icelles, les jetèrent et rompirent en la plus grande partie, même rompre les chasses auxquelles étoient les reliques et ossements des saints, prendre, ravir et emporter tout ce qu'ils pouvoient trouver du bien d'icelle église en grand nombre que le dit déposant ne pouvoit estimer. Et le lendemain qui était jour de mardy iceluy déposant de rechief se transporta en la ditte église en laquelle il vit brusler les dittes lettres, livres chartriers et enseignemens en grand nombre ou devant le Crucifix entre les pilliers du cœur et les pilliers des chapelles vers St Aubert, disant outre que l'église étoit presque toutte pavée des dits livrs couverts de cuir, de parchemin, lettres en papier et que autres paquets dont la plus grande partie fut bruslée, les autres rompus, déjettée et lacérés de façon que c'était chose pitoyable à un chacun qui le voyait.

Par semblable à icelui déposant veu le feu qu'ils avaient allumé en la maison où l'on a acoutume tenir le chapître au bas de la dite église, laquelle maison fut bruslée et consommée totallement en sendre jusques aux murailles les biens, lettres et enseignemens que le dit déposant y avoit veu quelque peu, auparavant partant consommé qui seroit au grand destriment des dits sieurs du chapître en la ditte église, d'autant que pour lors on disait y avoir plusieurs biens, chartres, lettres et enseignements que même plusieurs sacs et procez consernant les constitutions, dignités et libertées du dit chapître et de la ditte église, signé à la fin de la ditte déposition

Nicolas VITEL.

Jean Pitel, le jeune fils de Jean du métier de pelletier, demeurant en cette ville d'Avranches, deument juré de Dire Vérité, inquis et examiné sur le contenu aux dits articles.

Dépose que au mois de mars du dit an mil cinq cent soixante-deux, à un jour de lundy, arrivèrent en cette ville d'Avranches grand nombre de gens de guerre, tant de pied que de cheval qui se disoient de la nouvelle oppinion, que le dit

déposant ne connoît lesquels après avoir entré en la ditte ville et soy estre ensaisissés d'icelle, d'autant que un chacun soy en étoit enfuy pour la crainte et doutte qu'il y avoient des dits gens de guerre se transportèrent en la ditte église St-André d'Avranches en laquelle ils et chacun d'eux faisoient plusieurs fractions et brismens en icelle tant des images, autels, clostures que lacération des chappes, ornemens, linges, reliques et reliquaires servans à la décoration et entretenment d'icelle prenoient et emportoient les biens étans en icelle en grande estimation que le dit déposant ne sauroit autrement déclarer et entre autres choses firent fraction et ouverture le dit jour sur la relevée, d'un pillier de carreau et maçonnerie à l'endroit du révestuère de la ditte église au-dessus de la pissine où l'on administre le pain, vin et eau pour dire les messes, avec des barres de fer, marteaux et autres ferments et d'icelui pillier vit tirer des chappes, chasibles et autres ornemens et biens tant de drap d'or, drap d'argent, veloux et autres soyes que même grande quantité de livres sacs, lettres et écritures qu'on avait caché au dit pillier et par semblables en fut tiré des chasses auxquelles y avoit plusieurs et reliques et ossements des saints dont ils se moquoient usant de grands contenments prinrent et emportirent ce qu'ils trouvèrent en la ditte cache reservé les dits livres chartriers, contes, lettres et écritures, tant en papier que parchemin que même des sacs plains de procez et écritures qu'ils jetèrent et lacérèrent en la plus grande partie, tellement que la ditte église devant qu'il fust le lendemain était toute pavée de lettres et écritures, au quel jour de lendemain iceluy déposant vit comme les gens de guerre à luy inconnus mirent le feu dedans ycelles lettres et écritures et en bruslèrent la plus grande partie et disoit-on pour lors que c'étoient les chartriers, lettres et enseignements que les dits du chapître pouvoient avoir concernant leurs droits, constitutions, dignités et libertés.

Aussi a dit que les dits gens de guerre mirent le feu aux cherres et embouschemens du cœur de la ditte église et à la maison du chapître d'icelle et en se faisant le tout brusler et consommer en sendre jusques aux murailles après avoir pris et emporte les biens d'icelle en si grand nombre qu'il ne pouvait estimer ni évalluer la valleur d'iceux et au paravant que le dit chapître fust bruslés y avoit plusieurs livres, chartriers, lettres et

écritures étant en sacs que pacquets que même plusieurs biens meubles y étant lesquels furent par semblable bruslés et consommés et qu'il lui est impossible estimer ni évalluer leurs ravages et dommages que on afait en la ditte église (1).

EXTRAIT D'UN AUTRE CAHIER D'ÉCRITURE en papier aussi trouvé dans les chartres du chapître, contenant l'information faitte des dommages et ruines causés aux maisons et manoir épiscopal d'Avranches par les dits gens de guerre durant les troubles étans en laditte ville duquel cahier est extrait ce qui suit.

L'an mil cinq cent soixante-trois, le vingt-troisième jour de septembre à Avranches devant nous Charles Gardain, escuyer, licencié aux lois, lieutenant civil et criminel en la vicomté d'Avranches pour le bailliage de Costentin et par nous pris pour adjoint Me Simon Lenglois, avocat en Cour Laye, nous lieutenant des susdit, avons procédé à interroger et examiné tous et chacuns des témoins qui nous ont esté présentés de la part du sieur évêque d'Avranches par maistre Jean le Got, chanoine du dit lieu et promoteur du d. sieur évêque pour le fait des dixmes et dommages, dégrademens, ruines, ravagemens faits

---

(1) Nicole rapporte (Hist. chronologique des évêques d'Avranches, p. 37 et 38), que « les vénérables ossements de saint Sénier », déposés « dans une châsse élevée derrière le haut autel » «de Saint-André » « furent bruslés avec quatre autres châsses de saintes reliques comme il se void dans le procez verbal qui en fut fait qui est aux archives de la même église. »

Ces détails se trouvaient sans doute dans les premières feuilles du cahier d'écriture en papier, en forme d'information qui « sont perdues et déchirées. »

Détail complémentaire intéressant l'histoire du diocèse : plusieurs prêtres et même un abbé furent immolés à la fureur « des hérétiques sacramentaires » p. 93-94.

aux maisons et manoir épiscopal du d. sieur Evesque en l'année présente par les gens de guerre durant les troubles étans en ce pays et duché de Normandie et jouxte les articles à nous baillés et présentés les dits jour et an par le dit promoteur et receveur les dites informations faittes soy pourvoir où et ainsy qu'il appartiendra et pour luy servir en tems et lieu que de raison, auquel examen et enqueste avons vacqué comme il ensuit.

Honorable homme Anthoyne Mynoys demeurant en cette ville d'Avranches, paroisse de Notre-Dame-des-Champs, agé de cinquante ans environ, juré et examiné sur le contenu des dits articles à lui leus et faits entendre.

Dit que les dits gens de guerre ont prins et emporté tous les extencilles étant en la ditte maison épiscopale comme vesselle d'estain, linge de table et de lits que les aitz buffets, coffres et autres extencilles de maison, lesquels biens pouvaient valoir la somme de sept à huit cents livres, non comprins les dégrademens faits au dit logis et dit le scavoir pour ce qu'il hantoit et fréquentoit en la ditte maison ordinairement en laquelle il est bien peu demeuré. Et quant aux dégrademens dit que Iceux gens de guerre ont rompu et cassé les huys et fenestres et grilles, les vitres et planches d'icelle maison, les ferrures des coffres et huys emportées et cassées, rompu et brisé, murailles des jardins. maisons de St Aubert, chapelle de St Eloi et autres dépendances du lieu épiscopal par estimation de mil livres et dit Icelui déposant, scavoir la vérité de ce que déssus à raison qu'il était familié en la ditte maison épiscopele et est sa déposition qu'il a signée et affirmée estre véritable.

Maistre Pierre Tesnière de la paroisse de Saint-Jean-de-la-Haize, âgé de trente ans environ, juré inquis et examiné sur le contenu des dits articles à nous présentés par le sieur evesque d'Avranches aux fins que dessus.

A dit qu'il a veu les dégrademens faits en la ditte maison épiscopale par les dits gens de guerre qui seroient comme d'avoir osté, rompu et cassé coffres, huys, buffets, fenestres et autres extencilles, pris et emporté linge, lits, vesselle d'étain en grand nombre, rompu et cassé coffres, huys, buffets, fenestres et

autres extencilles, pris et emporté linge, lits, vesselle d'étain en grand nombre, rompu et cassé les grilles et tantôt fenêtres et le tout vendu et appliqué à leur profit en quoi il aurait perte de plus de deux mille livres.

Dit aussi que les murailles, les jardins, maisons de St Aubert et chapelle de St Eloi ont été démolis et abattues par les dits gens de guerre. Lesquels auraient fait plusieurs exces en la ditte maison, lesquels ne pourront réédifier sans grands frais et coustages que les dittes ruines, dégâts et ravagemens ont esté partout le diocèse d'Avranches tellement qu'il n'est demeuré au dit sieur evesque peu de biens meubles jurant de rechief par son serment ce que dessus être véritable et assigné, signés à la fin du dit cahier, Gardain et Lenglois avec paraphes.

La présente copie colationnée sur les originaux représentés par nobles et discrette personne de Verdun, prêtre, chanoine en l'église cathédralle du dit Avranches, garde lettres du chapître du dit lieu dès quels il a été ressaisy après la colation faite par nous tabellions royaux de la ville et banlieue d'Avranches, soussigné ce neuf de janvier mil sept cent trente-quatre.

JOSEPH DE VERDUN, *Prêtre*
Chan. d'Avranches

HAMEL BURDELOT

Controllé à Avranches le neuf janvier 1734 R. neuf sols.

COTTON DARMENT.

VI

MORTAIN PENDANT LA TERREUR

II

Le Président Louis LEVESQUE

I. — SITUATION DE FAMILLE

L'affaire du Président Levesque a une grande similitude avec celle du subdélégué de La Roque : ces deux malheureux pères furent les victimes de la situation politique de leurs fils.

Né au Rocher, faubourg de Mortain, en 1735, Louis Levesque prenait le titre de la seigneurie de Saint-Barthelemy et de La Sablonnière, qui lui appartenaient du chef des Gauquelin, dont il avait dû épouser la dernière héritière. Par ce mariage, il était en même temps devenu président du Tribunal de l'élection de Mortain, fonction qu'il exerça de 1760 à 1780. Du reste, dès les années 1720, 1722, 1726 et 1727, deux membres de la famille Levesque avaient été receveurs du domaine des comtes de Mortain.

Sans appartenir à l'ordre de la noblesse, Levesque s'y rattachait cependant par cette circonstance qu'il était seigneur d'une paroisse, et, son fils Jean-Louis-François signait toujours Levesque de Saint-Barthelemy (1).

---

(1) Correspondances nombreuses en notre possession. Il habitait alors à Caen, rue de la Poste, n° 54. Ses armoiries conservées sur les

Levesque père habitait à Mortain, rue du Bourglopin, dans la maison qui fut plus tard celle du président Bonnescœur et de sa famille (1). C'est là que naquirent les trois enfants de Louis Levesque, un fils et deux filles, Mesdames de la Polinière et Pépin du Feugray (2).

II. — L'INSURRECTION NORMANDE DU FÉDÉRALISME

Après avoir exercé pendant vingt ans comme président de l'Election de Mortain, Levesque vivait tranquillement retiré dans ses foyers depuis onze ans, lorsqu'il se trouva impliqué dans une vaste conspiration, dite du Fédéralisme, dont les principales menées se tramaient à Caen, et, qui découverte, y avorta le 5 novembre 1791. Plusieurs lettres de son fils, datées de Caen et du mois d'octobre, contenaient de graves révélations sur le projet de la contre-révolution qui devait bientôt éclater. Elles avaient été arrêtées et elles ne laissaient aucun doute sur le fait de l'affiliation à la conspiration, tant du rédacteur des missives que de leur destinataire, Levesque père. D'autres correspondances, saisies également, indiquaient clairement les relations des insurgés de Caen avec les insurgés de Coblentz, qui n'attendaient qu'un signal pour envahir la France. De plus,

---

lettres n'indiquent pas d'émaux, mais seulement 3 fers de flèches la pointe en bas, qui semblent être sur champ d'argent, et sont posées 2 et 1. L'écusson est surmonté d'une couronne de comte.

(1) Cette maison, après la mort de Levesque, servit d'abord de corps de garde pour la garnison de la ville de Mortain : le feu y prit plusieurs fois et il y fallut faire des réparations importantes. Plus tard, il fut question d'y établir une caserne pour la Compagnie Franche. Lecoy de la Marche en dressa l'état le 10 février 1796. Registres municipaux de Mortain, 1796.

(2) Cette dernière fut la mère de Nicolas-Louis Pépin du Feugray, né à Mortain, le 8 juin 1786. Administrateur d'une grande distinction, il fut successivement conseiller de préfecture à Amiens et à Nancy, puis sous-Préfet de Savenay et de Toulon et préfet des Landes, le 2 avril 1830. Auteur d'un grand nombre d'ouvrages d'histoire et d'économie politique, du Feugray est mort à Caen, le 8 mars 1855. Annuaire de la Manche, 1861, p. 82. Annuaire de l'Association normande, 1861, p. 533.

il était connu que vers la fin de l'été 1791, la ville de Caen s'était trouvée envahie par un grand nombre d'anciens gentilshommes, les uns domiciliés dans la ville, les autres accourus de leurs châteaux isolés de tout secours. Bientôt ils avaient formé un comité secret qui s'était mis en rapport avec les mécontents des autres villes de la Normandie, et notamment avec ceux de Bayeux et de Mortain.

Cependant un silence absolu couvrait leurs projets, qui ne se manifestèrent d'abord que par des protestations tumultueuses contre le culte constitutionnel, récemment installé, et principalement contre celui qui se célébrait dans l'église de Saint-Jean. Or, le 5 novembre, à la suite d'une démonstration plus turbulente que de coutume, quatre-vingt-quatre conspirateurs furent arrêtés. Parmi eux se trouvait Louis Levesque, notre ancien président de Mortain, et bien probablement aussi son fils.

Les dossiers de l'affaire furent constitués en toute hâte ; puis ils furent envoyés sur-le-champ à l'assemblée législative, pour qu'elle eût à statuer sur le sort des inculpés, et à examiner s'ils devaient être ou non traduits devant une haute cour de justice. Toutefois le dossier général n'était pas suffisant et les pièces étaient incomplètes. On avait agi sans doute avec trop de précipitation ; de sorte qu'après un long examen par l'assemblée (1), celle-ci, sur le rapport du futur girondin Guadet, tout en reconnaissant qu'il y avait eu réellement une conspiration à Caen, mais qu'elle n'en trouvait pas les principaux chefs, ordonna la mise en liberté de tous les prévenus. Un seul d'entre eux fut excepté, un sieur de La Bigne, de Bayeux, qu'elle renvoya devant la Haute-Cour d'Orléans, et qui dut, en septembre 1892, se trouver compris, avant son jugement, dans le massacre général des prisonniers alors traduits devant cette juridiction (2).

III. — VISITES ET PERQUISITIONS DOMICILIAIRES

Une première fois, l'ancien président s'était donc échappé de la bagarre.

---

(1) Voir le Moniteur des 12, 14, 15 novembre 1791, et 20, 21, 25 et 26 janvier 1792.

(2) Vaultier. Souvenirs du Fédéralisme en Normandie, p. 73 et 278.

Bientôt après, lors des graves événements qui se succédèrent avec rapidité, lui et ses anciens complices, sur qui les yeux étaient toujours restés ouverts, ne tardèrent pas à se trouver de nouveau compromis et appelés, les uns devant le Tribunal révolutionnaire, les autres détenus devant les comités départementaux. Levesque fut de ce nombre.

Que lui reprochait-on? Le dossier qui le concerne et qui renferme 43 pièces va nous l'apprendre (1).

Levesque, père, avait, depuis quelque temps, cessé d'habiter Mortain (2). Au cours du mois de mars 1793 il s'était retiré à Vire,chez son gendre Polinière, ancien bailli — haut-justicier de Villedieu ; on ignorait où il devait être et l'on soupçonnait que probablement il était parti pour l'étranger. Son fils, d'un autre côté, avait également disparu, sans laisser aucune trace.

Dans ces circonstances, le Directoire du district de Mortain crut de son devoir d'ouvrir une information sur l'ancien président. Il le fit d'abord rechercher à Vire même, chez Polinière, puis dans diversee communes de ce district : ce fut en pure perte. Alors il fut question de diriger cette enquête contre Antoine Chaudebois, ancien administrateur du district d'Alençon, beau-père de Levesque fils. Justement à ce moment Chaudebois se trouvait sous la main de justice, parcequ'il était inculpé lui-même de correspondance avec des émigrés.

L'instruction de cette affaire se prolongea pendant plusieurs mois, et les termes du mémoire que le Comité d'Alençon reçut de Mortain, ne contribuèrent pas peu à aggraver les soupçons. Les patriotes mortainais l'avaient rédigé dans des termes passionnés et avec des détails circonstanciés. Il était ainsi libellé : « Nous vous adressons, citoyens collègues, deux exemplaires » de l'arrêté que nous avons pris relativement à l'exécution du » décret du 27 mars, et deux exemplaires d'une proclamation

---

(1) Archives Nationales. W. 287, n° 149.

(2) Le 15 mai 1792, un passeport avait été délivré par la mairie de Mortain à Marie-Anne Levesque, Dame Pepin du Feugray et à ses trois domestiques, retournant en la paroisse du Tourneur. Le 13 juin suivant, Levesque obtint lui-même un passeport pour aller à Vire. Registres municipaux de Mortain, 1792.

» à nos concitoyens sur le même sujet. Nous vous indiquons
» un nommé Antoine Chaudebois, ci-devant administrateur de
» votre district, beau-père du nommé Levesque, de notre ville,
» comme un contre-révolutionnaire correspondant avec les
» émigrés et leur fournissant de l'argent. Nous vous prions de
» le faire arrêter à notre réquisition. Nous avons des pièces de
» conviction entre les mains, que nous vous ferons passer si ce
» conspirateur n'échappe pas à votre vigilance.

« Depuis huit jours, nous poursuivons le nommé Levesque,
» père de celui qui a épousé la fille de Chaudebois. Nous
» avons écrit au district de Vire, où nous présumons qu'il
» pourrait être. Comme jusqu'ici les perquisitions ont été infruc-
» tueuses dans ce district, et vu la correspondance très suivie
» qu'il entretient avec Chaudebois, nous avons pensé qu'il
» pourrait être retiré chez ce dernier ».

Les administrateurs de Mortain prenaient soin de joindre à leur dénonciation le signalement de Levesque. « C'est, disaient-
» ils, un homme de 64 à 66 ans, taille de 5 pieds 2 pouces,
» cheveux gris blond et en petite quantité, le visage parsemé
» d'un rouge vif, le nez long et rubicond, les yeux enfoncés et
» perçants, les lèvres vermeilles. »

Ils ajoutaient : « Nous avons déjà fait arrêter une quinzaine
» de ces conspirateurs tous plus ou moins démontrés coupa-
» bles. L'examen que nous avons fait des pièces trouvées chez
» eux nous a appris que les bases de leur plan sont d'affamer
» le peuple, d'exciter des troubles dans les grandes villes,
» d'acheter le numéraire et l'envoyer aux émigrés, de fanatiser
» le peuple et lui faire appréhender la vengeance de nos enne-
» mis lors de la contre-révolution. (1).

En définitive, Chaudebois traduit devant le tribunal révolutionnaire de l'Orne fut acquitté le 20 juin 1793, et relâché après plusieurs mois de détention (2).

D'un autre côté, la fille de Levesque, Mme de La Polinière, fut également acquittée plus tard, par le tribunal révolutionnaire de Paris, le 24 juillet 1793.

---

(1) Registres des jugements du tribunal criminel d'Alençon.

(2) M. Eugène de Beaurepaire. Le tribunal criminel de l'Orne pendant la Terreur. Paris. 1866.

Quant à de La Marre de Crux, ancien avocat du roi au bailliage de Coutances, également impliqué dans l'affaire de Louis Levesque, il obtint une ordonnance de mise en liberté provisoire, le 3 juillet 1793, du tribunal criminel de la Manche et jamais le tribunal révolutionnaire de Paris ne le réclama (1).

Restait Levesque lui-même. Voici comment fut instruit son procès.

IV. — POURSUITES CRIMINELLES

Par un arrêté du 5 avril 1793, le Directoire du district de Mortain ordonna à la municipalité de Mortain (2) d'avoir à procéder à une visite domiciliaire et à une perquisition chez Levesque. Cette opération eut lieu le 19 avril (3) : elle fut dirigée par Martin Josset et Etienne-Jean-René Hardouin, officiers municipaux, assistés de Moulin-Lanoë, Glize (4), Levieu (4), Champs et Labarre, gardes nationaux. Ils ne trouvèrent que trois domestiques, les époux Peignon et Jean Lardant, pour répondre à leurs demandes, mais ils saisirent et mirent sous scellés dix huit lettres fort compromettantes, pour la plupart à l'adresse de Levesque et provenant d'émigrés. Toutes se retrouvent au dossier révolutionnaire, comme pièces à conviction et sont contresignées par Hardouin et Martin Josset.

A cette nouvelle, Levesque arrivait chez lui à Mortain, un matin dès cinq heures. Aussitôt il envoyait lui-même l'un des gardiens commis à la garde de sa maison, prévenir les administrateurs et quelques heures plus tard il était conduit à la maison d'arrêt.

Le 14 mai, Roussel, commissaire civil du Département, accouru à Mortain depuis quelques jours, procédait à un inter-

---

(1) Archives nationales. Minutes du Tribunal Révolutionnaire. W. 276. n° 71.

(2) Elle avait alors comme personnel, entre autres membres : Bouillon, maire, Josset, Hardouin, Robbes, officiers municipaux ; Morin, Letellier, Boursin, Boutry, Poullain, Pallix, Majorel, notables. Hardouin était procureur syndic.

(3) Glize était imprimeur libraire.

(4) Levieu était le gardien chef de la prison.

rogatoire de seize pages, dont la minute est toute entière de Champs, secrétaire (1).

Le surlendemain, 16 mai, l'administration du district, réunie en comité de surveillance générale, composée de Guesdon, président, Champs, secrétaire, Nicole, E. J. R. Hardouin, Roussel, commissaire du département, Pichon, Boursin, Gesbert, Hirbec, Touroul et Jammes, procureur syndic, sur les conclusions de ce dernier, ordonnait l'envoi de l'infortuné devant le tribunal extraordinaire, pour y être puni suivant la rigueur de la loi. Les motifs de la décision disaient « que le » coupable ne s'est pas tenu content d'avoir de simples corres- » pondances médiates et immédiates avec les émigrés, mais » encore que suivant la lettre du 21 janvier 1793 il a cherché » 1.200 livres en argent, indubitablement pour leur envoyer (2) ».

C'était livrer à une mort certaine l'ancien président de Mortain.

V. — EN DÉTENTION

En effet, Levesque était conduit aussitôt à Coutances. Le comité du Conseil général du département de la Manche saisi à son tour de la cause ordonna le 20 mai 1793, sur les conclusions du procureur général syndic, que Levesque serait conduit à Paris de brigade en brigade, pour y être jugé par le tribunal Révolutionnaire (3).

Chantereyne, alors procureur général à Coutances, rédigea le 1er juin son réquisitoire de l'envoi du criminel au tribunal extraordinaire, avec la liste énumérative des pièces constituant le dossier (4). Enfin, deux jours après, le 3 juin, Gaultron, lieutenant de gendarmerie, signait l'ordre d'extraction de la prison et le transfert de Levesque, à Paris (5).

Ce n'est cependant que le 15 juin qu'il partit de Coutances, ainsi que l'indique le registre d'écrou de cette ville.

---

(1) Archives nationales, n° 21 du dossier Levesque.
(2) Copie de l'écriture de Guesdon, à la suite du n° 21 du dossier.
(3) N° 22 du même dossier du tribunal.
(4) N° 23, original.
(5) N° 1, même source.

Arrivé à Caen, le convoi s'y trouva au milieu d'une insurrection provoquée par les Girondins qui y dominaient. Le prisonnier fut bientôt libéré par la faction. Mais ces dangereux amis, en voulant le sauver ne firent qu'aggraver sa situation : repris par la force armée, il fut retenu à la maison de détention pendant deux mois et n'arriva enfin à Paris que le 16 août.

De suite il rédigea un mémoire, daté de la conciergerie (1) qu'il adressa à Dolben, président du tribunal révolutionnaire de Paris. Levesque lui exposait que fort de sa conscience il n'avait pas hésité à quitter Vire pour venir se présenter devant le comité, dès qu'il avait appris la perquisition opérée à son domicile et que depuis ce jour il était prisonnier. Il développait ensuite que la complicité qui lui était reprochée relativement au citoyen De la Mare de Crux n'avait rien de sérieux, puisque ce personnage avait obtenu son acquittement devant le tribunal, aussi bien que Chaudebois, à Alençon. Il ajoutait que les correspondances de son fils ne concernaient que des questions d'intérêt, puisque celui-ci sollicitait de son père la vente de divers biens-fonds et quelques demandes d'argent, auxquelles il avait constamment répondu par des refus et par une défense formelle de lui écrire. Toutes ces lettres étaient datées de Rouen ; elles lui avaient été remises par des commissionnaires et une ou deux seulement étaient datées de Maestrick. Levesque affirmait encore qu'il n'avait jamais donné le moindre conseil à son fils d'émigrer ; que sa présence à Rouen indiquait positivement qu'il n'avait pas quitté la France, et que si deux pièces portaient la suscription d'une ville étrangère, à défaut de toute autre preuve, elles ne pouvaient établir qu'une présomption, puisqu'elles n'émanaient point de son fils même. Le signataire suppliait en conséquence le magistrat d'accélérer autant qu'il était en son pouvoir le moment du jugement à intervenir et de le rendre promptement à la liberté.

Deux autres pétitions (2) présentées aux juges insistaient encore pour sa libération après cinq mois de détention comme suspect. L'une d'elles faisait même ressortir avec une certaine

---

(1) N° 24 du même dossier.
(2) N°s 25 et 26 du dossier révolutionnaire.

autorité que la citoyenne Polinière, fille de Levesque, avait été jugée et acquittée par sentence du 13 juillet précédent.

Aucune réponse ne fut faite à ces requêtes.

Enfin, le 2 septembre 1793, Herman, juge, fit subir à Levesque, en présence de Fouquier-Tinville, lui-même, un interrogatoire (1) dans lequel il affirma que son fils était âgé de 33 ans et marié ; que celui-ci jouissait depuis l'année 1785 d'une fortune indépendante et qu'il ignorait absolument où il pouvait se trouver en ce moment. Il ajouta que sur une demande de ce fils d'un emprunt de 1.200 livres en numéraire, il avait refusé de se charger d'aucune négociation pour lui, à raison surtout d'exigences excessives qui auraient porté la somme prêtée de 1.200 livres jusqu'à 1.800 livres, remboursables à la volonté du prêteur, plus des intérêts annuels de 90 livres.

VI. — DEVANT LE TRIBUNAL RÉVOLUTIONNAIRE LA MORT

Jusque là, bien que fort compromise, la situation de Levesque n'était pas désespérée. Les trois acquittements de Chaudebois, de De Crux et de Mme Polinière, auxquels on reprochait des relations directes avec lui, pouvaient lui permettre de penser qu'il pourrait obtenir le même sort.

Mais il fallait lutter désormais avec le violent et fougueux accusateur public qui venait d'entrer en scène. Celui-ci ne songeait nullement à abandonner sa victime, qui avait failli lui échapper déjà à Caen. Le 17 septembre, Fouquier-Tinville signait en effet l'acte d'accusation du malheureux (2), et, dans cette pièce, il relevait, non sans art, les preuves de culpabilité qui existaient contre lui et qu'il trouvait très suffisantes pour sa condamnation, bien qu'elles ne fussent prouvées par aucun témoin et seulement étayées sur des arguments tirés de diverses correspondances.

C'est alors que l'accusateur public releva contre Levesque les circonstances de la conspiration fédéraliste de Caen, de

---

(1) N° 27 du même dossier.
(2) N° 28, pièce originale du dossier du tribunal.

1791. Il est certain, comme nous l'avons déjà dit, que l'Assemblée législative n'avait pas voulu envoyer devant les tribunaux compétents les quatre-vingt-trois conspirateurs arrêtés à cette époque et parmi lesquels se trouvait Levesque. Les députés avaient ordonné la mise en liberté des prévenus. Or dans l'information nouvelle ouverte contre le président de Mortain, il n'avait pas jusqu'à ce moment été prononcé un seul mot de cette conspiration, qui semblait oubliée et sur laquelle on paraissait faire le silence. Mais Fouquier-Tinville avait, lui, déjà sévi contre un certain nombre des conspirateurs coupables qui s'étaient rencontrés sous sa main, et, dans la crainte que le prévenu ne vint à lui échapper pour les faits récents formulés contre lui, il voulut liquider avec Levesque les accusations plus anciennes, contrairement au principe du droit romain *non bis in idem*.

Une ordonnance signée de Dolben, président, Gribauval, Deliege et Herman, juges, renvoya immédiatement Levesque au tribunal Révolutionnaire.

Enfin, deux jours après, le 19 septembre 1793, Levesque était amené à l'audience publique qui était dirigée par Herman, président, Scellier et Roussillon, juges et, Lescot-Fleuriot, adjoint de l'accusateur public. Duchâteau et Guesde, avocats, assistaient l'accusé de leurs conseils.

Le tribunal n'entendit pas un seul témoin : de même qu'à Mortain, ni à Coutances, il n'en fut pas produit un seul ; du moins il n'existe aucune déposition au dossier. Les douze jurés ou les juges n'avaient donc à statuer que sur les pièces produites au procès, deux interrogatoires ou quelques informations rapides qui ne se retrouvent plus.

Dans ces conditions, les questions qui furent posées aux membres du jury, et sur lesquelles ils eurent à répondre, furent celles-ci : (1)

1° A t-il existé des intelligences et une correspondance criminelle avec les ennemis de la République ?

2° Louis Levesque est-il convaincu d'avoir entretenu ces intelligences et correspondances ?

---

(1) N° 29 du dossier.

3° A t-il existé à Caen, dans les derniers mois de 1791, une conspiration et complot tendant à allumer la guerre civile, en armant les citoyens les uns contre les autres et contre l'exercice de l'autorité civile ?

4° Louis Levesque est-il convaincu d'avoir pris part à cette conspiration.

Les déclarations des jurés furent affirmatives sur toutes ces questions. (1)

Aussi, malgré la défense de ses deux conseils, Levesque fut-il condamné à la peine de mort.

Le même jour, 19 septembre 1793, la sentence recevait son exécution sur la place de la Révolution. (2)

Charles-Henri Sanson, dans son nécrologue n'a eu garde de l'oublier.

Quant aux Patriotes Mortainais et aux Montagnards de Paris, ils s'associèrent de cœur à l'oraison funèbre que fit de Levesque le chroniqueur Tisset, dans son *Compte-rendu de Dame Guillotine* (3), lorsqu'il narra la fin tragique de ce vieillard et de cet ancien magistrat, en outrageant et en insultant à son malheur !!

Voici dans quels termes il s'exprima : « Du même pays que » l'infernale Charlotte Corday, l'exécrable Louis Levesque lui » traça sa marche et son parricide. Ses chers amis de Coblentz » ne peuvent le ravir à Notre-Dame de Sainte-Guillotine. » Semblable au papillon qui se brûle à sa lumière, il se grille » près du flambeau de la justice. Ah ! Divine raison, que tous » ces conspirateurs-là sont bêtes ! »

HIPPOLYTE SAUVAGE.

---

(1) N° 30 et 43 du même fonds.

(2) N° 42, Archives Nationales, fonds du tribunal révolutionnaire. — Voir le dossier complet. — Bulletin du Tribunal Révolutionnaire, par Clément. — M. Sarot. La Terreur dans le département de la Manche. — Sanson. Mémoires. 1863, t. IV, p. 167.

(3) 2e partie, p. 206.

VII

NOTICE

sur le Tableau du Musée représentant la ville d'Avranches

EN 1649

Notre savant compatriote, M. Ch. de Beaurepaire, archiviste du département de la Seine-Inférieure, a eu l'amabilité de nous offrir un exemplaire de sa *Notice sur un Tableau du Musée d'Avranches*, extraite du *Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie*, Tome XVIII, non encore paru croyons-nous ; du moins nous ne l'avons pas reçu.

Nous extrayons de cette intéressante Notice, ce qui suit :

« Si la ville d'Avranches est mal partagée en fait de plans, elle a droit, en revanche, de s'estimer heureuse de posséder un tableau qui n'a point d'analogue dans les musées de beaucoup de villes plus considérables. Il est daté de 1649, et nous offre la vue de ce qu'était alors Avranches dans la partie de son enceinte fortifiée, à laquelle se rattachent le plus de souvenirs historiques.

« Le tableau en question est signé *Les Papillons*, nom auquel l'artiste a joint, comme *merc* ou marque, un papillon volant. C'est ce qui a fait croire jusqu'à ce jour (et il n'y avait guère moyen de se former une autre opinion) que *Les Papillons* était un nom d'homme. C'est cependant une erreur. Les registres du tabellionage d'Avranches, que M. Leconte-Laprairie m'a permis de consulter, m'ont révélé le nom patronymique du peintre, nom tout différent de Les Papillons, lequel devait désigner une propriété aux environs d'Avranches, d'acquisition

récente, certainement de faible importance, mais cependant assez chère à son possesseur pour qu'il s'en qualifiât de *sieur* dans des actes officiels. Je ne crois pas qu'en cela il affectât une singularité ridicule. Qu'on possédât, en effet, quelques vergées de terre ou un grand domaine, qu'on fût noble, bourgeois ou paysan on était *sieur* de son bien et conséquemment autorisé à en prendre le nom sans prétention aristocratique (sentiment étranger aux gens de la campagne), mais simplement par estime de la propriété, peut-être aussi par l'avantage qu'on trouvait à distinguer ainsi les différentes branches des familles, dans un pays où, adonnées, comme elles l'étaient, exclusivement aux travaux des champs, elles n'avaient guère moyen de s'éloigner de leur lieu d'origine. Il suffit, du reste, pour constater la généralité de cet usage et aussi pour comprendre sa raison d'être, de feuilleter les registres des anciens tabellions. Notre peintre n'avait fait que s'y conformer en se disant *sieur* des Papillons, de même qu'il avait suivi l'exemple de beaucoup de ses confrères en adoptant un papillon comme marque, en guise d'armoiries. De son nom véritable, il s'appelait Nicolas Gravier. Il n'était pas originaire d'Avranches. Mais on peut considérer qu'il y acquit droit de bourgeoisie en s'y fixant à demeure, en s'y mariant avec une fille du pays, et en y faisant souche d'une famille dont il ne serait peut-être pas difficile de retrouver les représentants actuels. C'est là ce qui résulte clairement de quelques actes notariés dont je me bornerai à donner ici une courte analyse : »

Suivent les résumés de quatre actes datés des 14 février 1649, 25 avril 1651, 11 décembre 1671 et 1er avril 1672,

Nicolas Gravier, peintre, natif d'Orléans, n'est qualifié sieur des Papillons que sur le second de ces actes; il ne l'est pas encore sur le premier, c'est-à-dire en 1649, l'année même où fut fait le tableau qui nous occupe.

Ce tableau repose sur la cheminée de la salle de nos séances. Il porte l'étiquette suivante :

AVRANCHES en 1649

PEINT PAR PAPILLON

DONNÉ PAR Mr LE SAUVAGE

En fait, il n'est signé ni Papillon, ni Les Papillons. Si l'artiste avait voulu prendre le nom d'une sieurie, il est évident qu'il eût signé des Papillons et non Les Papillons (1). La toile ne porte pas d'ailleurs de signature proprement dite. On y voit seulement l'indication suivante en lettres moulées :

ES PAPILLONS FE

1649

Les premières et les dernières lettres, disposées symétriquement par rapport au mot principal, sont seulement au nombre de deux avant comme après ce mot.

Nous nous sommes assurés, M. Ch. Fouqué, conservateur du musée, et moi, en retirant cette toile de son cadre, que la peinture parfaitement intacte ne laisse voir aucune trace de D ou de L devant ES.

ES, comme l'on sait, est une contraction de *en les*; FE, probablement une abréviation de *feci*.

La perspective du tableau montre que le peintre avait campé son chevalet au-dessus de la rue Sauguière (aujourd'hui rue Louis-Millet), sur le coteau d'Holbiche, proche l'église de N.-D.-des-Champs.

Nicolas Gravier en était paroissien, comme le prouvent les actes suivants que nous avons relevés sur les anciens registres de cette église, conservés à l'Hôtel-de-Ville :

Le 30 Janvier aud an (1649).

Entre Me Nicollas Gravier paintre natif de St-Paul dorleans et damoiselle marie Huard tous deux demeurans en cette parr. espousés le 11 febvrier 1649.

Le 30 mars 1652 fut baptisé Gédéon fils de Nicole Gravier et de damoiselle Marie Huard.

---

(1) Aussi, M. le chanoine Pigeon dit-il, p. 185 de son *Diocèse d'Avranches* : l'artiste *des* Papillons prouve, par le tableau qu'il nous a laissé, quelle perte a subie le diocèse d'Avranches, en perdant son Eglise-Mère. Mais il n'y a pas plus *des* que *Les*.

Nicolas Gravier ne prenait donc pas le titre de sieur des Papillons sur les registres de l'état-civil pas plus que sur le tableau qu'on lui attribue. Ce titre semble ne lui avoir été donné qu'une seule fois par un tabellion auquel nous devons ainsi l'heureuse découverte de M. de Beaurepaire. En effet, quoiqu'il n'y ait pas de preuve absolument péremptoire, les présomptions les plus fortes sont pour que Nicolas Gravier soit bien l'auteur de ce précieux tableau.

A. DE T.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4e TRIMESMRE 1898

The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal published by the Numismatic and Antiquarian Society of Montreal. July, 1898.

American Microscopical Journal. Vol. XIII, nos 1 à 4, 6 à 12.

The Microscope. Vol. 1 et 2, new series, nos 1 à 5, 7, 10, 12 à 14, 20.

Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, tenu à la Sorbonne en 1898. — Section des sciences.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, année 1897, 3e livraison.

Revue illustrée des Provinces de l'Ouest, septembre-octobre et novembre 1898.

Bulletin de la Société Les Amis des sciences et arts de Rochechouart. Tome VIII, n° IV.

Bulletin trimestriel de la Société d'Histoire naturelle de Mâcon, n° 12, 1898.

Revue des Travaux scientiques. Tome XVIII, nos 8 et 9.

Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn. Nos 4 et 5, juillet à octobre 1898.

Histoire de Lonlay-l'Abbaye avec notes complémentaires par M. le Président H. Le Faverais.

La première édition de cet ouvrage a paru en 1892 (Voir le Tome VI de la *Revue de l'Avranchin*, p. 205). La seconde comprend 447 pages au lieu de 308. Dans cet Appendice,

nous remarquons la liste des Abbés de Lonlay, de 1017 à 1790 ; celle des seigneurs de Domfront, de 944 à 1789 ; la relation détaillée du siège de Domfront par Guillaume le Conquérant en 1048, etc., etc.

Notice sur un tableau du musée d'Avranches, par Ch. de Beaurepaire. — Voir le compte-rendu p. 183.

Monographies de communes. Concours ouvert en 1897 par la Société des Agriculteurs de France, 8, rue d'Athènes, à Paris.

Convaincue de l'utilité que présente l'étude approfondie des communes rurales, d'après une méthode et un cadre uniformes, la Société des Agriculteurs de France a institué en 1896, un concours, dont le programme se trouve dans ce volume.

Le jury a décerné deux prix de 500 fr., deux prix de 200, trois prix de 100 et quatorze médailles de divers dégrés.

Ce concours a été continué en 1897 et il est ouvert pour 1899, toujours sur le même programme.

Anciens registres paroissiaux de Bretagne, 4e trim. 1898 (huitième année), par l'abbé Paul Paris-Jallobert.

Paroisses de Montgermont et de Saint-Malo (deuxième fascicule).

On trouve dans la première de ces paroisses : les de Freslon, seigneurs de Montgermont au XVIe siècle ; Rolland de la Roche, seigneur dudit Montgermont en 1664 ; André Drouet, sieur des Rochelles (Potier de Courcy dit Rochettes), seigneur de Montgermont vers 1650, d'après l'abbé Jallobert ; en 1676, par acquêt, suivant l'abbé Guillotin de Courson (Tome VI de la *Revue de l'Avranchin*, p. 553) et ses descendants.

Société des Antiquaires de Normandie. — Rapport sur les travaux de l'année 1897 (Extrait du Tome XVIII du Bulletin), par M. E. de Beaurepaire, secrétaire de la Société.

On y mentionne, p. 8, un procès relatif au droit de banc dans l'église de Vernix. L'affaire engagée entre la dame de Gouvets et Me Viel, curé de cette paroisse, se termina devant le bailliage d'Avranches, à l'avantage de la dame demanderesse.

Incidents relatifs à l'application d'un règlement pour les prisonniers d'Etat au Mont Saint-Michel, d'après un document conservé à la collection Mancel (Extrait du Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie, Tome XVIII), par M. E. de Beaurepaire.

L'auteur, qui s'est tant occupé déjà du Mont Saint-Michel, dit que l'histoire de l'Abbaye, envisagée comme prison d'Etat, est encore à faire. Le volume publié par Fulgence Girard, en 1850, est avant tout un long pamphlet politique. L'époque ancienne est traitée avec une extrême légèreté ; ses récits sont le plus souvent imaginaires. M. de Beaurepaire a déjà eu l'occasian de faire remarquer les assertions fantaisistes accueillies par cet écrivain, à la suite de M. Vérusmor, à propos de la captivité de Dubourg dans la cage de fer du Mont Saint-Michel ; beaucoup d'autres passages du même livre ne résisteraient pas davantage à l'épreuve d'une vérification sérieuse.

Le Gérant : Jules Durand.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

Littérature, Sciences et Arts

DES ARRONDISSEMENTS D'AVRANCHES & DE MORTAIN

SÉANCE DU JEUDI 2 FÉVRIER 1899

A DEUX HEURES, AU MUSÉE

Président : M. ALFRED DE TESSON

Secrétaire : le Comte DE CHABANNES

Etaient présents : MM. Albert LEGRIN, Président du Tribunal civil, et Sosthène MAUDUIT, Conseiller Général, Maire de Saint-Martin-des-Champs, *Vice-Présidents ;* Léon LANOS, ancien Notaire, *Bibliothécaire-Archiviste ;* le baron Henry de TONGE, *Trésorier ;* DUREL, Professeur de Sciences physiques et naturelles, et Auguste THÉBAULT, ancien Libraire, *Conservateurs ;* A. LEBEL, Libraire, le comte Arthur de CLINCHAMP et LAFRÉNAYE, Receveur Principal des Postes et Télégraphes en retraite, *Administrateurs ;* Jules DURAND, Imprimeur ; Ferdinand GUÉROULT, Professeur d'anglais.

ORDRE DU JOUR

1. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.
2. — Présentation de nouveaux Membres titulaires.
3. — Dépouillement de la Correspondance — Nécrologe.
4. — Livres reçus. — Acquisitions.

LECTURES

5. — *Mortain pendant la Terreur. — III. — Le Comte de Sourdeval*, par M. Hipp. Sauvage.
6. — *Additions à l'Armorial de Granville* et *Supplément à Savigny dans ses derniers jours*, par Mgr Deschamps du Manoir.
7. — *Construction d'un moulin à blé sous la seconde arche du pont du Couesnon à Pontorson, en 1775*, par M. Paul Lecacheux, archiviste aux Archives nationales.

I

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 1er décembre 1898, qui est adopté sans observation.

II

Sont ensuite nommés membres titulaires :

1° M. François Jourdan de la Passardière, ingénieur civil, 6 *bis*, rue de la Rampe, à Brest, présenté par Mgr Deschamps du Manoir et le Président.

Notre nouveau confrère, cité à la page 266 du Tome XIII de nos *Mémoires*, possède dans ses archives 22 cartons de documents sur notre contrée ; c'est donc une précieuse recrue pour notre association ;

2° M. Paul Lecacheux, ancien membre de l'Ecole Française de Rome, archiviste aux Archives Nationales, 13, rue Maurepas, à Versailles, présenté par M. l'abbé Lecacheux, chanoine honoraire, curé-doyen de Pontorson, son oncle, et par le Président.

III

M. Asse, conservateur des hypothèques, nous dédommage de son absence par les vers suivants :

Mon Président,

Je dois rester au domicile
Par la faute de mes commis :
L'un à Marseille trouve asile,
Et l'*Introït* d'un autre à demain est remis
Les Avoués et les Notaires
Sur mes retards jurent en Templiers.
Le moyen de les faire taire,
C'est d'imiter les peupliers
Se tenant droit devant l'orage.
Souhaitez-moi bien du courage,
Car, — en mes vieux papiers, — ci-gît
Pas l'Archéologie,
Mais la *Mite au Logis !*

M. le marquis de Beauchesne a lu avec d'autant plus d'intérêt l'article (p. 104) de M. Hipp. Sauvage sur Jacques-Nicolas de la Roque de Cahan, qu'il a déjà fait la généalogie de cette famille à laquelle son trisaïeul s'était allié et qu'il possède un certain nombre de documents sur le personnage en question.

M. Eugène Gauché félicite la Société de ses travaux en 1898. Ces publications, dit-il, ont chacune leur caractère spécial et leur couleur locale, mais sont également intéressantes et méritent mieux qu'une simple lecture superficielle mais une étude attentive. Puis, comparant le présent au passé, il émet de très justes considérations politiques, que nous ne pouvons malheureusement reproduire.

Du général Cosseron de Villenoisy, président du *Souvenir Français* : « Monsieur, à la suite de votre intervention, nous avons écrit au Consul de France à la Vera-Cruz, qui nous a fait savoir que dequis quelques années déjà, et sur son initiative, le Ministère de la Marine a fait élever, à Sacrificios, une pyramide de sept mètres de haut, entourée d'une grille et sous laquelle on a réuni tous les ossements épars qui ont pu être retrouvés. La pyramide a été élevée à la hauteur précitée afin de pouvoir servir d'amer aux navires entrant à la Vera-Cruz et une somme de trois cents francs est allouée chaque année pour

l'entretien par le ministère de la marine. — Vous serez bien aise, je n'en doute pas, d'apprendre que vos anciens camarades de peines et de fatigues n'ont pas été oubliés et que le monument lui-même qui consacre leur souvenir est utile à leurs successeurs. »

Troisième lettre de M. Xavier Niessen, Secrétaire-Général de la même Société Nationale pour l'édification et l'entretien des tombes des militaires et marins morts pour la patrie. Il a fait à Avranches, le dimanche 22 janvier, une conférence des plus applaudies.

M. François Jourdan de la Passardière met à la disposition des chercheurs les documents qu'il possède sur les vaillants corsaires de Granville, toujours en croisière jusqu'à la pointe de la Bretagne et ramenant dans ses ports les prises presque journalières faites sur les Anglais ! Ce sujet est bien d'actualité et le meilleur argument pour le rétablissement de la course serait assurément de publier les listes extraites de nos registres d'amirauté. C'est affaire aux jeunes, dit-il. Quant à moi, je n'ai ni la volonté, ni le goût d'écrire, je me borne à réunir des matériaux. Nous espérons que M. de la Passardière reviendra sur une si regrettable résolution et qu'il se décidera un jour à publier lui-même une étude si intéressante pour l'histoire générale et l'histoire locale de notre pays.

Lettres de MM. l'Archiviste du Calvados ; Jean de la Broïse, de Pont-l'Evêque ; Dulau, de Londres ; l'abbé Fontaine, curé du Mesnil-Tôve ; Ch. Guérin, du Mesnil-Thébault ; Paul Lecacheux, de Versailles ; Hipp. Sauvage, de Neuilly.

M. Hugues-Marie-*Henri* Fournier, ancien Ambassadeur, ancien Sénateur d'Indre-et-Loire, Grand'Croix de la Légion d'Honneur, est décédé subitement, à l'age de 77 ans, en sa propriété des Pastys, à Vouvray, le 2 décembre 1898.

Il avait été successivement Ministre de France à Stockholm, en Italie, et Ambassadeur à Constantinople. Elu Sénateur en 1879, il ne s'était pas représenté au renouvellement de 1888.

Entré dans notre Société comme membre titulaire, il y a juste dix ans, sur la présentation de M. Jules Couraye-DuParc, son ami de collège, il ne manquait jamais de nous écrire, au com-

mencement de chaque année, pour nous offrir ses vœux et nous féliciter de la sérieuse valeur de nos publications.

IV

Nous avons reçu le n° du 15 décembre 1898 de la *Revue Scientifique du Limousin* dans lequel M. Ch. Le Gendre, directeur de cette Revue, rend compte des *Observations et Expériences sur le Gui* de M. Ch. Guérin. En terminant son article, l'auteur demande qu'on lui signale le Gui sur le chêne partout où il se rencontrera, avec l'indication de l'espèce à laquelle le chêne appartient et de la nature géologique du sol. Adresse : 15, place du Champ-de-Foire, à Limoges (Haute-Vienne).

L'assemblée vote l'acquisition du bel ouvrage illustré de notre érudit confrère, M. Oscar Havard, sur *Villedieu-les-Poëles*, et la souscription à *La Normandie maritime* par B. Girard, commissaire-adjoint de la marine nationale, en retraite. Ce dernier ouvrage comprendra l'histoire et la géographie des 765 communes composant le littoral normand. L'auteur, qui a eu jadis Cherbourg comme port d'attache, demeure à présent 11, rue Réaumur, à La Rochelle (Charente-Inférieure).

V

MORTAIN PENDANT LA TERREUR

III

LE COMTE DE SOURDEVAL

Peu d'instants après que le Tribunal Révolutionnaire eût rendu son arrêt de mort contre Mme Elisabeth, sœur du roi Louis XVI (1), Fouquier-Tinville, le célèbre accusateur public, tint ce propos au président Dumas, qui venait de prononcer la sentence :

« Il faut avouer qu'elle n'a pas poussé une plainte ! »

— « De quoi se plaindrait-elle, Elisabeth de France ? répondit Dumas, avec une gaieté ironique. Ne lui avons-nous pas formé aujourd'hui une cour d'aristocrates dignes d'elle ? Et rien ne l'empêchera de se croire encore dans les salons de Versailles, quand elle va se voir, au pied de la sainte guillotine, entourée de toute cette fidèle noblesse ! »

En effet, vingt-quatre accusés avaient été adjoints à cette infortunée princesse, et la plupart d'entre eux tenaient aux familles les plus distinguées et les plus connues de la France.

---

(1) Archives nationales. w. 363 N° 787. 83e carton. Armoire de fer A E. I. 5. N° 20.

En suivant l'ordre de l'acte d'accusation, nous remarquons entre autres :

1° Marie-Elisabeth Capet, âgée de 30 ans, selon l'expression du rédacteur.

2° Anne Duwaës, veuve de L'Aigle, ci-devant marquise, 55 ans.

3° Louis-Bernardin Le Neuf-Sourdeval, 69 ans, né à Caen, ex-comte, demeurant actuellement à Chatou (Seine-et-Oise).

4° Anne-Nicole Lamoignon, veuve du marquis de Senozan, 76 ans.

5° Claude-Louise-Angélique Bersin, femme de Crussol d'Amboise, 64 ans.

6° Georges Folloppe, 64 ans, officier municipal de la commune de Paris et pharmacien.

9° Charles Gressy Champmilon, 33 ans, ci-devant noble, sous-lieutenant du régiment de vieille marine.

11° Alexandre-François de Loménie, 36 ans, ci-devant colonel du régiment des chasseurs, ci-devant Champagne, ex-comte.

12° Louis-Marie-Athanase de Loménie, 64 ans, ex-ministre de la guerre et maire de Brienne.

13° Antoine-Hugues-Calixte Montmorin, 22 ans, sous-lieutenant au 5e régiment de chasseurs à cheval.

15° Martial de Loménie ex-coadjuteur de l'évêché du département de l'Yonne, 30 ans, ex-noble.

16° Antoine-Jean-François Mégret de Sérilly, 48 ans, ci-devant trésorier-général de la guerre, et cultivateur depuis 1789.

17° Antoine-Jean-Marie Mégret d'Etigny, 46 ans, sous-aide-major des ci-devant Gardes-Françaises, ex-noble.

18° Charles de Loménie, 33 ans, ci-devant chevalier de Saint-Louis et de Cincinnatus.

19° Françoise-Gabrielle Taneffe, veuve Mont-Morin, ex-Ministre des Affaires-Etrangères, 57 ans.

20° Anne-Marie-Charlotte de Loménie, épouse divorcée de l'émigré Canisy, 29 ans, domiciliée à Sens, et à Paris, rue Georges, n° 18.

21° Marie-Anne-Catherine Rosset, 44 ans, femme de Charles Christophe Rossel-Cercy, officier de marine, émigré.

22° Elisabeth-Jacqueline Lhermitte, femme de Rosset, 65 ans, son mari ci-devant lieutenant-colonel des carabiniers, maréchal-de-Camp, ex-noble, émigré.

23° Louis-Claude Lhermitte de Chambertrand, 60 ans, prêtre et ex-chanoine de la ci-devant cathédrale de Sens, ex-noble.

24° Anne-Marie-Louise Thomas, femme Sérilly, 31 ans.

25° Et Jean-Baptiste Dubois, 41 ans.

La majeure partie de ces personnages habitait à Sens (Yonne).

Sur cet ensemble des accusés se trouvaient dix femmes. L'une d'elles, Mme de Canisy, par son mariage, était entrée dans l'une des familles de l'Avranchin. Mais nous avons le désir de ne nous occuper spécialement que du comte de Sourdeval, qui occupait l'un des premiers rangs dans la région de Mortain.

Louis Bernardin Le Neuf (1), écuyer, seigneur de Venoix, et qualifié Monsieur de Montenay, né à Caen, le 19 février 1725, était le 4e des fils de Gabriel Le Neuf, et de Louise-Marie du Noyer, dont le père avait été trésorier-général des Finances de France, en la généralité de Paris. Entré fort jeune dans la marine royale, il y avait débuté avec le grade d'enseigne et obtenu la croix de Saint-Louis. Devenu capitaine de vaisseau, il dut abandonner cette situation lorsque, vers la fin de 1763, il épousa Marie-Jeanne Le Neuf, sa propre nièce, plus jeune que lui de 25 ans, étant née le 1er décembre 1750, et fille de Pierre-Gabriel-Louis Le Neuf, son frère aîné (2), chevalier de Saint Louis, brigadier des armées du roi et lieutenant-colonel du régiment de Rohan (Infanterie) (3), La jeune épouse lui apporta en mariage les terres et les fiefs de Sourdeval, de La Pevellière, de La Houssaye, du Mesnil-Adelée, des Brulais et d'Airon (4), en faveur desquels il obtint de Louis XV, au mois

---

(1) Armoiries : de gueules à 3 coussins d'or ayant leurs glands d'or posés 2 et 1.

(2) Il mourut à Paris, le 16 novembre 1754 et fut enterré dans l'église de Saint-Eustache.

(3) D'Hozier. Nobiliaire général de France. V° Le Neuf.

(4) Plutôt d'Eron ou d'Esson, que l'on trouve mentionné dans la charte de Navarre de 1401.

de mai 1764, des lettres-patentes qui en constituèrent un comté, sous le nom de Sourdeval-Le-Neuf (1). Ses états de services militaires, du reste, avaient beaucoup contribué à lui mériter cette faveur insigne : ils sont fort brillants.

A peine âgé de quinze ans, il s'était embarqué, en 1740, sur *Le Diamant*, commandé par le chevalier de Piosens, et compris dans une petite escadre, sous les ordres du comte d'Espinay. Son vaisseau fut fort endommagé lors d'un combat très vif qui s'engagea entre l'escadre anglaise, fort supérieure à la nôtre, sur la côte de Saint-Domingue, vis-à-vis du cap Tiburon.

Trois ans plus tard, toujours sous les ordres du chevalier de Piosens, Sourdeval monté sur *Le Saint-Esprit*, se trouva au combat livré dans la Méditerranée par M. Decourt, contre l'amiral Mathews.

En 1746, sur *La Sirène*, commandée par M. de Salliès, il prit part à la capture de plusieurs vaisseaux marchands et d'une frégate anglaise, appelée l'*Albany*.

L'année suivante, dans une rencontre malheureuse, il était fait prisonnier de guerre et conduit en Angleterre en captivité.

Enfin Sourdeval fut replacé, à son retour, sous le commandement du même M. de Salliès et sur le vaisseau *La Gloire*. Il prit même une part active dans une rencontre des plus opiniâtres, livrée entre l'escadre du roi, composée de cinq vaisseaux de guerre, commandés en chef par le marquis de la Jonquière, et l'escadre anglaise, formée de 18 vaisseaux, sous les ordres de l'amiral Anson. Le navire *La Gloire* y fut désemparé de tous ses mâts et prêt à couler. Le capitaine ayant été tué dès le commencement de l'action, et les deux tiers de l'équipage tués ou blessés, il fallut se rendre en présence d'une infériorité contre laquelle la lutte était impossible. Mais Sourdeval avait été magnifique de courage dans l'action et en présence du danger.

---

(1) Elles ont été enregistrées au Parlement de Normandie et à la Cour des Comptes, au mois de février 1765. — En novembre 1847, tout le dossier très complet de cette affaire était à la vitrine d'un bouquiniste de Caen, qui depuis plusieurs années l'avait acquis d'une vieille domestique devenue légataire de Madame de Sourdeval. Il nous fut cédé facilement et nous l'avons offert aux archives de Saint-Lo.

Une fois marié, Bernardin Le Neuf dût partager son temps entre la ville de Caen (1) et le château de Sourdeval, dont son père, Gabriel, avait fait reconstruire le château, vers 1734, et dont il ne reste plus qu'une partie.

Bientôt il eut conquis une certaine considération dans le pays, grâce à sa distinction personnelle et à sa haute situation de fortune. Ceci est tellement vrai qu'en 1787, Louis-Philippe-Joseph, duc d'Orléans, père du roi Louis-Philippe, lui faisait délivrer un brévet de conservateur particulier de ses chasses du comté de Mortain, qu'il divisait en quatre conservations. Sa commission est datée du Palais-Royal, le 6 juillet (2). Elle fut enregistrée à l'audience du bailliage de Mortain, du 27 octobre suivant.

Connu et apprécié du prince, c'est à Bernardin Le Neuf que celui-ci confiait deux ans plus tard sa procuration pour le représenter aux élections qui eurent lieu à Coutances en 1789, pour les Etats-Généraux. Il s'y présenta lui-même, du reste, de son propre chef (3), et présida, comme il l'avait déjà fait pour l'assemblée du bailliage secondaire de Mortain, tant en sa qualité de mandataire du duc d'Orléans que de doyen d'âge de l'assemblée. C'était au surplus un cœur ardent et dévoué, car au lendemain de l'arrestation de Varennes (22 juin 1791), il offrait généreusement sa liberté et sa vie en otage pour la délivrance de Louis XVI et de sa famille. Bientôt on devait se ressouvenir de cet acte de loyauté ; il le paya de sa propre existence et eut du moins l'honneur insigne d'être l'un des compagnons d'infortune de Mme Elisabeth, sœur du roi.

En peu de mots, nous esquisserons la partie du procès qui concerne Sourdeval : ce sera fort court. Quelques lignes de l'acte d'accusation, rédigé en vingt pages in-folio et signé par

---

(1) Son hôtel de Caen se trouvait rue de Lepinette, en la paroisse de Saint-Julien.

(2) Original à la Bibliothèque Nationale. Manuscrit, fonds français, n° 11.915. Voir aux pièces justificatives.

(3) De la Roque et de Barthelemy. Catalogue des gentilshommes de Normandie, p. 45 et 49.

Fouquier-Tinville, le 20 floréal an II (9 mai 1794), suffisent pour narrer les griefs formulés contre lui.

« Sourdeval, dit-il, ex-comte, lié avec la femme Sennozant (1), » partageait sa haine pour la révolution. Il s'était établi à » Caen en 1791, au moment où se préparait la contre-révolu- » tion, dont il a été l'un des agents, et il ne s'est retiré de » cette ville que pour se soustraire aux poursuites faites contre » les conspirateurs. Il avait excité contre lui, par sa tyrannie et » son oppression, l'indignation des habitants de Sourdeval. Enfin, » tout donne lieu de croire qu'il avait des relations intimes » avec d'Aligre, et qu'il entretenait des correspondances avec » ce conspirateur, et avec Vibraye et La Luzerne, émigrés, gendres » d'Augran d'Alleray, aussi frappé du glaive de la loi, chez » lequel il s'est réfugié longtemps, de son propre aveu (2). »

Il faut reconnaître que ces accusations étaient bien vagues et qu'elles ne reposaient sur rien de circonstancié, ni de complètement défini. Sourdeval n'avait pas été l'un des 84 conspirateurs, ou soit-disant tels, qui avaient été arrêtés à Caen, lors des poursuites exercées contre les Fédéralistes normands. On ne pouvait que supposer qu'il avait pu avoir connaissance du complot. Fouquier, lui-même, reconnaissait qu'il n'avait que des soupçons, et non des preuves de relations ou de correspondances avec certains hommes, avec quelques émigrés, ou des parents de personnages atteints par le tribunal révolutionnaire. Aucun témoin, aucun fait certain, aucune pièce justificative n'étaient produits à l'audience contre ce vétéran de nos armées navales et l'on ne peut s'expliquer sa présence au banc des accusés.

Quoiqu'il en soit, le réquisitoire formulé contre lui et ses coaccusés fut remis le 9 mai 1794 aux membres du Tribunal, et tous, au nombre de vingt-cinq, comparurent ensemble à l'audience, le lendemain 10 mai. Leurs juges étaient René-

---

(1) Mme de Senozan, âgée de 76 ans, était la sœur du vertueux et intègre de Lamoignon de Malesherbes, le défenseur de Louis XVI. Un monument a été élevé à ce magistrat courageux, au Palais de Justice de Paris.

(2) N° 6 du dossier qui renferme 47 pièces. Arch. nationales.

François Dumas, président, Gabriel Deliège et Antoine-Marie Maire, juges. Gilbert Lieudon, adjoint de l'accusateur public, soutenait l'accusation, et les membres du jury étaient les citoyens Trinchaud, Laporte, Renaudin, Gravier, Brochet, Auvreste, Duplay, Fauvel, Fauvetty, Meyere, Prieur, Besnard, Fievez, Sambatz et Desboisseaux. Six avocats, Chauveau-Lagarde, Lafleutrie, Boutroux, Duchâteau, Julienne, Sezille étaient chargés de la défense.

Les débats n'indiquent qu'une seule déposition d'un témoin, mais ils relatent les interrogatoires des accusés.

Quant à la question soumise aux jurés, elle est unique et conçue dans ces termes (1) : « Il a existé des complots et cons-
» pirations formés par Capet, sa femme, sa famille, ses agents
» et complices, par suite desquels des provocations à la guerre
» extérieure de la part des tyrans coalisés, et à la guerre civile
» dans l'intérieur, ont été formés ; des secours en hommes et
» argent fournis aux ennemis ; des intelligences criminelles
» entretenues par eux, des troupes rassemblées, des chefs
» nommés, des dispositions préparées pour assassiner le peuple,
» anéantir la liberté et rétablir le despotisme. »

« Chacun des accusés est-il coupable de ces complots ? »

Et le nom des vingt-cinq prévenus était reproduit au questionnaire (2).

Après vingt-cinq minutes de délibération, les jurés furent affirmatifs sur la seule question qui leur était présentée et la peine de mort fut prononcée contre tous les accusés, sans exception d'un seul (3).

Ce fut alors que Mme Elisaheth déclara elle-même que l'une de ses compagnes, Mme Mégret de Sérilly était enceinte : elle réclama un sursis pour elle. Cependant, par inadvertance, son nom se trouve parmi ceux des morts et son acte de décès est inscrit sur les registres de la commune de Paris, bien qu'il soit

---

(1) N° 5 du dossier du Tribunal révolutionnaire.
(2) Annexe du même n° 5, signée du président Dumas.
(1) N° 1 du dossier. Original. — *Le Moniteur* du 23 floréal, an 2.

certain que cette condamnée fut plus tard élargie par le comité de sûreté générale (1).

Le jour même du jugement, les condamnés subirent leur peine. Les procès-verbaux d'exécution, écrits sur des feuilles distinctes et imprimées, sont tous au dossier : ils sont conçus dans des termes identiques et l'on s'est borné à écrire à la plume les noms des victimes. Celui du comte de Sourdeval est inscrit au dossier sous le n° 21 et celui de Mme Elisabeth le suit avec le n° 24. Ce n'est pas sans un vif sentiment d'émotion que nous avons lu ces sinistres épaves.

Ce procès eut un retentissement considérable en France et plus peut-être encore à l'étranger : Il produisit une très pénible émotion (2).

Chauveau-Lagarde qui défendit un si grand nombre d'accusés sous la Terreur, et notamment Charlotte Corday, aussi bien que la reine Marie-Antoinette et Mme Elisabeth, a reproduit ce grand drame dans quelques pages émues (3). Il y rappele qu'il se leva après les interrogatoires et qu'il fit entendre une courte plaidoirie, dont il a donné lui-même la substance.

« Je fis observer, dit-il, qu'il n'y avait au procès qu'un » protocole banal d'accusation, sans pièces, sans interrogatoire » préalable, sans témoins, et par conséquent, que là où il n'exis- » tait aucun élément légal de conviction, il ne saurait y avoir » de conviction légale.

» Il y avait autant de procès que d'accusés. Le président » clôt les débats et remet au chef du jury l'écrit contenant » les questions. Les jurés rentrent à la salle d'audience, après » quelques minutes de délibération et donnent une déclaration » affirmative contre tous les accusés. » Pas un sur vingt-cinq n'avait obtenu grâce devant ses juges !

L'opinion de cet homme, qui fut plus tard conseiller à la Cour de Cassation, est d'une grande sévérité envers

---

(1) Les nos 31 et dernière feuille du même dossier.

(2) De Beauchesne. Derniers moments de Mme Elisabeth. 1868. — Comtesse d'Armaillé. Mme Elisabeth, sœur de Louis XVI. 1886. — Etc., etc.

(3) Notice sur le procès de Mme Elisabeth. 1816.

les dispensateurs de ce grand débat criminel, et la postérité la ratifiera.

Il n'est pas jusqu'à Sanson, l'exécuteur des œuvres de justice, qui ne se soit senti émotionné de l'attitude irréprochable de Mme Elisabeth aux débats et devant la mort. Il en raconte divers incidents, et son récit est empreint d'un caractère de vérité. Nous voulons lui emprunter quelques passages.

« J'ai assisté à une partie de l'audience dans laquelle la sœur » du feu roi a été condamnée. Dumas présidait ; on avait accordé » le fauteuil à l'ex-princesse, ce qui, de la part de Dumas, m'a » surpris.

» Avec son regard voilé, qui semblait toujours chercher » le ciel, son sourire toujours doux, même lorsque Fouquier » lui prodiguait les épithètes les plus outrageantes, la ci-devant » princesse ressemblait à une sainte descendue du paradis. Elle » a répondu avec beaucoup de calme et de présenee d'esprit à » toutes les questions.

» Comme une conspiration ne va jamais sans complices, » vingt-quatre accusés avaient été réunis à la princesse.

» J'ai quitté l'audience comme on procédait à l'interroga- » toire : il était une heure de l'après-midi. — Vers trois » heures, Desmorets est venu et m'a dit qu'ils étaient tous » condamnés après vingt-cinq minutes de délibération. Il m'ap- » portait l'ordre de pourvoir immédiatement à l'exécution du » jugement. — Bientôt Mme Elisabeth est amenée au dépôt des femmes, par Richard, le gardien de la conciergerie. Lorsque Sanson y entra, « elle était déjà sur la chaise, les » cheveux dénoués et pendants sur son dos ; elle avait repris » son livre, elle priait et se frappait la poitrine, quoique » vraisemblablement, *après une aussi sainte vie, en face d'une* » *mort si peu méritée, elle n'eût pas lieu de douter de la miséricorde* » *de Dieu*..... A ma prière elle est entrée dans l'avant-greffe. » En la reconnaissant, tous les condamnés se sont inclinés. » Elle leur a rendu leur salut, a appelé à elle un des frères » Loménie, et lui a parlé ; puis, après quelques minutes de » conversation, elle a courbé la tête, et, nous avons vu aux » lèvres de Loménie qu'il murmurait une prière, sans doute » une absolution, car il est évêque.

» Les condamnés sont sortis de la conciergerie à quatre

» heures. Mme Elisabeth était dans la première charette avec
» les deux Loménie, l'évêque et le ci-devant ministre, la
» veuve Senozan, le fils Montmorin, Sourdeval et Gressy de
» Chamillon. Tous sont restés debout ; elle seule s'est assise.
» Mais à la hauteur de la rue du Coq, comme l'heure nous
» pressait, il a fallu pousser les chevaux ; alors elle s'est levée,
» les cahots de la voiture la fatiguaient sans doute.

« Comme chef du complot, *puisque les jurés avaient trouvé un*
» *complot*, elle devait être exécutée la dernière : Ducray m'avait
» donné à ce sujet des instructions très sévères. Elle est restée
» sur la place de la Révolution (1), au milieu des gendarmes,
» pendant que ses compagnons subissaient le supplice.

» Je l'ai regardée plusieurs fois : toujours elle priait, la face
» tournée du côté de l'échafaud, mais sans qu'aucun bruit lui
» fit lever les yeux. A plusieurs reprises des cris s'étant fait
» entendre, absorbée par des préoccupatiens d'un ordre plus
» élevé, elle restait immobile comme ces statues de la foi qu'on
» voyait autrefois sous le porche des églises, et dont le visage
» de pierre ne saurait avoir d'autre expression que celle de
» l'amour de Dieu.

» Lorsque son tour fut venu, elle a monté les dégrés d'un
» pas très lent. Elle frissonnait légèrement ; sa tête était
» inclinée sur sa poitrine. Au moment où elle se présenta
» devant la bascule, un des aides dégagea le fichu qui couvrait
» ses épaules. Elle fit un mouvement et s'écria avec un sublime
» accent de pudeur : — « Ah ! Monsieur, par pitié ! » Pres-
» qu'aussitôt elle fut bouclée sur la planche qui s'abbatit et sa
» tête tomba.

« Elle a été enterrée au Parc Monceau, avec les autres
» condamnés (2). »

Quant au comte de Sourdeval (3), nos contemporains l'ont

---

(1) Aujourd'hui la Place de la Concorde.

(2) Mémoires de Sanson, 1862, t. V, p. 138.

(3) Sa veuve, alors détenue à Paris, à la prison des Carmes, recouvra la liberté après la mort de Robespierre. On trouve son nom inscrit à la date du 27 juin 1794, dans les papiers du sinistre terroriste et qui ont été publiés par ordre de la Convention. Inscrite par lui, page 163, sous le vocable de Leneuf (Marie-Jeanne), femme *Sourde-*

absous depuis longtemps des accusations de Fouquier-Tinville, pour ne se souvenir que du gentilhomme dont ils ont voulu rappeler les bienfaits, en donnant à l'une des rues de la ville de Sourdeval le nom de Bernardin-le-Neuf. Bordée des deux côtés par des rangées de tilleuls, elle forme une gracieuse avenue aux abords de son ancien château. Mais par dessus tout, les habitants de Sourdeval conservent avec grand soin une très belle fontaine, avec un obélisque et un large bassin en granit, que leur ancien compatriote avait fait élever à ses frais au milieu de leur cité. Ils lui doivent une parfaite répartition des eaux amenées de la montagne voisine : une inscription (1) au nom de Bernardin-le-Neuf conserve pour eux le souvenir toujours cher de cet homme de bien et d'un grand cœur.

Il faut enfin dire aux habitants de la jolie ville de Sourdeval que la cloche de leur église qui, chaque jour les appelle matin et soir à l'*Angelus*, leur vient de Louis Bernardin Le Neuf et de Marie-Jeanne Le Neuf, qui fut sa compagne dans ses joies, comme dans son infortune.

Hippolyte SAUVAGE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

I

4e CONSERVATION DU COMTÉ DE MORTAIN

Louis-Philippe-Joseph d'Orléans, premier Prince du Sang, Duc d'Orléans, de Chartres, de Valois, de Montpensier et

---

ville, et désignée comme ayant eu son mari frappé par le glaive de la loi, elle devait subir la déportation, d'après la sentence d'une Commission de six membres.

(1) Voici cette inscription : FONTAINE POUR LES HABITANTS DU BOURG ET DE LA PAROISSE DE SOURDEVAL LE NEUF (ce mot a été effacé) ENSUITE POUR TOUS LES ÊTRES QUI PEUVENT AVOIR BESOIN DE MOI.

La maison affectée à la gendarmerie porte encore une autre inscription : 1733, JAI ETE POSEE PAR Mr GABRIEL DE MONTENEY LE NEUF Sr DE SOURDEVAL.

d'Etampes, comte de Vermandois, de Soissons et de Mortain.

A tous ceux qui ces présentes lettres verront, salut.

Savoir faisons, que désirant pourvoir à la conservation de nos chasses dans notre comté de Mortain pour les bons témoignages qui nous ont été rendus du Sieur Comte de Sourdeval et de son zèle, fidélité et affection à notre service.

Nous, pour ces causes et autres à ce nous mouvans, l'avons commis et établi, commettons et établissons par ces présentes, signées de notre main, conservateur particulier de nos chasses dans les paroisses de Sourdeval et du Fresne-Poret pour nos dépendances directes faisant partie de la quatrième conservation de notre comté de Mortain.

Pour la dite commission avoir, tenir et dorénavant exercer par le dit Sieur de Sourdeval en jouir et user aux honneurs autorités et prérogatives y appartenans, suivant et en conformité du règlement fait en notre conseil le vingt-trois septembre mil sept cent quatre-vingt-six, pour la conservation de nos chasses, ci-attaché sous le contre-scel de notre chancellerie, et ce, tant qu'il nous plaira : enjoignons en outre aux gardes et autres personnes préposées et à préposer pour la conservation de nos chasses dans l'étendue des lieux ci-dessus désignés, de lui obéir et entendre ès choses concernant la présente commission, lorsqu'elle aura été dûment visée par le sieur Intendant de nos Finances ayant le département de notre Comté de Mortain. Car telle est notre intention.

En témoin de quoi nous avons fait mettre notre scel aux dites présentes.

Donné au Palais Royal, à Paris, le sixième jour du mois de juillet de l'année mil sept cent quatre-vingt-sept.

Signature : L. P. J. D'ORLÉANS.

Par Monseigneur. *Signé :* SHUP.

Le Sceau manque.

Visé au Conseil Général des Finances et à l'Intendance de Monseigneur le Duc d'Orléans, pour exécution de cette commission.

A Paris, le 8 juillet 1787. *Signé :* DE LIMON.

Présenté à l'audience du 27 octobre 1787, les assises tenantes et enregistré. *Signé* : DUCOUDRAY.

Brevet original sur parchemin.

Bibliothèque nationale. Fonds français. Manuscrit n° 11.915. Section des Manuscrits.

II

Composition de l'Assemblée Provinciale de Caen

1788

ELECTION DE MORTAIN

M. Le Comte de Sourdeval, *Président.*

Clergé : M. l'abbé DE VAUFLEURY, curé de Barenton.
M. le Prieur de Savigny.

Noblesse : M. Le Comte DE CHEVRUE.
M. Le Comte D'AURAY.

Tiers-Etat : M. PALLIX DES CHAMPS, conseiller au bailliage de Mortain.
M. JOLLY, de Brecey.
M. MOULIN LE BOURDONNÉ, négociant au Fresne-Poret.
M. LEREBOURS-PIGEONNIÈRE.
M. BONNESŒUR-BOURGINIÈRE.

(Procès-verbaux des Etats de l'Assemblée Provinciale de Caen, 1788).

III

Lettre de M. le comte de Sourdeval à M. le duc d'Harcourt, gouverneur général de la Normandie

2 Novembre 1788.

MONSIEUR LE DUC,

J'ai l'honneur de vous informer que les séances de l'assemblée du Département de Mortain sont terminées.

Parmi le nombre de nos arrêtés, le plus intéressant est celui

où l'assemblée, d'une voix unanime, a voté pour demander le rétablissement de nos Etats Provinciaux. Nous nous sommes cru autorisés à former cette demande par l'arrêt du Conseil du 8 août dernier. Il y est dit qu'avant la convocation des Etats Généraux, il était nécessaire d'assembler les Etats Provinciaux dans les provinces où ils existent et de les rétablir dans quelques provinces où ils étaient suspendus. Les Etats Provinciaux de Normandie ont existé jusqu'en 1634 ; il ne sont suspendus que depuis ce temps-là. Il paraît donc nécessaire, par les termes dudit arrêt du Conseil, de les rétablir aujourd'hui pour la convocation des Etats Généraux. C'est le vœu qu'a formé d'une voix unanime l'assemblée du département de Mortain, ainsi que plusieurs autres départements, selon ce que nous avons appris.

L'Assemblée du département de Mortain, remplie d'une juste confiance dans l'intérêt que vous prenez à tout ce qui concerne la province de Normandie, m'a chargé d'avoir l'honneur de vous faire part de son vœu sur les Etats Provinciaux, en vous priant de vouloir bien l'appuyer de votre crédit tant auprès du Roi que de ses ministres.

Nous n'avons rien délibéré sur la forme ; nous nous en rapportons aux lumières de MM. de l'Assemblée Provinciale ou de sa commission intermédiaire : nous savons qu'elle s'occupe de cet objet. D'ailleurs, l'assemblée des notables, qui va se réunir incessamment pour délibérer sur la forme dont les Etats Généraux doivent être convoqués, ne s'occupera-t-elle pas en même temps de la forme de la convocation des Etats Provinciaux ? Vous êtes membre, Monsieur Le Duc, de cette auguste assemblée ; c'est une raison de plus pour que nous ayons la plus grande confiance dans ses délibérations, et nous nous y abandonnons entièrement.

Je suis, Monsieur Le Duc, etc.

Signé : Comte DE SOURDEVAL.

(Original aux archives du château de Harcourt (Calvados).

VI

Eldorado, Largo Mondragone, Napoli (Italia), ce 12 janvier 99.

Cher et vénéré Monsieur le Président,

Je vous adresse mes meilleurs vœux pour cette nouvelle année, et je vous prie d'en faire part à nos honorables collègues.

Monsieur François Jourdan de la Passardière, Ingénieur civil à Brest, rue de la Rampe, 6 *bis*, me disait dans une lettre du 5 janvier : « Le hasard vient de me faire tomber sous la main » votre Supplément à l'*Armorial de l'Avranchin*. Je peux à ce » sujet vous donner quelques renseignements complémentaires.

» N° 6. — N..., femme de Jean Lachapt, écuier, s^r de » Granville.

» Il faut lire : « Jeanne Jourdan, femme de Jean de la Chapt, » esc., sieur des Landes, de Granville.

» Elle était fille de mon quatrième aïeul Denys, Conseiller et » Secrétaire du Roi, et son Procureur au Siège de Granville, et » sœur de Jean Jourdan, s^r de la Passardière, mon 3e aïeul, qui » succéda à son père dans sa charge, dont il se démit ensuite.

» N° 8. — Brohon de Boisval (Paul-François), Lieutenant » particulier en la Vicomté, appartenait bien à la famille du » baron Brohon. Il avait épousé Magdelaine Harasse de Bois- » landelles, sœur de Pierre, Conseiller et Procureur du Roi en » l'élection de Coutances. Tous les deux (Brohon et Harasse) » figurent, le 26 septembre 1704, au Conseil de famille des » mineurs de feu Pierre Jourdan de la Monnerie et de Guille- » mette Harasse, et avec eux, Jacques Gaultier, écuyer, Vicomte » de Coutances, et Jacques Huard, Conseiller et Avocat du » Roi en ladite Vicomté, autres parents.

» N° 9. — Melchior le Cocq avait succédé à Jean Jourdan

» de la Passardière, comme Procureur du Roi dès 1683. Il » avait épousé Marie Picquelin, de la famille de Barthélemy » Picquelin, Lieutenant en la Vicomté en 1700.

» N° 15. — N. de Grandmaison, Président aux Traites, né » le 13 avril 1656. C'est Ollivier Yset de Grandmaison, » marié le 10 février 1689 à Marie de la Lande, fille d'Ollivier » et de Jeanne du Pont. Il mourut le 26 février 1724. Il était » fils de Pierre Yset et de Jeanne Le Pelley, sœur de Barbe, » mariée à Denys Jourdan de la Passardière, susnommé. Il eut, » entre autres enfants, Barthélemy, sieur d'Elville, qui lui succéda comme Président des Traites, et épousa, le 20 mars » 1736, Charlotte-Françoise du Bois.

» Ollivier Yset avait plusieurs autres frères.

» 1. — Jean, l'aîné, sieur de Malicorne, marié à autre » Charlotte-Françoise du Bois, fille de Jacques, sieur de la » Conterie, et d'Anne Boudier.

» 2. — Pierre, frère cadet, qui devint Lieutenant Général en » la Vicomté de Coutances, et épousa en premières noces Mar- » gnerite du Bois, et en deuxièmes noces, Jeanne (aliàs Mar- » guerite) de Morel.

» D'Hozier (Armorial 1696) lui donne pour armes : « *D'or,* » *au chevron de sable, accompagné de deux molettes de gueules en* » *chef, et d'un croissant d'azur en pointe.* »

M. Hipp. Sauvage dit (page 80, tome IX de la *Revue*) que Dom Bernard de Misoard assista, à son lit de mort, son frère, dernier Vicaire-Général d'Avranches, décédé en 1838, et dut mourir peu après. Il ne résidait probablement pas à Avranches, d'où la famille de Poilvilain disparut en janvier 1842, avec le capitaine Gilles, Chevalier de Saint-Louis, âgé de 84 ans.

La Semaine Religieuse du Diocèse de Coutances et d'Avranches publia, au mois de juin 1866, le *Catalogue par Doyennés de tous les Ecclésiastiques du diocèse d'Avranches demeurés fidèles à la Foi de l'Eglise catholique, apostolique et romaine,* pendant la Révolution. Les Bernardins de Savigny n'y étaient représentés que par le R. P. de Poivilain de Misoard. Ce Catalogue donnait aussi les noms des Prêtres, qui avaient prêté serment à la Constitution civile du Clergé, simples jureurs ou intrus, qui avaient accepté des postes de l'Evêque constitutionnel. Je ne publiai pas

cette seconde liste par égard pour leur proches parents, qui pouvaient vivre encore. Depuis lors, plus d'une trentaine a passé, et divers ouvrages ont cité les Prêtres assermentés, tombés dans le domaine de l'histoire. Je ne serai donc pas indiscret en parlant des Moines de Savigny. Il ressort du *Complément à Savigny*, par M. Sauvage, (page 78 du tome IX de la *Revue*) que la plupart des Bernardins y nommés avaient prêté serment. Le Catalogue n'en nommait que trois : « Dom Verdier, Prieur ; Santerre, Procureur ; Lemonnier, vicaire de Parigné avec le Prieur pour curé ; tous trois intrus. » Lemonnier ne figure pas dans la liste de M. Sauvage, peut-être est-ce une mauvaise leçon pour Monlien. D. Jérôme Santerre fut curé intrus de Moulines, et probablement ensuite de Sourdeval, qui eut un intrus de ce nom. Ce Valentin Merlin, — qui suivit à Granville son frère Dom Alexandre, organiste de l'église après le Concordat, — dut être le père d'un organiste qui toucha l'orgue de Notre-Dame jusqu'après 1840, fidèle aux traditions musicales de sa famille. Il n'avait qu'une sœur, Mme Estelle Mahé, qui tenait un cabinet de lecture et une librairie pour ne pas déroger aux habitudes intellectuelles des siens. Elle mourut en 1867, âgée de 64 ans.

Puisque j'ai nommé la *Semaine Religieuse*, j'ajouterai un mot à son sujet pour l'histoire littéraire locale. Elle fut fondée à l'imprimerie Hambie, le 4 septembre 1864, avec l'approbation de S. G. Mgr Bravard, de chère et pieuse mémoire. J'avais vite acquis la conviction que ce genre de revue doit se publier à l'ombre des Evêchés, et j'avais prié Mgr Bravard de la transporter à Coutances, devant entreprendre un long voyage en Italie. Provisoirement, le vénéré Prélat en nomma directeur M. l'abbé Pigeon, curé du Mont Saint-Michel, qui ajouta au titre : *Echo du Mont Saint-Michel*. Cette direction dura de juin 1866 au 24 août 1867. *La Revue Catholique, Semaine Religieuse du diocèse*, publiée à Coutances, la remplaça avec succès.

Adieu, Monsieur le Président, et toujours vôtre avec affection et respect,

J. D. du M.

VII

CONSTRUCTION D'UN MOULIN A BLÉ

sous la seconde arche du pont du Couesnon

à Pontorson, en 1775

Il existe aux Archives Nationales, dans la série dite des Domaines, un document de nature à intéresser les habitants de Pontorson, si curieux à juste titre de tout ce qui touche au passé de leur ville. C'est la minute d'un arrêt du Conseil, rendu le 19 décembre 1775 à la requête de Charles-René Desperais, écuyer, sieur de Soligny, et autorisant ledit suppliant à faire construire un moulin à blé dans la ville de Pontorson, sous la seconde arche du pont qui traverse la rivière de Couesnon, du côté de la Normandie. Les considérants de cet arrêt sont fort curieux. Ils nous apprennent qu'il y avait eu jadis un moulin à blé dans la ville de Pontorson, mais qu'en 1770 ou 1771, date de la requête, il ne subsistait aucune trace de ce moulin ; les environs n'étaient pas mieux pourvus et les habitants devaient porter leurs grains à une distance de trois lieues pour les faire moudre ; c'est sans doute à Saint-James ou à Antrain qu'ils allaient. La création d'un moulin à Pontorson même parut alors de toute nécessité et l'on décida de le construire sous la seconde arche du pont, qui ne servait point comme celles des côtés à la navigation. Un arrêt du Conseil autorisa le sieur Desperais à faire la dépense de cette construction ; mais il m'est difficile d'affirmer que cet arrêt fut exécuté. Dans tous les cas, il ne reste plus trace aujourd'hui de ce moulin qui a peut-être disparu une belle nuit, emporté par le courant dans les grèves du Mont Saint-Michel.

Paul LECACHEUX.

Arrêt du Conseil autorisant la construction d'un moulin à blé dans la ville de Pontorson

Sur la requête présentée au Roy en son conseil par Charles-René Desperais, écuyer, seigneur de Soligny, contenant qu'il n'y a pas de moulin à blé dans la commune de Pontorson, située en Basse-Normandie, ni dans les environs de cette ville ; que le plus proche est à la distance d'une lieue et d'un abord très difficile ; que lorsque les eaux sont basses, ce qui est fréquent en été, les habitants de Pontorson sont obligés de faire conduire leurs grains à trois lieues, pour les faire moudre, ce qui est constaté par une délibération qu'ils ont prise le 15 janvier 1771 ; que pour ne plus éprouver ces inconvénients ils désireroient qu'il fût établi dans leur ville un moulin sur la rivière de Couësnon, sous une des arches du pont qui la traverse ; qu'il y en avoit eu un autrefois de pratiqué sur un terrein dont le suppliant est propriétaire et dont il subsiste encore des vestiges,

Le suppliant, pour entrer dans les vues des habitants, consent de faire construire la maison du meunier et ses dépendances sur l'un des terreins qui lui appartiennent et qui est situé au-dessous de la rivière et de faire construire le moulin sous la seconde arche dudit pont du côté de la Normandie, laquelle ne sert jamais à la navigation ; cet établissement sera de la plus grande utilité, sans nuire en aucune manière, si Sa Majesté veut bien le sceller de son autorité ;

Réquéroit à ces causes le suppliant qu'il plût à Sa Majesté lui permettre de faire construire un moulin à bled sous la seconde arche du pont de la rivière de Coësnon, du côté de la Normandie, dans l'intérieur de laditte ville de Pontorson, et de faire construire la maison du meunier et ses dépendances sur un terrein qui lui appartient au dessous dudit pont.

Vu ladite requête, signée Roux, avocat du suppliant et les pièces y énoncées et jointes l'avis du sieur de Fontette, cy devant intendant et commissaire départy en la généralité de Caen et celui du sieur de Frémont, grand maître des Eaux et Forêts du département de Caen, des 27 mars 1771 et 5 août dernier ; Ouy le rapport, etc...

Le Roy en son conseil, ayant égard à la requête, a permis et permet au supliant de faire construire un moulin à bled sous la seconde arche du pont qui traverse la rivière de Coësnon du côté de la Nomandie, ainsi que les bâtiments nécessaires pour l'exploitation dudit moulin, sur un terrein qui luy appartient, au dessous dudit pont, et sera le présent arrêt enregistré au greffe de la maîtrise particulière des lieux, pour y avoir recours si besoin est.

Au dos est écrit : Arrêt, 19 décembre 1775, Registré folio 490 r°. Caen.

(Archives Nationales Q1 650. Papier, 2 feuillets).

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1er TRIMESTRE 1899

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne. — Tome XVII, 4e Bulletin.

Revue historique et archéologique du Maine. Tome 43e. — Année 1898, 1er semestre.

Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques. Années 1897, nos 3 et 4, 1898, nos 1 et 2.

Société des Antiquaires de Picardie. Album archéologique, 15e fascicule.

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales. Congrès des Sociétés savantes de 1898.

Wisconsin Geological and Natural History Survey. — Bulletins nos 1 et 2.

Revue des Provinces de l'Ouest. — N° de janvier.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques. — Année 1898, 1re livraison.

Bulletin de la Société Les Amis des Sciences et Arts de Rochechouart. — Tome VIII, n° 5.

Bulletin de la Société des Sciences Naturelles de l'Ouest de la France. — Tome VIII, 3e et 4e trimestre 1898.

Revue des Travaux scientifiques. Tome XVIII, nos 10 et 11.

Mémoires de l'Académie Nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen. 1898.

Museo nacional de Costa-Rica. Informe del primer semestre de 1898 à 1899.

Transactions of the Wisconsin Academy of Sciences, Arts and Letters. — Vol. XI (1896-1897).

Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn. — Tome XV, n° 6, novembre-décembre 1898.

Villedieu-les-Poêles, sa Commanderie, sa Bourgeoisie, ses Métiers, par Joseph Grente et Oscar Havard. — Tome I, paru en 1898 (Acquisition de la Société, p. 197).

La *Procession du Grand-Sacre*, comme on l'appelle, étant toujours célébrée à Villedieu, et cela le dimanche qui suit l'Octave de celui de la Fête-Dieu, on sera sans doute bien aise de savoir ce qu'elle fut en 1767 :

Il y avait trois grands *reposoirs*, pour lesquels on travailla pendant un mois.

Le plus beau était un calvaire; on y montait par une longue rampe couverte de sable, bordée de mousse et garnie d'arbres et de fleurs. En haut était un temple avec des colonnes; à côté, une croix.

Le second reposoir était un autel auprès d'un ermitage, au milieu d'un bois et de rochers d'où coulait une nappe d'eau dans un bassin où il y avait des canards. Dans une grotte on voyait un ermite qui sonna sa cloche pendant la cérémonie; autour de lui étaient des oiseaux et des animaux de toutes espèces..., empaillés.

Le troisième reposoir était plus brillant. Il y avait considérablement de chandeliers, de chaises, de croix, de cœurs d'or et d'argent ; de magnifiques dentelles recouvraient tout l'autel.

ORDRE ET MARCHE DU CORTÈGE

Deux Hallebardiers avec casques et hallebardes;

Les deux *Clocheteux* de la paroisse;

Les Clocheteux des paroisses voisines venues avec leur clergé;

Les pauvres de l'Hospice, chacun avec une aune de serge sur les épaules;

Un Suisse, avec justaucorps et haut-de-chausses rouges et une lance garnie de rubans;

Quatre violons;

Les enfants des écoles;

La Confrérie des Tanneurs, Mégissiers et Parcheminiers (patron : *Saint Jean-Baptiste*);

La Confrérie des Poëliers et Batteurs de cuivre (patronne : *Sainte Anne d'Airain*).

La Confrérie des Doreurs, Argenteurs, Etameurs ;

La Confrérie de Fondeurs (patronne : *Sainte Barbe*) ;

Chaque Confrérie escortant la statue de son Patron ;

Ces Confréries avec leurs Bannières et chaque membre portant un cierge avec écusson ;

Huit Dentellières, en robes blanches et ceintures bleues, portant la statue de la Vierge couverte d'un grand voile de dentelle ;

Les Musiciens venus d'Avranches et de Vire ;

Les prêtres étrangers, les porte-chapes et les chantres sur deux rangs ;

Deux serpents ;

Au milieu, la Passion, précédée de Saint Michel, avec un casque et une épée d'or ;

Notre Seigneur portant sa croix, aidé par Simon ;

La Vierge ;

Trois Compagnes de la Vierge ;

Saint Jean avec son mouton ;

Six satellites avec casques d'or et lances ;

Un Ange avec des ailes conduisant Tobie ;

D'autres petits Anges avec des ailes et des couronnes de fleurs.

Le Maître des Cérémonies ;

Les Thuriféraires au nombre de vingt ;

Le Dais porté par six diacres ;

Les cordons portés par MM. le Syndic, le Procureur de Mgr le Commandeur, le Bailli et le Lieutenant, chacun une torche à la main ;

Derrière, le Trésorier et les Membres de la Fabrique, les notables habitants et les Officiers du Roi ;

Et quatre Hallebardiers pour arrêter la foule.

Etude psycho-physiologique sur l'Amour, par le docteur Jules Roger, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand.

Charmante plaquette, sur un sujet aussi délicat à traiter, d'un grave médecin qui compte trente années de pratique professionnelle et a reçu bien des confidences. Il établit ce qu'est

et ce que doit être l'amour : un acte premier émanant du cœur et de l'intelligence, acte psychique, seule base solide si l'on veut trouver le bonheur au foyer, et celui-ci venant se compléter par le doux commerce des sens.

Voici ce qu'écrivait Marie-Thérèse d'Autriche à Marie-Antoinette avant son mariage :

« Du Dauphin, je ne vous dis rien, vous connaissez ma délicatesse sur ce point; la femme doit être soumise à son mari, et ne doit avoir aucune occupation que de lui plaire et de faire sa volonté. *Le seul vrai bonheur dans ce monde est un heureux mariage*, j'en peux parler. Tout dépend de la femme si elle est *complaisante, douce et amusante.* »

Aimer et être aimé, c'est le secret du bonheur de la vie.

Conclusion : Pour que tout reste dans une heureuse harmonie, il faut de la part de l'homme, tact, délicatesse, travail, fidélité ; de la part de la femme, prévenances, soumission, accueil bienveillant, franc abandon en toutes choses intimes, et *de l'ordre au foyer*. Avec tout cela encore, mutuelles concessions ; celles-ci s'imposent toujours plus ou moins, car si deux feuilles ne se ressemblent jamais, deux caractères, si semblables soient-ils, ne seront jamais identiques, la différence seule du sexe amenant des concepts différents.

Notices, Mémoires et Documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche. — Seizième volume, 1898.

Nous remarquons dans cet excellent petit volume, qui ne le cède en rien pour l'intérêt aux précédents :

P. 43 à 87, la *Recherche des élus de l'Election de Valognes, en 1576*, publiée par M. Amédée du Buisson de Courson, d'après un manuscrit de la Bibliothèque municipale de Caen.

L'Etat dressé par les trois élus : Pierre Potier, Jean Pinart et Gratien Dancel est fort laconique ; il faut leur savoir gré cependant d'avoir indiqué les blasons des intéressés, ce qui fait défaut dans d'autres Recherches du même genre, celle de l'élu de Mortain, en 1523, par exemple, laquelle donne pourtant, au contraire, des notices assez détaillées sur 55 familles du Mortainais, comme on le verra dans le Tome XIV de nos *Mémoires*.

P. 88 à 121, *Baronnie du Hommet. Partage de cette Seigneurie*

au décès de Jourdain du Hommet, Connétable de Normandie, vers 1253, par M. E. Lepingard, président.

Cette terre féodale fut partagée entre deux de ses trois filles, dames de Villiers et de Hotot. — Voir dans le Tome VII de la *Revue de l'Avranchin*, p. 16, ce que nous avons dit du titre de Connétable de Normandie, inhérent à la baronnie de Varenguebec, laquelle revint à l'autre fille de Jourdain, dame de Mortemer. — Les de Carbonnel étaient, au XVIIe siècle, barons du Hommet, en la partie de Villiers.

P. 122 à 126, *Lieu de naissance du Cardinal Davy du Perron.*

Voir la *Revue de l'Avranchin*, Tomes VIII, p. 277, et IX, p. 3. — M. Lepingard indique exactement la maison qui vit naître l'Eminentissime Jacques Davy, Cardinal du Perron, l'honneur et la gloire de l'Eglise aussi bien que du Costentin. Elle est située au n° 11 de la rue Saint-Georges, proche de la Belle-Croix de Saint-Lo et appartient présentement à Me Jouanne, avoué. Cet ancien *Hostel* remonte, pour le moins, au XVe siècle. On accède aux étages par un escalier de pierre, appelé *vis de degré*, sur lequel s'ouvrent des fenêtres et des portes dont les linteaux sont en forme d'accolade.

P. 127 à 133, *Messire Michel Bastard du Guesclin, seigneur de Prétot en Cotentin* (1379-1390).

Si du Guesclin, le vaillant connétable de France, n'eut point d'enfants des deux mariages qu'il contracta, du moins laissa-t-il le susdit fils illégitime.

M. Lepingard s'est livré à de laborieuses recherches pour découvrir le nom de sa compagne et épouse : Katherine de Fontaines, dame de Prétot.

P. 134 à 136, *Un Permis de Chasse de 1364*, par M. E. Lepingard.

Il est daté du 22 juin et souscrit par Geoffroy de Servon, 29e abbé du Mont Saint-Michel (1363-1386), en faveur de noble et puissant homme, Monsieur Pierre du Guesclin, seigneur du Plessis-Bertrand, cousin-germain du Grand Connétable. Les îles de Chausey sont le terrain de chasse mis à la disposition de Pierre du Guesclin ; le gibier consiste en connins, c'est-à-dire de vulgaires lapins.

P. 137 à 146, *Les Biote (1418-1473).*

M. Lepingard dit que les Biote semblent appartenir à l'Avran-

chin, puisque Guillaume, qui se qualifiait écuyer et seigneur de la Roche-au-Bœuf, habitait Avranches, où vraisemblablement il exerçait les fonctions d'un agent des Finances alors que le Dauphin Charles gouvernait le royaume au nom de son père, le malheureux Charles VI.

Il tenait aussi le fief de Larche en ladite vicomté (p. 142).

Nous pouvons ajouter, à l'appui de cette supposition, que Guillaume et Robert Biote ou Biotte rendirent des hommages ou aveux pour les fiefs ou vavassories de la Roche-au-Bœuf en Saint-Aubin-de-Terregatte et du Plessis en Saint-Laurent-de-Terregatte, de 1413 à 1455 (Dictionnaire manuscrit des fiefs de Normandie, par Brussel, conservé aux Archives Nationales, et dont M. Hipp. Sauvage vient de faire, pour l'Avranchin, un extrait destiné au Tome XIV de nos *Mémoires*).

Observations biologiques sur le Gui (viscum album), 1893-1897, par M. Ch. Guérin, du Mesnil-Thébault. (Extrait du Bulletin de la Société Linnéenne de Normandie, 5e série, 2e volume, 1er fascicule).

La nocuité du Gui a été niée par M. Gaston Bonnier, professeur à la Faculté des Sciences de Paris. Pour M. Ch. Guérin, elle ne fait pas de doute. C'est aussi l'opinion de M. Octave Lignier, professeur de botanique à la Faculté des Sciences de Caen, qui écrivait à notre savant confrère, le 14 juillet 1891 :

« L'arrêté de M. le Préfet du Calvados réglementant l'enlèvement du Gui est dû à l'initiative de M. Duterque, notre professeur départemental d'agriculture, avec lequel j'ai eu l'occasion de traiter la question et de *discuter vos expériences*. »

Anciens Registres paroissiaux de Bretagne (baptêmes-mariages-sépultures), par l'abbé Paul Paris-Jallobert. — 9e année, 1er trimestre 1899. — Paroisses de Fougères, 1er fascicule ; de Saint-Germain-du-Pinel et de Saint-Pern.

On trouve à Fougères plusieurs noms de l'Avranchin : les *Achard*, du Pas de la Vente et de Saint-Manvieu ; *d'Amphernet*, de Boucéel, en Vergoncey ; *d'Avenel*, de Villavran, à Louvigné-du-Désert, du Plessis et de Nantray, à Heussé ; *du Bouëxic*, de Guichen ; *de Brécey :* Anne de Bressay *(sic)*, demoiselle d'Isigny,

morte le 4 avril 1744, à l'âge de 75 ans; *de la Broïse*, de La Chapelle-Urée; *de Camprond*, de Marcilly; *de la Chambre*, de Vauborel, au Mesnil-Gilbert; *de Clinchamp*, de Saint-Fraguaire et de Précey; *Campbell* (acte d'abjuration de 1778), famille écossaise dont on voit une tombe armoriée dans le cimetière protestant d'Avranches, avec le millésime de 1855. L'écu est gironné, à la bordure engrêlée, chargée de huit croissants. Devise : *Fidus amicis*.

Le Gérant : JULES DURAND.

Imprimerie Avranchinaise de Jules DURAND, rues Boudrie et Quatre-Œufs

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

Littérature, Sciences et Arts

DES ARRONDISSEMENTS D'AVRANCHES & DE MORTAIN

SÉANCE DU JEUDI 20 AVRIL 1899

A DEUX HEURES, AU MUSÉE

Président : M. ALFRED DE TESSON

Secrétaire : M. le Comte DE CHABANNES

Etaient présents : MM. Albert LEGRIN, Président du Tribunal civil, et Sosthène MAUDUIT, Conseiller Général, Maire de Saint-Martin-des-Champs, *Vice-Présidents* ; le baron Henry de TONGE, *Trésorier ;* DUREL, Professeur de Sciences physiques et naturelles, et Auguste THÉBAULT, ancien libraire, *Conservateurs ;* le comte Arthur de CLINCHAMP, *Administrateur ;* ASSE, Conservateur des Hypothèques ; de BESNE, Conseiller d'arrondissement et Maire de Saint-Nicolas-des-Bois ; Jules DURAND, Imprimeur ; Ferdinand GUÉROULT, Professeur d'anglais ; LANFRANC de PANTHOU, ancien Avocat Général ; l'Abbé OBLIN.

ORDRE DU JOUR

1. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.
2. — Présentation de nouveaux Membres titulaires.
3. — Dépouillement de la Correspondance. — Nécrologe.

LECTURES

4. — *Le Maréchal de camp de Petit-Cœur, Marquis de Saint-Vast, Commandeur de Saint Louis* (1695-1787), par M. Alfred de Tesson.
5. — *Mortain pendant la Terreur. — IV. — Le Général Georges de Viéval. — V. — Charles de la Roque de Cahan. — VI. — Léonor-Amand-Constans d'Amphernet*, par M. Hipp. Sauvage.
6. — *Disparition d'une Plante*, par M. Sosthène Mauduit.

I

Le Secrétaire lit le procès-verbal de la séance du 2 février, qui est adopté sans observation.

II

Sont ensuite admis :

1° Membres Titulaires

A. — M. l'abbé Bedel, ancien curé de Cérences, 10, place du Palet, à Avranches, présenté par M. l'abbé Lebedel, chanoine honoraire, curé de Saint-Saturnin, et par le Président.

B. — M. l'abbé Alfred Oblin, ancien chapelain des Ursulines, 11, rue du Gué-de-l'Epine, à Avranches, présenté par M. l'abbé Baudry, chanoine honoraire, curé de Notre-Dame-des-Champs, le comte de Chabannes et le Président ;

2° Membre Correspondant

M. le docteur Collignon, médecin-major au 25e de ligne, à Cherbourg, chevalier de la Légion-d'Honneur, officier de l'Instruction publique, présenté par M. Albert Legrin et le Président.

III

M. Jourdan de la Passardière remercie de son admission comme Membre titulaire. MM. E. Dumont et E. Lechevalier, directeurs de la Librairie normande et de la Librairie historique

des Provinces, à Paris, demandent des exemplaires de *l'Armorial de l'Avranchin* et de la *Recherche de Jean Guilloches*. — M. Louis Duval, archiviste de l'Orne, s'occupant d'une notice historique sur Berjou (arrondissement de Domfront), dont les Poret ont eu le patronage, se renseigne sur ceux des élections d'Avranches et de Mortain. — La Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de l'arrondissement de Bayeux invite les artistes et amateurs de l'Avranchin à participer à l'Exposition régionale d'Art normand, organisée par cette Société pour le 10 août prochain ; elle comprendra deux sections, l'une d'art rétrospectif, l'autre d'art moderne et contemporain. Nous avons fourni à M. Clouard, Président de cette dernière section, une liste des artistes de nos deux arrondissements, pour lui permettre d'envoyer à chacun en particulier, un exemplaire du règlement de cette Exposition.

M. Menard, chanoine titulaire de la cathédrale de Coutances, prie instamment ses confrères de la Société d'Archéologie d'Avranches, de bien vouloir lui communiquer tout ce qu'ils pourraient avoir ou savoir touchant le massacre d'environ huit cents traînards Vendéens, blessés ou infirmes, boucherie qui eut lieu sur le coteau de Changeons, probablement le vendredi 22 novembre 1793, c'est-à-dire le lendemain de la rentrée du District d'Avranches, qui fit aussi fusiller, dans le champ de Lansoudière, voisin de l'hospice, une soixantaine de malades et de blessés royalistes, arrachés des lits de cet hôpital. — Voir dans le 1.° de l'*Avranchin*, du 9 avril 1899, l'article de M. le chanoine Menard, intitulé : *Enquête historique*.

Lettres de MM. A. Asher, de Berlin ; Eugène Gauché, de Paris ; Ch. Guérin, du Mesnil-Thébault ; A. Lemonnier, de Saint-Pair-du-Mont ; le comte de la Mettrie, de l'Angevinière ; Julien de Saint-Venant, inspecteur des Eaux et Forêts, à Nevers, conservateur du Musée archéologique de cette ville, correspondant du Ministère de l'Instruction publique (il a visité, le 12 avril, notre Musée qui l'a beaucoup intéressé) ; Hipp. Sauvage, de Neuilly.

M. Beautemps-Beaupré, ancien magistrat à Avranches et Membre titulaire de sa Société d'Archéologie, devenu Conseiller à la Cour d'Appel de Paris, est décédé vers le milieu du mois de février dernier.

IV

LE MARÉCHAL DE CAMP DE PETIT-CŒUR

MARQUIS DE SAINT-VAST

COMMANDEUR DE SAINT LOUIS

Commandant pour le Roi à Bayeux

(1695-1787)

Répondant à l'invitation de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Bayeux de participer à son Exposition régionale d'Art normand, ouverte du 10 août au 10 septembre 1899, nous lui avons immédiatement signalé, comme pouvant y figurer avec avantage, au double point de vue artistique et historique, le beau portrait à l'huile, peint par Noury en 1781, d'un glorieux enfant de cette ville, devenu, à la fin de sa carrière militaire, son gouverneur, sinon titulaire, au moins effectif : le maréchal de camp de Petit-Cœur, marquis de Saint-Vast, commandeur de Saint Louis (1695-1787).

Jacques Noury, artiste caennais, distingué comme homme de talent et comme professeur, est né à Carpiquet près de Caen, le 15 septembre 1747, et est mort en cette ville, le 5 avril 1832, dans sa 85e année. D'abord élève d'un peintre de Caen, nommé Aubry, il se perfectionna à Paris sous la direction de Ducreux.

Une notice historique sur le Musée de Caen dit que les souvenirs laissés par Noury dans cette ville, comme artiste et comme homme charitable, sont ineffaçables.

Ce Musée possède quatre tableaux de Noury, numérotés de

231 à 234, dont trois offerts par ses enfants. Le Catalogue de 1891 en fait la description suivante :

231. — Portrait de l'Auteur

Il dessine une statuette de l'Hercule-Farnèse que lui montre un enfant ailé : le génie de la peinture ou des arts.

Hauteur, 0 m. 65 c. — Largeur, 0 m. 82 c

232. — Réception d'un poète au Parnasse
233. — Ecole d'Athènes

Ces deux tableaux, qui font pendant, ne sont ni une copie ni même une imitation du *Parnasse* et de l'*Ecole d'Athènes* de Raphaël. L'idée et la composition appartiennent en entier à Noury. Ils ont été, ainsi que le portrait, donnés au Musée par la famille de Noury.

Hauteur, 1 m. 17 c. — Largeur, 1 m. 40 c.

234. — La Visite du Curé

Un vieux curé entre chez une famille de paysans à l'instant où ils vont se mettre à table ; ceux-ci l'accueillent avec joie et lui offrent de partager leur repas.

Legs de M. P.-A. Lair.

Hauteur, 0 m. 60 c. — Largeur, 0 m. 71 c.

En outre de ces quatre tableaux, la *Nouvelle Biographie Normande* de Mme Oursel indique encore au nom de Noury un *Chemin de Croix* à l'église Saint-Jean de Caen et un *Portrait* au Musée de Bayeux. Ces dernières toiles sont inconnues en ladite église aussi bien qu'audit musée. Mme Oursel cite, à l'appui de sa notice, celle du Dictionnaire général des artistes de l'Ecole française par Auvray.

Le vieux guerrier, à l'air grave et sévère, néanmoins plein de mansuétude et certainement des plus sympathiques, qui n'avait pas alors moins de 85 ans, allègrement portés du reste, et dont l'habile pinceau de Noury nous a transmis les traits, aussi nobles que vénérables, est représenté à mi-corps, se trouvant

debout, à côté d'une espèce d'appui en pierre sur lequel il a posé son casque. La tête, vue de trois quarts, tournée à droite, est coiffée d'une perruque blanche. Il porte en écharpe, par dessus sa sombre cuirasse, aux épaulières et matelassures rouge et or, le grand cordon écarlate de l'Ordre de Saint Louis, dont la croix d'or fleurdelisée se trouve bien en évidence près du pommeau de l'épée portée en verrou. La main gauche est placée sur le casque, tandis que la droite esquisse un geste persuasif. De cette façon, la broderie en torsade et à boutons d'or de l'officier général se montre aussi, bien en relief, sur la manche du bras gauche. Une fourrure de léopard couvre en partie le bras droit et reparaît de l'autre côté sur la hanche. Ce costume imposant ne manque pas non plus d'élégance avec la cravate de fine mousseline blanche et des manchettes de dentelle.

Le fond du tableau est une image de la guerre : à droite, un camp; à gauche, un champ de bataille. Au bas, on lit sur l'étroite bande verticale de la pierre d'appui : *Peint par Noury en 1781.* — Hauteur, 0 m. 91 ; largeur, 0 m. 73.

Ce vaillant héros était un bis-arrière-grand-oncle commun au dernier marquis de Caligny et à ma mère, née de Cussy, cousins issus de germain.

En effet, Louis-Alexandre de Petit-Cœur de Saint-Vast, commandeur de l'Ordre royal et militaire de Saint Louis, maréchal des camps et armées du Roi, eut une sœur mariée à N. Le Cloutier de Tracy (Généalogie de Caligny par Lainé, p. 10), dont :

I

Léonor Le Cloutier de Tracy (1), époux de Jacobine-Susanne-Claudine Le Harivel de Maizet (2), dont trois filles : N. ; II et

---

(1) Le Cloutier de Tracy, seigneurs de Monts-en-Bessin, élection de Caen : *D'azur, à deux lions affrontés d'argent, armés et lampassés d'or ; au chef d'or, chargé d'un léopard de sable.*

(2) Le Harivel de Maizet, élection de Caen : *De gueules, à trois roses d'or, 2 et 1.* Ladite Jacobine-Susanne-Claudine était fille d'une demoiselle de Saint Germain, de celle des trois familles de ce nom, toutes alliées aux d'Harcourt, qui porte pour armes : *De gueules, au chevron d'or, accompagné de trois besants du même.* (Généalogie de Caligny par Lainé, p. 10). On a sans doute mis or pour argent.

II *bis* qui suivent, sans se préoccuper de l'ordre de primogéniture qui nous est inconnu :

II

Marie-*Henriette* Le Cloutier de Tracy, femme de Jacques-Marie Avice de Fermanville (1), dont :

III

Eugénie-Marie-Léonore Avice de Fermanville, mariée, en 1805, à Bernard-Henri-Louis Hüe, vicomte, puis marquis de Caligny (2) après la mort de ses neveux, ancien officier, dont :

IV

Anatole-François Hüe, dernier marquis de Caligny (1811-1892), Correspondant de l'Institut de France (Académie des sciences, section de mécanique), chevalier de la Légion-d'Honneur (3), époux de Marie Levieux de Droosbecke (4).

II *bis*

Susanne-Françoise-Félicité Le Cloutier de Tracy (5), femme

---

(1) Avice de Fermanville, élection de Valognes : *D'azur, à neuf pommes de pin d'or, 3, 3, 3.* — Notes et Documents pour servir à l'histoire de la Recherche de Chamillart, par un membre du Conseil héraldique de France (M. du Boscq de Beaumont), p. 32.

(2) Hüe de Caligny : *D'azur, à l'aigle d'argent, accompagnée en chef de deux étoiles de même.* — Devise : *Ad astra feror* (Je suis porté vers les astres).

Caligny, fief de la paroisse de Luc-sur-Mer, élection de Caen.

(3) Voir la *Revue de l'Avranchin*, Tome VI, p. 10, 558, 559, et notre *Armorial de l'Avranchin*, p. 223, 224.

(4) Levieux de Droosbecke (Belgique) : *D'or, au lion au naturel, lampassé de gueules, rampant contre un rocher de sable mouvant du flanc dextre ; au chef d'azur, chargé de trois étoiles d'argent.* Supports : deux lions au naturel.

(5) Devenue veuve, elle épousa en secondes noces un M. de Chivré.

de Nicolas-Philippe Blanchard, baron de Crennes (1758-1787)(1),

---

(1) Blanchard de Crennes, à Saint-Pierre-Tarentaine, élection de Vire : *D'azur, à trois croissants d'argent.*

La baronnie de Crennes, en Saint-Pierre-Tarentaine, le Mesnil-Auzouf et le Tourneur, fut érigée, l'an 1629, pour Jacques Le Boucher. Le 19 décembre 1639, ledit Jacques, baron de Crennes, seigneur et patron des trois paroisses ci-dessus, propriétaire de la sergenterie noble et héréditaire dudit lieu du Tourneur et gentilhomme ordinaire de Sa Majesté, épousa Catherine du Quesnoy, de Saint-Martin-des-Champs près Avranches (voir notre *Armorial de l'Avranchin*, p. 197, 247).

Le dernier baron de Crennes, du nom primitif de Le Boucher, fut leur petit fils : Louis-Gilles, qui mourut, le 29 août 1726, laissant pour héritier son neveu, fils de sa sœur, mariée à un Blanchard de Colleville, de l'élection de Falaise. Ce neveu était Philippe-Jean-Pierre Blanchard de Colleville, baron de Crennes, époux de Marie-Anne-Catherine de la Bigne, père et mère du susdit Nicolas-Philippe : II *bis*.

Une branche cadette de la famille de Crennes (Le Boucher), issue aussi de Jacques et de Catherine du Quesnoy, subsista à Saint-Pierre-Tarentaine où le dernier acte de l'état-civil qui les concerne est de 1773. Elle avait eu en partage la sergenterie du Tourneur. Cela se voit sur les anciens registres paroissiaux de Saint-Pierre-Tarentaine, qui ont une lacune de 1645 à 1654. Si l'on n'apporte pas la plus grande attention en dépouillant ces registres, il est donc facile de confondre les deux familles.

Dans son Catalogue des gentilshommes du bailliage de Vire, p. 189, M. Isidore Cantrel, qui n'a certainement pas procédé à ce dépouillement, pourtant indispensable quand on veut sérieusement parler des familles, a précisément confondu avec les Blanchard de Crennes, ces de Crennes *aliàs* Le Boucher, de la branche cadette, dont il cite encore une fille, mariée à Vire en 1788.

Ce nom de Le Boucher, qu'ils supprimèrent complètement, signifie pourtant simplement comme nom propre : Le Chasseur, venant dans ce cas de *buck*, *bucarius*.

Les Blanchard de la Buharaye, dans la paroisse de Plesder (Ille-et-Vilaine), ont les mêmes armes que les Blanchard de Crennes. Ces Blanchard bretons sont effectivement originaires de Normandie d'après leur article dans le sixième registre de l'Armorial général de d'Hozier ; mais leur séparation de la tige remonte loin, car le Nobiliaire de Bretagne de Pol de Courcy les cite à Plesder dès 1478.

D'après le manuscrit de Julien Pitard à Mortain, l'ancienne famille de Crennes eut pour successeurs les de Montault, qui s'appelèrent aussi de Crennes. Raoul de Montault rendit aveu du fief de Crennes, le 24 mars 1371.

seigneur de Saint-Pierre-Tarentaine, Le Mesnil-Auzouf, Brémoy et Le Tourneur (1), dont :

En 1463, lors de la Recherche de Montfaut, les nobles de la paroisse Saint-Pierre-Tarentaine étaient Pierre Poisson et Jean de Beaumont.

Le premier Le Boucher, que nous ayons pu trouver, est celui de la Recherche de Roissy ainsi mentionné, le 8 février 1599 : « Jean Le Boucher, sieur de Crennes, sergent hérédital du Tourneur demeurant à Saint Pierre de Tarantaigne, sergenterie du Tourneur, élection de Vire, veu ses titres jouira. » Jean, mort en 1624 (registres paroissiaux), était le père du premier baron de Crennes précité.

Il y avait aussi, au château de Crennes, un portrait du marquis de Saint-Vast, qui est passé chez les de Cussy, de Caenchy, alliés en ce siècle aux Conseil du Mesnil. Le Mesnil est un ancien fief de cette paroisse de Caenchy. Ce dernier portrait, semblable au premier, n'étant pas signé, doit être une copie du nôtre.

(1) Nobiliaire manuscrit du docteur Olive, à Bayeux ;

« Suzanne-Françoise-Félicité Le Cloustier, veuve de Nicolas-Philippe Blanchard, baron de Crennes, seigneur de Saint-Pierre-Tarentaine, Le Mesnil-Auzouf, Brémoy et Le Tourneur, et tutrice de sa fille, représentée à l'assemblée de la noblesse du bailliage de Vire en 1789. »

Dans le Catalogue des gentilshommes de Normandie qui ont pris part ou envoyé leur procuration aux Assemblées de la Noblesse pour l'élection des députés aux Etats-Généraux de 1789, MM. Louis de la Roque et Edouard de Barthélemy ont omis le bailliage de Vire. Cette lacune, que nous avons signalée, il y a déjà longtemps, a M. L. de la Roque, est très fâcheuse ; car, à moins de pouvoir se procurer l'ouvrage précité de M. Isidore Cantrel, on n'a plus alors, pour ce bailliage, que la ressource de consulter le mauvais *Nobiliaire de Normandie*, de Magny (Tome I, p. 176-177), auquel on ne peut jamais se fier entièrement.

Voici, par exemple, ce qu'il dit des Blanchard en 1789 :

Mme Blanchard de Cremer (*sic*), représentée par M. de Tracy.

Les héritiers de M. Blanchard, baron de Crasnes (*sic*).

Tandis que dans le Catalogue d'I. Cantrel, c'est :

Mme Blanchard de Crennes, représentée par M. de Tracy, pour son fief du Mesnil-Auzouf.

MM. les héritiers de M. Blanchard, baron de Crennes, pour leur fief de Saint-Pierre-Tarrantaine.

De cette façon, l'on comprend parfaitement la répétition du nom de Blanchard de Crennes.

Ces héritiers étaient une fille unique, âgée alors de deux ans, dernière baronne de Crennes.

III

Marie-Françoise-*Mélithe* Blanchard, baronne de Crennes (1787-1864), épouse d'Armand-Raoul, comte de Cussy (1785-1863) (1), dont :

IV

Marie de Cussy (1812-1887), dame Louis de Tesson (1805-1889) (2).

C'est par suite de cette parenté que le portrait en question est parvenu jusqu'à nous. Il nous fut envoyé de Versailles, quelque temps après la mort du marquis Anatole de Caligny, par sa veuve, suivant le désir formel qu'il en avait exprimé (3), son arrière-petit-neveu à la mode de Bretagne du nom de Kerguezec et futur héritier après la mort de sa sœur, Elisabeth de Caligny, marquise de Sailly, décédée en 1897, n'ayant aucune consanguinité avec ce vieux brave. Il est fils d'une Boyer de Choisy, fille d'une Ernault de Chantore (4), fille elle-même de Joséphine de Caligny, cousine-germaine du dernier et digne rejeton de cette famille de célèbres ingénieurs militaires. On peut se rendre compte de cela en comparant la généalogie de Caligny, de 1841 (5), p. 8 à 10, avec celle des

---

(1) De Cussy de Vouilly, élection de Bayeux : *D'azur, à la fasce d'argent, accompagnée en chef de deux roses et en pointe d'une molette, le tout du même.* — Devise : *Faictes ben*

(2) De Tesson de la Mancellière, élection de Mortain : *Fascé d'argent et de sinople ; les fasces d'argent chargées de douze mouchetures d'hermines posées* 5, 4 *et* 3. Aliàs : *Fascé d'hermine et de sinople diapré d'or.* — Devise : *Fidelitas, honos, virtus* (Fidélité, honneur, courage).

(3) Lui-même l'avait reçu en don de Mme de Cotru, née de Tracy, sa marraine.

(4) Chantore et La Rousselière-Chantore à Bacilly. Voir pour ces Ernault notre *Armorial de l'Avranchin,* p. 13, 28, 29, 50, 51, 54, 55, 62, 63, 101, 191, 192, 194, 195.

(5) Généalogie de la famille Hüe de Caligny, en Normandie, extraite du Tome septième des Archives généalogiques et historiques de la Noblesse de France, publiées par M. Lainé, successeur de M. de Courcelles, généalogiste des rois Louis XVIII et Charles X. — Paris, 1841.

Boyer de Choisy dans l'Annuaire de la Noblesse de France de 1882, p. 236, bien que l'on n'indique point la filiation des deux Ernault de Chantore qui figurent, l'un ou l'autre, dans chacune de ces généalogies.

Nous ne connaissons la famille Petit-Cœur de Saint-Vast que par la Recherche de Chamillart et le Nobiliaire de Normandie du docteur Olive, resté manuscrit entre les mains de M. de Léonard de Juvigny, à Bayeux.

Recherche de Chamillart de 1666 et années suivantes, publiée en 1887, par un membre de la Société des Antiquaires de Normandie (M. Amédée du Buisson de Courson), p. 806 :

PETIT-CŒUR

Jean Petit-Cœur (1), de la paroisse de Saint-Malo-de-

---

(1) Jean Peticœur, sieur de Saint-Vaast, marié en 1614, qui produisit devant Chamillart sa généalogie de quatre degrés, était fils de Pierre, sieur des Gardinottes à Saint-Amator et aujourd'hui à Arganchy, Lieutenant-général de l'élection de Bayeux. Celui-ci avait acquis, en 1600, de Germain du Hamel, seigneur de Cottun, une maison avec jardin située sur la paroisse de Saint-Malo et dont le susdit Jean fit sa demeure. L'an 1620, Louis XIII lui concéda la construction d'un moulin à blé dans la paroisse d'Arganchy en récompense de ses services dans la compagnie des Gendarmes du Roi et de ceux de son père, lieutenant de l'élection de Bayeux Il acquit, en 1628, de Jacques d'Angennes, évêque de Bayeux, des héritages sis dans la paroisse de Neuilly. En 1638, il commanda au combat de Polligny la compagnie de chevau-légers du marquis de la Luzerne, en remplacement de celui-ci, blessé. Il fit 22 campagnes.

Jean, sieur de Beauvallon, fils aîné dudit sieur de Saint-Vaast, se signala également dans les combats. L'an 1640, il passa du camp de Turin en France pour s'y faire traiter de graves blessures ; il était alors capitaine de dragons au régiment de la Luzerne. Il épousa, en 1645, Judith Cornet de la Bretonnière, d'une vieille famille du Bessin, qui portait : *de gueules, à une fasce d'or, accompagnée de deux roses d'argent en chef.*

Le fils cadet du même Jean, sieur de Saint-Vaast, fut tué en 1650, de deux coups de mousquet, étant page de Monsieur le comte de Remorentin, et un de ses petits-fils mourut environ deux ans après,

Bayeux (1), condamné le 11 (ou 21) novembre 1666 à mille livres d'amende. — Trois pièces fausses sur le 1er et le 2e degré. Son bisaïeul était médecin à Bayeux et est employé en cette qualité de médecin dans la Recherche faite par les Elus du lieu, en 1576, mais sans qualité noble.

Sur appel, le même *maintenu noble*, par arrêt du Conseil, le 28 avril 1667. — Porte : *d'argent, au lion de sable, chargé à l'épaule d'un cœur d'or.*

C'est une preuve entre beaucoup d'autres que les jugements de l'Intendant Chamillart n'étaient pas infaillibles. Le 12 août 1641, ledit Jean, sieur de Saint-Vast, avait d'ailleurs obtenu décharge, à son bénéfice, pour le fait de sa noblesse, du sieur de la Poterie, aussi Intendant de la généralité de Caen.

On trouve encore dans cette Recherche, p. 335, le mariage, en 1641, de Catherine Petit-Cœur avec Louis Conseil, écuyer, sieur du Mesnil, demeurant à Longueville (2).

Nobiliaire Manuscrit du Docteur Olive

PETIT-CŒUR (de), sr de St-Vast, de Beauvalon

Jean de Petit-Cœur, sieur de Saint-Vast, de la paroisse de Saint-Malo de Bayeux, renvoyé par Chamillart, le 11 octobre

---

à la Basse (-Terre ?), en servant le Roi [Les abréviations de mots, si usitées autrefois, deviennent absolument intolérables pour les noms propres, qu'il faut alors deviner en quelque sorte].

Enfin, le fils aîné dudit sieur de Beauvallon était depuis 1665 embarqué sur le vaisseau normand, le *Vaudossur*, commandé par M. du Quesne. (Extrait de l'Inventaire, en date du 24 avril 1666, des pièces et écritures produites au Greffe de Monseigneur Chamillart, Intendant de la généralité de Caen, inventaire communiqué par M. Paul de Farcy, de Château-Gontier. L'écriture de ce cahier de dix-huit pages in-folio, n'est pas très facile à déchiffrer).

(1) Cette paroisse n'existe plus ; mais la rue commerçante de Bayeux s'appelle encore rue Saint-Malo. Dix de ses anciennes églises furent détruites pendant la Révolution. C'est un chiffre qui confond vraiment pour une petite ville épiscopale.

(2) Conseil à Caenchy, où était assis le fief du Mesnil, et Longueville, paroisses voisines, élection de Bayeux : *de gueules, à la croix fleurdelisée d'argent, accompagnée aux deux cantons du chef, à dextre d'une rose d'argent, et à senestre d'une coquille de même.*

1666, et maintenu dans sa noblesse par arrêt du Conseil d'Etat, le 28 avril 1667.

François-Antoine de Petit-Cœur, écuyer, sieur de Beauvallon, marié à Louise-Emilie-Victoire Hélyes (1), et mort en 1770.

Louis-Alexandre de Petit-Cœur, sieur de Saint-Vast, maréchal des camps et armées du Roi, Commandeur de Saint Louis, décédé à Bayeux en 1787.

Voici maintenant les états de service officiels de ce dernier, extraits des registres matricules et documents déposés aux Archives administratives du Ministère de la Guerre et que nous avons pu nous procurer, comme parent, en suivant la voie ordinaire :

MARQUIS DE SAINT-VAST (2) (Louis-Alexandre de Peticœur), fils de Thomas (3) et de Magdelaine Freard (4),

---

(1) Hélyes, élection de Bayeux : *d'azur, au chevron d'argent, accompagné de trois glands d'or, 2 en chef et 1 en pointe.*

(2) Saint-Vast n'était évidemment pas un marquisat. Ce titre de marquis de Saint-Vast, que l'on trouve sur ses états de service, était ce que l'on appelle un titre à brevet qui lui lui fut concédé à cause de son grade élevé dans l'armée.

C'est ainsi que dans l'Avranchin, le chef d'escadre de Verdun (1741-1805), avait le titre de marquis de la Crenne bien que cette terre de la Crenne, à Aucey, n'ait jamais été érigée en marquisat.

Dès la fin du XVIIe siècle, il devint d'usage de titrer comtes ou marquis tous les hauts fonctionnaires civils ou militaires dans leur brevet de nomination. — Bulletin héraldique de 1879, Tome I, col. 170.

Depuis Louis XV, sa Majesté faisait toujours donner un titre à l'officier de ses armées auquel il accordait le grade de colonel. On s'informait souvent de celui que le promu désirait porter afin de le mettre dans le brevet avant de le faire signer.

Ces qualifications purement personnelles ne passaient pas ou ne devaient pas passer à la postérité même masculine et directe de l'impétrant. C'étaient donc des marquis ou des comtes à brevet. — Borel d'Hauterive, Annuaire de la Noblesse de France de 1849 1850. p. 281.

(3) En 1706, Thomas de Petit-Cœur de Saint-Vast, de l'escadron de Bayeux, gentilhomme du bailliage de Caen, servait en qualité de gentilhomme détaché de la Noblesse dudit bailliage. Certificat délivré à Valognes, le 5 juillet, par Jacques Gouyon, sire de Malignon, chevalier des Ordres du Roi, Lieutenant général pour sa Majesté de la Province de Normandie et de ses Armées.

(4) Fréard, seigneurs de Chicheboville, élection de Caen, en 1666

né le 27 novembre 1695, à Bayeux (1).

DÉTAIL DES SERVICES

Canonnier dans la compagnie franche d'artillerie de Ferrand, en	Décembre 1714
Lieutenant (2) au régiment de la Couronne (infanterie), le	24 Août 1715
Lieutenant de la compagnie mestre de camp, le	20 Août 1727
Capitaine, le.	15 Février 1728
Capitaine de grenadiers, le	15 Janvier 1745
Commandant de bataillon, le.	11 Novembre 1745
Réformé, le.	14 Février 1749
Commandant de bataillon, le.	2 Septembre 1757
Rang de lieutenant-colonel, le.	22 Juillet 1758
Lieutenant-Colonel, le	20 Septembre 1758

---

famille anoblie, l'an 1597, par Pierre Freard, receveur des tailles à Pont-l'Evêque : *d'azur, au chevron d'or, accompagné de trois dards d'argent, 2 en chef et 1 en pointe, le chevron surmonté d'une étoile d'or.*

Il y eut une autre alliance entre ces deux familles : En 1751, Marie-Angélique Petit-Cœur de Beauvallon était veuve du sieur Freard de Chicheboville.

(1) Paroisse Saint-Sauveur (acte de baptême du 29 novembre 1695). Il ne reste que quelques débris de l'ancienne église.

(2) Dans les familles nobles, on façonnait dès le bas âge les enfants au métier des armes : presque tous les gentilhommes embrassaient de préférence une carrière pour laquelle ils semblaient être nés ; ils y entraient de très bonne heure en qualité d'officiers, attendu qu'ils remplissaient certaines conditions exigées ; leur fortune les mettait d'ailleurs en situation de subvenir aux dépenses que leur emploi rendait indispensables. La majeure partie d'entr'eux étaient, par tradition de famille, habitués de vieille date à faire la guerre à leurs dépens. La nécessité où l'on se trouvait de multiplier les grades pour contenir la masse des soldats, recrutés comme on pouvait, à une époque où la conscription n'existait point, faisait que la noblesse devenait en réalité l'âme de l'armée et son principal élément. La soldatesque du XVIIe et du XVIIIe siècle était par sa nature fort difficile à conduire. Mais ces enrôlés, plus ou moins volontaires, ramassés pour la plupart sur le pavé des grandes villes, n'en marchaient pas moins carrément au combat sous la vigoureuse impulsion de cette bouillante noblesse.

Brigadier d'infanterie, le . . . . . 20 Février 1761
Maréchal de camp, le. . . . . 27 Novembre 1765
Employé à Bayeux, le. . . . . 19 Décembre 1765
Décédé à Bayeux (1), le . . . . . 13 Janvier 1787

CAMPAGNES

1719 Espagne.
1734, 1735 Rhin.
1741 Westphalie.
1742 Bohême.
1743 Allemagne.
1744, 1745, 1746 Flandre.
1747 Côtes d'Aunis.
1748 Flandre.
1757, 1758, 1759, 1760, 1761 Allemagne (Guerre de Sept ans).

BLESSURES (2)

Coup de feu au pied à la bataille de Fontenoy, le 11 mai 1745.

Coup de feu qui lui a fracturé le bras à la bataille de Crevelt, le 23 juin 1758.

DÉCORATIONS

Chevalier de Saint Louis, le 1er décembre 1740 (3).
Commandeur, le 28 avril 1778.

---

(1) Paroisse Saint-Malo (acte d'inhumation dans le cimetière, le 15 janvier 1787).

(2) Il est probable que l'on n'aura mentionné ici que les plus graves; car, dans les lettres que l'on trouvera plus loin, on le dit criblé de blessures.

(3) Il comptait donc alors 26 ans de service et trois campagnes. A moins d'actions d'éclat dûment constatées en temps de guerre, on exigeait, sous Louis XV et sous Louis XVI, pour l'obtention de la croix de Saint Louis, au minimum 23 ans révolus de service pour les capitaines et 20 seulement pour les colonels.

C'est évidemment lui qui figure sous le seul nom de Saint-Wast, à la page 391 du Tome II de l'Histoire de l'Ordre militaire de Saint Louis (1), dans la promotion exceptionnelle faite en 1779 (erreur, comme l'on voit, pour Saint-Vast), par suite de l'édit de janvier 1778 (pour 1779, p. 374) qui portait les Grands-Croix de 27 à 40 et les Commandeurs de 62 à 80 (2).

Cet Ordre ne comprenait que trois grades. Ceux qui en étaient décorés portaient une croix d'or, sur laquelle il y avait l'image de Saint Louis, avec cette différence que les Grands-Croix la portaient attachée à un large ruban, couleur de feu, qu'ils mettaient en écharpe et avaient encore une croix en broderie d'or sur le justaucorps et sur le manteau. Les Commandeurs portaient seulement le ruban en écharpe, avec la croix qui y était attachée. Les simples chevaliers ne pouvaient

---

(1) Histoire de l'Ordre militaire de Saint Louis, depuis son institution, en 1693, jusqu'en 1830, par Alexandre Mazas, ancien officier d'état-major, terminée par Théodore Anne, ancien garde-du-corps du Roi, 2 vol. 1856, chez Dentu, au Palais-Royal, à Paris.

(2) Les 13 Grand Croix, nouvellement créés, devant tous être pris parmi les Commandeurs, attendu que personne ne pouvait franchir un dégré, cela faisait 31 Commandeurs à nommer. L'ouvrage en question cite 30 lieutenants généraux, maréchaux de camp ou brigadiers promus en 1779, par suite de l'édit de janvier 1778 (*sic*, p. 391, note 1) et trois chefs d'escadre ou de division, l'un en 1778 et les deux autres en 1779. — Mais le marquis de Saint-Vast fut nommé aussi en 1778 et non en 1779.

On lit d'ailleurs précédemment, p. 374 : « Au mois de janvier 1779 (et non 1778), et en présence d'une guerre qui commençait, Louis XVI porta les Grands-Croix de 27 à 40 et les Commandeurs de 62 à 80. »

De plus, la *Gazette de France*, journal officiel de l'époque, n° du 25 mai 1778, indique que le sieur de Saint-Vast fut fait cordon rouge en remplacement du comte de Puisignieux, décédé. Il ne dut donc pas, d'après cela, comme le dit à tort cette Histoire, sa nomination de Commandeur à l'augmentation des cadres de l'Ordre, mais à une vacance antérieure et à la haute estime du Prince de Montbarrey, son ancien colonel du régiment de la Couronne, blessé comme lui à Crevelt et devenu Secrétaire d'Etat à la Guerre.

Il n'y avait donc encore que 62 Commandeurs de Saint Louis en France lorsque le marquis de Saint-Vast fut élevé à ce grade.

porter le ruban en écharpe, mais seulement la croix d'or attachée sur la poitrine avec un petit ruban couleur de feu.

La croix d'or fleurdelisée était émaillée de blanc, à quatre branches et huit pointes pommetées. Le médaillon portait, d'un côté l'image de Saint Louis, en cuirasse et revêtu du manteau royal, avec l'inscription : *Ludovicus Magnus instituit 1693;* de l'autre, une épée nue, la pointe passée dans une couronne de laurier avec la légende écrite en lettres d'or : *Bellicæ virtutis præmium.* Cette magnifique devise est attribuée à Boileau.

La teinte éclatante du ruban écarlate pouvait être regardée comme un emblème; elle représentait aux yeux de tous la couleur du sang au prix duquel l'officier pouvait obtenir cette distinction purement militaire, exclusivement réservée à l'intrépidité et à la vaillance, jointes aux témoignages d'une vie irréprochable.

Les officiers qui furent assez heureux pour être admis dans l'Ordre de Saint Louis se firent toujours remarquer par l'élévation de leurs sentiments, la fermeté de leur caractère et un désintéressement sans bornes.

L'édit du 5 avril 1693 n'instituait que 8 grands-croix et 24 commandeurs. Le nombre des chevaliers n'était pas limité, sauf celui des chevaliers pensionnés qui ne fut pendant longtemps que de 128.

Mais, malgré les guerres incessantes de son règne, Louis XIV, depuis la fondation de l'Ordre en 1693 jusqu'à sa mort, survenue le 1er septembre 1715, c'est-à-dire dans l'espace de 22 ans, n'avait nommé en tout que 17 grands-croix, 52 commandeurs et 1.800 chevaliers : la moitié de ces officiers périrent sur les champs de bataille ou des suites de leurs blessures. Ceux que la mort avait épargnés au milieu des combats continuaient leur service actif ou vivaient retirés dans leurs foyers.

L'armée renfermait dans son sein, en 1715, une infinité d'officiers généraux, de brigadiers et de colonels qui ne faisaient point encore partie de l'Ordre. Louis XIV ne voulut jamais accorder cette distinction à la position, c'est-à-dire que le grade, même de lieutenant-général, ne donnait aucun droit à cette décoration. Seuls les maréchaux de France, l'amiral de France et le général des galères étaient de droit chevaliers de Saint Louis. Au contraire, un officier pouvait par des coups

d'éclat acquérir des droits à ce titre si envié, quel que fût son âge ou son peu d'ancienneté dans le métier des armes (1).

Une ordonnance de Louis XV, du mois d'avril 1719, porta le nombre des grands-croix de 8 à 12 ; celui des commandeurs de 24 à 40 et celui des chevaliers pensionnés de 128 à 413. La dotation de l'Ordre fut élevée de 300.000 livres à 627.500. Les grands-croix continuèrent à toucher 6.000 livres ; les commandeurs, 4.000 et 3.000 ; les chevaliers, de 2.000 à 200, au lieu de 2.000 à 800, comme précédemment, suivant leur ancienneté.

Par un édit du 27 mars 1761, le nombre des grands-croix fut porté de 12 à 24 et celui des commandeurs de 40 à 50. Il n'y eut plus désormais de commandeurs à 4.000 livres. La pension fut réglée à 3.000 livres pour tous, en respectant toutefois les droits acquis.

En 1771, le même Roi porta les grands-croix de 24 à 27 et les commandeurs de 50 à 62.

Enfin, nous avons vu plus haut (mais cela ne nous intéresse plus, puisque c'est postérieur à la nomination de Saint-Vast), qu'en janvier 1779, Louis XVI éleva le nombre des grands-croix de 27 à 40 et celui des commandeurs de 62 à 80.

On voit par ce qui précède quelle rare distinction, quel honneur insigne c'était, même pour un maréchal de camp, d'être commandeur de Saint Louis (2), et cela pour notre héros à une époque où il n'y en avait encore qu'une soixantaine, bientôt portés à quatre-vingts, nombre qui fut le plus élevé sous l'ancien régime (3).

---

(1) Après Fontenoy, Louis XV voulant reconnaître la brillante conduite d'un jeune lieutenant de dix-huit ans, lui demandait la récompense qu'il désirait : « La croix de Saint Louis, Sire ! » — « Mais, Monsieur, vous êtes bien jeune pour avoir une telle prétention. » — Et avec le calme et la franchise militaires, le jeune lieutenant répondit au roi : « Croyez-vous, Sire, que l'on devient vieux dans votre régiment d'Auvergne ? »

(2) On cite plusieurs maréchaux de France qui descendirent au tombeau, n'étant que commandeurs de Saint Louis.

(3) Sous la Restauration, le nombre des grands-croix resta le même qu'avant la Révolution, c'est-à-dire de quarante ; mais celui des commandeurs fut fixé à 120 au lieu de 80, le 30 avril 1817.

Aussi n'est-il point surprenant qu'à partir de ce moment surtout, Mlles de Tracy aient absolument tenu à avoir, peint par un artiste de talent, le portrait de leur grand-oncle et bienfaiteur, en costume militaire avec le grand cordon rouge et la noble croix de l'Ordre révéré de Saint Louis.

Le marquis de Saint-Vast avait la réputation d'un officier très brave et fort sévère en fait de discipline. M. Georges Villers, Correspondant du Ministère de l'Instruction Publique à Bayeux, et que M. A. Paimblant (1), bibliothécaire de cette ville, appelle une obligeante bibliothèque vivante, raconte sur lui une anecdote bien faite vraiment pour accréditer ce renom d'inflexible rigidité, tout en montrant que ce n'en était pas moins réellement un cœur d'or.

Président de la section rétrospective de ladite Exposition régionale de Bayeux, M. Georges Villers a gracieusement répondu à notre proposition que le portrait du vaillant officier qui, au siècle dernier, fut une des notabilités locales, y figurerait dignement. C'est pourquoi, désirant rappeler doublement son souvenir dans sa ville natale, nous lui avons consacré cette courte notice, ne possédant sur lui et sa famille aucun document autre que ce que nous avons pu nous-même trouver et rapporter ici fidèlement.

Pressé par le temps, ceci était déjà écrit lorsque nous avons eu la bonne fortune de recevoir d'un ancien habitant de Bayeux, M. Paul de Farcy, notre dévoué et très érudit confrère de Château-Gontier, une liasse de papiers concernant la famille de Petit-Cœur, et tout particulièrement le général de Saint-Vast. Nous avons transcrit textuellement les pièces les plus intéressantes sans nous astreindre toutefois à la même orthographe. La lettre si touchante des grenadiers du régiment de la Couronne à leur ancien lieutenant-colonel y perdra peut-être.

---

(1) M. A. Paimblant, professeur au collège et conservateur de la bibliothèque de Bayeux, est le fils de M. Paimblant, inspecteur primaire en retraite, décédé dans sa 78e année, le 11 février 1878, au Bois-Guérin, en Le Val-Saint-Père, et inhumé à Avranches, dans le même tombeau que son frère, M. l'abbé Paimblant, ancien Recteur d'Académie, mort trois jours auparavant, à Avranches, dans sa 69e année.

PASSEPORT GRATIS

Louis-Georges-Erasme, marquis de Contades, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Gouverneur des villes et châteaux du Fort-Louis, du Rhin et de Beaufort-en-Vallée, Commandant-en-chef de l'armée du Roi sur le Rhin.

Nous avons permis et permettons à M. de Saint-Vaast, commandant de bataillon au Régiment de la Couronne, blessé, d'aller aux eaux et boues de Saint-Amand, prions tous ceux qui sont à prier, et ordonnons à tous autres de ne lui apporter aucun trouble ni empêchement, ains au contraire de lui donner tout secours et aide, promettant de faire en pareils cas le semblable, en foi de quoi nous avons signé les présentes et icelles fait contresigner par notre Secrétaire.

Fait à Crevelt, le 7 août 1758.

Signé : CONTADES.

par Monsieur,

DELAJESSE.

QUITTANCE

Je tiens quitte M. de Saint-Vast des arrérages des douze livres dix sols qu'il doit pour sa contribution du chapelain de Creullet (à Creully) et ce jusque et compris l'année échue au mois de février dernier, à Bayeux, ce 16 mars 1759.

Signé : f. a. DEPETICŒUR.

(François-Antoine de Petit-Cœur, écuyer, sieur de Beauvallon).

COPIE SANS DATE D'UNE LETTRE

ÉCRITE, D'APRÈS SON TEXTE, VERS 1767

A Monseigneur le Duc de Choiseul, Lieutenant-Général des Armées du Roi, Ministre de la Guerre (1).

MONSEIGNEUR,

Le sr de Saint-Vast, Maréchal de Camp ès armées du Roi, ci-devant Lieutenant-Colonel du Régiment de la Couronne, prend la liberté de vous supplier de l'honorer du Cordon rouge. Il fonde l'espérance d'obtenir cette grâce sur les bontés dont il vous a toujours plu de lui donner des marques essentielles. Il se flatte que vous voudrez bien les lui continuer, lorsque vous vous rappellerez qu'il y a plus de cinquante-deux ans qu'il est officier au service du Roi ; qu'il n'y a épargné ni sa fortune, ni ses peines, ni ses soins, ni son sang : qu'il y a reçu des coups de fusil considérables, dont un lui a fracassé le coude àCrevelt, dont il a de fréquents et douloureux souvenirs. M. le duc de Harcourt, la ville et le bailliage de Bayeux sont témoins du désir qu'il a de continuer de bien servir le Roi, et que ce désir a eu souvent son effet : Il y a quatre ans, Monseigneur, que vous lui accordâtes une pension de mille livres dans l'Ordre de Saint Louis ; c'est déjà une grande partie de la grâce qu'il ose vous demander ; permettez-lui aussi, s'il vous plaît, Monseigneur, de vous observer qu'il est dans l'Ordre avant presque tous les Commandeurs et les Grands-Croix.

---

(1) De 1761 à 1771.

COPIE DUNE RÉPONSE

de M. le marquis de Monteynard (1) à M. le duc de Harcourt

A Versailles, le 14 mai 1771.

Je n'ignore pas, M., que M. de Saint-Vast a longtemps et utilement servi; de pareils titres seraient bien suffisants pour m'engager à le proposer pour la décoration qu'il sollicite. Mais le nombre d'engagements de cette nature que le Roi a à remplir, ne me laisse pas entrevoir la moindre espérance de succès.

D'ailleurs le Cordon rouge dont il s'agit étant un de ceux affectés à l'artillerie, Sa Majesté n'en disposera certainement qu'en faveur d'un officier général qui ait servi dans ce corps. C'est ainsi que je m'en suis expliqué avec M. de Saint-Vast lui-même, qui s'était d'abord adressé directement à moi.

J'ai l'honneur d'être, avec le plus parfait attachement, M., votre, etc.

Trois lettres originales de 1771-1772, du comte de Montbarey (prince en 1774). Dans celle du 6 novembre 1771, datée de Besançon, où il se trouve en tournée d'inspection, il promet au général de Saint-Vast de faire ce qu'il pourra pour lui procurer le Cordon Rouge vacant depuis près de cinq mois. Dès qu'il sera de retour à Fontainebleau, il en parlera au marquis de Monteynard (1).

Paris, le 9 octobre 1777.

Entre nous, mon cher Général, c'est à la vie et à la mort. Les témoignages d'amitié donnés à l'armée et aux coups de

---

(2) Ministre de la Guerre, de 1771 à 1774.

fusil portent un caractère indélébile. Soyez d'après cela bien persuadé du très tendre et très inviolable attachement avec lequel je ne cesserai jamais d'être, mon cher général, votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : le Prince DE MONTBAREY (1).

Enveloppe cachetée à la cire rouge. Le cachet représente un écu parti de 1 et coupé de 2, autrement dit à six quartiers ; sur le tout, un écusson dont le blason est indiqué à la note (1). L'écu est surmonté d'une couronne fermée et entouré d'un manteau.

A Chaillot, le 11 mai 1778.

Je fus hier à Versailles, mon très cher Commandeur, et j'en

---

(1) Saint-Mauris, princes de Montbarey. *Franche-Comté* (Comtes de Bosjan, 1634 ; princes du Saint Empire 1774). *D'azur, à la croix fleurdelisée d'argent, au chef de gueules chargé d'une aigle éployée d'or.* Cimier : une couronne royale. — Armorial général de Rietstap.

M. de Saint-Mauris, prince de Montbarrey, né à Besançon, le 20 avril 1732, n'avait donc encore que quinze ans lorsqu'il fut blessé devant Fribourg, et une seconde fois à la bataille de Lawfeld, en 1747. Il reçut, en 1749, le brevet de colonel ; mais, ce ne fut qu'en 1758 qu'il commanda le régiment de la Couronne. Il se signala, la même année, au combat de Crevelt, où une nouvelle blessure vint l'atteindre. On a vu plus haut que c'est aussi à Crevelt que M. de Saint-Vast, alors chef de bataillon au même régiment, reçut sa blessure la plus grave. En 1776, le prince de Montbarrey fut nommé adjoint du Ministre de Saint-Germain, son compatriote franc-comtois auquel il succéda dans le département de la guerre, le 27 septembre 1777, étant Secrétaire d'Etat en survivance, ce qui le faisait appeler plaisamment le prince héréditaire par Maurepas. Sept mois après, le 28 avril 1778, son ancien compagnon d'armes, le marquis de Saint-Vast, était promu Commandeur de Saint Louis. (Voir pour son titre de Ministre et son entrée au Conseil d'Etat, la lettre du 16 mai 1778, ci-après). Il remit le portefeuille de la guerre au marquis de Ségur, à la fin de décembre 1780.

La princesse de Montbarrey, sa femme, était née Mailly de Nesle. (Mailly en Picardie, marquis et comtes de Mailly, comtes de Rubempré, marquis de Nesle et de Montcavrel, princes d'Orange et de l'Isle-sous-Montréal, ducs de Châteauroux, marquis de Haucourt : *D'or, à trois maillets de sinople.*)

suis revenu le soir. Je voulais encore jouir du très sensible plaisir de voir complimenter M. le prince de Montbarey sur la justice qu'il vous a fait rendre. Oh ! j'eus bien pleine satisfaction, tout le Militaire, grand et petit, était, je crois, hier chez lui, et tous le félicitèrent à votre occasion. Je vous assure qu'il en est très flatté. Il me dit encore au café : Hé bien ! vous êtes donc bien content. Tout le monde l'est, lui dis-je, et moi encore plus. Je le suis aussi dit-il.

Madame était en chaise à porteurs dans la rue ; elle m'appela et me dit : samedi que vous êtes venu dans mon appartement (j'étais au lit) pour m'annoncer que M. de Saint-Vast était Cordon rouge, je le savais ; M. de Montbarey me l'avait dit. Je lui dis : je savais bien, Madame, que le prince vous avait annoncé cette bonne nouvelle ; aussi je ne venais pas pour vous l'apprendre, mais pour me réjouir avec vous de ce qui arrivait à M. de Saint-Vast, parce que je connais vos sentiments pour lui. Elle me dit que j'avais raison d'être persuadé de son attachement pour vous, m'a chargé de vous les réitérer, de vous faire son sincère compliment et de vous assurer de ses respects. Je lui ai bien promis de ne point y manquer. Au café elle me raccrocha encore et me parla longtemps de vous très haut, mon très cher Général, et ce, pour avoir occasion de dire que le Roi vous avait accordé le Cordon rouge, que c'était un acte de justice des mieux placés. Elle faisait l'éloge de son mari en faisant le vôtre. Tout le monde applaudit avec ce ton de vérité qui entre rarement dans les endroits où habitent les Ministres. Cette scène fut charmante pour moi. Tous les assistants me chargèrent de vous faire leurs compliments de félicitation : M. le comte de Périgord, Mis. Talaru, de Vaux, M. d'Avaray, etc., etc., etc.., je ne finirais pas.

A mon arrivée hier, je trouvai ici votre aimable lettre ; je ne mérite nullement tout ce que vous m'y dites de trop agréable ; je mérite réellement votre amitié parce que je vous suis inviolablement et très respectueusement attaché et ce pour la vie.

Signé : MÉHÉGAN (1).

---

(1) Jacques de Méhégan, capitaine au régiment de la Couronne, s'était fait une haute réputation de bravoure, pendant la guerre de

Madame de Montbarey me demanda si vous aviez reçu votre Cordon. Je l'assurai que je l'avais vu expédier, cacheter et mettre à la poste; que vous deviez l'avoir, étant parti le dimanche au soir, 3 du mois.

M. d'Avaray, chez qui je fus le matin, me dit qu'il était enchanté de votre décoration. Le Colonel en second, le Major et nombre d'officiers du Régiment y étaient qui m'ont chargé de leurs respects pour vous et de leurs compliments. Mingaud m'a dit vous avoir écrit. Gordeau qui dîne avec plusieurs officiers du Régiment de la Couronne désire que je le nomme ; il vous présente ses hommages respectueux.

M. de Montbarey, qui devait partir aujourd'hui, ne part pas ; son départ est différé ou n'aura pas lieu.

On assure que le Roi ne part pas, les Courriers des Puissances prêtes à se battre pouvant arriver d'un moment à l'autre, et 24 heures de retard pourraient devenir funestes à l'Europe, car on croit que l'Empereur et le Roi de Prusse s'accommoderont, et ce par notre entremise.

M. le Maréchal de Broglie commande les troupes qui sont sur les Côtes.

La Cour va le 17 à Marly et y restera 15 jours.

De Saint-Omer, le 11 mai 1778.

MONSIEUR,

Tous les officiers du Régiment de la Couronne qui ont l'honneur d'être connus de vous m'ont chargé de vous assurer

---

Sept-Ans. Après la bataille de Minden (1759), enfermé dans cette place, il refusa de signer la capitulation acceptée par les autres membres du conseil de guerre dont il faisait partie, et offrit de sortir à la tête de la garnison et de se faire jour à travers les troupes ennemies, qui tenaient la ville assiégée. La proposition fut rejetée, parce que le général qui commandait ne voulut pas abandonner les équipages. Toutefois, la conduite de Méhégan ne resta pas sans récompense ; le roi, qui en fut informé, le plaça à la tête d'un régiment de grenadiers royaux, et il est mort maréchal de camp, en 1792.

Il était le frère aîné du littérateur de Méhégan, né en 1721.

de la satisfaction qu'ils ont ressentie en apprenant votre décoration du Cordon Rouge. Ils vous prient de vouloir bien agréer les compliments que j'ai l'honneur de vous faire en leur nom comme premier capitaine actuellement au corps. Vous voudrez bien permettre qu'en mon particulier je profite aussi de cette occasion pour avoir l'honneur de me rappeler à votre souvenir et vous assurer des sentiments respectueux avec lesquels je suis

Monsieur,

Votre très humble et très obéissant serviteur.

Signé : La Lombardiere.

A Saint-Omer, ce 15 mai 1778.

Monsieur,

Le Lieutenant-Colonel du Régiment de la Couronne, qui n'a pas le bonheur d'être connu de vous, et qui se trouve bien flatté de suivre votre carrière, a exigé du Régiment, Monsieur, le plaisir d'être son Secrétaire, de vous remercier de votre attention à nous faire part de la grâce que le Roi vient de vous accorder et de vous en faire notre compliment. Notre satisfaction générale semble faire participer chacun de nous à cette grâce si bien méritée par un galant homme aimé et respecté de tous ceux qui le connaissent, comme de son ancien régiment. Cependant, Monsieur, rempli de son respect et de son tendre attachement pour vous, le Régiment de la Couronne veut avoir la préférence et la mérite par le plaisir qu'il ressent de votre bonheur et dont il semble jouir. Je me joins à ces messieurs, je peux dire à des amis, et vous prie, Monsieur, de vouloir accepter et confondre nos hommages et les tendres respects avec lesquels, nous sommes, Monsieur,

Vos très humbles et très obéissants serviteurs,

Les officiers du Régiment de la Couronne et leur Lieutenant-Colonel, leur secrétaire,

Signé : le chevalier de la Ferandiere.

Les bas officiers, grenadiers et soldats du Régiment de la Couronne, à qui j'ai fait lire votre obligeante lettre à chaque

compagnie après l'avoir insérée d'ans un Livre du Régiment, vous ont remercié par un VIVE NOTRE BON PÈRE, M. DE SAINT-VAST !

Je crois cependant, Monsieur, qu'ils vous écriront une lettre académique ; mais elle ne vaudra jamais l'expression du cœur. Voilà ce qui me fait vous écrire leurs premiers remerciements.

A Monsieur, Monsieur de St-Vas, Maréchal des Camps et Armées du Roy, Gouverneur de Bayeux (1) en Basse Normandie à Bayeux.

Cette suscription se trouve sur la quatrième page d'une lettre sans enveloppe et pliée en conséquence.

Timbre de la poste : S. OMER.

Cachet du Régiment de la Couronne en cire rouge, représentant en creux la couronne royale de France.

---

(1) Le Relevé officiel de ses états de service dit simplement : Employé à Bayeux, ce qui ne veut rien dire.

A la page 191 de son Histoire sommaire de la ville de Bayeux, imprimée en 1773, Michel Béziers dit : « Comme je ne me suis proposé que l'Eloge de nos Illustres Compatriotes qui sont décédés, je m'abstiendrai de parler ici de M. de Saint-Vast, *Commandant pour Sa Majesté à Bayeux*, de Courcy, de Surlaville, tous trois Chevaliers de l'Ordre Militaire de Saint Louis et Maréchaux des Camps de l'Armée du Roi. »

On appelle communément *Commandant*, dit le dictionnaire de Trévoux, le Lieutenant de Roi des places de guerre, parce que c'est lui qui commande en l'absence du Gouverneur. *Commandant* se dit plus particulièrement d'un Officier qui a commission pour commander dans une province ou dans une place, comme ferait le Gouverneur lui-même. Le Roi envoie des *Commandants*, lorsque les Gouverneurs sont trop jeunes, ou malades, ou absents, etc.

On voit par là que le général de Saint-Vast exerça réellement les fonctions de Gouverneur de Bayeux, comme nous l'avons déjà dit en commençant.

On disait aussi, du portrait qui se trouvait au château de Crennes, que c'était celui du marquis de Saint-Vast, Gouverneur de Bayeux. Ce n'était pas sans raison ; ce fut tout au moins un gouverneur suppléant et effectif.

MON GÉNÉRAL,

Daignez, s'il vous plaît, recevoir notre compliment avec la même joie que celle que vous venez de répandre dans nos âmes, en nous faisant connaître combien nous existons toujours dans votre heureuse mémoire à nous faire part de ce que notre juste Souverain vient d'être reconnaissant en votre faveur des Services immémoriables que vous avez rendus à sa Couronne, dont nous sommes on ne peut plus satisfaits, ce qui enflammera de plus en plus notre zèle et affermira toujours notre courage. Vous voyez, mon Général, qu'un bienfait n'est jamais perdu. Ce que Louis Quinze avait oublié, Louis Seize s'en est rappelé. Vous étiez, il est vrai, couvert de feuilles de laurier ; mais la branche aimant ce qui lui est destiné est venue descendre chez vous s'orner de son feuillage pour former au mieux le bouquet de la Victoire dû à Votre Mérite ; est flatteur pour un Roi de savoir connaître les sujets d'un rang aussi distingué que le vôtre ; où dès la tendre jeunesse l'honneur réside, le laurier tôt ou tard en foule préside.

Nous connaissons Votre Valeur. De vous a dépendu notre Honneur. Et, à qui demandons-nous tout ? C'est à la Nature, qu'elle veuille bien encore vous donner pour nous quelques heureux instants afin que nous puissions jouir d'un héros intrépide à la tête de nos armées pour pouvoir aux champs de Mars prononcer à haute voix : VIVENT LE ROI ET St-VAS ! Ces deux noms pénétreraient dans nos cœurs, et des Français on connaîtrait toute la valeur.

A Dieu, Mon Général, à Dieu, si nous n'avons pas le bonheur de vous revoir, nous vous souhaitons tout ce que vous pouvez désirer et sommes avec tout le respect et l'attachement possibles

VOS GRENADIERS DE LA COURONNE.

En marge est écrit de la main du Général : Répondu le 25 mai 1778 dans celle de M. de la Ferandiere, lieutenant-colonel de la Couronne.

A Versailles, le 16 mai 1778.

Vous avez, mon très cher Général, un compliment à faire à M. le Prince de Montbarey. Le Roi l'a nommé Ministre ; il entra

en cette qualité, jeudi, avant-hier, au Conseil d'Etat. Je n'ai pu lui en faire mon compliment que ce matin.

Je lui ai dit en pleine audience : j'ai ici, mon Prince, le vrai brandevin de l'honneur. Je lui ai remis la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser, que vous écrivez au Régiment de la Couronne. Il l'a lue et elle lui a fait la plus grande sensation. Il a voulu me la rendre, mais je lui ai dit que j'en avais fait plusieurs copies et qu'il pouvait garder l'original. Il m'en a remercié et m'a assuré que je lui faisais plaisir de la lui laisser. Je lui ai ajouté que j'avais l'honneur de lui demander la permission de la faire insérer dans les journaux. Il m'a dit que je ferais très bien. J'ai été chez Madame la Princesse. Je lui ai d'abord fait mon compliment sur la nouvelle Dignité de Monsieur ; puis, je lui ai dit que vous m'aviez chargé de l'assurer de vos hommages et de vous donner des nouvelles de sa santé et puis encore je lui ai remis copie de cette digne et respectable lettre. Elle en a été touchée aux larmes et m'a chargé de vous remercier et de vous faire ses compliments bien sincères et combien elle était satisfaite de votre contentement. J'ai lu et relu cette lettre ; je l'ai aussi donnée à lire à M. le comte de Puységur, qui m'a chargé de nouveau de vous faire ses compliments, M. le marquis de Lévis, M. le comte de Maillebois, etc. Tous vous font félicitation et compliment. Je l'ai donnée aussi à lire à M. d'Avaray qui en a été enchanté et à qui j'en donnerai une copie demain matin, il m'en a prié. Je suis bien certain que le Roi la lira. C'est un écrit bien respectable.

J'ai remis aussi votre lettre au prince au sujet du logement que vous lui offrez. J'ai été fort étonné, mon très cher Général, de n'avoir pas vu votre nomination au Cordon Rouge dans la Gazette d'hier. J'ai été au bureau des affaires étrangères, mais il n'y avait personne ; je verrai demain le commis chargé de ce détail et s'il ne vous a pas mis dans la gazette de lundi, car l'épreuve est déjà donnée pour celle de lundi, vous serez très certainement dans celle de vendredi prochain (1).

---

(1) Cette nomination se trouve dans la Gazette de France du 25 mai 1778, n° 42 de ladite année. Elle est ainsi libellée :

J'ai eu l'honneur de vous marquer que le départ du Prince avait été différé ; on ne sait pas même s'il aura lieu.

Madame la Princesse se porte très bien.

Vous avez dû recevoir une lettre contresignée M. C'est M. l'ancien évêque de Limoges auquel j'ai lu votre lettre qui l'a fait contresigner ; il a aussi été bien touché du contenu de votre lettre.

Je n'ai que la place de vous assurer de mon respectueux attachement.

Signé : MÉHÉGAN.

A Chaillot, le 27 novembre 1782 (1).

J'ai reçu, mon très cher Général, la lettre que vous m'avez fait l'honneur de m'écrire, le 21 de ce mois, et je l'ai lue et relue avec bien de l'intérêt. Non, mon cher Général, il n'est pas possible que l'on ait jamais voulu humilier un digne militaire comme vous. On vous a oublié sans doute. Je l'ai dit et redit à M. de Saint-Paul. Je l'ai dit à tout le monde. Ah, mon cher général, que cet oubli vous a occasionné de choses bien flatteuses : Le militaire entier, à Versailles, à Paris, en province même, s'est rappelé avec vénération et respect vos glorieux services et on ne veut pas croire à ce qui existe, que vous n'avez pas été compris dans cette promotion. Tous ceux qui me rencontrent, infanterie, cavalerie, dragons, tous me demandent si on a réparé cette erreur, cet oubli qui en vérité ne fait pas la gloire de notre Ministre (le marquis de Ségur) ; mais, mon général, il se peut que ce n'est qu'un oubli. Ecrivez donc au Ministre, qu'il doit se rappeler qu'il vous a vu lui-même servir avec la plus haute distinction et que vos services ne vous

---

De Marly, le 23 mai 1778.

« Le roi a accordé le Cordon rouge, vacant par la mort du comte de Puisignieux, au sieur de Saint-Vast, maréchal de camp, ci-devant lieutenant-colonel du régiment de la Couronne. »

(1) 87e anniversaire de la naissance de M. de Saint-Vast.

ont pas mérité que l'on s'arrêtât à vous, faisant un Lieuteuant-Général qui n'a jamais servi militairement et qui est Maréchal des Camps de la même année que vous. Tentez une lettre, mon cher Général, tout le monde vous en supplie, et, votre ami, celui que vous avez comblé de bonté depuis sa tendre jeunesse, vous le demande avec la plus vive instance. Vous ne serez point humilié si l'on vous refuse. Si l'on ne se rend pas à la justice, ceux qui vous refuseront, s'il est possible, seront couverts des reproches du public. Je vous assure que vous avez bien la voix de Dieu et celle du peuple. Je sais que vous n'en serez pas plus grand pour être bréveté Lieutenant-Général; mais, enfin, vous serez où vous devez être. Ecrivez avec fermeté; vous êtes en droit de le faire; personne ne l'a acquis comme vous. Je ne vois pas M. de Ségur parce qu'il m'a manqué, sans quoi je lui aurais dit tout ce que je vous marque avec la même vérité que je le pense. Je l'ai dit et redit à M. de Saint-Paul; je le lui répéterai encore vendredi prochain et il ne l'a pas laissé ignorer au Ministre. Quoi! refuser d'accorder à un militaire, âgé de 88 ans (87 exactement), un grade tant, tant mérité. Non, personne ne veut le croire et j'espère que le Ministre n'y croit pas non plus. Ecrivez donc un mot, mon cher Général, et j'espère que tout s'aplanira et que toute la France qui vous connaît sera satisfaite de la justice que l'on vous rendra. Pardonnez ma longue discussion; mais je plaide vis-à-vis de vous la cause de mon digne ami, de ce valeureux militaire criblé de blessures. Ecrivez donc, mon cher et très cher Général. Non, non, vous ne pourrez jamais, au grand jamais, être humilié.

Vous trouverez ci-joint, mon cher Général, une rescription de la somme de seize cent soixante-treize livres pour vous payer des six premiers mois de votre pension de l'année 1782; je vous serai très obligé de m'en accuser la réception. — Vous voudrez bien m'envoyer dans le courant de janvier votre certificat de vie pour pouvoir retirer votre ordonnance de Commandeur de Saint Louis.

Recevez toujours avec la même bonté les assurances de mon respectueux attachement.

Signé : MÉHÉGAN.

Surlaville est on ne peut plus sensible à la part que vous voulez bien prendre à son nouveau grade ; il vous assure de ses respects ainsi que d'Hunaud.

Au bas est écrit : Lettre de M. deméhégan aquoy M. ne sest pas voulu conformer.

Versailles, 9 août 1782.

MONSIEUR,

J'ai l'honneur de vous prévenir qu'en votre qualité de Commandeur de l'Ordre royal et militaire de Saint Louis, vous êtes tenu d'accompagner, le Roi, Dimanche 25 de ce mois (1), tant en allant qu'en revenant, à la Messe qui sera célébrée le même jour, dans la Chapelle du Château de Versailles. Vous devez assister à cette Cérémonie, avec l'habit uniforme de votre grade militaire, par dessus lequel vous porterez le grand Cordon de l'Ordre, conformément à l'article 22 de l'Edit d'institution, et à l'article 16 de l'Edit de Janvier 1779.

Je suis avec respect, Monsieur, votre très humble et très obéissant serviteur,

Signé : MELIN.
Secrétaire général de l'Ordre.

M. de Saint-Wast, Maréchal de Camp.

Même convocation, le 1er août 1783, pour le lundi 25 dudit mois. Le convoqué avait 87 ans et 9 mois !

HISTOIRE DE BAYEUX

« Le 22 juin 1786, le roi Louis XVI, de passage à Bayeux (pour aller à Cherbourg), ayant remarqué dans le cortège un vieillard décoré du cordon rouge que son âge (90 ans et demi) empêchait de se mêler à la foule, il apprit que ce vieux guer-

---

(1) 25 août, fête de Saint Louis.

rier était M. de Saint-Vast, officier général, qui avait gagné ses grades sur le champ de bataille et notamment pendant la guerre de Sept ans. Il le fit approcher de sa voiture et lui parla avec une affabilité qui fit pleurer de joie le vieux soldat. »

Dans une énumération des noms illustres à Bayeux en 1788, mais pouvant s'appliquer à l'état de Bayeux en 1787 (année de sa mort), on trouve M. de Saint-Vast, cordon rouge et officier général (Notes de M. A. Paimblant, bibliothécaire, extraites du cinquième volume de la Société des arts et belles-lettres de Bayeux, pages 70, 91 et 92 : Histoire de cette ville à la fin du XVIIIe siècle par Pezet).

ERRATUM

P. 234, Note (2). — On a passé, à l'impression, la fin du premier blason auquel il faut ajouter : *les fasces de sinople chargées chacune d'une chaîne d'or.*

A. DE TESSON.

V

MORTAIN PENDANT LA TERREUR

IV

LE GÉNÉRAL GEORGES DE VIÉVAL

Les Jacobins de Mortain paraissent avoir été complètement étrangers au procès de Georges Le Bensais de Viéval ; du moins, dans les deux dossiers (1) qui concernent ce vieil officier des armées Française et Polonaise, il n'est question que des procédures instruites à Paris contre lui par le Comité révolutionnaire de la section du Muséum. Si les comités de Mortain avaient eu à s'occuper de cette affaire, ils n'eussent pas commis les erreurs de noms et d'orthographes qui sont multiples même dans le jugement de condamnation à mort qui fut rendu contre leur compatriote. En effet, les noms de l'accusé sont défigurés et transformés dans les divers actes, tantôt en celui de *Le Biensais de Wiesval*, tantôt en *Bansay, dit Viesvalle*, tandis que sa véritable dénomination patronymique était Le Bensais de Viéval. De plus, les mêmes pièces le font naître au *Roché*, ou au *Rochet*, district d'Avranches, alors qu'il s'agit du Rocher, l'un des faubourgs de la ville de Mortain. Enfin, on y donne à ce vieillard la qualification de *ci-devant* et *d'ex-noble*, quand à Mortain, on eût sans nul doute protesté contre ce titre, puisque la famille Le Bensais, originaire, croyons nous, de la paroisse de Heussé, n'a

(1) **Archives Nationales. Tribunal Révolutionnaire. Wib. 358 — 753.**

jamais figuré dans une seule des Réformes de la noblesse opérées à diverses périodes dans le bailliage de Mortain, et encore moins aux listes des Etats-Généraux de 1789, où elle eût pu se faire représenter, même par mandataire.

Georges Le Bensais de Viéval naquit au Rocher, le 24 février 1718, dans la maison que vendit (1) son fils Casimir-Jean-Clément-Michel-Cajetan-Stanislas-Georges, qui était celle de sa famille, et qu'habitèrent jusqu'à leurs morts ses deux tantes, Mlles de Viéval (2).

Incorporé d'abord dans les Mousquetaires de la garde du roi Louis XV, il entra ensuite comme officier dans le Royal-Allemand cavalerie et fut attaché à la suite de ce régiment, avec le grade de lieutenant-colonel. Ce fut en cette qualité qu'il prit part à la guerre de Sept ans, et assista aux batailles de Crefeld, de Rosbach et de Minden, qui furent des défaites (1757 et 1759), puis à la victoire du maréchal de Broglie à Bergen, (1759). Sa belle conduite dans ces rencontres lui mérita la croix de Saint Louis, dont le brevet original, daté de Versailles, le 2 juillet 1759, est conçu dans ces termes :

« M. Georges Le Bensais de Wiéval, vous ayant associé à » l'ordre militaire de Saint Louis, je vous écris cette lettre pour » vous dire que j'ai commis le sieur comte de la Serre, lieute- » nant-général en mes armées, gouverneur général des Invalides » et grand-croix de l'ordre, pour vous recevoir et admettre à » la dignité de chevalier de Saint Louis. Mon intention est que » vous vous adressiez à lui pour prêter entre ses mains le » serment que vous êtes tenu faire en ladite qualité de chevalier

---

(1) L'acquéreur, Georges Leverdays, ancien officier de marine, en faisant opérer dans la cuisine de cette maison d'importantes réparations, y trouva plusieurs sacs d'écus de 3 et de 6 livres, cachés derrière la plaque de la cheminée.

(2) L'une d'elles, Marie-Anne, décéda à Mortain, le 2 juillet 1809. Elle était fille de Julien et d'Adrienne Anne Heuzé, sœur probablement de Heuzé de Champoré, médecin du duc d'Orléans et des épidémies de Mortain. Mlle de Viéval était plus jeune de 27 ans environ que son frère, ce qui ferait supposer qu'elle était née d'un deuxième mariage.

» dudit ordre et recevoir de luy l'accolade et la croix. » — *Signé :* Louis (1).

Sans aucun doute de Viéval avait dû recevoir quelque grave blessure dans l'une des rencontres que nous venons d'indiquer. Ramené en France, il fut certainement soigné aux Invalides, et le roi voulut assurément donner un certain éclat à la cérémonie de la remise des décorations qu'il s'empressa de distribuer aux vaillants officiers de l'armée. Son choix pour leur remise se porta sur le gouverneur de cet hôtel.

Peu après, le lieutenant-colonel était promu mestre de camp de cavalerie (2) ; mais il quittait bientôt l'armée Française pour prendre du service en Pologne, où déjà précédemment, dès l'année 1755, il était allé en mission (3). Sans abandonner sa qualité de Français, il était admis comme général auditeur (4), dans le corps d'armée du Grand Duché de Lithuanie, aux appointements de 6.000 livres par an. Il devenait même l'aide de camp du prince Michel-Casimir de Radzivill, comme nous l'apprend une lettre du prince de Rohan (5). Le prince avait daigné d'accepter d'être le parrain de l'un des petits enfants de de Viéval. Du reste le général avait été imité par ses deux fils, dont l'un était colonel Polonais.

Nous pourrions dire que nous avons vu cent fois le portrait miniature sur ivoire du général de Viéval. Il faisait l'ornement de la cheminée de sa petite-fille, Mlle Marie-Françoise-Joséphine de Viéval (6), née à Munich, le 28 juin 1784, et décédée à Mortain, le 1er janvier 1857. La tête, très reposée, a un certain air de gravité ; les cheveux tout blancs, sont roulés à droite et à

---

(1) Archives Nationales. Wib 358 — 753. nº 5 du dossier.

(2) Ce grade militaire correspondait à celui de colonel.

(3) Arch. Nation. Wib 358 — 753, nos 8 et 9 du dossier.

(4) Nous pensons que le rang de général auditeur signifiait ou général d'état-major, ou de général à la suite d'un corps d'armée.

(5) « J'ay été fort aise d'apprendre par votre lettre, Monsieur de Viéval, que vous êtes connu de M. le prince de Radziwill et que vous lui avez été attaché en qualité d'aide de camp, etc., etc. Signé le prince de Rohan, arch. nat., nº 7 du dossier.

(6) Elle avait eu deux frères qui partirent en 1812, pour la campagne de Russie : ils y périrent dans la débâcle de la Bérézina ; jamais on n'en eut de nouvelles.

gauche sur les tempes, et sur la nuque repose une bourse ou couette enveloppée d'un ruban noir. Le costume est de drap blanc, avec col et parements des manches rouges. Vu de profil et du côté droit, on n'aperçoit qu'un fragment de la rosette de la croix de Saint Louis. Nous avons revu plus tard ce portrait au château des Fougerets, à Perriers-en-Beauficel. Il doit être aujourd'hui en possession d'une famille qui n'a connu, ni Mlle de Viéval, ni les siens, et qui ignore encore plus ce que fut le brave général de Viéval.

Après l'accomplissement de la Révolution et des divers partages de la Pologne, de Viéval et ses fils se retirèrent, le premier à Léapol (1), dans la Galicie Autrichienne, non loin de Vienne, les autres à Munich, en Bavière. Puis ils vinrent tous en France, vers 1790, pour y voir celui-ci ses sœurs, ceux-là leurs tantes. Mais les fils retournèrent quelques semaines après reprendre leur situation, tandis que leur père resta à Paris, dans le but d'y obtenir et d'y faire liquider une retraite, basée sur plus de quarante années de services militaires.

Grâce à de brillantes relations, qui plus tard lui furent reprochées et qui furent plutôt compromettantes pour lui, avec le maréchal duc de Broglie, son ancien chef, devenu ministre de la guerre, en 1789, le comte de Vergennes, ministre des affaires étrangères, le cardinal de Bernis, le comte de Durfort, le marquis de Paulmier, ambassadeur de Pologne, le prince de Rohan, le comte Sutton de Clonard, le général avait pu déjà recevoir une gratification de 1.200 livres sur le trésor, par ampliation, datée de Versailles, le 27 avril 1775 (2). On lui laissait espérer un traitement fixe de 2.200 livres, comme récompense de ce qu'il avait tout sacrifié pour le service de l'Etat, auquel il avait toujours montré le zèle le plus ardent (3). Il ne perdait pas l'espoir et la solution paraissait prochaine, lorsqu'il reçut la lettre suivante du ministère de la guerre :

---

(1) Il y était en mars 1785, et Mme de Viéval lui écrivait d'une grosse écriture semblable à celle d'un apprenti écolier, en signant *votre femme*. Arch. Nat., n° 10.

(2) Arch. Nat. Wib 358 — 753. N° 3 du dossier.

(3) Arch. Nat. Wib 358 — 753. N° 4 du dossier.

« Paris, le 30 septembre 1791. — Il est nécessaire, Monsieur, » pour faire le rapport sur les pensions dont je suis chargé, » que vous me fassiez passer le certificat original qui vous a été » donné par M. de Broglie, daté de Paris 3 avril 1781, afin » qu'il vienne à l'appui de votre mémoire, etc. N° 1.055

» Le Directeur de la liquidation générale. *Signé :* DUFRESNE » SAINT LÉON (1) ».

Enfin, cette retraite lui fut liquidée ; elle ne fut que de 600 livres seulement, d'après les propres déclarations que fit de Viéval, lors de son arrestation.

Installé seul, rue du Four, au faubourg Saint-Germain, il habitait tranquillement chez Domingo, en chambre garnie, lorsque le 4 germinal an 2 (24 mars 1794), les citoyens Coffin, tapissier, et Gervais, gendarme, l'appréhendèrent au corps et l'amenèrent devant le Comité révolutionnaire de la section du Muséum. Le motif de cette arrestation était qu'ils avaient reconnu en lui un ancien chevalier de Saint Louis, un ci-devant noble, et le prétexte de leur détermination qu'il avait contracté des dettes au café de la Municipalité, quai de l'Ecole. En outre, ils affirmaient qu'il avait eu un fils, ci-devant mousquetaire, dont il était *intéressant*, disaient-ils, de savoir la résidence actuelle (2).

Ces procédés étaient tout au moins étranges. Il était invraisemblable qu'avec son caractère d'honorabilité de Viéval pût penser à faire des dupes dans un café ; de plus aucun des documents du procès n'établit en rien qu'il eut refusé de payer les dépenses qu'il pouvait avoir faites, mais les hommes d'un zèle intempestif agissaient ainsi journellement. Et le Comité révolutionnaine, pour y répondre, rendit sur le champ une ordonnance de perquisition domiciliaire, d'apposition de scellés et de constitution de prisonnier.

La perquisition amena la saisie d'une quinzaine de pièces, entre lesquelles un brevet de Saint Louis. Quant à sa croix, de Viéval déclara qu'elle s'était trouvée égarée après la mort d'un joaillier, demeurant rue du Roule, auquel il l'avait confiée pour une réparation : elle avait disparu.

---

(1) Arch. Nat. Wib 358 — 753. N° 2 du dossier.
(2) Arch. Nat. Wib 358 — 753. N° 14 du dossier.

Le juge d'instruction, Charles Bravet, procéda à son interrogatoire, le 14 avril 1794.

Fouquier-Tinville prépara alors son réquisitoire, le 3 mai suivant, et dans cet acte d'accusation, qui a 14 pages in-folio, bien qu'il n'y eût aucune connexité entre les divers accusés, au nombre de neuf, et qui pour la plupart ne se connaissaient même pas, il engloba : 1° Claude-Antoine-Clériadus duc de Choiseul de La Beaume, ancien lieutenant-général ; 2° du Tailly ; 3° Monniotte ; 4° Le Bègue d'Oyseville ; 5° Le Bègue de Bois (tous les deux étaient frères) ; 6° Mainvielle ; 7° de Viesval ; 8° le comte de Levis et 9° Martin.

En ce qui regardait de Viéval, Fouquier formulait ainsi ses accusations :

« De Viesval, qui prétend avoir servi en Pologne, est aussi » l'ennemi de la République Française. On ne peut douter » qu'il n'ait fait émigrer ses deux fils pour porter les armes » contre la nation en faveur du despotisme. Il prétend, à la » vérité, qu'ils ont toujours demeuré en Pologne, mais en 1791 » ils sont rentrés en France pour émigrer et aller se réunir » aux conspirateurs et aux assassins de la Patrie. Une lettre de » l'un d'eux ne laisse aucun doute à cet égard. Il en résulte » que ce fils est sur la frontière, près son frère. « La personne, » dit-il, dont vous désirez savoir des nouvelles doit être près » de Francfort. » Cette lettre est donc écrite des Brabants, ce » qui prouve qu'il était réuni avec son frère à la cour de » Coblentz et de Bruxelles. »

Le fait est que les lettres relatées à l'acte d'accusation y étaient reproduites d'une façon exacte et conforme aux originaux (1).

Du Château défendit de Viéval.

Tous les neuf accusés furent déclarés coupables et complices de conspiration et de complots contre l'Etat.

---

(1) Voir notamment au dossier criminel la lettre n° 13.
Archives nationales. Tribunaux révolutionnaires. Carton Wib 358-753. 18 pièces.
Bulletin du Tribunal Révolutionnaire, par Clément.
M. Sarot. La Terreur dans le département de la Manche. Coutances, 1877, p. 136.

Tous furent condamnés à mort le 15 floréal an 2 (4 mai 1794), et le jugement dut être mis à exécution dans les 24 heures. René Dumas remplissait les fonctions de président, Etienne Foucault et Etienne Masson, celles de juges.

Trente-six années après cet événement, le roi Charles X, vers le milieu du mois de juillet 1830, tentait une légitime réparation envers la famille de Viéval, en inscrivant le nom de la petite fille du malheureux général, Mademoiselle Marie-Françoise-Joséphine Le Bensais de Viéval, sur sa cassette personnelle, pour une modeste rente. Lorsque nous en eûmes retrouvé le titre et que nous pûmes le lui offrir avec une vive impression d'émotion, cette vieille amie nous répondit : « J'ignorais que cette faveur m'eût été accordée ! Jamais je n'ai reçu quoi que ce soit ; la Révolution de Juillet avait anéanti toutes mes espérances et je ne soupçonnais même pas l'existence de ce brevet ! »

Hippolyte SAUVAGE.

V

CHARLES DE LA ROQUE DE CAHAN

Après les quatre victimes du Tribunal Révolutionnaire, qui appartenaient à la région de Mortain, nous devons faire mention de celles qui succombèrent dans les luttes militaires.

Fils du subdélégué de La Roque, dont nous avons déjà rappelé les malheurs, Charles-Eugène-Narcisse de La Roque de Cahan naquit à Mortain vers 1760, dans cet hôtel de la Planche-Majotin (1), qu'habita peu de temps son père, après qu'il eut succédé à Georges-Michel d'Amphernet, baron de Bures, disparu dans des circonstances mystérieuses.

Ainsi que son père, il fut d'abord page du roi. Remarqué par le comte d'Artois, il parcourut rapidement les premiers grades militaires, et il était capitaine au régiment de Royal-Navarre, cavalerie, lorsqu'en 1789, à la veille de sa 30e année, il prit part aux élections pour les Etats-Généraux du bailliage de Mortain.

---

(1) C'est dans cette maison également qu'était né Léonor d'Amphernet, dont nous parlerons bientôt.

Grâce aussi à la bienveillance de son protecteur princier, il avait pu épouser l'une des filles du marquis de Chevrue, en 1774.

Il est bien positif que, cédant aux impulsions de ses beaux-parents, il était parti des premiers avec eux pour l'émigration. Mais tandis que M. de Chevrue se mettait aux ordres des princes et des alliés de la coalition, où, d'après une lettre datée de Coblentz, du 2 décembre 1792, « il s'était comporté au point » d'exiger la reconnaissance des Princes et sur le point d'avoir une place très brillante (1) », Charles de La Roque était bientôt rentré en France, vers le 15 janvier 1795, acceptant un commandement dans l'armée royale, organisée sous les ordres de Louis Frotté. Celui-ci avait reçu pleine autorisation d'emmener avec lui, ou d'envoyer en Normandie, pour le seconder, quelques officiers de mérite : La Roque de Cahan, Gautier de Carville, Belfond, La Rosière, d'Urville et Marguery.

Le premier d'entre eux avait même été recommandé à de Frotté, par le comte d'Artois, d'une façon particulière telle, que l'on avait cru que La Roque avait reçu des pouvoirs égaux ou même supérieurs à ceux de son chef, ce qui était inexact. Le prince ne lui avait pas délivré de commission, mais un certificat très flatteur, en se bornant à le recommander au Comité royaliste.

« M. le comte de La Roque, disait-il, est né à Mortain, en » Basse-Normandie. Ses terres sont situées aux confins de la » province de Bretagne. Il connaît un grand nombre de royalistes » dans son canton. Il sert le Roi depuis plus de vingt ans. Il » nous a paru susceptible d'être employé utilement en renouant, » s'il est possible, les fils de la coalition normande, dont il a » été membre. Il a des talents militaires et la connaissance des » détails nécessaires pour être employé comme major. Jersey, » le 8 décembre 1794 (2). »

Du reste, Frotté qui avait débarqué sur les côtes de la France

---

(1) Lettre écrite par Mme Polinière au Président Levesque, son père, et reconnue par elle, le 25 mai 1793. Archives Nationales. W. 46, n° 3 042.

(2) Archives du Ministère de la Guerre. — De La Sicotière. Louis de Frotté et les Insurrections normandes. T. I, p. 71, 72.

le 11 juin 1795, n'avait pas cru abuser des pouvoirs qu'il avait reçus en donnant à ses trois compagnons La Roque-Cahan, Belfond et La Rosière, qui tous avaient le même grade que lui avant d'émigrer, qui tous avaient le même dévouement et qui couraient les mêmes dangers, le même brevet qu'il avait reçu, c'est-à-dire le rang de maréchaux de camp. Il avait pensé qu'il était plus dans l'ordre et mieux dans l'intérêt général de la cause commune d'avoir des collègues plutôt que des subordonnés. Toutefois, cette égalité de grades avait de bien graves inconvénients que Frotté, dans ses rapports avec La Roque lui-même, ne devait pas tarder à ressentir. La hiérarchie du commandement est une nécessité de son fonctionnement, et plus tard, Frotté fut forcé d'en revendiquer les prérogatives. (1)

Dans ces conditions effectivement, et s'appuyant sur un crédit certain, de La Roque parut croire dès le début qu'il pourrait occuper le premier rang, et il avait des partisans pour l'appuyer. Il se mit aussitôt en relations directes avec quelques-uns des royalistes et des mécontents du voisinage; il fit même venir de Caen une petite provision d'armes et de munitions, dont il pensait prendre ou garder la direction. Mais doux, poli, insinuant, il n'avait ni l'ardeur nécessaire pour entraîner les hommes, ni l'autorité qui exerce ou même dispute le commandement. Frotté, d'ailleurs, était seul porteur d'une lettre de *Monsieur* et d'instructions formelles devant l'accréditer auprès des royalistes de Normandie. Il prit donc ou reçut le commandement supérieur. La Roque, mécontent, se retira à Caen, d'où il ne tarda pas à revenir. Il accepta alors une place dans le conseil supérieur et le commandement spécial de la première division de l'armée. Il s'y comporta loyalement et bravement (2). De fait, La Roque fut toujours considéré par Frotté comme son commandant en second et comme son véritable chef d'Etat-Major (3).

Le général avait pour lui une estime parfaite, ainsi qu'on le voit par une lettre qu'il écrivait, en janvier 1795, au comte d'Oilliamson. Il lui faisait l'éloge de son nouvel auxiliaire dans

---

(1) La Sicotière. id. T. I, p. 76.

(2 Moulin. Mémoires. — Médavy. Mémoires. — La Sicotière. T. I, p. 107, 108.

(3) La Sicotière. T. II, p. 7, 51, 124, 126.

ces termes : « La Roque-Cahan a toutes les qualités réunies : » zèle, bravoure, intelligence, honnêteté de caractère et de » principes. Il paraît bien connaître son canton ; depuis long- » temps il sollicite de passer en Normandie, et son dévouement » mérite cette récompense. »

Ces détails que nous avons désiré rappeler, font connaître le caractère et la considération dont jouissait Charles de La Roque dans son entourage. Voyons-le maintenant à l'œuvre.

Bientôt avec l'aide de La Roque, qui connaissait parfaitement le Bocage Normand, et qu'un chef vendéen appelle *le sage et le prudent*, l'organisation royaliste marcha si rapidement qu'en quelques mois, près de 1.800 hommes y étaient réunis dans les trois districts de Mortain, de Vire et de Domfront. Ces forces réunies, aux environs des forêts surtout, se reliaient aux Chouans de la Mayenne et de la contrée de Fougères, en Bretagne. Avec cette poignée de volontaires, de Frotté put tenir pendant près de cinq années en échec une armée de près de dix mille soldats.

Lors de la pacification de La Mabilais, le 1er mai 1795, de Frotté reçut des passeports pour se rendre au château de Flers, près Domfront, avec La Rosière, Commarque et La Roque-Cahan, afin d'y procéder au désarmement d'une partie de ses troupes.

L'année suivante, après une reprise des hostilités, le 12 février 1796, La Roque fut envoyé en Angleterre, porteur d'une lettre datée du quartier-général de Flers, et signée de tous les membres du Conseil de l'armée royale, avec une mission de confiance auprès du prince de Bouillon. En même temps, il recevait de Frotté, le généralissime, une lettre pour le duc de Bourbon, qu'il suppliait de lui envoyer quelques bons officiers. La Roque devait en même temps faire au prince la description des pays insurgés. Cette lettre, Frotté la terminait dans ces termes, à l'éloge du porteur : « Quand on sert aussi bien que M. de La Roque » les intérêts de son roi, on est digne de la confiance la plus » illimitée des princes de la Maison de Bourbon. Il sera donc » près de votre Altesse Sérénissime l'organe des sentiments des » royalistes de cette province de Normandie et des miens parti- » culièrement. — *Signé :* Louis DE FROTTÉ (1). »

---

(1) La Sicotière. T. I, p. 399.

Une autre lettre, datée du quartier-général de La Mancellière (1), le 3 mars 1796, et signée également de Frotté, donne quelques autres détails sur « M. le comte de La Roque (2), » mon ami et mon 1er chef divisionnaire, qui doit être maintenant » en Angleterre, où je l'ai envoyé par Saint-Marcou, pour porter » mes demandes réitérées au Ministre. Il doit revenir par Jersey. » — Puis passant à un autre ordre d'idées, le signataire ajoute : « Ce genre de guerre-ci ne ressemble à aucun autre. Il faut » être vraiment militaire, gai, sans souci, jeune et vigoureux. » Trop de sagesse nous siérait mal..... M. de La Roque com- » mande quarante gentilshommes, dont le plus vieux a vingt » ans, et le plus jeune, qui est mon frère, en a seize (3). »

A son retour d'Angleterre, Charles de La Roque signait, avec les membres du conseil supérieur de l'armée catholique et royale de Normandie, une lettre, datée du 1er avril 1796, qu'ils adressaient au comte de Puysaye (4).

Il n'est pas douteux que la 1re division, dont il était le chef et le général, ne se soit trouvée mêlée à de nombreuses rencontres : nous ne sommes pas fixés sur leurs dates, ni sur leur importance. Cependant, on sait que plusieurs petits combats furent livrés par La Roque-Cahan aux environs de Domfront, et qu'il y perdit quelques hommes (5). En cette qualité de commandant effectif, La Roque eut pour aides de camp, d'abord Auguste Gaudin de Villaine (6), capitaine, qui eut un bras cassé d'une balle, et ensuite Jean-Emmanuel de Cœurdoux, chef de bataillon, qui reçut deux blessures et fut décoré plus tard, sous la Restauration. La Sicotière. T. I, p. 398 ; T. II, p. 570.

Sa conduite énergique et pleine d'humanité en toutes circons-

---

(1) Canton d'Isigny, arrondissement de Mortain.

(2) Il signait toujours « Le Chevalier de La Roque, notamment dans une apostille du 24 Juin, datée du camp du Boisgny, près de Fougères, mais plus souvent encore Charles de La Roque. La Sicotière. T. I. p. 289, 571.

(3) La Sicotière. T. I, p. 419 et 421.

(4) La Sicotière. Louis de Frotté. T. I, p. 457.

(5) La Sicotière. T. I, p. 503.

(6) Plus tard celui-ci devint maire de Savigny-le-Vieux jusqu'à sa mort. Il fut le père de M. Sylvain de Villaine, colonel de cavalerie, mort à Carcassonne, en 1848, et de M. Adrien de Villaine, général de cavalerie, mort à Moulins, en 1876.

tances lui valut le brevet de colonel, que le comte d'Artois expédia au général de Frotté, à la date d'Edimbourg, le 1er septembre 1796, avec quatre croix de Saint-Louis, destinées à des officiers qui avaient reçu des blessures (1). De La Roque dût être flatté de recevoir cette haute marque de confiance ; mais évidemment il eût préféré de beaucoup une situation exempte des alternatives de luttes et de trêves qui se succédèrent à diverses reprises durant cette époque troublée.

Cependant, malgré une suspension d'armes, pendant l'hiver de 1796-1797, La Roque avait cru prudent de revenir dans sa division de Saint-Jean-des-Bois, au canton de Tinchebray, pour y relever l'esprit de résistance et d'union parmi ses anciens compagnons, inquiets de mouvements hostiles et de préparatifs incessants qui semblaient présager un retour prochain des hostilités. On était alors au cours du mois de mars 1797, et La Roque, qui déjà s'était retiré chez plusieurs de ses amis, était venu passer quelques jours chez Mme Guillouet de La Guionnière, veuve d'un ancien lieutenant de Roi ; mais il devait quitter bientôt cette retraite hospitalière pour aller chercher un asile plus sûr chez sa propre mère, à La Devinière, aux portes de Tinchebray.

Le 23 mars, au soir venu, lui et Martial Guillouet, le fils de son hôtesse, profitant de l'obscurité, se préparaient à partir et s'entretenaient ensemble, dans le jardin croyons-nous, lorsqu'un détachement de quarante hommes d'une colonne mobile armée, qui s'était embusquée sur le bord du chemin, faisant irruption, les somma de s'arrêter et s'empara d'eux sans résistance de leur part.

Emmenés aussitôt à Tinchebray, ainsi que Mme Guillouet, La Roque et Martial, son ami, entendirent prononcer par les autorités leur renvoi devant le directeur du jury de Domfront. Conduits tous les deux en prison, Martial Guillouet parvint à gagner le geôlier, pendant la nuit, et offrit à La Roque des moyens d'évasion. Celui-ci ne voulut jamais accepter.

« Nous sommes en trève, dit-il à son jeune compagnon, que » peuvent-ils me faire ? Me conduire à Domfront ? Eh bien, on » m'y relâchera ! — Il me répugne de m'évader ! — Vous,

---

(1) La Sicotière. T. II, p. 13.

» mon ami, retournez chez votre mère, et dites-lui que je » reste (1). »

La Roque s'était mépris sur les sentiments de ses ennemis : L'officier au cœur généreux et chevaleresque croyait trouver chez les autres la loyauté dont il était pénétré !

Le lendemain matin, il partait sous escorte pour Domfront. Mais à une demi-lieue de Tinchebray, le convoi composé de six gardes nationaux, soit qu'il obéît à un mot d'ordre donné à l'avance, comme on le crut généralement, soit qu'il n'écoutât que la haine politique, le fusilla sur le bord de la grande route, dans l'avenue du château des Bourdeaux ou des Bordeaux. On simula une attaque du convoi en tirant quelques coups de pistolet en l'air ; cette tactique fut assez commune en ces temps.

C'était le 24 mars 1797 (2).

Tel est le récit adopté par La Sicotière. Il est basé sur le rapport de La Noë, commandant de la garde nationale de Tinchebray, qui se trouve aux Archives du Ministère de la Guerre. C'est une pièce probante et d'une sévérité historique incontestable, bien qu'elle ait pour but de disculper l'escorte qui accompagnait La Roque : elle fut transmise à Paris, par le général Dumesny, qui commandait à Domfront.

Le Ministre de la Guerre, en répondant à ce rapport, le 10 avril, fut moins indulgent que Dumesny et se servit de cette locution : « Il est malheureux que le détachement ait été » contraint d'en venir à cette extrémité ! » — Le Ministre était évidemment dans la vérité, car enfin La Roque avait été passé par les armes sans avoir été appelé devant un Conseil de guerre, et sans la moindre sentence militaire, selon les règles les plus classiques de la Société.

M. l'abbé Dumaine, aujourd'hui vicaire-général du diocèse de Séez, tout en rappelant les mêmes résultats, donne une autre version de ce drame. Il dit que « sans aucune forme régulière » de jugement, l'escorte signifia au prisonnier sa sentence de

---

(1) M. l'abbé Dumaine, T. III, p. 316. — Comte de La Ferrière. Hist du canton d'Athis, p. 232, 233.

(2) Archives de la Guerre. — La Sicotière T II, p. 72, 73.

» mort, et que quelques instants après il tombait sous une dé-
» charge. L'infortuné gentilhomme avait été dénoncé, ajoute-il,
« puis jugé en comité de sûreté publique par trois bour-
» geois de Tinchebray. » L'historien donne même les noms de ces justiciers, mais évidemment des bourgeois n'avaient aucune qualité dans des circonstances aussi solennelles : il y avait dans leur acte un véritable déni social, un acte de barbarie.

Il est certain que la mort de Charles de La Roque eut un immense retentissement dans toute la Normandie.

Hippolyte SAUVAGE.

VI

LÉONOR-AMAND-CONSTANS D'AMPHERNET

Né à Mortain, le 20 novembre 1747, Léonor-Amand-Constans d'Amphernet (1) doit être à tous titres revendiqué par nous, bien que la plus grande partie de son existence se soit accomplie en Bretagne.

Son père, Georges-Michel d'Amphernet, seigneur et patron de Bures et de Bertot, remplissait à cette époque et jusqu'en 1760 les fonctions de subdélégué, en même temps que celle de gouverneur de la ville de Mortain. On sait qu'il y habitait près de l'une des anciennes portes de la cité, à la Planche-Majotin, l'hôtel qu'occupent actuellement Mme Louis Josset et son fils, M. Léonce Josset, contrôleur des contributions directes. Devenu veuf de Jeanne-Marie-Julienne de La Broise de La Chevrenaye,

---

(1) Son acte de naissance lui donne les prénoms de Léonor et de Constans. Nous pensons donc que c'est à tort que la *Généalogie de la Maison d'Amphernet*, p. 41, lui a donné ceux de Eléonor et de Constant, qui sont bien différents : celui de Eléonor est même plutôt celui d'une femme, que l'on orthographie indifféremment avec ou sans la lettre E. De même il y a Constant et Constans au Calendrier. Léonor eut pour parrain Pierre de Chapdelaine, de la paroisse de Sept-Frères, et pour marraine Demoiselle Madelaine d'Amphernet, fille de Gabriel, baron de Pontbellenger. Etat-civil de la ville de Mortain.

il avait épousé en secondes noces Jeanne-Poline du Gretz (1), fille de Philippe du Gretz, de Mont-Saint-Père, chevalier de Saint-Louis, et lieutenant des vaisseaux du roi.

Georges-Michel d'Amphernet, de son premier lit avait eu un fils, Gabriel-René-Georges, qui hérita de la maison de Mortain, et fut seigneur de Chancé, (2) à Romagny, du chef de sa grand'mère Marie-Geneviève Achard de Bouvouloir. De sa seconde union, il eut trois enfants, dont l'ainé fut Léonor Amand-Constans, sur lequel nous voulons attirer particulièrement l'attention en ce moment.

On donne à ce fils les qualités de baron d'Amphernet et de seigneur de Kermadéoha, en la paroisse de Kernevel, au diocèse de Quimper, en Basse-Bretagne. Il fut d'abord officier de cavalerie dans la garde ordinaire du Roi, compagnie d'ordonnance des gendarmes Bourguignons, commandée par son parent, le marquis de Colbert-Chabannais, maître de camp des armées de Sa Majesté Louis XVI. Ensuite il fut capitaine-commandant de la compagnie des Gardes-Côtes de Quimper, puis de celle de Rosporden, par commissions données à Versailles en 1767, signées Louis, et contresignées du duc de Choiseul.

Quelques années après, Léonor d'Amphernet épousa, le 21 mars 1774, Noëlle-Désirée Le Flo de Branho, qui devait lui survivre jusqu'en 1802. De ce mariage naquirent sept enfants : 1° Joseph-Marie-Amand ; 2° Aimé-Joseph ; 3° Charles-Marie-Constant ; 4° Bonaventure-Augustin-Marie ; 5° Désirée-Josèphe-Charlotte ; 6° Antoine-Guy, et 7° Eléonor.

---

(1) Les uns lui donnent le prénom de Pauline, les autres celui d'Apoline.

(2) La famille d'Amphernet appartient plus spécialement à la contrée de Vire. Cependant, elle a possédé plusieurs fiefs dans le comté de Mortain. Outre Chancé, nous pouvons citer entre autres le riche domaine de Touchet, qui, après elle, a passé aux d'Ambray, qui ont compté parmi eux le chancelier du roi Louis XVIII. Brecey a appartenu aussi aux d'Amphernet, et c'est Françoise d'Amphernet qui le fit ériger en baronnie pour son fils Jacques de Vassy. L'une des paroisses de l'ancien comté de Mortain portait le nom de Saint-Christophe-d'Amphernet, en souvenir de cette famille. Aujourd'hui elle est englobée dans le canton de Tinchebray (Orne), et se trouve désignée sous le vocable de Saint-Christophe-de-Chaulieu.

Admis aux Etats de Bretagne, il y siégea dans l'ordre de la noblesse, en vertu d'un arrêt du Parlement, en date du 21 août 1786, qui l'avait reconnu et confirmé dans sa qualité de chevalier, comme issu d'ancienne noblesse, prouvée par filiation non interrompue depuis l'année 1280.

C'est avec ces antécédents là que d'Amphernet répondit à l'appel de la Vendée et de la Bretagne presqu'entières, lors du soulèvement de ces deux provinces contre le régime de la Terreur. Proclamé officier général dans les armées qui y furent constituées, il sut organiser promptement la résistance dans la contrée qu'il habitait, et dont il parlait la langue, aussi bien qu'il en connaissait les mœurs et la foi ardente. D'Amphernet fit de grands sacrifices pour sa cause ; mais il paya de sa vie son dévouement à la défense des intérêts religieux et monarchiques.

Après la rupture des conférences de la Prévalaye, près de Rennes (1), auxquelles il assistait avec les autres chefs royalistes, il fut arrêté à Rennes, puis transféré à Saint-Méen et déféré enfin à une commission militaire, siégeant à Quimper, par laquelle il fut condamné à être passé par les armes.

Léonor d'Amphernet subit la mort, le 9 janvier 1797, avec la foi et le courage sublime d'un chrétien et d'un vaillant soldat.

La relation très touchante et fort détaillée de sa fin a été rappelée par M. l'abbé Téphany (2). Le récit en fut dressé presque instantanément par le prêtre qui l'assista dans ses derniers moments et qui le transmit en Espagne à l'un de ses collègues, émigré dans ce pays. Bien qu'un peu théâtrales, les circonstances qui l'accompagnent sont tellement édifiantes et si glorieuses pour la religion qu'elles sont dignes d'être répétées ici. Le nom de son auteur ne nous est pas connu, mais, on peut le dire, lui aussi fut un homme courageux. Voici la lettre qu'il écrivit encore sous la première impression de ce drame émotionnant.

---

(1) Elles eurent lieu en 1795 entre Hoche et les Bretons insurgés.

(2) *Histoire de la persécution religieuse dans le diocèse de Quimper et Léon*, p. 376 et 379.

« Je dois vous rendre compte d'une cruelle nuit que je viens de passer ce 8 janvier.

» L'on m'a conduit de notre prison à la prison criminelle pour administrer les sacrements à M. d'Amphernet, condamné à mort pour avoir soutenu les droits du trône, méconnu la République et l'avoir regardée comme une autorité usurpée.

» Rendu au cachot, j'y ai trouvé M. d'Amphernet couché sur un grabat, les fers aux pieds, gai, riant et absolument résigné à la mort... Je le confesse trois fois dans la nuit. A six heures du matin, il se lève, malgré la pesanteur de ses fers, se prosterne à genoux et reçoit le bon Dieu ; le crucifix à la main, il prononce publiquement son action de grâces, de manière à faire pleurer tout le monde, même ses gardes. Il envisageait la mort comme le plus grand bienfait que Dieu pouvait lui accorder, comme le terme de ses maux et le commencement d'une éternité bienheureuse, heureux, disait-il, de mourir dans le sein de l'église catholique, apostolique et romaine.

» A sept heures, il écrit deux lettres, l'une à sa femme, l'autre à sa sœur. Il envoie à ses enfants deux oraisons à la Sainte Vierge, écrites de sa main, qu'il gardait sur lui.....

» Il s'attendait à n'être passé par les armes qu'après midi. A neuf heures, on vint lui annoncer qu'on allait lui ôter ses fers; il s'habille courageusement, se lève et marche pour sortir de sa chambre. Je le tenais par le bras pour l'aider à porter ses chaînes ; il m'embrasse.

» A l'instant arrivent ses enfants, au nombre de six, dont les plus âgés ont onze et douze ans ; une servante en portait un sur ses bras. Ces pauvres enfants se jettent à genoux devant leur père et lui demandent sa bénédiction.

» Dans un moment semblable, la nature parle puissamment, surtout au cœur d'un père ; les soldats sont attendris, les larmes coulent de toute part... Adieu, leur dit-il, mes enfants ! Je vous recommande votre mère ; obéissez-lui, aimez-la, ayez pour elle les soins que mérite une si digne mère ; aimez votre religion, ne l'abandonnez jamais ; pardonnez à vos ennemis comme je leur pardonne. Dieu m'avait fait votre père ; il m'avait donné, il m'ôte mes enfants !... Soyez-lui soumis.

» Oui, papa, s'écrie sa fille, en lui sautant au cou, nous le voulons !

» Il s'arrache des bras de ses enfants, sort de la chambre pour qu'on lui retire ses fers, essuie ses larmes, reprend son courage, rentre dans la chambre pour m'embrasser une seconde fois et marche à la mort!

» Il la reçoit debout, ne voulant ni se mettre à genoux, ni tourner le dos !

» Deux heures après, on me conduit chez sa femme occupée à rendre grâces à Dieu d'une mort qu'elle regardait comme bien précieuse ; on peut l'appeler la femme Forte. »

Généalogie de la famille d'Amphernet, 1891. — Chantrel. *Les Gentilshommes du bailliage de Vire*, 1862. — Brunet. *René d'Amphernet*, 1885. — L'abbé Téphany. *Histoire de la persécution religieuse dans le diocèse de Quimper et Léon*, 1879. — L'abbé Loth. *Histoire d'un confesseur de la foi*, 1886.

Hippolyte SAUVAGE.

VI

DISPARITION D'UNE PLANTE

Dans la séance du 8 novembre 1894, je crus bon d'entretenir la Société d'une petite plante annuelle, un *Lithospermum*, qui avait poussé chez moi par hasard tout près d'un bâtiment. Cette année-là, je n'en avais qu'un pied, mais, les années suivantes, il en leva des centaines au même endroit et pas ailleurs. Chaque année j'en arrachais la plus grande partie pour permettre aux autres de se mieux developper. Les choses se passèrent ainsi jusqu'en 1897 inclusivement; le temps fut aussi favorable que les années précédentes pour faire mûrir les graines; je ne remuai pas plus que d'habitude le terrain pierreux où elles étaient tombées, je ne fis donc rien qui pût nuire à leur germination. Or, en 1898, pas une seule n'a levé. Je me disais que la plante dont il s'agit reparaîtrait peut-être cette année; vain espoir, je ne l'ai pas revue.

Voilà donc une plante qui a disparu aussi fortuitement qu'elle était venue. Elle n'était pas sans doute de notre pays; elle se rapprochait, comme le disait le savant et toujours regretté P. Masselin, du *Lithospermum arvense*, mais elle en différait par plusieurs caractères et ne répondait exactement à la description d'aucun des *Lithospermum* indiqués dans les diverses flores qui ont été consultées.

Puisque son apparition a été constatée dans la *Revue*, j'y mentionne aussi sa disparition.

Sosthène MAUDUIT.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2e TRIMESTRE 1899

Revue historique et archéologique du Maine. Tome 44e, année 1898, 2e semestre.

Bulletin de la Société Les Amis des Sciences et Arts de Rochechouart, Tome VIII, N° VI, 1898. — Tome IX, N° I, 1899.

Bulletin archéologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. Année 1898, 2e livraison.

Académie d'Hippone. Fascicules trimestriels, Nos 3 et 4, 1898.

Revue illustrée des Provinces de l'Ouest, Nos de février-mars, avril, mai et juin 1899.

Tumulus à Bouzais près Saint-Amand-Montrond. — Fonds de cabanes néolithiques — Stations avec ateliers de l'époque de la pierre polie à la bastide d'Engras (Gard). — Tumulus néolithiques avec incinérations près d'Uzès. — Les derniers Arécomiques, traces de la civilisation celtique dans la région du Bas-Rhône, spécialement dans le Gard. — La Cuillère à travers les âges; brochures offertes par l'auteur, M. Julien de Saint-Venant, Inspecteur des Forêts à Nevers.

Album et Catalogue de la Collection Bardini, de Florence, vendue à Londres le 5 juin 1899.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France. — Tome 9, 1er trimestre. 1899.

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne. Tome XVIII, 1er bulletin 1899.

Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn. N° I, janvier-février 1899.

The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal of Montreal. — October 1898. Vol. I, N° 4.

Bulletin de la Société d'histoire naturelle de Mâcon. 1er mars et 1er juin 1899.

Mémoires de la Société Académique du Cotentin (archéologie, belles-lettres, sciences et beaux-arts). Tome quatorzième. 1898.

Ce volume, que nous avons reçu tardivement, contient les articles suivants :

P. 1 à 31, *L'Abbaye de Hambye*, par M. A. Lair.

P. 32 à 62, *Les Saints du diocèse de Coutances et Avranches* (suite et fin), par M. le chanoine Pigeon. — Continuation de la vie de Saint-Firmat, patron de Mortain.

P. 65 à 116, *Les Vendéens dans le département de la Manche*, par M. le chanoine Menard. — Chapitres 5 et 6.

P. 117 à 127, *Gratot*, ses manoirs, ses seigneurs et leurs tombeaux, par M. le chanoine Pigeon.

A cause de Jean d'Argouges, seigneur de Gratot, et, jusqu'en 1439, de Granville qu'il fieffa à Thomas, sire Descalle, mais dont il continua d'avoir le patronage, cet article est à rapprocher de celui paru dans le Tome VIII de la *Revue de l'Avranchin*, p. 379, où l'on cite, par erreur typographique, la page 432 au lieu de la page 342.

En cette même année 1439, un Jean d'Argouges, dont le vicomte de Poli n'indique pas l'origine et dont M. Pigeon ne parle point, défendait le Mont Saint-Michel contre les Anglais.

Légendes Normandes recueillies dans l'arrondissement de Mortain par M. Hipp. Sauvage, officier de l'Instruction Publique, avocat, ancien magistrat. — Quatrième édition.

Nous possédions déjà personnellement la deuxième édition imprimée à Angers en 1869. La nouvelle, d'un plus grand format, contient 198 pages au lieu de 126 et 40 articles au lieu de 24.

L'Hygiène par l'Hydrothérapie, par le docteur Jules Roger (du Havre), chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand. — 1re partie : *Historique de l'Hydrothérapie. — Affusions, Douches, Bains, Etuves. — Bains-Douches populaires et scolaires en France et à l'Etranger.* — 2e partie : *Etude sur les bains de mer. — Etude climatérique et topographique des stations balnéaires maritimes de la France, de Dunkerque à Biarritz.*

L'auteur, ayant recouvré la santé après avoir fait de la cure thermale aux eaux et en outre dix-huit mois d'hydrothérapie sur place, s'est trouvé dans les meilleures conditions pour apprécier ses bienfaits thérapeutiques et hygiéniques. Il s'est particulièrement étendu sur un procédé tout d'actualité, les bains-douches populaires et scolaires. De plus, exerçant la médecine depuis trente ans dans une ville maritime, il a pu suivre en maintes circonstances les salutaires effets des bains de mer ; c'est pourquoi il en a fait aussi une étude toute spéciale.

Il n'a oublié, dans sa revue des plages, aucune des stations balnéaires de l'Avranchin : Donville ; Granville ; Hacqueville ; Saint-Pair, qui semble avoir ses préférences, l'ayant connu en 1848, alors qu'il était enfant, et que sa famille habitait Avranches ; Jullouville, qu'il critique ; Carolles et Saint-Jean-le-Thomas.

Le Rachat, par Henri Datin.

M. Albert Legrin rendra compte, à la prochaine séance, du nouveau roman très dramatique de notre fécond confrère.

Anciens Registres paroissiaux de Bretagne, par l'abbé Paul Paris-Jallobert — Deuxième trimestre 1899. — Montreuil-le-Gast et Saint-Malo, troisième fascicule.

Jean-François Cocu, sieur du Pré, commis au bureau des *Devoirs*, mourut à Saint-Malo en 1742. — On appelle *devoirs*, en Bretagne, dit le dictionnaire de Trévoux, les droits qui s'y lèvent pour le Roi, et les octrois qui appartiennent à une ville sur certaines marchandises ; il y en a de plusieurs sortes.

Limites de la Bourgeoisie de Saint-Lo, par M. Ed. Lepingard.

Saint-Lo, étant ville de franche Bourgeoisie, on conçoit l'importance pour ses Bourgeois de la désignation des mercs, bornes, limitations et devises du Bourgage, désignation faite en 1409 et rappelée, avec quelques variantes et de plus amples détails, dans les procès-verbaux de chevauchée, rédigés en 1617 et 1679, le tout mis au jour par M. Lepingard avec plan figuratif, bien que cette fixation n'ait plus aujourd'hui qu'une valeur historique.

Le Gérant : JULES DURAND.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

Littérature, Sciences et Arts

DES ARRONDISSEMENTS D'AVRANCHES & DE MORTAIN

SÉANCE DU JEUDI 20 JUILLET 1899

A DEUX HEURES, AU MUSÉE

Président : M. ALFRED DE TESSON

Secrétaire : M. le comte DE CHABANNES

Etaient présents : MM. Albert LEGRIN, Président du Tribunal civil, et Sosthène MAUDUIT, Conseiller Général, Maire de Saint-Martin-des-Champs, *Vice-Présidents ;* Léon LANOS, ancien Notaire, *Bibliothécaire-Archiviste ;* A. LEBEL, ancien Libraire, *Administrateur ;* Mme LÉPINEY ; Mme Jules LEVALLOIS, en littérature Julia LAURENCE, Membre de la Société des Gens de Lettres ; MM. ASSE, Conservateur des Hypothèques ; de BESNE, Conseiller d'arrondissement et Maire de Saint-Nicolas-des-Bois ; Jules LEVALLOIS.

ORDRE DU JOUR

1. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.
2. — Présentation d'un nouveau Membre titulaire.
3. — Dépouillement de la correspondance — Nécrologe.
4. — Photographies offertes.

Imprimerie Avranchinaise de Jules DURAND, rues Boudrie et Quatre-Œufs

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

Littérature, Sciences et Arts

DES ARRONDISSEMENTS D'AVRANCHES & DE MORTAIN

SÉANCE DU JEUDI 20 JUILLET 1899

A DEUX HEURES, AU MUSÉE

Président : M. ALFRED DE TESSON

Secrétaire : M. le comte DE CHABANNES

Etaient présents : MM. Albert LEGRIN, Président du Tribunal civil, et Sosthène MAUDUIT, Conseiller Général, Maire de Saint-Martin-des-Champs, *Vice-Présidents ;* Léon LANOS, ancien Notaire, *Bibliothécaire-Archiviste ;* A. LEBEL, ancien Libraire, *Administrateur ;* Mme LÉPINEY ; Mme Jules LEVALLOIS, en littérature Julia LAURENCE, Membre de la Société des Gens de Lettres ; MM. ASSE, Conservateur des Hypothèques ; de BESNE, Conseiller d'arrondissement et Maire de Saint-Nicolas-des-Bois ; Jules LEVALLOIS.

ORDRE DU JOUR

1. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.
2. — Présentation d'un nouveau Membre titulaire.
3. — Dépouillement de la correspondance — Nécrologe.
4. — Photographies offertes.

LECTURES

5. — *Antiquité de la paroisse du Petit-Celland. — Saint-Gerbold, évêque de Bayeux, apôtre du Petit-Celland,* par M. l'abbé Cudeloup, curé de cette paroisse.
6. — *Dieu-l'Inconnaissable. — Hypothèse scientifique,* par J. Laurence (Mme Jules Levallois).
7. — *Le Rachat*, par M. Henri Datin. — *Compte-Rendu,* par M. Albert Legrin.

I

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la séance du 20 avril dernier, qui est adopté sans observation.

II

M. Deplanche, receveur particulier des Finances, 35, boulevard du Sud, à Avranches, est ensuite proclamé membre titulaire sur la présentation de M. Albert Legrin et du Président.

III

M. le baron de Tonge exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la réunion par un télégramme expédié de Jullouville. — M. Amédée du Buisson de Courson envoie de Versailles une note sur la famille de Billeheust. — M. J. de Saint-Venant, Inspecteur des Forêts à Nevers, demande divers renseignements sur les objets de notre Musée qui l'ont plus spécialement intéressé dans une précédente visite. — M. le vicomte Révérend, qui prépare un travail sur la noblesse de la Restauration, se renseigne sur les familles Bouillon, de Barenton ; Brindejonc de Birmingham, de Martigny ; Lepelley du Manoir et de Pléville, de Granville.

Lettres de MM. Jules Bouvattier, de Paris ; Clouard, de Bayeux ; Clouzot, de Niort ; Cudeloup, curé du Petit-Celland ; Decombe, Conservateur du Musée archéologique de Rennes ; Dumont, de Paris ; d'Elie, Directeur de la Revue internationale bio-bibliographique ; Kaës, principal du Collège de Mortain ;

Langley, secrétaire de la Smithsonian Institution, à Washington; Le Clerc, secrétaire général de la Société d'Etnographie et d'Art populaire *Le Vieux Honfleur ;* Lemonnier, de Saint-Pair-du-Mont; Lépiney, de Paris; Levallois, de Paris et du Pontaubault; Roger, du Havre; Sauvage, de Neuilly; Trübner, de Strasbourg.

M. Eugène-Hippolyte de Robillard de Beaurepaire, ancien Conseiller à la Cour d'Appel de Caen, Chevalier de la Légion-d'Honneur, Correspondant du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts et de la Société des Antiquaires de France, Directeur de l'Association Normande, Secrétaite général de la Société des Antiquaires de Normandie et de la Société française d'Archéologie, ancien Président de la Société des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen, membre de plusieurs autres Sociétés savantes, né à Avranches, le 28 janvier 1827, est décédé à Caen, dans sa 73e année, le 8 juin 1899.

M. Eugène de Beaurepaire restera certainement un des principaux historiens de l'Avranchin et plus particulièrement du Mont Saint-Michel.

En attendant sa biographie complète par M. de Longuemare, avocat à la Cour d'Appel de Caen et son Secrétaire de l'Association normande, nous avons le devoir de rappeler les remarquables articles qu'il donna à la Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain :

Notes pour servir à l'Histoire archéologique de l'ancien Diocèse d'Avranches. — Mémoires, Tome II, p. 25-50.

Etude sur la Poésie populaire en Normandie, et spécialement dans l'Avranchin. — M., II, 95-177.

La Vierge de Staconny à l'église de Saint-Quentin. — M., II, 179-185.

Les Sermons de Maurice de Sully, d'après un manuscrit français de l'abbaye de Jumièges. — M., II, 411-431.

Rapport sur quelques Communications faites à la Société relativement à des Objets d'art, etc. — M., II, 535-557.

Les Miracles du Mont Saint-Michel, fragment d'un mystère du XIVe siècle. — M., IV, 17-41.

Les Manuscrits du Dr Pierre Cousin, curé de Saint-Gervais d'Avranches. — M., IV, 133-157.

De quelques pièces dramatiques jouées sur le théâtre du Collège

d'Avranches dans le courant du XVIIe et du XVIIIe siècle. — M., IV, 213-228.

Garaby de la Luzerne, d'après de nombreux documents. — M., IV, 439-471.

L'union d'amour et de chasteté d'Aubin Gautier, apothicaire avranchois. — M., V, 1-25.

M. Edouard Le Héricher ; notice biographique. — Revue de l'Avranchin, Tome VI, p. 13-22.

Mademoiselle Marie-*Ida*-Pauline Hubert, membre du Bureau, est décédée à Avranches, le 14 juin 1899, dans sa 71e année.

Nommée bibliothécaire-archiviste à la séance du 7 janvier 1886, en remplacement de M. Gustave Bouvattier, décédé, Mlle Ida Hubert se trouva obligée, après neuf ans d'exercice et par suite de l'affaiblissement graduel de sa vue, de renoncer aux fonctions qu'elle avait acceptées par pur dévouement ; ses confrères reconnaissants lui décernèrent le titre de bibliothécaire honoraire à la séance du 14 février 1895. Polyglotte, la langue anglaise lui était familière et elle traduisait couramment l'italien. Extrêmement spirituelle, elle n'avait rien du bas bleu, tout en étant fort instruite ; sa conversation était des plus agréables.

Nous lui devons les comptes-rendus, traductions ou articles suivants :

Etude littéraire (compte-rendu d'un volume de vers anglais). — Mémoires, Tome VIII, p. 234-237.

Les Envois des Etats-Unis (Smithsonian Institution). — Revue de l'Avranchin. Tome V, p. 323-326.

Pasteur jugé par les étrangers (traduction d'un article de l'Institution Smithsonienne). — Rev., VI, 45-51.

Quelques mots sur l'origine de la Smithsonian Institution et Circulaire concernant les prix HodjKins à décerner en 1894. — Rev., VI, 407-412.

Lettre d'un vieil expéditionnaire (1820). — Rev., VII, 81-84.

Compte-rendu de *Rouen, Rouennais, Rouenneries,* par Eugène Noël. — Rev., VII, 288-291.

Compte-rendu de *Milieu de siècle, biographie d'un critique,* par J. Levallois. — Rev., VIII, 207-213.

Compte-rendu de *Maîtresse et Femme,* par M. Henri Datin. — Rev., VIII, 320-323.

IV

M. le docteur Jules Roger offre son portrait-album par Letrouvé et Lalouette, 88, boulevard de Strasbourg, au Havre.

M. l'abbé Cornille, vicaire de Saint-Gervais, offre une photographie du grand sceau de Robert Cénalis, évêque d'Avranches de 1532 à 1560.

L'écu carré ou en bannière porte une croix chargée sur ses quatre branches d'un lis de jardin et à ses quatre bouts des chiffres arabes 1 et 2 en pal, 3 et 4 en fasce, et cantonnée, aux 1 et 4, de la même lettre hébraïque, aux 2 et 3, d'une autre lettre hébraïque.

Tout cela ressemble fort à un rébus plus ou moins héraldique. Le lis indique bien, d'ailleurs, des armes parlantes.

L'exergue est : SIGILLVM. MAGNVM. RO. EPI. ABRINC.

M. le chanoine Pigeon a donné dans son *Diocèse d'Avranches*, p. 700, le blason suivant, de Robert Cénalis, d'après des vitraux et des sculptures en bois à Juilley : de gueules, à la croix d'or chargée d'un lis à trois branches de sinople, les fleurs de lis sont d'argent et dans les cantons de gueules sont quatre lettres hébraïques.

V

ANTIQUITÉ DE LA PAROISSE DU PETIT-CELLAND

Saint-Gerbold, évêque de Bayeux, apotre du Petit-Celland

La paroisse du Petit-Celland ou de Saint-Ouen-de-Celland semble remonter au VIIe siècle, c'est-à-dire à l'époque où vivait Saint Gerbold, qui devint évêque de Bayeux. M. Masselin, décédé curé de Saint-Brice-sous-Avranches, se rangeait à cette opinion. D'après le témoignage de ce prêtre, à l'érudition si vaste, Saint Gerbold, avant d'être évêque de Bayeux, serait venu vers 650 du monastère de Scissy ou Sessiac, aurait achevé d'évangéliser cette contrée et aurait fondé une première chrétienté ou paroisse à l'endroit qui s'appelle aujourd'hui le Petit-Celland.

Il est certain qu'il y a des faits et des témoignages qui semblent donner à cette opinion une grande probabilité. Tout d'abord, la tradition locale, de temps immémorial, indique le Petit-Celland comme lieu d'origine pour Saint Gerbold. Ce Saint, d'après la plupart des histoires, est né à Livry, diocèse de Bayeux ; mais, dans le cours des siècles, après avoir dit ici et soutenu que Saint Gerbold avait vécu au Petit-Celland, on a pu dire qu'il avait vu le jour en cet endroit. L'enseignement oral, relativement à tel ou tel fait, à tel ou tel personnage, n'est-il pas, dans le cours des âges, exposé à s'altérer, à varier ? Serait-il téméraire de penser qu'après avoir dit et répété dans les premiers siècles qui suivirent la fondation de la paroisse, que Saint Gerbold avait vécu au Petit-Celland, on ait conclu que ce Saint était originaire de l'endroit et qu'ensuite on l'ait affirmé et enseigné. Aujourd'hui, on dit carrément : « Saint Gerbold est né à la Berrière. » En tout cas, le culte de ce

Saint Evêque a été et est toujours en grand honneur dans cette localité du Petit-Celland. On parle d'une chapelle qui aurait existé au village de la Berrière (1). On montre encore de grosses pierres de taille que l'on dit être des débris de cette chapelle. A deux cents mètres environ de ce village, presque au fond d'un petit vallon exposé au levant, on trouve une belle fontaine qui porte encore aujourd'hui le nom de Fontaine Saint Gerbold. On dit qu'autrefois elle était miraculeuse. A l'église paroissiale, la statue de Saint Gerbold était l'objet d'une grande vénération. Elle contenait deux ossements assez considérables ; l'un placé dans la tête de la statue et l'autre dans le buste, tous les deux scellés au plâtre, mais sans cachet épiscopal et sans authentique. On regarde ces ossements comme étant des reliques de ce saint évêque. La chapelle du midi, dans l'église paroissiale, est dédiée à Saint Gerbold. Chaque année, l'assemblée en l'honneur de ce Saint a lieu le 1er dimanche d'août. Il y a fête ce jour-là. Un registre ancien mentionne le nom des personnes qui, au XVIIe et au XVIIIe siècle, faisaient partie de la Confrérie de Saint Gerbold, établie depuis longtemps dans l'église du Petit-Celland. — Chose remarquable, à Brécey, la statue de ce même Saint faisait au maître autel le pendant de la statue de Saint Martin, patron de la paroisse. A la Mancellière, comme au Petit-Celland, il y a une chapelle dédiée à Saint Gerbold (2). A Saint-Oven, dans l'ancienne

---

(1) En 1570, Gilles de Tesson, prêtre, était sieur de *la Berrière*, où il habitait (*Monographie de la paroisse de la Mancellière*, par M. Alfred de Tesson, Tome XI des *Mémoires*, p. 133).

Sur un vieux registre du Petit-Celland, un registre de catholicité, commençant à l'année 1601 et se continuant jusqu'en 1634 ou 1635, on signale la mort, en 1616, de noble homme Jean Hulin, sieur de *la Berrière*, inhumé dans l'église de Sainte-Pience, sa paroisse.

Dans la généalogie donnée par M. Alfred de Tesson, Tome XII des *Mémoires*, on retrouve, p. 101 et 102, les noms de Gilles Tesson, prêtre, sieur de la Berrière, et de Jean Hulin, écuyer, sieur de la Porte, à Sainte-Pience.

(2) Voir la *Monographie de la paroisse de la Mancellière*, par M. Alfred de Tesson, Tome XI des *Mémoires*,, p. 6 à 9.

chapelle de la Paumerie, il y avait la statue de ce Saint. Malgré cela, dans les temps d'épidémie, on venait et on vient de préférence au Petit-Celland prier Saint Gerbold, parce que là, la protection de ce Saint était plus certaine et plus sensible et on y venait de toutes les contrées voisines, même de Brécey, qui avait pourtant sa statue de Saint Gerbold.

En présence de ces faits et de ces témoignages, l'opinion de M. Masselin, d'après laquelle Saint Gerbold aurait vécu au Petit-Celland, aurait organisé une chrétienté ou paroisse ne semble pas dénuée de tout fondement.

VI

DIEU - L'INCONNAISSABLE

HYPOTHÈSE SCIENTIFIQUE

MESSIEURS,

Quelques savants, dans ces derniers temps, ont essayé, malgré leurs habitudes contraires, de démêler quelque chose à cette question ardue entre toutes, *La Finalité*; mais ce n'a guère été qu'un aimable bavardage qu'ils nous ont donné. Les causes finales, en effet, ne s'expliqueraient que si l'on établissait tout d'abord un plan préconçu à ces causes. Or, pour qu'il y ait plan préconçu, il faut reconnaître l'ordre dans la Nature; mais l'ordre impliquerait un ordonnateur. La science, qui se pique de n'admettre comme vrai que ce qu'elle trouve au fond de ses creusets, n'y a point découvert l'ordonnateur. — Passons.

Les religions se contentent de faire de la poésie avec nos cœurs. Si belles que soient les images qu'elles créent, quelque grandioses que nous paraissent les paysages qu'elles leur dessinent, nous allons voir tout à l'heure leur impuissance à nous peindre l'Inconnaissable, leur poésie, toute pleine de séduction, est incomplète pour notre esprit, et elle ne nous montre ni la face, ni la forme de ce cet Inconnaissable, qui nous fuit à mesure que nous le poursuivons.

Cependant l'Eglise semble avoir trouvé une formule assez satisfaisante. La voici d'après le catéchisme du diocèse de Paris ;

« Dieu est un pur Esprit, sans figure, sans couleur, qui voit tout, s'occupe de tout et gouverne toutes choses par sa Providence. »

Cherchons d'abord ce que peut nous donner la poésie des religions ; nous étudierons ensuite les preuves scientifiques ; et enfin nous verrons si celles-ci peuvent nous rapprocher de l'enseignement du Catéchisme.

Le Diable, nous dit le nouveau Testament, le transporta sur une montagne, et lui montrant tous les Royaumes du Monde avec leur gloire : « Je te donnerai tout cela si tu te prosternes et m'adore. »

« ..... Retire-toi, Satan ! »

Quelle simplicité, mais quelle largeur ! C'est le secret de ce LIVRE — où cependant nous trouvons maintes choses à retrancher, qu'admettaient l'ignorance des temps et celle des traducteurs. Avec quelques mots ce livre est un maître ; maître en style et maître en morale. Tout se trouve dans ce court recueil, vieux de deux mille années bientôt.

— Tu cherches Dieu, orgueilleux ! Mais comme Jésus, tu aurais en dédain les royaumes de la Terre ! Viens avec moi. Je suis le rival du Galiléen. Ma puissance égale la sienne, et j'ai l'âge de l'humanité. Viens, je te montrerai ce Dieu que tu appelles en vain, Celui qui ne daigne pas désaltérer ton insatiable soif, du divin ; viens, quand tu l'auras vu, tu choisiras entre le roc de son indifférence et le miel de mes promesses. Mes mains sont pleines des gloires et des richesses que je veux t'offrir. Montons sur le Pamir où la légende a placé le Paradis Terrestre. Du haut des monts, regarde.....

— Les phénomènes qui se passent dans le temps dérangent et changent tout. La chaîne du Pamir est lugubre aujourd'hui, des roches noires, des précipices, un froid horrible ! Ma chair se sent transpercée, le sang de mes veines se fige..... J'ai peur. Dieu n'est pas là.

« Retire-toi, Satan ! »

— Sur ce fier vaisseau, où logent par milliers des hommes, sur ce fier vaisseau, qui, champion téméraire, ose se mesurer avec le déchaînement des vents et des folles tempêtes, sur cet vaisseau tout prêt à affronter les hauts blocs de glace accourant des pôles comme des fantômes épouvantables, que vois-tu ?...

Que vois-tu, tandis que majestueux de la majesté que lui ont imprimée ses habiles et hardis créateurs, le vaisseau passe, sa carène plongeant dans l'eau profonde, que vois-tu ?...

— Je vois sous mes pieds l'immense océan, sur ma tête le ciel étoilé, mais je ne vois pas Dieu : « Retire-toi, Satan ! »

— Montons donc de nouveau. Gravissons les hauteurs où l'astronomie a élu domicile. Regarde au fond de ces tubes magiques, qui créent à ton œil, ô merveille ! le pouvoir de traverser les incommensurables lointains du firmament. Dans ces mystérieux éthers où s'éparpillent les ors des étoiles, ne devines-tu pas le Dieu que tu cherches ? Le spectacle est assez large pour le contenir.

— Non ! tout cela est trop petit encore :

« Retire-toi, Satan ! »

— Eh ! bien, allons plus loin. Je te confère un corps glorieux comme celui dont parle saint Paul. Parcourons la colossale planète de notre système, Jupiter. Du plus haut de ce superbe enfant du Soleil, que vois-tu ?

— Trop petit, toujours.

« Retire-toi, Satan !...

— Orgueilleux fils des hommes ! Lucifer plus hardi que Lucifer lui-même ! Je vais te transporter sur Sirius, la plus brillante étoile du Ciel.

— Peu m'importe ! Je n'y trouve point Dieu. Ne vois-tu pas que, au-delà, toujours au-delà, sont d'autres étoiles, avec la Voie Lactée pleine d'étoiles, de soleils, de planètes, et que derrière la Voie Lactée est encore l'étendue où sont d'autre étoiles, d'autres soleils ?... En vain tu me conduirais tour à tour vers ces astres lointains, tu ne me ferais point toucher la face de l'Infini....

« Retire-toi, Satan ! »

Cette fois, Satan, découragé, comprit qu'il ne me leurrait plus de ses mensonges, et que si Dieu existe, le Mauvais n'est ni son rival ni son égal.

D'un grand coup de ses ailes noires, il monta dans l'espace et disparut.

Le formidable bruit qu'avait produit dans l'air ce coup exaspéré de ses ailes, me réveilla.

. . . . . .

Me revoici perplexe comme devant.

Si toutes ces beautés, ces grandeurs, ces puissances de la Nature, avec ses océans profonds, avec ses ciels pleins d'étoiles, ne m'affirment pas Dieu, où donc le trouver ?

Mais ces choses de la Nature, je les vois, je les sens. ELLES SONT. Je n'en peux pas douter puisque l'Humanité a dit, dit et dira comme moi : Elles sont.

Est-il nécessaire d'y ajouter un Etre omnipotent que nul homme n'a vu — car Moïse même n'a vu sa face qu'en pensée, puisqu'il ne nous l'a point décrite, — d'y ajouter, dis-je, un Etre omnipotent qui se dérobe aux regards des hommes, lesquels ne semblent l'avoir imaginé que pour lui attribuer leurs passions misérables de fourberie, de mensonge, de haine, de vengeance.

Pourtant, je cherche. Satan me traitait d'orgueilleux. Il avait tort. Ce n'est point de l'orgueil que de poursuivre avec toute l'humilité que nous donne le sentiment de notre impuissance, l'éclaircissement de ce formidable problème : Dieu. Quoi ! la science repousse cette grandiose idée, sous prétexte qu'elle ne peut et ne veut accueillir que ce qui est du domaine de son expérience. Ah ! pauvre Humanité ! Si le sel de la Terre te manque, si les illuminés te refusent la lumière ; si ceux qui marchent en avant t'obligent à reculer, si rien ne peut te soutenir, arrête-toi, ne poursuis pas une tâche impossible.

Mais la tâche de la science est de relever les esprits, non de les enténébrer.

Voici ce que M. Sully-Prudhomme écrivait dans la *Revue scientifique* (1), en s'adressant à son éminent directeur, M. Charles Richet.

« ..... Vous avez affirmé d'abord que la *Nature a voulu la vie ;* ensuite vous concédez qu'il se peut qu'elle ne l'ait pas *voulu ;* vous vous bornez à prétendre qu'il est licite et avantageux de raisonner comme si elle l'avait *voulu*. Une pareille concession présente sans doute l'avantage d'écarter la préoccupation de savoir s'il y a réellement dans la nature une *volonté,* une intention

---

(1) 28 janvier 1899.

d'adapter les formes aux fonctions vitales. Mais on se demande alors si cette intention étant mise hors de cause, l'adaptation ne perd pas tout caractère de finalité. »

« ..... Ce qui m'intéresse à mon point de vue philosophique, c'est au contraire de savoir si, en réalité, *une pensée organisatrice* préside à l'évolution de la vie ou si cette évolution peut s'expliquer par des données initiales purement mécaniques (1) modifiées progressivement par des conditions mécaniques qu'elle rencontre dans leur milieu ; c'est de savoir si l'œil se forme afin qu'il y ait vision ou si la vision existe parce que l'œil *a pu* se former.

Nous pensons que la philosophie aujourd'hui n'a de valeur qu'appuyée sur la science ; mais que, de son côté, la science a besoin de la philosophie pour élucider certaines questions : c'est la conclusion qui nous semble résulter de la citation que nous venons de faire.

Pour traiter de cette question des *Causes finales*, d'une importance si capitale, ne faudrait-il point tout d'abord chercher, s'il y a en effet « Une Volonté » dans la Nature, une « Intention » d'adapter les formes aux fonctions vitales, autant dire de rechercher la cause des causes, CAUSE suprême dont le plan serait d'adapter les formes aux fonctions vitales.

Cette Cause des causes ou Volonté, nous l'appelons l'*Inconnaissable* ou *Dieu*.

La science ou l'étude peuvent-elles nous donner le concept de l'Inconnaissable ?

Nous croyons que oui ; nous ajouterons que ce concept va appuyer l'affirmation de M. Charles Richet disant, malgré son apparent scepticisme : « La Nature a voulu la vie. »

L'idée d'une *Volonté* dans la nature provoque le dilemme suivant :

Ou il n'y a point de finalité : l'oreille qui paraît faite pour entendre, les yeux qui semblent façonnés pour voir, ne sont que des appareils mécaniques momentanés, de pur hasard.

Ou il y a dans la Nature une *Volonté*, une pensée organisa-

---

(1) Dans notre volume le *Moi Eternel*, nous avons toujours repoussé l'idée de mécanique vers laquelle penchent sensiblement les fervents du transformisme ou darwinisme.

trice, une Intention d'adapter les oreilles et les yeux aux fonctions vitales établies par un agencement tout particulier des atomes ou molécules de la matière.

Remarquons la différence entre les deux termes du dilemme :

Afin de l'éclaircir, l'auteur jadis renommé du *Leviathan*, Hobbes, nous viendra en aide, nous l'espérons du moins, car Thomas Hobbes, pour avoir vécu à la fin du XVIe et au commencement du XVIIe siècle, n'en avait pas moins des idées aussi originales que profondes.

La notion causale était le principe de sa philosophie physique. « Si, dit-il, d'un effet que l'on voit s'accomplir, on passe par le raisonnement à sa cause prochaine ; de là, à la cause de la cause et que l'on se plonge profondément à la poursuite des causes, on en viendra enfin à ceci : qu'il doit y avoir (ainsi que les philosophes païens eux-mêmes en convenaient) un premier moteur, à savoir une première et éternelle cause de toutes choses, qui est ce que les hommes désignent du nom de Dieu (1).

Hobbes se contentait de ce mot. Nous l'appelons l'Inconnaissable ; mais le mot ne signifie que par le sens qu'on y attache. Ces deux mots Dieu, l'Inconnaissable désignent un semblable mystère « qui est autour de nous comme le dit judicieusement M. Charles Richet.

Le Moteur est la Cause des causes. Hobbes s'arrête là. Rien de plus rationnel si en réalité IL est la cause des causes ; s'il est la cause des vents et des tempêtes qui tourbillonnent sur notre planète, fille du soleil, s'il est la cause de ses printemps délicieux, de ses étés fertiles, de ses riches automnes, de ses lourds hivers ; s'il est la cause des milliers d'astres qu'il nous a été donné d'apercevoir dans les lointains du ciel ; s'il est la cause de ces éthers de l'espace dont les atomes obéissent à sa direction suprême ; jettent partout des forces ou vies et amassent autour de ces forces les puissants agrégats qui font les étoiles, les molécules qui font les êtres ; ou, s'il est la cause...

Les harmonies des cieux nous inciteraient à le croire.

Mals où Hobbes place-t-il son moteur dans ces cieux infinis, sans bornes ?...

---

(1) Traduction de Georges Lyon.

Au lieu de répondre directement à la question, Hobbes, avec l'ingéniosité du plus large esprit, a cette superbe intuition.

« L'espace, dit-il, ne dépend en rien de ce qui le remplit, sa nature ne consistant pas à être occupé, mais bien à pouvoir l'être. »

Ainsi l'espace serait indépendant des astres qui se meuvent dans son infini ! ainsi l'espace pourrait avoir des milieux tout autres que ceux dont nous jugeons par notre expérience !

Si nous ne voyons pas ces milieux inconnus que néanmoins notre esprit peut accepter, nous voyons en revanche et avec certitude les milieux peuplés d'astres. Or, parmi les astres est le globe terrestre.

Si infime que soit la Terre, elle va nous servir à rechercher l'*Inconnaissable*. On le comprendra bientôt.

Nous avons dit et répété (1) que la Nature procède toujours d'une façon identique dans l'accomplissement de ses œuvres.

Le globe terrestre, de même que toutes les étoiles, de même que tous les êtres vivants, a commencé par un noyeau, puis est venue la croissance, laquelle dure et durera encore longtemps ; mais qui sera suivie de la décroissance, de la disparition finale de sa forme, toutes les molécules dont il est bâti s'en retournant dans les éthers où de nouveau elles serviront aux divers actes biologique, qui font les figures des êtres.

Cette histoire de notre globe est celle de la plante la plus petite, de l'arbre le plus élevé, de nos forêts, de la fourmi, de l'éléphant, de l'homme.

Voici d'abord ce que la science dit des corps simples :

Les corps simples seraient des atomes soumis à de certaines vibrations, dont nul ne peut deviner le nombre, et tel nombre de vibrations produirait, par exemple, les gaz, oxygène, hydrogènes, etc., les métaux, or, fer, etc. ; nous ajouterons les corps impondérables comme l'électricité.

Mais, et c'est là qu'à l'exemple de Hobbes, nous en voulons venir. D'où proviennent ces vibrations diverses qui font les corps simples ?

Et d'abord, pour supposer ces vibrations, il faut supposer une matière première simple, et c'est ce que quelques savants, qui

---

(1) Voir *Le Moi Eternel*.

nous semblent avoir eu une idée géniale, ont supposé. Alors, ils ont cherché la preuve de cette matière première, simple ou *unité de la substance*. C'est-à-dire que dans la matière substance unique se trouverait une force mystérieuse qui, en effet, secouerait de vibrations certains atomes et les élèverait ainsi chacun à la puissance de corps simple indépendant.

On n'a pu encore prouver absolument l'unité de la substance, qui nous ouvrirait, on va le voir, un large aperçu sur l'*Inconnaissable*; mais les hypothèses que les travaux d'hommes considérables ont permis d'établir sur ce sujet, ont en quelque sorte forcé la raison, qui va jusqu'au fond logique des choses, à l'admettre.

La chimie — qui pourrait le croire! — possède les moyens de peser l'atome! L'atome si infiniment petit cependant que, nous l'avons dit maintes fois, aucun verre grossissant ne nous le saurait découvrir. Nous ne pourrions voir qu'en agrégats un corps atomique simple et les atomes d'un agrégat quelconque se comptent par milliers. La chimie cependant est la vérité même — entre parenthèse, nous avons vu de nos yeux dans le grand laboratoire de Paris le noyau d'une cellule! — Nous nous abstiendrons de toute explication, touchant le poids des éléments chimiques, — explication qui ne pourrait qu'être incomplète et deviendrait peut-être incompréhensible sous notre plume; seulement, nous dirons que l'unité de matière ou substance serait prouvée si tous les poids atomiques des corps simples se trouvaient être des multiples exacts d'un corps simple plus léger que tous les corps simples connus, ce qui revient à dire que tous les corps simples connus ne seraient que des condensations du premier corps cherché.

Les équivalents des corps simples ou radicaux de la chimie minérale semblent être tous des multiples d'une certaine unité de substance primordiale inconnue dont le poids atomique serait quatre fois moindre que celui de l'hydrogène.

C'est cette substance primordiale inconnue que les nouvelles recherches d'autres savants permettent à la raison de concevoir et lui feront admettre, même avant qu'on en ait acquis la preuve sur notre globe.

Plus un astre est chaud, plus les raies de l'hydrogène se marquent dans son spectre, plus y apparaissent les couleurs bleue

et violette, signes d'une très haute température ; plus les poids atomiques de ses éléments sont faibles.

Plus un astre se refroidit, plus variées sont ses raies spectrales ; moins on y découvre celle de l'hydrogène ; moins on y trouve le bleu et le violet des températures extrêmes.

Les raies spectrales de couleur noire indiquent les vapeurs de métaux analogues à ceux que nous connaissons sur notre terre.

Voici où nous en voulons venir et nous prions MM. les membres de la Société à laquelle nous avons l'honneur de nous adresser, de nous prêter ici toute leur attention, car nous nous acheminons vers la preuve divine.

Si puissants que soient nos instruments, qui nous découvrent aujourd'hui des milliers d'étoiles inconnues de nos pères ; si puissants que soient nos instruments, ils ne nous montrent cependant qu'une partie des étoiles qui brillent et vivent dans le vaste univers ! Dès lors, le champ nous reste libre de poursuivre, avec les yeux de l'esprit, nos investigations célestes. Il y par exemple au fond de la Voie Lactée des étoiles plus chaudes que Sirius et une au moins parmi elles qui nous présenterait un spectre homogène, si nous pouvions y atteindre. Cela nous suffit pour établir l'unité de substance, c'est-à-dire pour démontrer, d'après les appréciations du chimiste Dumas, qu'il existe dans la nature un corps simple quatre fois plus léger que l'hydrogène et d'où dérivent tous les éléments ou corps simples répandus dans la nature.

Et pourquoi ne considérerions nous point cette matière unique comme existant ? Est-ce que l'observation sur notre globe peut suffire à nous prouver le contraire ? La terre est trop petite, nos instruments trop faibles pour arrêter notre essor vers les infinis célestes ; et nous savons que la nature est toujours active ; qu'aucun arrêt, qu'aucune suspension n'existe ni dans la montée ni dans la descente de ses manifestations.

« Les divers corps simples que nous connaissons, dit le savant, qui semble à notre époque le maître incontesté de la chimie, M. Berthelot, pourraient être distingués par la nature des mouvements que leur imprimerait une matière unique. »

Ainsi, la susbtance unitaire ne serait que l'étoffe — si nous

pouvons en un si grand problème hasarder un tel mot — qui servirait à fabriquer les corps et à les fabriquer chacun avec sa spécialité de chaleur, de couleur, de densité, de poids.

Mais en vertu de cet axiome si simple que tout effet doit avoir une cause, nous nous permettrons de demander au savant dont nous venons de citer quelques lignes, si ces vibrations, ces mouvements de la matière dout il parle pourraient surgir d'un éther inerte ?

Non, l'inertie ne produirait rien du tout, puisque l'inertie c'est la mort. Ce qui produit, c'est la vie. Or, l'effort constant de la Nature vers la vie, dont parle judicieusement Charles Richet, nous interdit de la soupçonner d'inertie.

Tout mouvement provient d'une volonté, toute volonté d'une vie. Toutes ces forces vibratoires qui produisent les corps simples, même en ne constatant que ceux que reconnaît la chimie, toutes ces forces, il y a une volonté qui les soulève. Volonté et mouvement sont les signes certains de la vie, les seuls qui puissent donner la certitude de la vie.

Constatons deux espèces distinctes de mouvement : Le mouvement que nous faisons et que nous voyons faire, et le mouvement plus large des astres.

Quel insondable receptacle de vie est donc contenu dans cet univers qui jette aux lointains des espaces tant de forces mystérieuses, forces-vies, émanations-moi de cette vie première qui, tantôt grandiose, bâtissent avec les atomes des éthers, les astres resplendissants ; tantôt en apparence infimes, produisent les individus que nourrissent les mondes des globes et des planètes, brin d'herbe, chêne, oiseau, poisson, carnassier, homme.

Cette vie première éternelle, c'est celle-là dont le souffle puissant communique aux atomes les vibrations dont le nombre, inconnu des hommes, crée les corps simples ; cette vie première c'est la cause que le philosophe Hobbes appelle le Moteur et que nous nommons l'*Inconnaissable.*

S'il nous semble impossible que la Vie puisse surgir d'une matière inerte, nous ne pouvons pas davantage comprendre le mouvement sans une cause motrice. La loi d'attraction, qui est une des formes du mouvement, dépend également de cette première Cause.

D'après Newton, l'attraction mutuelle des masses en raison

inverse du carré de la distance gouverne notre système et ses planètes, mais qui aurait réglé le poids des masses soumises à l'attraction ?

« Toutefois, dit A. Muller, entre deux corps célestes séparés par le vide interplanétaire, on est frappé de l'impossibilité d'une action réciproque sans *intermédiaire.* » Newton lui-même qualifiait d'absurde l'idée qu'un corps puisse agir sur un autre corps à distance sans l'intermédiaire de quelque chose.

Cet intermédiaire, ce quelque chose, il nous semble facile de le nommer :

LE MOTEUR.

Mais qui a fait le Moteur lui-même ? Nous ne pouvons que répondre comme l'auteur du *Leviathan.* IL EST. Aller plus loin nous devient impossible. Et nous l'appelons l'*Inconnaissable.*

Où réside l'Inconnaissable ?

Ici, voyons l'analogie avec le cathéchisme de Paris.

— Il réside partout, quoi qu'il soit séparé de ses œuvres.

Et maintenent, rappelons la belle affirmation de Hobbes.

« L'espace ne dépend en rien de ce qui le remplit, sa nature ne consistant pas à être occupé, mais bien à pouvoir l'être. »

Ainsi, la Voie Lactée, les nébuleuses, les astres, les soleils, les planètes, les satellites, les comètes, les éthers récipients des atomes qui construisent toutes les précédentes figures, occupent les espaces comme le mobilier d'une chambre occupe la chambre. Ces figures ne sont pas elles-mêmes l'espace, pas plus que les meubles de la chambre ne sont la chambre. Ces figures sont des composés d'agrégats moléculaires sans cesse en mouvement, comme tout ce qui est vie ; mouvement et vie que leur imprime le MOTEUR, mouvement et vie qu'ils reçoivent du MOTEUR. Il le faut absolument admettre sous peine d'illogisme, car, nous le savons, la vie ne saurait surgir d'une matière inerte.

Mais enfin où réside le Moteur ?

— Partout, nous le répétons, dans l'espace, hors des œuvres qui meublent l'espace et qu'il a créées de sa substance unique. Le MOTEUR est la CAUSE des causes, ainsi que nous l'affirme Hobbes, celui auquel les hommes ont donné le nom de DIEU.

En vain vous regimbez et demandez qui a fait Dieu lui-même.

A cette question nous répondons :

IL EST.

Mais la matière aussi est.

Et sans qu'il soit possible de l'affirmer autrement qu'en renouvelant nos affirmations précédentes :

ELLE EST.

Il y a toutefois cette différence entre ces deux mots : *il est*, *elle est*, que *Dieu Inconnaissable Eternel* occupe tout l'espace et que la matière n'occupe qu'une partie, si large soit-elle, de l'espace où sont les soleils et les êtres.

Il y a cette différence que le Dieu homogène ne varie point en soi (l'Immuable du catéchisme), tandis que la matière faite hétérogène par le moteur, varie en Moi distincts se décelant par ces trois phases : noyau, croissance, décroissance.

Ainsi l'astre le plus brillant, de l'endurance la plus longue, que tant de milliards d'atomes ont lentement construit, perdra sûrement dans les temps ces mêmes atomes qui constituaient sa forme ; il les perdra et de la même manière que perdront leurs atomes, la fourmi, le rosier, l'homme. Pour l'astre brillant une suite de phénomènes plusieurs milliers de fois répétés, se passeront tandis qu'il rayonnera dans les cieux ; pour les plus petits, notre Terre tournera plus ou moins de fois autour du Soleil durant que se poursuivront les trois phases où se manifestera la force vitale individuelle de chacun d'eux. La disparition de cette force est ce que nous appelons la mort.

Le dilemme est grandiose. Il faut choisir.

Ou nos sens nous trompent. Il n'y a point d'ordre dans la Nature ; il n'y a point de vie, point de mouvement. Tout est ténèbres, immobilité absolue, nous ne sommes que des fantômes au milieu de ces noirs silences, au milieu d'une Nature qui n'est même pas, des fantômes surgissant on ne sait comment d'esprits aussi inexplicables que les fantômes.

Ou un MOTEUR est, Cause des causes, cause de toutes les forces qui font les noyaux des astres et des êtres ; forces qui sont les molécules vivantes des globes enchaînés par leurs attractions aux soleils, molécules vivantes des êtres que nous devinons sur les globes qui peuplent les univers célestes ; molécules vivantes des êtres de la Terre, plantes, animaux, hommes et molécules vivantes des infimes existences des cristaux, molé-

cules vivantes des plus petites fleurettes qui croissent dans les savanes aussi bien que sur les montagnes.

Et alors, il nous paraît logique d'admettre sa Providence.

Oui, voilà Dieu, à la fois si loin et si près de nous ! Voilà Dieu mêlé à ses œuvres et en dehors de ses œuvres, voilà Dieu ! De sa vie il a créé des vies, de son Moi des moi, et de l'homme il semble avoir fait un moi exceptionnel, au-dessus des autres moi qui peuplent la Terre. A l'homme est réservé le progrès, à l'homme est réservé le don superbe qui le rapproche et le rapprochera indéfiniment du Moteur, la raison ! La La raison, qui, en lui conférant le sentiment du juste et de l'injuste, lui confère, en même temps que sa liberté, la responsabilité de ses actes.

J. Laurence.

VII

LE RACHAT

Le Rachat : Tel est le titre du nouveau roman que vient de publier notre confrère, M. Henri Datin. Exposons d'abord le récit de cet ouvrage, nous verrons ensuite quelles idées s'en dégagent.

Jules Logerot, employé à la banque Oppert-Meyer, a épousé, alors qu'il n'avait que dix-huit cents francs d'appointements, une jeune fille artiste-peintre : à force de travail et d'économie, le ménage a prospéré, M. et Mme Logerot sont parfaitement heureux avec leurs deux enfants, Paul, élève au lycée Louis-Le Grand, et Edmée, plus jeune que son frère de cinq ans. Logerot aurait désiré que son fils se livrât à l'étude des mathématiques, espérant le voir lui succéder dans la maison Oppert-Meyer, mais Paul s'y montrait tellement réfractaire que son père dut abandonner ses espérances et consentit à « pousser son fils vers l'Ecole Normale ou la Faculté de Droit. » Sorti du lycée, Paul déclara vouloir suivre la carrière du journalisme, et, malgré leurs répugnances, son père et sa mère durent donner leur consentement, dont leur fils se fût, du reste, au besoin, facilement passé. Edmée plaida la cause de son frère « sans grande conviction peut-être, mais avec assez de logique pour désarmer au moins son père, enclin par nature à l'indulgence. »

Nous sommes en 1869, Edmée est une belle jeune fille de dix-huit ans, dont s'éprend vivement Julien Carbonnel, employé au Ministère des Finances : Edmée l'encourage.

Paul qui a déjà su se faire une place dans la Presse est l'amant de cœur d'Hélène de Lignerolles, qui lui coûte néanmoins fort cher et dont les folles exigences vont le mener à la ruine et au déshonneur.

L'auteur nous fait pénétrer ensuite dans la vie de certains journalistes, vie fort peu édifiante, et nous donne la biographie de la maîtresse de Paul qui s'appelle en réalité Cécile Bertin, fille d'un officier supérieur, sans fortune, ayant reçu une brillante éducation à Saint-Denis, mais ayant voulu entrer au théâtre, où elle ne réussit pas, enfin devenant une des filles les plus en vue de Paris.

Paul avait absorbé toutes les économies de son père qui payait ses dettes, lorsqu'un jour celui-ci fut appelé par le chef de sa maison de banque qui lui présenta un billet de trois mille francs souscrit par Paul qui avait imité la signature du banquier. Oppert-Meyer était très heureux du faux commis par Paul ; car il désirait se venger d'un article du journaliste, qui, pour employer une expression courante, avait fortement éreinté une actrice du théâtre Déjazet à laquelle le banquier s'intéressait.

Sur les supplications de Logerot, Oppert-Meyer donna trois jours à Paul pour le désintéresser. Après une scène pénible avec son fils, Logerot raconte tout à sa femme et cette conversation est surprise par Edmée qui veut à toute force sauver son frère. Sans rien dire à ses parents, elle va trouver Oppert-Meyer, lui offre de le rembourser au moyen d'une délégation sur une police d'assurances contractée à son profit par sa marraine. Le banquier fit quelques difficultés et lui donna rendez-vous le dimanche suivant afin de lui faire connaître sa résolution définitive. Elle va à ce rendez-vous ; quand elle sort, c'est elle qui est déshonorée et cependant Hélène de Lignerolles avait désintéressé auparavant Oppert-Meyer !

Edmée était enceinte, elle ajourne indéfiniment son mariage avec Julien Carbonnel, motivant cet ajournement sur le mauvais état de sa santé ; son fiancé promet d'attendre. Elle parvient à dissimuler sa grossesse et même ses couches à ses parents, qui ne sont guère clairvoyants, et ne se doutent pas qu'ils ont une petite-fille : Georgette. Nous signalerons la rencontre d'Oppert-Meyer et d'Edmée, il y a là une scène bien frappée, bien naturelle, surtout quand Edmée reproche au banquier de l'avoir violée alors qu'elle était sans connaissance. Il en est de même des aveux d'Edmée à Julien Carbonnel qui l'aime toujours : « Vous serez ma femme, Edmée, lui dit-il, et dans notre acte de mariage, nous légitimerons la petite Georgette. »

Oppert-Meyer n'a pas désarmé, il veut Edmée, et pour arriver à son but, il fait enlever l'enfant de chez sa nourrice, mais grâce à l'intervention de Julien Carbonnel, Georgette est bientôt rendue à sa mère.

La guerre éclate entre la France et l'Allemagne. Tandis qu'Oppert-Meyer va rejoindre l'armée ennemie dans laquelle il a le grade de capitaine de uhlans, Paul Logerot s'engage : blessé à Bazeille, il peut se réfugier en Belgique et revenir en France. A peine guéri, il s'engage de nouveau dans les francs-tireurs de Lipowski, où il obtient le grade de sous-lieutenant. Dans un combat à Ablis, il fait prisonnier Oppert-Meyer, et chose extraordinaire, il le lâche au lieu de le garder : cependant Paul n'est pas un traître, c'est un brave et il va le prouver à l'armée de la Loire : à la bataille de Coulmiers, il a le crâne ouvert d'un coup de sabre et une balle de revolver l'atteint dans la cuisse : en sauvant le banquier il a cru payer une dette de reconnaissance. Transporté à l'hopital à Orléans, il est soigné par qui ? par son ancienne maîtresse. Hélène de Lignerolles, qui a eu la chance de rencontrer et d'épouser un Italien, le marquis de Terressina ; celui-ci sert dans notre armée tandis que la marquise soigne les blessés. Enfin les Allemands arrivent à Sillé-le-Guillaume où Carbonnel est percepteur ; il est absent. Oppert-Meyer est justement logé dans sa maison et veut violenter Edmée qui le tue d'un coup de couteau.

Une fois la paix faite, la famille, sauf Logerot père, qui est mort pendant le siège de Paris, se trouve réunie à Sillé-le-Guillaume, où va désormais habiter Mme Logerot avec sa fille et son gendre, tandis que Paul retourne à Paris, attaché à un grand journal quotidien, aux appointements mensuels de mille francs.

Les coupables ont donc racheté leurs fautes ! Paul par sa bravoure et son amour de la patrie, Hélène par sa charité. A tout péché miséricorde, moyennant un loyal rachat, telle est la pensée qui se dégage du livre dont nous venons de donner une pâle analyse : c'est une œuvre saine et morale qui ne peut qu'élever les idées, et à ce titre on ne saurait trop la louer.

A. Legrin.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3e TRIMESTRE 1899

Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France. Tome 9, 2e trim. 1899.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure. Tome XI, 2e livraison.

Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn. Tome XVI, Nos 2 et 3.

Revue des Travaux scientifiques, Tome XVIII (Table des Matières), n° 12.

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne. Tome XVIII, 2e bulletin.

Bulletin historique et philologique. Année 1898, nos 3 et 4.

Enquête sur les conditions de l'habitation en France. Les maisons-types. Tome II.

Bulletin de la Société Les Amis des Sciences et Arts de Rochechouart. Tome IX, n° 2.

Revue des Provinces de l'Ouest. Tome XXIII, juillet, août-septembre 1899.

Bulletin n° II of the Geological and Natural History Survey. — May 1897.

Fortieth Annual Report for the year 1897 of the Chicago Academy of Sciences.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne. 2e série, Tome Ier, 1re et 2e partie (1898-1899).

Mémoires de la Société des Antiquaires du Centre. 1897-1898. — 22e volume.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Picardie. Année 1898, complète. — Année 1899, 1er trimestre.

Mémoires de la Société des Antiquaires de Picardie. Année 1899, Tome XXXIII.

Anciens Registres paroissiaux de Bretagne, par l'abbé Paul Paris-Jallobert.

Paroisses de Baguer-Morvan, Gennes-sur-Seiche, Lohéac et Montours ; de Bonaban, La Chapelle-aux-Filsméens et Saint-Malo (quatrième fascicule), 3e et 4e trimestre 1899.

Programme du Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne en 1900.

La séance d'ouverture du 38e Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements est dès maintenant fixée au 5 juin 1900. Le texte des mémoires et des analyses devra parvenir, avant le 30 mars prochain, au 5e Bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur.

Un coin de la Normandie pendant la Révolution française (1795-1801). — Le livre de raison du Conseiller Bécherel, seigneur des Enclos, près Trouville ; extraits publiés pour la première fois avec une notice sur l'auteur et des notes sur les familles citées dans l'ouvrage, par le Commandeur Henry Le Court, Président de la Société historique de Lisieux.

Les documents privés sur la Révolution Française en province se font rares ; dans ces temps si troublés, bien peu de personnes jouissaient d'assez de tranquillité d'esprit pour se rendre compte des événements journaliers et surtout n'avaient pas l'idée de livrer au papier des impressions destinées à leur survivre un jour et à jeter quelque lumière sur le présent d'alors devenu le passé pour nous.

Aussi notre érudit confrère a-t-il pensé intéresser ses lecteurs en exhumant de l'oubli et en publiant au moins dans ses parties principales se rattachant aux événements généraux d'alors le précieux manuscrit que possèdent les archives de la Société dont il est le distingué Président,

Une réception dans l'Ordre de Saint Louis au XVIIIe siècle, par M. Gaston du Boscq de Beaumont.

Notre notice sur *le Maréchal de Camp de Petit-Cœur, marquis de Saint Vast, Commandeur de Saint Louis*, nous a valu l'envoi d'une épreuve de cet intéressant article destiné à la Revue dirigée par M. le Vte de Poli. Il indique qu'ayant eu à recevoir et à fêter un nouveau Chevalier de Saint Louis, notre intrépide guerrier se montra, dans la circonstance, encore plein de gaieté et d'entrain, quatre mois environ avant sa mort, survenue alors qu'il se trouvait dans sa 92e année.

En classant, dit M. du Boscq, la volumineuse correspondance de M. de Surlaville, lieutenant génnéral des armées du Roi, je ne puis m'empêcher de m'arrêter devant un simple billet — dix lignes, sans plus — signé d'un nom inconnu, mais qui évoque dans son laconisme, cette petite scène de l'ancienne France : Un repas d'officiers offert par un très vieux maréchal de camp, à la suite de la réception d'un capitaine dans l'Ordre royal et militaire de Saint Louis.

M. Petitcœur de Saint-Vast — tel était le nom de ce général — avait commencé de servir sous Louis XIV ; il était maréchal de camp depuis 1765 et, en 1773, commandait pour le Roi à Bayeux, où il était né. Il devait donc avoir près de quatre-vingt-dix ans (exactement 90 ans et 10 mois), quand il servit de parrain à ce M. de Préval, sur le compte duquel nous savons seulement qu'il avait été major de garde-côtes, puis capitaine quelques années plus tard, dans un régiment d'infanterie. Il recevait la croix après trente ans de services.

M. de Saint-Vast était commandeur, ou, comme on disait communément alors « cordon rouge ». Encore très vert, malgré son grand âge, il aimait à se remémorer sa jeunesse et ses combats en compagnie des officiers de la garnison ; il entonnait même avec eux des chants de guerre et d'amour, que le catarrhe, hélas, venait parfois interrompre ; mais une fois lancé, le vieux soldat ne s'arrêtait plus et continuait, tout seul, au lit, entre deux quintes ! La lettre, si courte, qui nous dépeint ce tableau de genre, aura du moins le mérite de rappeler la confraternité d'armes qui, de tout temps, exista dans notre corps d'officiers — et le nom d'un général modeste et brave dont le souvenir n'est pas éteint dans sa ville natale.

G. B.

Mon général,

Je suis enfin décoré de la croix de Saint-Louis, c'est à vous seul que je suis redevable de cette faveur. M. de Saint-Vast, votre ancien camarade (1), a bien voulu me recevoir. Il a donné, à cette occasion, une feste des plus éléguantes, nous étions vingt-cinq à table, y compris les chevaliers de Saint Louis de la garnison, auxquels il a fait la plus grande chère, tant en gras, qu'en maigre. Jusqu'au dessert, nous ne nous sommes point apperçus de son âge; une toux violente l'a obligé d'aller se coucher, et adieu le moral. Après le disné, je suis allé le remercier. Je l'ai trouvé de son long, dans son lit, chantant à pleine gorge, et personne..... c'est grand dommage, ses moments, quoyque courts, sont encore très bons.

Daignés, mon général, agréer l'hommage de toutte ma reconnaissance, elle est sans bornes, ainsi que le profond respect avec lequel je suis,

Mon général,

Votre très humble et très obéissant serviteur,

De Préval.

Bayeux, le 16 Septembre 1786.

La très longue et très glorieuse carrière militaire du marquis de Saint-Vast se confond, jusqu'au moment de son emploi à Bayeux, avec l'histoire du régiment de la Couronne, l'espace d'un demi-siècle, s'étendant de 1715 à 1765, c'est-à-dire depuis son grade de Lieutenant jusqu'à celui de Maréchal de Camp. On peut donc le suivre, dans ses campagnes et sur les champs de bataille, dans le bel ouvrage illustré (que nous n'avions pu tout d'abord nous procurer) intitulé : *Le Régiment de la Couronne* par le vicomte Oscar de Poli, et cela aux pages et chapitres suivants, marqués en lettres italiques :

P. 34 à 67 : Le Régiment de la Couronne, historique de 1643 à 1740, par André Borne de Gagères (p. 1 à 67).

---

(1) MM. de Surlaville et de Saint-Vast avaient servi ensemble au régiment de *la Couronne*.— C. f. *Le Régiment de la Couronne*, par le vicomte Oscar de Poli, 1891, in-8°, pages XXVIII, 38, 39, 224, 225, 251, 300, 301, 311.

P. 162 à 252 : Annales du Régiment de la Couronne (1643-1766), par J. F. L. Picault des Dorides (1) Capitaine Aide-Major dans ce Régiment (p. 68 à 252).

P. 263 à 268 : Le Régiment de la Couronne, par M. le Général Susane (p. 253 à 269).

L'Index onosmatique de l'ouvrage en question marque huit citations du nom de Saint-Vast aux pages XXVIII, 38, 39, 224, 225, 251, 300 et 311, lesquelles ne nous en apprennent guère plus sur son propre compte que ce que nous avons déjà dit.

Le détail des services du marquis de Saint-Vast, que nous avons donné dans notre notice, indique qu'il fut réformé (2) le 14 février 1749, étant commandant de bataillon, et replacé dans le même grade, le 2 septembre 1757. Nous en trouvons l'explication probable dans lesdites Annales de Picault, p. 208 du livre de M. de Poli :

« 1749. — Le 3e bataillon du régiment fut réformé, le 19 » février (c'est-à-dire licencié à la paix) ; le 15 avril, chaque » bataillon fut réduit à 13 compagnies. On l'envoya la même » année à Gravelines. »

Les mêmes Annales disent, p. 224, que M. de Saint-Vast fut *considérablement* blessé à la bataille de Crevelt, comme nous l'avons déjà fait remarquer, et, p. 251-252, qu'il fut élevé du grade de lieutenant-colonel à celui de maréchal de camp, en 1765, *après sa 50e année de service audit Régiment de la Couronne.*

Effectivement, malgré son rang ou son titre de Brigadier d'Infanterie, accordé en 1761, il n'en continua pas moins ses précédentes fonctions, puisque la demande du cordon rouge et le libellé de sa nomination, que nous avons reproduits, le disent

---

(1) Ce nom est connu à Avranches à cause du mariage d'Antoinette Le Chevalier de la Martre avec Malo Picault des Dorides (ancien aide-de-camp du général Valhubert à Austerlitz), fils d'un Gouverneur pour le Roi à Saint-Malo, en 1783 (Nobiliaire de Normandie par Magny, 2e partie, p. 210), et, par suite, de l'historien même du régiment de la Couronne, puisque M. de Poli dit que celui-ci devint, en 1780, Lieutenant de Roi audit St-Malo.

(2) On dit d'un officier réformé, qu'on lui a donné sa réforme, qu'il a obtenu sa réforme, pour dire qu'on lui a conservé son brevet avec certains appointements, mais moindres que ceux des officiers qui sont en pied (Dictionnaire de Trévoux).

aussi, l'un et l'autre, maréchal de camp, ci-devant lieutenant-colonel du régiment de la Couronne.

M. de Saint-Vast fut pendant trois ans, du 20 septembre 1758 à la fin de 1761, le second du jeune colonel de Montbarey, alors âgé de 26 à 29 ans. Celui-ci eut un cheval tué sous lui et fut grièvement blessé d'un coup de canon et de deux coups de fusil, à Warbourg (1), en 1760 (p. 242 et 267). C'est peut-être à cette circonstance, plus particulièrement, que fait allusion la phrase des grenadiers de la Couronne : « De vous a dépendu notre Honneur » dans la lettre adressée à leur ancien lieutenant-colonel en réponse à celle trouvée si belle, dont nous avons parlé, et que, fort malheureusement, nous n'avons pu retrouver. C'est, à notre connaissance, le quatrième champ de bataille sur lequel le comte de Montbarey se trouvait blessé. Il fut fait maréchal de camp à la rentrée de son régiment en France, en novembre 1761 (p. 250). Il était inspecteur d'infanterie en 1771 et lieutenant-général en 1780, année où il remit le portefeuille de la guerre. Il mourut pauvre à Constance en 1791.

Après avoir été le digne lieutenant du brave Montbarrey, M. de Saint-Vast le fut, de P. C. Le Viconte, comte de Blangy, nommé colonel de la Couronne le 30 novembre 1761.

Le portrait du marquis de Saint-Vast, que nous avions vu au château de Crennes puis à celui de Caenchy, se trouve à présent à Bayeux même, chez M. le vicomte Emmanuel de Cussy, 15, rue de la Maîtrise. Nous n'avons donc point eu à envoyer le nôtre pour rappeler son souvenir dans sa ville natale au moment de l'exposition bayeusaine d'art normand. Notre notice a suffi.

La Normandie maritime, par M. Girard, Commissaire-Adjoint de la Marine Nationale en retraite.

M. Girard était chef des services administratifs de la Marine française à Yokohama, en 1868, année de la Grande Révolution Japonaise, que nous passâmes aussi tout entière au Japon sur la frégate la *Vénus*. C'est donc, en quelque sorte, en connaissance

---

(1) Le fond de notre tableau semble indiquer cet épisode au premier plan à gauche.

de cause que nous avons fait souscrire à son ouvrage qui ne coûte d'ailleurs que 5 francs.

La Normandie maritime se compose de 765 communes considérées comme étant du littoral, et qui sont situées dans les limites de l'inscription maritime, dont le Ministère de la Marine a publié le livret en 1883.

Le volume se termine, p. 322 à 402, par le quartier de Granville, du sous-arrondissement de Saint-Servan et du 2e arrondissement maritime, chef-lieu Brest.

Le quartier de Granville est formé par le préposat de Régnéville et par les cinq syndicats de Blainville, Bréhal, Granville, Carolles et Avranches, lesquels comprennent ensemble 197 communes du département de la Manche, appartenant aux arrondissements géographiques de Saint-Lo, Coutances, Avranches et Mortain. Ce quartier est le plus considérable de la Normandie maritime.

Voici les noms des communes maritimes des arrondissements d'Avranches et de Mortain, au nombre total de 106.

Syndicat de Granville (19)

Beauchamps, la Beslière, Bourguenolles, Donville, Fleury, Folligny, Granville, Hocquigny, la Haye-Pesnel, la Lande-d'Airou, le Luot, le Mesnil-Drey, Saint-Aubin-des-Préaux, Saint-Léger, Saint-Nicolas-près-Granville, Saint-Pair, Saint-Planchers, Saint-Ursin, Yquelon.

Syndicat de Carolles (24)

Angey, Bouillon, Brécey, Carolles, la Chaise-Baudoin, Champcervon, Champcey, Champeaux, Dragey, Lolif, la Lucerne-d'Outremer, Montviron, la Rochelle, Ronthon, Sainte-Pience, Saint-Jean-le-Thomas, Saint-Laurent-de-Cuves, Saint-Martin-le-Bouillant, Saint-Michel-des-Loups, Saint-Pierre-Langers, Sartilly, Subligny, La Trinité, Villedieu-les-Poêles.

Syndicat d'Avranches (63)

Ardevon, Argouges, Aucey, Avranches, Bacilly, Barenton, Beauvoir, Boucey, le Buat, Céaux, Chalandrey, Chevreville, Courtils, La Croix-Avranchin, Curey, Ducey, Genêts, la

Godefroy, la Gohannière, Huisnes, Isigny-le-Buat, Juilley, Macey, la Mancellière, Marcey, Marcilly, le Mesnil-Bœufs, le Mesnil-Thébault, Moidrey, Montanel, Montjoie, Mont-Saint-Michel, Mortain, les Pas, Plomb, Poilley, Pontaubault, Pontorson, Ponts, Précey, Romagny, Sacey, Saint-Aubin-de-Terregatte, Saint-Brice-de-Landelle, Saint-Brice-près-Avranches, Saint-Hilaire-du-Harcouët, Saint-James, Saint-Jean-de-la-Haize, Saint-Laurent-de-Terregatte, Saint-Loup, Saint-Martin-de-Landelle, Saint-Martin-des-Champs, Saint-Oven, Saint-Quentin, Saint-Senier-de-Beuvron, Saint-Senier-sous-Avranches, Servon, Tirepied, Vains, le Val-Saint-Père, Vessey, Villiers, Virey.

Les dix volumes, dont cinq de *Mémoires*, Tomes X à XIV, et cinq de la *Revue de l'Avranchin*, Tomes V à IX, qui forment la série décennale de nos publications, de 1890 à 1899, devant être envoyés à l'Exposition Universelle de 1900, suivant la demande du Ministère de l'Instruction publique, une Table générale des Matières, contenues dans ces cinq derniers volumes, paraîtra dans le Bulletin du 4e trimestre 1899.

Le Gérant : JULES DURAND.

Imprimerie Avranchinaise de Jules DURAND, rues Boudrie et Quatre-Œufs

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

Littérature, Sciences et Arts

DES ARRONDISSEMENTS D'AVRANCHES & DE MORTAIN

BULLETIN DU QUATRIÈME TRIMESTRE 1899

SOMMAIRE

1. — Présentation d'un nouveau membre titulaire.
2. — Correspondance.
3. — Nécrologe.
4. — *Deuxième Note sur le Tableau du Musée représentant la cathédrale et la ville d'Avranches, en 1649*, par M. Alfred de Tesson.
5. — Bibliographie.
6. — Table générale des Matières contenues dans les cinq derniers volumes de la *Revue de l'Avranchin*, Tome V à IX, envoyés à l'Exposition Universelle de 1900, et, Histoire de la Société depuis le 4 décembre 1890.

I

M. Emmanuel Toupet, ancien banquier à Granville, en réponse à nos devoirs de condoléance et à notre proposition, nous écrit fort aimablement qu'il sera très heureux d'être compris au nombre des membres titulaires de la Société d'Archéologie d'Avranches, dont son frère faisait partie, et cela pour deux raisons : d'abord, parce qu'il tient à continuer en tout

l'œuvre de son frère, et, ensuite parce qu'il ne saurait ne pas s'intéresser à une société dont le but offre à tous égards un vif intérêt pour les habitants de la contrée.

II

MM. Goujon et Kaës, principaux des Collèges d'Avranches et de Mortain, remercient des prix d'histoire offerts par la Société à leurs élèves de Rhétorique.

L'Académie des Sciences, Arts et Lettres du Wisconsin à Madison (Etats-Unis d'Amérique) demande par M. Marshall, bibliothécaire, l'échange de nos publications. Ces échanges internationaux amenant des réclamations continuelles pour les exemplaires qui n'arrivent pas à destination, il n'a point été répondu à cette proposition.

M. l'abbé G. de Chivré, vicaire à N.-D.-des-Champs, que nous avions consulté, nous fait savoir que la lettre hébraïque placée dans les cantons 1 et 3 de l'écu de Robert Cénalis, évêque d'Avranches (voir p. 285) est le Hé et celle des cantons 2 et 4 le Daleth dont nous ignorons dans l'espèce la signification. Entre cet écu en bannière et l'exergue circulaire se trouvent trois mots dont M. de Chivré dit ceci : « Dans le haut les lettres ne sont point hébraïques ; elles ne semblent pas grecques. Sur les côtés, il semble que le nom de Jésus ait été écrit en grec à droite, en latin à gauche. Dans le grec pourtant, il y aurait une faute, car on dit généralement Insous. »

Nous avons aussi consulté notre confrère du Conseil héraldique, Mgr Barbier de Montault, qui a la spécialité du Blason épiscopal. Voici son opinion : « Les lettres des cantons sont certainement de l'hébreu. Le lis me paraît parlant. Je n'ai vu nulle part pareil numérotage d'une croix, ce qui pourrait être symbolique. IESUS, latin à droite, devient IHSUS grec à gauche et en haut ce doit être la forme hébraïque : on aurait alors les trois langues mentionnées par l'Evangile au titre de la croix. »

La divergence entre la droite et la gauche n'est qu'apparente. M. l'abbé de Chivré a considéré l'écu ; Mgr Barbier de Montault, le sceau ; voilà tout.

M. Asher, de Berlin, demande le Tome XIV de nos Mémoires qui s'achève, et Le Maréchal de Camp de Petit-Cœur de St-Vast pour la bibliothèque royale, les Allemands s'intéressant d'une façon toute particulière à tout ce qui est militaire.

Lettres de MM. de Beauchamp, de Paris ; Blomberg, de Stockholm ; du Boscq de Beaumont, de Lion-sur-Mer ; A. de Bourmont, de Paris ; Clouard, de Bayeux ; l'abbé Cudeloup, curé du Petit-Celland ; Daumesnil (Mlle), de Verson ; Mgr Deschamps du Manoir, de Florence ; de l'Estourbeillon, Directeur de la Revue historique de l'Ouest, de Vannes ; Girard, de Kérinou près Fouesnant et de La Rochelle ; l'abbé Laveille, de l'Hay ; Le Court, de Trouville ; Lemonnier, de Saint-Pair-du-Mont ; J. Levallois (Mme), du Pontaubault ; Mangon de la Lande, de Bellevue, Paris et Vernon ; de Robillard de Beaurepaire (Mme), de Caen ; Dr Roger, du Havre ; Sauvage, de Neuilly ; Trutat, de Toulouse ; Weigel, de Leipzig.

Envoi par le Ministère du Commerce, de l'Industrie, des Postes et des Télégraphes, de la Liste des Congrès internationaux pour l'Exposition Universelle de 1900. Ils sont au nombre de 105.

Réglement et Programme du Congrès international de Numismatique.

Une circulaire du 28 novembre 1899 informe que le Ministre de l'Instruction publique tient essentiellement à ce que les Sociétés savantes de Paris et des départements prennent part à l'Exposition sous les auspices du Ministère. Il a donc décidé qu'un espace leur serait réservé dans les locaux affectés à la classe 3 (Enseignement supérieur) et que toutes leurs publications depuis 1889 y seraient accueillies.

III

Depuis la dernière séance, nous avons encore éprouvé le chagrin de perdre quatre de nos bons et regrettés confrères :

1° M. Stanislas-*Georges* Scelle, avocat distingué du barreau d'Avranches, docteur en droit, juge-suppléant au Tribunal civil, décédé subitement, le 22 juillet 1899, à l'âge de 61 ans.

2° M. Auguste-Victor Lefrançois, percepteur, décédé à

St-Etienne-de-Mont-Luc (Loire-Inf^re^), le 24 septembre 1899, dans sa 64e année.

3° M. Henry-Nicolas Toupet, ancien banquier, ancien Président du Tribunal de Commerce de Granville, ancien Conseiller Municipal de Granville, ancien Maire de Chanteloup, Membre de la Chambre de Commerce de Granville, Chevalier de la Légion-d'Honneur, décédé à Granville, le 19 octobre 1899, dans sa 74e année.

4° M. Jacques-Amable Carraud, décédé à Avranches, le 15 novembre 1899, dans sa 85e année.

IV

DEUXIÈME NOTE sur le Tableau du Musée représentant la cathédrale et la ville d'Avranches, en 1649. (1)

Nous avons fait observer dans ce volume de la *Revue*, p. 185, que l'inestimable tableau du Musée, représentant la cathédrale et la ville d'Avranches en 1649, n'était signé, ni *Papillon* au singulier, ni *des Papillons* ou *Les Papillons* au pluriel, comme l'ont successivement écrit les personnes qui se sont occupées de ce tableau ; mais, qu'il portait, accompagné d'un papillon volant, l'indication suivante, dont rien n'a été altéré :

ES PAPILLONS FE

1649

Et nous ajoutions, — puisque M. Ch. de Beaurepaire déclarait dans sa notice que « *Les Papillons* » était, non pas un nom d'homme comme on l'avait cru jusqu'ici (2), mais un nom de sieurie, — qu'il fallait alors probablement considérer *ES*

---

(1) Voici tout ce que nous avons pu trouver touchant l'origine de ce tableau, dans le premier Registre des délibérations, séance du 1er juillet 1840 : Le Musée s'est enrichi, pendant le mois de juin, des objets suivants : 6° Un tableau très ancien représentant la ville d'Avranches, donné par M. Lesauvage, Contrôleur des Contributions à Melle (Deux-Sèvres) — Nous voyons aussi dans nos notes le décès de M. Le Sauvage, au Bourget, en Saint-Michel-des-Loups, ladite année 1840.

(2) Il a existé en France et en Angleterre des familles du nom de Papillon, ayant des armes parlantes.

comme une contraction de *en les* et *FE* comme une abréviation de *feci* ou *fecit*.

Ainsi, même dans cette supposition d'un nom de lieu, l'inscription de notre tableau indiquerait seulement qu'il a été peint aux Papillons et non par le sieur des Papillon, ce qui est bien différent.

M. Ch. de Beaurepaire ayant, en effet, trouvé dans l'étude de maître Leconte-Laprairie un acte notarié, du 25 avril 1651, dans lequel Nicolas Gravier, peintre, est qualifié sieur des Papillons, s'est un peu trop pressé d'en conclure, ce qui paraît assez naturel du reste à première vue, que celui-ci était l'auteur de cette toile.

Cependant, nous avons aussi fait remarquer que deux ans auparavant, c'est-à-dire l'année même où fut peint ce tableau, ledit Nicolas Gravier n'était qualifié sieur des Papillons, ni sur son acte de mariage du 30 janvier 1649, que nous avons relevé dans les anciens registres paroissiaux de l'église de Notre-Dame-des-Champs d'Avranches, ni sur le traité de ce mariage du 14 février, reconnu devant notaires, le 8 juillet suivant, et dont M. de Beaurepaire donne lui-même l'analyse dans sa Notice.

Notre conclusion était qu'il n'y avait aucune preuve péremptoire de l'affirmation de M. de Beaurepaire, mais que les présomptions les plus fortes étaient néanmoins en sa faveur.

Note réserve était justifiée. Nous n'avions alors aucun point de comparaison, ce qui nous forçait bien à admettre les présomptions, tout en croyant à une erreur possible.

Depuis, nous avons vu un tableau authentique de Nicolas Gravier, qui nous a suffisamment édifié sur le savoir-faire de ce peintureur.

En feuilletant toutes nos publications pour dresser des tables générales, nos yeux se sont arrêtés par hasard sur ce passage de la séance du 28 juillet 1881 (*Mémoires*, Tome V, 2e partie, p. 141) :

« Une autre excursion de M. le Président et du Secrétaire » (Le Héricher et Créances) à l'église en grande partie romane » du Tanu et qui, grâce au bon goût et aux soins du curé » (c'était alors l'abbé Raulin et c'est aujourd'hui l'abbé Maillard), » est le plus joli oratoire de campagne de notre pays, leur a » fait découvrir un tableau de Sainte Marthe, dont la signature

» et la date les ont frappés. Il est signé de N. G. S. DES PAPILLONS, » à l'année 1658, du même peintre que celui qui fait l'orne- » ment de la salle de nos séances, représentant Avranches » au XVIIe siècle, à l'année 1669 (pour 1649). Si le style » diffère, c'est que la sainte Marthe a été repeinte et d'une » affreuse manière. »

M. Le Héricher, qui ignorait l'existence de Nicolas Gravier (découvert depuis peu par M. de Beaurepaire, mais qui ne méritait guère cette résurrection), n'a point pris garde à la différence très sensible des signatures, lesquelles ne paraissent pourtant pas non plus de la même main, et a cru ainsi que notre important tableau et la caricature du Tanu étaient du même auteur. On voit toutefois qu'il a été outré de la laideur vraiment grotesque de la pauvre Marthe, et, il a expliqué tant bien que mal cette étrange différence de manière. Tout ce que nous pouvons ajouter *de visu*, c'est qu'en admettant la surcharge douteuse d'un second barbouilleur, il y a eu assurément l'affreuse charge d'un premier peintureur qui n'était autre que Nicolas Gravier. Tout est horrible dans sa composition : le dessin aussi bien que le coloris.

Voici d'ailleurs les signatures des deux tableaux :

ES PAPILLONS FE

1649

1658

N G S^r DES PAPILLONS

A l'appui de la première signature se trouve peint un papillon volant ; la seconde est notoirement privée de cet accessoire que M. de Beaurepaire dit être la marque de Nicolas Gravier.

Si ce piètre artiste signait encore ses peinturages, des initiales de son nom et de son prénom, en 1658, à plus forte raison devait-il le faire neuf ans auparavant.

Le fabricant de croûtes pour églises de campagne, de 1658, ne peut être, semble-t-il, l'artiste relativement de talent, de 1649, auquel nous devons notre tableau le plus précieux.

Si nous voulions nous lancer dans le champ des suppositions, nous pourrions en faire plusieurs de très plausibles pour tout expliquer au mieux.

Aujourd'hui, notre conclusion est donc que les présomptions les plus fortes sont pour que Nicolas Gravier ne soit pas l'auteur du Tableau en question.

A. DE TESSON.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4e TRIMESTRE 1899

Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn. N° 4, juillet-août 1899.

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques. Section des sciences économiques et sociales. Année 1898.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques. — Année 1898, 3e livraison.

Bulletin de la Société des sciences naturelles de l'Ouest de la France. — Tome 9, 3e trimestre 1899.

Discours prononcés à la séance générale du Congrès des Sociétés savantes à Toulouse, par MM. Héron de Villefosse, de l'Institut ; Baillaud, Directeur de l'Observatoire de Toulouse ; Gaston Paris, de l'Académie Française ; Georges Leygues, Ministre de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts.

Revue des Provinces de l'Ouest, Tome XXIII, octobre 1899.

The Canadian Antiquarian and Numismatic Journal. — January 1899, N° 1.

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. Tome XXVIII.

Bulletin de la Société Les Amis des sciences et arts de Rochechouart. — Tome IX, n° III.

Transactions of the Academy of Sciences of St-Louis. Vol. VIII, nos 8 à 12. Vol. IX, nos 1 à 5 et 7.

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne. Tome XVIII, 3e Bulletin.

Revue historique et archéologique du Maine. Tome 45e. Année 1899, 1er semestre.

Catalogue sommaire du Musée des Antiquités Nationales de Stockholm.

Recueil des Publications de la Société Havraise d'études diverses. Année 1898 complète. Année 1899, 1er trimestre.

Nous y remarquons les travaux de notre savant confrère, le docteur Jules Roger : *Le promoteur de la doctrine microbienne*, 1898, p. 223 à 243 ; *Les Bains-Douches*, p. 311 à 372; *Des bains de mer*, p. 441 à 478 (voir notre *Revue*, Tome IX, p. 137, 278, 279) ; *Broussais* avec son portrait, 1899, p. 37 à 64.

Le Journal, n° du 26 octobre 1899, communiqué par M. Albert Legrin, — 4e colonne (article reproduit par *l'Opinion de la Manche* du 28) :

« C'est avec étonnement qu'on apprendra, en France, que le général Symons (tué au Transvaal) descend d'une vieille famille normande dont le fondateur, un chevalier normand, Simon de Saint-Sèvres ou de Saint-Seven, partit d'Avranches pour suivre Guillaume le Conquérant qui le récompensa de sa bonne conduite, durant la guerre, en lui octroyant des pièces de terre d'une valeur considérable. — Finalement, la famille Simon, puis Simons, s'établit à South Devon, aux environs de Plymouth. Plus tard, la branche aînée émigra à Hatt, en Cornouailles, où est né le général Symons. — M. J.-G. Symons, le météorologiste bien connu, descend de la même source. »

M. Léopold Delisle ne cite qu'un Simon de Senlis sur sa Liste des compagnons du duc Guillaume à la conquête de l'Angleterre, en 1066, et aucun Simon ne figure parmi les noms des principales familles d'Angleterre issues des compagnons de Guillaume-le-Conquérant, d'après une ancienne charte conservée au monastère de la Bataille (Liste et Noms publiés par MM. Louis de la Roque et Edouard de Barthélémy à la fin de leur Catalogue des Gentilshommes de Normandie).

Cet article des journaux pourrait faire supposer que Saint-Sèvres ou Saint-Seven est une mauvaise lecture de Saint-Sénier ou de Saint-Sever, paroisses de l'Avranchin ou du Bocage, mais rien autre ne nous autorise à semblable supposition.

La famille Simon, sans anoblissement connu, autrement dit d'ancienne extraction, devenue Saint-Simon en 1585 et de Saint-Simon en 1595, n'est connue à Avranches que par Cyrus-Antoine de Saint-Simon, marquis de Courtomer (1) (premier lieutenant de Gassion), entré à Avranches, le 30 septembre 1639, pour comprimer la révolte des Nu-pieds et tué ce même jour d'un coup de fusil. Sa famille était du reste de celles qui avaient la spécialité de se faire tuer au service du Roi. Elle portait : *de sinople, à trois lions d'argent.*

La baronnie de Courtomer, située à trois lieues de Sées et apportée en dot, l'an 1563, par son aïeule, Eléonore Le Beauvoisien, à Artus de Saint-Simon, seigneur de Sainte-Mère-Eglise (2), dans l'élection de Carentan, fut érigée en marquisat, l'an 1620, pour son père, Lieutenant général des armées du Roi, tué, ainsi que son frère aîné, au siège de Bar-le-Duc de 1629.

Une partie de sa postérité réside, depuis une soixantaine d'années, dans la ville où il ne pénétra que pour y trouver la mort. En effet :

I. — Ledit Cyrus *aliàs* Antoine de St-Simon, marquis de Courtomer, avait épousé Suzanne Madelaine, dont :

II. — Léonor-Antoine de St-Simon, marquis de Courtomer, marié, en 1644, à Marie de la Noue.

III. — Jacques-Antoine de St-Simon, dit le comte de Courtomer, second fils des précédents, mort en 1728, époux de Marthe de Chardon.

IV. — Raoul-Antoine de St-Simon, dit le comte de Courtomer, Lieutenant général des armées du Roi, mort gouverneur de Thionville, le 13 mai 1761, marié, en juillet 1719, à Marguerite Ferrand de St-Dizan, dont :

V. — Adelaïde-Marthe-Henriette de St-Simon de Courtomer, mariée, en 1750, à Pierre-François de Cussy, seigneur et patron de Vouilly.

---

(1) Courtomer, chef-lieu de canton de l'arrondissement d'Alençon (Orne).

(2) Sainte-Mère-Eglise, chef-lieu de canton de l'arrondissement de Valognes (Manche).

VI. — Antoine-Raoul de Cussy, lt-colonel de dragons, chevalier de St-Louis, marié, en 1783, à Armande-Marie Bignon.

VII. — Armand-Raoul de Cussy, marié, en 1807, à Marie-Françoise-*Mélithe* Blanchard de Crennes, dont :

VIII.— Marie de Cussy, mariée, en 1835, à Louis de Tesson, fixés à Avranches à la fin de 1839.

D'après l'Armorial anglais de Fox-Davies, possédé par notre confrère, le baron de Tonge, la noblesse du général Symons, colonel en 1895, année où fut publié cet Armorial, ne serait nullement prouvée. En effet, nous trouvons dans l'Armorial général de Rietstap avec des armes analogues et comme maison éteinte en 1796, les Symons de Mynde, du Herefordshire, baronnets en 1774 : *Palé contre-palé de sable et d'argent de trois pièces, chaque pièce de sable chargée d'un trèfle d'or ; à la bordure de l'un en l'autre.*

Vies des Saints du Diocèse de Coutances et Avranches avec leurs actes anciens, en latin et en langue romane, par E. A. Pigeon, chanoine-titulaire de l'église de Coutances et Avranches, officier de l'Instruction publique, correspondant du Ministère. — Tome I (3 autres volumes sont annoncés).

C'est une œuvre considérable qui a paru par fractions dans les Mémoires de la Société académique du Cotentin. Notre confrère, M. Ch. Lebreton, proviseur honoraire, en a rendu compte sous le pseudonyme de Ch. de la Hoguelle dans l'*Avranchin* du 19 novembre 1899.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques. Année 1899, 1re livraison.

Réunion annuelle des délégués des Sociétés savantes, à Toulouse. Séance du 6 avril 1899, p. LXII-LXIII :

« M. Avenet donne lecture d'un mémoire de M. l'abbé Bossebœuf, président de la Société archéologique de Touraine, dans lequel il expose le résultat des fouilles qu'il a faites dans l'îlot de Tombelaine, voisin du Mont Saint-Michel, sur l'emplacement de l'église du prieuré, édifice à une seule nef et abside polygonale. Outre des spécimens de carrelage et de tuile vernissées, M. l'abbé Bossebœuf a retrouvé la dalle tumulaire de

l'abbé Jourdain, du XIIIe siècle. Les ouvrages militaires présentaient une importance considérable ; il serait important de les explorer et de vider les tours jusqu'à la base. Les maisons d'habitation n'ont pas encore été fouillées. La reproduction photographique d'un ancien dessin conservé à la Tour de Londres, représentant l'église, est placée sous les yeux du Congrès. Les monuments détruits de Tombelaine, église et forteresse, offraient un grand intérêt ; le travail de déblaiement qui sera poursuivi permettra d'en rétablir au moins le plan. — M. Emile Travers donne des explications sur la position de l'îlot de Tombelaine et sur le rôle de sa forteresse dans les guerres du XVe siècle. — M. le comte de Marsy remercie M. l'abbé Bossebœuf d'avoir bien voulu rappeler qu'il avait reçu de la Société française d'archéologie une subvention pour commencer les fouilles à Tombelaine, et il exprime le vœu que, les premières recherches ayant donné des résultats intéressants, le Comité des Travaux historiques vienne en aide à M. l'abbé Bossebœuf pour leur continuation. »

Jourdain, abbé du Mont Saint-Michel, dont il est ici question, fut, selon son vœu, enterré dans l'église de Tombelaine en 1212. On sait que cet îlot appartient aujourd'hui à la famille Tardif de Moidrey et qu'il dépend de la commune de Genêts. On trouvera l'état actuel des ruines de son ancienne forteresse dans *Le Diocèse d'Avranches* par le chanoine Pigeon, p. 363. M. Le Héricher a écrit l'histoire de Tombelaine après celle du Mont dans son *Avranchin monumental et historique*, II, 412-439.

P. 24 à 27, article (avec planche) de M. l'abbé Chartraire sur une statue, de la fin du XIIe siècle, de Saint Thomas Becket, archevêque de Cantorbéry, tué dans sa cathédrale, le 29 décembre 1170, statue retrouvée dans les murailles de l'ancien cloître du Chapitre de Sens.

Revue des Questions héraldiques, archéologiques et historiques, n° 17 du 25 novembre 1899 (11, rue Casimir-Périer, à Paris) :

P. 280-281 : *La Recherche de Jean Guilloches, élu de Mortain en 1523, publiée d'après un manuscrit de la Bibliothèque de Rouen.*

« M. Alfred de Tesson débute par mettre au point la valeur toute relative de la fameuse Recherche de Montfaut (1463-64) ; puis il étudie la question des francs-fiefs et rappelle à bon droit

que beaucoup de gentilshommes, dépossédés de leurs chartriers par suite des guerres contre l'Anglais, préférèrent acquérir des lettres de noblesse en acquittant la taxe modique des francs-fiefs, plutôt que de perdre beaucoup de temps et d'argent à tâcher de reconstituer les preuves de leur noblesse d'extraction, car « il en coûtait plus à l'ancienne Noblesse pour se prouver qu'à la nouvelle pour s'acheter. » — La Recherche de Jean Guilloches, inédite, contient 55 noms ; elle est curieuse à plus d'un titre, mais les généalogistes feront bien de ne pas s'y fier aveuglément ; c'est l'avis que leur donne M. de Tesson, dont les nombreuses notes, rédigées avec son érudition accoutumée, accroissent grandement l'intérêt du texte. » — Signé : A. P. Cordelois.

Cette Revue nous a été envoyée, moins probablement à cause de ce compte-rendu que pour la question 84 posée au sujet de la note des journaux d'octobre sur la famille du général anglais Symons, tué dans la guerre contre les Boërs. On désirerait, dit-on, être fixé sur le degré de confiance que comportent ces assertions.

Nous y avons répondu, tant bien que mal, comme on a pu le voir plus haut.

TABLE générale, et alphabétique par noms d'auteurs, des matières contenues dans les cinq derniers volumes de la Revue de l'Avranchin *ou Bulletin trimestriel, Tome V à IX, envoyés à l'Exposition Universelle de 1900, avec les cinq derniers volumes des* Mémoires, *Tome X à XIV, ces dix volumes formant la série décennale de nos publications, depuis 1890 pour la* Revue *et 1889 pour les* Mémoires [*Exécution des circulaires du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, datées du 24 octobre 1898, art. II de l'Annexe, et du 28 novembre 1899*] (1).

Tome V (1890-1891)
Tome VI (1892-1893)
Tome VII (1894-1895)
Tome VIII (1896-1897)
Tome IX (1898-1899)

Achard de la Vente

Discours prononcé sur la tombe de M. Joseph d'Avenel, vice-Président d'honneur pour Mortain. — *Revue*, V, p. 419 à 421. Voir p. 431.

Amiot

Ordonnance de 1462 pour la garde du château de Montorgueil et la police de l'île de Jersey. — *Rev.*, VII, 226-232.

---

(1) Cette Table commence au 4 décembre 1890, date à laquelle nous avons succédé à M. Le Héricher, qui n'en avait fait d'aucune sorte pour ses *Revues*. Des personnes, toutes particulièrement compétentes, dont nous avons cité les noms et l'opinion dans le Tome XIV des *Mémoires*, p. 277, ont d'ailleurs déclaré ou reconnu qu'il était absolument impossible d'en dresser de complètes comme nous avons pu le faire pour les anciens *Bulletins annuels* et les quatorze volumes de *Mémoires*.

Anonymes

Légende recueillie par une des dernières fileuses au fuseau : La lune pleine et ses petits lunetiaux. — VI, 62.

Une Vendue de Meubles aux enchères à la fin du XVIIe siècle. — VII, 85-86.

Projets d'un Aspirant de Marine à bord de la flûte *La Nécessité*, en rade de Brest, en l'an IX de la République. — VIII, 130.

Le Cardinal Davy du Perron. Sonnet sur sa mort et son trépas. — VIII, 277-279. Voir IX, 3-4 et 222.

Acte de décès de l'ex-vicaire de Reffuveille, le général Legendre, baron d'Harvesse, indiquant qu'il a été deux fois marié. — VIII, 441-442.

d'Auxais Léziart de Lavillorée (Madame)

Compte rendu de la Terre promise par Paul Bourget. — VI, 237-244.

La Canne de mon grand-père. — VI, 332-335.

Qui voudrait recommencer sa vie ? — VI, 427-435.

Ce qu'on voit dans les nuages. — VII, 243-254.

d'Avenel (Joseph)

Thomassine Spinola. — V, 272-274.

de Beaurepaire (Eugène)

M. Edouard Le Héricher, notice biographique avec son portrait. — VI, 13-22. Voir p. 166 et 170.

Béghin (Henry)

Lettre d'un Bordache a un aspirant Bordache. — V, 319-323.

Bouvattier (Jules)

Les Artistes de la Manche au Salon. — VI, 84-88.

Bouvattier (Paul)

Débris. — Le Petit Saltimbanque, poésies. — V, 414-417.
A propos de la Statistique de 1890. — VI, 24-37. Voir p. 170-171.
Au bord de l'eau, poésie. — VI, 256-257.
Poésie de Cour. — VII, 292-293.
Saint-Bertrand-de-Comminges. — VII, 618-622.

de Chabannes (Cte Joseph)

Allocution. — V, 218-220.
Quelques notes sur l'hiver de 1890 à 1891. — V, 438-439.

Communications

Petit Soldat, chanson. — V, 402-403.
L'Ane Martin, chanson. — VI, 63-65.
Vieux Noel. — VI, 66-67.
Annette, bergerade. — VI, 128-129.
Dictons tirés du ménage des champs (1604). — VI, 178.
Fragment de chanson attribuée au général Pichegru. — VI, 179 et 336.
Maximes de Sénèque. — VI, 336-337.
Lettre d'un pésant bas-normand. — VI, 345.
La bique bianche, chanson. — VI, 346-347.
Philis, bergerade. — VI, 348 et 549-550. Voir VII, 112-115.
Les Normands vengés, chant national. — VI, 445-447.
Sonnet sur l'inconstance de Louis XIV, attribué à Mlle de la Vallière. — VI, 448.
Notes sur l'auteur de Philis. — VI, 549-550. Voir VII, 112-115.
Coralie, bergerade. — VII, 265.
Lamentable histoire du prince Gilles de Bretagne, complainte-légende. — VII, 294-296.
Envoi à Mlle Joséphine. — VII, 562.
Chanson. — VII, 563.
Chanson Nouvelle. — VII, 594-596.

Le Roi et la Villageoise, bergerade. — VII, 597-598.
Noel normand. — VIII, 127-129.
Maxime chinoise. — VIII, 131.
L'Ange et l'Enfant, poésie. — VIII, 131-133. Voir IX, 2-3.
La Dame de la forêt Blanche, légende bretonne. — VIII, 280-282.
Noel normand. — VIII, 370-371.

Couraye du Parc (Joseph)

Notes sur l'Hôpital de Coutances, par M. Paul Lecacheux, et sur une nouvelle édition du Roman du Mont-Saint-Michel. — VII, 631-633.

Cudeloup (l'abbé)

Antiquité de la paroisse du Petit-Celland. — Saint-Gerbold, évêque de Bayeux, apôtre du Petit-Celland. — IX, 286-288.

Datin (Henri)

Septicisme. — VI, 544-548.
L'Envie et la Jalousie. — VII, 255-258.
Jeanne Moisseron. — VII, 259-263.
Cou-Cou, poésie. — VII, 264.
Les deux Frères. — VII, 524-556.
La Danseuse. — IX, 55-59.

Decæn

A Edouard Le Héricher, poésie. — V, 228-229.
Le Chatellier, poésie. — V, 439-441.
L'Œuvre : A M. Arsène Garnier, poésie. — VI, 56-61.

Deschamps du Manoir (Mgr)

M. l'abbé Daguenet (1811-1891). — V, 284-290.
Daniel Huet à la Bibliothèque Laurentienne de Florence. — V, 398-402.

Lettre : M. de Monteille ; Mme de Franqueville ; curiosités médicales et quasi-médicales. — VI, 52-54.

Lettre au sujet des monographies de paroisses, de l'Avranchin monumental et historique, de l'Histoire de l'ancien diocèse d'Avranches et du Mont-Saint-Michel, du Mortainais, de Louis de Frotté et les insurrections normandes. — VI, 76-79.

Le Chevalier Jacques des Touches (1780-1858). — VI, 107-127.

Lettre au sujet de la biographie de M. Le Héricher et de l'article de M. Paul Bouvattier sur la dépopulation. — VI, 170-171.

Lettres au sujet de Louis Gigault, seigneur de Hainneville, des îles de Chausey et de Jersey et de l'expédition du baron de Rullecourt, de la fortune de Daniel Huet. — VI, 222-226.

Mademoiselle Victorine Ledieu de la Ruaudière. — VI, 326-331.

M. le comte du Tour et sa villa à Naples. — VI, 413-416.

Supplément a la monographie de Tirepied, par M. l'abbé Masselin. — VI, 518-520.

Rectification et addition aux monographies des paroisses de Boisyvon et des Loges-sur-Brécey, par l'abbé Masselin. — VII, 19.

La famille Louvel, de Granville. — VII, 106-108.

Au sujet de la dépravation du XVIIIe siècle. — VII, 115.

Lettre au sujet des Etymologies de l'abbé Masselin et des Poésies politiques. — VII, 240-242.

Lettre relative au docteur Houssard, à Mlle Couraye du Parc et au camaldule Auvray, de l'ermitage du Val-Saint-Père. — VII, 285-287.

Supplément à l'Histoire de M. l'abbé Gilbert, vicaire-général, par M. le chanoine Paul Havard : Notes sur MM. les abbés Adde, Lesplu-Dupré et Mauger. — VII, 391-393.

M. Lesplu-Dupré, curé d'Avranches (1755-1837). — VII, 394-465.

Observations sur la monographie du Mesnil-Thébault, par l'abbé Masselin et M. Ch. Guérin. — VII, 482-483.

Invitation burlesque, en 1841, de M. Léon de la Sicotière, à M. Edmond Lesplu-Dupré. — VII, 487-488.

L'abbé Jean-Baptiste Gilles, d'Avranches (1606-1652). — VII, 580-582.

Observations sur le Tome XII des *Mémoires* (1894-1895). — VIII, 11-14.

Normands et Créoles. — VIII, 114-121.

Lettres relatives au frère René Forêt, de Boucey, et aux familles de Surtainville et Lecourt de Sainte-Marie. — VIII, 155-156.

Communications au sujet de Mgr de Durfort-Léobard et de la famille du Homméel ou du Hommet. — VIII, 249-251.

Madame la marquise de Léziart. — VIII, 252-273.

Notes sur La Baronnie et les Seigneurs de Dorière, en Saint-Laurent-de-Terregatte, par M. Alfred de Tesson. — VIII, 292-293.

Le Philosophe du xixe siècle, de l'abbé Desroches. — VIII, 347-349.

Communication au sujet de la famille d'Argouges. — VIII, 379-380.

Madame de Coetlogon, dernière Abbesse des Bénédictines d'Avranches. — IX, 5-9.

Lettres : Guerres de religion, Sièges de Pontorson, Louis de Vicques. — Livre de raison d'un bourgeois de Granville, par M. J^h Couraye-du-Parc ; bénédiction des cloches. — IX, 68-70.

Additions a l'Armorial de Granville et Supplément a Savigny dans ses derniers jours, de M. Hipp. Sauvage. — La Semaine Religieuse. — IX, 212-214.

Duckett, R.

Mademoiselle Mathilde Dukett, artiste. — VII, 380-381.

Durand (Jules)

Le Poème du Ménage. — V, 332-337.

Durel, professeur

Rapport sur une excursion de la Société Linnéenne de

Normandie, en juin 1891, aux environs de Granville et aux îles Chausey. — V, 385-398. Voir 348.
Note sur le Tanin. — VI, 213-218. Voir p. 551.

Durier (Adrien)

Curiosités médicales. — V, 277-281.

Duval (Louis)

Avranchins et Créoles. - VII, 609-617.

Fleury (Jean)

Au sujet des vers galants, du XVIIIe siècle, entassés pêle-mêle dans les recueils sous une étiquette quelconque. — VII, 113-114.

Gasté (Armand)

Correspondance de Daniel Huet. — V, 441-442.
Au sujet d'une bergerade de Dufresny. — VII, 112.

Guérin (Charles)

Note sur une médaille offerte en 1848 par les insubordonnés militaires du Mont-Saint-Michel à M. Regley, leur Directeur. — V, 338-339.
Notes sur le Gui. — V, 339-340.
Le chemin de croix de l'église du Mesnil-Thébault. — VII, 109-111.
Notes sur la monographie du Mesnil-Thébault, signée L. C. (l'abbé Masselin). — VII, 309-363. Voir p. 482-483. VIII, 101-113, 225-226.
Notes sur la possibilité de la vulgarisation de l'histoire locale. — VII, 493-503.
Envoi d'une lettre de l'abbé Truchet au sujet de l'utilité de l'histoire locale. — VIII, 122-126.
Les arbres et arbrisseaux porte-gui du Mesnil-Thébault. — VIII, 358-362.

Guéroult (Ferdinand)

Procès-verbal du pillage de la Cathédrale et de l'Evêché

d'Avranches par les Protestants, en 1562, avec Introduction. — IX, 147-171.

HAVARD (chanoine)

HISTOIRE DE M. L'ABBÉ GILBERT, vicaire-général de Coutances et d'Avranches. — VII, 202-225. Voir p. 391-393.

HUBERT (Ida)

LES ENVOIS DES ETATS-UNIS (Smithsonian Institution). — V, 323-326.

PASTEUR JUGÉ PAR LES ÉTRANGERS (traduction d'un article de l'Institution Smithsonienne). — VI, 45-51.

QUELQUES MOTS sur l'origine de la Smithsonian Institution et circulaire concernant les prix Hodjkins à décerner en 1894. — VI, 407-412.

LETTRE d'un vieil expéditionnaire (1820). — VII, 81-84.

COMPTE RENDU de Rouen, Rouennais, Rouenneries, par Eugène Noël, avec une préface de M. Jules Levallois. — VII, 288-291.

COMPTE RENDU de Milieu de siècle, biographie d'un critique, par Jules Levallois. — VIII, 207-213.

COMPTE RENDU de Maîtresse et Femme, par M. Henri Datin. — VIII, 320-323.

JOURDAN-LAVIGNE

CÉLIBATAIRES, poésie. — VI, 338-345.

PARIS, poésie. — VII, 73-80.

A M. L'ABBÉ LEDUC, curé de N.-D.-du-Roule, à Cherbourg, poésie. — VII, 590-593.

LAUNAY (Antonin)

COMPTE RENDU d'une brochure sur les antiquités de Costa-Rica. — V, 364-369.

LAURENCE, Julia (Mme Jules LEVALLOIS)

LE MOI ÉTERNEL. — IX, 115-120.

DIEU-L'INCONNAISSABLE. — Hypothèse scientifique. — IX, 289-301.

LAVEILLE (l'abbé)

LETTRE D'ENVOI de l'Etat de l'argenterie des églises du district d'Avranches à l'époque de la Révolution. — VII, 201.

LES ÉCOLES DE CHERBOURG avant la Révolution et les origines du lycée de Cherbourg. — VIII, 25-60. Voir p. 334.

RECHERCHES sur les origines du collège de Mortain. — VIII, 157-173. Voir p. 334.

LEBRETON (Charles) (1)

SOUVENIRS DE L'AVRANCHIN DANS LE MAINE. — VIII, 174-200.

LECACHEUX (Paul)

CONSTRUCTION d'un moulin à blé sous la seconde arche du pont du Couesnon à Pontorson, en 1775. — IX, 215-217.

LEGRIN (Albert)

LE DEVOIR, nouvelle. — V, 340-346.

AVENTURE ÉTONNANTE arrivée à Gilles Letondeur, sonneur de la cathédrale d'Avranches ; nouvelle. — VI, 40-44.

AVEU concernant le Mont-Saint-Michel. — VI, 79-80. Voir p. 222.

NOTE concernant M. l'abbé de Vains, vicaire-général de la cathédrale d'Avranches. — VI, 219-221. Voir p. 416.

JACQUES PASTUREL, nouvelle. — VI, 245-255.

LÉGENDE : L'horrible punition de l'avaricieux Jehan Lemasle, de la paroisse du Val-Saint-Père, et récits de faits aussi merveilleux qu'édifiants. — VI, 436-444.

NOTIFICATION à noble homme Charles de Brucan, écuyer, de la paroisse de Digosville, des ordres du duc de Montpensier, appelant la noblesse du Cotentin à prendre part aux opérations du siège d'Avranches, en 1590. — VII, 17-18.

---

(1) Voir *Revue*, VII, 266, 375.

Le Fil de la Vierge, nouvelle. — VII, 382-390.
Faute d'un clou, légende normande. — VII, 577-579.
Copie d'un rapport adressé le 5 juillet 1758, par le Maréchal de camp, comte de Raymond, commandant du camp de Cherbourg, à M. de Creuville, à Valognes, au sujet d'un débarquement effectué par les Anglais, à Cancale, dans les premiers jours du mois précédent. — VIII, 91-97.
Compte rendu du Rachat, par M. Henri Datin. — IX, 302-304.

Lemonnier (Auguste)

Lettre au sujet de son ami Edouard Le Héricher. — V, 305-306.
Une Description. — V, 307-308.
Le Mont de la Vigne et son chateau. — V, 362-363.
Cambremer et l'histoire de maitre Jean Paty. — VI, 81-83.
Une excursion a Sainte-Barbe. — VI, 234-236.
Une excursion a l'ancienne abbaye du Bec. — VI, 521-525.
Le Mont-Argis. — VII, 237-239.
De l'ame des Bêtes. — VII, 484-486.
Un voyage a Fécamp. — VIII, 438-441.
Quelques notes sur Virgile. — IX, 121-128.

Lepetit (Jules)

Envoi de deux lettres de Daniel Huet. — VI, 142-145. Voir p. 224-226.

Lepingard

Lettre au sujet de Jean du Touchet, d'Oessey et de Pierre de Hauteville. — VII, 583-584.
Notes sur les du Homméel ou du Hommet, Seigneurs des fiefs du Mesnil-Durand et des Pezerils. — VIII, 89-90 et 154. Voir p. 249-251.
Les Portes a bourdonnière. — VIII, 294-295.

LEVALLOIS (Jules)

NOTES et Souvenirs à propos d'Adolphe Chéruel. — VI, 227-233.

LEVALLOIS (Mme Jules), voir LAURENCE (Julia)

MARIÉ-DAVY

LES MICROBES. — VII, 233-237.

MASSELIN (l'abbé)

TIREPIED. — VI, 272-317. Voir p. 518-520.
BOURGUENOLLES ; NOIRPALU ; SAINTE-PIENCE. — VI, 357-372 ; 373-384 ; 385-406.
ETUDE sur les Etymologies des noms de lieux et des noms de familles dans l'Avranchin. — VII, 20-72 et 118-179. Voir p. 192-193, 240-241 et 286-287.
LE MESNIL-THÉBAULT. — VII, 297-308, avec une suite, par M. Ch. Guérin, p. 309-363 ; VIII, 101-113, 225-226. Voir p. 482.
LA FORET DE SCISSY ET SA SUBMERSION. — VIII, 15-24.

MAUDUIT (Sosthène)

L'ART DE RACCOMMODER LA FAIENCE et les petits industriels de Montjoie. — V, 381-385.
MOUTARDE APRÈS DINER. — VI, 89-92.
PETITE PLANTE ET GRANDS ARBRES. — VII, 279-284, avec une photogravure du vieux chêne porte-gui d'Isigny-le-Buat.
ANCIENS STATUTS de la Confrérie des Menuisiers et Charpentiers d'Avranches. — VIII, 311-319.
DISPARITION D'UNE PLANTE. — IX, 276.

MENARD (chanoine)

ASSEMBLÉES NOCTURNES DANS LE MORTAINAIS, pendant la Terreur, et procédure qui les suivit, juin 1794. — IX, 9-54.

PHILBERT (Charles)

NOTE sur deux singuliers phénomènes d'acoustique. — V, 308-319.

LA GROSSE CLOCHE de l'église Saint-Gervais d'Avranches. — V, 359-361.

CURIOSITÉS MÉDICALES ET QUASI-MÉDICALES ; causerie non scientifique. — V, 403-414.

SOUPIR DE VIEIL AGE. — V, 441.

CANE, CANETTE ET CANETON, élégie. – VI, 38-39.

COMPTE RENDU D'*Un Ambassadeur du temps de Henri IV*, par M. Lanfranc de Panthou. — VI, 93-106.

DE l'ACOUSTIQUE DES EDIFICES. — VI, 146-154.

ESSAI SUR LE TUYAU D'ORGUE A ANCHE BATTANTE. — VI, 461-517.

COMMENT MON AMI MARTIAL FUT TUÉ PLUSIEURS ANNÉES AVANT SA MORT. — VI, 526-543.

DE POTICHE (vicomte)

DE LA CONCORDANCE DANS NOS RÉGIONS DE L'ITINÉRAIRE D'ANTONIN AVEC LA CARTE DE PEUTINGER. — V, 369-381 (1).

RABEL (l'abbé)

L'EGLISE D'YQUELON. — VIII, 237-248.

ROGER (docteur)

NOTE sur un Catéchisme en vers du Diocèse d'Avranches. — V, 306-307. Voir VI, 75.

EDOUARD LE HÉRICHER, souvenirs intimes. — VI, 162-166.

LE DOCTEUR HOUSSARD. — VII, 100-105. Voir 285-286.

---

(1) Voir pour son grand ouvrage sur la baie du Mont-Saint-Michel et ses Approches, la *Revue*, V, 294 298, VII, 87, 193, et VIII, 84-88.

DE RUBERCAMP (Léon)

MONOLOGUE philosophique d'un vieux Pêcheur à la ligne, un jour de fête au village. — VIII, 274-276.

SAUVAGE (Hippolyte)

L'ABBÉ MAUGER. — VII, 489-492.

UNE PAGE D'HISTOIRE : Episode des guerres de Religion du XVIe siècle dans le Mortainais. — VII, 504-523. Voir p. 583-584.

LE GÉNÉRAL BARON LEGENDRE D'HARVESSE. — VII, 585-589. Voir VIII, 441-442.

TROIS COPIES D'ANCIENNES CHARTES, concernant la paroisse de Saint-Laurent-de-Cuves. — Fondation des Ecoles de Garçons à Cuves, pour les paroisses de Cuves et de Saint-Laurent-de-Cuves. — VIII, 61-70; 71-75.

QUELQUES-UNES DES ORIGINES FÉODALES DU COMTÉ DE MORTAIN. — VIII, 98-113. Voir 225-226.

SAINT-QUENTIN, sa seigneurie et ses servitudes. — VIII, 201-206.

UN ANNIVERSAIRE BI-SÉCULAIRE à Avranches. — VIII, 227-236.

SAVIGNY ET LA RÉFORME. — Emeutes et Révolution dans un monastère. — VIII, 295-310.

M. GABRIEL DE BOYSLEVE, évêque d'Avranches. — VIII, 350-357, avec son portrait et le fac-similé de sa signature. Voir IX, 5.

COMPTE RENDU de l'Armorial de l'Avranchin, par M. Alfred de Tesson. — VIII, 362-366.

LE COMTE DE MORET (1610-1622). — VIII, 381-399, avec son portrait.

COMPTE RENDU de l'Histoire religieuse, civile et militaire de Saint-James-de-Beuvron, par le chanoine Menard. — VIII, 399-405.

HERVÉ DE LONGAUNAY et la Ligue. Les sièges de Pontorson et d'Avranches (1575-1591). — VIII, 412-437. Voir IX, 68-69.

APPRÉCIATION du Tome XIII des *Mémoires*. — IX, 66.

L'ABBAYE DE SAVIGNY au moment de la fermeture de ses cloîtres. — IX, 71-80. Voir p. 143 et 213-214.

Tarif et évaluation des denrées alimentaires et commerciales à Avranches, au temps du roi François Ier. — IX, 80 83.
Mortain pendant la Terreur : Jacques-Nicolas de la Roque de Cahan ; le président Louis Levesque ; le comte de Sourdeval ; le général Georges de Viéval, Charles de la Roque de Cahan, Léonard-Amaud-Constans d'Amphernet. — IX, 104-114 ; 172-182 ; 198-211 ; 258-275.

de Scelles

Acrostiche. — VIII, 323.

Servestre (Maxime) ?

Une soirée d'hiver à Avranches en 1816 ; pot pourri. — VII, 557-561.

de Tesson (Alfred)

Allocution. — V, 266-270.
Un Quatrième au Domino. — V, 326-332.
Armes d'Avranches et de Mortain. — V, 347.
Notice sur les anciens Présidents — V, 433-434.
Le Vitrail de Lanfranc et de Saint-Anselme à l'église N.-D.-des-Champs d'Avranches. — V, 442-444, et VI, 22-23.
Compte rendu de l'ouvrage de M. Victor Brunet sur Brécey. VI, 55, avec renvoi à V, 448-452.
Les Devoirs des Seigneurs dans leurs Terres, suivant les Ordonnances de France. — VI, 176-177.
La Justice au temps passé ; les Juges emprisonnés. — VI, 191-202.
Les écussons et les fondateurs du chateau de Brécey. — VI, 323-325, suite au précédent compte rendu.
L'attaque de Granville par les Vendéens, en novembre 1793. — VI, 422-426.
Le Chartrier et les Seigneurs du Grippon. — VII, 9-16. Voir p. 191-192, 368.
Le Paillé et le Diapré héraldiques. — VII, 116-117. Voir p. 471, 575 ; VIII, 9, 83, 215-216, 285.

M. Charles Philbert, Consul général honoraire, Vice-Président. — VII, 180-182. V. p. 199 et 200.

Les Défenseurs du Mont-Saint-Michel. — VII, 467-471.

Place Jean-de-Saint-Avit, à Avranches. — VII, 564-565.

L'Ecole Navale Impériale. — VII, 623-630.

Les Fantaisies héraldiques de Charles d'Hozier dans l'Avranchin. — VIII, 11.

Le Vicomte de Potiche et son œuvre. — VIII, 84-88.

La Baronnie et les Seigneurs de Dorière, en Saint-Laurent-de-Terregatte. — VIII, 144-153 et 293. Voir p. 223.

Un mot sur le Mesnil-Thébault. — VIII, 225-226.

L'abbé Masselin et ses œuvres. — VIII, 335-337.

Note sur une pierre tombale de l'église de Chasseguey. — VIII, 339-346. Voir p. 378.

Réponse au compte rendu par M. Hipp. Sauvage, de l'Armorial de l'Avranchin. — VIII, 367-369.

Note sur les généalogies de la famille de Lorgeril. — VIII, 444-445.

La Bataille de Callao (2 mai 1866). — IX, 84-94.

Sacrificios (1863-1865). — IX, 129-135. — Souvenir Français, 144, 195-196.

Hommage a Jules Durand, mort victime de son courage et de son dévouement. — IX, 142, avec le portrait du jeune sauveteur par son père, lithographe et imprimeur de la Société.

Note sur le Tableau du Musée représentant la cathédrale et la ville d'Avranches en 1649. — IX, 183-186 et 317-320.

Le Maréchal de camp de Petit-Cœur, Marquis de Saint-Vast, Commandeur de Saint-Louis, Commandant pour le Roi à Bayeux (1695-1787). — IX, 228-257 et 307-310.

Bibliographie, comptes rendus, correspondance, nécrologies, etc, dont l'Index terminera cette Table.

de Tonge (baron) (1)

Notes sur les armoiries de Mortain et d'Evreux. — V, 436-438.

---

(1) Naturalisation. — VII, 180.

Le manoir de Tonge par le lieutenant-colonel Fishwick (traduction de l'Anglais). — VI, 318-322.

Notice au sujet de l'organisation de la conquête de l'Angleterre par les Normands. — VI, 417-421.

Vaudon (l'abbé Jean)

Saint-Jean-le-Thomas, poésie. — V, 274-277.

L'éternel Printemps. — En Bretagne, devers Pléven, poésies. V, 281-283.

Le Baton de saint Joseph, légende bretonne. — VI, 154-161.

Matin et soir. — En Normandie, l'automne. — Chemins de Normandie, poésies. — VI, 167-169 et 172-175.

GRAVURES HORS TEXTE :

Portrait de M. Le Héricher, 5e Président, VI, 13.

Le vieux chêne porte-gui d'Isigny-le-Buat, VII, 284.

Portrait de Mgr Gabriel de Boysleve, évêque d'Avranches, de 1651 à 1667, VIII, 356.

Fac-similé des signatures de Mgr Gabriel de Boysleve ; Armand de Bethune, marquis de Charost ; Marie Foucquet, son épouse ; Galloys et Cousinet, notaires, VIII, 357.

Portrait d'Antoine de Bourbon, comte de Moret, abbé de Saint-Etienne de Caen, VIII, 392.

Portrait du jeune Jules Durand, sauveteur, IX, 142.

HISTOIRE DE LA SOCIÉTÉ

DEPUIS LE 4 DÉCEMBRE 1890

ADMISSIONS DEPUIS 1891

MEMBRES TITULAIRES

Amphernet (d'), VII, 274.
Asher, IX, 66.
Asse, IX, 102.
Aubrée, VIII, 6.
Avenel (d'), VI, 7.
Beauchesne (de), VI, 186.
Bedel, IX, 226.
Béghin (Mme), V, 302.
Blandin, VI, 74.
Blouin, VIII, 222.
Boursin, VII, 274.
Bréhier (Mlle), V, 271.
Cacqueray (de), IX, 66.
Challier, VI, 355.
Costard, VI, 267.
Couppey, VIII, 410.
Cudeloup, VII, 478.
Decauville, IX, 102.
Deplanche, IX, 282.
Détieux, VII, 374.
Douville, VI, 267.
Dufour, VII, 199.
Dulau, VI, 7.
Dupont d'Aisy, VIII, 142.
Durel, V, 271.
Esserts (Mme des), V, 271.
Fishwick, VI, 210.
Foisil, VI, 267.
Guérard, VI, 267.
Guéroult, VIII, 222.
Hénin, VII, 574.
Hubert (d'), VIII, 410.
Jéhenne, V, 271.
Jourdan de la Passardière, IX, 194.
Jourdan-Lavigne, V, 358.
La Broise (de), VI, 210.
Lanos (E.), VIII, 6.
Lanos (L.), VI, 7.
Lebedel, V, 270.
Le Biez, V, 271.
Lecacheux, IX, 194.
Lefrançois, VII, 6.
Legrin, V, 270.
Leménicier, VI, 7.
Le Roy de Langevinière (Mme), VII, 6.
Letréguilly (Mme), VI, 7.

Levallois (Mme), VIII, 222.
Locu, VI, 75.
Mangon de la Lande, VI, 7.
Marié-Davy, VI, 458.
Marié-Davy (Mlle), VI, 458.
Masselin, V, 270.
Ménard (L.), VII, 198.
Menard (Vor), VIII, 6.
Oblin, IX, 226.
Osmont de Courtisigny, VII, 374.
Philbert (Mlle), VI, 186.
Rome, VIII, 142.
Saint-Germain (de), VII, 98.
Sauvage (Henri), VI, 458.
Sauvage (Hipp.), VII, 274.
Toupet, IX, 313.
Villain, V, 302.

MEMBRES CORRESPONDANTS

Adrian, V, 303.
Amiot, V, 303.
Béchet (R. P.), V, 430.
Bernier, VII, 606.
Collignon, IX, 226.
Delaunay, VIII, 378.
Delmas, VIII, 222.
Farcy (de), VII, 199.
Féron, VII, 375.
Houivet, VII, 98.
La Chapelle (de), VI, 8.
Lafargue, VI, 355.
Lee, VI, 186.
Legrin, V, 303.
Scohiers, V, 430.
Voisin, IX, 102.

BIBLIOGRAPHIE

RÉSUMÉ TRÈS SUCCINT. — INDICATIONS UTILES

TOME V

Les Mathurins, 231.
Utilité du dépouillement des anciens registres paroissiaux, 232.
Description des plages de l'Avranchin, 294.
Lettre-préface de M. Arthur de la Borderie au vicomte de Potiche pour son ouvrage sur la Baie du Mont-Saint-Michel, 294-298.
L'abbé de la Bigne, 299.
Curiosités Normandes comparées. Le télégraphe aérien à Avranches, 299-300. Voir VI, 131.
Numismatique de l'Avranchin, 354.
Beaubois en Bourseul dans la Revue illustrée des Provinces de l'Ouest, 355.
La loyauté professionnelle recommandée aux avocats, 355.
L'Eglise, institutrice de la France, 355-356.
Le Protestantisme à Pontorson et aux environs, 422.
Bibliographie des travaux historiques et archéologiques des Sociétés savantes de la Manche, 422-424 et 432 (1).
Patois de la Manche et de l'archipel anglo-normand : *Le*

(1) Elle rend compte des sept premiers volumes de nos *Mémoires* et des deux premiers volumes de la *Revue de l'Avranchin* en citant seulement les articles *historiques* et *archéologiques*.

vieux garçon en patois jersiais. Origine du nom de Cherbourg, 424-425.
La digue du Mont-Saint-Michel, 426.
Sonnet misanthropique, 446.
Papier-monnaie des Vendéens à Avranches, 447.
Brécey, 448-452.

TOME VI

La Flore et son commandant de Verdun de la Crenne, 68-69.
Folk-lore normand. Langage des nourrices, 70.
L'Instruction primaire dans l'ancien diocèse d'Avranches, 70-71.
Chimie agricole, 134-135.
Grand prix Gobert et prix Rossi, 131.
Un ambassadeur du temps de Henri IV, 135.
La famille de la Luzerne, originaire du Bessin et non de l'Avranchin, 135.
Fondation du collège d'Avranches, 135-136.
Compte rendu de la Monographie de la Mancellière, 180.
Des traitements ou allocations ecclésiastiques, leur nature juridique et légale, 181
Dol, le Mont-Dol et la baie du Mont-Saint-Michel, 181-184. Les évêques de Dol, 204.
Conseils aux agriculteurs, 205.
Histoire de Lonlay-l'Abbaye, 205-206.
Alonso Sanchez et la découverte du Nouveau-Monde, 206-207.
L'*Agile*, souvenirs nautiques, 207-208.
Enquête, en 1296, du vicomte d'Avranches en Bretagne par ordre du roi de France, 259.
La pêche de la baleine, 259-260.
L'Eglise et les Belles-Lettres, 260-261.
Comptes rendus du Tome X des *Mémoires*, et de la monographie de la Mancellière, 261-263.
Chants populaires de la Basse-Normandie, 351.
Une baleine échouée sur la côte de la Manche, 351-352.
Nomination par les chanoines, en 1452, de Jean Boucard, évêque d'Avranches, 450-451.

Germination et Implantation du Gui. Médaille d'or, 451-452.
Compte rendu du Tome XI des *Mémoires*, 455.
La Seigneurie de Montgermont, 553.
La grande verrière de Dol, 553.
Les Saint-Simon de Courtomer, 554 ; VII, 194, 377-378 et IX, 323-324.
Fêtes royalistes en 1816 à Avranches, 555.
Role en 1640 de la Noblesse du Cotentin et de la vicomté d'Avranches, 555-557. Voir pour la suite VII, 370.
Les Voies et Villes Romaines de la Manche, 557-558.
Fermanville : Les Davy d'Amfreville, du Perron et de Fermanville ; Avice de Tourville, Thibouville et Fermanville ; Hüe de Caligny, 558-559.

TOME VII

Destruction des vipères par les hérissons, 90-91.
Moyens de remédier à la sécheresse, 91, 267.
Bossuet en Normandie. — Définition exacte du *Pot-de-vin* en matière de bail, 91 93.
Le Torque (album Caranda), 93-94.
Maisons-types dans la région d'Avranches, 184.
Le 2e Bataillon des Volontaires de la Manche (1791-1794), 184.
Le Docteur Bienvenu (1774-1840) de Genêts, 184-185.
La cathédrale d'Avranches, 185-186.
Jean de Saint-Avit, évêque d'Avranches, défenseur de Jeanne d'Arc, 186-187.
La Veilleuse de Monseigneur, 187.
Médecins, Chirurgiens et Barbiers, 187-188.
Les du Bosc, 188.
Les Vaudevires d'Olivier Basselin et ceux de Jean Le Houx. Erreur officielle, à ce sujet, d'un Ministre de l'Instruction publique, 188-190.
La paroisse de Cendres et ses anciens registres de l'état-civil consacrés à l'hospice de Pontorson, 190-191.
Eloge de la *Revue de l'Avranchin*, 191-193.
Jeanne d'Arc et les Bretons, 194-195.

Liste des mollusques marins recueillis à Granville et à Saint-Pair, 267.
Nouvelle Flore de Normandie, 268.
Définition des Socialistes, 268.
Sobriquets et dictons de l'Avranchin, 268-269.
Le Monument de la Gare-aux-Bœufs, à Choisy-le-Roy, 269-270.
Le Salon de Jullouville, 270.
Le comte de Ravenel, capitaine de vaisseau, 270.
Avilissement du prix du blé, 270-271.
Les Fontaines minérales de Bouillant et de Dragey, 278.
Découverte dans la grève du Mont-Saint-Michel, 365-366.
La question monétaire, 366.
Les Médecins normands, 366.
Le docteur Thébault, d'Avranches, 366-368.
Compte rendu du Chartrier de la Seigneurie du Grippon, 368.
Invention de Saint Gaud à Saint-Pair-sur-Mer, 368.
Le Cabinet de Versailles et l'Expédition, en 1781, du baron de Rullecourt, à Jersey, 368-369.
L'Armorial de la ville de Saint-Lo, 370.
Note sur les Carbonnel, 370.
La grande Voie romaine traversant le département de la Manche, 370-371.
La Famille Hue de Miromesnil, et les Bignon, 371-372.
Les Défenseurs du Mont-Saint-Michel, 467-471.
Compte rendu du Paillé et du Diapré héraldiques, 471.
Messire Edgard MacCulloch, baillif de Guernesey, 471-472.
Hommage rendu à la mémoire de Jean Fleury, à Cherbourg, 472-473.
Le Dieu Vélo, 473.
Un chapitre de l'Histoire de la Terreur à Avranches, 474.
Saint Vital et l'Abbaye de Savigny, 567-569.
Utilité des Sociétés savantes de la province. — Prétentions généalogiques. — Le Manuscrit de Bayeux, 569.
Le général baron Millet, de Sourdeval-la-Barre, 570.
Léon de la Sicotière et son Histoire de Frotté et des insurrections normandes, 570-571.

Mme de Sévigné lançant Vichy, 571.
Le Grand-Sacre ou 3e procession de la Fête-Dieu à Villedieu, 571-572.
Un duel a quatre, 600.
Le noms nobles de Louvigné-du-Désert, 600-601.
Les anciens registres paroissiaux du Mont-Saint-Michel, 601.
Le mariage de Bertrand du Guesclin, 601-602.
Publications de M. Hipp. Sauvage, 602-603.
Les Lorgeril, seigneurs de Parigné, en Bretagne, et de Parigny, dans l'Avranchin, 635-636.
Médaille d'or, 637.

TOME VIII

Le protestantisme en Béarn et au pays Basque : Gabriel de Lorges, comte de Montgommery, lieutenant, en 1569, de Jeanne d'Albret, mère de Henri IV, 77.
Les voies et villes romaines du Cotentin, 77-78.
Monographie de la Lande-Patry (Con de Flers) donnant les généalogies des Patry, barons de la Lande-Patry, des Tesson, barons de la Roche-Tesson, et des Pesnel, barons de la Roche-Patry et de la Roche-Tesson, 78.
Compte rendu du Tome XII des *Mémoires*, 78-79.
L'Histoire des communes, 135-137.
Cartulaire de Saint-Victeur au Mans, prieuré de l'abbaye du Mont-Saint-Michel. Les d'Auteville, 137-138.
Richelieu et la direction des âmes, 138-139.
Profil géologique près Mortain, du chemin de fer de Vire à Avranches. Lichens récoltés à Vire, Mortain et le Mont-Saint-Michel, 139.
Les Guyon de Quigny, de La Houssaye, du Chastel, 139-140.
Compte rendu du 1er fascicule 1896 de la *Revue de l'Avranchin*, 140.
Comptes rendus du Paillé et du Diapré héraldiques, 215-216.
L'ancienne église de l'abbaye de Montebourg, 216-217.
Souffrance de l'Agriculture : Prix de revient et de vente du froment, 217-218.
La Chouannerie Normande. Les Guesdon, 284-285.
Compte rendu du Tome XII des *Mémoires*, 285-286.

La famille du Pontavice, 286.
Gilles Dargennes, prêtre, de Montviron, condamné à la torture et au bûcher, 286-287.
Feuilles géologiques de Granville, 287.
Procès entre Bossuet et le curé de Montchauvet, 287.
Les Bienheureux de l'abbaye de Savigny, 325.
Les Mémoires de l'Intendant Foucault, 325-326.
Assises de Caumont : Histoire des évêques d'Avranches ; La question monétaire ; Jean de Hautfuné et Jean de Saint-Avit ; Collèges de l'Avranchin ; Etablissements industriels de ce pays, 326-330.
Famille Hue de Vermanoir et de Miromesnil, 330.
Robert de Poix de la Chatière, d'Avranches, 330.
Poésies de Lud Jan : Conseils à un apprenti rimeur. La mort d'un monde, 330-331.
Restauration du culte de saint Vital et de ses compagnons de Savigny, 373.
Le Prieuré de Dampierre, 373-374.
Les Coerons ; la forêt de Névet, 374.
Les Vendéens dans le département de la Manche, 374. — IX, 96 et 278.
Nombreux noms de l'Avranchin à Saint-Brice-en-Cogles, 374.
Histoire de Saint-James-de-Beuvron, 375.
Compte rendu de l'Armorial de l'Avranchin, 375.
Publications de M. Hipp. Sauvage, 375, 444.
Histoire de Sacey : Bertrand Duguesclin, gouverneur de la forteresse de Charruel, en Sacey, baron de La Roche-Tesson et seigneur de Percy, 407.
Saint Pierre d'Avranches, 444.
Destruction des vipères par les hérissons, les poules, etc., 444.
Les Lorgeril, de Lorgeril et de la Motte-Beaumanoir ; note sur les généalogies de cette famille, 444-445.
Chatellenie de Tizé, 446.
Pamphlet contre le cidre, 446.

TOME IX

Le Cidre, 61.
Les Gardes d'Honneur de l'Avranchin, 61.

Un Lamennais inconnu, 62.
Raymond de Durfort, évêque d'Avranches, 62-63.
La Peste en Normandie. Armoiries funèbres, 63.
Eloge de la publication des anciens registres paroissiaux de Bretagne, 96-97.
Bibliographie du Mont-Saint-Michel, 97.
Le Promoteur de la doctrine microbienne, 137.
Le droit compensateur et les libres échangistes, 138-139.
Histoire chronologique des évêques d'Avranches, 146.
Histoire de Lonlay-l'Abbaye, 187-188.
Monographies de communes, 188.
Les Seigneurs de Montgermont, 188.
Procès pour un banc à Vernix, 188.
La Prison du Mont-Saint-Michel et la captivité de Dubourg, 189.
La Procession du Grand-Sacre à Villedieu, 219-220.
Etude psycho-physiologique sur l'Amour, 220-221.
Compte rendu du 16e volume de la Société savante de Saint-Lo : La Recherche des élus de l'élection de Valognes. — La baronnie du Hommet, son partage. — Lieu de naissance du cardinal Davy du Perron. — Les Biote, 221-223.
La nocuité du Gui, 223.
Noms de l'Avranchin à Fougères, 223-224.
Au sujet des d'Argouges, 278.
Les légendes du Mortainais, 278.
Les Stations balnéaires de l'Avranchin, 278-279.
Une réception dans l'ordre de Saint-Louis, au XVIIIe siècle, par le maréchal-de-camp de Petit-Cœur, marquis de Saint-Vast, Commandeur de Saint-Louis, 307-310.
Les communes maritimes de l'Avranchin, 310-312.
Les Simon normands et les Symons anglais à propos du général Symons tué dans la guerre contre les Boërs, 322-324.
Vies des Saints du diocèse de Coutances et Avranches, 324.
Fouilles à Tombelaine, 324-325.
Statue de saint Thomas Becket, 325.
Compte rendu de la Recherche de Jean Guilloches, 325-326.

CORRESPONDANCE

Résumé des plus succints. -- Renseignements pouvant être utiles

Lettres de condoléance pour la mort de M. Le Héricher, V, 224-228.

Tuffin d'Ussy et Tuffin de la Rouerie, V, 431.

Le camp demi-circulaire des Châtelliers, à Carolles, V, 431.

Bas-relief en pierre blanche, provenant de l'église de Vessey, V, 433.

Lettre de M. Saint, accompagnant son don d'un crâne humain et de trois têtes d'aurochs trouvés dans la baie du Mont-Saint-Michel, VI, 11-12.

Modification au règlement, VI, 12.

Echange de publications, VI, 75, 139, 187 ; VII, 7 ; IX, 314.

La Société historique et archéologique de Guernesey, VI, 139.

Compliment de l'abbé Jean Vaudon, VI, 139.

Au sujet de Fulgence Girard, VI, 141.

L'Histoire des Chateaux, VI, 187.

Succès de nos Monographies de paroisses, VII, 7.

Lettre du Vicomte de Potiche, nommé Officier d'Académie, pour son livre sur la baie du Mont-Saint-Michel, VII, 87.

Lettres de M. Hipp. Sauvage, nommé Membre titulaire de la Société, VII, 275-276 et 377.

Vulgarisation de l'Histoire locale, VII, 277 et 376-377.

Descendance des Saint-Simon de Courtomer, VII, 377-378.

Œuvres de Mer, VII, 378-379.

Envoi de nos publications à la Bibliothèque de l'Université de France, à la Sorbonne, 480.

Proposition au sujet des pierres de la Plate-Forme, VII, 480-481.

Lettre au sujet de la place Jean de Saint-Avit, VII, 565.

Reproduction de l'Œuvre de Gelre, héraut d'armes, VII, 575.
Archives de la Seine et Archives de France. VII, 575.
Lettre du vicomte de Poli au sujet de ses Défenseurs du Mont-Saint-Michel, VII, 576.
Lettre du Chancelier de l'Ordre de Malte, VII, 607.
Promesse de l'Inventaire des Archives de la Manche, VII, 607.
Gesta Dei per Francos ! VIII, 7.
Au sujet des Surtainville, VIII, 7-8.
Félicitations pour le Tome XII des *Mémoires*, VIII, 8-10.
Lettre héraldique de M. de Bailliencourt, VIII, 85.
Au sujet de Dubourg, le célèbre prisonnier du Mont-Saint-Michel, VIII, 222-223.
Lettres au sujet de la baronnie de Dorière, VIII, 223 et 290.
Origine des Louvel de Valroger, VIII, 291.
Manuscrits de Gourlet, VIII, 291.
Le Général Graindorge de Saint-Pois, VIII, 291-292.
Lettre de M. l'abbé Laveille, nommé Officier d'Académie, VIII, 334.
Souscription au Livre du Siècle, VIII, 334.
Lettres au sujet de la pierre tombale de Chasseguey, VIII, 378.
Vœu pour la publication de l'Armorial général manuscrit de Ch. d'Hozier, VIII, 411.
Poésie de Léon Gautier, IX, 2-3.
Lieu de naissance du cardinal Davy du Perron, IX, 3-4.
Protestation contre l'établissement d'une gare dans les remparts du Mont-Saint-Michel. — IX, 4.
Félicitations pour le Tome XIII des *Mémoires*, IX, 66-67, 103.
Monographies d'Evrecy par M. de Panthou, IX, 103.
Hommage à la mémoire du jeune Jules Durand, sauveteur. Son portrait par son père, notre imprimeur. IX, 142.
Le Comité des Travaux historiques appréciateur de l'œuvre de l'abbé Paul Paris-Jallobert. IX, 143.
Le chevalier Poilvilain de la Houssaye, à Avranches, IX, 143.
Appréciation de la Recherche de Jean Guilloches, IX, 144.
Le Souvenir Français, IX, 144, 195-196.
Au sujet des monographies de paroisses, IX, 144.
L'Exposition Universelle de 1900, IX, 146.
Réimpression de l'Histoire chronologique des Evêques d'Avranches, de l'abbé Nicole, IX, 146.

Lettre en vers, IX, 195.
Documents sur les corsaires de Granville, IX, 196.
Le Gui sur le chêne, IX, 197.
Acquisitions d'ouvrages sur Villedieu-les-Poêles et la Normandie maritime, IX, 197.
Massacre de Vendéens invalides à Avranches, IX, 227.
Armes de Robert Cénalis, évêque d'Avranches, IX, 285 et 314.

DONS

NOMS DES DONATEURS

Anfray, VI, 459-460.
Arondel, VI, 268-269.
Basset, VI, 76.
Boutry, VI, 460.
Cornille, IX, 285.
Couraye-DuParc, VI, 75, 76, 141-142, 212, 270, 355-356, 459 ; VII, 8, 99, 200, 278, 482.
Duckett, VII, 200.
Durier, VIII, 291.
Guérin, VII, 277.
Hubert, VI, 270-271 ; VIII, 338.
Jeidels, VIII, 224.
Lamarre, VI, 76.
Lanos, VII, 608.
Le Beschu de la Bastays, VI, 356 ; VII, 8.
Le Faverais, VIII, 338, 411.
Limur (de), VI, 140.
Marié-Davy, VII, 277.
Mauduit, (A.), VI, 141.
Mauduit, (S.), VII, 379-380.
Morel, VII, 200.
Philbert, VI, 355.
Pigeon, (E.), V, 445, VI, 11.
Pigeon (Jh), IX, 146.
Provost, VI, 140-141.
Roger, VI, 75, 356 ; IX, 285.
Rommilly (de), VI, 189.
Saint, VI, 11-12.
Savage, VI, 140, 189.
Tonge (de), VI, 212, 271.
Voisin, IX, 97, 103.

NÉCROLOGE ET NÉCROLOGIES

Allain (d'), VI, 268.
Auxais (d') Léziart de Lavillorée, VIII, 143.
Avenel (d'), V, 418-421, 431.
Beaurepaire (de), IX, 283-284.
Beautemps-Beaupré, IX, 227.
Boisgobey (du), V, 293, 303.
Boisnard-Grandmaison, VII, 277.
Caligny (de), VI, 10.
Carraud, IX, 316.
Chaumeil, VI, 9.
Couyer de la Chesnardière, VI, 9.
Daguenet, V, 233.
Drême (de) du Lion, VII, 8.
Dubufe, IX, 68.
Duchesne de la Sicotière, VII, 481.
Dupont, V, 421.
Fauchon, VI, 140.
Fleury, VII, 277.
Fossé, VI, 459.
Fournier, IX, 196-197.
Grainville (de), VI, 9.
Guérin-Duvivier, V, 348, 351-353, 359.
Hubert, IX, 284.
La Bienvenue, V, 232.
Langlois, VII, 200.
Larère, V, 359.
Le Biez, V, 233.
Le Breton, VIII, 337-338.
Le Forestier, VI, 459.
Lefrançois, IX, 315-316.
Legrain, VIII, 335.
Legrand, VI, 140.
Le Héricher (Mme), VII, 608.
Lemardeley, VII, 379.
Le Masson, (A.), V, 271.
Lemasson, VI, 212.
Lenoel, VI, 459.
Lenoir, (A.), VII, 481-482.
Lenoir, (P.), VI, 268.
Leriche, VII, 379.
Levanoye, V, 432.
L'Homer, V, 431.
Luce (Siméon), VI, 188-189.
Marié-Davy, VI, 459.
Masselin, VIII, 335-337.
Ménard, VIII, 224.
Philbert, VII, 180-182 et 199, 200.
Piel, V, 293.
Pigeon, V, 348-350, 359.
Piton du Gault, VI, 140.
Pontgibaud (de), VI, 140.
Pophillat, VIII, 10.
Potiche (de), VIII, 84-88.

Rome, VIII, 338.
Rousselle, VII, 481.
Saint, VI, 187-188.
Saint-Maixent (de), VII, 608.
Savage, VI, 140.
Scelle, IX, 315.
Toupet, IX, 316.
Vaugrente, V, 348, 350-351, 359.
Villain, V, 291-292, 303.
Vitton (de), IX, 146.

Ce long nécrologe est cependant incomplet, ne pouvant faire part, chaque trimestre, que des décès de nos regrettés confrères pour lesquels nous recevons, de façon ou d'autre, des avis mortuaires.

ERRATUM

P. 337, Masselin, avant-dernier § : Voir p. 482 doit être avant VIII, 101-113, 225-226.

INCENDIE DU MUSÉE

Les Archives et la Bibliothèque de la Société ; le Musée, qu'elle avait créé avec tant de soins et de peines et généreusement donné à la ville, tout en continuant à l'entretenir complètement à ses frais ; ce Musée, si apprécié et fréquenté du public et par lui aujourd'hui tant regretté, est devenu la proie des flammes dans la matinée du dimanche 17 décembre 1899.

On sait qu'il occupait tout le second étage de l'ancien palais épiscopal, où se trouvaient au rez-de-chaussée et au premier étage la salle et les bureaux du Tribunal civil.

Le feu, qui s'était déclaré au 1er, dans le cabinet, rempli de dossiers, de M. le Procureur de la République, se propagea immédiatement au Musée avec une intensité inouïe. Tout fut bientôt consumé. Le désastre a été complet, c'est une perte irréparable.

Seul, le Musée lapidaire, de création beaucoup plus récente (1880), a été préservé de l'incendie et de l'effondrement général, se trouvant dans une cave voûtée de l'édifice.

Voici sur le Musée disparu un résumé des notes que nous avions prises sur le premier registre des délibérations (1835-1845), après avoir été nommé Président :

La Société archéologique d'Avranches fondée, le 16 juillet 1835, sous la présidence de M. Gustave de Clinchamp, tint d'abord ses séances dans une des salles du Collège. Dès le commencement de l'année suivante, elle s'occupait de la création d'un Musée formé presqu'exclusivement de dons faits par ses membres. En juin 1837, le Préfet de la Manche lui accordait les appartements de l'ancienne salle de spectacle, dans les bâtiments de l'Evêché, pour y créer un muséum de statues, de tableaux et d'histoire naturelle. Les premiers conservateurs nommés furent MM. Lacorne et Lemaistre. M. Lacorne dressa le plan du travail à faire pour disposer convenablement l'intérieur du local concédé. Le Conseil municipal d'Avranches et le Conseil général de la Manche accordèrent des fonds pour aider à mettre ce local en état.

Le jeudi 7 juin 1838, la Société se réunit pour la première fois dans la galerie destinée à recevoir son Musée, dans ledit

palais épiscopal, et où elle devait désormais tenir ses séances. Elle demanda les pièces attenantes à cette galerie.

Le 2 mai 1839, on arrêta que la nue propriété du Musée était cédée et transportée à la ville d'Avranches, la Société d'Archéologie n'en conservant que la jouissance et l'administration, c'est-à-dire les charges.

Le salon d'antiquités où eurent lieu par la suite ses réunions fut ajouté à la galerie d'histoire naturelle en 1843.

Enfin, à la fin de 1844, on pouvait admirer les richesses qui remplissaient déjà nos troi salles.

Tant d'objets recueillis en si peu d'années provoquèrent l'étonnement et l'admiration de M. de Salvandy, écrivain distingué, membre de l'Académie Française, alors Ministre de l'Instruction Publique et de passage à Avranches. « Le désintéressement et l'amour du bien public, dit-il dans une courte visite, peuvent seuls improviser de tels établissements. »

La ville d'Avranches n'avait pas cru devoir assurer son Musée qui en valait pourtant la peine. Les propositions qui lui furent faites à ce sujet, il y a une dizaine d'années, par deux Compagnies d'assurances, ayant été repoussées, à tort ou à raison, — nous n'en savons rien, — par le Maire d'alors, n'ont point été renouvelées depuis. L'argent, d'ailleurs, ne saurait, pour nous, remplacer tant de vieux et précieux souvenirs à jamais disparus.

La Société s'est réunie à la Mairie, dans la salle de la Justice de Paix, le jeudi 4 janvier 1900, c'est-à-dire à la veille du déblaiement des décombres de l'ancien évêché, pour les mesures à prendre relativement au sauvetage des objets restants. M. Louvel, architecte de la ville et de l'arrondissement d'Avranches, s'est chargé de faire exécuter un triage convenable de ces décombres, moyennant rétribution pour ses employés. Mais, comme on devait s'y attendre, après un incendie aussi prolongé, les débris étant encore fumants, on n'a rien retrouvé d'intéressant. Les médailles, recueillies en grand nombre dans cette fournaise, sont pour la plupart défigurées, méconnaissables, en partie fondues. Le tout a été ramassé dans le musée lapidaire qui, malgré sa préservation, était encore un véritable four.

L'Assemblée a émis, à l'unanimité, le vœu que notre vieux palais épiscopal, sinistre à voir en ce moment, soit reconstruit le plus tôt possible.

TABLE

DU

TOME IX (1898-1899)

DE LA

REVUE DE L'AVRANCHIN

BULLETIN TRIMESTRIEL DE LA SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE D'AVRANCHES ET DE MORTAIN

	PAGES
Séance du 27 janvier 1898	1
Séance du 5 mai 1898	65
Séance du 21 juillet 1898	101
Séance du 1er décembre 1898	141
Séance du 2 février 1899	193
Séance du 20 avril 1899	225
Séance du 20 juillet 1899	281
Bulletin du 4e trimestre 1899	313

Bibliographie, p. 60, 95, 136, 187, 218, 277, 305, 321.

GRAVURE HORS TEXTE :

Portrait du jeune Jules Durand, sauveteur, par son père, M. Jules Durand, lithographe et imprimeur de la Société.

Table générale, et alphabétique par noms d'auteurs, des Matières contenues dans les cinq derniers volumes de la *Revue de l'Avranchin* ou Bulletin trimestriel, Tomes V à IX, envoyés à l'Exposition Universelle de 1900, avec

les cinq derniers volumes des *Mémoires*, Tomes X à XIV, ces dix volumes formant la série décennale de nos publications, depuis 1890 pour la *Revue* et 1889 pour les *Mémoires*. (Exécution des circulaires du Ministère de l'Instruction Publique et des Beaux-Arts, datées du 24 octobre 1898, art. II de l'Annexe, et du 28 novembre 1899) 327

Histoire de la Société depuis le 4 décembre 1890 : Admissions, Bibliographie, Correspondance, Dons. Nécrologe et Nécrologies. 343

Incendie du Musée. 357

Le Tome XIV des *Mémoires*, volume de 304 pages, imprimé pendant ces deux mêmes années 1898-1899, sera envoyé à tous les Membres titulaires. Il se termine par des Tables générales.

Le Gérant : JULES DURAND.

Imprimerie Avranchinaise de Jules DURAND, rue Boudrie, 2, Avranches

REVUE

DE L'AVRANCHIN

REVUE

DE

L'AVRANCHIN

BULLETIN TRIMESTRIEL

DE LA

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

LITTÉRATURE, SCIENCES & ARTS

D'AVRANCHES ET DE MORTAIN

Tome X

AVRANCHES

IMPRIMERIE TYPOGRAPHIQUE ET LITHOGRAPHIQUE DE JULES DURAND

RUES BOUDRIE, 2, ET QUATRE-ŒUFS, 24

—

1900

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

Littérature, Sciences & Arts

DES ARRONDISSEMENTS D'AVRANCHES & DE MORTAIN

SÉANCE DU JEUDI 4 JANVIER 1900

à deux heures, à la Mairie, Salle de la Justice de Paix

Président : M. ALFRED DE TESSON

Secrétaire : Le Comte DE CHABANNES

Etaient présents : MM. d'AISY, Maire d'Avranches ; ASSE, Conservateur des Hypothèques ; DE BESNE, Conseiller d'Arrondissement ; Paul BOUVATTIER, Contrôleur des Contributions directes ; COURAYE DUPARC, ancien Chef de Bureau au Ministère des Finances ; DEPLANCHE, Receveur particulier des Finances ; l'abbé DOUVILLE, Archiprêtre d'Avranches ; DURAND, Imprimeur ; DUREL, Professeur de Sciences ; FOISIL, Conseiller Général ; FOUQUÉ, Professeur de Dessin ; GARNOT, Président du Syndicat agricole ; Henri GIBERT, Propriétaire ; GUÉROULT, Professeur d'Anglais ; LANOS, Ancien Notaire ; LEBEL, Ancien Libraire ; LEGRIN, Président du Tribunal civil ; LOUVEL, Architecte ; baron DE TONGE, Propriétaire ; THÉBAULT, Ancien Libraire.

MM. Lafrénaye et Sosthène Mauduit, malades, s'excusent par lettres de ne pouvoir assister à la séance.

Nous avons déjà fait connaître à la fin du dernier Bulletin de 1899 le but principal de cette réunion. Nous avons aussi fait envoyer à tous les membre titulaires le numéro du 6 janvier de *l'Avranchinais*, journal de notre imprimeur, qui en rendait compte. Il n'y a donc plus à y revenir.

MORTAIN PENDANT LA TERREUR

VII

FAITS GÉNÉRAUX

Un jour, dans une distribution solennelle des prix du collège de Mortain (1), un officier d'académie, professeur de langues et littérature Françaises, après avoir adopté pour sujet de son discours les vieilles annales historiques de l'antique cité, osa conclure imperturbablement, qu'au moment où les Etats Généraux de 1789 vinrent clore le grand cycle de Charlemagne, « la Révolution trouva les habitants de Mortain partisans des idées nouvelles. » C'était à peu près vrai. Seulement il se hâta d'ajouter : « aussi — bien que son arrondissement fut cruel- » lement éprouvé, — la ville ne vit point les répressions san- » glantes, ni les proconsuls énergiques qui firent trembler tant d'autres cités. »

Là, nous nous permettrons d'arrêter l'orateur et nous lui dirons qu'il a complètement faussé la vérité historique. Nous le lui prouverons d'après les nombreux documents de cette époque : nous les avons compulsés et ils existent aux Archives Nationales, à Saint-Lo et à Mortain même.

I

LES REPRÉSENTANTS EN MISSION

La Convention envoya dans les départements insurgés un grand nombre de ses membres en mission extraordinaire, avec

(1) Le jeudi 27 juillet. Voir le journal *Le Mortainais* du 5 août 1893.

des pouvoirs tellement illimités que les populations effrayées par leurs actes arbitraires et violents les qualifièrent bientôt du titre de Proconsuls.

Entre ceux que reçut la Manche, Jean Bon Saint-André, Bourret et Bonnesœur vinrent à Mortain.

Le premier, Jean Bon Saint-André, s'y trouvait le 3 décembre 1793. Il dût y rester fort peu de temps et nous croyons qu'il ne s'occupa que de réformer l'administration municipale. Ce jour-là, il prit, en effet, un arrêté révoquant Bourdin, procureur de la commune de Mortain ; Robbes et Josset, officiers municipaux ; puis Pallix Des champs, Josset (1), Poullain-Lacroix, Mignon, Bouillon, curé, et Piel, chirurgien, notables. Il les remplaça provisoirement par Hardouin, comme procureur de la commune, par Moulin-Duhamel, Queslier, notaire, Lejay, médecin, comme officiers municipaux ; par Anquetil, juge de paix, Buchard, fils, Hamon, juge, Besnard, apothicaire, Bidault, Jacques Fournerie, J.-B. Rogues et Le Vergeois, comme notables. Charles-Joseph Bécherel, président de l'administration du district, fut chargé de l'exécution de cet arrêté (2).

En même temps, toujours le même jour, le 3 décembre 1793, à Mortain, il autorisait le receveur du district de Mortain, à verser la somme de 1.050 livres à J. Champs, J. Grezel, Vergeois, L'Hamelin, Montgodin et Poirier, tous pères de familles, de Mortain, à titre d'indemnité à raison des pertes qu'ils avaient faites en combattant contre les rebelles de la Vendée (3).

Un mois plus tard, le 16 janvier 1794, Bouret, un autre représentant en mission (4), arrivait à Mortain à son tour. Mais celui-ci bouleversa toutes les administrations, sans exception. Dans un seul jour, il prit sept arrêtés différents, motivant la plupart sur ce que le cumul devait être interdit à tout fonctionnaire.

---

(1) Celui-ci était qualifié avoué ; nous croyons qu'il était plutôt avocat.

(2) Registre de la Municipalité de Mortain, à la Mairie de cette ville.

(3) Archives nationales. A F. II. 901-910. Carton 120.

(4) Bourret était député des Basses-Alpes.

Il reconstitua ainsi tout le personnel du district dans les conditions suivantes :

1° Tribunal du district : Denis-Gabriel Lesacher, président, François Hamon, Julien Clouard, Thomas-Marin Leverdays, Henry Postel d'Argouges, juges. Etienne-Jean-René Hardouin, commissaire national. Charles Hayes Des Rochers, Jean-Baptiste Roussel, Charles-Guy Piel, Julien Lejemble, suppléants. Alexandre Lecharpentier, greffier.

2° Comité de surveillance : Jean-Baptiste-Julien-Sophie Miquelard, Urbain-René Balisson, René-Pierre Duhamel, Julien-Moulin Lanoë, Jean-Victor Lesacher-Gontrie, Etienne-François Robillard, Gabriel Dubeau, François-Gabriel Richard-Bocage, Jean Barbot, le jeune, Jean-François Louvrier, Chaulois Des Moulins et Boulot, clerc de notaire.

3° Administration municipale : Jean-Baptiste Bouillon, maire, Gilles-Marie Gesberdière, Jean-Jacques Le Tellier, Jean-Baptiste Moulin-Duhamel, Jean-Baptiste Lossendière, Robert-François Herbert, officiers municipaux. Eugène Le Crosnier, agent national.

Michel Barbot (l'aîné), Charles Glize, Charles Benard, Jean Le Jay, Jacques Fournerie, Georges-François Bidault, Jacques Le Vergeois, Jacques-Marie Laforêt, Jean-Julien Leconte, étamier, Charles Hamelin, vitrier, Jacques Gaulard, Gervais Vezard-Lalaire, et Jean-Guy-François Ducoudray, membres du général conseil de la commune. Ce dernier était désigné pour secrétaire.

4° Administration du District : André Jammes, Julien Touroul, Michel-Jean Champs, Jean-Bonaventure Robillard, membres du Directoire. François Guesdon, agent national.

Charles-Joseph Becherel, J.-B. Gaudin, Louis Hirbec, Pichon, Ernoul Des Landes, Charles Marye (Des Mazures), Nicolas Friloux, de la commune de Bellefontaine, et Guillaume Debrecey, membres du conseil. Jean-Julien Le Conte, secrétaire.

5° Tribunal de Paix (1) : Gilles Anquetil, juge. Julien Lesacher, Michel Moulin, Guy Fleury, Hilaire Collet, assesseurs, et Jean-Baptiste Rogues, greffier.

---

(1) Il y eut deux tribunaux de paix : l'un pour la ville de Mortain, l'autre pour le canton.

6° Bureau de conciliation : Jean-Marie Laubrière, président, Siméon Séquard, Charles Heuzé-Destouches, Jean-Baptiste Miquelard, Féron Dutaillis et Thomas Bareigne, juges.

7° Justice de Paix (1) : Guillaume-Daniel Richard.

Bouret prit en outre le même jour deux autres arrêtés, par lesquels il ordonna l'arrestation immédiate et l'incarcération à la maison d'arrêt de Mortain de La Noë, curé de la commune de Laingeard et de Potrel, curé de celle d'Isigny (2).

Si beaucoup trouvèrent satisfaction dans ces choix, chez d'autres, à n'en pas douter, Bouret suscita des mécontentements. Au surplus, il avait mis sa responsabilité à couvert, en prenant l'avis préalable de la Société Populaire et du Comité de surveillance de Mortain.

Enfin, la mission qu'accomplit Siméon-Jacques-Henri Bonnesœur, comme commissaire central, dans les départements de la Manche, du Calvados et de l'Orne, en juillet 1799, fut toute de concorde et de conciliation. Les consuls ne pouvaient faire un choix plus sympathique aux populations du Mortainais, qu'il visita (3). En récompense des résultats qu'il obtint, il fut, au mois de novembre suivant, nommé Président du tribunal de Mortain, lors de sa réorganisation.

II

MESURES DE RÉPRESSION

Les motifs qui donnèrent lieu à des mesures répressives se rattachent surtout à trois événements notables, qui jetèrent le trouble dans la Normandie entière.

---

(1) Celui-ci était le canton rural ou extra-muros.

(2) Les originaux de ces neuf arrêtés sont aux Archives nationales. Fonds de la Secrétairerie d'Etat. Conseil exécutif et Convention. Intérieur et Missions (Manche). A.F. II. 901-910, carton 120.

(3) Lettre du 26 juillet 1799. Archives de la Guerre. — La Sicotière. Louis de Frotté, t. II, p. 261.

L'un fut le complot ou la coalition de Caen, avorté le 5 novembre 1791, et sur lequel nous nous proposons de revenir.

L'autre fut l'insurrection du Fédéralisme, dirigée par les Girondins, et qui subit un échec irrémédiable dans la rencontre de Brécourt, aux portes de Vernon (Eure), le 13 juillet 1793.

Le dernier fut la conséquence du siège de Granville, par l'armée de la Vendée, le 14 novembre 1793.

Ces causes en sont dues également aux manifestations religieuses qui se produisirent dans la région du Mortainais ; à la présence dans les quatre districts (1) d'Avranches, de Vire, de Mortain et de Domfront, de troupes armées, qui, sous les dénominations d'armée Royale de Normandie, et d'autres insurgés surtout sur les frontières de la Bretagne et du Maine, et sous la désignation de Chouans, semèrent l'épouvante tout autour d'elles ; enfin, à ce fait que cette contrée, couverte de forêts et désignée dans son ensemble sous le nom de Bocage, servit de retraite à de très nombreux réfractaires.

Sans nous attacher à l'ordre des dates, nous ferons connaître les documents certains que nous avons pu découvrir sur chacune de ces circonstances.

III

APRÈS LA DÉBACLE DE VERNON

LE FÉDÉRALISME ET LES GIRONDINS A MORTAIN

(AOUT 1793)

On sait parfaitement qu'après la rencontre de Brécourt ou de Vernon, qui ne fut pas un engagement sérieux, les troupes fédérées, dont la force la plus importante était un noyau de trois bataillons de 900 volontaires bretons de l'Ille-et-Vilaine, du Morbihan et du Finistère (2), furent ramenées à Caen par leur chef. De là, elles regagnèrent bientôt leurs foyers.

---

(1) Les districts sont devenus plus tard les arrondissements.

(2) Vaultier. Souvenirs de l'Insurrection normande, dite du Fédéralisme, p. 19.

Une de leurs colonnes, composée de 1.200 hommes, avec six pièces de canon, prit la direction de Vire et de Fougères (1) et elle séjourna pendant plusieurs jours à Mortain. Déjà nous avions signalé cette venue (2), d'après plusieurs témoins qui avaient vu ces malheureux, déguisés en volontaires Finistériens, et qui avaient déjà beaucoup souffert pendant cette longue fuite.

Entre ces hommes se trouvaient plusieurs des célèbres Girondins, mis hors la loi par la Convention, dans la séance du 31 mai 1793, et parmi eux Barbaroux, Pétion et Guadet. Ce dernier fit même entendre sa puissante parole dans notre belle et vénérée collégiale, et le souvenir de l'éloquence pathétique avec laquelle il y peignit les malheurs de la patrie et les propres malheurs de ses compagnons n'est pas encore effacé dans la cité.

Mais la présence de cet homme de talent eut un contre-coup fatal. Autour de lui étaient accourus un grand nombre d'amis de la modération et ils purent être comptés par ceux qui épiaient leurs démarches. Aussi, dans un mémoire que nous avons découvert aux Archives Nationales (3), avons-nous relevé les sentiments de haine que leur témoignaient leurs adversaires politiques, les Jacobins de Mortain, qui s'étaient empressés de les dénoncer à la Convention et au Comité Général de Salut Public.

Terrifiés d'abord par la présence de cette troupe de 1.200 hommes, ils avaient observé le silence tant qu'ils les avaient eus en leur présence. Une fois partis, ces administrateurs avaient alors songé à la vengeance et leur fureur avait été grande, car ils n'admettaient pas que leurs actes fussent ou pussent être l'objet d'une critique.

Dans une première note de leur mémoire ils exposaient d'abord les événements avec simplicité : « Guadet en passant » par Mortain, le ... août dernier (1793) (4), accompagné de

---

(1) De La Sicotière. Louis de Frotté, t. II, p. 163.
(2) Sauvage. Recherches historiques sur Mortain, 1851, p. 356.
(3) Archives Nationales. W. 46, dossier 3042.
(4) C'était évidemment dans les premiers jours d'août.

» quinze de ses collègues (1), de 1.200 fédéralistes des départements de la Bretagne, et de 6 pièces de canon, à la suite » de leur défaite aux champs de Vernon, monta à la tribune » et rappela aux aristocrates assemblés *les arrestations arbitraires* » *et le despotisme des administrateurs du district de Mortain* » envers quelques-uns de leurs concitoyens. Etait-il encore » abusé ? Si nous l'eussions cru, nous aurions essayé de » l'éclairer, quoique la raison dans la bouche d'un très petit » nombre de Républicains soit une arme bien faible contre une » armée et un parc d'artillerie. »

Plus loin, à la page 8, revenant sur leurs moyens de défense, les auteurs du même mémoire s'exprimaient ainsi : « nous » répandons les pages de cet écrit dans quelques uns des » départements de la ci-devant Bretagne, afin de détromper » radicalement 1.200 citoyens qui, à leur passage à Mortain, » apprirent de la bouche des aristocrates que *les administrateurs* » *Maratistes de ce district avaient fait des arrestations arbitraires,* » *et laissaient tyraniquement languir des victimes innocentes dans le* » *fond des cachots*. Peuple ! juge maintenant si tes administrateurs sont des tyrans et des proconsuls ! »

Dans *l'Observation* finale de leur même mémoire, les mêmes fonctionnaires revenant sur la même pensée qui leur pésait au cœur, disaient pour conclusion : « Il est cependant arrivé, — » (chose difficile à croire !) — Il est arrivé que, lors du passage » des forces départementales de la Bretagne, par Mortain, grand » nombre de personnes se disant amies de la liberté, ont crié » au despotisme, à la tyrannie..... et ont demandé à grands » cris que les portes de la maison d'arrêt fussent ouvertes aux » contre-révolutionnaires !.... Bons citoyens ! regardez autour » de vous, la perfidie vous environne ! »

---

(1) Vaultier, Souvenirs de l'Insurrection Normande, p. p. 48 et 53, indique, d'après le récit du général de Wimpffen les noms de 18 de ces jeunes hommes qui, déguisés sous l'uniforme national, s'étaient mêlés aux rangs des anciens fédérés et partirent avec eux de Caen. C'étaient entre autres Pétion, Buzot, Gorsas, Louvet, Barbaroux, Guadet, Salles, Valady, Duchâtel, Bergoing, etc., etc. Mais nous faisons observer que n tre mémoire des Archives Nationales dit que seulement 15 des Girondins étaient à Mortain.

Nous verrons bientôt les voies et moyens auxquels les Maratistes et les Jacobins eurent recours. De ce jour, leur but unique fut de remettre leurs adversaires au point.

IV

AVANT ET APRÈS LE SIÈGE DE GRANVILLE (NOVEMBRE 1793)

Lorsqu'on apprit que les Vendéens, après avoir traversé la Loire à Saint-Florent, se dirigeaient vers la Normandie et qu'ils étaient entrés en vainqueurs à Mayenne (1), ville située à 6 ou 7 lieues de la limite des départements de l'Orne et de la Manche, ce fut une panique générale dans nos contrées. On se hâta de réquisitionner et de mobiliser toutes les gardes nationales des environs, pour les opposer aux rebelles qui avançaient toujours.

En avant d'Ernée, eut lieu notamment une affaire assez chaude, dans laquelle le 19e bataillon de chasseurs se battit bravement et perdit la moitié de son contingent (2). Les gardes nationaux de Mortain y subirent également des pertes très sensibles, et nombre des siens furent faits prisonniers.

Refoulées jusqu'à Fougères, les troupes républicaines durent bientôt abandonner cette place qu'elles étaient incapables de défendre. Un quart-d'heure après la sortie des troupes, les Vendéens prenaient possession de la ville. Ils amenaient avec eux leur prisonniers d'Ernée qu'ils enfermèrent dans une église. Plusieurs d'entre-ceux de Mortain devaient être fusillés le lendemain matin, s'ils ne s'étaient par échappés pendant la nuit. Tout porte à croire que ce sont bien probablement les sept auxquels Jean Bon Saint-André accorda une gratification le 3 décembre 1793. Ils étaient sept, mais nous n'en connaissons que six par leurs noms et Champs, l'administrateur du district de Mortain, est l'un deux (3).

---

(1) Le 3 novembre 1793.
(2) De La Sicotière. Louis de Frotté, t. 1, p. p. 166, 167.
(3) Voir l'arrêté ci-dessus mentionné, p. 7.

Peu de jours après, le 14 novembre 1793, l'armée de la Vendée se trouvait devant Granville, dont l'attaque infructueuse n'aboutit qu'à une retraite précipitée.

Bientôt les débris de l'armée assiégeante se dispersèrent dans toutes les directions. Le plus fort noyau reprit la route d'Avranches, qu'il avait suivie pour arriver à Granville. Un grand nombre de fuyards furent amenés dans les prisons de Vire. Tous prétendaient n'avoir suivi les rebelles que par force.

Dix de ces brigands de la Vendée, — ainsi les appelait-on, — arrivés à Mortain, y furent fusillés « *après information nécessaire* », c'est-à-dire sans jugement. D'autres, plus heureux, furent gardés en prison et eurent sans doute le temps de fournir des explications justificatives (1). Mortain fut ainsi, une première fois, témoin d'exécutions sanglantes.

Peu de semaines plus tard, après la déroute du Mans, une bande de ces mêmes fuyards fut arrêtée également à Mortain. Seize d'entre eux, nous a-t-on assuré, y furent encore fusillés. Nous avons vu le fait consigné quelque part.

V

LA COMMISSION MILITAIRE DE GRANVILLE

Ce fut alors que Le Carpentier, le brillant défenseur de Granville, constitua par son arrêté du 19 novembre 1793, la commission qui devait statuer sur le sort tant des insurgés ou *brigands*, qui avaient été pris les armes à la main, que des déserteurs de l'armée républicaine, ainsi que de tous ceux qui avaient directement ou indirectement secondé l'invasion Vendéenne, c'est-à-dire *les autres particuliers détenus à la suite des événements* de Granville (2).

Notre but n'est que d'indiquer avec une grande rapidité les faits qui peuvent se rapporter uniquement à des personnages du

---

(1) La Sicotière. Louis de Frotté, t. 1, p. 168.

(2) Arrêté de Le Carpentier du 23 frimaire an 2. — M. Sarot. La Commission militaire de Granville, p. 47.

district de Mortain. Ceux qui comparurent devant la Commission sont :

1° Eléonord-Marie Pouret, âgé de 22 ans, ex-noble, habitant Les Biards, chez son père. Arrêté au moment de la délivrance de Granville, par le motif qu'il avait dû traverser les cohortes des rebelles, qui l'avaient laissé passer sans difficulté, pour aller voir sa propre sœur, qui demeurait en la commune de Bouillon, il affirma qu'il n'avait jamais porté les armes contre a République et la Municipalité des Biards confirma sa parfaite honorabilité. Le 18 décembre 1793, la Commission, tout en l'acquittant de l'accusation qui pesait sur lui, le déclara cependant *suspect* et ordonna son maintien en détention jusqu'à la paix. Ce fut à Coutances qu'il subit cette peine, jusqu'au 7 septembre 1794 qu'il fut renvoyé au district de Mortain.

2° L'affaire Villarmé ne se rattache qu'assez indirectement à Mortain. Cependant elle révèle quelques circonstances particulières.

D'abord soldat au temps de Louis XVI, puis dans l'armée nationale et plus tard républicaine, Martin Villarmé, âgé de 30 ans, né dans le département de l'Ain, avait fini par entrer dans les rangs des Vendéens, lorsque ceux-ci se ruèrent sur la Mayenne et sur la Manche.

Il avait fait plus que d'être ainsi transfuge. A Ernée notamment, il s'était rendu coupable, sur les prisonniers républicains entassés dans les prisons de la ville, de sévices de toutes sortes : *leur rasant les cheveux, leur piquant le visage, et même en en fusillant un qui n'avait pas voulu crier : vive le Roi !*

Plus tard, sentant le danger de rester dans cette armée rebelle, il l'avait quittée, et était rentré dans les troupes de la République.

Mais un jour, — c'était le 7 floréal (26 avril 1794), — que son nouveau régiment passait par Mortain, il y fut reconnu par plusieurs habitants de la ville, qui, naguère eux-mêmes prisonniers des Vendéens à Ernée, y avaient assisté à ses exploits ultra-royalistes, et notamment par le citoyen Champs, membre du Directoire du district, qui avait comme garde national mobilisé fait partie des troupes républicaines battues, puis saisies par les brigands dans ladite ville.

Aussitôt dénonciation contre cet individu fut faite au *Comité de surveillance* de Mortain, qui ordonna immédiatement son

arrestation, puis une enquête à son sujet. Celle-ci — dans laquelle on entendit comme témoins tous les Mortainais jadis prisonniers à Ernée, — constata que le détenu malgré ses dénégations, était bien l'individu qui avait, en cette dernière ville, commis les excès ci-dessus signalés. Un alibi, auquel il avait eu recours, ayant été démontré faux, le Directoire du district de Mortain s'empressa de saisir de cette affaire la Commission de Granville, par un arrêté du 13 floréal.

Villarmé comparut devant ses juges le 23 et il fut condamné à la peine capitale. Cette sentence à mort fut la dernière que prononça la Commission militaire : on peut dire qu'elle était juste.

3° Pour un fait d'une nature beaucoup moins grave, pour le vol d'une montre, délit de droit commun, Pierre Brazard, âgé de 33 ans, gendarme à Mortain, avait été déféré par le conseil de discipline de sa compagnie, devant la Commission de Granville. Les juges l'acquittèrent le 29 décembre 1793.

4° Ils renvoyèrent également indemne, le 11 mars 1794, Jacques Godard, âgé de 35 ans, demeurant à Isigny, district de Mortain, ancien garde du corps de Louis XVI, ancien seigneur d'Isigny et depuis cultivateur en cette paroisse.

Il avait été traduit devant la commission, par le district de Mortain, et notamment par son agent national, Guesdon, pour avoir, selon toute probabilité, fraternisé avec les Vendéens, à Fougères. Il se trouvait lors de leur passage en brumaire (novembre), quelques jours avant l'invasion du département de la Manche, incarcéré comme suspect, et ils l'avaient mis en liberté (1).

Godard avait pu établir qu'il n'avait utilisé le concours de ses libérateurs, après sa délivrance, que pour sauver de leurs mains plusieurs patriotes, et aussi pour pénétrer leurs manœuvres et leurs plans de campagne qu'il avait révélés spontanément aux autorités républicaines de Mortain, près desquelles il s'était empressé de se réfugier, dès qu'il avait pu s'échapper de la surveillance des Vendéens.

5° Un simple garde national de Mortain comparaissait encore le 16 avril 1794, devant le Tribunal. François Lemonnier, dit

---

(1) M. Sarot. La Commission militaire de Granville, p. p. 130 et 131.

Marette, âgé de 47 ans, serrurier, né au Mesnilard, domicilié à Mortain, étant de faction, avait laissé échapper vingt-quatre conscrits du bataillon de Fougères, enfermés dans l'église de Mortain, sans doute comme déserteurs. Il fut acquitté. Il devait être très facile en effet de sortir d'un pareil édifice si ses clôtures et ses fenêtres surtout étaient ce qu'elles sont même actuellement. Il n'existe aucune trace de barreaux de fer aux fenêtres et à moins d'avoir au-dehors des sentinelles placées aux quatre points cardinaux, aussi bien que des gardiens à l'intérieur, il était d'absolue impossibilité d'empêcher des évasions. Or Marette fut seul appelé devant le Tribunal, d'où il faut tirer la conclusion qu'il avait la surveillance totale de l'édifice, ce qui était tout au moins téméraire. Toute la faute alors était imputable aux administrateurs.

6° Soupçonné d'avoir fait partie de l'armée vendéenne, Jacques Pichon, demeurant à La Mancellière, ancien soldat au régiment de Lot-et-Garonne, d'où il avait été licencié pour cause de maladie, s'était vu arrêter faute de passeport. Envoyé devant la Commission comme ayant fait partie de l'armée des rebelles, celle-ci le congédia de l'action le 6 mai 1794, parceque les preuves manquaient (1).

VI

LA COALITION DE CAEN, DU 6 NOVEMBRE 1791

Déjà nous avons narré (2) les diverses phases de la Coalition de Caen, qui fut qualifiée de titre de conspiration : nous n'y voulons pas revenir. Cependant il y a lieu d'observer que si l'Assemblée nationale, à la décision de laquelle avait déféré le complot, ordonna la mise en liberté des 84 inculpés qui avaient été arrêtés, les comités locaux et notamment celui de Mortain ne s'inclinèrent pas devant la sentence. Loin de là, toutes les

(1). M. Sarot. Là Commission militaire de Granville.
(2). Voir notre article sur le Président Levesque.

occasions leur devinrent bientôt bonnes à trouver des prétextes et ils reprirent avec ardeur en sous-œuvre la procédure de poursuites qui avaient à tort d'après eux été abandonnée contre les coupables. A leurs yeux, la bonne foi de l'Assemblée avait été surprise et eux seuls voulaient se faire les vengeurs de la société. Leurs prétentions d'être les juges en dernier ressort du complot de Caen, ils les poussèrent, nous pouvons le dire et l'on verra les preuves de notre allégation, jusqu'aux limites extrêmes de la férocité.

Elles existent dans deux Mémoires des Archives nationales que nous allons analyser (1).

Le premier, qui est l'original, le manuscrit même, que les Administrateurs du District de Mortain adressèrent au Comité de Sûreté générale, à Paris, le 2 prairial, 2e année Républicaine (30 mai 1794), est signé par F. Gaudin, Champs, Touroul, Debrecey, Jullien, Jammes, J.-B. Robillard, Marye, J. Hirbec et Cœuret : il doit être de Champs ou de Jammes, d'après la comparaison du texte avec les signatures, mais plus probablement de Champs qui l'avait rédigé.

Les pétitionnaires basaient leurs revendications sur les correspondances qui avaient été saisies en avril 1793, au domicile du Président Levesque, sur la condamnation à mort de celui-ci, le 19 septembre 1792, puis sur celle du comte de Sourdeval, le 10 mai 1794. Ils avaient fait partie du complot de Caen ; ce n'était pas douteux. Or, les rassemblements de Caen s'étaient élevés à plus de 4.000 hommes et jusque-là ces deux coupables avaient seuls subi la peine qu'ils méritaient (2). Et cependant les Administrateurs du District de Mortain *avaient mis en arrestation* dès les mois d'avril et de mai 1793 bien d'autres complices de cette conspiration qui, *depuis cette époque, étaient oubliés dans les prisons de Coutances. Il est juste qu'ils soient jugés,* ajoutaient-ils.

Puis revenant plus loin sur cette même revendication, ils répétaient encore avec un cynisme extraordinaire : « Le Tri-

---

(1) Archives Nationales. W. 46. Dossier 3.042.

(2). La mort de La Roque de Cahan ne comptait pas à leurs yeux : il n'avait pas été à Caen.

» bunal Révolutionnaire a jugé jusqu'ici deux de ces prévenus ; » *mais de ce nombre à 4.000 la distance est grande*, et puis, en » jugeant ces criminels isolément, la conspiration n'est point » saisie dans son ensemble et elle n'est point connue du Peuple. » En lisant ces lignes, nous croyons réellement entendre le fameux Père Duchesne réclamant l'enceinte d'une immense place publique pour prétoire d'une pareille assise judiciaire de 4.000 prévenus, avec cent mille témoins d'un pareil spectacle ! Pourtant ces administrateurs de Mortain avouaient que *sur 16 prévenus de leur District*, ils n'étaient parvenus à en faire arrêter que sept. Aussi sommaient-ils le Comité de Sûreté générale de seconder leur zèle impuissant, et ils réclamaient avec instance de lui un rapport immédiat à la Convention *sur le rassemblement de Caen du 5 novembre 1791, et sur la conduite et la faiblesse du Ministre de l'Intérieur de ce temps-là, aussi bien que sur le rapport fait par Guadet à l'Assemblée Législative.*

Bref, ils prétendaient exiger une révision générale basée sur des faits nouveaux dévoilé par les correspondances du Président Levesque et de sa fille, la citoyenne Polinière. D'après eux « la conjuration de La Rouairie (1) faisait » suite à celle de Caen, et, les émigrés, les fédéralistes, les » Toulonnais, les Lyonnais, les brigands, les chouans, les » Hébert et autres se tenaient tous par la main ». Enfin, avec un élan fougueux, ces ardents sicaires terminaient leur motion dans ces termes : « *Frappez ! nous vous montrons l'ennemi !* »

Notre second mémoire, qui n'est en réalité que le complément du précédent, est un imprimé de 38 pages, petit in-8°, daté de Coutances l'an 2 et sorti des presses J. N. Agnès. L'exemplaire des Archives Nationales (2) renferme plusieurs notes et une longue observation terminale de l'écriture et portant la signature de Roussel, qui bien évidemment est l'auteur de la plaquette (3). Il ne fait mention d'aucune date spéciale, mais il n'est pas douteux que les deux Mémoires, qui

---

(1). Tuffin de La Rouerie.

(2). M. Sarot a connu et signalé un autre exemplaire de ce mémoire dans la Collection de M. Renard, à Caen.

(3) Le style de Roussel est lourd et celui du premier Mémoire lu est supérieur.

se font suite l'un à l'autre sont positivement du même temps. Ils furent adressés et remis ensemble à la Convention dans les premiers jours de juin 1794. Ces deux Mémoires sont ce que nous avons rencontré de plus précis sur cette période mouvementée de notre histoire, à part les dossiers du Tribunal Révolutionnaire. Ils nous ont été précieux pour élucider ce qui concerne nos compatriotes.

L'intitulé du second est : « Compte Rendu au Peuple et à » ses Représentants par Les Administrateurs du District de « Mortain, Le Comité de surveillance, et par Gilles Roussel, » Commissaire du Département de la Manche. -- De la » conduite qu'ils ont tenue envers les Personnes qui se sont » rassemblées à Caen, en 1791, et Prévenues de Conspiration » contre la Révolution. » Ce titre est à lui seul le programme du plan que se proposaient les Comités réunis à Mortain et qui formaient l'ensemble du service de la Sûreté de ce District.

L'auteur de ce mémoire est incontestablement Roussel. Il est signé de plus par les administrateurs du district de Mortain Becherel, président, Guesdon, Gesbert, Vaullegeard, Touroul, Nicolle, Barbé, Pichon, Gaudin, Debrecé, Richard, Hirbec et Jammes, procureur syndic. Puis par les membres du comité de surveillance : D. G. Le Sacher, Boursin-Selinais, Champs et Hardouin, avoué.

C'est dans ce document que nous trouvons la liste officielle de ceux qui se virent compromis au 5 novembre 1791, dans l'affaire de Caen : à cette liste sont jointes quelques indications sommaires que nous n'avons rencontrées nulle part ailleurs. Ce furent :

« Le Neuf, ci-devant comte de Sourdeval (*à la main est écrit* » *Guillotiné*) arrêté à Caen, le 5 novembre, à la tête d'une » bande, emprisonné au château, innocenté par Guadet, et » retiré depuis à Paris, rue des Blancs-Manteaux.

» Dauray, ci-devant marquis de Saint-Poix.

» Saint-Paul, ci-devant seigneur de Laingeard, et son fils (émigré immédiatement après).

» Vaufleury, dit Saint-Cyr.

» Passais, dit Montbenoist (émigré). Quelques émigrés du » 1er bataillon de La Manche l'ont vu à Bruxelles, depuis la » reddition du Quesnoy.

» De Bordes, ci devant seigneur de Fontenay.
» Mochon, dit Rogeardière, beau-frère de Montbenoist.
» Faucherie, du Mesnilard.
» La Houssaye, du Mesnilrainfray.
» De Saint-Germain, ci devant seigneur de La Bazoge.
» Pracontal, de Mortain (émigré).
» Pracontal, fils, de Saint-Eugienne, district d'Avranches.
» Deslondes, fils, ci-devant entreposeur de tabacs, à Mortain.
» Almin, de Ferrières, évadé depuis le mois de mai.
» La Tremblais, gendre de Deslondes, père.
» Thébault, ci-devant procureur du roi en l'élection de
» Mortain (1).

A ces noms il y avait lieu d'ajouter ceux de :

Des Rotours de Chaulieu (2), puis enfin celui de Louis Levesque, l'ancien président de Mortain (3). Ce dernier n'était pas mentionné dans les Mémoires, parce qu'il avait été guillotiné.

Outre ces listes il y faut bien mentionner celle que les Comités Mortainais avaient formée d'autre part, et qui se composait des suspects qu'ils avaient renvoyés devant le Comité supérieur du Département, à Coutances, lequel les avait déférés au fameux Tribunal Révolutionnaire de Paris. Cette nouvelle nomenclature comprenait :

De La Marre de Crux (Jean-Julien), ancien avocat du roi au bailliage de Coutances (4).

N.. Levesque, femme Polinière (5).

Polinière, son mari, ancien bailly de Villedieu.

---

(1) Voir aux pièces justificatives nos indications sur ces divers personnages.

(2) Jacques-Augustin des Rotours, chevalier, seigneur de Saint-Martin-de-Chaulieu, avait échappé aux recherches des Comités, qui savaient qu'il s'était réfugié dans le Calvados, avec de Saint-Germain de la Bazoge et de Vaufleury de Saint-Cyr. La famille des Rotours était à Rouen et celle de Vaufleury à Mortain.

(3) Voir notre article Levesque.

(4) Son dossier est aux Archives Nationales. W. 276. — 71. Il obtint le 3 juillet 1793 une demande de mise en liberté provisoire et ne fut jamais réclamé.

(5) Elle avait obtenu son acquittement dès le 24 juillet 1793.

Jacques-Nicolas de La Roque, l'ancien subdélégué de Mortain (1).

Bernard-Jean-Maximilien Hérault (2).

Jacques-Henri-Sébastien Michel de Monthuchon, impliqué dans le procès de De La Roque et beau-père de Saint Paul de Lingeard (3).

Et de La Touche, dont le nom se trouve dans le dossier du Tribunal Révolutionnaire qui concerne La Faucherie.

Maintenant que tous ces personnages nous sont connus, procédons à l'examen rapide du Mémoire de Roussel et des Comités.

Tous ensemble ils avaient revendiqué de nouvelles poursuites contre les 4.000 fauteurs des troubles et de la coalition de Caen. Ils en appelaient à la Convention de ce que sur ce nombre considérable deux têtes seulement eussent été jetées aux paniers de Sanson et de ce que beaucoup de ceux qu'ils avaient signalés à la vindicte publique fussent restés jusque là dans les prisons de Coutances, tandis que les autres n'étaient l'objet d'aucune information de la part de Fouquier-Tinville et de ses assesseurs. A leur gré tout le monde était en fautes et répréhensibles.

Et pour le prouver, ils faisaient imprimer les correspondances trouvées chez le Président Levesque et desquelles devait résulter jusqu'à l'évidence la culpabilité de sa fille Mme Polinière. A les entendre eux seuls savaient diriger et instruire une affaire, eux seuls avaient le sens du patriotisme le plus ardent. Le Représentant du Peuple Jean Bon Saint André, en mission, avait dans la nuit du 13 au 14 frimaire an 2 ordonné l'arrestation des Administrateurs du district de Vire et la prévenue Polinière devait être déférée devant l'administrateur du département de la Manche et distraite de ses juges naturels. Ils

---

(1) Voir notre article De La Roque de Cahan.

(2) Son dossier est aux Archives Nationales. W. 8. n° 380. La couverture du dossier indique que le prisonnier n'était pas à Paris ; il devait être resté à Coutances. On l'accusait d'avoir conseillé à ses fermiers de ne pas apporter ses grains aux halles de Mortain.

(3) Arch. Nationales. W. 373, n° 47. Il obtint sa libération sous caution, le 2 juin 1793, par arrêt de la Chambre du Conseil.

protestaient donc de ce que ces ordres n'eussent pas été exécutés.

Les moyens les plus extrêmes et les plus violents étaient réclamés de la Convention. Pourtant l'assemblée garda le silence ; les Mémoires des Comités de Mortain, aussi bien que les appels suprêmes de Roussel restèrent enfouis dans les cartons du Parlement, et deux mois après leur envoi, la chute de Robespierre survenue le 9 thermidor (27 juillet 1794) vint imposer le silence à de telles exigences qui devenaient intolérables.

VII

LES FOURNÉES DE LE CARPENTIER

Le 9 thermidor fut un bienfait pour le district de Mortain. Il lui évita *La Fournée* qu'avait préparée pour lui Le Carpentier, comme il l'avait fait déjà dans les autres circonscriptions de la Manche.

Tout était prêt pour sa promulgation et sans un heureux hasard cette violence terroriste ne lui eût pas été épargnée : ce fut la seule.

Le Carpentier, qui avait été envoyé une deuxième fois dans la Manche, s'y est rendu odieux par ses fameuses *Fournées* qui ont rendu son nom si tristement célèbre, en effaçant l'honneur légitime qu'il s'était acquis dans sa mission par sa vaillante et courageuse défense de Granville contre les Vendéens (1). Inquiet de voir que des manifestations religieuses et catholiques se produisaient de toutes parts et surtout dans les districts de Carentan et de Mortain ; de plus troublé de l'organisation de l'armée royaliste et de la chouanerie qui, franchissant les limites de la Bretagne venaient faire invasion jusque sur le territoire Bas-Normand ; et surtout surpris par le grand nombre

---

(1) M. Sarot. La Terreur dans le Département de la Manche, p. 196.

de désertions qui étaient signalées partout et accueillies par les bandes armées, il crut devoir prendre des mesures d'une énergie extrême, en mettant au pas tous les contre-révolutionnaires, trop ménagés jusque-là, qui pouvaient tendre la main à ces fanatiques révoltés.

Ce fut alors qu'il expédia au Tribunal révolutionnaire, de sa propre autorité et sur ses seuls arrêtés, certains groupes qui ont été qualifiés *de fournées*. Ses décisions comprirent pour :

Gonfréville et Coutances. . . .	38 sujets
Cherbourg	9 —
Valognes.	19 —
Carentan et Saint-Lo.	33 —
Avranches	32 —
Total.	131 sujets (1)

En ce qui regarde la fournée d'Avranches, nous tenons à faire remarquer que six des noms qui y figurent doivent appartenir au district de Mortain.

Nous avons retrouvé *l'arrêté original* même de Le Carpentier (2) et nous avons remarqué sa propre signature qui est d'une magnifique calligraphie. Il porte la date d'Avranches, le 5 thermidor an 2 (23 juillet 1794) ; il est donc antérieur de cinq jours seulement à la mort de Robespierre. Aucun de ceux qui s'y trouvèrent compris ne dût périr et ils furent remis en liberté après le 15 octobre suivant.

Comme appartenant à Mortain, nous revendiquons :

1° De Lorgeril, Jean-François-Toussaint, seigneur de Parigny, près Saint-Hilaire-du-Harcouët, qui fut plus tard chevalier de Saint-Louis, contre-amiral et député de l'arrondissement de Mortain, en 1815.

2° De Bordes, Louis-Marie, seigneur de Chalandré. Ainsi que de Lorgeril, il avait pris part aux Elections des Etats-Généraux pour le bailliage de Mortain.

---

(1) **M. Sarot. La Terreur dans le Département de la Manche, p. 202.**

(2) **Archives Nationales. A F. carton 121. — 924,** n° 1079.

3° Mme Louise-Marie de Guiton de La Villeberge, veuve de Léonord-Pierre de Clinchamps, seigneur de Juvigny.

4° Mme Madeleine-Françoise de Clinchamps, veuve Le Breton, qui se rattachait en tous points au pays de Mortain.

5° Mme Henriette Hélouin, femme de Gilles-Philippe-Marie-Emmanuel d'Anjou, seigneur de Coulouvray, qui avait pris part aux Elections des Etats-Généraux pour Mortain.

6° Et de Billeheust de Saint-Georges, Rodolphe-Henri, seigneur des Loges-sur-Brécey ; on sait que le canton de Brécey dépendait alors de Mortain. Il y avait également voté pour les Etats-Généraux, avec ce bailliage.

Tous étaient inculpés d'aristocratie et de conspiration.

VIII

MANIFESTATIONS RELIGIEUSES. — CONSCRITS RÉFRACTAIRES ET DÉSERTEURS. — LA GUERRE CIVILE : L'ARMÉE ROYALISTE ET LA CHOUANERIE.

Les trois modes d'insurrections que nous groupons sous ce paragraphe ont entre eux une grande corrélation.

1° RASSEMBLEMENTS NOCTURNES

Pour ce qui concerne le district de Mortain, M. le chanoine Ménard a fait connaître (1) avec d'infinis détails et une très juste appréciation les faits qui s'étaient passés, en juin 1794, aux environs de Beauficel et du Mesnilgilbert ; il a signalé de nombreuses arrestations, et une très minutieuse enquête qui en fut la suite.

Mais l'information était loin d'être terminée sur les prévenus et ils devaient avoir des connivences avec bien d'autres

---

(1) Assemblés nocturnes dans le Mortainais. *Revue de l'Avranchin.* Année 1898, t. IX, p. 9 et suiv.

coupables, qui s'étaient échappés, lorsque Le Carpentier fit parvenir à Paris les dossiers qui étaient spéciaux aux manifestations de Gonfréville. Il dut disjoindre les deux affaires, et, bien qu'il eût déjà annoncé au Comité de Salut Public l'envoi prochain qu'il devait faire de la fournée du district de Mortain, il dût suspendre sa décision. Sur ces entrefaites survint le 9 thermidor et les malheureux détenus, qui attendaient toujours le moment de leur départ, virent s'ouvrir les portes de leurs prisons (1).

Après l'étude de M. l'abbé Ménard il ne nous reste que très peu de chose à glaner.

Ainsi, Le Carpentier avait écrit de Coutances, le 2 juillet 1794, au Comité de Salut Public de Paris, pour lui annoncer qu'il avait reçu les procès-verbaux des enquêtes faites dans le district de Carentan, et qu'il avait entre ses mains le compte-rendu qui lui avait été remis par les commissaires chargés d'opérer contre les perturbateurs du repos public. Il ajoutait : « j'agirai avec la même sévérité envers les auteurs des troubles » qui ont eu lieu à Mortain (2). »

Dans son rapport à la Convention, du 15 septembre 1794, sur sa mission dans le Département (3), Le Carpentier en rappelant qu'il avait envoyé au Tribunal Révolutionnaire les individus compromis dans les rassemblements de Gonfréville, avait ajouté encore : « La même mesure aurait été prise, pour » les mêmes raisons, envers les instigateurs des rassemblements du » district de Mortain, si l'étendue de l'enquête n'en eût différé » l'envoi, qui me fut fait trop tard par l'administration du » District (4). »

2° CONSCRITS RÉFRACTAIRES OU DÉSERTEURS

Sur d'autres points encore du Mortainais, on parlait de divers autres rassemblements du même genre, et particulière-

---

(1) Sarot. La Terreur dans le département de la Manche, p. 362.

(2) Archives Nationales. Pièce originale. A F. carton 121. — 923, n° 4.035.

(3) Bibliothèque Nationale. Imprimés. L. 4.868. — 53-75.

(4) Rapport de Le Carpentier, p. 107.

ment de la présence parmi les groupes d'un grand nombre de déserteurs échappés de l'armée Vendéenne.

En vain les comités de Mortain avaient édicté les ordres les plus sévères ; en vain des fouilles et des perquisitions avaient été exécutées sur divers points et des troupes avaient battu les bois dans toutes les directions ; en vain cent hommes avaient été apostés aux lieux où les rassemblements étaient signalés et où ils devaient se renouveler. Il fallut alors organiser une action plus puissante. D'Avranches, furent envoyés, le 12 messidor (30 juin 1794), 400 hommes de troupes ; de Vire et de Domfront, il en arriva également un nombre à peu près égal pour chaque division, et tous organisèrent à la fois une battue générale et minutieuse qui, partant des diverses directions de l'horizon, devait produire un résultat certain. Effectivement, le succès répondit à l'attente et bon nombre d'individus furent découverts et arrêtés (2).

Bien probablement ce fut dans ces circonstances que se produisit l'événement dont nous avons entendu narrer le récit au moment de la mort, en 1852, du dernier membre survivant des Comités du district de Mortain. Quoique nous n'en ayons retrouvé la mention dans aucun des écrits du temps, cependant à ce moment existaient dans la ville plusieurs vieillards de plus de quatre-vingts ans, qui affirmaient la sincérité du fait. Ils disaient que 16 conscrits réfractaires ou déserteurs appréhendés dans ces battues des fourrées de la forêt et des bois environnants avaient été, après constatation de leur identité, fusillés militairement. Le lieu de l'exécution nous a été montré au Pont de la Vacherie, près de la grande route de Caen à Rennes, dans une prairie située en aval de la rivière de Cance, à main droite. Là existe, en effet, une longue bande de terre, surélevée de 75 centimètres environ, qui, dit-on, n'est autre que la sépulture de ces infortunés. Et l'on ajoutait que les quatre membres du Directoire du district avaient présidé à la funèbre exécution avec l'Agent national. On allait jusqu'à dire que c'étaient eux qui

---

(1) Sarot. La Terreur dans le Département de la Manche, p. 361. — Voir registres du district de Mortain, à la date du 29 messidor et 3 thermidor an 2. Archives de Saint-Lo.

s'étaient constitués en un tribunal spécial, en une sorte de cour martiale statuant sur le flagrant délit. Les troupes n'auraient eu qu'à exécuter leur sentence. Ce qui est certain, c'est qu'à ce moment la Commission militaite de Granville n'existait plus. Dans de pareilles occurrences beaucoup de cours matiales se constituèrent de la même façon, dans d'autres régions, afin d'en imposer aux populations par de terribles exemples de repression sommaire, et sans avoir aucun souci de la légalité et de l'empiètement des pouvoirs civils sur les pouvoirs militaires.

Cet exemple ne fut pas cependant une leçon suffisante pour nos populations. Il est positif que plus tard, au cours du mois d'août 1796 (fructidor an 4) de fréquents rassemblements se produisirent de nouveau à Rancoudray. Ils étaient présidés par des *prêtres réfractaires*. Une délibération du Conseil administratif de Mortain, du 6 septembre, sur le rapport de Champs, nommé commissaire du Directoire exécutif de Mortain, par Rewbell, président du Directoire de Paris et dont la commission avait été enregistrée à Mortain le 26 pluviose an 4 (15 février 1796), invite son président Guesdon, à procéder à une enquête sérieuse et à déférer les auteurs de ces troubles aux tribunaux compétents (1).

3° LA GUERRE CIVILE. — L'ARMÉE ROYALISTE ET LA CHOUANERIE

L'insurrection Normande que dirigea, pendant près de six années le général Louis de Frotté, eut ses quartiers dans les quatre districts de Domfront (Orne), Vire (Calvados), Mortain et Avranches (Manche). La guerre s'y développa en plein Bocage, à une époque où les forêts plus nombreuses qu'aujourd'hui, les haies plus épaisses, les chemins creux et ravinés plus impraticables, en favorisaient le développement. Les combats et les rencontres furent nombreux surtout dans le district de Mortain. Ils exigeraient une assez longue étude que nous réservons pour plus tard. Ce nous sera un sujet fort intéressant à écrire.

---

(1) **Registres de la Mairie de Mortain, f° 88.**

Pour le moment nous ne voulons signaler qu'un seul fait qui fera comprendre l'importance que le Gouvernement et le général Hédouville, chef de l'Etat-Major de Hoche, l'illustre *pacificateur de la Vendée*, attachaient à la défense du district de Mortain. C'est la commission que reçut de son commandement le général de brigade De Mars. Le 3 brumaire an 4 (25 octobre 1795), il s'était présenté à la Municipalité de Mortain, et avait requis d'elle l'enregistrement de cet acte et son installation dans ses nouvelles fonctions. La transcription en fut faite sur les registres municipaux et nous la donnons ici à nos pièces justificatives, sous le numéro 2.

IX

ORGANISATION DE LA DÉFENSE NATIONALE

Afin de combattre les Vendéens et plus tard la Chouannerie, et de s'opposer vigoureusement aux insurrections de la Bretagne et du Maine, ainsi qu'aux invasions étrangères de l'Angleterre, le ministre de la guerre ordonna la concentration de troupes dans certaines villes des départements de la Manche, du Calvados et de l'Orne. Celles dont il fit choix furent Saint-Lo, Mortain, Avranches, Bayeux, Vire et Domfront ; elles avaient pour devoir de couvrir les côtes de l'Océan.

Un camp fut formé à Mortain, dans ces circonstances. Il se trouva établi sous la ville et à peu de distance, dans la vallée et sur les deux rives de la petite rivière torrentueuse de la Cance, au centre des vastes prairies de La Brocherie et des Aunaies, en Romagny. Cent cinquante baraques en bois, pouvant contenir chacune 36 hommes, y furent construites.

Au commencement de janvier 1794, les troupes qui furent reparties dans ces divers campements comprenaient :

Mortain	809	hommes	3e bataillon de La Montagne.
Saint-Lo	618	»	19e bataillon de Paris.
—	703	»	Réquisition de Caen.
Avranches	1618	»	1er et 2e bataillons des Andelys.

Bayeux	—	»	Réquisition de Saint-Lo.
Domfront	809	»	Réquisition de Vire. (1)

Le camp de Mortain devait s'appuyer sur des détachements établis à Saint-Hilaire-du-Harcouët, Domfront, Vire et lieux circonvoisins.

A cette époque, Mortain devint même le chef-lieu d'une subdivision militaire qui fut commandée successivement par les adjudants généraux Esnaux et Vachot, et par les généraux de brigade Beaufort, Digonnet, Des Prés, de Mars et Varin (2).

Plus tard, le général Hoche réduisit à quatre les districts sur lesquels dut s'appuyer la défense nationale. Celui de Mortain fut l'un d'eux.

C'est à ces circonstances que se rapporte l'écrit suivant de Séguin, l'auteur de la région de Vire (3).

« L'armée royaliste du Bocage se porta ensuite sur Mortain et en attaqua les avants-postes ; les républicains sortent en grand nombre et repoussent les chouans dans la Bruyère de la Justice (4). Le feu dura longtemps aux environs de l'Abbaye Blanche et le combat devint meurtrier. Une espèce de fureur animait les combattants ; une énorme mare de sang se voyait sur la grande route et un tas de cadavres jonchait le champ de bataille. Dix-huit furent enterrés à peu de distance du pont de la Lance (5). Les chouans ne pouvant s'emparer de la ville furent obligés de se retirer. Quatre cents hommes de la garde nationale de Vire eurent ordre de faire une battue dans les environs de Tinchebray et de Vire. »

De la Sicotière a relevé les mêmes faits (6) ; cependant il les croit empreints d'une certaine exagération.

---

(1) Archives du Ministère de la Guerre. — De la Sicotière. T. 1, p. 190,

(2) Sauvage. L'arrondissement de Mortain, p. 358 et 359.

(3) Histoire de La Chouannerie. T. 1, p. 271.

(4) Cette bruyère est en la paroisse de Romagny.

(5) Il n'existe pas à Mortain de pont qui ait ce nom de La Lance. Mortain n'a que quatre ponts qui sont ceux de La Vacherie, du Pont-Bossard, du Moulin-Foulier et de La Brocherie Tous se trouvent bien sur la rivière de Cance. De plus il y a un batardeau qui remonte au XIIIe siècle, et qui accédait autrefois à l'abbaye de la Blanche. mais on le désigne surtout sous le nom du pont du Prieuré.

(6) La Sicotière. Frotté et les insurrections normandes, t. 1, p. 358.

Nous-mêmes les avions relatés en fixant d'une manière précise la date de cet événement au 24 décembre 1795. Ce jour-là, effectivement, les légions aux ordres de Frotté menacèrent d'une façon très sérieuse la ville de Mortain. Heureusement elle était sur ses gardes et défendue par une force armée assez importante, qui leur imposa une vigoureuse résistance. Le fort de la lutte s'accomplit bien aux vastes Bruyères de la Justice, sur le plateau faisant face à la ville de Mortain. Durant la nuit qui suivit cette tentative infructueuse, la population entière resta sous les armes et l'anxiété fut immense (1).

X

CONFLITS MILITAIRES

Au milieu des mille difficultés dont était entourée leur administration, les comités de Mortain en firent naturellement surgir d'autres ; ils les provoquèrent par leurs nombreux actes autoritaires. C'est ainsi qu'ils donnèrent lieu à divers conflits entre l'autorité militaire et l'autorité civile, conflits misérables, nés le plus souvent de causes futiles, mais portant le plus grand trouble dans la discipline.

Notamment, le 27 septembre 1795, le district de Mortain se permit, non seulement de défendre à un bataillon d'exécuter l'ordre de départ qu'il avait reçu, mais encore il voulut enjoindre à un chef de bataillon d'avoir à incarcérer Deprès (ou Des-Prés), général de brigade, commandant la force armée du district. Le motif d'une pareille mesure contre cet officier était de s'être absenté de Mortain la nuit précédente, *d'avoir découché en un mot :* il n'en avait pas fallu davantage pour le faire accuser de

---

(1) Lettre adressée par Champs à Guillaume Boursin, législateur, Anciennes archives de Mortain. — Sauvage. Recherches historiques, p. 358.

trahison (1) Le général en chef s'éleva avec force contre ces prétentions illégales (2). Il couvrit Des-Prés, dont l'absence avait été motivée pour des besoins commandés de son service, et le Comité de Salut Public lui donna raison (3). Des-Prés, toutefois, fut envoyé à Coutances, c'est-à-dire au chef-lieu du département, ce qui n'était nullement une défaveur.

Ce fut également dans des circonstances presqu'identiques que lui ou l'un de ses collègues, pour répondre aux provocations des mêmes membres du district donnèrent la preuve d'une certaine indépendance de caractère.

Le comité ayant décrété l'arrestation d'un assez grand nombre de suspects, parmi lesquels beaucoup de dames de la haute société Mortainaise et des filles de celles-ci, avait fait choix de la maison Passais de Montbenoist pour servir de maison de détention à celles-ci. Ensuite, il avait requis de l'autorité militaire un peloton d'infanterie pour garder les détenues.

Mais en même temps que les soldats arrivèrent la plupart des officiers de la garnison, qui entrèrent aussitôt dans la place et s'installèrent dans les salons de ces dames devant des tables de jeux de cartes. Moins d'une demi-heure après, le capitaine commandant de la place de Mortain, Jean-Baptiste Groslain, retraité plus tard comme colonel et officier de la Légion-d'Honneur, accompagné de deux compagnies de la 6e demi-brigade d'infanterie légère, faisait irruption dans la cour de l'hôtel de Montbenoist. Et par l'ordre supérieur du général, il en faisait immédiatement ouvrir les portes, enjoignant aux hommes du poste de rentrer à leurs casernes et sommant les joueurs ainsi que leurs gracieuses partners qu'ils eussent tous à vider les lieux, *parceque les officiers de l'armée Française n'étaient pas des geoliers*. En même temps, il demasquait les deux pièces de canon qu'il avait amenées avec lui et dont les mèches étaient allumées. Messieurs les officiers offrant aussitôt leurs bras à ces dames, tous sortirent aussitôt ensemble.

---

(1) La Sicotière. Louis de Frotté, t. 1, p. 274.
(2) Rapport au Comité de Salut Public. Archives de la Guerre.
(3) 12 octobre 1795. Archives du Ministère de la Guerre.

Cette scène nous a été racontée bien souvent par plusieurs de celles qui en avaient été les acteurs et nous pouvons divulguer leurs noms.

Quant à la 6e demi-brigade, peu de jours après, elle fut envoyée sur les côtes de l'Océan, où dès son arrivée à Cancale le capitaine commandant de place de Mortain reçut son brevet de chef de bataillon.

RÉSUMÉ

L'histoire du district de Mortain se rattache, pendant la période de La Terreur, à plusieurs points des annales générales de la France.

Elle a subi de plus les péripéties de cette époque mémorable qui fut très agitée.

Quoiqu'exposés avec une grande concision, nous pensons en avoir développé suffisamment les grandes lignes pour faire comprendre que cette partie du département de la Manche fut peut-être la plus troublée de toutes, à raison de son voisinage de la Bretagne et du Maine, dont les révoltes eurent leur contre-coup jusque sur son territoire.

Mortain dans ces temps fut plusieurs années en état de siège et pourvu d'une forte garnison ; la ville eût même à redouter diverses attaques à main armée et à craindre les incendies qui avaient anéanti Le Teilleul et Tinchebray jusqu'à ses portes.

Quant à ses habitants, il est impossible d'admettre avec l'orateur du 27 juillet 1893, qu'ils n'aient point vu de représsions sanglantes, puisque à quatre reprises différentes il y eut à Mortain de véritables hécatombes et que deux de ses principaux fonctionnaires — son sous-préfet, son président et bien d'autres encore, — payèrent leur tribut au Tribunal révolutionnaire. Nos campagnes furent aussi les témoins de multiples assassinats.

Pour son pieux et nombreux clergé de sa belle collégiale, presqu'entier il suivit le chemin de l'exil, tandis que ses riches possesseurs du sol du district partaient pour l'émigration, et que près de cinq cents de ses malheureuses familles encombraient les

prisons de Paris, de Coutances et de Mortain, dont il avait fallu porter le nombre jusqu'à quatre. On sait de plus qu'à Mortain la maison principale d'arrêt était si peu sûre que l'on mettait aux fers tous les détenus, les plus simples prévenus comme les criminels.

M. le professeur Oger pourra dès lors convenir avec nous qu'il ignorait que les annales de la Terreur à Mortain ne s'y étaient pas déroulées sans de très vives émotions.

Hippolyte SAUVAGE.

APPENDICE

Nous donnons ici, d'une façon très sommaire, quelques-uns des renseignements que nous avons pu recueillir sur les personnages de notre contrée :

Le Neuf, comte de Sourdeval (Louis-Bernardin). Voir notre article, n° 3.

D'Auray (Eugène-Beuve), marquis de Saint-Pois, seigneur de Montjoie, du Mesnil-Gilbert, Gouey, etc., avait pris part aux élections des Etats-Généraux de 1789.

De Saint-Paul (Charles-Eugène), chevalier, seigneur de Lingeard, chevalier de Saint-Louis et lieutenant-colonel de cavalerie, avait également figuré aux élections de 1789.

De Saint-Paul, fils (Charles), était parti pour l'émigration, emportant les titres de noblesse de son père. Rentré en France, il y commanda l'une des divisions du Bas-Maine, dont Billard de Vaux a longuement parlé dans des termes d'une indéniable jalousie. De Saint-Paul fut plus tard colonel sous la Restauration et chevalier de Saint-Louis.

De Vaufleury (Gabriel-François), chevalier, seigneur de Saint-Cyr-du-Bailleul et de Saint-Jean-du-Corail, lieutenant-général du bailliage de Mortain, habitait tour à tour à Mortain et au château de Saint-Jean. En raison de ce que M. de Géraldin ne quittait jamais Saint-Symphorien pour venir remplir l'office de grand bailli de Mortain, M. de Saint-Cyr en avait toutes les charges et occupait le premier rang parmi les fonctionnaires du comté de Mortain. Traduit devant le Tribunal Révolutionnaire (1), il eut à subir plusieurs interrogatoires, et, dans l'un d'eux, eut lieu entre lui et le juge d'instruction le légendaire colloque dont on se souvient toujours :

Demande. Comment t'appelles-tu ?

Réponse. Le chevalier de Saint-Cyr.

---

(1) Son dossier est aux Archives Nationales. W 46, n° 3.042.

D. Il n'y a plus de chevalier !
R. Alors, de Saint-Cyr.
D. Il n'y a plus de *de !*
R. Alors, Saint-Cyr.
D. Il n'y a plus de Saints !
R. Cyr.
D. Comment ! Sire ? Mais il n'y a plus de Sire !
R. Citoyen ! je m'appellerai comme vous voudrez.

M. de Saint-Cyr, aux débuts de la Révolution, le 11 juillet 1790, avait été élu Maire de la ville de Mortain. Il est mort à son château de Saint-Jean-du-Corail, le 31 mars 1804.

Passais de Montbenoist (Jacques-Jean), habitait à Mortain dans la maison qui a été longtemps à usage de gendarmerie et sur l'emplacement de laquelle on a construit une salle d'asile, rue du Couvent. Il émigra.

De Bordes (Jean-Gabriel), chevalier, seigneur de Fontenay, de Refuveille, des Rifaudais, etc., comparut, aux élections de 1789, tant pour lui que pour quelques-uns de ses collègues.

Mochon de la Rogeardière (Gilles-Louis-François), ex-maire de Saint-Maur-les-Bois, demeurant à Mortain. Une perquisition opérée chez lui avait fait mettre la main sur une carte d'invitation à dîner libellée en ces termes : « M. de Logivière est prié de faire l'honneur de dîner demain 6 du mois avec MM. de Montbenoist, de Pracontal, Rogeardière, de la Houssaye, chevalier de la Tremblais. Hôtel d'Espagne, n° 8, 5 septembre 1791. Signé de Gaalon, secrétaire. » Cette pièce à conviction fut plus tard le point de départ de poursuites dirigées contre ceux dont les noms s'y trouvaient inscrits. (Voir nos pièces justificatives n° 1). La Rogeardière traduit devant le Tribunal Révolutionnaire (1), en même temps que de La Houssaye, comparut à l'audience du 30 octobre 1793 ; mais les deux accusés profitèrent d'une égalité de suffrages par cinq voix contre cinq des jurés, pour obtenir un acquittement. Pourtant ils furent retenus en prison comme suspects.

De la Faucherie (René-Mathieu), chevalier, seigneur du

---

(1) Dossier aux Archives Nationales. W. 292, n° 203.

Mesnilard. Le dossier qui le concerne est classé (1). Après enquête dirigée par Guesdon, le 16 mai 1793, et perquisition domiciliaire, il avait été décrété d'arrestation le 18 août suivant, puis envoyé à Coutances devant le Comité du département. Ses pièces furent adressées au Tribunal Révolutionnaire et sur leur enveloppe, le greffier a inscrit cette mention « *pas de prisonnier.* » La Faucherie était resté dans la prison de Coutances; il y fut oublié longtemps et ne comparut pas devant ses juges.

De La Houssaye (Joseph-Gédéon-Julien-François), seigneur du Plessis, demeurant au Mesnil-Rainfray. Sa cause se trouva liée à celle de Mochon de la Rogeardière, comme nous venons de le dire. Tous deux eurent le même sort (1).

De Saint-Germain (Félix), chevalier, seigneur de la Bazoge, s'était fait représenter par mandataire aux Elections des Etats-Généraux. Réfugié dans le département du Calvados, pendant la Terreur, il dut échapper aux recherches des comités de Mortain.

De Pracontal. Nous croyons qu'il s'agit de Charles-Jean-Gilles de Pracontal, chevalier, seigneur de Naftel. Il devait habiter Mortain.

Pracontal, fils. — Deslondes. — Almin, de Ferrières. — La Tremblais et Thébault. — Le dossier qui concerne ces cinq accusés se trouve aux Archives Nationales W. 46, n° 3.042. Il ne renferme que trois pièces : d'abord les deux mémoires que nous avons analysés et qui proviennent des Comités de Mortain; puis l'arrêté du Comité de Sûreté générale qui envoie les onze prisonniers du district de Mortain devant le Tribunal Révolutionnaire, savoir ceux qui sont dénommés ci-dessus, et ensuite d'Auray de Saint-Pois, de Vaufleury, de Saint-Cyr, de Bordes, Mochon de La Rogeardière, De La Faucherie et De La Houssaye. Le dossier ne donne donc aucune autre indication.

---

(1) Archives Nationales, W. 8, n° 400.
(2) Archives Nationales. W. 292, n° 203.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1

UN AUTOGRAPHE DE FOUQUIER-TINVILLE

Nous devons la communication de cette pièce originale à M. l'abbé Ménard, chanoine titulaire de la cathédrale de Coutances, auquel nous tenons à exprimer ici notre plus vive gratitude.

Paris, le 3 octobre 1793,
l'an 2me de la République une et indivisible.

L'Accusateur Public près le Tribunal Révolutionnaire établi à Paris.

Aux Citoyens composant le Comité de Surveillance établi à Mortain, Département de La Manche.

Désirant mettre en jugement Gilles-Louis-François Mochon La Rogeardière, et Joseph-Gédéon-Julien La Houssaye, neveu du premier, tous deux par nous traduits au Tribunal, il est nécessaire que vous me fassiez transmettre la carte d'invitation de dîner à l'hôtel d'Espagne, à Caen, faite aux accusés par les chefs de la Conspiration, de laquelle vous ne m'avez transmis que copie figurée. La représentation de l'original aux accusés lors du jugement est indispensable ; je souhaiterais aussy que vous pussiez me donner des renseignements plus amples, ou l'endroit où je pourrais m'adresser, car il est bien évident que les prévenus sont de vrays conspirateurs.

Je désirerais bien aussy que vous me donniez des renseignements sur le prévenu La Rocque, de votre ville ; ces sortes de renseignements donnés par les citoyens composant un comité tel que le vôtre et qui doivent connaître le moral du prévenu depuis la Révolution font beaucoup d'impression sur l'esprit des jurés. J'espère avoir la plus prompte réponse.

Salut et fraternité.

Signé : A. Q. Fouquier.

(Pièce originale. Archives du Département de la Manche. 1 *bis*. M. 4—4. An II.)

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 2

COMMISSION DE GÉNÉRAL, COMMANDANT LE DISTRICT DE MORTAIN

Le 3 brumaire, an IV, s'est présenté à la Maison Commune de Mortain le citoyen général de brigade de Mars (1), commandant dans le District de Bayeux, qui a requis l'enregistrement de sa commission.

Le Corps Municipal, l'agent de la Commune entendu, en a ordonné l'enregistrement ce qui a été fait ainsi qu'il suit :

« Au quartier général, à Alençon, le 28 vendémiaire, l'an IV de la République une et indivisible.

» Le Général de brigade, chef de l'Etat-Major, au Général de brigade de Mars, commandant dans le district de Bayeux.

» Le Général en chef me charge, Général, de vous mander de partir dans les vingt-quatre heures de la réception du présent ordre pour vous rendre à Mortain, où vous prendrez le commandement du District de ce nom, et de vous prévenir que vous serez personnellement responsable du moindre retard dans son exécution.

» Les mouvements des chouans dans le District de Mortain, et sa position au milieu de ceux de Domfront, Avranches et Vire, qui en sont aussi infestés exigent que vous vous concertiez en toutes occasions avec le Général de Launey qui commande à Avranches, l'adjudant Général Brouard à Vire, et l'adjudant Général Mignotte qui commande à Domfront, quoique le District de ce nom ne fasse pas partie de la 6e Division, pour tomber sur les rassemblements de ces brigands et les dissiper ou les détruire par tous les moyens qui seront

(1) D'après une lettre adressée par lui, le 1er frimaire an IV, il signait Lotillot de Mars.

en votre pouvoir, et surtout en tenant vos troupes dans une mobilité presque continuelle. Le Général en chef vous recommande particulièrement la plus grande harmonie avec les autorités constituées, pour tout ce qui peut intéresser la sûreté des personnes et la protection des propriétés. Vous rendrez compte de tout ce qui concerne le service au Général Le Bley, commandant la 6e Division.

» Agréez, Général, mes salutations amicales et fraternelles.

» *Signé :* HÉDOUVILLE.

» Suivent les signatures : Bouillon, maire, Combray, Letellier, Boursin, E. Lecrosnier et Restout. »

(Extrait des registres des délibérations de la Mairie de Mortain.)

VIII

LE CLERGÉ MORTAINAIS

I. — LA COLLÉGIALE DE MORTAIN

L'Eglise collégiale de Mortain avait eu dans le principe un nombreux personnel de 16 chanoines. En 1790, et depuis long temps déjà, dès l'année 1756, ils étaient réduits à 12, sous la direction de deux dignitaires qui étaient un doyen et un grand-chantre.

Chacun d'eux avait une prébende spéciale, et celle de Notre-Dame-de-Tinchebray se trouvait unie à la cure de Mortain, depuis le 11 mars 1615 (1). Leurs revenus étaient fort inégaux.

Lorsque l'Assemblée Nationale eut ordonné la suppression des biens de mainmorte, et publié son décret du 24 juillet 1790, sur la constitution civile du clergé, le Directoire du département de la Manche dut s'occuper de fixer les indemnités qui se trouvaient dues aux titulaires de ces offices, à Mortain. Le tableau qui en fut dressé porte la date du 15 octobre 1791 (2). Il comprend les noms suivants :

M. Léon-François Des Roys (3), doyen du chapitre, et titulaire de la prébende d'Equilly (4), pour la somme

---

(1) Sauvage. Recherches historiques sur Mortain, 1851, p. 288.

(2) Nous en devons la bienveillante communication à M. Dolbet, notre distingué Archiviste du Département, auquel nous tenons à adresser notre vive gratitude.

(3) Il avait été nommé doyen à Mortain, le 25 juin 1782. Nous croyons qu'il appartenait à la famille de la mère de l'illustre Alphonse de Lamartine, Madame Alice des Roys.

(4) On doit remarquer que le grand chantre Olivier Le Cren de Kerbolo, abbé de Saint-Martin de Huire, et chanoine de la prébende de Cuves et de Saint-Laurent, ne figure pas dans cette nomenclature. Probablement à l'assemblées préalable du chapitre de Mortain, du 27 novembre 1790, il n'avait rien réclamé. Il occupait déjà la fonction de chantre dès 1771, partit pour Jersey, puis se retira en Angleterre, où il mourut vers 1796.

de . . . . . 1.764 livres

M. Etienne-Julien Lebel, chanoine de Notre-Dame-de-Tinchebray, et curé de la ville de Mortain (1), pour . . . . . 1.312 —

M. Pierre Gaulard, chanoine de Beuzeville (2), pour. . . . . 1.161 —

M. Louis Le Do, chanoine de Husson (3), pour . . . . . 1.649 —

M. Gabriel Le Monnier, chanoine de Condé (4), pour . . . . . 1.034 —

M. Michel Barbé ou Barbey, chanoine ... (5), pour . . . . . 1.026 —

---

(1) L'abbé Lebel, licencié en théologie, naquit à Mortain en 1742 et y mourut le 22 décembre 1827, âgé de 85 ans, après être devenu aveugle. Nommé curé de Mortain en 1784, il avait refusé le serment et demandé le 6 septembre 1792, en même temps que Charles Lansard des Jardins, curé du Rocher, un passeport pour Jersey, puis il était parti ensuite pour l'Angleterre et s'était vu accueilli avec faveur dans le Northumberland. La plupart, sinon tous les prêtres de sa belle collégiale, l'avaient suivi dans son exil, et, quand il rentra en France au Concordat, il y reprit ses fonctions de curé de Mortain, qui furent rehaussées par Mgr Rousseau, du titre de vicaire-général du diocèse de Coutances. C'est sur ses instances que le département lui fit le don de l'ancien maître-autel, de la lampe d'argent et du dallage en marbre de l'antique abbaye de Savigny. On lui doit aussi, de concert avec l'abbé Jean-Baptiste Davy La Croix, son vicaire, la fondation, en 1819, d'une rente de 1.900 fr., destinée à l'entretien d'une école des Frères de la Doctrine chétienne, pour les enfants des deux paroises de Mortain et du Neufbourg.

(2) Agé de 72 ans en 1789, il refusa le serment. Son grand âge ne lui permit pas de partir pour l'exil et il mourut le 7 mai 1792, à Mortain.

(3) Il était de Villedieu. Après son retour d'Angleterre, l'abbé Lebel, curé de Mortain, qui n'eut pas de vicaires avant 1810, l'associa à son ministère pastoral, avec les abbés Lansard des Jardins, dont la cure du Rocher avait été supprimée, Duhamel, ancien curé de Fontenay, et Davy La Croix, ancien professeur du collège de Mortain. Le Do est décédé à Mortain, le 21 septembre 1807.

(4) Il partit d'abord pour Jersey ; puis, pris de nostalgie, il revint en France, vers 1796, et vécut caché à Mortain où il se livra secrètement à son ministère jusqu'à sa mort, en 1800.

(5) Son nom est inscrit sur les listes des prêtres débarqués à Jersey.

M. Etienne Le Painteur, chanoine de Touchet (1), pour.	955 livres
M. Godefroy de Nocey, chanoine de Saint-Pierre-de-Tinchebray (2), pour	1.274 —
M. Louis-François-Albert de Le Helle de Vicques, chanoine du Mesnilgilbert (3), pour.	1.191 —
M. Louis-François-Anguste Drouart, chanoine de Viré (4), pour.	1.088 —
M. Gilbert de Chauvigny, chanoine de Montigny, pour	800 —
M. ... Vambesse, chanoine de la Sablonnière, pour	220 —
M. Victor Coquelin, chanoine du Fresne-Poret, pour	212 —

(1) Il émigra également en Angleterre et mourut en exil.

(2) Il figure aussi sur les listes de Jersey.

(3) Il appartenait au diocèse d'Arras et avait obtenu du duc d'Orléans, le 15 février 1790, ses provisions d'un canonicat à Mortain. A ce moment, il habitait à Paris, rue de la Lune, paroisse Bonne-Nouvelle. Nanti de sa procuration, Etienne-Julien Lebel avait en son nom pris possession de son office et payé 72 livres pour droit de *convivium*, *chappes et bibliothèque*, le 24 février de la même année. Les lettres patentes présentées furent incrites au registre extérieur du chapitre de Mortain. (Anciennes archives de Mortain).

Avec Drouart, il avait, bien probablement, été le dernier des chanoines nommés par le prince. De Le Helle, sans aucun doute, devait la faveur de sa nomination à Mme Marie-Louise-Isabelle de Le Helle, épouse de Joseph-Norbert-Porphire de Jacquemont, receveur du domaine de Mortain, qui devait être sa propre sœur. Ce fut cette dame, on s'en souvient, qui se rendit adjudicataire de la majeure partie des bâtiments de l'abbaye de Savigny et de ceux connus sous le nom de Prieuré du Rocher, dans lequel elle dût mourir.

(4) Drouart, clerc tonsuré du diocèse d'Amiens, demeurait à Paris, au collège Louis-le-Grand, rue Saint-Jacques, paroisse Saint-Benoît. Le brevet que lui avait délivré le duc d'Orléans est de la même date que celui de Le Helle, du 15 février 1790. Sa procuration fut également envoyée à Lebel, qui se fit installer pour lui dans le canonicat de Virey, le 25 mars suivant. Drouart vint lui-même en prendre possession effective le 2 juin 1790. Quant à de Le Helle, ce fut le 19 juin, même année, qu'il remplit cette même formalité. (Registre extérieur du Chapitre).

En qualité d'officiers du bas-cœur, la même liste comprit :

M. ... Le Saint, vicaire, pour . . . . . 201 livres

M. Thomas Le Monnier, vicaire et chapelain de Saint-Sauveur (1), pour. . . . . 468 —

M. ... Thomas, titulaire de la chapelle Saint-Saint-Guillaume, pour . . . . . 30 —

A l'église du Rocher, paroisse suburbaine de Mortain, se trouvaient un curé, M. Charles Lansard des Jardins (2), et deux vicaires MM. Le Saint et Boursin. Tous les trois se retirèrent en Angleterre dans les premiers mois de 1792. Nous ne connaissons pas les chiffres de leur liquidation financière.

II. — L'ABBAYE ROYALE DE LA BLANCHE

A l'Abbaye Blanche le personnel des religieuses, des sœurs converses et des sœurs données était relativement considérable, puisqu'elles se trouvaient 26 réunies dans la maison, dont le revenu ne dépassait pas 8.000 livres. Nous pouvons en dresser la nomenclature ; seulement nous ignorons les chiffres des indemnités qui leur furent accordées lorsqu'il leur fallut se disperser.

Dans cinq séances des 5 mai, 17 mai 1790, 1er février, 3 février et 24 mars 1791, les officiers municipaux de Mortain, assistés du procureur de la commune et du greffier, se présentèrent au parloir de l'Abbaye Blanche pour y recevoir les déclarations des religieuses qui y résidaient (3). Ils y trouvèrent Mesdames :

---

(1) Thomas Lemonnier était né à Lonlay, en 1737 ; il y possédait quelques biens fonds. Il habitait à Mortain, le 30 janvier 1793, rue du Culte, n° 240. Il obtint ce jour-là un certificat de résidence qui constate qu'il y demeurait depuis 19 ans. Celui-là n'était pas au moins allé à l'étranger.

(2) Il obtint le 6 septembre 1792 un passeport pour Jersey et partit pour l'exil où il souffrit beaucoup : il fabriquait des chaussures de tresse pour vivre. Revenu à Mortain, en 1801, il y mourut le 28 décembre 1807, à 67 ans.

(3) Registres de la Municipalité de Mortain, de 1789 à 1799.

Françoise-Jeanne-Marie de Lesquen, abbesse, âgée de 57 ans (1).

Jeanne-Marguerite Le Pigeon de Boisval, prieure (2), 76 ans.

Marie-Charlotte Destanger, sous-prieure 75 ans.

Jeanne de Bordes, religieuse professe, 76 ans.

Marie-Madeleine Le Marchant de La Royrie, religieuse professe (3), 74 ans.

Charlotte-Antoinette de Verdun, religieuse professe, célérière, 67 ans.

Augustine Quinette de La Hogue, religeuse professe, 49 ans (4).

---

(1) Née à Plédéliag, arrondissement de Dinan (Côtes-du-Nord), le 29 juin 1732, et abbesse depuis douze ans, Mme de Lesquen avait été nommée par le roi, le 27 novembre 1778. Longtemps elle conserva l'espoir de rentrer dans son abbaye et tint à ne pas quitter Mortain, où, le 31 décembre 1792, elle se fit délivrer un certificat de résidence. Nous avons son signalement : taille 4 pieds 11 pouces, cheveux et sourcils gris, front grand, yeux roux, nez bien fait, bouche moyenne, visage maigre, menton pointu. Elle habitait Grande-Rue, un petit logement au 2e étage, sur une cour (maison Mauduit), avec sa nièce Mme De La Villerobert, qui ne la quitta jamais. Dans la vaste chambre où elles moururent, la tante le 7 juin 1823, la nièce le 10 février 1827, se trouve encore une belle plaque de cheminée aux armoiries de l'abbesse. Aux prônes de l'église de Mortain, les noms de ces vénérables dames sont encore souvent proclamés avec celui de Marguerite Jolly, leur servante fidèle, pour une fondation en leur faveur.

(2) Elle était de Coutances.

(3) Un passeport pour Passais lui fut délivré à Mortain, le 17 novembre 1792.

(4) Mme de La Hogue était de Granville. Peu de semaines après la dispersion des religieuses, l'Abbaye Blanche fut convertie en hôpital civil et militaire : Mme de la Hogue en fut nommée supérieure directrice. Mais des préventions subsistaient contre elle, et il lui fallut, au bout de moins de deux ans, abandonner ce poste. Elle avait sauvé de la destruction le beau portrait de Mme de Géraldin, l'une des abbesses de La Blanche, qui nous fut donné par Mlle Aimée de La Hogue, sa nièce, et que nous avons offert à la Bibliothèque de la ville de Mortain. On doit aussi à cette pieuse religieuse la conservation des chasses de l'antique abbaye, qui contenaient les reliques de 40 martyrs et confesseurs de la Foi. Depuis le 25 février 1864, les reliquaires qui les renferment sont sur les autels de la collégiale de Mortain. Mme de La Hogue est décédée à Mortain vers 1840.

Françoise-Marguerite du Mesniladelée, religieuse professe, maîtresse de pension, 37 ans.

Agathe-Ange Pinel de La Villerobert, religieuse professe, 27 ans (1).

Eulalie-Véronique Lebret, religieuse professe, sacristine, 29 ans (2).

Françoise-Eléonore Poullain des Châteaux, religieuse professe, grenetière et portière, 32 ans.

Anne-Marie-Françoise Lemoine de Berthemare, religieuse professe, sacristine, 26 ans.

Pélagie Pinel de La Villerobert, religieuse professe, maîtresse des pensionnaires, 21 ans (3).

Jeanne-Elisabeth Le Breton, religieuse professe, malade à l'infirmerie ; elle était en enfance ou plutôt en état de démence.

Michelle Tréhec, sœur converse, 61 ans.

Michelle Brevet, sœur converse, 58 ans.

Françoise Boursin, sœur converse, 69 ans.

Renée Lépinay, sœur converse, 48 ans.

Louise Collibeaux, sœur converse, 57 ans

Anne Lemesle, sœur converse, 52 ans.

Catherine de La Brousse, sœur converse, 37 ans.

Julienne Boullé, sœur converse, 27 ans.

Marie Bacilly, sœur converse, 36 ans.

Louise Morel, sœur converse, 37 ans.

Jeanne Lebigot, sœur donnée, dans l'abbaye depuis l'année 1759.

Marie Leboucher, sœur donnée, dans l'abbaye depuis 1765.

Presqu'à l'unanimité, elles déclarèrent vouloir rester à l'abbaye et y continuer la vie commune. Elles étaient au nombre de 26 et n'abandonnèrent leur maison que lorsque fut exécuté le décret de la fermeture des cloîtres.

---

(1) Morte le 10 février 1811.

(2) Décédée le 28 juillet 1808.

(3) Elle se fit délivrer à Mortain un passeport pour Lamballe, le 26 octobre 1792. C'était une nièce de l'abbesse, Mme de Lesquen.

III. — L'ABBAYE DE SAVIGNY

Dans notre désir d'être aussi complet que possible, nous désirons indiquer encore ici ce qui concerne l'abbaye de Savigny, tant au point de vue de son personnel que de celui des sommes qui furent allouées à ses religieux, dans la liquidation du traitement du clergé du département de la Manche, par l'arrêté du 15 octobre 1791 (1). Ce sont là des documents authentiques qui rentrent parfaitement dans le cadre que nous avons adopté pour la collégiale de Mortain, et qui sont à ajouter à ceux que nous avons déjà fait connaître dans la *Revue de l'Avranchin* (2).

« Il sera tenu compte aux ci-devant religieux de l'abbaye de Savigny, pour leur traitement de 1790 et les trois quarts de leur traitement de 1791, savoir :

1° Au sieur Marie Verdier, âgé de moins de 50 ans, pour 1790	900 fr.
Pour 1791	675 —
2° Au sieur Jean-Baptiste Poulain, âgé de plus de 70 ans, pour 1790	1.200 —
Pour 1791	900 —
3° Au sieur Alexandre Dupuis, âgé de plus de 70 ans, pour 1790	1.200 —
Pour 1791	900 —
4° Au sieur Claude Vincent, âgé de 66 ans, pour 1790.	1.000 —
Pour 1791	750 —
5° Au sieur Guillaume Maupoint, âgé de 60 ans, pour 1790	1.000 —
Pour 1791	750 —
6° Au sieur Marc-Antoine-Gilles Monlien,	1.008 —
52 ans, pour 1790.	1.000 —
Pour 1891	750 —
7° Au sieur Gérôme Santerre, moins de 50 ans, pour 1790.	900 —
Pour 1791	675 —

(1) Archives de Saint-Lo.
(2) Année 1898, n° 2, p. 74 et suivantes.

8° Au sieur Pierre-Augustin Vita, âgé de 52 ans, pour 1790	1.000 fr.
Pour 1791 . . . . . , ...	750 —
9° Au sieur Pierre-Jacques Bernard, moins de 50 ans, pour 1790	900 —
Pour 1791	675 —
10° Au sieur Hyacinthe-Anne Vallées, moins de 50 ans, pour 1790	900 —
Pour 1791	675 —
11° Au sieur Louis Lenglet, moins de 40 ans, pour 1790.	900 —
Pour 1791	675 —
12° Au sieur Alexandre Merlin, moins de 50 ans, pour 1790	900 —
Pour 1791	675 —
13° Au sieur Sauvé, ayant atteint, le 27 septembre 1790, 50 ans, et décédé le 29 novembre 1790	925 —
14° Au sieur Bernard Poilvilain, moins de 50 ans, pour 1790	900 —
Pour 1791	675 —
15° Au sieur Guillaume Achard, moins de 50 ans, pour 1790	900 —
Pour 1791	225 —
Total des articles ci-dessus. . . .	24.275 fr.

Suivent les signatures : Esnoul et Jullien.

Nous ferons remarquer qu'il y a deux noms différenciés dans les deux listes que nous avons données.

Au n° 8, le religieux est désigné Pierre-Augustin Vita, tandis que dans une autre liste, il est nommé Vital Capdeville.

Au n° 9, on indique Pierre-Jacques Bernard, et d'autre part on le dénomme Bernard Prevost.

Il ne doit pas cependant y avoir de difficultés sur leurs identifications.

---

4. — MEMBRES DIVERS DU CLERGÉ MORTAINAIS

Outre les noms ci-dessus indiqués nous avons rencontré dans les registres de la municipalité de Mortain les indications suivantes qui sont certaines :

De Chancé, Jacob, prêtre, ancien professeur au collège de Mortain, se fit délivrer un passeport, le 6 septembre 1792, à destination de Jersey, où il déclara se retirer.

Siméon-Henri Duhamel, ancien curé de Fontenay, réclama et obtint le même jour un passeport pour Jersey.

Gilles-Louis de Vaufleury, ancien curé de Barenton, reçut encore le même jour un passeport pour la même direction. Il fut déporté.

Le lendemain, 7 septembre 1792, Jean-François Cahour, ancien curé de Romagny, et Gabriel Champion, ancien vicaire de Romagny, se présentèrent ensemble pour réclamer deux passeports pour Jersey.

Henri-François Le Crosnier du Teil, ancien curé de Saint-Clément, demanda encore le même jour un passeport pour Coutances. Comme les précédents, il avait refusé le serment ; ses graves infirmités le mirent dans l'impossibilité de partir pour l'étranger, mais il obtint la faveur de résider à Mortain chez Eugène Le Crosnier, son parent. Sous cette condition, il ne fut pas inquiété.

Nous pouvons ajouter encore quelques indications sur divers ecclésiastiques du Mortainais. Ainsi :

N. d'Aurelle de Paladine, curé du Mesnilard, mourut en 1796, à Jersey. — Jean-Louis Lelièvre, vicaire à S. Clément, mourut en Angleterre, en 1800. — Pierre Gilbert, vicaire de La Mancellière et Thomas Trochon, curé de Saint-Hilaire-du-Harcouët, moururent également en Angleterre, en 1802. — Et Gilles Viel, vicaire de Saint-Paterne-de-Buais, mourut en 1811, à Kensington (1).

Hippolyte Sauvage.

(1) Plasse. Le clergé Français refugié en Angleterre. 1886, t. 2.

IX

L'ÉMIGRATION MORTAINAISE

Des mesures d'une grande sévérité furent édictées par l'Assemblée Législative contre les Emigrés, dont la liste s'éleva jusqu'au chiffre de cinquante mille personnes. Elle avait condamné à la perte de leurs biens et à la mort ceux qui ne seraient pas rentrés en France le 1er janvier 1792. Bien plus, elle voulut connaître exactement tous les noms des absents, et elle fit dresser des tableaux officiels qui pussent permettre d'agir d'une manière effective pour l'exécution de ses lois.

Le département de la Manche, pour ce qui le concernait, fit parvenir sa nomenclature au Ministère de l'Intérieur et de la Sûreté générale, dès le 28 juillet 1792. Elle fut comprise dans l'ensemble formé pour la France entière, suivant l'ordre alphabétique, qui fut déposé dans les archives des principaux bureaux des domaines du territoire. C'est dans l'un d'eux que nous avons trouvé ce travail historique et considérable, aujourd'hui inconnu et surtout peu accessible, mais qui a un caractère absolument officiel.

Sous la rubrique générale du département de la Manche, nous y avons relevé, pour le district de Mortain, les 128 noms suivants avec toutes les indications spéciales à chaque individu qui s'y trouve inscrit :

Noms, Surnoms, Prénoms	Domiciles	Situation des Biens
Allain, Gabriel	Mortain	Mortain
Almin, Gabriel-Auguste	Milly	Milly
Augustin, Jacques	Refuveille	Refuveille
Balain (L'Épinay)	Le Teilleul	Le Teilleul
Besnard (1)	Versailles (S.-et-O.)	Bries
Besnard, Jean-Baptiste	Le Teilleul	Le Teilleul
Besnard ... (prêtre)	Le Teilleul	Valognes
D'Auray, Beuve	Mortain	Gathemo
D'Auray, Beuve-Marie-Eugène	Mortain	Mortain, Saint-Pois Montjoie
Bigot, Georges	Le Teilleul	Le Teilleul
Billard (Charterie)	N.-D.-de-Cresnay	N.-D.-de-Cresnay
Campagnole	Montgotier	Montgotier
Campion, Gabriel	Mesnilrainfray	Mesnilrainfray
Champagne (Veuve)	Saint-Clément	Saint-Clément
Chaulieu (Des Rotours)	Mortain	Mortain
Chevrue	Avranches	Mortain
Cléret, Jacques	Le Teilleul	Le Teilleul
Clinchamp	Mesnilrainfray	Mesnilrainfray
Cousin (Du Jarrosay)	Le Teilleul	Le Teilleul
Couture, François-Louis-Aimé (Troismonts)	Mortain	Mortain
Danjou, Pierre-Philippe	Coulouvray	Coulouvray
Danjou (Les héritiers Julien)	Refuveille	Refuveille
Depreste ... (Deserreffle)	Vezins	Vezins
Dericq	Refuveille	Refuveille
Des Isles (Les héritiers Gabriel)	Vezins	Vezins
Destanger	Mortain	La Mancellière et Ewandierut
Doinel	Le Teilleul	Le Teilleul
Doinel, Jaeques-Charles-Alexandre	Vezins	Vezins

(1) Il est inscrit comme étant de Mortain et ayant ses biens en Seine-et-Oise.

Noms, Surnoms, Prénoms	Domiciles	Situation des Biens
Doinel, Jacques-Claude (Montier)	Husson	Husson
Doinel de Saint-Quentin	Refuveille	Refuveille
Dufeugray	Le Teilleul	Le Teilleul
Du Hamel	Lapentis	Lapentis
Du Hamel	Villechien	Villechien
Dulaurens (Montbrun)	Villechien	Villechien
Dulaurens de Montcelley	Mortain	Mortain
Dulongue	Virey	Virey
Dulongay	Isigny	Isigny
Duquesnoy (Les héritiers de la femme)	Montgotier	Montgotier
Etienne (fils), Auguste-André-Pierre	Mortain	Mortain
Foulon, René-Louis (prêtre)	Mortain	Mortain
Gallery (Dumanoir)	Le Teilleul	Le Teilleul
Gallery (Tremblais)	Le Teilleul	Le Teilleul
Gasserie, Marie	Mortain	Mortain
Géricault	Le Teilleul	Le Teilleul
Giroux	Le Mesniltove	Le Mesniltove
Godard, Thomas	Isigny	Isigny
Crandin (veuve)	Ste-Marie-du-Bois	Sainte-Marie-du-Bois
Grandin (les héritiers) (Du Mesnilhereux)	Mortain	La Mancellière et Saudières
Hédou (les héritiers)	Mortain	Mortain
Hérault	Mortain	Mesnilrainfray
Hérault (femme)	Mortain	Mortain
Hérault, Bernard-Jean-Maximilien	Mortain	Mortain
Héritiers Dericq	Mesnilrainfray	Mesnilrainfray
Joubin (officier)	Le Teilleul	Le Teilleul
La Champagne (femme)	Parigny	Parigny
La Chambre Vauborel	Mesnilgilbert	Mesnilgilbert
La Chambre, Mathieu	Mortain	Mortain
La Chambre	Mortain	Mortain
La Chambre, Mathieu (Vauborel, noble)	Mortain	Domfront et Mesnilcibout
La Champagne (De)	Loges-Marchis	Loges-Marchis
Laforge (De) Nicolas	Saint-Hilaire	Saint-Hilaire
La Houssaye	Mesnilrainfray	Mesnilrainfray
La Houssaye (fils)	Mesnilrainfray	Mesnilrainfray

Noms, Surnoms, Prénoms	Domiciles	Situation des Biens
Lair, Louis (Beauvais)	Mortain	Mortain
Lamarche, Thomas	Le Teilleul	Le Teilleul et Mortain
Lapinchonnière	Isigny	Isigny
La Roque, Eugène-Narcisse	Mortain	Mortain
La Tour, Charles	Mortain	
Laurens, Charles	St-Pierre-de-Cresnay	St-Pierre-de-Cresnay
Laurens, Jean	St-Pierre-de-Cresnay	St-Pierre-de-Cresnay
Lebret	Mesnilgilbert	Mesnilgilbert
Lebreton (fils d'André)	Périers	Périers
Lebreton, Gilles-René	Périers	Périers
Lecord (plutôt *Lecordier*)	Montgotier	Montgotier
Leforestier, Jean-Baptiste	Virey	Virey
Lingeard (fils), Charles-Nicolas (Saint-Paul)	Périers	Périers
Le Harivel, Marie (femme Mathieu La Chambre)	Mortain	Mortain
Lemarchand, Jean-Baptiste	Mortain	Mortain
Lenepveu, Louis-Cosme-Martin	Brecey	Brecey
Lepelletier, René-François	Mortain	Mortain
Lepelletier de la Pelleterie	Mesnilgilbert	Mesnilgilbert
Lecoy	Touchet	Touchet
Lerebourg	Mortain	Mortain
Lesageon, Jeanne - Françoise (veuve)	Villechien	Villechien
Levêque	Refuveille	Refuveille
Levesque, Louis-François	St-Barthelemy	St-Barthelemy
Lorgeril	Parigny	Parigny
Malherbe (de Nantray)	Savigny	Savigny
Masseron (des Barres)	Le Teilleul	Le Teilleul
Mesnage, Pierre-François (Boutrière)	Mortain	Mortain
Mesange (Saint-André)	Mortain	Mortain
Mesange, Simon	Husson	Husson
Montbrun (Dulaurens)	Mortain	Mortain
Passais	Mortain	Touchet
Passais, Jacques-Charles (de Montbenoist)	Mortain	Husson
Passais, Jean-Jacques	Mortain	St-Clément, Mortain Le Teilleul
Payen, Pierre	Chalandré	Chalandré

Noms, Surnoms, Prénoms	Domiciles	Situation des Biens
Payen, Victor	Chalandré	Vezins
Poilvilain	Mortain	St-Laurent-de-Cuves
Poilvilain	Mortain	St-Pierre-de-Cresnay
Poilvilain	Mortain	Mesnilrainfray
Poilvilain	Mortain	Montaigu-les-Bois Le Mesnil-Garnier
De Poilvilain, Sébastien-Anne	Coutances	N.-D.-de-Cresnay
Poulain, Jean-Jacques	Le Neutbourg	Le Neutbourg
Rousseau, François	Le Teilleul	Le Teilleul
Roussel	Parigny	Parigny
Roussel	Saint-Hilaire	Saint-Hilaire
Roussigny (veuve)	Mesnilgilbert	Mesnilgilbert
Roussigny (Enfants)	Mesnilgilbert	Mesnilgilbert
Saint-Blaise (Femme)	Isigny	Isigny
Saint-Poix (curé)	Mesnilgilbert	Mesnilgilbert
Tesson (Veuve) (1)	Mortain	La Mancellière
Tesson (Enfants)	Mortain	La Mancellière
Thébault	Mortain	Lapenty
Thébault (du Mesnilard)	Mortain	Saint-Hilaire
Vassy (Brécey. Noble)	Brecey	Brecey
Vauborel (La Chambre)	Mortain	Mesnilrainfray
Vauborel Charles-François (De Bion)	Bion	Lapenty et Bion
Vauborel	Le Teilleul	Le Teilleul
Vaufleury	Mortain	Mortain
Vaufleury (L'aîné)	Le Teilleul	Le Teilleul
Vaufleury, Henri (Le jeune, officier au Régiment Bourbon	Mortain	Mortain
Vaufleury (veuve. Malterre)	Mortain	Sainte-Marie-du-Bois et Le Teilleul
Vaufleury (fils. Malterre)	Le Teilleul	Le Teilleul
Vaufleury, Henri	Mortain	Saint-Clément Sainte-Marie-du-Bois
Verdun (De Passais)	Husson	Husson, Le Teilleul
De Verdun (Jean-Louis)	Husson	Husson
Vivien, Marie-Jacqueline (veuve Le Masson)	Martigny	Martigny

Hippolyte Sauvage.

(1) Elle n'émigra point. Voir le Tome XI des *Mémoires*, p. 141.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1er TRIMESTRE 1900

Bulletins mensuels de la Société d'Agriculture et de Commerce de Caen, de juillet 1897 à mai 1899. — Collection incomplète : il manque septembre et décembre 1898 ; janvier, mars et avril 1899.

Bulletin de la Société Les Amis des Sciences et Arts de Rochechouart. Tome IX, nos IV et V, 1899.

Bulletin trimestriel de la Société d'Histoire naturelle de Mâcon, nos 15 et 16, 1899 et 1900.

Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des Départements, tenu à Toulouse, en 1899 : Section des Sciences.

Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France. — Tome IX, 4e trimestre 1899.

Revue des Questions Héraldiques, Archéologiques et Historiques. N° 18 du 25 décembre 1899.

P. 341-344. Après avoir inséré notre réponse touchant l'origine de la famille du général anglais Symons, blessé mortellement à Glencoe-Dundee, le 20 octobre 1899, dans la guerre contre les Boërs (voir la *Revue de l'Avranchin*, Tome IX, p. 322-324 et 326), on y ajoute celle de M. Emile Travers, archiviste-paléographe à Caen :

« Tout *gentleman* anglais a la prétention, souvent peu justi-

fiée, de descendre d'un des compagnons de Guillaume-le-Conquérant.

Sur le rôle dit de l'abbaye de la Bataille et sur ses différentes copies, documents qui n'ont rien d'authentique et qui ont été fort altérés par des généalogistes peu scrupuleux, je ne trouve pas de chevalier normand appelé soit simplement Simon, soit Simon de Saint-Sèvres ou de Saint-Seven, parti d'Avranches.

Parmi les guerriers qui ont combattu à Hastings, il a pu s'en trouver plus d'un qui aient porté le nom de Simon, mais les chroniques ne les mentionnent pas.

Quant au surnom de Saint-Sèvres ou de Saint-Seven, dû soit au lieu de naissance, soit au fief d'un des vainqueurs des Anglais, il aurait été étrangement altéré, comme tant d'autres, par les historiens de la Grande-Bretagne.

Saint-Sèvres pourrait être une déformation de Saint-Sever. Il n'y a pas de localité de ce nom dans les environs d'Avranches, et je ne crois pas qu'on puisse attribuer à Saint-Sever (Calvados) l'origine d'un soi-disant Simon de Saint-Sèvres.

Ce bourg de Saint-Sever, où existait une abbaye fondée peut-être au VIe siècle, possède sur son territoire les restes d'un château qui remonte vraisemblablement au XIe siècle, époque à laquelle toute la contrée dépendait des vicomtes d'Avranches, mais où ledit château avait pour possesseur Ranulf de Briquessart, vicomte de Bayeux ou du Bessin.

Wace (*Roman de Rou*, v. 9.100) cite ce guerrier parmi les chefs de l'armée normande, à Hastings :

E Renouf crie o grant pooir :
Saint-Sevoir, sire Saint-Sevoir !

Plus loin dans l'énumération des Combattants, Wace (v. 13.649) cite :

Cil de Saint-Sever è de Caillie.

Mais Auguste Le Prevost, dans ses Notes de l'édition du *Roman de Rou* donnée en 1828, par Pluquet, ne pense pas qu'il s'agisse ici d'un seigneur de Saint-Sever (Calvados).

Saint-Sèvres ou Saint-Seven pourraient, à la rigueur, être des altérations de Saint-Sénier. Il y a dans l'Avranchin Saint-Sénier-de-Beuvron et Saint-Sénier-sous-Avranches. Ces deux paroisses ont été divisées en un certain nombre de fiefs, mais

ne semblent pas avoir donné naissance à des familles chevaleresques de leur nom.

Quoi qu'il en soit, il existe en Angleterre de nombreuses familles Simond, Simonds, Simons, Symon, Symonds, Symons, dont plusieurs, d'après la similitude des armoiries, appartiennent à une même souche. Les Symons, du comté de Cornouailles, sont très anciens ; et, en 1388, l'un d'eux était représentant de Helston au Parlement ; en 1735, William Symons, esq., de Hatt et de Broadmore, était Haut-Shériff du comté, et le général Symons, tué récemment dans la guerre contre les Boërs, est un de ses descendants. Cette famille a deux devises : *1° Fuimus ; 2° Cor nobyle, Cor inmobyle.* »

Emile TRAVERS.

Comme l'on voit, M. Emile Travers a eu la même pensée que nous touchant la corruption apparente du surnom de seigneurie et il a aussi puisé à la même source : le Rôle de l'abbaye de la Bataille ; mais, il admet la noblesse du général Symons, pourtant contestée en Angleterre même.

Trois poissons rares à Cherbourg, par M. Henri Jouan (Extrait des Mémoires de la Société des Sciences naturelles et mathémathiques de Cherbourg, Tome XXXI, 1899).

Ces trois poissons sont le *Cernier*, commun à Marseille ; la *Peau bleue* qui se distingue du Requin proprement dit par le manque de dentelures à ses dents ; et le *Flétan*, commun à Terre-Neuve.

Polybiblion. Revue bibliographique universelle, partie littéraire, 1re livraison, janvier 1900.

P. 88 : « Ce sont des bribes (1) pour l'histoire que M. de Tesson a recueillies sur *le Maréchal de camp de Petit-Cœur, marquis de Saint-Vast, Commandeur de Saint-Louis, commandant pour le Roi à Bayeux (1695-1787)* (Avranches, J. Durand, in-8° de 32 et 4 p.) (2). On voit que

(1) Quoique le mot soit absolument impropre (voir ses définitions par Littré), on devine aisément ce que l'auteur a voulu dire ; mais, comme on le verra plus loin, son opinion se trouve diamétrablement opposée à celle de l'historien de plusieurs de nos anciens régiments, tout particulièrement apte à en juger.

(2) *Revue de l'Avranchin*, Tome IX, p. 228-257 et 307-310.

ce guerrier fut brave et qu'il fut bon. La lettre que lui adressèrent les grenadiers de son régiment de la Couronne n'est peut-être pas un modèle de style « académique » ; son tableau, par Noury, au Musée de Bayeux n'est peut-être pas une merveille (A) ; mais à rapprocher l'un de l'autre, on sent qu'on est en face d'un vrai Normand et d'un vaillant Français. » Signé : Visenot.

(A) Le portrait, non signé, du marquis de Saint-Vast, à Bayeux, mais non à son Musée, a été au contraire trouvé assez merveilleux, pour nous servir de la même expression, puisqu'il a été attribué à tort ou à raison, à Robert Le Febvre, né à Bayeux le 18 avril 1756, mort à Paris au mois de janvier 1831. Elève de Regnault, ses nombreux portraits jouirent pendant longtemps d'une grande réputation. On cite d'abord ceux qu'il exécuta avec des décorations au château d'Airel près de Saint-Lo, et qui lui procurèrent le moyen de retourner à Paris et d'entrer à l'école dudit Regnault. Il peignit Napoléon, l'impératrice Joséphine, le pape Pie VII, tous les personnages de l'Empire et ceux de la Restauration. En 1814, il fut chargé du portrait de Louis XVIII pour la Chambre des Pairs, obtint le titre de premier peintre du cabinet et de la chambre du roi et la décoration de la Légion-d'Honneur.

Les quatre tableaux de Noury, que nous avons vus au Musée de Caen, donnent une haute idée de son talent. En 1781, année où il fit le portrait du marquis de Saint-Vast, il avait 34 ans et Le Febvre 25. Ce portrait étant signé, nous avons pensé que ce devait être l'original et non une copie. Au contraire, celui de Bayeux n'est pas signé. Est-ce une copie par Noury lui-même, par Robert Le Febvre ou par tout autre, nous n'en savons rien. Il y a trop longtemps que nous avons vu ce dernier pour pouvoir en parler sciemment.

Les comptes rendus, d'ailleurs, se suivent et ne se ressemblent guère. Voici, par exemple, celui de la *Revue des Questions héraldiques, archéologiques et historiques*, du 25 mars 1900, lequel nous paraît un peu mieux compris que le précédent :

Cette nouvelle œuvre du..... Président de la Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain est éminemment intéressante, car elle glorifie un officier général qui, tout en étant d'une famille noble, entra au service comme simple canonnier, puis

passa un demi-siècle au régiment de la Couronne, dont il était lieutenant-colonel depuis deux ans et demi, lorsqu'il fut promu brigadier d'infanterie en 1761. Blessé à Fontenoy et à Crevelt, il comptait seize campagnes. Il était, croyons-nous, le doyen des officiers généraux lorsqu'il mourut à Bayeux, le 13 janvier 1787, dans sa 92e année, entouré du filial respect de l'armée tout entière et de la vénération de ses concitoyens.

Par les très curieux documents que publie M. de Tesson, et dont plusieurs lui ont été gracieusement communiqués par M. Paul de Farcy, on apprend à connaître intimement l'ancienne armée française, et on ne l'en aime et admire que plus vivement. Qu'elle est touchante la lettre écrite à leur ancien lieutenant-colonel par les Grenadiers du régiment de la Couronne, lorsqu'il fut nommé Cordon rouge ! Et quelle tendre fraternité d'armes entre les officiers de ce beau régiment ! — Je confesse n'avoir pas souvent à lire des œuvres aussi parfaitenent attachantes que celle-ci. Que n'ai-je connu l'existence de tant de précieux documents lorsque je publiai l'historique du régiment de la Couronne ! Mais je demande à M. de Tesson la permission de les utiliser dans mon introduction à un ancien historique inédit du régiment de Piémont, ainsi que l'Appendice que lui a inspiré le charmant et curieux article consacré dans la Revue des *Questions héraldiques*, par M. Gaston du Boscq de Beaumont au maréchal de camp Petit-Cœur de Saint-Vast. (*Une réception dans l'Ordre de Saint-Louis au XVIIIe siècle*).

Anecdotes bas-normandes de Constantin de Renneville, rééditées d'après l'édition de 1724, par Paul Le Cacheux, ancien Membre de l'Ecole Française de Rome, Archiviste aux Archives Nationales.

René-Auguste-Constantin de Renneville naquit à Caen, le 9 octobre 1677, et mourut dans l'Electorat de Hesse, le 13 mars 1723. Directeur des Aides et Domaines à Carentan, il fut enfermé à la Bastille, de 1702 à 1713, pour des vers contre Louis XIV et Philippe V, roi d'Espagne, son petit-fils. Il publia, à Amsterdam, de 1715 à 1724, en cinq volumes in-12, *L'Inquisition française* ou *Histoire de la Bastille.*

Nous prenons ces renseignements dans la Nouvelle Biographie Normande de Mme Oursel. M. Paul Le Cacheux nous apprend

en outre que Renneville était Calviniste et qu'il fut accusé d'espionnage avec la Hollande.

Notre savant confrère a eu l'heureuse idée, — car il nous a fait passer un bien bon moment, — d'extraire de cette ancienne publication devenue très rare, les seules anecdotes sur la Normandie, lesquelles ne sont malheureusement qu'au nombre de six.

La première se trouve par hasard déjà imprimée dans le Tome VII de notre *Revue*, p. 85-86. Elle a pour titre : *Le Crucifix vendu aux enchères*, à Caen, au XVIIe siècle.

La seconde et la quatrième sont des histoires drôlatiques sur les Sourdins ou Cyclopes de Villedieu, histoires faisant connaître la simplicité de ces bourgeois qui seraient les meilleurs gens du monde, si la chicane, cette furie insatiable, ne s'était pas fourrée chez eux, pour se regorger de leur substance. Ils sont presque tous chaudronniers, mais riches, actifs, laborieux, et dévôts à la superstition. Leur curé, au temps de la quatrième anecdote, n'était pourtant pas un modèle.

La troisième, intitulée *Cérences et les Cérençois* est de beaucoup la plus longue et la plus intéressante. Elle montre dans tout son beau la chicane bas-normande. Les Coutançais et les Cérençais sont à couteaux tirés. Ces derniers ont la spécialité du faux témoignage. Le menu peuple de Cérences en vit à bon marché. L'avocat Folain en use et en abuse. Il trouve néanmoins son maître, à Vire, en Chapedelaine, qui lui fait perdre un procès en employant le même stratagème, ce qui le stupéfait tellement qu'il ne trouve rien de mieux à lui répliquer que : « Et fi donc, maître Chapedelaine, vous gâtez le métier. »

Il y a peu de peuples dont l'esprit soit plus subtil que celui des habitants de Vire, ce qui a donné lieu à ce distique :

Viria viripotens varia virtute virescit.
A magnisque viris Viria nomen habet.

Mais par malheur, depuis qu'ils ont reconnu la Chicane pour leur divinité favorite, animés de son génie, ils sont devenus pour la plupart fourbes et méchants.

Ce Chapedelaine était si retors, qu'étant avocat de M. le baron de Montbray, et d'intelligence avec le procureur de ce seigneur, il avait trouvé le secret de dépouiller ce pauvre baron de sa baronnie et de se l'approprier.

Quant à Folain, il devint si processif, en chicanant jusqu'aux Cérançais eux-mêmes, que ceux-ci le chassèrent de leur sanctuaire, ce qui l'obligea d'aller s'établir à Granville, malheureusement pour cet agréable séjour, ville franche d'impôts, dont les citoyens, le meilleur peuple qui fût sous le ciel, vivait dans la plus grande simplicité du monde ; mais depuis que Folain (1) et consorts, une troupe nombreuse de Cérançais et d'autres canailles s'y sont jetés, ils ont soufflé leur esprit de chicane dans le sein de ces bonnes gens, du menu peuple s'entend, si cruellement, qu'il est à craindre qu'ils n'en fassent des citoyens aussi corrompus que les Cérançais mêmes, s'ils n'étaient retenus par la crainte et l'exemple de plusieurs personnes d'un mérite distingué.

Finalement, ces Cérançais, corrupteurs du menu peuple de Granville, font la désolation d'un des curés de cette ville : l'abbé du Hommet. On sait qu'il y en avait deux ressemblant alors aux chapons de rente, un bon et un mauvais. L'autre était l'abbé Gautier (2) qui avait l'âme toute Cérençaise et jubilait des tourments de son adjoint.

La dernière anecdote intitulée : *Plaisant voyage du Doge de Gênes à Carentan* pourrait aussi bien avoir pour titre Railleur raillé. Ce railleur de profession, nommé Le Chevalier, était originaire de Vire, ce qui est tout dire, puisqu'on a déjà fait l'éloge de cette ville.

Nous voyons dans cette anecdote que le 19 mai est le jour où l'Eglise Romaine célèbre la fête de saint Yves, patron des chicaneurs et que l'on peut aussi appeler saint Yves, patron des bons buveurs, car ce jour-là tous les officiers de Madame Justice, depuis le Premier Président jusqu'au dernier des recors, se régalent d'avoir un saint, vrai ou chimérique, de leur corps.

Sanctus Yvo,
Erat Brito,
Advocatus et non latro,
Res miranda !

---

(1) Son prénom était Antoine. Le livre de raison d'un bourgeois de Granville, publié dans le Tome XIII de nos *Mémoires*, a été écrit par Julien Folain, de 1734 à 1770.

(2) Tome XIII des *Mémoires*, p. 260 et 264.

Yves, des chicaneurs le patron vénérable,
Fut saint, quoique Breton,
Avocat, non larron,
Chose admirable !

On célébrait à Carentan cette fête d'une manière tout à fait extraordinaire puisqu'elle durait quelquefois huit jours.

Revue des Provinces de l'Ouest, nos de janvier et février 1900. P. 20 :

FAIENCES PATRONALES

Jadis, les bateliers des rives de la Loire
Achetaient à Nevers des plats enluminés,
Où leurs patrons, tenant la croix ou le ciboire,
Etalaient leurs portraits de fleurs environnés.

Chacun d'eux rappelait un fait à leur mémoire,
Ils nommaient les époux et les frais nouveaux-nés ;
Au-dessus des berceaux les saints nimbés de gloire
Se penchaient pour bénir les parents prosternés.

On posait aux dressoirs ces images naïves :
C'était pour la famille un livre de raison, (1)
Qui disait les bonheurs qu'avait eus la maison.

Longtemps on y garda l'assiette aux couleurs vives,
Qui décorait bien mieux qu'un bouquet de saison,
Et les gens y tenaient comme un noble au blason.

Paul Sébillot.

Nous possédons quelques-unes de ces assiettes de Nevers trouvées à Brest. Mais les couleurs vives sont sans doute là pour

(1) Un livre de raison est plutôt un registre de comptes que d'événements de famille.

la rime. Leur couleur dominante est un très joli vert, qui n'a rien d'éclatant. Cette couleur étant celle de l'espérance convient très bien du reste aux nouveaux-mariés et aux nouveaux-nés. Au-dessous des images des saints patrons se trouvent, avec les millésimes, les noms et les prénoms des époux et de leurs enfants. Exemples : Saint Jean-Baptiste et son mouton, au-dessus de jean.secretin.la.jeanne.perrine.secretin. 1779. — Saint Pierre montrant les clefs du paradis au-dessus de pierre.gillet. 1780.

Chronique de la Société des gens de lettres, n° 1, janvier 1900.

Nous remarquons, p. 8 et 9, parmi les ouvrages pouvant être reproduits par les journaux ayant un traité avec la Société des gens de lettres,les articles de M. Henri Datin : *La Partie de barres* et *Le Bazar de la Charité*, parus dans le *Glaneur de la Manche*, à St-Hilaire-du-Harcouët, et celui de J. Laurence : *Dieu l'Inconnaissable, hypothèse scientifique*, paru dans la *Revue d'Archéologie d'Avranches et de Mortain*, Tome IX, p. 289-301.

Notices, Mémoires et Documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire Naturelle du département de la Manche. — 17e volume, 1899.

Ce volume commence par un article du savant Président de cette Société, M. Lepingard, sur *La Baronnie du Hommet, son Origine et ses Seigneurs*, qui est en quelque sorte la suite du *Partage de cette Seigneurie*, en 1253, dont nous avons dit un mot dans le Tome IX de la *Revue*, p. 221-222. Après les barons du Hommet, ces seigneurs furent, par alliances successives, pour la première partie : les de Villiers ; de Tournemine, sires de la Hunaudaye en Plédéliac ; d'Annebaud, aussi seigneurs de la Hunaudaye en Bretagne ; puis un de Feschal (1), parent des d'Annebaud, comme descendant par les femmes des Villiers ; il la vendit, en 1591, aux Carbonnel de Canisy, lesquels furent barons de Marcey sous Avranches et eurent pour successeurs et postérité les Faudoas (2) et les Kergorlay ; ces derniers possèdent encore les terres de Canisy et du Hommet.

---

(1) On retrouve les noms de Villiers, Tournemine et Feschal dans notre *Extrait de la Seigneurie du Grippon*, *Revue*, Tome VII, p. 9 à 16.

(2) Les Faudoas furent aussi barons de Marcey, d'après un manuscrit que nous avons sous les yeux, et, après eux, les d'Argouges et

Le second article a pour titre *La Châtellenie de Beaumont-le-Richard* dans la paroisse du même nom, qui fut tardivement réunie à celle d'Englesqueville (Calvados). L'auteur, M. du Boscq de Beaumont, pense que sa qualification est due à Richard du Hommet, baron de Varenguebec, connétable héréditaire de Normandie, et dit que la Maison du Hommet tomba en quenouille, vers le milieu du XIIIe siècle. Cela est vrai pour les barons de ce nom ; mais il y eut certainement des cadets qui subsistèrent plus longtemps. En effet, nous trouvons simultanément dans l'Armorial de 1396 du héraut Navarre :

N° 207. M. Guillaume de Villers (*sic* pour de Villiers) du Hommet (1). Fessé d'argent et d'azur de VI pièces, à trois molettes noires ou (en) chief.

N° 228. M. Acariz du Hommet. — Fessez d'or et de gueules de VI pièces, acartelez de l'un en l'autre.

Et parmi les défenseurs du Mont Saint-Michel (liste du vicomte de Poli) : Renaud du Hommet, dont l'écu était, en 1415 : *fascé de besants et de 3 fasces besantées de 6 pièces.*

Or, si M. Lepingard donne pour armes aux du Hommet, p. 30 : d'argent à trois fleurs de lis de gueules ou d'argent à la bordure biseautée de gueules, voici ce qu'en dit M. du Boscq de Beaumont, p. 49 :

« Les armes des du Hommet sont généralement dites : « D'argent à trois fleurs de lis de gueules. » Cependant plusieurs » membres de cette famille en portèrent d'autres. Le sceau » d'Enguerrand du Hommet, reproduit par M. Léchaudey » d'Anisy est : *Fascé d'argent et de gueules de six pièces, accom-* » *pagné de six tourteaux de gueules sur les fasces d'argent* (3, 2, 1) » On le voit encore ainsi représenté dans les ruines de l'abbaye

---

Le Sauvage et de nouveau des Carbonnel. Dans le Tome XIII des *Mémoires*, nous avons cité, comme baron de Marcey en 1789, Jean-Louis de Carbonnel, seigneur de Belval, marié en 1763 à Madeleine Tesson du Fresne à Noirpalu. Ce sont eux qui ont fait bâtir le château actuel de Marcey, comme l'indiquent les armes d'alliance du fronton. (Tome XI des *Mémoires*, p. 101-102)

(1) Ce Guillaume de Villiers était, d'après l'article de M. Lepingard, le septième seigneur de son nom, baron du Hommet en sa première partie.

» de Longues, près Bayeux. » Il y a donc une grande analogie entre ces deux sceaux.

Dans la Recherche de Montfaut de 1463, on trouve trois du Hommeel et aucun du Hommet. Parmi eux se remarque Guillaume du Hommeel au Mesnil-Durand, dans la sergenterie même du Hommet, élection de Carentan.

Aussi n'est-il point surprenant que dans la Recherche de Roissy, du Hommeel devienne du Hommet :

C'est François du Hommet, Sieur du Mesnil-Durand et des Pezerils, demeurant à Bahaye, même sergenterie du Hommet.

Les Pézerils, audit Bahais, ancienne paroisse annexée au Pont-Hébert, se trouvent à la limite de la Meauffe et à peu près à égale distance de ces deux clochers. Le Mesnil-Durand est encore une paroisse succursale du Pont-Hébert, mais n'est plus une commune.

Roissy ne cite que ce du Hommet et aucun du Hommeel.

De la Recherche de 1634-1635 de d'Aligre, nous ne possédons que les élections d'Avranches et de Mortain, où il n'y a pas encore de du Homméel.

Dans le Rôle de la Noblesse du Grand-Bailliage du Cotentin, en 1640, dont nous avons parlé dans le Tome VI de la *Revue*, p. 555-557, on trouve à Sartilly : Louis et Charles des Hommetz, escuiers, frères, sieurs du Mesnil-Durand; gens de repos, qui portent l'épée et riches de 3.000 livres tournois de rente.

Dans la Recherche de Chamillart, de 1666, c'est de nouveau, p. 162, puisqu'il les classe avec raison parmi les anciens nobles trouvés dans Montfaut : du Homméel, pour les Seigneurs de Sartilly, descendant des seigneurs du Mesnil-Durand et des Pézerils dans la sergenterie du Hommet (Tome XII des *Mémoires*, p. 105); mais ce n'est principalement du Homméel que pour les hommes, car pour la majorité des femmes, c'est encore du Hommet, p. 166, 554, 730.

Dans l'Armorial de d'Hozier, de 1796, c'est du Haumet pour le sieur de Bréquigny à Sartilly (Tome XIII des *Mémoires*, p. 94).

Dans les Mémoires de l'Intendant Foucault, de 1697, c'est, dans notre exemplaire, du Hommel à Sartilly (même volume, p. 196); mais du Hommet dans celui de Mgr Deschamps du Manoir (Tome VIII de la *Revue*, p. 250).

Dans l'Armorial, de 1720 ou environ, de Chevillard, reproduit par Magny, c'est encore du Hommet pour le seigneur de Sartilly (Tome I, p. 85).

Enfin, en 1789, d'après les procès-verbaux officiels, c'est de nouveau du Hommeel pour le seigneur de Bréquigny à Sartilly (Catalogue des gentilshommes de Normandie, p. 41).

Sur le contrat de mariage, du 27 septembre 1598, de Gabriel Tesson du Mesnil-Balisson avec Marguerite du Hommet, fille du seigneur du Mesnil-Durand et sœur du seigneur de Sartilly, ce nom est toujours écrit du Hommet, mais sur un acte du 28 décembre 1648, transcrit au dos même de ce contrat, et six autres actes, c'est du Hommel; sur un seul, du Hommetz (pièces dites originales au cabinet des titres, vol. 2.812, n° 62.547).

Il est donc bien certain que le nom de la même famille s'est écrit à la fois du Hommet, du Hommel, du Homméel et du Hommetz.

Il est non moins certain que ce nom a dû aussi s'écrire du Hommé (1), et, en omettant l'accent, du Homme pour du Hommet ; autrement Julien Pitard n'aurait point confondu les du Homme et les du Hommet ou mieux du Homméel, comme nous l'avons fait remarquer dans le Tome XIV des *Mémoires*; p. 17, note (1), et p. 56, note (1).

Dans la Recherche de Chamillart, les deux frères du Homméel, dits sieurs de Sartilly, et *du lieu*, demeurant à Sartilly, et les trois autres frères du Homméel, de la paroisse de La Vendelée, figurent dans le même article et portent : *d'argent au sautoir d'azur*.

Dans sa Revue monumentale et historique de l'arrondissement de Coutances, M. Renault cite Guillaume du Homméel à la Vandelée dans le cours du XIVe siècle, et, dans la commune voisine de Gratot, près de Coutances, Luc-Marie du Homméel, seigneur et patron de Gratot en 1778. En cette commune de Gratot se trouve la paroisse succursale du Homméel, dite à notre connaissance : le Hommet : 1° dans la

---

(1) Au n° 252 de ses défenseurs du Mont-Saint-Michel, le vicomte de Poli dit que Dom Le Roy nomme R. du Hommé pour du Hommet.

Recherche de Chamillart, p. 463 ; 2° sur l'un des murs même de la tour élevée en 1834 pour cette ancienne église refaite en partie ; 3° sur la carte de l'Etat-Major (1). — [Annuaire de la Manche de 1852, p. 667, 681, 682]. — Quoique l'auteur n'en dise rien, n'y mentionnant aucun gentilhomme de ce nom, c'est donc là probablement qu'il faut chercher le berceau de nos du Hommet ou mieux du Homméel de l'Avranchin et non certainement dans la commune du Hommet-d'Arthenay (2), de l'arrondissement de Saint-Lo.

Dans son étude sur les Etymologies des noms de lieu et des noms de familles dans l'Avranchin (Tome XII des *Mémoires*, p. 182), l'abbé Masselin ne fait aucune différence entre le Holme (d'où du Homme, du *holme*), le Hommet et le Homméel, de *holmus*, portion de terre formant une presqu'île sur une rivière ou dans des marais. Mais les familles du Homme, du Hommet et du Homméel, toutes les trois d'ancienne extraction, avec des armes dissemblables, paraîtraient néanmoins bien distinctes si autrefois les noms propres avaient eu une orthographe fixe comme à présent. On a donc confondu les du Hommet et les du Homméel avec les du Homme (voir notre Pancarte armoriée du Mont-Saint-Michel, Tome XII des *Mémoires*, p. 238, n° 66, et le manuscrit de Julien Pitard, cité plus haut), et, très officiellement, les du Homméel avec les du Hommet (voir la Recherche de Roissy, également citée plus haut).

Cette confusion entre les du Homméel et les du Hommet existe encore aujourd'hui. Ainsi l'on voit figurer sur la liste des souscripteurs au livre, de 1895, du vicomte de Poli sur les Défenseurs du Mont-Saint-Michel, un du Hommet qui prend le titre de baron et porte pour armes : *d'argent au sautoir d'azur*, comme du Homméel. D'après lui ce seraient celles dudit

---

(1) Cette seconde orthographe vaut bien la première, car M. Renault commence ainsi son article : « Le Homméel, *Humetius*, *Hommeelus*, *Holmetium*. Ce nom est un dérivé du mot saxon *hulmum*, qui signifie *insula*, ou du mot scandinave *holm*, qui veut dire un lieu entouré d'eaux douces. »

(2) Saint-Pierre d'Arthenay formait autrefois une commune distincte de celle du Hommet. M. Louis Dubois dit, dans son Itinéraire de Normandie, que c'était Helmet dans le XIe siècle et depuis le Hommet.

Regnault du Hommet. Il devait même nous envoyer copie de divers documents à ce sujet, si bien que tout en nous dispensant, comme le vicomte de Poli, de mettre sur notre Pancarte, ce blason en regard dudit nom, nous paraissons cependant avoir cru à moitié au dire de ce baron (1), ancien officier ministériel, puisque nous avons expliqué en note qu'il pouvait y avoir diversité d'armes dans une même famille ou similitude d'armes dans des familles différentes ou plusieurs sceaux pour le même gentilhomme. Mais finalement, il ne nous a rien envoyé du tout, ce qui est assez suggestif.

La paroisse du Homméel s'étant aussi appelée Le Hommet, il n'est pas surprenant d'ailleurs que les du Homméel se soient également nommés du Hommet.

Le 3me article est *Un Aveu et Dénombrement du comté de Thorigny au XVIIe siècle,* par M. A. du Buisson de Courson.

L'aveu est rendu au Roi en 1670, par François de Matignon. Il possédait 15°, p. 76 : « La baronnie de la Roche-Tesson, dont le chef est sis paroisse de la Colombe (près de Villedieu-les-Poëles) (2), vicomté de Coutances, et s'extend paroisse de Percy, à cause du fief de Percy, faisant à présent partie de ladite baronnie et qui se relève par trois fiefs de haubert ; et relève dudit Comté, à cause de la prévosté de La Colombe, le fief de la Couperie, autrefois aumosné par lesdits barons de La Roche-Tesson aux Abbé et Religieux de Saint-Sauveur-le-Vicomte ».

La baronnie de la Roche-Tesson et le fief de Percy furent unis et incorporés au comté de Thorigny, par Lettres patentes données à Paris, en avril 1644, et enregistrées en la Chambre des Comptes, le 16 janvier 1648.

Le Livre des Miracles des Saints de Savigny, d'après le manuscrit original contemporain du Roi Saint-Louis, et comoposé aux années 1243 et 1244, traduit pour la première fois, avec préambule,

---

(1) On pouvait d'autant mieux y croire que le vicomte de Poli cite ledit baron du Hommet parmi ceux qui l'ont aidé dans ses recherches (p. 84 de son Introduction et 250 du Tome XII des *Mémoires*).

(2) Le Guide-Joanne pour la Normandie place les ruines du château de la Roche-Tesson, sur les bords de la Sienne, à Villedieu même, ce qui est une erreur.

par Hippolyte Sauvage, Officier de l'Instruction Publique, avocat, ancien maire et ancien magistrat.

L'auteur dit dans son Préambule que *ce Livre des Miracles* présente un certain intérêt, parce que surtout il renferme des témoignages contemporains d'une grande vérité. Ils ont paru d'une nature telle à plusieurs ecclésiastiques fort distingués, auxquels il avait communiqué son projet de publication, que tous l'ont encouragé à n'y apporter aucun retard. Ils l'ont même secondé de leur concours très actif.

Anciens Registres paroissiaux de Bretagne, par l'abbé Paul Paris-Jallobert, 1er trimestre 1900.

Fougères (deuxième fascicule), Guenroc, Visseiche.

Le Chercheur des Provinces de l'Ouest (Bretagne, Normandie, Maine, Anjou, Touraine, Poitou, Aunis, Saintonge, Angoumois). — 1re année, n° 1, janvier 1900.

Le baron Gaëtan de Wismes, directeur de cette Revue, cite deux Nantais au Transvaal : Henry de Charettte, neveu du général, et le colonel comte de Villebois-Mareuil (1) qui fut cité à l'ordre du jour pour sa brillante conduite à l'affaire de Vienne-lès-Blois (28 janvier 1871), où il avait reçu une blessure grave qui lui valut d'être décoré et promu capitaine sur le lieu même de l'action. Au cours de la campagne de Tunisie, il trouva le moyen de se faire remarquer par son intrépidité dans le seul combat auquel prit part son bataillon. Colonel en 1892, il était le plus jeune de son grade de l'armée francaise. Peu après, il donna sa démission et partagea dès lors son activité entre l'éducation de sa fille, les associations d'anciens militaires et la littérature. Grâce à lui, de brillantes victoires ont été remportées par les Boërs.

Cette nouvelle Revue se termine par une cinquantaine de questions. Nous avons pu répondre à quelques-unes.

Polybiblion. — Revue bibliographique universelle. — Partie littétaire, livraison de mars 1900.

---

(1) Tué, le 5 avril, à Boshof.

P. 282 : Le Tome XIV des *Mémoires de la Société d'Archéologie, littérature, sciences et arts des arrondissements d'Avranches et de Mortain* (Avranches, J. Durand, in-8° de 304 pages) vient de paraître. Il contient la très curieuse *Recherche de Jean Guilloches, élu de Mortain en 1523*, donnée par M. A. de Tesson. M. Hippolyte Sauvage a publié deux bons travaux sur les *Anciens Fiefs de l'Avranchin* et les aveux et hommages dans l'ancien comté de Mortain, et une *Note sur le Dictionnaire des Fiefs de Normandie par Brussel*. M. A. de Courson et M. A. de Tesson ont étudié *la Famille de Billeheust*. Enfin des tables des Bulletins annuels et des Mémoires de 1836 à 1900 terminent très heureusement le volume.

Signé : VISENOT.

A peine ce Tome XIV de nos *Mémoires* avait-il paru, que M. Hipp. Sauvage recevait de la Société archéologique de Saint-Lo, répondant à son appel, une demande de copie de la partie du Dictionnaire manuscrit des fiefs de Normandie, par Brussel, relative aux deux vicomtés de Coutances et de Carentan, pour être publiée dans le prochain volume de cette Société, comme nous avons nous-même publié ce qui concerne l'Avranchin, p. 138 à 189. C'est, lui écrit-on, une œuvre dont l'intérêt historique est de premier ordre.

M. Hipp. Sauvage avait déjà fait la copie qui regarde le bailliage d'Alençon. Voir, p. 257, la lettre qu'il nous écrivait à ce propos et qui montre qu'il ne se trompait nullement dans ses prévisions.

Le Gérant : JULES DURAND.

Imprimerie Avranchinaise de Jules Durand, rue Boudrie, 2, Avranches

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

Littérature, Sciences & Arts

DES ARRONDISSEMENTS D'AVRANCHES & DE MORTAIN

SÉANCE DU JEUDI 26 AVRIL 1900

à deux heures, à la Mairie, Salle de la Justice de Paix

Président : M. ALFRED DE TESSON

Secrétaire : M. JULES DURAND

Etaient présents : MM. DE CLINCHAMP ; LANFRANC DE PANTHOU, ancien Procureur général ; LEBEL, ancien Libraire ; l'abbé MAHEUX, Curé de Saint-Oven ; MAUDUIT, Conseiller général, Maire de Saint-Martin-des-Champs ; l'abbé ORVAIN, Vicaire de Saint-Oven ; PHILIPPES DE CANTILLY ; THÉBAULT, ancien Libraire ; le baron DE TONGE.

ORDRE DU JOUR

1. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.
2. — Présentation de nouveaux membres titulaires.
3. — Dépouillement de la correspondance — Nécrologe.
4. — Livres reçus et photographies offertes.

LECTURES

5. — *Le Vicomte Athanase d'Amphernet*, par M. Hipp. Sauvage.
6. — *Lettre*, de Mgr Deschamps du Manoir, *au sujet de la famille du donateur du tableau de l'ex-Musée, dit le papillon d'Avranches ; des derniers de la Chambre ; de l'église de Bacilly ; du richard et des gentilshommes pauvres d'autour de la lande de Beuvais.*

7. — *Notes pour servir à l'histoire de Granville*, par Mgr Deschamps du Manoir.

8. — *Une Solanée*, par M. Sosthène Mauduit.

9. — *La Chanson d'Avranches*, poésie, par M. Jules Durand.

10. — *Avranches vers 1779 : Plan* communiqué par M. Lebel, ancien libraire.

I

Le procès-verbal de la séance du 4 janvier 1900 est adopté sans observations.

II

On reçoit ensuite membres titulaires :

1° M. Alfred Perrin, publiciste, 40, rue de la Barre, à Paris, présenté par le Président et le Secrétaire ;

2° M. le Vicomte Alphonse d'Amphernet, fils unique de feu notre regretté confrère, M. le Vicomte Athanase d'Amphernet, 92, rue Royale, à Versailles, présenté par M. Hipp. Sauvage et par le Président.

III

EXCUSES MOTIVÉES
D'UN ARCHÉOLOGUE EN DÉTRESSE

Avranches, 25 Avril 1900.
(Post meridiem.)

MON PRÉSIDENT,

Voyez la malechance,
Qui me poursuit... Ici, deux inspecteurs
De la Finance
Sont arrivés...
Je garde mes hauteurs,
Balayant l'horizon avec des télescopes
Et, sur ces deux Argus, tirant des horoscopes...
Ainsi, je n'entendrai, ni Sosthène Mauduit
Nous aguichant sa *Solanée*,
Non plus que la *Chanson*, — ce trop rare déduit,
O perle unique de l'année !
— Que consacre Jules Durand

A notre Avranches la Pimpante.
Il me faut rester dans le rang,
Rrrran....
Sous l'hypothécaire soupente ;
Il vous faut pleurer, mes deux yeux,
Sur un timbre moyenâgeux.
Pleurons... ça fait du bien à la paupière,
Avec un registre en gouttière,
Conservant le lointain d'espoir
De se revoir
Le soir,
A l'heure où chante la chouette...
La chanson de Durand est, certes, plus... chouette...

Emile Asse.

M. Albert Legrin, président du Tribunal civil, souffrant depuis quelques jours, exprime ses regrets de ne pouvoir assister à la séance.

Plusieurs autres membres, tels que le secrétaire en voyage, et le vice-secrétaire en tournée de contrôle, se sont aussi excusés de vive voix. Notre réunion est malheureusement tombée en même temps que celles du Conseil municipal et de l'Assemblée générale de la Caisse d'Epargne.

Nous ne sommes point abonnés au *Polybiblion*, revue bibliographique universelle, qui doit avoir pour règle de demander un exemplaire de toutes les publications nouvellement parues, qui en valent la peine, à leurs différents auteurs et d'envoyer en échange à chacun d'eux, en particulier, le numéro qui rend compte de leur œuvre. Nous pensions bien que le travail si remarquable de M. Ferdinand Guéroult sur le protestantisme n'avait pu y être omis. Aussi avons-nous reçu, sur notre demande, communication de l'article ci-après :

« La *Revue de l'Avranchin* a publié une très intéressante communication de M. F. Guéroult : c'est le procès-verbal du pillage de la cathédrale et de l'évêché d'Avranches par les protestants, en 1562. De nombreuses notes, un style très personnel, en font un article de polémique religieuse qui mériterait d'être lu et connu du grand public. » (avril 1899, p. 378).

M. l'abbé Laveille sera notre délégué au 38e Congrès des Sociétés Savantes à la Sorbonne, du mardi 5 au samedi 9 juin, pour y donner lecture d'une étude sur le Collège d'Avranches avant la Révolution.

M. Ase Le Monnier, bien attristé de l'incendie du Musée, nous écrit : « C'est le cas de dire avec le poète : *debemur morti nos nostraque* ; c'est à désespérer ; rien ne vaut, disait Septime-Sévère. Cherchons, dans le désert, les lieux où fut Palmyre ! dit Chênedollé. Je ne doute pas que la salle de la paix ne soit bien triste auprès de ce sanctuaire des arts, devenu la proie des flammes. Là on était entouré de tout un monde de souvenirs ; là tout parlait aux yeux, à l'intelligence et au cœur. Je n'ai jamais assisté à aucune séance sans éprouver une sensation de plaisir inoubliable et tous les étrangers étaient comme moi. Cependant vos paroles sont réconfortantes, mais ce qui est perdu ne se retrouve jamais. »

Nous avons appris, en correspondant avec M. le Vicomte de Poli, qui devait y écrire la partie *Héraldique*, que le *Livre du siècle*, auquel nous avions souscrit, le 7 mai 1896 (voir la *Revue* VIII, p. 83 et 334), ne paraîtrait point. C'est en vain que notre dévoué confrère, M. le Commandant Détieux, ancien adjoint d'une mairie de Paris et représentant de cet ouvrage pour l'arrondissement d'Avranches, qui y avait lui-même souscrit pour son propre compte, a adressé plusieurs réclamations au Directeur de cette entreprise avortée, M. Joseph Rousseau, 45, rue Taitbout ; il faut donc en faire son deuil. Le numéro-spécimen était pourtant plein de promesses. Nous y avions remarqué des articles d'Henry Houssaye sur Napoléon, que ses camarades de l'école militaire de Brienne appelaient *Paille-au-Nez*, parce qu'avec son charabia corse il prononçait son nom *Napoiglione* ; du contre-amiral Dupont sur Villaret-de-Joyeuse et l'amiral Courbet, etc.

La Bibliothèque de l'Université de Paris accuse réception du Tome XIV de nos *Mémoires*.

Mgr Deschamps du Manoir remercie aussi de ce Tome XIV et de la *Revue* qui le charment et l'intéressent. Heureusement, dit-il, que les publications si répandues survivent à l'incendie de la bibliothèque et des archives. Il est très flatté de l'approbation de M. Jules Couraye-DuParc pour ses notes sur

Granville, dont nous nous étions empressé de lui communiquer le manuscrit.

Mgr Deschamps du Manoir nous écrit encore qu'après l'inauguration solennelle, du 7 juin 1838, de la galerie destinée à recevoir le Musée (Revue, IX, p. 357), celui-ci s'enrichit des dons du pays. — Nous le croyons sans peine : pas de contenu sans contenant.

M. Lepingard, président de la Société savante de Saint-Lo, ayant reçu le 14e volume de nos *Mémoires*, n'a rien eu de plus pressé que d'en parcourir les pages. Il a cru que notre note (1) de la page 17 était erronée, parce que nous avons écrit : « *du Hommet ou du Homméel* », en parlant des seigneurs du Mesnil-Durand, des Pézerils à Bahais, de Sartilly et du Mesnil-Bœufs. Nous ne pouvons pas faire cependant que ce qui a existé n'ait point existé et que le nom de la famille du Homméel ne se soit aussi écrit du Hommet, ces deux mots étant absolument synonymes. Mais il y a certainement lieu de distinguer entre les du Hommet qui avaient pour armes principales : *d'argent à trois fleurs de lis de gueules*, et les du Hommet ou mieux du Homméel qui portaient : *d'argent au sautoir d'azur*. Nous ne pouvons pas faire non plus que les deux paroisses des arrondissements de Saint-Lo et de Coutancees, qui se distinguent aujourd'hui par les noms de Le Hommet-d'Arthenay et Le Homméel, ne se soient également appelées, l'une et l'autre, Le Hommet tout court. D'ailleurs, si nous n'avions pas indiqué les deux variantes ci-dessus dans notre note, on n'aurait point compris comment Julien Pitard avait pu confondre dans un même article les du Homme et les du Homméel, nom qu'il aura sans doute trouvé écrit du Hommé (sans accent, suivant le fréquent usage d'autrefois), pour du Hommet, mais ce qui faisait naturellement pour lui du Homme. Nous avons expliqué tout cela très au long dans la dernière *Revue*, p. 64 à 68.

M. Lanfranc de Panthou, *ancien Procureur Général* (et non ancien avocat général, comme on l'a imprimé à tort dans les deux derniers volumes de nos *Mémoires*, nous ne pouvons nous expliquer comment, puisque c'est bien ancien Procureur Général dans les Tomes VI à XII), nous fait savoir que sa monographie d'Evrecy, dont il est déjà fait mention dans le

Tome IX de la *Revue*, p. 103, est publiée par la Société des Antiquaires de Normandie. Il nous a appris en séance que l'impression en était même terminée. Le tirage à part paraîtra donc prochainement.

Le Musée national de Stockolm (Suède) demande plusieurs volumes de nos publications qui manquent à sa collection. Notre réserve est malheureusement brûlée.

M. Léon Séché, directeur de la Revue illustrée des Provinces de l'Ouest, demande le dernier volume de nos *Mémoires* pour en rendre compte dans le prochain bulletin des Sociétés savantes de l'Ouest. Il propose même en échange d'adresser sa belle publication, que nous recevons déjà ; mais son fameux compte-rendu consiste en une simple nomenclature desdites publications.

M. Saint-Arroman, chef de bureau au Ministère de l'Instruction publique, chargé du service de l'Exposition, accuse réception des dix derniers volumes de nos publications, qui y figureront dans la classe III. Cet envoi nous a valu une carte d'Exposant. Interrogé par M. Hipp. Sauvage sur ce que l'on comptait faire en outre, M. Léopold Delisle ne croit pas qu'il soit dressé de rapport général sur les Sociétés savantes. On nous a cependant assez demandé de renseignements.

Mlle Louise Daumesnil, qui habite maintenant à Vernon, près de Caen, est heureuse de continuer à recevoir nos publications. C'est, dit-elle, un souvenir de ce cher Avranches, qui lui est précieux.

M. Marcel Monmarché, rédacteur aux Guides-Joanne, demande des renseignements sur l'incendie de l'ancien évêché et du Musée. Nous lui avons envoyé notre note imprimée à la fin du Tome IX de la *Revue*.

M. Charles Guérin nous informe qu'un coudrier porte-gui, pas assez rare, lui a été dernièrement signalé au Mesnil-Thébault, lieu du Moulinet, sur la propriété de M. Achille Deplanche, receveur particulier des Finances à Avranches, actuellement membre de notre Société.

Lettres de MM. Alph. d'Amphernet, de Versailles ; du Boscq de Beaumont, de Paris ; Dufour, de Saint-Hérie, par Matha (Charente-Inférieure) ; Langley, de Washington ; l'abbé Laveille,

de l'Hay ; Le Court, de Trouville ; Maleville, Perrin, Renaut, Sauvage, de Paris ; de Wismes, de Nantes.

Nombreuses circulaires relatives à l'Exposition Universelle ; c'est toujours un appel à la bourse.

Au terme du triste hiver, si influenzé, de la fin du siècle, la cruelle mort nous a ravi en trois semaines, cinq notables membres titulaires de la Société :

1° M. Athanase-Marie, vicomte d'Amphernet, Directeur des Postes et Télégraphes du département de Seine-et-Oise, en retraite, chevalier de la Légion-d'Honneur, décédé à Versailles, le 11 mars 1900, à l'âge de 79 ans.

On sait que Julien d'Amphernet, baron de Montchauvet, succéda par alliance aux de Brécey, dans la seigneurie de leur nom, et que sa petite-fille, Françoise d'Amphernet, veuve de Louis de Vassy, fit ériger Brécey en baronnie pour son fils, Jacques de Vassy, qui épousa Louise de Montgommery l'année suivante, c'est-à-dire en 1614, et fit bâtir avec elle le château considérable de Brécey, l'une des quatre grandes merveilles de l'Avranchin.

C'est en raison de ces précieux souvenirs que M. le vicomte Athanase d'Amphernet entra aimablement dans notre compagnie. Nous avons souvent eu l'occasion de parler, dans nos publications, de sa famille, des meilleures entre toutes, et dont il fut le si digne représentant comme on le verra plus loin par la notice nécrologique due à M. Hipp. Sauvage, le savant historien du Mortainais, qui nous a déjà fait connaître la vie et la mort si touchante et si édifiante de son aïeul : Léonord-Amand-Constans d'Amphernet, dans le Tome IX de la *Revue*, p. 271-275.

2° M. Emile Garnot, Commandeur de Saint-Grégoire-le-Grand, Président du Syndicat des Agriculteurs de la Manche, décédé le 16 mars 1900, à Avranches, dans sa 61e année.

Ecrivain distingué, à la plume élégante et facile, M. Emile Garnot s'est surtout signalé par ses nombreux et instructifs articles agricoles, dans les journaux et dans son Bulletin mensuel, prodiguant sans se lasser jamais, les bons et utiles conseils à nos laboureurs. Ceux qui ont suivi à la lettre ses enseignements s'en sont toujours bien trouvés. Il y a une quarantaine d'années qu'il s'est fait remarquer par sa com-

pétence indiscutable en agriculture dans l'Avranchin où il habita d'abord à L'Ornelye, en Saint-Sénier-de-Beuvron, puis à Bellevue au Val-Saint-Père, et enfin à Avranches même où il lui était plus facile qu'à la campagne de se consacrer entièrement à la Présidence du Syndicat agricole de la Manche, fondé par lui en 1885. Aimable et bienveillant, d'une obligeance à toute épreuve, M. E. Garnot était aussi très gai, malgré tout le sérieux de son caractère ; il avait le mot pour rire et qui réconforte ; sa mémoire restera bénie dans nos campagnes.

3° Madame Jules Couraye-DuParc, née Valérie-Marie Le Peltier, décédée, le 17 mars 1900, à Avranches, dans sa 74e année.

Madame Jules Couraye-DuParc aimait sincèrement notre Société, qui lui doit, ainsi qu'à M. Couraye-DuParc, d'assez nombreuses et flatteuses adhésions. Elle ne manqua jamais, tant que sa santé le lui permit, d'assister à nos séances en compagnie de sa fidèle et regrettée amie, Mlle Ida Hubert, qui l'a précédée de neuf mois seulement dans la tombe. Nous devons aussi à Mme Couraye-DuParc les *Communications*, que nous avons portées sous ce titre et sous celui d'*Anonymes*, dans la Table générale de la *Revue*, et qu'elle se plaisait à signer d'une façon appropriée à chacune : Une des dernières fileuses au fuseau, une sexagénaire, un chercheur, etc.

4° M. Gustave-Aimable-Placide de Bailliencourt dit Courcol, chevalier de la Légion-d'Honneur, maire de la ville de Mortain, ancien Receveur particulier des Finances, décédé le 30 mars 1900, à Mortain dans sa 80e année.

Né à Douai (Nord), le 19 juin 1820, M. de Bailliencourt entra dans l'administration des Finances en 1848, et fut nommé en 1877, Receveur particulier à Mortain, pour y être retraité en 1880, à l'âge de soixante ans. Maire de cette ville depuis 1885, il était vice-président d'honneur de notre Société, à laquelle il portait le plus vif intérêt. Nous entretenions avec lui les relations les plus courtoises et ses lettres montrent avec quel soin et quel plaisir il lisait nos publications, où l'on s'est tant occupé depuis quelques années du Mortainais. Il avait un faible pour les questions héraldiques. Nous avions beaucoup admiré chez lui sa riche bibliothèque, qui indiquait tout de suite le travailleur ; c'était évidemment son lieu de prédilection et où il aimait à recevoir de la façon la plus cordiale.

5° M. Octave Le Chevalier, Président du Comice de Pontorson, Ordonnateur de l'Hospice d'Avranches, Chevalier du Mérite Agricole, Président de l'Association des anciens élèves et professeurs du collège d'Avranches, décédé dans sa 77e année, le 3 avril 1900, en sa propriété de Grandchamp, à Tanis, près Pontorson et inhumé à Avranches où il jouissait de la sympathie générale.

M. Octave Le Chevalier était le petit neveu de M. Jean-Pierre Le Chevalier, médecin, né au manoir de Servon, qui fut l'organisateur et, pour ainsi dire, le créateur du Jardin-des-Plantes d'Avranches, il y a un siècle, étant professeur d'histoire naturelle à l'école Centrale de cette ville ; son souvenir reste attaché à la *Rosa Abrincensis*, dont il fit la découverte ; il mourut en 1829, à sa terre de Beaubuisson, en Vergoncey.

M. Le Héricher l'ayant fait naître en 1771, dans son *Avranchin monumental et historique*, Tome II, p. 493, et, en 1782 (erreur évidente), dans sa *notice biographique*, lue à la Société d'Archéologie, en 1842, et imprimée à part, Mme Oursel en a fait deux personnages distincts dans sa *Nouvelle Biographie Normande*.

IV

M. Dalimier, professeur de rhétorique au Collège d'Avranches, offre une très bonne petite photographie du tableau de la ville et de la cathédrale, en 1649, et une dizaine de vues intérieures et extérieures du Palais de l'Evêché, toutes prises par lui après l'incendie du 17 décembre 1899.

M. l'abbé Maheux, curé de Saint-Oven, remet en séance les *Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Héauville à La Hague*, offertes par l'auteur, M. l'abbé Louis Couppey, curé de Clitourps, membre titulaire de notre Société.

Nous avons comme d'habitude rendu compte des livres reçus pendant le 1er trimestre 1900, à la fin de la précédente *Revue*, p. 55 à 70.

V

M. le Vicomte Athanase-Marie d'Amphernet, né à Quimper, en 1820, d'une ancienne famille normande (salle des Croisades du Musée de Versailles), établie en Bretagne depuis 1747, entra dans les Postes en 1840. Employé successivement à

Yvetot et à l'Administration générale à Paris, bureau du personnel, il fut envoyé à Versailles comme commis principal en 1849. Il y passa sous-inspecteur en 1852, et en 1854, il était nommé chef de service dans le département de l'Ain, à 34 ans. Deux ans plus tard, on l'envoyait dans les Côtes-du-Nord avec la même position, mais avec avancement. En 1862, il arriva inspecteur et également chef de service dans Seine-et-Oise. Le Directeur général des Postes, à cette époque, M. Vandal, lui écrivait en le nommant, « qu'il avait la confiance que dans le poste important qui lui était confié il saurait répondre à tout ce que l'administration attendait de lui. »

Il le chargeait de relever moralement et matériellement le service postal du département, dont le désarroi avait été constaté par l'Inspecteur des Finances.

En 1870, M. d'Amphernet était à son poste lorsque les Prussiens entrèrent à Versailles. L'ennemi lui enjoignit de faire cesser tout transport des correspondances, sous peine d'être fusillé. L'inspecteur ne tint aucun compte de cet ordre et fit partir les lettres comme par le passé pour l'Ouest de la France. Mais elles n'entraient plus à Versailles et restaient dans les bureaux de poste où les Prussiens n'avaient point encore pénétré.

Le 8 octobre, le Maire de Versailles, sur les réclamations des habitants de la ville, pria M. d'Amphernet de vouloir bien faire son possible pour faire arriver les lettres. Le chef de service, ne voulant pas exposer la vie de ses subordonnés, partit lui-même à pied et trouva moyen de faire entrer à Versailles une grande partie de la correspondance en souffrance dans l'Eure et l'Eure-et-Loir. Il avait traversé les lignes Prussiennes et était arrivé jusqu'à Dreux, occupé par les mobiles du Calvados. Il y fut arrêté comme espion ; il n'avait pu emporter sur lui aucun papier pouvant le faire reconnaître, il eut été fusillé s'il n'eut pu parler à M. de La Barthe, commandant des mobiles, qui avait eu pour voisin de campagne près de Caen, M. d'Amphernet, cousin de l'inspecteur.

M. d'Amphernet put donc continuer son œuvre de dévouement. Mais à Chartres, il trouva la ville occupée par l'ennemi. Dans l'impossibilité de continuer sa mission, il partit pour Tours avec l'intention de rendre compte de son service à

M. Steenakers, qui faisait fonction de Directeur général des Postes. Mais au lieu de le remercier de tout ce qu'il avait fait, le directeur lui déclara qu'il était révoqué et remplacé.

M. d'Amphernet se dirigea alors vers la Bretagne où étaient sa femme et son fils, et alla se mettre à la disposition de M. Carré-Kérisouët, commissaire général de l'armée de l'Ouest, pour obtenir, sans rétribution, un poste civil ou militaire lui permettant de servir la Patrie.

A l'armistice, il revint, presque toujours à pied, de Rennes à Versailles, et trouva son appartement occupé par les nouveaux employés des Postes. Ce n'est qu'après la Commune, après une longue et minutieuse enquête, que M. d'Amphernet fut réintégré dans son poste. Il y obtint la 1re classe de son grade. Peu de temps après, il reçut la croix de la Légion-d'Honneur et resta à son poste jusqu'en 1880, époque où il fut brutalement mis à la retraite d'office, sans avoir atteint l'âge fixé, pour être remplacé par le beau-frère de M. Goblet.

En quittant l'administration, M. d'Amphernet resta à Versailles, près de la famille de sa femme, Mlle Robert de Saint-Vincent, fille d'un capitaine du génie, démissionnaire en 1830. Très actif jusqu'à ses derniers moments, il s'occupait de recherches archéologiques et prêtait son concours à toutes les associations qui le lui demandaient. Membre de la Société des Antiquaires de Normandie, de la Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain, du Conseil Héraldique de France, de la Société de l'Histoire de France, de la Société d'Archéologie du Finistère, des Sciences Morales de Seine-et-Oise, il avait accepté la position de Conseiller Municipal à la campagne, tandis qu'à Versailles il était membre du Conseil de Fabrique de la Cathédrale et du Cercle Catholique, dont il s'occupait beaucoup. Il prêtait son concours à toutes les Sociétés civiles qui s'organisaient pour soutenir les droits des congrégations religieuses persécutées ou des Collèges religieux. Enfin aucune bonne œuvre ne lui était étrangère. Ses anciens employés de la Poste peuvent, en grand nombre, dire combien il les a aidés dans les moments difficiles, non seulement en leur donnant, mais en s'occupant de caser leurs enfants et en les aidant de ses bons conseils. Il laisse à ceux qui l'ont connu les souvenirs d'un homme aimable et bienveillant pour tous, d'un ardent patriote, d'un chrétien

modèle s'oubliant en toute occasion et cherchant à cacher le mieux possible son aide et ses nombreuses libéralités envers ceux qui souffraient.

M. d'Amphernet était un homme de bien dans toute l'acception du mot et du terme.

VI

5 avril 1900.

Eldorado, Largo Mondragone, Napoli (Italia).

Cher et vénéré monsieur le Président,

Deux mots à propos de vos notes des pages 183 et 317 du tome IX de la *Revue,* sur le tableau du Musée, représentant Avranches en 1649, et passé malheureusement à l'état de souvenir.

M. Le Sauvage, qui en avait fait don en juin 1840, devait être le neveu de l'antiquaire, décédé octogénaire au Bourgée, en Saint-Michel-des-Loups, à la fin de mars ou au commencement d'avril de cette même année. Celui-ci avait changé sa maison en un musée ou plutôt en un magasin rempli, de la cave au grenier, d'antiquités et d'objets d'art, accumulés *alla rinfusa*. Les objets précieux y cotoyaient des bibelots insignifiants. Les annonces de la vente donneront une idée des collections du Bourgée, consistant en : « Une belle et nombreuse collection de tableaux sur toile, bois et cuivre ; de gravures encadrées ; de portraits en miniature ; de statues et statuettes ; de médailles ; de coquillages ; de minéraux ; ameublements complets en acajou ; une table remarquable par son antiquité, garnie d'un marbre précieux ; plusieure autres tables ; consoles ; un beau secrétaire ; commode et boîte travaillée en Chine, aussi remarquables par leur antiquité ; plusieurs glaces ; fauteuils ; chaises garnies et autres ; canapé ; porcelaine et marbres étrangers ; cristaux ; un beau cabaret ; pendules ; montres en or et en argent ; baromètres ; thermomètres ; boussoles ; optiques ; plusieurs longues-vues ; instruments de musique à vent et à cordes ; recueil de musique ; plus de deux mille belles gravures non encadrées ; garnitures de croisées ; tapis de salon ; bibliothèque ; plusieurs atlas ; un Neptune français et un grand nombre d'autres objets, dont plusieurs sont remarquables par leur antiquité. — *Nota.* M. Le Sauvage, qui avait habité, pen-

dant longtemps les grandes villes, était connu par son bon goût et son bon choix pour les articles d'art et de curiosité, tant anciens que modernes. 17 avril 1840. »

Cette vente se continua au Bourgée en mai et juin, et se termina à Avranches au mois de juillet, dans la salle du Commissaire-Priseur. Là, furent adjugés les objets les plus précieux : tableaux, gravures d'après les tableaux de Rubens, Raphaël, Greuze, Teniers, etc., armoire en laque de Chine, vases de porcelaine de Chine, mosaïques, tapisseries et quantité d'autres objets d'un grand prix pour les amateurs d'antiquités.

Le Bourgée fut ensuite affiché à louer, et on en faisait la description suivante : « Une très jolie maison de campagne, à quelques pas de la route de Granville à Avranches, à 2 kilomètres de Sartilly, composée d'une cuisine, salle à manger, salon de compagnie, chambre à coucher avec cabinets au rez-de-chaussée, et de trois chambres au premier étage avec cabinets, et mansardes au-dessus. Lavoir, fontaine, remise, écurie, avenues, gazons et jardin. Voisinage d'une rivière. »

M. Le Sauvage rappelait l'antiquaire de Walter Scott. Petit, les traits accentués, les yeux à fleur de tête, il avait conservé les culottes courtes, le frac et les cheveux avec queue et bourse de l'ancien régime. A mes yeux de dix ans, il paraissait un être antédiluvien. La famille Le Sauvage de Vaufévrier possédait la charge héréditaire de Lieutenant-Général de l'Amirauté à Granville depuis 1625. Elle fut supprimée en 1790 et remplacée par le Commissariat de Marine. Cette famille s'était bâti, rue Notre-Dame, le bel hôtel acheté par le comte Amelot de Chaillou. Pour la proclamation des capitaines au Long-Cours, les candidats se réunissaient dans le vaste vestibule, et c'était du palier du 1er étage, comme d'un balcon, que le Lieutenant-Général de l'Amirauté annonçait le résultat des examens.

Le père de l'antiquaire se maria deux fois. De sa première alliance avec Mlle Tanqueray de la Mombrière, étaient issus l'antiquaire et Mlle Le Sauvage, décédée peu d'années avant lui, de laquelle j'ai écrit quelques souvenirs dans nos publications.

De sa seconde union avec Mlle Dericq, sortirent M. Le Sauvage, directeur de la Poste aux Lettres à Granville, marié à sa cousine Mlle Dericq, Mme Lucas-Girardville et Mme Hugon de Haute-Houle. Je ne sais à laquelle de ces deux alliances

appartenait un fils Prêtre, qui mourut le même jour que son père, en 1806, et ils reposent sous deux dalles de granit au pied du tombeau de l'abbé Le Cailletel, d'heureuse mémoire, dans le Parvis de l'église Notre-Dame. (*Voir Mémoires, tome XII, page 97*).

Ces familles distinguées de l'ancien Granville n'y sont plus qu'un souvenir. J'ignore si M. Le Sauvage, donateur du tableau, a fait souche ailleurs. Les Girardville se sont perpétués dans le Cotentin, où ils possèdent le domaine d'Ancteville, canton de Saint-Malo-de-la-Lande. Les Hugon de Haute-Houle ont disparu avec mademoiselle Caroline, décédée le 13 avril 1880, à l'âge de 75 ans, dans l'hôtel Le Sauvage, vendu ensuite par ses collatéraux.

Dans la *Recherche de Jean Guilloches*, et dans les *Anciens fiefs de l'Avranchin*, du tome XIV de nos *Mémoires*, reviennent souvent les Vauborel et les La Chambre, qui succédèrent à leur fief, dont ils prirent le nom (1). Les derniers représentants de cette seconde famille, dans nos contrées furent Charles-Louis-Alexandre-Henri de La Chambre de Vauborel, Chevalier de Saint-Louis, décédé en sa terre de la Barillère, à Tirepied, vers 1853 ; Auguste-Frédéric, marié à Françoise-Olive de Juvigny de la Daussère, résidant à Touchet, et la Marquise Berthe de Chambray, née de La Chambre de Vauborel, décédée assez récemment sans postérité. Mme de La Chambre de Vauborel, née Esther-Anne Costard, mourut à Avranches, à l'âge de 44 ans, en 1837. Je ne sais si elle était de la même famille qu'une dame Costard, tombée en basse fortune à Dragey, qui venait avec sa fille aux vêpres à Bacilly, dans les fêtes de l'été, à cette époque.

L'église romane de Bacilly s'était écroulée vers 1816. Après la Révolution, tout avait été à refaire pour la Religion, et le vent ne soufflait pas aux nouvelles constructions. L'art lui-même était en décadence, et les travaux à exécuter dans l'Avranchin se modelaient sur l'église-mère Saint-Gervais d'Avranches, qui n'était alors qu'une simple bâtisse des XVIIe et XVIIIe siècle avec des fenêtres

---

(1) Les de Vauborel existent encore dans le Mortainais.

en anse de panier. En cintrant celles de Bacilly, on crut progresser : ce qui n'empêche pas M. Le Héricher, dans son *Avranchin Monumental et Historique*, de la taxer de mosquée turque au-dehors et de temple protestant au-dedans, parce que à cette époque, elle n'avait pas encore reçu de décoration intérieure. M. le curé Esnault était parvenu à la construire à force de quêtes, de charrois volontaires et de pains bénits. Par compensation, il avait d'abord laissé les places gratuites ; puis il se borna, pendant longtemps, à demander une offrande annuelle de cinq sous par femme sans assignation de bancs spéciaux. Les bancs étaient de simples bancelles ; seulement, le premier des femmes, à droite et à gauche de la nef, avait un accoudoir pour le séparer des bancs des chapelles réservés aux hommes. A cette époque, les idées égalitaires n'étaient pas entrées dans la pratique. Les quatre ou cinq dames, qui résidaient à Bacilly, ou y venaient en villégiature, avaient adopté le premier banc, en face de la chaire. Son pendant restait vide, les paysannes, même les plus aisées et les plus élégantes, ne croyant pas convenable de se mettre sur la même ligne. Mmes Costard y prenaient place. La mère portait un bonnet à garniture pendante, du temps du Directoire, et sa fille un bonnet plus moderne avec une toilette criarde et démodée. Je ne me rappelle pas à quelle époque elles disparurent. Je restai dix ans sans séjourner à Bacilly, et quand j'y revins en villégiature avec ma vénérée grand'mère en 1855, il n'était plus question de ces débris du passé, qui faisaient songer au dicton local : « Autour de la Lande de « Beuvais, il y a cent gentilshommes qui possèdent cent mille « livres de rentes ; mais M. de Saint-Pierre en a quatre-vingt-dix à lui tout seul. »

Veuillez agréer, Monsieur le Président, la nouvelle assurance des sentimens de respect et d'affection avec lesquels j'ai l'honneur d'être votre tout dévoué serviteur.

J. du M.

VII

NOTES
POUR SERVIR A L'HISTOIRE DE GRANVILLE

PAR

MGR DESCHAMPS DU MANOIR

I

Je lus avec intérêt à Florence, il y a un quart de siècle, un ouvrage en huit ou neuf volumes sur les palais de cette charmante cité, et sur les familles qui les ont successivement habités. C'est une histoire de la Toscane d'une forme particulière et attachante. En me retrouvant sur les bords de l'Arno, ce souvenir m'inspire la pensée d'imiter en miniature cet ouvrage pour Granville. Je ne puis qu'esquisser les contours de ce cadre, dans mon éloignement, faute de documents, et ignorant même les numéros des maisons, qui ont été changés. Ceux de la rue Notre-Dame ont été abaissés d'une trentaine, probablement parceque le Parvis aura reçu un numérotage particulier. Quoi qu'il en soit, cette ébauche continuera l'étude sur Granville publiée dans le Tome VIII de nos *Mémoires*, page 309.

En parlant de Granville avec sa belle-mère Mme Le Beschu-Martais, née Clément-Leval (1), notre regretté collègue, M. Eugène de Beaurepaire, lui disait par plaisanterie : « Etait-ce » une famille de la rue Notre-Dame ou de la rue Saint-Jean ? »

---

(1) Décédée à Caen le 30 mars 1892, dans sa 97e année. M. et Mme de Beaurepaire sont décédés à Caen les 8 juin 1899 et 26 avril 1900, 73 ans.

Et Monseigneur l'Evêque de Roséa m'écrivait le 3 janvier 1898 : « Je viens de faire le tour de nos deux vieilles rues » Notre-Dame et Saint-Jean, y visitant les rares survivants de tous » ceux des nôtres que nous y avons connus et aimés, et je » veux aussi vous faire une visite, comme si vous y étiez encore » (il y a pourtant quarante ans de cela) dans le vieil hôtel » Girard. »

En effet, ces deux artères principales et le Rempart du Midi renferment les habitations des anciennes familles, et, en racontant leur histoire, on retracerait les fastes de la cité. Afin d'être complet, il faut y ajouter la rue du Roc, qui ne compte guère plus d'un siècle. Le port ne présentait qu'une rue tortueuse, sale et étroite, adossée au Roc, et habitée par des matelots, forgerons, voiliers, poulieurs, calfats et autres ouvriers employés au gréement des navires.

Les faubourgs avaient peu d'importance. La rue des Juifs, bordée de boutiques, où se pourvoyaient les habitants des campagnes, ne présentait que des maisons peu élevées, à cause des servitudes militaires. Deux agglomérations formaient la rue de la Tranchée et la rue Saint-Sauveur, près de l'hôpital, installé en 1683, dans un bâtiment donné par M. Le Boucher de Vallefleur. La chapelle fut bâtie en 1697 par les libéralités de Jean Levesque, sieur de Beaubriand, et placée sous le vocable du divin Sauveur. Elle n'est plus qu'un souvenir.

C'est à ce XIXe siècle que Granville est redevable du désséchement du quartier du Marais et des conquêtes sur la mer, protégées par des quais, où se sont alignées les rues Le Campion et Clément-des-Maisons, la place Pléville-Le-Pelley, etc. Le mouvement commercial s'y concentre. « Il en » est de même partout, dit M. de Lamartine, les populations » descendent pour travailler, et remontent pour se reposer. » Elles s'éloignent du bruit dès qu'elles ont le bien-être. » La haute ville reste le quartier de la propriété.

Cette ébauche ne mérite d'autre titre que *Notes pour servir à l'histoire de Granville*. On me reprochera peut-être d'y mentionner plus de dames et même de *popolane* ou femmes du peuple que d'hommes distingués. J'ai eu deux motifs d'agir ainsi. Le premier a été de montrer que la réputation de supériorité intellectuelle des Granvillaises n'est pas usurpée. Le

second, c'est que les marins et les autres Granvillais de distinction figurent dans divers ouvrages, tandis que les femmes sont laissées dans l'ombre et vouées à l'oubli.

Je note les maisons de granit, parcequ'elles furent bâties par d'anciennes familles, dont la mémoire effacée peut être remise au jour par les archéologues.

II

Le Roc ou cap Lihou, pendant que Granville fut place de guerre, ne comptait que des casernes, des arsenaux, le phare construit en 1827, la halle au blé et la rue du Roc bordée d'un seul côté par six habitations, agréables par la vue de la baie et des jardins ensoleillés. Je ne sais si maintenant on y élève d'autres constructions.

A la suite de la corderie Binet, la maison de Mesdemoiselles Hédouin fut construite, me paraît-il, sans que j'en sois très sûr, par le bisaïeul de M. Renaudeau d'Arc, puis achetée par M. Pimor, propriétaire de l'archipel de Chausey, qu'il acquit du général Regnier. Elle fut habitée par Mme Harasse, née Céleste Pimor († 31 octobre 1869, 76 ans), par Mme Adolphe Hédouin († 19 novembre 1891, 72 ans) et par sa sœur Mlle Emilie Harasse († 26 juin 99, 79 ans).

La maison suivante appartenait aux Hugon de Haut-Mesnil, dont le dernier fut le vice-amiral baron Hugon, décédé en 1862, qui la légua, en signe d'affection particulière, à ses nièces Mlles de Péronne. Elle fut habitée par M. et Mme Adolphe Hédouin et ensuite par M. Charles Leclère, maire de Granville.

Je ne sais par qui fut bâtie la maison de M. Binet. Celle des Gofêtre et Fougeray du Coudray, d'Yquelon, fut vendue par eux au capitaine Houiste, dont l'unique représentante directe est Fille de la Charité en Italie.

La vaste propriété Le Rond de Gévrie fut créée par M. Pierre-Jacques Le Rond, armateur, qui, dans le but de défendre ses jardins des vents du nord, bâtit une file de maisons ouvrières sur la rue du Roc. Il construisit aussi, au couchant avec façade au midi, une maison, qui eut pour locataires plusieurs consuls anglais. Cette famille n'est plus représentée que par Mme Denayrouse.

Dans un compte-rendu du Nobiliaire du Mortainais par Messire Julien Pitard, M. Louis de Tesson, de sympathique mémoire, notre ancien Président honoraire, observait que, dans les nomenclatures généalogiques, il serait à propos d'intercaler des réflexions ou des anecdotes, qui en rompraient la fatigante monotonie. Il me revient en mémoire une anecdote sur M. Le Rond. Il fut anobli par Louis XVIII, et, en sa qualité de Président du Tribunal de Commerce, il reçut pour armes parlantes *des balances de Justice d'argent sur champ d'azur*. A ce moment, il meublait sa nouvelle demeure. La mode était aux chaises à médaillon historié ou sculpté, et il choisit son blason pour sujet de ces médaillons du dossier des chaises de la salle-à-manger. Les Granvillaises, nées malignes, et beaucoup plus sensibles aux armements maritimes, qui les font vivre qu'aux insignes nobiliaires, auxquels elles ne connaissent rien et qu'elles appellent des images de village, disaient en regardant ces chaises exposées chez l'ébéniste : « As-tu vu, » Marie-Jeanne, Moussieu Le Rond, à qui le Roi a donné des » balances d'argent ? Ce bon Moussieu en est si content qu'il » les met partout, jusqu'au..... bas du dos de ceux qui man- » gent chez lui. »

Dans les deux pavillons de la halle au blé, la ville consentit l'établissement d'un petit collège, auquel le roc, la halle et sa cour centrale fournissaient des lieux de récréation inappréciables. Le directeur, M. Pierre Herpin, eut le tort de croire qu'une situation plus centrale contribuerait au développement de cette maison d'éducation secondaire, et il acheta, en 1842, l'hôtel La Vigne-Bernard, de Mme Rose Yver de la Vigne-Bernard (1). L'insuffisance des cours et d'autres difficultés amenèrent, au contraire, la ruine de ce collège, où venaient quelques Jersiais.

III

Les numéros impairs de la rue Saint-Jean ont une façade ou une sortie sur le Rempart du Nord, vulgairement appelé la Muraille du Nord. En dépit de la vue des grèves, des îles de

---

(1) Décédée en son château du Quesnet, le 13 mars 1895, 89 ans.

Chausey et des rivages du Cotentin, ce rempart est abandonné au bas peuple, à cause des vents glacés et tempestueux de l'hiver. Comme les murs de la ville suivent les irrégularités du rocher, la largeur de cette rue est variable, et la plupart des maisons sont de pauvre aspect. Beaucoup ont été construites pour protéger les hôtels de la rue Saint-Jean contre les intempéries de la mauvaise saison ; cependant quelques-uns ont conservé la vue de la mer, si agréable en été.

Le n° 1 de la rue Saint-Jean est l'hôtel Hugon de Latour, légué par Mme Zoé Daguenet, dernière de cette branche des Hugon, à Mme Alfred Pherivong († 1891), dont l'aïeule paternelle, Mme Raoult-Lahurie, était Hugon. (Voir *Revue*, VI, 76 ; VIII, 12 ; IX, 69 ; *Mémoires*, VIII, 315 ; XIII, 262).

En face, l'hôtel des Illes de Silly et de Cambernon (Voir *Revue*, I, 317) fut vendu après le départ de cette famille pour Saint-Malo, sous Louis XVI. Ce qu'il en resta servit de cabaret en dépit de lambris dorés, et tomba ensuite en ruines, sans qu'on pût le vendre, à cause de mineurs qui mettaient dans l'obligation d'une licitation judiciaire, dont les frais auraient dépassé le prix. Mme Daguenet aurait désiré acquérir cet immeuble pour l'abattre et rendre plus gai son hôtel placé en contre-bas.

L'hôtel Couraye du Parc et la maison plus ancienne qui l'avait précédé, nos 2 et 4, ont changé de propriétaires (*Revue*, VII, 286). L'hôtel Le Marié des Landelles, n° 8, (1) avec un petit jardin en contre-haut sur la rue Notre-Dame, fut la résidence, jusqu'à sa mort en 1869, à l'âge de 75 ans, de Mme Emile de Laforterie, née Le Marié des Landelles, et un centre de société aussi aimable que distingué. Il est habité par M. Luc de Lalun, ancien officier de Marine, et par Mme de Lalun, née des Landelles, nièce de Mme de Laforterie. En face, la demeure des Boulmer a changé de maîtres plus d'une fois, et a été même détruite en partie, depuis le décès de Mme Boulmer, née Le Mengnonnet, (2) vers 1842. M. Constant Boisnard-Grandmaison (1778-1854) et

---

(1) Bâti de 1680 à 1686 par les Hugon, et entré dans la famille des Landelles par le mariage de Jacques Le Marié des Landelles avec Olive Hugon de la Cocquerie, en 1763.

(2) Cousine des de la Bellière-Chavoy, de Sartilly.

Mme Boisnard, née Deschamps du Manoir (1788-1869) en avaient fieffé le premier étage avec des dépendances, et leurs deux familles s'y donnaient rendez-vous et y trouvaient le charmant accueil des maisons d'autrefois toujours ouvertes à leurs relations. Cousines-germaines par leurs maris et amies de cœur, Mme Boisnard et Mme de Laforterie profitaient de leur voisinage pour se voir souvent. Elles se suivirent dans l'éternité à un mois de distance, et, dans les derniers temps de leur vie, incapables de sortir, elles échangeaient quelques signes et quelques paroles de leurs fenêtres respectives, à travers la rue assez étroite en cet endroit.

La maison des Alleaume de la Cointerie, qui se sont éteints dans la famille de Lalun, a été vendue et rebâtie. Les hommes valides de l'ancien Granville vivaient à la mer. Il résultait de là que les femmes avaient un rôle prépondérant, et exerçaient des professions et métiers réservés ailleurs au sexe fort. La nouvelle propriétaire de cette maison y ouvrit un café, que j'ai connu à son déclin. Il fut longtemps le premier de la ville et fréquenté par les officiers de la marine et de la garnison.

L'hôtel Yset appartient ou a appartenu à la dernière représentante du nom, Mme Marguerite Yset, baronne de Maisières. (*Revue*, IX, 212.) Une grande maison de granit, située en face aura eu une origine distinguée. Elle fut possédée en ce siècle par Mme et Mlles Léonard, dont la dernière s'éteignit quasi nonagénaire en 1887.

La maison Fougeray, n° 39 ancien (je ne sais s'il a été changé) a passé, par les femmes, aux descendants de ses propriétaires. La maison La Houssaye était en construction au commencement de la Révolution. Les travaux restèrent en suspens, et au moment du siège par les Vendéens, les clés de la poterne de l'isthme ne se trouvant pas, l'autorité saisit les matériaux et les jeta sous la voûte, qui précédait la poterne, pour en obstruer le passage. Cette grande demeure a été acquise par mesdames Le Bouffy de Terreville.

Qui a d'abord possédé la gigantesque maison à trois étages avec balcons, au fond de la place Cambernon ?

Il y a un demi-siècle, elle appartenait à M. Hélain, capitaine au long-cours. Vient ensuite, toujours rue Saint-Jean, une basse maison de granit, dont le rez-de-chaussée est occupé par de

petites boutiques, qui contrastent avec son cachet attestant un passé supérieur. L'hôtel Le Gravereng entra par mariage dans la famille Butel.

Le glacial et aristocratique hôtel Ganne, n° 65, appartenait aux Le Canu du Martel et de Bas-Marais, et fut acquis au XVIIIe siècle, par M. Ganne de Grandmaison. Il fut partagé entre ses deux petits-enfants M. Ganne et sa sœur Mme Le Marié de Preylambert, qui vendit sa portion à la mère du Dr Clément (1). Celui-ci la revendit à M. Pierre-Charles de Péronne, de Craen, en 1842, et, neuf ans plus tard, à la mort de Mlle Marie de Craen, M. Julien Ganne la racheta et posséda cet hôtel dans son intégrité. Il est habité par Mme Jules Morin de la Rivière, née Flavie Ganne, dernière de sa branche. (*Revue*, IX, 69).

La maison de l'autre côté de la rue, ancien notariat Dairou, doit être celle des Raciquot, alliés aux Dubecquet de Pival, d'Avranches.

Le n° 67 ancien, en granit, appartenait aux Le Netrel. Je ne connais pas les propriétaires primitifs de la maison Boisnard-Le Marchand. L'hôtel Girard des Prairies entra dans cette famille par une alliance avec les Longueville de la Clémentière, (*Mémoires*, XIII, 263), dont une branche s'est continuée en Bretagne. M. Pierre des Prairies, dernier du nom, mourut le 14 août 1864, âgé de 55 ans, laissant sa grande fortune aux établissements de charité, avec l'obligation de conserver ses immeubles. Les gouvernements, qui professent l'athéisme social, ne respectent pas les volontés des morts, et cet hôtel fut vendu et acheté par le colonel Constant Hugon, attiré à Granville par son mariage avec Mlle Clara Le Tourneur. Il était du Jura et étranger aux Hugon Granvillais. Un de ses fils a possédé cet hôtel et l'a loué à M. et Mme Davy de Boisroger pour leurs quartiers d'hiver. (*Revue*, II, 353). Il a été vendu récemment.

Les mansardes de la pauvre maison voisine virent vivre et mourir une de ces natures d'élite, telles que la Religion sait en former à tous les degrés de l'échelle sociale : « Jacqueline

---

(1) Cette branche des Clément s'éteignit avec le fils du docteur, Pierre, Sous-Intendant militaire, décédé célibataire en 1893, âgé de 84 ans.

» Dordelain est une simple couturière, dont l'esprit naturel et le » jugement sain ont trouvé, dans une piété bien entendue, une » rare élévation. Elle travaille dans un petit nombre de bonnes » maisons, qui apprécient ses qualités et la traitent plutôt en » amie qu'en subalterne, sans que ces marques d'affection lui » fassent prendre jamais la plus légère familiarité..... Depuis » la mort de sa sœur, Jacqueline ne peut s'éloigner de sa mère » nonagénaire, et elle a renoncé à aller chez Mme Fougeray du » Coudray, à Yquelon, et à Saint-Nicolas chez Mme Trippes, » sœur de l'amiral Epron et mère de la Ctesse d'Anterroches. » Mlles de Péronne, M. le curé Maudouit, les familles Le Netrel, » Clément-Leval, Couraye duParc et la nôtre forment à peu » près maintenant le cercle de ses pratiques. Nonne du Tiers- » Ordre de Saint-François d'Assise, elle imite l'amabilité de son » séraphique Père, tout en sachant, à l'occasion, faire entendre » discrètement la voix de la Justice et de la Vérité. »

(*Souvenirs Intimes* de Mme Rose Deschamps du Manoir)(1).

Cette bonne Jacqueline Dordelain mourut le 21 décembre 1846, sexagénaire.

L'hôtel des Quinette de la Hogue (*Revue*, II, 353), fameux par leurs concessions dans la baie du Mont Saint-Michel, fut acquis médiatement par le docteur Félix Cambernon, qui y termina sa carrière le 22 avril 1880, âgé de 67 ans. A la distribution des prix de la Faculté de Médecine de Paris, en 1839, il obtint le second prix de l'école pratique. Son talent d'opérateur lui aurait assuré une place distinguée sur un plus grand théâtre, s'il n'avait été retenu dans sa ville natale par les plus aimables relations de famille et d'amitié. A son décès, la municipalité pensa à donner son nom à cette rue Saint-Jean ; mais Mme Cambernon († 8 août 1899, 75 ans), nièce du célèbre chevalier des Touches, et sa famille, répondirent que leur cher défunt était mort dans des sentiments trop chrétiens pour qu'il eût consenti à laisser substituer son nom à celui du second patron de la ville. En conséquence de cette observation, ce fut la place du Carrefour et la rue de la Place, qui lui fait suite, auxquelles son nom fut imposé.

---

(1) Enlevée prématurément à l'affection des siens le 8 avril 1846.

L'hôtel La Vigne-Bernard a cessé depuis longtemps d'être la résidence de cette famille. Sous le premier Empire, il fut habité par la baronne Van der Massen, fille du comte de Ravenel, gouverneur de l'Ile de France. Après le décès de son père et du général, son mari, tombé au champ d'honneur, elle se retira à Granville chez son aïeule paternelle avec ses quatre enfants. Mme de Ravenel vivait avec sa fille Mme Dry, veuve sans enfants. Leur maison était insuffisante pour loger la famille Van der Massen, et elles louèrent l'hôtel La Vigne-Bernard. Après la disparition de sa tante, puis de sa grand'mère, Mme Van der Massen se fixa à Paris et y mourut aveugle sous le second Empire. (*Revue*, VII, 270).

Tout à côté, Mme de Contrepont († vers 1840), paralysée mais sociable, attirait un cercle d'amis autour de son fauteuil.

M. Gallien, fondateur de la banque Gallien et Toupet, se bâtit une belle demeure avec les pierres de taille de l'abbaye de La Lucerne. Elle a été acquise successivement par M. Joseph Le Maître, capitaine de vaisseau, et par M. Louis Durier. Le colonel Le Beschu-Martais occupa, il y a soixante ans, une maison, dont j'ignore le passé, et voisine de la maison Tapin, possédée par Mme Le Court de Sainte-Marie. (*Revue*, VIII, 155.) L'hôtel des Clément-Leval disparus appartient à leur descendante Mme de Lomas.

La maison de Laforterie a été divisée en deux. La portion sur la rue Saint-Denis a changé de propriétaire, tandis que celle sur la rue Saint-Jean appartient à un neveu de Mlle Hortense de Laforterie, décédée en 1869. (*Mémoires*, XIII, 266).

En face, habitait la famille Lelandais, dont la fille, Thérèse, devint la baronne Athalin. (*Revue*, IV, 343). La maison du maire M. Boniface provenait peut-être à Mme Boniface, née Le Boucher de Bourey, de ses auteurs. Je ne connais pas les anciens propriétaires des maisons qui étaient occupées de mon temps par MM. Michel Daguenet-Cointerie, Lavechef-Delorme, et Beautemps, armateur, père de notre collègue, M. Beautemps-Beaupré, conseiller à Cour d'appel de Paris, décédé en février 1899. L'hôtel Callop d'Urville a vu s'éteindre cette famille avec le chanoine d'Urville, curé de Saint-Nicolas près-Granville, passé à une vie meilleure en 1858, âgé de 65 ans. Des deux demeures Jourdan de Prévallon et de la Passardière, l'une a été rebâtie,

et l'autre changée en école catholique. Mlle Salmon, du Tiers-Ordre de Saint-François d'Assise, dernière représentante d'une famille très ancienne et dernière supérieure laïque de l'hôpital, mourut octogénaire dans la demeuree de ses ancêtres, près du portail de la cour de l'ancienne halle à la viande. Mgr de la Passardière m'écrivait le 22 octobre 1895 : « J'ai reçu à Paris » votre si bonne lettre de Florence, au moment où je revenais » d'une *funzione* à la Maison mère des Dames de Saint-Thomas » de Villeneuve, où j'avais rappelé de bien lointains souvenirs de » notre vieux Granville avec la Revérendissime Mère générale » de Couessin, qui doit approcher de 80 ans si elle ne les dépasse, » et qui me narrait comme quoi elle prit possession de l'hôpital » en 1839 avec la Mère Latouche, en succédant à notre cousine, » Mlle Salmon, pendant que le vénéré M. Longueville, notre » cousin, ancien confesseur de la Foi en Angleterre, était aumô- » nier, et offrait aux bonnes Mères le café dans sa chambre, en » leur disant que c'était de *bon quoi*, et qu'ensuite, à la chapelle, » on irait faire de *beau quoi*, et racontait maints souvenirs de » Bonaparte l'Usurpateur, de Louis XVIII le Désiré, etc., etc. »

Plus saint qu'orateur, l'abbé Longueville usait et abusait du mot *quoi*. Il mourut dans sa 82e année, en mai 1847.

La maison Hugon de Grandjardin en granit, avec pignon sur rue, a été vendue et reconstruite.

Nous voici à la place de l'Isthme ou du Moulin-à-Vent, sur laquelle se trouve le château d'eau, et d'où l'on descend à la Tranchée et à la grève du Nord.

Je viens de nommer la famille Tapin. Elle compta parmi les meilleures et les mieux alliées. Elle s'éteignit avec le vieux et vénéré M. Tapin, dont je me rappelle moins la figure que la canne et la perruque. Il avait perdu plusieurs filles, qui menaient la vie dévote. On disait de Mlle Félicité qu'elle désirait tellement imiter sa sœur Marie, que si elle avait cru avoir dit dans la journée un *Ave Maria* de moins qu'elle, elle se serait relevée de nuit pour le réciter.

IV

La rue Notre-Dame débouche sur cette Place, et nous allons

la descendre dans le sens opposé à celui que nous avons suivi pour la rue Saint-Jean.

Le vaste hôtel Deslandes, ancien numéro 154, fut vendu en 1842, par Mme Ganne de Beaucoudrey, née Céleste Deslandes et son fils unique Hector, à Mme Ontroy-Préfontaine, religieuse du Bon-Sauveur, de Saint-Lo, pour un pensionnat de jeunes filles, et il sert encore à cet usage, quoique laïcisé.

La maison Boisnard-Sauvé passa par vente à M. Charles-Daguenet-Cointerie, et appartient à ses descendants. La maison Larcher de Catteville, ancien n° 142, fut vendue par Mme Delahuppe de Larturière, née de Catteville, au commandant Jean Le Coupé-Précour, qui la revendit en 1843.

Le bel hôtel des Le Sauvage de Vaufévrier, lieutenants-généraux de l'Amirauté, avec le plus grand des rares jardins de la ville, passa à Mme Hugon de Haute-Houle, née Le Sauvage. A la mort de sa fille Caroline, en 1882, il fut mis en vente par ses héritiers collatéraux, et acheté par le comte Amelot de Chaillou, qui le restaura magnifiquement dans le goût du XVIIIe siècle. (*Revue* IX, 70 ; *Mémoires*, XII, 97).

En face est la demeure de M. Le Tourneur, officier de Marine, chevalier de Saint-Louis, maire de Granville à l'époque du bombardement de 1803, qui lui mérita une écharpe d'honneur du premier Consul et la Croix d'Honneur à l'institution de l'Ordre. M. Hugon de Haut-Mesnil remplaça par une jolie construction sa maison de famille, et elle fut ensuite habitée par Mlle Jeanneton, sa sœur et celle de l'amiral, après la mort de leur tante Mme Ganne de Bouillon, avec laquelle elle avait vécu à Rainfray. Elle mourut en 1854, âgée de 78 ans.

L'hôtel de Péronne fut légué par la dernière du nom, Mlle Clémentine (1799-1890) à sa petite cousine la générale Théologue, née Maillard. Le général y mourut le 26 août 1895, à 83 ans, et sa veuve, le 19 mars 1896, dans sa 74e année, laissant deux filles avec postérité.

La vieille maison en granit des de Péronne de Craen, à l'angle de la ruelle Saint-Denis, fut vendue en 1851, après le décès de Mlle Marie de Craen, dernière du nom. (Voir p. 94), qui y résidait.

La maison à l'angle de la ruelle des Cuirs rappelle le bon docteur Gastey, qui jouit, pendant la première moitié de ce

siècle, de la confiance de la meilleure société, à cause de sa prudence. On lui disait, en plaisantant, que ses malades couraient le risque d'être emportés par leur maladie, mais qu'ils étaient assurés de n'être pas tués par des expériences hasardées *in anima vili*.

En face, Mlle de Saint-Gilles dirigea un externat très prisé. Elle était fille du marquis de Saint-Gilles, de Valognes, ruiné par la Révolution, et sœur de Mlle Marie-Louise de Saint-Gilles, décédée à Avranches, sur la Plate-Forme en 1860, âgée de 84 ans. Pour l'éducation, Granville fut tributaire des villes voisines et même de Saint-Malo, à cause des communications maritimes. A la Révolution, les R.R. M.M. Quinette de la Hogue, Duhamel-Grandprey, Jourdan de la Monnerie, Ganne de Grandmaison et autres revinrent dans leurs familles, et deux ou trois d'entre elles, Mme de la Hogue en première ligne, instruisirent les jeunes filles qui ne pouvaient plus être envoyées dans les couvents supprimés. Lorsque les Ursulines s'établirent à Avranches, elles reçurent des élèves de Granville. Un peu plus tard, Mme Louvel des Vaux, femme du contre-amiral, amena de Brest Mlle Marie Delamotte, gouvernante de sa fille (1). Elle l'avait connue chez un capitaine de vaisseau, à la mort duquel Mlle Marie, sa parente, était restée sans fortune. Granville plut à Mlle Marie, et elle y ouvrit une classe, où elle donna des leçons élémentaires, et enseigna les travaux d'aiguille, dans lesquels elle excellait, et qui étaient plus prisés alors qu'aujourd'hui.

Lorsque s'établit un autre externat, dont je parlerai tout-à-l'heure, Mlle Marie se borna à devenir la couturière à la mode des dames de sa connaissance, qui la traitaient avec égard. « Mlle » Marie rédigea ses notes de couture avec la même précision qui » distinguait ses travaux. Elles pourraient servir à l'histoire de » la société. En voici des exemples dans les notes de la » maison : « Pour Mademoiselle, façon d'une robe de bourre » de soie vert pré, garnie de velours pareil, tailladé en dents

---

(1) Mme Jacques Le Coupé-Précour, décédée en son manoir de Hyenville, en 1886, âgée de 89 ans.

» de loup, pour un dîner chez Madame Fougeray, etc. » (1).
(*Souvenirs Intimes.*)

J'ai fait mention (page 95), du séjour à Granville de la baronne Van der Massen. — « Une de ses cousines du côté de » sa mère, Mlle Adèle Roze, très instruite, très capable et mer- » veilleusement distinguée, fut appelée par elle pour diriger » l'éducation de ses filles, et, comme elle était restée sans » fortune, on lui suggéra la pensée d'ouvrir une classe de » demoiselles. Ce projet fut accueilli avec enthousiasme, et » Mlle Adèle Roze devint l'idole de ses élèves et de leurs » mères. J'allais à ses leçons comme à une fête, et il me » semble la voir au milieu de nous, invariablement vêtue d'une » robe de couleur sombre, de laine en hiver et de soie en été, » avec les cheveux retenus par un réseau. Elle était très pieuse, » et, après plusieurs années de cette vie utile, mais fatigante, » elle résolut d'entrer à l'Adoration Perpétuelle, à Paris. On » ne connut sa résolution qu'à la dernière heure. Ce fut un » coup de foudre, et on lui témoigna des regrets si vifs et si » vrais qu'elle déclara qu'elle n'aurait peut-être pas donné » suite à son dessein de se faire religieuse, si elle avait supposé » qu'elle occupait une telle place dans tous les cœurs. Après » plusieurs années de profession, elle reçut la visite de notre » respectable curé M. Maudouit, son ancien directeur, qui lui » demanda en se mettant la main sur le cœur : « Ceci est-il » content ? » — « Oh ! assurément, » répondit-elle avec son » angélique sourire. »

(*Souvenirs Intimes*).

Mademoiselle de Saint-Gilles la remplaça, et elle vint à Granville accompagnée de sa mère. Elle s'adjoignit plus tard Mlle Rose Sehier. Celle-ci se sépara d'elle et finit par entrer au couvent des Augustines de Coutances, où elle mourut octogénaire en 1896. Après leur séparation, Mlle de Saint-Gilles patrona Mlle Glatigny, munie d'un certificat de capacité du

---

(1) La susceptibilité de Mlle Marie l'avait éloignée de beaucoup de ses connaissances. Elle mourut vieille et pauvre vers 1850. Quelques dames s'étaient entendues pour lui procurer les secours nécessaires ; mais que de diplomatie elles devaient déployer pour les lui faire accepter !

1er août 1845, laquelle se retira quand les Dames de Saint-Thomas-de-Villeneuve se furent établies. Les anciennes élèves de Mlle de Saint-Gilles lui restèrent attachées, et plusieurs furent fidèles, jusqu'à sa mort, à venir faire son boston pendant les soirées d'hiver.

Contemporainement à la classe de Mlle de Saint-Gilles, deux autres prirent naissance. Mlle Victoire Alix, pieuse, instruite, appréciée des Inspecteurs et honorée de mentions élogieuses, ne réunit que peu d'élèves. Elle mourut le 12 septembre 1864, en sa 65e année, et sa sœur Julie, qui la secondait, devint aveugle et mourut au mois d'avril 1883. Mlles Guérin, au contraire, furent très goûtées des classes populaires : elles habitèrent, pendant plusieurs années, l'hôtel Yset.

Revenons à la rue Notre-Dame.

La maison Le Rosey fut habitée par Mme de Gueydon, mère de l'amiral, et sœur du contre-amiral baron Le Coupé-Précour. Devenue sourde et aveugle, sa sœur Mlle Marie Précour se retira près d'elle. « Gaie et spirituelle, Mlle Précour a été défi-
» gurée par la petite vérole. C'est pourquoi elle a conservé la
» mode des bonnets du Directoire, serrés par un ruban autour
» de la tête, avec une haute garniture, qui tombe sur le visage
» comme une demi-voilette. Elle sort toujours en capot, bien
» chaussée et avec une robe assez courte pour laisser voir un
» pied fin et cambré. Un officier nouvellement arrivé, séduit
» par cette tournure élégante, se mit un jour à la suivre pour
» voir quelle figure se cachait sous son capot. Elle s'en aperçut
» et enfila la Grand'Porte, la rue des Juifs, la rue du Pont, la
» rue Couraye et la rue du Calvaire. Arrivée à l'Embranche-
» ment, elle se retourna et releva son capot. Dans sa désillusion,
» l'officier ne put retenir ce cri : « Ah ! mon Dieu ! changez
» cette tête. » Mlle Précour revint tranquillement en ville sans
» paraître le voir ni l'entendre. » (*Souvenirs Intimes*).

L'ancien hôtel Le Mengnonnet fut détruit, à la moitié de ce siècle, et remplacé par une cour d'honneur et un corps de logis ajouté à l'hôtel moderne sur le rempart du Midi.

A l'angle de la rue du Marché au Pain, notre regretté collègue M. l'abbé Daguenet-Cointerie, termina sa longue et apostolique carrière dans sa maison paternelle, où son souvenir est tenu vivant par son unique sœur, Mademoiselle Annette. (*Revue*, V,

284.) La maison qui suit sur la rue du Marché au Pain dut avoir autrefois des propriétaires bien posés. De mon temps, une moitié était occupée par le bon M. Orange, maître d'une école élémentaire estimée, où j'appris les premières notions de l'instruction, sans avoir cependant pu arriver à imiter, même de loin, la splendide écriture de ce calligraphe hors ligne. Notre collègue d'antan, M. Mayeux-Doual, chevalier de Saint-Louis, ancien commandant de la Place de Granville et son historien, habita ensuite cette maison. Il mourut le 22 février 1845, âgé de 77 ans.

De l'autre côté du Tribunal de Commerce, sur la rue Notre-Dame, l'hôtel du Bingard fut acquis pas M. Pierre Le Rond. A la mort de son père, il le remplaça dans sa belle habitation du Roc (page 90), et revendit celle-ci à son cousin-germain M. Camille Le Redde, dont la fille Mme Touzé y réside. Vient ensuite l'ancienne demeure des Le Rossignol, famille bien alliée, mais disparue.

En face, une maison de granit des Hugon de Grandjardin eut pour hôtes, de 1746 à 1800, M. et Mme Deschamps des Demaines. Lui mourut au château de Champeaux, chez son gendre Jean-Baptiste-Louis de La Hache de Champeaux, le 19 août 1787, et elle, le 28 juillet 1800, en cette maison, qui fut ensuite vendue, divisée et louée à des artisans. Mme des Demaines et sa sœur Marguerite, mariée à Charles de Lalun, capitaine au régiment de Dunkerque, étaient restées les dernières représentantes d'un rameau Hugon de Grandjardin. Un autre rameau était représenté par Mélanie-Perrette Hugon de Grandjardin, unie le 10 janvier 1786, à Charles-Marie Lucas de Lezeaux, seigneur honoraire de Saint-Pair. Mme de Saint-Pair n'eut qu'une fille (1787-1867), devenue Mme Antoine de la Broise de Saint-Léger. Celle-ci réunissait tout ce qui semble assurer le bonheur de la vie, et cependant elle s'isola du monde, et se claquemura dans ses appartements particuliers ; toutefois, les rares personnes qu'elle consentait à recevoir restaient émerveillées de son esprit et de sa mémoire. A la suite d'une attaque de paralysie, elle prit une religieuse pour la soigner, et dans ses derniers moments, elle lui assurait qu'elle n'avait eu que trois jours heureux dans sa longue carrière : le jour de son baptême, celui de sa première communion, et celui où elle

mourait au milieu de toutes les consolations de la Religion. Suivant son désir, sa dépouille mortelle fut transportée de Rennes à Kairon. Un M. Hugon, capitaine d'un navire de sa famille, épousa en Espagne, au siècle dernier, Donosa Cortès de Valdegamas, et l'amena sur son bâtiment. Les Granvillaises accoururent sur le quai pour assister au débarquement. — « Marie-Jeanne, ma fille, qu'olle est laie ! Ce n'était pas la peine d'aller la chercher si loin ! » Comprenant peu le français, Mme Hugon demanda à son mari ce qu'elles disaient : — « Elles disent, ma bonne amie, que tu parais excellente. » Alors elle salua à droite et à gauche, avec un doux sourire. — « Ah ! qu'olle est aimable ! Il a bien fait de choisir une si bonne petite dame. » (1)

Il paraît que notre contrée nourrissait le préjugé que les femmes enceintes ne pouvaient pas être marraines sans danger pour leur propre enfant et pour elles-mêmes. Un M. Jourdan s'était rendu à Paris, en laissant sa femme dans un état intéressant. Là, il invita le baron de Tubeuf à être parrain, et, ne pouvant revenir assez tôt, il écrivit à son parrain à lui-même, M. des Demaines, le 13 mars 1769, et le pria de représenter M. de Tubeuf, et de prendre pour marraine Mme de Bouillon. Puis il ajoutait : « Comme elle est grosse, elle fera peut-être difficulté » suivant le préjugé qu'on a dans le pays. Vous prendrez alors » qui vous voudrez pour tenir sa place, et, après sa délivrance, » je la prie de signer sur le registre. »

L'ancien n° 84 appartenait à M. François Vallée, chevalier de la Légion-d'Honneur, maire en 1834, juge de paix en 1841, qui mourut sans postérité en 1865, entouré d'une haute estime. A côté était la demeure familiale des Lepron de la Fossardière et des docteurs Follain, père et fils, leurs alliés. (*Revue*, IX, 60.)

L'ancien n° 80 passa des Gallien des Naudières, seigneurs de Carolles, aux Boëssel du Buisson, possesseurs de Roche-Plate, à Avranches. (*Mémoires*, XII, 95.) Lorsque M. Martial du Buisson, père de Mmes Ozenne et Dry de la Turbotière, fut entré dans les Ordres, il abandonna Granville et la municipalité acheta sa maison en 1840 pour y installer le Bureau de Bienfaisance, et plus tard la Justice de Paix.

---

(1) Sa fille épousa M. Le Pigeon de Boisval, à Coutances.

Une maison à trois étages, avec de belles pièces lambrissées, appartenait au contre-amiral Epron de la Horie, décédé le 28 avril 1841, veuf de Mlle Lucas des Aulnais et de Mlle de Rosamel.

M. Hue, avocat, acquit l'hôtel Dry de la Turbotière, qui fut longtemps le siège du premier Cercle fondé à Granville vers 1828 ou 1830, sous le nom de *Chambre Littéraire*. Cet hôtel communique par les cours avec l'ancienne maison Dry, rue Cambernon, en face l'étude de M. Durier, notaire, et de la pharmacie Orange, de bonne mémoire. M. et Mme Le Maistre de Marsilly se rendirent acquéreurs de la maison qu'avait habitée la famille Varin, ancêtre des Gauthier d'Hauteserve, avant qu'elle eût bâti l'hôtel du Cours-Jonville. De l'autre côté de la rue, le bel hôtel Le Boucher de Vallefleur fut légué par la baronne du Hamel, en 1845, à Mme Marie Le Rond de Gévrie, et, après le décès de celle-ci en 1883, fut acheté par M. et Mme Maurice Phérivong, décédés en 1895 et 1893. (*Mémoires*, VIII, 329.) Dans une impasse dépendant de cet hôtel et débouchant sur la rue Saint-Jean, vivaient ensemble, en mes petites années, deux types accomplis de ces anciennes femmes du peuple, chrétiennes et laborieuses, qui se conciliaient l'affection et l'estime. C'étaient deux tertiaires Dominicaines, dont une originaire de Genêts, lessivières de leur état, mais qui ne ressemblaient guère à leurs consœurs, dont la langue est aussi active que le battoir. Le dimanche, elles portaient le costume de leur tiers-ordre : jupe plissée de laine blanche, mouchoir de mousseline et tablier noir. L'hiver, elles y ajoutaient un manteau de laine d'un blanc tirant sur le vert.

Les souvenirs de glorieuses victoires maritimes se rattachent à l'hôtel du commandant Ponée, habité par ses petits-enfants Mlle Angéline Jourdan de la Passardière, mariée à M. Jules Le Tourneur, capitaine de frégate, et par son frère Mgr l'Evêque de Roséa, quand il vient à Granville. (*Mémoires*, XIII, 266).

La maison Louvel, à trois étages, rappelle une famille qui a produit des Echevins, des Officiers de Marine, des Magistrats et des Chevaliers de Saint-Louis. C'est une branche des Louvel de Monceaux, de Lezeaux et de Bréquigny, descendant de quelque cadet attiré à Granville par l'espoir de s'enrichir dans

les armements maritimes. Un rameau porte le nom de Valroger. (*Revue*, VII, 106.)

A ce point le carrefour ou place Cambernon traverse la rue Notre-Dame. Les deux maisons angulaires de la partie de la rue, qui descend de l'Isthme, sont des constructions de granit du XVIe siècle, dont une a été entamée par la Poissonnerie. Les maisons des deux angles en regard, du côté de la rue qui remonte vers l'église et les gabions, rappellent des souvenirs divers. A droite, celle de la famille Méquet fut vendue longtemps après la mort de l'Abbé, oncle du contre-amiral Baron Méquet, décédé en 1824, et du capitaine de vaisseau, décédé en 1843. Elle fut reconstruite par M. Belliard, chirurgien de marine. A gauche, se dresse une maison de granit, qui fut la demeure, il y a un siècle, d'une Mme Moulin, d'une telle obésité qu'il fallait plusieurs personnes pour la porter de son lit à son fauteuil. Elle est restée proverbiale et légendaire. Son état donnait lieu à des racontars plaisants ou saugrenus. Les vieilles Granvillaises, fortes de leur vertu, parlaient la bouche ouverte et appelaient les choses par leur nom : jamais rien d'obscène, mais pas de réticences pour les mots simplement crus de la liberté gauloise.

L'étage supérieur de la maison Lecraicq, vendue en 1851, fut le séjour d'une de ces femmes du peuple, qui justifiaient la réputation de capacité des Granvillaises. Mélanie Jollivet, du tiers-ordre du Carmel, de petite ouvrière, devint, par son bon goût, sans réclame ni magasin, une tapissière en vogue non seulement pour le lit de noce des bavolettes élégantes, mais pour les salons de l'aristocratie.

Après la maison Bataille, on en voit une de granit, du XVIe siècle, percée de fenêtres irrégulières, avec un fronton de mansarde historié, un toit compliqué, et une tourelle sur la cour, renfermant un escalier de service en limaçon. Elle fut acquise, au commencement de ce siècle, par M. et Mme Le Maître-Louvel. La maison Guiffard fut édifiée sur les données de Mlle Le Sauvage, qui la fieffa jusqu'à sa mort (après 1830). Elle était sœur de l'antiquaire décédé au Bourgée, en Saint-Michel-des-Loups, l'an 1840. Elle avait été fiancée à un officier de marine, qui mourut en mer. Fidèle à ce premier amour, elle renonça au mariage, mais non à ses habitudes du

monde, où elle occupait une position considérable. (Page 98). Les années passèrent, et elle ne paraissait pas s'en apercevoir. Alors que ses contemporaines prenaient, tous les dix ans, un costume plus sérieux, qui les vieillissait avant le temps, Mlle Le Sauvage continuait à suivre les modes, et elle avait la faiblesse de ne pas avouer son âge, sans penser qu'elle était trop connue pour pouvoir le cacher. Un jour qu'elle passait sur le Carrefour, à l'heure où les maréïeuses s'y réunissaient au retour de la pêche, l'une d'elles lui offrit un poisson. Mlle Le Sauvage en dit un prix qui ne fut pas accepté. Aussitôt une jeune servante de la campagne marchanda cette sole, et en offrit moins encore. — « Nos gens, s'écria la » pêcheuse, as-tu vu cette villageaise qui ne connaît rien de » rien et me dit dix sous de cette sole, quand j'en ai refusé » douze de la demoiselle Le Sauvage, qui est une personne d'expé- » rience, car elle a plus de soixante ans. » A un compliment si inattendu, Mlle Le Sauvage, s'esquiva prestement, et la Granvillaise de rire avec ses commères du tour qu'elle lui avait joué.

Une autre maison de granit, qui paraît une tour par son peu de développement, appartenait aux Follain-La Meauffe, ancêtres de Mme Alfred de Sainte-Marie.

L'ancien n° 50 (nouveau 20, je crois) fut la demeure de Jean Pigeon de la Noblerie, député, avec le sieur des Carreaux-Desdouétils, vers Henri IV, après son abjuration, pour lui porter la soumission de Granville, fidèle à la foi. Cette maison passa aux Girard par le mariage de Marie Pigeon de Launay avec Pierre Girard, armateur, le 17 février 1705. S'y trouvant trop à l'étroit, celui-ci fit bâtir la maison voisine, ancien n° 48, et les mit en communication. A sa mort en 1762, dans sa 83e année, le n° 50 fut attribué à l'aîné de ses petits-fils, Pierre Girard, Prieur Consul et Lieutenant de Mairie. Mme la douairière Girard, née La Houssaye, l'abandonna en 1858 pour se fixer à Avranches, où elle mourut nonagénaire le 28 septembre 1865. Il fut vendu en 1860. (Voir page 88). Le n° 48, dévolu à un autre petit-fils de M. Girard, Jean Girard de la Porte (1739-1803), passa à sa veuve Marie Jourdan de la Passardière pour la reprise de ses droits, et à la mort de Mme de la Porte en 1810, fut recueilli par ses neveux, MM. Pigeon-Litan. (*Mémoires*, XIII, 267.)

« Mon grand-oncle tenait avant tout à sa réputation d'*Incroyable*, de *Muscadin* ou de tel mot en vogue de son temps, » et synonime d'élégance. Un soir, il devait y avoir un bal à » l'hôtel de Vallefleur. La veille, il chercha dans toutes les » boutiques un ruban et une bourse pour ses cheveux ; mais » n'en trouvant pas à son goût, il prit des chevaux de poste, » et alla en acheter à Coutances. A l'entrée d'un hiver, son » ami Luc de Laforterie-Valmont rapporta de Marseille un habit » de velours violet, doublé de satin bouton d'or, avec une » veste brodée des mêmes couleurs. M. de la Porte craignit » d'être éclipsé, et il fit promettre à M. de Valmont de ne pas » porter cet habit avant trois semaines. Il partit en secret pour » Caen, et en rapporta deux habits complets, l'un pareil à celui » de son ami, et l'autre de couleurs différentes..... Jusqu'à la » fin de sa vie, il se conserva parfaitement. Il avait été chargé » de demander pour un neveu de sa femme Mlle Marie James-» Duhamel, devenue Mme Hédouin (1776-1865). Ce parti fut » refusé, et Mlle Duhamel disait en riant : « Si c'eût été pour » lui que M. de la Porte m'eût demandée, je ne sais pas ce que » j'aurais répondu. » C'était une plaisanterie ; mais elle montre » que mon grand-oncle restait plus sympathique dans sa vieil-» lesse que beaucoup d'hommes infiniment plus jeunes. » L'amour du *bel far niente* lui avait attiré de la part des Gran-» villaises, si clairvoyantes et si heureuses en expressions pit-» toresques, le surnom de M. Bat-la-Rue. »

(Souvenirs Intimes).

M. de la Porte fut tuteur avec M. Yset d'un orphelin Joudan, parent de sa femme, et de je ne sais quelle branche de cette famille antique et distinguée. Ce jeune homme épousa Mlle Charlotte Brohon, d'une étrange originalité. Suivant le mot de Bossuet, elle connut toutes les extrémités des choses humaines. Elle eut des jours brillants à Coutances, et les Granvillais se rendaient à ses fêtes. Veuve et ruinée, elle revint à Granville, rue Saint-Jean, n° 6. En l'entendant évoquer son psssé avec mes grands-parents, je croyais voir se développer sous mes yeux un nouveau chapitre des *Mille et une Nuits*, que je lisais alors. Elle ne tarda pas à abandonner Granville pour Avranches, attirée par sa parenté et ses liaisons de jeunesse avec Mme de Godefroy, des Levrettes. En effet, elle fut bien accueillie

par cette cousine et par sa fille a comtesse de Mansigny. Son humeur altière et atrabilaire n'épargnait pas ceux dont elle croyait avoir à se plaindre, tandis qu'elle exagérait dans les louanges pour ceux qu'elle aimait. Elle avait la dent d'autant plus redoutée qu'elle connaissait à fond le pays. Je la vois encore avec ses traits accentués et son expression assez dure, enveloppée dans un tartan vert-pré, et s'appuyant sur une canne, parcequ'elle était boîteuse. Elle avait conservé le goût d'une bonne table qui augmentait sa pénurie, et l'obligeait à se contenter d'un logement près de personnes du peuple qui la servaient. Sur la fin de sa vie, elle recueillit une pension viagère de deux mille francs. Elle tomba en paralysie avant d'avoir amélioré son installation ; les communications n'étaient pas faciles, comme aujourd'hui, pour appeler ses parents ; elle avait besoin de soins pressants, et on la transporta à l'hospice, dans une chambre payante, où, grâce à la R. M. de la Conté, rien ne lui manqua pendant les quelques jours qu'elle vécut encore. Elle y mourut à Noël 1853, dans sa 85e année.

L'ancien n° 44 est en granit avec pignon sur rue et escalier de granit en limaçon à l'intersection de deux petits corps de logis en équerre. L'ancien hôtel Ganne de Grandmaison, précédé d'une cour d'honneur, touche au Parvis Notre-Dame. Il fut acquis par la famille Michel. M. de Lépesse, curé de Granville, en occupa le premier étage jusqu'à sa mort, en 1825. M. le chanoine Adde résida au second étage jusqu'à sa nomination au Chapître de Coutances en 1857. En ce même étage, l'Abbé Gourdan, dernier Grand-Chantre de Notre-Dame, succomba en 1871 à la petite vérole contractée au lit d'un malade qui guérit et vécut jusqu'en 1899. Lorsque Mgr Bravard, de regrettée mémoire, ordonna aux Conférences Ecclésiastiques de recueillir les souvenirs religieux de la Révolution dans chaque paroisse du diocèse, M. Gourdan accueillit cette idée avec élan, et il me parla plusieurs fois de la chronique de Granville qu'il compilait. En 1888, M. l'abbé Daguenet m'écrivit que ce travail se trouvait entre les mains de l'abbé Leroux, et qu'il l'avait engagé à en assurer la conservation, parce qu'il était des plus intéressants. M. Leroux passa à une vie meilleure le 28 mai 1896, âgé de 83 ans, le dernier des Prêtres Granvillais qui fût constamment resté à Granville. M. Gourdan fut remplacé dans son apparte-

ment par Mlle Joséphine de Gueydon, sœur de l'Amiral, qui y reçut toute la ville jusqu'à sa mort, le 31 août 1896, dans sa 83e année. Vive et alerte, la société était son élément.

V

Au Parvis Notre-Dame, le presbytère fut acquis, dans les dernières années de M. le curé Maudouit, de M. Philippe Le Pelley-Fonteny, qui l'avait bâti probablement sur l'emplacement d'une propriété familiale. La vieille construction de l'angle oriental de la rue du Parvis, avec pignon sur rue et deux escaliers à demi-extérieurs, fut la demeure de l'abbé Pestel. Esprit fin et original plutôt que cultivé, Confesseur de la Foi, il était entouré d'une grande estime, en dépit d'une tenue parfois trop négligée. Il avait avec lui sa nièce, Mlle Adelaïde Pestel, d'une piété hors ligne. — « Elle s'étonne qu'on soit embarrassé pour » faire le Carême, quand abondent la merluche, la petite » marée, les légumes secs et les racines. Son oncle l'abbé lui » avait laissé le strict nécessaire. D'autres parents attaquèrent » le testament. Ils étaient à la veille d'abandonner cette mau- » vaise cause, faute d'argent et de crédit. Mlle Pestel leur en » prêta, de peur qu'on ne se scandalisât qn'elle eût bénéficié de » leur pénurie. » (*Souvenirs intimes*).

En cette même maison, s'éteignit, le 8 avril 1868, une famille déjà citée, avec Mlle Emilie Desdouétils, âgée de 69 ans. (Voir page 106.) Le 17 février 1867, la mort termina, dans une maison voisine, une autre existence, également digne et amoindrie, en la personne de Modeste de Dillon-Kavanagh (72 ans), que le peuple appelait Mlle Cavaignac et croyait parente du Général. (Voir *Annuaires de la Noblesse*, 1868 et 1869.) En ce quartier, habitait aussi, il y a quelque soixante ans, *Bunette*, une naine si petite que je n'en vis jamais de pareille, même en Italie, où on en rencontre souvent. Elle fut romanisée par Charles Nodier, dans sa *Fée aux Miettes*, et citée par M. Le Héricher. Une petite maison, en face de la croix, fut, pendant de longues années, un lieu de rendez-vous, fréquenté surtout dans les heures de la matinée, au sortir de la messe de neuf heures. — « Mlle Julie Crublet eut pour oncles les abbés » Renaudeau, dont un fut, au retour de l'émigration, chapelain

» d'une communauté dans le diocèse de Meaux. Elle l'y suivit, » et depuis elle a fait divers voyages à Rouen, chez son cousin M. » Jean-Marie Renaudeau, Conseiller à la Cour Royale, et marié à » une descendante du frère de Jeanne d'Arc, de sorte que, en » vertu du privilège unique de la famille de la Pucelle d'Or- » léans, ses enfants ont ajouté ce nom au sien. Fille d'une » mère royaliste, qui fut incarcérée sous la Terreur, Mlle Cru- » blet a hérité de ses convictions et conserve, comme des reli- » ques, quelques cheveux de Louis XVIII, qu'elle obtint d'un » valet de chambre qui brossait les habits du Roi, un jour » qu'elle visitait le château de Fontainebleau. Lorsque Louis- » Philippe visita Granville, dans son voyage de Normandie, le » 30 août 1833, la mairie ordonna de pavoiser les maisons. » Mlle Crublet cousit ensemble trois mouchoirs de poche aux » couleurs nationales, les fixa sur un manche à balai, et balaya » sa salle avec ce drapeau d'un nouveau genre, qu'elle déposa » dans un coin jusqu'à ce que un agent de police vint lui » intimer l'ordre d'obéir à l'arrêté municipal..... Elle a un rare » talent pour les fausses fleurs, et a, depuis longtemps, » la charge du reposoir de la Place pour les processions de la » Fête-Dieu. C'est tout un édifice de fleurs et de dentelles. » Comme elle est l'habituée de plusieurs maisons, qui aiment » à l'avoir pour convive, elle sort vers midi, souvent pour le » reste de la journée. » (*Souvenirs Intimes*). Elle s'éteignit subitement en déjeunant dans son lit en janvier 1858, à 80 ans.

Le grand hôtel de M. Lucas des Aulnais forme deux habitations séparées après lui pour ses deux fils. M. des Aulnais eut la maison qui regarde le Parvis, et elle fut acquise par Mme et Mlles Jourdan de la Huberdière, dont la dernière, Mlle Rose, mourut octogénaire le 24 octobre 1881. M. Lucas-Girardville eut la maison du côté du Rempart du midi. La maison à l'angle du Parvis et du Rempart fut occupée par le vénérable chanoine Maudouit jusqu'à l'acquisition du presbytère. Une petite maison, en vedette sur les gabions, fut habitée en partie, pendant quasi les trois premiers quarts du siècle, par la famille de M. Alix, capitaine de vaisseau. Sa mère et son unique sœur y moururent fort âgées. Mlle Suzon, du tiers-ordre du Carmel, y tenait un modeste atelier de couture. Elle visitait son frère et sa belle-sœur à Brest, et fit chez eux d'ex-

cellentes connaissances ; mais elle ne voulut point changer de position.

VI

Le Rempart du Midi est agréable par sa tranquillité et sa belle vue sur la baie et la basse ville. Après la maison Pigeon-Litan viennent celle que M. Cambernon acquit des Boisnard-Sauvé, possédée par Mme Luc de Lalun, et la maison Longueville-Beaufougeray, vendue à Mme Begué. Là, mourut, presque octogénaire, le 21 mai 1849, M. Daguenet, ancien Entrepositaire des Tabacs à Saint-Malo, veuf de Mlle Henriette Le Pelley du Manoir, sœur de l'amiral. Son père combattait cette inclination et il en était cependant, à son insu, l'intermédiaire. Il visitait quasi quotidiennement sa parente Mme de la Cocardière. Goutteux, il portait ordinairement des souliers de castor dans des sabots avec une semelle de drap. Il laissait ces sabots dans le vestibule, et la cuisinière, dans les secrets amoureux, enlèvait le billet qu'Henriette avait glissé sous cette semelle, et le remplaçait par une lettre de M. Daguenet. Le succès est aux persévérants. Le mariage se fit et fut des plus heureux ; mais tout passe vite ici-bas, surtout le bonheur. Mme Daguenet n'eut pas une vie très longue, et le fils unique, qui leur fut resté, mourut à vingt ans. M. Daguenet fut inconsolable et, dans sa haute piété, il songeait à la réunion éternelle des Cieux. Lorsque sonna l'heure de la retraite, il revint à Granville, et il choisit cette demeure, voisine de l'hôtel Cocardière, qui lui rappelait un cher passé, et en face de la pointe de Cancale, derrière laquelle son cœur contemplait le cimetière de Saint-Malo, où reposaient sa femme et son fils. Suivant son désir, sa dépouille mortelle fut inhumée dans leur tombe.

Se dressent ensuite la mairie et l'hôtel Cocardière. Au siècle dernier, vivaient trois frères Eudes : Julien-Pierre Eudes de la Rue-Malais, Gaud Eudes de Préfontaine, sans hoirs, et M. Eudes de la Cocardière, qui commanda l'*Américaine*, frégate-corsaire de 36 canons, armée par MM. de Vaumartin, Ernouf et La Houssaye. Il prit onze bâtiments Anglais pendant la guerre de 1779. Mme la douairière de la Cocardière, dans sa vieillesse, avait deux femmes de confiance, dont elle appréciait le dévouement, mais auxquelles elle adressait, sans se mettre en colère,

une kyrielle d'injures, quand leur service laissait à désirer. Le contre-amiral comte du Manoir était fort gai. Quand il venait voir sa tante, il répétait le long des escaliers les litanies qu'elle adressait à ses caméristes, et celle-ci, toute contente de sa visite, accueillait gaiement cette plaisanterie. Son fils unique avait épousé Mlle Louise Le Campion (1795-1865). Il mourut tragiquement le 20 septembre 1845. Amateur de fleurs, il avait une serre sur la rue Saint-Michel, reliée à son hôtel par un pont. Pendant qu'il le traversait avec deux pots de fleurs aux mains, ce pont s'effondra et la mort fut instantanée. Son fils, notre ancien collègue, fut Officier de cavalerie, puis Receveur des Finances à Avranches. Il fut mis en disponibilité, pour raison de santé, en 1860, et ne tarda pas à mourir. Sa sœur, Mme Clotilde Théroulde, mourut en cet hôtel, la dernière du nom, le 29 juin 1891, âgée de 78 ans.

La maison Touquerand fut acquise par Mme Jacques Le Redde, de la famille Le Maistre de Marsilly, et elle y termina, le 22 février 1895, sa longue carrière de 91 ans, sans postérité. La maison suivante, voisine de la Grande-Porte, a appartenu aux Perrée et à M. Hervé Hubert, Capitaine de Frégate. Pierre-Nicolas Perrée fut Maire, Prieur Consul, Membre du Conseil des Cinq-Cents, Maître à la Cour des Comptes, et Commandeur de la Légion-d'Honneur à son institution. Son petit-fils, Louis, membre de la Constituante de 1848 et propriétaire-gérant du *Siècle*, eut trois enfants de son alliance avec Mlle de Matharel de Fiennes. Il mourut à Paris le 16 janvier 1851. Son château de Bréville fut vendu l'année suivante, et cette famille renonça à Granville.

A partir de la maison de Mme de Lalun, ces habitations ont presque toutes une façade ou une sortie sur la rue Saint-Michel, parallèle à la rue Notre-Dame et au Rempart. La partie des Remparts au-delà de la Grande-Porte, se trouvant un peu en retrait et en ligne droite avec la rue Saint-Michel, est considérée comme sa continuation, et en porte le nom dans la langue officielle.

VII

Des deux maisons en regard de la rue Cambernon, l'une appartenait aux Jourdan-Le Hodey et l'autre au baron du Hamel.

Sa veuve et son fils la vendirent, en 1823, à M. Robert, procureur du roi à Vire, et elle a compté divers propriétaires successifs. (*Voir* page 04).

Sous la voûte de la Grand Porte, se trouve le corps-de-garde des milices urbaines. Au-dessus, s'élève le Logis du Roi ou Gouvernement, demeure des gouverneurs, puis du commandant de la place et du capitaine du génie. Le commandant avait en contre-bas un jardin long et étroit sous le rempart du Midi ; et, à la suite, les falaises, jusqu'à la Porte des Morts, près l'église, étaient un cloaque, qui contribua à l'appellation de Granville le *Puant*. Lorsque notre collègue, le colonel Léonce de Vaufleury († 7 août 1887, 84 ans, à Mortain) était capitaine du Génie à Granville, il trouva, en 1850, un remède facile à cet inconvénient, en ouvrant un boulevard de la Grande-Porte au Roc, et la gratitude municipale l'a appelé boulevard Vaufleury. Cette voie de communication a fait disparaître le jardin du Gouvernement. Les falaises au-dessous de la partie orientale du rempart ne sont acccessibles que par le Gouvernement. Le colonel Regnault de Prémesnil, père de notre collègue l'amiral, fut nommé capitaine du Génie à Granville, vers 1840. Il se créa un jardin dans ces falaises, et les plantes de serre y croissent en pleine terre.

La topographie de Granville à la Grand'Porte ou Porte de l'Œuvre, entre les deux côteaux couronnés par l'église et un moulin-à-vent, avait inspiré à nos devanciers le quatrain suivant :

Granville, Granvillain,
Une église, un moulin,
Une sentinelle qui tremble,
Voilà Granville tout ensemble.

Au premier palier des degrés qui montent à la partie orientale du rempart ou rue Saint-Michel, les époux Mahé-Merlin tinrent l'unique cabinet de lecture de la ville (*Revue*, IX, 214). L'hôtel Pigeon de Saint-Pair est possédé par le baron Le Tourneur-Hugon, dont l'aïeule maternelle, Mme Vildieu, était sœur du président Pigeon de Saint-Pair, décédé le 2 janvier 1860, 74 ans, (*Revue*, IX, 69). La maison du contre-amiral Louve des Vaux se faisait remarquer par une bonne tenue semblable à

celle des vaisseaux. C'était l'aïeul de notre collègue, M. Auguste Louvel, capitaine de frégate, décédé à Avranches en ce mois de septembre 1899, emportant des regrets universels. Le futur amiral fut tenu sur les fonts du baptême, le 18 novembre 1765, par M. François Louvel, et par Mme Angélique Longueville de Valprey, veuve de M. Jean Girard. L'ancien n° 31 passa par vente des Villard-Louvel à Mme Rosa Cambernon, née Nivière, décédée jeune encore en 1861, chez les Filles de la Croix, à Paris. La maison Callop d'Urville passa à Mlle Suzette de Preylambert après sa sœur, Mme d'Urville.

L'hôtel Le Mengnonnet, de six fenêtres de front et à trois étages, domine ce rempart, et est l'image de la situation que ses maîtres occupèrent dans la vieille ville. Cette famille disparut avec la comtesse Le Mengnonnet, née Adela Le Barrois d'Orgeval, décédée en son château de Petitville-sur-Seine, le 20 juin 1880, âgée de 88 ans, et avec son fils Arthur, ancien Maire de Granville et Conseiller Général, qui la rejoignit dans l'éternité le 30 octobre suivant, à l'âge de 65 ans. En dépit d'une nature altière, Mme Le Mengnonnet avait une conversation enjouée et charmante, et la parfaite distinction d'une grande dame et d'une Parisienne. Elle eut pour elle-même la rigueur de ne pas savoir vieillir. Pendant qu'Avranches présentait une pleïade de douairières qui, avec leurs cheveux blancs et leurs coiffures de dentelles et de rubans, semblaient des portraits du siècle de Louis XIV descendus de leurs cadres, Mme Le Mengnonnet, tout en les visitant, n'imitait pas leurs franches allures de douairières et se condamnait à la tâche ingrate et impossible

De réparer des ans l'irréparable outrage.

Quinze ans avant sa mort, notre collègue M. Bon de la Martre me disait à son retour d'une course à Granville : « J'ai » fait visite à votre Comtesse Le Mengnonnet, mais je n'ai rien » vu de la chrétienne de son baptême. » Quand elle passait dans les rues, les Granvillaises se disaient l'une à l'autre : « As-tu vu la dame Le Mengnonnet ? Ma fille, tout est faux : « elle a de faux cheveux, elle a de fausses dents, etc.. etc. » Malgré ce franc-parler, le peuple témoigna toujours à cette famille un respect hors ligne.

Mme Marie Billard de Bellegrange, veuve de M. Fougeray,

sieur de Porte-Neuve, Echevin en 1786, mourut le 21 mars 1854, à l'âge de 95 ans, dans la maison de ses ancêtres Ernouf des Ruisseaux. Type des anciens armateurs, non seulement elle continua les armements jusqu'à son décès, mais elle obligea ses neveux à les poursuivre trois ans encore, afin de donner à ses marins le temps de bien s'engager. Doyenne de la société, elle fuyait les soirées de jeu, préférant la conversation qu'elle semait d'interminables histoires, sortant l'une de l'autre comme des tuyaux de longuevue. Pendant 40 ans, elle fut invitée à conduire le deuil des dames aux enterrements de distinction, et, quand elle ne pouvait pas s'y rendre, il semblait que quelque chose manquait au convoi. Avec les années, elle ne rendit plus de visites que dans les circonstances importantes, et on lui en savait gré, de sorte que tous les honneurs étaient pour elle. Je me rappelle lui avoir entendu raconter l'inhumation du Prince Charles de Rohan-Rochefort, qui passa la fin de sa vie de 77 ans au château de M. Perrée, à Bréville. Il visitait Mme Fougeray, quand elle se rendait à son cottage d'Auxais, en cette commune. Lorsqu'il mourut au mois de mars 1842, elle voulut assister à ses obsèques, bravant la saison et ses 83 ans. Elles furent princières, et l'assistance se composa de plusieurs milliers de personnes. Mme Fougeray répétait avec une feinte bonhomie : « Dans les salons, il n'y avait que Ducs et Princesses. Je crus » qu'on allait me dire que je me fourvoyais ; mais non. On » me conduisit dans un fauteuil près de la cheminée, et la plus » proche parente m'invita à conduire le deuil avec elle. »

La maison suivante appartenait aux Clément des Maisons, qui habitaient antérieurement le n° 116 (ancien) de la rue Notre-Dame. Jacques-François Clément des Maisons fut tué pendant le siège de 1793, et son fils unique légua, en 1841, sa fortune à la ville pour être placée en rentes sur l'Etat à distribuer annuellement aux marins pauvres. Ce capital de cent douze mille francs ne laissait disponible en 1897 qu'un revenu net de 2.363 fr., tant il est vrai que l'assistance publique n'est pas la charité !

La maison des Touches de La Fresnaye fut habitée jusqu'à sa mort par Mme Marie des Touches, veuve du Dr René Maillard, mère de Mme Théologue (page 98) et de Mme Cambernon (page 95), et sœur du Chevalier Jacques des Touches. Ce ne fut pas là que celui-ci fut arrêté le 5 juillet 1798 ; mais chez un

de ses oncles, pendant que lui et son ami M. de Clinchamp, notre ancien Président, dormaient dans la même chambre leur sommeil de 20 ans (*Revue,* VI, 107.) La maison suivante, de granit, a pignon sur rue.

Quatre maisons se trouvent un tant soit peu en contrebas du Rempart, le long d'une petite cour ou passage commun. M. Louis Allain, capitaine de vaisseau, habitait la première avec sa sœur, Mlle Pauline, et il y mourut en 1864, âgé de 64 ans. Mlle Claire Grognais, légua la seconde avec son modete avoir à l'hospice (1787-1865). L'ancien n° 45 appartenait au lieutenant de vaisseau Pierre Morel, et fut vendu en 1839. La dernière de ces maisons fut la demeure du docteur Gilles-Julien Méquin-Jonville, maire, auquel on doit le Cours-Jonvillle, créé en 1816, M. Jonville mourut le 27 novembre 1832, à 75 ans.

La maison Clément-Leclère appartenait à une quatrième branche des Clément éteinte comme les autres (Pages 94, 96, 115). Mme Clément, directrice de la Poste aux Lettres après M. Le Sauvage, était nièce de l'abbé Le Venard, chanoine de la cathédrale d'Avranches. Après la mort de sa fille unique et de son gendre, M. Leclère, armateur, elle prit soin de l'éducation de sa petite-fille, devenue successivement Mme Gustave de Saint-Didier et Mme de Riberolles, et fixée au château de Martinanches, en Auvergne. Son petit-fils, M. Charles Leclère, fut Maire de Granville. C'était une femme de mérite. On la regardait comme mystérieuse, parce qu'elle savait se taire sur ses affaires, qu'on ne connaissait que lorsqu'elles étaient passées parmi les faits accomplis. Elle fut très liée avec Mme Céleste de Beaucoudrey de même caractère réservé, avec Mme Delaleuf, née des Bassayns de Richemont, et avec la baronne Athalin (Voir page 96).

La municipalité décida, en 1842, de donner plus de développement à l'école communale, restreinte dans une salle de l'Hôtel-de-Ville. Elle acquit deux maisons de Mme Fougeray et de M. Le Rosey, acquéreur lui-même de M. de Vallefleur en 1819, et elle y construisit l'école actuelle, qu'elle ne tarda pas à confier aux Frères de la Miséricorde. Cet établissement a été laïcisé, comme tant d'autres.

En ce quartier de l'Isthme, à la cime des rues qui y aboutissent, certaines familles d'officiers mariniers au long-cours

ou au cabotage et de commerçants estimés avaient leurs maisons, tels que les Verbois, les Colas, les Delépault, les Le Bouteiller, les Le Marquand, les Beaufils.

Le capitaine Beaufils s'était marié en Espagne, et sa femme justifiait le proverbe : « Parler français comme une vache espa-» gnole. » On répétait après elle : « Le monde, on en ferait de » la poison. » Félicité Beaufils (1789-1884), tertiaire Domi-» nicaine, demandait à sa mère si cette dame était leur parente. « Non ; nous sommes de pauvres gens, et Mme Beaufils possède » des maisons. » Réponse typique, parcequ'une maison était l'objectif le plus envié des femmes du peuple, soit pour échapper aux embarras d'un loyer, soit pour singer la bourgeoisie. C'était avec emphase et à pleine bouche qu'elles disaient : « Ma maison », même quand il ne s'agissait que d'une misérable bicoque.

VIII

La société avait ses maisons de campagne dans un rayon d'une à deux ou trois lieues, à peu d'exception près, et les divers rameaux des familles se distinguaient par les noms de ces terres. Les Hugon, assez nombreux pour tormer un clan Ecossais, concentraient dans leurs mains la Cocquerie, les Closets, Haut-Mesnil, Haute-Houle, la Tour, le Canet, le Puy, la Horie, la Noë, la Cour, etc.

Les Yset possédaient le château de Saint-Pair ; les Longueville, la Clémentière, à Saint-Nicolas ; les Jourdan de la Passardière, les Blancs-Arbres, en Donville ; les de Péronne, le Rocher, Hacqueville et Craen ; les Le Tourneur, la Vallée, en Saint-Pierre-Langers ; les Lépron, Vaumoison, en Bouillon ; les Le Boucher de Vallefleur, le château de Gâtigny, en Saint-Pair ; les Le Coupé des Villes, le Bas-Gâtigny (1) ; les Deslandes, le Manoir de Saint-Nicolas ; les des Touches, Malicorne, en Saint-Planchers ; les Girard, la Souquetière, en Longueville, et

(1) Acquis par Mme Sophie Daguenet, de Mmes Dainez et Caffarel, héritières en partie des Le Coupé des Villes.

la Porte, à Bouillon ; les Couraye du Parc, le Tot et une habitation à la Houle ; les Le Marié des Landelles, Malloué, à Saint-Nicolas, et plus tard Guelle, à Cérences ; les Alleaume de la Cointerie, la Barberie, à Saint-Nicolas ; les Larcher, Catteville, en Saint-Pair ; les Ganne, le château de Beaucoudrey, Rainfray, à Bouillon, et le Pont-au-Rat, à Donville ; les La Houssaye, la Broize, à Bacilly.

Les de Laforterie avaient leurs villas à Saint-Jean-des-Champs ; les des Illes, à Anctoville, au Mesnil-Villeman et à Cambernon ; les Deschamps des Demaines et du Manoir, à Saint-Pierre-Langers ; les de Préville, à Bréhal ; les Lucas des Aulnais, à Saint-Michel-des-Loups ; les Cocardière, à Bréville et Anctoville ; les Perrée, à Bréville ; les Le Mengnonnet, à Donville, puis à Marcambye ; les Clément, à Saint-Jean-le-Thomas ; les Louvel des Vaux, à Saint-Jean-des-Champs, puis à Hyenville ; les Fougeray, à Bréville et Yquelon ; les Le Rond, à Longueville ; les Lechevalier de la Barbinière, à la Haye-Pesnel ; les Le Boucher, à Bourey ; les Fraslin du Moncel, au Lorey ; les Le Sauvage de Vaufévrier, à Ancteville, dans le Cotentin ; les Le Cailletel et Garnier-Lhermitage, à Saint-Nicolas (1) ; les Boulmer, Pigeon-Litan et Callop d'Urville, à Donville ; les de Preylambert, à Bréville. Ce fut là que le Chevalier des Touches fut reçu par sa tante maternelle, après son enlèvement de la prison de Coutances. Ses libérateurs l'avaient emporté du côté de la mer, et le bruit s'était accrédité qu'il s'était embarqué pour Jersey. En réalité, le temps avait manqué pour fréter un bateau de confiance, et Jacques des Touches avait gagné en secret la demeure de sa tante, qui avait sept filles, avec lesquelles il resta confondu sous un travestissement féminin. Il ne put partir pour l'Angleterre qu'après que l'oubli se fut fait à son

---

(1) Le dernier des Lhermitage aimait le monde et y était aimé. Il avait la singularité de ne pas saluer les dames en négligé sous leur capot, parceque, disait-il, ou elles sont sorties à la hâte pour affaires et ne désirent pas être vues, ou si elles ne veulent pas se gêner pour la société, la société ne doit pas se gêner non plus pour elles. Dans son âge mûr, il fut atteint d'accès qui lui firent redouter le mal-caduc, et il se retira en ermite à Saint-Nicolas jusqu'à sa mort, vers 1840.

sujet. On dit qu'il avait eu son roman de proscrit en ce gynécée avec une de ses cousines, qui resta fidèle à ce premier amour, quoique l'intelligence du Chevalier eût commencé à se perdre dans la folie dès le temps qu'il était en exil : conséquence terrible des angoisses de sa condamnation à mort et des événements ultérieurs. Ses sept cousines étaient Mme d'Urville et de Plémont, Mlles Marion, Thérèse, Suzette, et deux autres que je n'ai pas connues. Mlle Marion, la plus âgée de ces trois sœurs non mariées, mourut le 6 août 1868, à l'âge de 82 ans. Elle n'avait donc qu'une douzaine d'années à l'époque de la proscription du Chevalier des Touches. La protagoniste du roman de Bréville, s'il a existé, dut donc être une sœur aînée.

Les Le Pelley du Fonteny, Boisnard-Grandmaison, de Lalun, Cambernon, Delalande-Beaupré, Cahorel, Fissadam, résidaient dans la banlieue, mais ils avaient un appartement en ville. — « Il « ne suffisait pas, a écrit notre ancien collègue le docteur Follain, « d'être propriétaire à Granville pour jouir des privilèges accordés « à cette place ; il fallait encore y être né et issu d'anciens bour- « geois : aussi les mères ne manquaient jamais d'habiter Gran- « ville pendant leur grossesse. » (*Mémoires*, I, 34.)

MM. Boisnard-Grandmaison achetèrent, pour leur villégiature, la terre du Bosq, en Longueville, vers 1765, de la famille de Mary de Longueville, et plus tard, le château de la Chanterie à Kairon. Leur belle habitation de Hérel, passée par héritage à Mlles Hédouin vient d'être donnée par elles à une Congrégation de religieuses gardes-malades pour le peuple.

Mme Le Riche, décédée en 1866, fut la dernière descendante de la famille Delalande-Beaupré. Elle avait conservé jusqu'à un âge avancé sa mère et son mari. Elle ne pouvait s'habituer à son abandon, et, après avoir essayé différents genres de vie en divers lieux, elle fut surprise par la mort chez une cousine, avant de prendre possession d'une maison qu'elle avait louée à Granville. Elle n'avait pas fait de testament, et n'avait que des parents éloignés.

Un avocat gouailleur, rencontrant une personne qui passait pour avoir reçu une forte somme de la défunte, de la main à la main, crut la mettre dans l'embarras en se déchaînant contre ce qu'il appelait les folies de Mme Le Riche, et en critiquant ses

bonnes œuvres, ses dîners, ses dépenses, et ses dilapidations en faveur de son entourage.

Cette personne comprit vite le but de son interlocuteur : aussi elle le laissa divaguer tant qu'il voulut, et lorsqu'il s'arrêta : « Il est vrai, lui répliqua-t-elle en souriant, que » Mme Le Riche pouvait avoir des défauts ou des travers, qui » ne l'empêchaient pas d'être respectable et respectée ; mais, en » revanche, vous avouerez qu'elle n'avait aucun de vos vices. » Et elle partit comme un trait, laissant le mauvais plaisant abasourdi de ce coup de massue inattendu.

Les Cahorel avaient exercé quelque charge dans des maisons princières, et étaient parents de la famille de Péronne. Leur dernier représentant se maria deux fois. Le caractère hargneux de sa seconde femme n'était pas de nature à lui faire oublier la douceur de la première, qu'il rappelait à toute occasion, et dont il conservait un grand portrait. Dans un accès de fureur, la seconde Mme Cahorel creva cette toile d'un coup de balai. Son mari la conserva néanmoins *con amore*, comme une preuve manifeste de la justesse de ses observations.

En cette promenade autour de la ville, je n'ai pu indiquer les demeures de plusieurs anciennes familles disparues avant moi, et elles sont du nombre des maisons rebâties ou vendues, dont j'ignore l'histoire. Puisse quelqu' ami de notre vieux rocher combler ces lacunes et compléter ses annales !

Je terminerai par une indication de M. Emile de Lalun, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand : « Il se trouve un mètre « cube de documents sur les corsaires de Granville dans les » greniers du greffe du Tribunal de Commerce. Ils proviennent » de l'ancien Conseil d'Amirauté. Personne n'y songe : cepen- » dant, ce serait très intéressant pour l'histoire des armateurs » et des capitaines de ces navires de guerre. »

Piazza dell'Indipendenza, n° 22, Firenze (Italia).

Florence, ce 29 septembre 1899. Fête de Saint Michel, patron de nos rivages Avranchois.

A Monsieur Alfred de TESSON
Président de la Société d'Archéologie

Cher et honorable Monsieur le Président,

Ces réminiscences de mes insomnies pourront bien n'intéres-

ser que moi. En ce cas, veuillez les jeter au panier. Les écrits de la vieillesse ne présentent plus l'attrait de ceux d'un autre âge. Le temps a marché, et chaque génération a ses goûts, ses allures et son style, qui communique aux œuvres un parfum d'actualité. Dans ma jeunesse, tout en admirant Châteaubriand et son style magnifique, nous ne partagions plus à son sujet l'enthousiasme de nos devanciers, et nous lui préférions Lamartine et Lacordaire. La génération actuelle a sans doute d'autres idoles, que je ne connais pas. S'il en est ainsi des géants, que dire des pygmées ?

Toujours vôtre, Monsieur le Président, avec amitié et respect.
(Voir pages 76-77).

UNE SOLANÉE

Autrefois j'ai entretenu la Société d'une plante que le hasard avait fait germer près de l'un de mes bâtiments, un lithospermum qui s'est reproduit abondamment pendant cinq ans au même endroit sans se propager ailleurs, et qui a disparu fortuitement comme il était venu, quoique ses graines aient aussi bien mûri la dernière année que les années précédentes.

Aujourd'hui je vais vous faire une petite communication du même genre ; mais cette fois ce n'est pas chez moi qu'une plante fort étrangère à notre pays a fait son apparition, c'est entre les pierres du trottoir d'une petite maison de ferme située à cent mètres environ de l'église de Saint-Martin.

Voici ses caractères :

Plante frutiqueuse, diffuse, un peu duveteuse, feuilles profondément divisées et subdivisées en lobes alternes irrégulièrement arrondis à leur extrémité. Ces feuilles ne sont pas soudées aux branches comme dans la plupart des plantes, chacune d'elles termine, sans articulation, une ramification primaire ou secondaire, de sorte que ces ramifications forment comme le pétiole des feuilles.

Fleurs d'un jaune pâle, en grappes rotacées, ayant environ 0 m 04 de diamètre, monopétales, à cinq lobes sillonnés dont l'extrémité est infléchie chez les uns et arquée horizontalement chez les autres ; étamines bilobées, au nombre de cinq, alternant avec les lobes de la corolle, insérées à la base de celle-ci et dont l'une est beaucoup plus développée que les autres, fortement renflée au-dessus du filet, arquée comme une serpe et rougeâtre à partir de cet endroit ; le reste est jaune clair comme toutes les parties des petites étamines ; pistil simple, grêle, un peu moins long que la grande étamine.

Les fruits sont des baies lisses, sphériques, ressemblant à celles de la Morelle, mais enveloppées dans le calice très épineux qui s'accroît à mesure que le fruit grossit et forme comme

une bogue de châtaigne, mais un peu ovoïde et beaucoup plus petite ; graines nombreuses autour du placenta dans une pulpe noire presque liquide.

Toute la plante est couverte d'aiguillons durs, rectilignes, d'inégale longueur ; les plus grands ont environ deux centimètres. Ces aiguillons sont d'un jaune clair, sauf ceux de la partie inférieure de la plante et ceux dont le calice est hérissé qui sont bruns ou violets à leur base.

La floraison, très abondante, a commencé dans la première quinzaine d'août et continué jusqu'en novembre ; ce sont les premiers froids qui l'ont arrêtée.

Malgré la sécheresse de l'été dernier et l'endroit peu favorable à la végétation où la plante se trouvait, elle a formé une touffe d'environ 0 m 60 de diamètre sur environ 0 m 35 de hauteur.

Il était facile de reconnaître une solanée dans la plante dont je viens de faire une description minutieuse, mais il fallait la déterminer d'une manière plus précise. Je consultai la flore de Normandie par Brébisson, mais aucune des solanées qui y figurent ne ressemble de près à celle-là. Je me procurai la flore de Boreau, celle de Bonnier et une autre encore qui ne me furent d'aucune utilité. Je désespérais de savoir le nom de ma plante quand un de nos collègues me communiqua un ouvrage en quatre volumes imprimé à Lyon chez Bruyset aîné et Cie en 1796, intitulé : *Démonstration élémentaire de botanique contenant les principes généraux de cette science, la description des plantes les plus communes, les plus curieuses, les plus utiles, rangées suivant la méthode de Tournefort et celle de Linné.* Or je trouvai dans cet ouvrage la description assez brève mais suffisante d'une plante qui est bien, je n'en doute pas, celle qui s'est égarée dans mon voisinage : c'est la Morelle de Sodome, Solanum Sodomeum variété Spinosum.

Pourquoi lui a-t-on donné comme nom spécifique le mot Sodomeum ? Elle n'est pas originaire de la ville maudite dont la Bible nous parle ; elle vient de l'Afrique. J'ai tout lieu de penser qu'on lui a imposé cette vilaine appellation à cause de sa grande étamine qui constitue son trait le plus caractéristique : en effet cette étamine, si différente des autres, dressée au centre de la fleur, à la place ordinaire du pistil, attire tout

d'abord l'attention, tandis que celui-ci, grêle et couché, ne se voit pas toujours du premier coup d'œil.

Par une association d'idées, un peu singulière peut-être, on a infligé un nom injurieux à une honnête plante. Cela nous fait voir combien sont fâcheuses certaines apparences ; c'est comme la calomnie, il en reste toujours quelque chose même après que la vérité est reconnue. Pauvre Solanum !

Mais comment est-il venu à Saint-Martin ? La vieille flore où j'ai trouvé son nom dit qu'il est cultivé quelquefois comme plante d'ornement. Au siècle dernier cela pouvait être parce qu'on n'avait pas alors la multitude de belles plantes de toutes sortes que nous possédons maintenant et qui sont le produit des remarquables perfectionnements de l'industrie horticole ; mais aujourd'hui, cette plante plutôt bizarre que jolie ne doit se trouver dans aucun jardin ; les jardiniers auxquels j'en ai parlé ne l'ont vue nulle part ; son nom ne figure pas sur les catalogues des marchands de graines ; sa présence à l'endroit où je l'ai découverte est extraordinaire ; la graine qui lui a donné naissance a dû venir de fort loin ; par quelle voie ? On ne peut le savoir.

SOSTHÈNE MAUDUIT.

LA CHANSON D'AVRANCHES

1er Couplet

Noble cité de Normandie,
Dans tes récits de l'ancien temps,
Tu m'apparais toujours jolie
Et coquette comme un printemps,
Sur tes remparts et tes tourelles,
Ces vieux témoins de ta grandeur,
Les preux charmaient tes jouvencelles
Aux jours fameux de ta splendeur.

Refrain

Doux paradis de Flore,
Séjour délicieux,
Chaque saison décore
Ton site merveilleux.
Sur ta colline assise,
Avranches, mes amours,
La plus suave brise
Berce en paix tes beaux jours.

2e Couplet

Jadis, on t'admirait, Avranche,
Sanctuaire aimé du savoir ;
Ton nom d'Athènes de la Manche
Invitait à venir te voir.
Tu fus en apôtres féconde,
Du temps de Paterne et d'Aubert ;
Ta gloire a brillé sur le monde,
De Daniel Huet à Valhubert.

3e Couplet

Aujourd'hui, tu n'es pas moins fière
De voir que ta postérité
Est toujours la digne héritière
De ton génie incontesté.
L'art naturel en toute chose
Est l'heureux lot de tes enfants ;
L'élégance à leurs yeux s'impose
Et souvent les rend triomphants.

4e Couplet

O riant coteau de la pomme !
Ton blond nectar est sans pareil ;
Il réjouit le cœur de l'homme
Comme un gai rayon de soleil.
Parfois, sur les bords de la grève,
Pour mieux reprendre ses travaux,
L'ouvrier, quand le jour s'achève,
Va déguster tes grands tonneaux.

5e Couplet

Pays charmant, si la nature
A des secrets pour t'embellir,
Il est encore une parure
Qui te sied vraiment à ravir.
C'est la sublime bienfaisance,
Car Dieu fit ton cœur généreux ;
Ta main discrète, avec aisance,
Sait consoler les malheureux.

Jules DURAND.

Cette chanson a valu à son auteur les vers suivants, que nous sommes heureux de reproduire :

AU CONFRÈRE JULES DURAND

AUTEUR DE

La Chanson d'Avranches

SOUVENIR DU 29 AVRIL 1900 (1)

A ce cri : « *les Auteurs !* », tu ne vins pas, Poète,
Le cœur encor dolent d'une intime douleur ;
Mais, nous t'avons jeté la fleur
Que méritait la chansonnette.
Il faut chanter, chanter toujours :
La peine de joie est suivie ;
C'est savoir comprendre la vie
Que consacrer à la muse ses jours ;
Oui, c'est jouer sur le velours.
Tel un petit oiseau se blottit entre branches,
Tel, tu chantais, en te cachant, Avranches ;
Si nous ne t'avions entendu,
C'eût été le *Bijou Perdu*.

TIC-TOC.

(1) Date du concert offert par la musique municipale à ses membres honoraires dans la salle des fêtes de l'Hôtel-de-Ville.

X

Le Plan communiqué par notre aimable confrère M. Le Anfray, ancien libraire, est probablement celui qui a été sig par M. Charles de Beaurepaire en tête de sa *Notice sur Tableau du Musée d'Avranches*, dont nous avons déjà parlé d le Tome IX de la *Revue*, p. 183-186 et 317-320.

« Parmi, dit-il, les documents les plus intéressants à con ter pour l'histoire d'une ville, il faut ranger les plans, qui font connaître la topographie, et les tableaux, dessins ou vures, qui en représentent les principaux édifices.

« Pour Avranches, je crains qu'il n'ait point été conserv plan qu'on puisse dire véritablement ancien ; car je n'os qualifier de tel celui que le hasard me fit rencontrer, un j chez un libraire du pays, et qu'à défaut d'un meilleur, je sidère comme assez précieux. Il n'est, en effet, antérieur qu peu d'années à 1776, époque où l'on ouvrit la route Bretagne, qui, dans son parcours sur le territoire de cette porte le nom de rue de la Constitution, et le long de laq s'alignent des maisons bien bâties et confortables, contra par leurs dimensions et par le caractère de leur construct avec celle des anciens quartiers. »

Ce plan est plutôt postérieur qu'antérieur à l'année puisqu'on y voit le tracé de la grande route de Caen à S Malo jusqu'au delà des entrées des rues des Champs e Pot-d'Etain, où commence précisément le Grand-Chemi rue de la Constitution, appelée avec plus de raison, so Ier Empire et la Restauration, rue de Bretagne.

Nous voyons d'ailleurs à la Légende qu'au n° 24 se vaient des maisons démolies par brevet du 19 janvier 1 C'est donc de 1779 à 1789 que ce plan fut fait.

Les Archives des Ponts-et-Chaussées à Caen ne poss point de liste chronologique des Ingénieurs en chef qui résidé dans le Calvados au siècle dernier. Mais il résulte mémoire publié par M. Lefebvre (imprimerie Delance, ru la Harpe, 133, à Paris), que l'auteur des projets indiqué le plan en question a dû être nommé Ingénieur en c Caen en 1772 et qu'il a quitté ce poste, le 19 septembre pour remplir les fonctions d'Inspecteur général, grade auq avait été promu en mars 1794.

A. DE T

BIBLIOGRAPHIE

Ouvrages reçus pendant le 2e Trimestre 1900

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques. — Année 1899, 2e et 3e livraison.

Revue historique et archéologique du Maine. Tome 46e. Année 1899, second semestre.

Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn (ancien pays d'Albigeois). Nos 5 et 6, septembre à décembre 1899. Nos 1 et 2, janvier à avril 1900.

Mémoires de la Société des Antiquaires du centre à Bourges, 1899, 23e volume.

Bulletin de l'Académie d'Hippone (1896-1898). Bulletin n° 29.

Académie d'Hippone : Comptes rendus des réunions. Année 1899, p. I à XXIV.

Bulletin de la Société Les Amis des Sciences et Arts de Rochechouart. — Tome IX, n° 6. Tome X, n° 1.

Bibliographie des Travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du Ministère de l'Instruction Publique, par Robert de Lasteyrie, membre de l'Institut. — Tome IIIe, 2e livraison.

Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques. — Année 1899, nos 1 et 2.

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques. — Section des sciences économiques et sociales. — Congrès des Sociétés savantes de 1899 tenu à Toulouse.

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne. — Tome XVIII, 4e bulletin, 1899. Tome XIX, premier bulletin.

On donne dans le Tome XVIII, p. 360, le tableau des huit quartiers de notre ancien et distingué confrère, Pierre-François-Léon Duchesne de la Sicotière, avocat, sénateur de l'Orne, membre correspondant de l'Institut, né le 3 février 1812, à Valframbert, à la Dormie, terre patrimoniale de la famille de

sa mère, née Jeanne Le Sage du Parc, mort le 28 février 1895, à Alençon (voir la *Revue de l'Avranchin*, Tome VII, p. 481, 487, 488 et 570-571), et, par suite, sa filiation depuis son bisaïeul, Denis Duchesne, seigneur de Chédouët, conseiller-procureur du Roi, au bureau des finances d'Alençon, patron honoraire de la paroisse de la Fresnaye-sous-Chédouët, qui fut le premier de sa famille à porter le titre d'écuyer ; celui-ci était aussi sieur de la Sicotière, terre sise à Bursard, dont il avait hérité d'un cousin maternel.

Deux articles sont consacrés à M. le comte Gérard de Contades, Président de ladite Société, né à Angers, le 28 août 1846, décédé le 17 juillet 1899, en son château de Saint-Maurice-du-Désert, près de la Ferté-Macé. Il a légué à cette ville les riches collections de sa bibliothèque. Nous nous souvenons encore avec quelle amabilité et quel empressement il nous prêta une copie des Mémoires de Renée-Françoise Doynel de Montécot, dame de Montreuil, comtesse de la Chaux (1), dont l'original se trouve dans le chartrier du château de Rasnes (2) : Cahier XI, Familles normandes, Avranches et Coutances. Nous lui fournîmes même une note pour y rectifier quelques erreurs. Nous avons déjà eu l'occasion de citer ce manuscrit dans le Tome XIII des *Mémoires*, p. 361.

Dans un article sur *L'An VIII dans l'Orne*, nous tombons, p. 412, sur un singulier assemblage de noms. On dit que « Bien isolé et discrédité, l'ancien Evêque constitutionnel *Le Fessier*, qui depuis longtemps avait congédié ses deux grands vicaires *Cucu* et *Malassis* et renoncé à des fonctions sacerdotales, remplissait de son mieux celles de maire de Séez. »

Dictionnaire biographique international des Ecrivains, ouvrage rédigé sous la direction de M. Henry Carnoy, professseur. Fascicule contenant, p. 181 à 184, l'article de notre savant confrère, le docteur Jules Roger, du Havre.

Nous connaissions le docteur Roger comme écrivain puisqu'il a ordinairement l'amabilité de nous envoyer un exemplaire de

---

(1) La Chaux, commune du canton de Carrouges, arrondissement d'Alençon.

(2) Rasnes, commune du canton d'Ecouché, arrondissement d'Argentan.

ses publications, mais nous ignorions ses deux importantes inventions qui consistent en un *nouvel appareil de respiration artificielle pour secours aux noyés* et en un *nouveau forceps asymétrique à branches entrecroisées*. C'est pour récompenser ses services dévoués et gratuits aux vieillards des Petites-Sœurs des Pauvres du Havre, pendant vingt-cinq ans, que le Pape, sur la proposition du cardinal Thomas, archevêque de Rouen, le nomma chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand en juillet 1893.

Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Héauville à la Hague, par l'abbé Louis Couppey, curé de Clitourps (Manche).

M. Albert Legrin, de Cherbourg, a bien voulu en faire un compte- rendu pour la prochaine séance.

Revue des provinces de l'Ouest. — N^os^ de mars et avril 1900.

Voici entre autres, pages 106-110, quelques bons proverbes et dictons de la Bretagne angevine :

Trop de respect
Est suspect.

Cela vaut notre : Trop poli pour être honnête, et n'empêche pas les obséquieux de réussir toujours et quand même.

Ferme ta culotte et ouvre ta cave.

Sage conseil pour l'homme arrivé à la soixantaine et qui fera bien alors, comme fiche de consolation, de se contenter d'être angevin, sac à vin, sans angevine, sac à....

Toute fille qui sort souvent
Montre qu'elle a la tête au vent.

Femme sotte
Se voit à la cotte.

Autrement dit, c'est une poupée ou un mannequin a toilette.

Femme sage
Reste à son ménage.

Femme bonne
Vaut une couronne.

Le 18 avril 1900, Nantes a inauguré son Musée ou Palais des Beaux-Arts, qui lui a coûté la modique somme de trois millions, y compris les frais d'ameublement et d'aménagement de la Bibliothèque publique. Architecte : Josso.

Il a été édifié, rue du Lycée, entre la Cathédrale et le Jardin des Plantes, le quartier royal et royaliste de la ville.

La baleine de Querqueville, par M. Henri Jouan.

Il s'agit de la baleine qui s'échoua, le 17 novembre 1898, au milieu des gros blocs qui forment un enrochement artificiel autour du fort de Chavaignac dans la passe ouest de la rade de Cherbourg. Elle expira après une agonie de deux heures ou deux heures et demie. Le lendemain matin, à la marée haute, on put la retirer et l'amener dans le petit port de Querqueville. C'était un mâle, long de 10 m. 50, ne devant être encore parvenu qu'à la moitié de sa croissance, la taille moyenne des adultes de son espèce étant de 20 mètres, quelques-uns atteignant même 23 et 24 mètres.

Congrès archéologique de France. — 43e et 44e session : séances générales tenues à Brest et à Morlaix en 1896, à Nîmes en 1897.

Rien ne vaut en France, la Basse-Bretagne, au double point de vue archéologique et pittoresque. Nous avons été heureux d'y refaire par la lecture nos excursions d'autrefois.

La Revue Normande, imprimée à Alençon. — Première année, n° 1 de mai 1900.

Dans un article sur l'Orne, la Manche et le Calvados au salon de 1900, par un amateur, figurent trois artistes de l'Avranchin :

1° Jean de la Hougue, né à Avranches. — N° 733, *Portrait.*

2° Mme Marie-Aimée Lucas-Robiquet, née à Avranches. — N° 854, *Frais Matin.* « Mme Lucas-Robiquet a mis un peu de soleil violet d'Orient, qui lui est si familier, dans cette charmante idylle normande. C'est de la peinture solide, colorée, luxuriante et d'une très ingénieuse composition. »

3° Maurice Orange, né à Granville. — N° 1009, *Les Corsaires, 1806.* « Nous sommes habitués à ses saines et vibrantes

débauches de couleurs, et a sa recherche toujours trouvée d'un grand art pictural et décoratif. La composition du tableau est savamment ordonnée, quelquefois trop touffue ; mais comme il se rattrape dans la coloration et le dessin très poussé ! Encore un bon tableau de Musée ! »

Société des Antiquaires de Normandie. — Mémoires, 4e série, 2e volume, XXXIIe de la collection. — *Bulletins*, années 1893 à 1898. Tomes XVII à XX.

Dans le tome XVIII du *Bulletin*, se trouve, p. 205 à 217, la *Notice sur un Tableau du Musée d'Avranches*, de M. Ch. de Beaurepaire, que nous avons discutée dans la *Revue de l'Avranchin* (Tome IX, p. 183-186, 317-320) et rectifiée en ce qui concerne l'indication portée sur ce tableau, laquelle ne ressemble guère à la signature de Nicolas Gravier, son soi-disant auteur, signature que nous avons trouvée autre part.

On parle plusieurs fois dans ce même *Bulletin*, p. 485-488 et dans le Tome XX, p. 2-3 et 394-395, de notre *Note sur une pierre tombale de l'église de Chasseguey*, insérée dans le Tome VIII de la *Revue de l'Avranchin*, p. 339-346, en disant que tout le monde a fini par en reconnaître la justesse et que rarement discussion archéologique a produit de pareils effets.

Il est cependant à souhaiter qu'il en soit de même pour nos observations sur le tableau en question, malheureusement brûlé, mais plusieurs fois reproduit. Ce sera surtout à M. Ch. de Beaurepaire de se prononcer après avoir vu celui de Nicolas Gravier que nous lui avons signalé dans l'église du Tanu, près de La Haye-Pesnel.

Anciens registres paroissiaux de Bretagne, par l'abbé Paul Paris-Jallobert.

Paroisses de Saint-Malo (cinquième fascicule) et de Saint-Senoux.

Nous remarquons à Saint-Malo l'illustre famille irlandaise de Géraldin Fitz-Gérald, devenue également célèbre dans l'Avranchin, et dont nous avons déjà eu l'occasion de parler dans le Tome XI des *Mémoires*, p. 104-105.

I. — Raymond Géraldin, inhumé à Saint-Malo, le 18 décembre 1657, était père de :

II. — Nicolas Géraldin, écuyer, originaire d'Irlande, époux d'Hélène Lincoln, inhumé le 11 octobre 1693, âgé de 70 ans. Il eut entre autres enfants :

III. — Nicolas Géraldin, écuyer, seigneur de Lapenty et de Sainte-Anne-de-Buais, né le 23 août 1658, marié le 7 septembre 1684 (1), à Anne Malbranke dont plusieurs enfants parmi lesquels :

1° IV. — Marie-Magdeleine-Marthe, née le 21 mars 1686, mariée le 20 octobre 1705, à Louis de Lorgeril.

2° IV. — Messire Pierre-Nicolas-Raymond Géraldin, comte de Lapenty, né le 13 mars 1687, époux d'Eléonore-Françoise-Michelle de la Luzerne, mariés en Normandie le 16 décembre 1712.

3° IV. — Elisabeth-Jeanne-Thérèse Géraldin, née le 20 novembre 1688, mariée le 7 décembre 1706 à Messire Joseph Huchet, vicomte de la Bédoyère.

4° IV. — Hélène-Pélagie Géraldin, née le 26 juin 1695, mariée le 17 janvier 1708, à François de Vassy.

Nous trouvons encore à Saint-Malo, le second mariage d'un membre d'une famille dont nous avons aussi parlé dans le Tome VIII de la *Revue*, p. 150 :

---

(1) Cette date du premier mariage des Géraldin, à Saint-Malo, a passé pour celle de leur venue en cette ville, ce qui n'est pas tout à fait exact, puisque les registres paroissiaux indiquent que Nicolas I de Géraldin et Hélène Lincoln eurent huit enfants, nés à Saint-Malo, de 1652 à 1666.

Nicolas II de Géraldin ne pouvait pas être seigneur de Lapenty et de Sainte-Anne-de-Buais, en 1684, comme le dit l'abbé Jallobert, qui aura sans doute trouvé ce titre plus tard dans les registres paroissiaux, car l'Armorial Général de d'Hozier et les Mémoires de l'Intendant Foucault indiquent qu'en 1697 Charles de Vauborel était encore seigneur de ces paroisses de l'élection de Mortain (Voir le Tome XIII des *Mémoires*, p. 152-153, 204, 217). — A la page 544 de son *Diocèse d'Avranches*, le chanoine Pigeon donne la date de 1708 pour les acquisitions de Nicolas de Géraldin dans le Mortainais.

Messire Henry de Gaalon, originaire de Virey, âgé de 58 ans, fils de feu Jean, seigneur de Virey, et de Françoise du Hamel, veuf de Marie-Reine Lebreton, épousa le 24 janvier 1781 demoiselle Louise-Renée Pellerin.

Le Gérant, JULES DURAND.

Imprimerie Avranchinaise de Jules Durand, rue Boudrie, 2, Avranches

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

Littérature, Sciences & Arts

DES ARRONDISSEMENTS D'AVRANCHES & DE MORTAIN

SÉANCE DU JEUDI 26 JUILLET 1900

A DEUX HEURES

A la Mairie, Salle de la Justice de Paix

Président : M. ALFRED DE TESSON

Secrétaire : M. JULES DURAND

Etaient présents : M, Albert LEGRIN, Président du Tribunal civil, *Vice-Président ;* Mme Jules LEVALLOIS, femme de lettres (Julia LAURENCE) ; Mme LÉPINEY ; MM. Auguste THÉBAULT, ancien libraire, *Conservateur ;* A. LEBEL, ancien libraire ; BOUTRY-LAFRÉNAYE, Receveur principal des postes et télégraphes en retraite, *Administrateurs ;* Henri GIBERT, Propriétaire ; Henri LECLERC, Agent d'affaires.

ORDRE DU JOUR

1. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.
2. — Présentation d'un nouveau Membre titulaire.
3. — Correspondance — Nécrologe.
4. — Livres reçus. — Abonnement.

LECTURES

5. — *A propos de la Collégiale de Mortain*, par Mgr Deschamps du Manoir.
6. — *Observations* de M. Hipp. Sauvage *sur le dernier Numéro de la Revue*.
7. — *Le Collège d'Avranches depuis ses origines jusqu'à la Révolution*, par M. l'abbé Laveille.
8. — *Les Injustices judiciaires historiques*, par M. Ferdinand Guéroult.
9. — *Quelques mots sur Horace*, par M. Aᵉˢ Lemonnier, ancien professeur.
10. — *Notes historiques sur le prieuré conventuel d'Hèauville à la Hague*, par l'abbé Louis Couppey, curé de Clitourps. — *Compte-rendu* de cette brochure par M. Albert Legrin.

I

Le procès-verbal de la séance du 26 avril 1900 est lu et adopté sans observation.

II

M. Henri Leclerc, agent d'affaires, 18, rue Quatre-Œufs, à Avranches, présenté par M. le comte de Chabannes et par le Président, est reçu membre titulaire.

III

MM. le comte de Chabannes, secrétaire ; Paul Bouvattier, vice-secrétaire ; le baron de Tonge, trésorier, absents, se sont fait excuser de ne pouvoir assister à la séance.

M. Ferdinand Guéroult, professeur, ne pouvant non plus se rendre à la réunion à cause de ses occupations de fin d'année scolaire, M. Albert Legrin, président du Tribunal civil, a bien voulu donner lecture de son article sur les *Injustices judiciaires historiques*.

M. Ch. Guérin nous fait savoir qu'une hache préhistorique de l'âge de la pierre polie a été trouvée au Mesnil-Thébault, village de la Bercoisière qu'il habite, sur la propriété de

M. Achille Deplanche, receveur particulier des finances à Avranches, dans la pièce de terre dite le Champ-Creux, mise en labour. Cette pierre, d'une teinte verdâtre, qui paraît être de la diorite, lui a été offerte par le fermier de M. Deplanche.

L'Académie des Inscriptions a décerné la 3e médaille du Concours des Antiquités Nationales à M. Paul Lecacheux pour son *Essai historique de l'Hôtel-Dieu de Coutances* dont il a été parlé dans le Tome VII de la *Revue de l'Avranchin*, p. 631.

Cet érudit paléographe nous a envoyé une communication sur la date de la fondation de l'Abbaye Blanche. Nous ne voyons à pouvoir l'aider pour la solution de ce petit problème chronologique que MM. l'abbé Laveille, Hipp. Sauvage et Lefaverais, président honoraire du Tribunal de Mortain.

M. Henri Goujon, principal du Collège d'Avranches, remercie du prix offert par la Société d'Archéologie à un élève de rhétorique.

Lettres de MM. Asher, de Berlin ; Blomberg, de Stockolm ; Deschamps du Manoir, de Naples ; d'Hubert, de Le Dorat (Haute-Vienne) ; Laveille, de L'Hay ; Lechevalier, de Paris ; Le Monnier, de Saint-Pair-du-Mont ; Emile Travers, secrétaire de la Société des Antiquaires de Normandie, de Caen ; Trübner, de Strasbourg.

Depuis la dernière séance, nous avons eu le regret d'apprendre la mort de deux membres titulaires :

1° M. Louis-François Cléret, horticulteur, décédé à Avranches, le 6 juillet 1900, dans sa 84e année ;

2° M. Ernest-Joseph Deuve, capitaine de frégate en réserve, chevalier de la Légion-d'Honneur, décoré de la médaille militaire et des médailles du Mexique et du Tonkin, officier d'Académie, etc., décédé à Granville, le 20 juillet 1900, dans sa 58e année.

M. Deuve était aspirant auxiliaire ou volontaire de la marine sur la frégate amirale la *Bellone* dans le golfe du Mexique, à l'époque où nous étions nous-même jeune enseigne et embarqué sur la corvette à roues le *Colbert*, dont nous commandions la compagnie de débarquement. Nous fîmes ensemble, en août et septembre 1864, l'intéressante expédition de Bagdad et de Matamoros, au bord et sur le Rio grande del Norte, où nous

nous trouvions quatre belligérants en présence : Marins français et dissidents mexicains, Yankees et séparatistes. Nous l'avons racontée dans le Tome III de la *Revue*, p. 164-168. Ce sont des souvenirs qui ne s'oublient pas. Aussi avions-nous été très heureux de revoir, après un long laps de temps, le commandant Deuve à Avranches et à Granville où il était venu prendre sa retraite, étant marié à une demoiselle Couraye du Parc.

IV

M. Lanfranc de Panthou, ancien procureur général, ne pouvant à son grand regret assister à la séance, a prié le Président d'offrir en son nom, à la Société, une monographie contenant l'histoire de la commune d'Evrecy depuis les origines jusqu'en l'année 1800. Des liens familiaux déjà anciens le rattachent à cette commune et il a cru devoir en faire l'histoire aussi complète que possible. Nous en rendons compte à la fin de la *Revue*, à l'article *Bibliographie*.

L'Assemblée décide l'abonnement au *Chercheur des Provinces de l'Ouest*, revue mensuelle intéressante par ses Questions et Réponses : *Quærite semper et invenietis sæpe*.

V

A PROPOS DE LA COLLÉGIALE DE MORTAIN

Revue, Tome X, page 41

Le Catalogue, pur doyennés, de tous les ecclésiastiques du Diocèse d'Avranches, fidèles à la foi de l'Eglise catholique, apostolique et romaine parut dans la *Semaine Religieuse du Diocèse de Coutances et d'Avranches* en juin 1866. La Collégiale de Mortain y figure à son rang. Le grand-chantre Ollivier Le Cren de Kerbolo y est mentionné mais on n'y trouve pas le doyen des Roys, ni MM. Le Painteur, de Le Helle de Vicques, Drouart, de Chauvigny, Vaubesse et Coquelin. Ce silence à leur égard a dû provenir du double motif qu'ils étaient étrangers au diocèse et que leur nomination par le duc d'Orléans, sauf pour le doyen, avait coïncidé avec les lois contre l'Eglise, de sorte qu'on pouvait considérer la Collégiale comme virtuellement supprimée et qu'on ne regarda pas ces chanoines comme incorporés au Diocèse.

L'abbé des Roys appartenait à une famille inféodée au Palais Royal.

Jean-Louis des Roys, écuyer, sieur de Rieux, aïeul de Lamartine, était intendant des finances du duc d'Orléans, et sa femme, Marie Gavault, sous-gouvernante des enfants de ce prince, le roi Louis-Philippe et madame Adelaïde. Elle jouissait de toute la faveur de la duchesse d'Orléans, si vertueuse et si respectée. M. et Mme des Roys formaient un parti opposé à la comtesse de Genlis, gouvernante ou plutôt, comme on le répétait, gouverneur des enfants de Philippe-Egalité.

En revanche, la liste du bas-chœur publiée par M. Sauvage, ne contient pas les noms de MM. Chancey, vicaire et professeur de 6e et de 5e au collège, et Foulon, refugiés à Jersey.

M. Lansard, curé du Rocher, figure sur les deux listes.

En outre, le *Catalogue* donne les noms des fauteurs de la

Constitutiou civile du clergé. Je les supprimai, parce que, à cette époque plus rapprochée de la Révolution, cette publication aurait encore pu blesser des affections respectables. Mais, comme je le faisais observer au sujet des Moines de Savigny (*Revue*, tome IX, page 213), les faits de la Révolution après un laps de temps plus que centenaire, sont entrés dans le domaine de l'histoire, et peuvent être rappelés rappelés sans inconvénient.

Les jureurs de la Collégiale Mortainaise furent seulement au nombre de cinq : MM. Calby, chapelain et professeur de seconde et de rhétorique ; Herbert, chapelain et professeur de 8e et de 7e ; Boursin des Jardins, qui fut élu curé-intrus du Mesnil-Thébault (*Revue*, tome VII, page 303) ; Rouquet, habitué, et Fouquet, *jureur laïc*.

Il est à remarquer qu'aucun chanoine ne jura la Constitution civile du clergé, et que l'affixe *des Jardins* donnée à l'abbé Lansard dans la liste de M. Sauvage,, s'ajoute au nom de M. Boursin dans le Catalogue et dans la monographie du Mesnil-Thébault.

N'y aurait-il pas quelque faute d'impression dans les dates relatives à la R. M. de la Hogue (page 45) ? Si elle comptait 49 ans au commencement de 1791, elle serait décédée centenaire vers 1840. Sa nièce et compagne, Mlle Aimée de la Hogue, mourut subitement à Mortain, au mois de janvier 1865, alors qu'elle se disposait à partir pour Paris, dans le but de réclamer une indemnité au gouvernement pour la concession d'une partie des grèves du Mont Saint-Michel octroyée à sa famille. Sous le titre *MM. Quinette de la Hogue et leurs concessions dans les grèves du Mont Saint-Michel*, j'avais commencé dans le *Journal d'Avranches*, au mois d'octobre 1863, l'histoire de cette affaire, d'après les documents authentiques. Cette publication fut suspendue, par prudence, après les cinq premiers numéros, à cause du procès pendant entre le Domaine de l'Etat et Mlle Pallix, dont le père avait acquis les droits de MM. de la Hogue. Mlle de la Hogue me pria de lui donner ce travail, et Mlle Pallix, de concert avec qui je l'avais rédigé, y consentit. Il fut donc imprimé en forme de mémoire. L'exemplaire de notre Société aura disparu dans l'incendie du mois de décembre dernier.

VI

Neuilly-sur-Seine, le 19 Juillet 1900

Monsieur et très honoré Président,

Le n° de la *Revue* qui m'est parvenu ce matin m'a charmé au-delà de toute expression et je l'ai parcouru tout d'un trait avant mon déjeuner..... Permettez-moi de parcourir cette très intéressante brochure avec vous. Vous conviendrez que je ne suis que dans la plus stricte vérité.

Et d'abord, à la page 81, en évoquant le nom d'Octave Le Chevalier qui fut le créateur du ravissant Jardin Botanique d'Avranches, incomparable à nul autre par ses perspectives uniques de la baie du Mont Saint-Michel, j'ai non seulement aimé à vous voir rappeler que le souvenir de Le Chevalier est resté attaché à la *Rosa Abrincensis*, mais aussi j'ai fait la remarque qu'hier à l'Exposition universelle séculaire, s'était ouvert le concours d'horticulture de la France entière. Au groupe VIII, la collection d'œillets de la maison Léon Hamel, fils, d'Avranches, y a été remarquée entre toutes par ses superbes variétés d'œillets auxquels il a donné les noms nouveaux de *Mme Léon Hamel ; Ville d'Avranches ; Mlle Marie-Louise Hamel ; La baie du Mont-Saint-Michel* et le *Picoté 881*. Ce sont toutes créations, toutes nouveautés. Et l'on cite par dessus toutes les autres *Mlle Marie-Louise Hamel* comme absolument remarquable. Vous le voyez la grande réputation d'Avranches, en tant que fleuriste, demeure plus que jamais incontestable et elle va prendre le premier rang : c'est flatteur et il y a lieu de le répéter même dans notre *Revue* prochaine. Certainement vous savez cela mieux que personne, mais j'aime à vous signaler un fait que je trouve dans nos journaux d'aujourd'hui même, 19 juillet, et dont la date, si elle n'était notée instantanément, pourrait vous échapper.

Mgr Deschamps du Manoir est assurément précieux pour ses nombreux souvenirs sur Granville et sur les familles de l'Avranchin. Les anecdotes même qu'il rappelle sur les localités et sur leurs habitants ont un prix infini, dont nous devons lui savoir un gré superlatif. Cependant, de temps à autre, il lui échappe

quelques incorrections qui sont d'autant plus faciles à constater que pour beaucoup des personnages dont il cite les noms, nous les avons connus et il est impossible qu'il puisse y avoir quelques confusions pour plusieurs d'entre eux.

Ainsi page 86, en parlant de la famille de La Chambre de Vauborel, il semble ignorer que Mathieu de La Chambre de Vauborel habitait Mortain et que ses trois ou quatre enfants y étaient nés . Le premier d'entre eux, le chevalier Alexandre qui habitait à Tirepied, où il est mort, avait pour fille unique, Berthe de La Chambre, qui a épousé le marquis de Chambray, grand louvetier du département de l'Eure. Elle fut la camarade de pension de ma propre sœur et elle me connaissait très bien. J'ai eu l'honneur de recevoir même quelques lettres d'elle.

Le deuxième, Auguste-Frédéric habitait à Touchet. Plusieurs fois je suis allé lui faire quelques visites.

Mais ils avaient une sœur, Mme Amaranthe de La Chambre de Vauborel, chanoinesse du chapitre royal de Munich, en Bavière, femme d'une certaine valeur et de distinction que j'ai visitée également souvent, et qui est décédée à Mortain vers 1850 ou 1852 : j'ai assisté à ses funérailles. Elle mourut chez Mme Guesdon de Beauchesne, son amie, grand'mère du général de brigade M. Léopold Romatowski, commandant actuellement à Bourges. Il possible que Mme Costard, dont parle M. Deschamps du Manoir (page 86), fût la jeune sœur de ces Messieurs et de Mme Amaranthe.

Pour Granville, je regrette qu'il n'ait pas indiqué un fait qui dans son temps eut un grand retentissement.

Après la révolution de juillet 1830, — qui s'accomplit par une température sénégalienne, égale à celle que nous subissons en ce moment, — (et j'en parle pour m'en ressouvenir, puisque j'étais à Paris à cette époque), le prince Jules de Polignac, président du conseil des ministres, vint demander asile à l'une des dernières descendantes des Géraldin (1) dont parle aussi le

---

(1) Le nom des Géraldin figure dans deux des romans de Walter Scott. Tout le monde sait que les d'Avenel ont été cités par cet auteur dans le *Monastère* et dans *l'Abbé*. Le poème lyrique de la *Dame Blanche* les a popularisés et les Géraldin sont moins connus parce que le prestige de l'harmonie musicale ne leur a pas encore

Bulletin n° 2, pages 133 et 134. La marquise d'Apreville, née de Géraldin, aussi bien que son mari, ancien vice-amiral, l'accueillirent avec joie dans leur château de Saint-Symphorien. Après une ou deux semaines passées sous les frais ombrages des rhododendrons du parc, qui avaient la hauteur de véritables arbres, il fut question d'aller embarquer le prince à Granville. On partit dans la calèche du château. La marquise et une amie la comtesse de ..., occupaient l'intérieur. Le prince avait pris place auprès du cocher. Arrivés à Granville, tout se passa d'abord pour le mieux. Mais à l'hôtel nos voyageurs voulurent être servis dans leurs appartements et aussitôt que leur repas eût été apporté, ils s'y enfermèrent à double et à triple tour. On avait remarqué que le prince portait une bague en superbes diamants et que ces dames avaient pour lui des égards dont on s'abstient vis-à-vis de valets. Cela parut louche à l'hôtel et les domestiques vinrent regarder ce qui se passait à l'intérieur, par les trous des serrures. La gendarmerie prévenue accourut aussitôt et arrêta Polignac, qui fut traduit bientôt devant la Cour des Pairs.

Eh bien ! je regrette que Mgr Deschamps du Manoir ne nous ait pas indiqué la demeure dans laquelle s'accomplit cet événement qui fut connu de la France entière et de l'étranger. . .

. . . . . .

Je finis, car enfin j'entre dans des digressions inutiles, quand j'ai d'ailleurs sous les yeux une *Revue* qui offre un attrait absolument exceptionnel. Cette *Chanson d'Avranches* est réellement une perle enchassée dans un merveilleux écrin. M. Jules Durand mérite les compliments les plus flatteurs pour cette petite merveille. Et ce beau plan d'Avranches avec les contours et les circonvallations de son ancienne enceinte fortifiée est

---

prêté son concours, mais ils ont joui d'un grand renom. Il est certain qu'en toutes circonstances la légende apporte partout son concours à l'histoire vraie. Aussi dans mon petit recueil de *Légendes Mortainaises* ai-je même parlé des Géraldin dans mon récit qui a pour titre *Un portrait d'Abbesse*. Il ne s'agit là que d'Anne de Géraldin, qui était la sœur de notre dernier grand bailli de Mortain. Je tenais l'anecdote de l'une des anciennes et dernières élèves des religieuses de l'Abbaye Blanche et j'ai voulu la conserver.

incontestablement l'une des meilleures choses que la Société d'Archéologie d'Avranches nous ait jamais fait connaître. Je ne me figurais véritablement pas ce qu'était votre ville au Moyen-Age et maintenant je m'en rends compte. Ce plan est d'une valeur incomparable. . . . . .
. . . . . .

Tout à vous de cœur.

Hipp. SAUVAGE,
53, boulevard Bineau.

VII

LE COLLÈGE D'AVRANCHES

DEPUIS SES ORIGINES

JUSQU'A LA RÉVOLUTION (1)

I

L'école épiscopale d'Avranches remonte à une très haute antiquité. Il est impossible d'assigner une date précise à sa fondation ; mais le premier maître qui l'ait fait connaître avec quelque éclat est le célèbre Lanfranc. Ce docteur avait étudié à Pavie et à Bologne, et s'était fait, jeune encore, un nom en Italie, lorsqu'il vint à Avranches. Il était accompagné « d'une bande d'étudiants, tous gens de mérite » (2), et il se proposait d'enseigner la théologie, la philosophie, les belles-lettres et la jurisprudence. On dit qu'il établit son école à l'ouest de la ville, en vue de cette baie merveilleuse, à l'entrée de laquelle se dresse le Mont Saint-Michel.

C'était vers l'an 1040. Qui l'attirait dans cette petite ville éloignée des centres studieux ! Etait-ce la beauté du site ? Etait-ce le goût pour les lettres qu'affichait alors le comte d'Avranches, Hugues le Loup ? Peut-être. Mais nous croyons plus volontiers que le voisinage d'un abbaye célèbre détermina son choix.

C'est l'époque où commençaient à s'élever, au sommet d'un roc battu des flots, les palais aériens destinés à abriter le

---

(1) Mémoire lu au Congrès des Sociétés savantes, à la Sorbonne, en mai 1900.

(2) *Histoire littéraire de la France*. T. VII, notice sur Lanfranc.

recueillement des moines. On étudiait dans ce couvent du Mont Saint-Michel, qui devait s'appeler, au siècle suivant, la *Cité des livres*. Lanfranc devait trouver là une bibliothèque bien fournie, des amis, des élèves, peut-être des émules. Il se fixa sur cette gracieuse colline d'où, le soir, il pouvait apercevoir les flambeaux des processions monacales autour du Mont de l'Archange.

Bientôt l'élite des jeunes nobles du pays et des monastères voisins se pressa autour de sa chaire. Il connut, dans l'intimité de ces âmes choisies, aussi avides de sainteté que de science, des joies que ne lui avaient point procurées peut-être ses triomphes d'autrefois. Cela dura deux ans, de 1040 à 1042.

Alors, dit-un de ses biographes « s'apercevant du danger auquel les applaudissements du public l'exposaient, il renonça à cette profession si propre à inspirer de la vanité, pour embrasser l'état religieux ». (1) Il devait échapper, malgré lui, à l'obscurité, qu'il avait ardemment cherchée. Successivement prieur de l'abbaye du Bec et abbé de Saint-Etienne de Caen, il fut sacré, en 1070, archevêque de Cantorbéry. Dans ces postes éclatants, il n'oublia jamais ses anciens élèves d'Avranches, et contribua même à faire élever l'un d'eux au siège archiépiscopal de Rouen (2).

Il avait assuré d'ailleurs, la continuation de son enseignement. Quel fut son successeur immédiat, nous l'ignorons. Ce qui est certain, c'est que dix-huit ans après son départ, sous le scolastique Jean, l'école d'Avranches jetait un assez vif éclat pour attirer et fixer S. Anselme.

Ce grand homme, qui devait, à la suite de Lanfranc, illustrer l'abbaye du Bec et le siège de Cantorbéry, enseigna, comme lui, quelque temps à Avranches.

Sous de pareils maîtres devaient se former des disciples d'élite. Quelques-uns devinrent célèbres. Citons seulement : Michel, l'élève et le compatriote de Lanfranc, qui occupera pendant plus de vingt ans le siège d'Avranches ; son prédécesseur Jean d'Avranches, le futur archevêque de Rouen ; Armand, évêque du Mans ; Juhel, de Vezins, le célèbre abbé de la Couture.

---

(1) Don Cellier, *Histoire générale des auteurs sacrés et ecc'ésiastiques* T. XIII, p. 440

(2) Ce fut Jean, qui était déjà évêque d'Avranches.

Nommons aussi le comte d'Avranches, qui deviendra comte de Chester après la conquête de l'Angleterre, et qui, non content de protéger l'école, en suivit assidûment les leçons, avec son chapelain Gérold. Enfin, n'oublions pas deux moines du Mont-Saint-Michel, qui furent des savants et des saints, Anastase le Vénitien et Robert de Tombelaine (1).

Au siècle suivant, l'éclat de l'école se soutient. Elle est dirigée par le célèbre Alexandre de Villedieu, chanoine de la cathédrale d'Avranches (1170-1235) dont la grammaire en vers latins (*Doctrinale puerorum*) restera classique en Europe pendant trois siècles (2).

Les successeurs de ce maître fameux n'ont pas laissé de traces dans nos annales. Nous savons toutefois que l'école d'Avranches resta organisée comme tous les établissements du même genre fondés en France sous la dynastie mérovingienne. Elle avait à sa tête un « modérateur », nommé encore « écolâtre ou scolastique », chargé d'instruire, au nom de l'évêque, les jeunes gens de la ville et de surveiller les écoles de campagne, dont les maîtres, nommés par lui, étaient révocables à sa volonté.

Presque partout, cette charge était confiée à un chanoine. Dans le diocèse d'Avranches, où il y avait deux chapitres, celui de la cathédrale et celui de la collégiale de Mortain, la haute direction de l'enseignement se trouva partagée, dès l'origine, entre deux scolastiques. Celui de la collégiale gouvernait les écoles du comté de Mortain ; celui de la cathédrale avait sous sa juridiction celles du pays d'Avranches.

Peu à peu, le scolastique de la cathédrale se fit aider ou même suppléer par ses collègues pour la direction de l'école de la

---

(1) Le premier a écrit une solide réfutation des erreurs de Béranger sur l'Eucharistie. On doit à Robert de Tombelaine un remarquable commentaire du *Cantique des Cantiques*. Pour plus de détails sur l'Ecole d'Avranches au XIe siècle, on peut consulter une intéressante étude de M. Ch. Le Breton, publiée dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie d'Avranches*, T. IV, p., 493 et suiv.

(2) Les deux récents volumes de MM. Oscar Havard et Grente sur Villedieu, donnent des renseignements précieux sur Alexandre de Villedieu et ses travaux pédagogiques.

ville. Des chanoines, de simples prêtres donnèrent des leçons dans leurs demeures particulières. Les choses en étaient là, lorsqu'un évêque d'Avranches, Louis Herbert, voulut assurer aux écoliers de son diocèse un enseignement plus stable.

II

Les villes voisines étaient depuis longtemps pourvues d'un collège. Mortain en possédait un, dont l'origine se confond avec celle de l'école de Saint-Evroult, régulièrement organisée par le comte Robert, en 1082 (1). Coutances avait le sien depuis 1499.

Louis Herbert crut qu'il était temps de doter sa ville épiscopale d'un établissement semblable.

C'était d'un prélat modèle. Frère d'un évêque de Coutances qui, lui aussi, encourageait de son mieux les études, il a mérité de l'historien des évêques d'Avranches un éloge sans réserve. « Ce prélat, dit Nicole, eut grand soin de son diocèse. Il fit plusieurs et de beaux statuts. Il aimoit fort les hommes savans et encore davantage les gens de bien. Il traitoit civilement les prêtres, les encourageoit à travailler au salut des âmes. Il étoit fort studieux et très savant ; il prêchoit souvent dans sa cathédrale et dans les églises de son diocèse, qu'il visitoit souvent, y étant attaché comme les étoiles fixes à leur ciel » (2).

Pour fonder un collège et assurer aux études une direction éclairée, il fallait avoir sous la main un homme de savoir et d'expérience. Louis Herbert étant archidiacre du Val-de-Vire, avait autrefois recommandé à son frère, l'évêque de Coutances, un jeune homme originaire de Saint-Lo, Robert Goulet, entré comme boursier au collège d'Harcourt. Celui-ci ne tarda pas à faire honneur à son patron. Ses grades universitaires conquis, il devint professeur de théologie dans le collège même où il avait étudié, s'adonna à l'éloquence et compta parmi les premiers prédicateurs de Paris.

---

(1) Voir mes *Recherches sur les origines du collège de Mortain*, Avranches, 1896.

(1) *Histoire chronologique des évêques et du gouvernement ecclésiastique et politique du diocèse d'Avranches*, p. 74, édition de 1669.

On était alors en pleine Renaissance. Comme tous les lettrés de son temps, Robert Goulet mena de front les travaux d'érudition et l'étude des sciences sacrées. Après avoir exhumé d'obscurs historiens du Xe siècle, il donna au public une édition très soignée de son auteur favori, Flavius Josèphe. Le volume était dédié à l'évêque d'Avranches.

Celui-ci fut flatté de cette attention délicate, et lorsque l'écolâtre de sa cathédrale, Guillaume Boucard, vint à disparaître, il fit venir à Avranches Robert Goulet. L'élever à la dignité de chanoine et de scolastique fut son premier soin. Il lui confia ensuite la mission d'ouvrir un collège.

L'évêque voulut tout d'abord faire les frais de l'immeuble : « Au midi de Notre-Dame-des-Champs, dit M. l'abbé Pigeon, à l'extrémité de la place du Palet, il acheta un terrain et y fit bâtir un assez vaste local, qui fut appelé *La grande Maison*. Un escalier central conduisait dans les chambres des deux étages où se tiendraient les classes, ainsi qu'au rez-de-chaussée. Une cour précédait l'établissement au nord, et un jardin au midi. Quand tout fut disposé, Goulet prit possession de cette demeure, réunit autour de lui des maîtres habiles comme Guillaume Le Rat, d'Avranches, et en peu de temps le nouveau collège devint, au dire de François Desrues, « un des plus fameux de Normandie. » Nous n'avons encore pu trouver la date précise de l'ouverture de cet établissement, mais elle dut avoir lieu de 1515 à 1520, au plus tard » (1).

Qu'était ce Guillaume Le Rat qui contribua, dès l'origine, à la réputation du jeune collège ? Comme Robert Goulet, c'était un humaniste doublé d'un théologien. Un poète du Cotentin, Géraud Durand, du Vicel, le représente comme le « savant professeur que les doctes sœurs de l'Aonie avaient nourri de leur lait, et qui, devenu profond théologien, s'était voué à l'éducation de la jeunesse et faisait la gloire de l'Avranchin. »

Il avait, lui aussi, le don de l'éloquence. En 1532, lors du passage à Caen de François Ier, il fut choisi pour haranguer le

---

(1) *Vie de Robert Goulet de Saint-Lo, et la fondation du Collège d'Avranches au commencement du XVIe siècle*, p. 15. (Une brochure in-8°, Saint-Lo, Jacqueline, 1892).

roi. Le recteur, Jean Royer, dans un livret intitulé « La loi salique », expose ainsi le rôle de Guillaume Le Rat lors de cette solennité.

« Guillaume Le Rat se montra l'émule de Démosthène, de Pline et de Cicéron. Il débita son discours tout d'un trait, avec une impétuosité digne de Milon de Crotone, et qui commanda le silence à l'assistance entière. Le roi ayant demandé le nom de l'orateur, l'amiral Philippe Chabot répondit : « Sire, c'est un docteur en théologie nommé notre maître Le Rat ; il a prêché à Paris devant Madame la Reine ; c'est un homme fort savant. » Le roi dit alors au docteur : « Notre maître Le Rat, j'entends dire qu'avez de bonnes doctrines ; foi de gentilhomme, vous prêcherez devant moi en la mode de cour, bref. » Guillaume Le Rat prêcha le jour indiqué devant la Cour, dans l'église Saint-Georges du château. Après le sermon, le prédicateur fut présenté au roi par l'amiral. Le roi dit à Guillaume : « Je vous remercie ; vous m'avez bien contenté ; vous m'avez doublement contenté, notre maître ; je vous remercie. » (1)

L'évêque Louis Herbert ne jouit pas longtemps de son œuvre. Le collège était à peine en exercice, lorsqu'il mourut, en 1526. Dans son testament, il avait fait don de l'immeuble et de ses dépendances au chapitre d'Avranches.

Son successeur, Jean de Langeac, ne résida point, si même il parut, dans sa ville épiscopale. Mais Robert Cenau, qui vint occuper le siège d'Avranches en 1532, reprit avec beaucoup plus d'éclat les traditions de Louis Herbert.

Il ne tarda pas à apprécier le proviseur de son collège, et l'associa bientôt à ses savants travaux. Robert Goulet et un autre érudit, comme lui professeur au collège, Guillaume Le Moine, de Villedieu, travaillèrent, avec l'évêque, à la rédaction du nouveau missel qu'il donna à son diocèse et à une réédition très complète et très soignée des statuts synodaux d'Avranches.

Le premier proviseur du collège, comme il se désignait lui-

---

(1) Ces renseignements, extraits d'un travail de M. Léopold Delisle, intitulé : *Essai sur l'imprimerie et la librairie à Caen de 1440 à 1550.* sont cités par M. l'abbé Pigeon, dans sa brochure sur Robert Goulet.

même (1), garda sa charge jusqu'à sa mort, qui dut arriver vers 1550. Nous le voyons remplacé à cette époque, comme scolastique, par Jean Chenu « juris utriusque doctor » qui, en 1565, fut élu grand doyen du chapitre (2).

III

Le collège d'Avranches était alors une école de philosophie et de théologie, autant qu'un foyer d'études littéraires. Il n'y avait point encore de séminaire dans le diocèse, et il est à croire que des théologiens comme Robert Goulet et Guillaume Le Rat initiaient à la science sacrée les jeunes clercs de la ville et des environs. Le collège ne possédait, d'ailleurs, que quatre chaires ; on y entrait en troisième.

Où se faisaient les études élémentaires de latin ? Les prêtres, fort nombreux presque partout, enseignaient chez eux le rudiment à un grand nombre d'enfants. A Avranches spécialement, des leçons élémentaires de latin étaient données à la maîtrise ou psallette de la cathédrale. C'était un établissement contemporain de la fondation même du chapitre.

Les chanoines avaient la charge de nourrir, d'entretenir et de faire instruire les six enfants de chœur dont la présence et les chants contribuaient à la solennité de leurs offices. Ils payaient, sur les revenus du chapitre, un maître de musique chargé de former les enfants qui, en outre, avaient un maître de latin (3). Evidemment, le maître de latin ne donnait pas ses leçons aux seuls enfants de chœur de la cathédrale. Il avait des écoliers en ville, et il est infiniment probable aussi qu'il avait des collègues.

Quoi qu'il en soit, arrivés à l'âge des humanités, les écoliers affluaient au collège. Mais si les études y étaient fortes, les

---

(1) « Anno 1532, die 25 septembris Domini Decanus Guérin Sauguin et Goulet, executores testamenti bonæ memoriæ defuncti Domini Herbert episcopi cesserunt capitulo domum nuper constructam apud locum du Palet, cum horto, pro tenendis scholis. » R. Goulet, primus provisor collegii Abrincensis.

(2) Cf. E. A. Pigeon, *op. cit.* p. 25.

(3) Voir l'*Instruction primaire dans l'ancien diocèse d'Avranches*, par l'abbé A. Laveille, p. 16.

revenus en étaient maigres, et il fallut bientôt s'ingénier pour procurer aux élèves pauvres le moyen de ne pas mourir de faim.

L'évêque Louis Herbert avait laissé une maison déjà trop étroite pour les centaines d'écoliers qui se pressaient dans son enceinte ; mais, désireux de partager ses libéralités entre les pauvres de la ville et le collège, il n'avait assuré à celui-ci aucune rente annuelle. La ressource presque unique du principal était le revenu de la prébende préceptoriale dont il jouissait comme chanoine scolastique. Ce bénéfice était situé au Haut-Manoir, dans la paroisse du Val-Saint-Père, et ne valait alors qu'environ 45 livres, (1) auxquelles il joignait, il est vrai, son casuel modique et variable de chanoine.

Les successeurs immédiats de Robert Cenau, Antoine Le Cirier, Augustin Le Cirier et Georges de Péricard s'occupèrent peu du collège. La ville fut alors envahie et la cathédrale pillée par les protestants. Les troubles ralentirent naturellement l'ardeur pour l'étude.

Ces troubles ne firent que croître pendant les premières années du pontificat suivant. La ville fut obligée de soutenir un siège en règle contre les protestants commandés par le duc de Montpensier. Le courage des habitants fut admirable, grâce à la parole enflammée de l'évêque, et, lorsqu'il fallut céder au nombre, on obtint au moins une capitulation honorable.

Ce prélat, qui prenait si vaillamment, comme aux premiers siècles chrétiens, le rôle de *défensor civitatis*, était le frère du précédent évêque, et s'appelait François de Péricard (1586-1639). Ce n'était pas seulement une âme indomptable, c'était un esprit cultivé, ami de tous les progrès. Nommé en 1583, scolastique d'Avranches et principal du collège, il ne négligea point les intérêts de cet établissement, lorsque la paix fut rendue au diocèse. Il hésitait néanmoins sur les moyens de remédier à sa détresse. Quelques notables d'Avranches, préoccupés, comme lui, de l'avenir du collège, lui suggérèrent un moyen d'assurer quelque aisance aux régents.

On supprimait alors presque partout les léproseries, dont la raison d'être n'existait plus. En 1627, Mgr de Péricard avait

---

(1) En 1726, il ne valait que 120 livres.

éteint le titre de prieur de Saint-Nicolas, et uni les revenus de cette ancienne léproserie à ceux de l'Hôtel-Dieu. On lui fit entendre que les revenus seraient plus utilement appliqués au collège, qui dépérissait faute de ressources, qu'à l'Hôtel-Dieu dont les administrateurs avaient pu réaliser, les années précédentes, quelques économies. La supplique qui lui fut alors adressée donne de curieux détails sur la misère du collège, et aussi, en général, sur son organisation. Nous la citons tout entière.

« A Monsieur l'Evêque d'Avranches, Cer du Roy, etc., supplient et remontrent humblement les juges, officiers, advocats, bourgeois et habitans de la ville d'Avranches... de considérer qu'il n'y a pas d'institution plus belle ni qui cause un plus grand bien que celle qui establit de beaux préceptes aux enfans, pour les dresser diligemment à la vertu et les former à la piété et bonnes mœurs, dont le Roy, par les ordonnances, vous admoneste et tous les autres évêques de son royaume, de pourvoir à l'institution des séminaires et escholes pour l'instruction de la jeunesse, tant aux bonnes et sainctes lettres que service divin, et d'adviser de la forme de les fonder et dotter par union de bénéfices, assignation de pensions ou autrement ; et parce que le revenu de la prébende préceptoriale de ceste ville ne se monte qu'à viron quarante et cinq livres, et soixante écus que les MM. Doyen et Chapitre de ce lieu donnent au principal pour les distributions qui leur pourraient estre communes avec les autres chanoines, sur lequel revenu il faut payer les décimes, la pension du curé de la paroisse où se recueillent les fruits de la dicte prébende, (le Val Saint-Père), réparer les maisons du collège qui sont exposées en un lieu éminemment sujet aux vents, payer quelques rentes sur le jardin à herbes qui y est annexé, et payer en outre les louages de quelques classes, pour n'y en avoir assez de basties et de certaines maisons pour mettre les provisions nécessaires à ceux qui servent au collège, tous les dits louages revenant à près de 50 livres ; gager cinq régens, dont le principal s'est soulzmis de tout temps d'en nourrir et loger trois ; entretenir, gager et nourrir deux serviteurs, l'un pour servir audit principal et à ses régens dans la maison, l'autre pour luy estre utile en la discipline extérieure de son collège ; joinct que les salaires des escholiers sont si petits, que, dans les années précédentes, ils n'étaient que de *quinze sols par an chacun*,

cinq sols à trois diverses fois, d'où encore il y en a si grand nombre de pauvres qui ne peuvent rien payer ; que les régens n'y reçoivent que si peu, qu'ils s'efforcent d'obliger leurs escholiers, qui sont au nombre de plus de cinq à six cens, de leur donner le salaire qui leur est prescrit, la pluspart estant très pauvres et très indigens, votre diocèse en ressentirait de notables incommoditez. Pour à quoy remédier, et attendu que la nécessité des dits pauvres escholiers est plus grande que celle desdits pauvres, et qu'en concurrence de pauvreté, le moins nécessiteux doit faire place au plus nécessiteux, et de peur aussi que la destination du bien ne soit illusoire, et que le revenu de ladite chapelle (St-Nicolas) soit conféré au bien et instruction des pauvres escholiers.

» Ce considéré, mon dict sieur, et qu'on a toujours trouvé très bon de récompenser les précepteurs, le travail desquels, comme il est pénible et laborieux, aussy leur industrie et occupation est profitable à la République, veu qu'à faute de bonne éducation la jeunesse est perdue, et que d'ailleurs le principal de vostre collège a esté esleu du public avec diligente recherche et inquisition de ses bonnes mœurs, qualitez et capacitez, qu'outre ses autres régens, il enseigne luy-mesme *gratuitement* ; qu'il s'est fourny d'hommes de bon mérite, qu'il a fait venir tant des universitez qu'autres colléges célèbres de la France, pour s'en servir à l'instruction de la jeunesse, si que les dicts supplians et tout le pays en reçoit une grande utilité, tant parce que les enfans des lieux voisins y abondent de tous côtez, à l'émolument du public, que lesdicts suppliants y retiennent leurs enfans, qu'auparavant ils étaient contraints, avec leur grande incommodité, d'envoyer en divers lieux, pour y advancer leurs études.

» Il vous plaise ordonner que, soulz le bon plaisir de la cour, la concession du revenu de la dicte chapelle sera faicte pour satisfaire à la nourriture et entretien du principal, nourriture et payement de ses gages des cinq régens, tous lesquels, ce faisant, seront tenus d'instruire *gratuitement* lesdicts pauvres escholiers et sans que d'iceux ils exigent aucun salaire, et qu'ils demeureront obligez à faire les mêmes charges et fonctions, à quoy ledict prieur et administrateur de l'Hôtel-Dieu s'étant obligé par ladicte union et annexe touchant la célébration du divin

service en ladicte chapelle, lequel partant en demeurera déchargé, et vous obligerez les supplians et tout le public à continuer leurs vœux et prières pour votre santé et prospérité.

« Signé : Vincent, Fortin, Durand, Auvray, A. Gaudin, Fortin, Richer, Chisot, Thiéri, J. Gosselin, R. Gaudin, G. Gaudin, Duval, Brisoult, Perrault. »

Mgr de Péricard, touché des raisons exposées dans cette supplique, l'envoya aux sieurs doyen et chanoines de la cathédrale, pour prendre leur avis (4 mai 1627). Le 14 du même mois, le chapitre s'étant réuni, approuva le projet des notables avranchinais. Mgr de Péricard ordonna alors une enquête *de commodo et incommodo*, et on entendit à cette occasion les personnes les plus compétentes : André Gaudin, Jacques Durand, régent en la Faculté de théologie de Paris, théologal d'Avranches, Simon Coquerel, avocat en cour d'église, licencié en droit et curé de Notre-Dame-des-Champs ; Jean Quétil, écuyer, sieur de Ponthébert ; Pierre Guillochet, vicaire de Notre-Dame-des-Champs ; Jean Gaudin, sieur de Neufville ; Louis Fortin, écuyer, sieur de Livernière.

Tous furent d'avis qu'il fallait soutenir le collège et y réunir les revenus de la léproserie de Saint-Nicolas.

Malgré cette unanimité de vœux, le collège ne gagna pas sa cause. Le parlement, par un arrêt du mois de septembre 1627, rejeta la requête des habitants, et refusa d'appliquer les revenus de la maladrerie à un but si éloigné de la pensée des fondateurs.

On fut obligé d'élever progressivement la rétribution que les écoliers devaient payer à leurs régents. A la fin du XVIIe siècle, elle était de *neuf livres* par an. Elle fut portée, beaucoup plus tard, vers 1720 ou même après, jusqu'à dix livres, pour compléter la pistole.

IV

Maintenir la discipline dans un collège de six cents écoliers, presque tous externes, avec un personnel de cinq régents, n'était pas chose facile. Aussi cette jeunesse était-elle parfois dissipée et bruyante à l'excès. On craignait pour ses mœurs aussi bien que pour sa piété. Une heureuse combinaison vint assurer au collège la ferme direction dont il avait besoin.

Le concile de Trente avait prescrit l'établissement de sémi-

naires dans tous les diocèses, et Avranches n'avait pas encore le sien. Un seul prélat, aussi pieux qu'instruit, Charles Vialart (1642-1644), avait fait preuve de bon vouloir, en réunissant les jeunes élèves dans son palais pendant dix jours avant les ordinations.

En 1666, on fit un pas de plus. Cette fois, l'initiative ne vint pas de l'évêque. Trois vaillants prêtres, simples curés de campagne, Robert Gombert, Jean Hantraye et René Leprieur, se mirent en tête de doter le diocèse d'un séminaire. Mgr Gabriel de Boislève (1651-1667) ne quittait guère Paris. Il laissa faire ; il donna même quelques encouragements, et l'on se mit à l'œuvre. L'entreprise était hasardeuse. Il s'agissait de loger, de nourrir et d'instruire les ordinands du diocèse sans autre revenus que ceux de la cure de Saint-Martin-des-Champs, aux faubourgs d'Avranches, et sans autre local que l'humble presbytère de cette paroisse. Comment résoudre ce difficile problème? Au lieu de restreindre leurs projets, les trois prêtres associés résolurent de les élargir. Pour réaliser la bonne œuvre qu'ils avaient projetée, il fallait, pensaient-ils, en tenter une autre.

Robert Gombert était curé de Saint-Martin-des-Champs, et son presbytère était, comme son église, situé à quelques pas seulement du collège, dans le quartier où passe la rue actuelle du Séminaire.

Chaque jour, il voyait vagabonder des bandes d'écoliers dont les allures et le langage l'inquiétaient. Il savait d'ailleurs que les régents, jeunes prêtres pour la plupart, peu contrôlés et impatients d'être pourvus d'une cure, n'avaient ni l'autorité, ni surtout le temps nécessaire pour exercer une surveillance efficace.

Il se dit alors que, le séminaire une fois confié à ses associés, s'il était possible d'obtenir pour l'un d'eux la principalité du collège avec le revenu de la prébende préceptoriale, cet arrangement procurerait aux deux établissements des avantages incontestables : avantages matériels pour le séminaire, avantages d'ordre moral et spirituel pour le collège.

Le projet adopté, il fallait l'assentiment de l'évêque. M. Hantraye alla trouver, à Paris, Mgr de Boislève, qui approuva pleinement le dessein des trois prêtres. On s'assura ensuite du

consentement du chapitre, qui possédait la cure de Saint-Martin. Il fallut enfin traiter avec le corps de ville, qui, depuis une époque qu'il nous a été impossible de déterminer, possédait certains droits sur la nomination du principal et des régents.

Tout alla bien d'abord : « MM. du chapitre ayant vu la requête des fondateurs tendant à ce que, le décès du curé de Saint-Martin arrivant, il leur plût d'y nommer un prêtre de la communauté du séminaire qui le posséderoit en titre. et que le collège et la principalité fussent partiellement unis au séminaire, l'accordèrent en son entier, sans préjudice de leurs intérêts sur la cure, non plus que de ceux de la ville sur le collège. MM. du corps de ville et tous les députés du clergé, de la noblesse et du tiers-état s'étant assemblés au nombre de plus de cent quarante, y donnèrent aussi leur consentement avec des conditions dont on convint, et dont la plus remarquable fut « d'élever les escoliers en toute vertu et piété chrétienne, leur faire entendre la messe, apprendre le catéchisme, et les disposer à recevoir souvent et dévotement les sacremens de pénitence et d'eucharistie. » (1)

Tous les intéressés paraissant d'accord, le 20 décembre 1666, Mgr de Boislève publia un mandement par lequel il approuvait la fondation du séminaire, et annexait à cet établissement la cure de Saint-Martin, le collège d'Avranches et la prébende préceptoriale destinée à l'entretien du principal.

Malheureusement le prélat mourut l'année suivante, et il fallut attendre l'arrivée de son successeur pour l'exécution des mesures projetées.

V

Mgr de Froullay de Tessé ne fit son entrée à Avranches que deux ans après. C'était un pieux évêque, dont Mme de Sévigné devait dire plaisamment quelques années plus tard : « Il a si grand peur de mourir hors de son diocèse, qu'il ne le quitte jamais. » Son premier soin fut d'approuver les démarches déjà

---

(1) *Annales de la Congrégation de Jésus et de Marie*, manuscrit du R. P. Costil, 2 vol. in-4°.

faites pour l'établissement d'un séminaire. Mais les chanoines avaient changé d'avis. Ils prétendirent que les nouveaux arrangements qui obligeaient à prendre le curé de Saint-Martin parmi les associés de M. Gombert leur portaient préjudice en limitant leur liberté pour la nomination à une cure dont ils étaient seigneurs et patrons présentateurs. Il fallut que Mgr de Tessé leur cédât le droit de patronage sur la paroisse de Milly, qui lui appartenait, en qualité d'évêque d'Avranches, en échange de leurs droits sur la cure de Saint-Martin.

Alors seulement cette cure fut confiée à M. Gombert, que ses associés avaient élu supérieur du séminaire. On commença à réunir des ordinands dans le presbytère de Saint-Martin. Aidé de ses deux confrères, MM. Hantraye et Leprieur, et d'un troisième auxiliaire, M. Montier, qui devait mourir curé de Saint-Hilaire avec la réputation d'un saint, M. Gombert gouverna simultanément, pendant six ans, le séminaire et la paroisse. Le 8 septembre 1676, il mourut victime de sa charité, après avoir prodigué ses soins à une pauvre femme atteinte d'une maladie contagieuse, et que tous refusaient d'assister (1).

Il n'avait pas été principal du collège. Mgr de Tessé n'avait pas voulu déposséder le titulaire qu'il avait trouvé en charge. Ce titulaire était Sébastien Dodeman, prêtre, chanoine et vicaire général. Il mourut à l'âge de 58 ans, le 7 avril 1683, dans la « Grande-Maison » du Collège, et fut inhumé dans le chœur de Notre-Dame-des-Champs.

L'évêque était libre d'accomplir jusqu'au bout sa promesse. Il conféra à M. Hantraye, devenu curé de Saint-Martin et supérieur du séminaire, la prébende préceptoriale du Haut-Manoir, « ce qui lui donnait, dit le P. Costil, l'intendance du collège et l'autorité pour y faire fleurir la piété, qui y était fort négligée. » — « Il y travailla aussitôt, continue notre annaliste, et y réussit comme il se l'était promis, accomplissant ainsi ce dont on était convenu avec la ville, comme on l'a remarqué

---

(1) Je m'honore de compter ce saint prêtre parmi mes ancêtres maternels. Sa vie a été écrite par le Dr Cousin, curé de Saint-Gervais, et je l'ai publiée dans la *Revue Catholique de Normandie* (no du 15 mai 1897).

ci-dessus. Mais il n'eut pas moins de zèle pour le rendre plus célèbre qu'il n'avait été dans les exercices des sciences, car, outre la théologie, qu'il fit enseigner dans le séminaire, il ajouta trois classes aux quatre qu'il y avait trouvées, savoir la cinquième et la sixième, avec la philosophie. (1)

Les choses se trouvaient par cette nouvelle promotion en l'état où on les avait désirées. » (2)

Les élèves ne tardèrent pas à affluer, plus nombreux que jamais, et, en 1689, on fut obligé d'acquérir de nouveaux bâtiments, avec une cour et un jardin, pour tenir les classes de quatrième, de cinquième et de sixième.

Jean Hantraye avait autrefois enseigné à Paris l'hébreu et les mathématiques. C'était un homme d'esprit et de savoir ; mais c'était surtout un homme de Dieu. Le peu de préparation qu'il remarquait dans les sujets qui lui arrivaient pour faire leur séminaire l'avait amené à concevoir divers plans de réforme pour les études classiques et même primaires. Il conçut le dessein d'unir les exercices du séminaire à ceux du collège. « C'était, dit le P. Costil, la dernière idée qu'il avait eue sur ce sujet, à laquelle il s'était arrêté, qu'il avait résolu de mettre à exécution, et qui consistait, comme il l'expliqua plus au long en 1691, à faire en sorte qu'on dressât dès les petites écoles et les basses classes les enfants dans lesquels on découvrirait des inclinations pour servir l'Eglise. C'est ce qu'il appelait un séminaire perpétuel.

« Il voulait donc que tous les maîtres d'école, surtout ceux de la campagne, élevassent tous leurs enfants comme s'ils eussent dû être autant de clercs, et que, pour y mieux réussir, ils eussent été formés eux-mêmes dans le séminaire d'Avranches : c'est ce qu'il appelait le premier état du séminaire perpétuel.

« Dans le second, qui devait être celui des classes, il se proposait, outre les exercices de la messe de tous les jours, du catéchisme une fois la semaine et de la confession par chaque mois, de leur faire une conférence spirituelle en présence de

---

(1) Ceci indique que la philosophie, qui paraît avoir été enseignée au collège du temps de Robert Goulet, avait été transportée au séminaire sous M. Gombert.

(2) *Annales de la Congrégation*, etc. P. Costil.

leurs régents tous les huit jours, de leur apprendre de bonne heure la prononciation et le chant des épitres et évangiles et de la psalmodie, et de les accoutumer au chant ecclésiastique en les obligeant de chanter aux vêpres et aux grand'messes des jours de dimanche et de fêtes, et enfin de leur faire déclamer quelques discours de piété, au lieu des tragédies ou autres pièces profanes.

« Dans le troisième état, qui est proprement le séminaire, on y devait enseigner la philosophie et la théologie en cinq ans, y ajouter l'explication de l'Ecriture sainte et de l'Histoire ecclésiastique, et unir de telle sorte tous ces exercices de piété et d'étude, que tout cela servît de séminaire sans que les écoliers ou jeunes clercs eussent besoin de demeurer ensemble, ce qui n'aurait pu se pratiquer, tant à défaut du logement que du moyen de soutenir une dépense de cinq ans de demeure en communauté. On se proposait donc de faire faire dix ou douze jours d'une retraite plus exacte avant l'ordination. Enfin tous les clercs étudiant à Avranches devaient assister en habit décent à l'office paroissial de Saint-Martin, pour y exercer leurs fonctions et y faire l'oraison et réciter le bréviaire en commun tous les jours, et s'accoutumer, par ce moyen, à mener une vie telle que leur état le demande, c'est-à-dire d'un bon prêtre qui, après avoir fait son oraison et récité une partie de son office en sa maison, va à sa paroisse faire ses fonctions, et revient ensuite faire un repas frugal pour employer le reste de la journée à lire, prier, visiter les malades, etc. (1) »

Ce plan était parfait pour un séminaire (2). On peut se demander

---

(1) *Annales de la Congrégation de Jésus et de Marie.*

(2) Mgr Huet ne le trouvait pas, malgré tout, exempt de critiques. Voici une lettre qu'il adressait à M. Hanfraye, le 23 juin 1690, avant d'être sacré évêque d'Avranches. Elle est inédite, et témoigne à la fois de son sens pratique et de sa haute piété :

« Si vous pouvez loger chez vous les séminaristes, ils profiteront bien plus de votre retraite qu'en sortant plusieurs fois le jour pour se retirer dans leurs maisons et tombant par là dans une distraction et une dissipation inévitables. M. le curé de Barenton (M. Crestey), m'a déjà proposé de recevoir chez lui quelques jeunes gens pour les exercer, et j'y ai consenti. Ce sera autant de soulagement pour vous,

s'il était applicable à tous les élèves d'un collège. Mgr Huet ne le crut pas. Il venait de succéder (1689), à Mgr de Froullay, par sa permutation avec Mgr Brulard de Sillery, qui occupa, à sa place, le siège de Soissons. Toutefois, il ne devait prendre possession de son siège qu'en 1692.

S'il était nécessaire de combattre la légende longtemps accréditée qui faisait de Daniel Huet un évêque bel esprit, confiné dans son cabinet d'étude et peu soucieux de son diocèse, il suffirait de raconter ce qu'il fit dès son arrivée pour le progrès de l'enseignement à tous les degrés. Mais on commence à reconnaître qu'il fut un pontife modèle, aussi bien qu'un savant de premier ordre. Bornons-nous à signaler ses efforts pour assurer une excellente direction au séminaire et au collège d'Avranches.

Il n'eut pas de peine à louer le zèle de M. Hantraye et de ses compagnons. Mais, eux disparus, que deviendrait l'œuvre ? Cette préoccupation l'assiéga dès les premiers mois de son épiscopat. Il ne la communiqua point à M. Hantraye, qu'il ne voulait à aucun prix contrister ; mais il résolut bientôt d'assurer

---

et je n'ai fait que suivre ce qui s'était pratiqué sous Mgr de Froullay.

Quand Dieu aura permis que je sois établi et que je puisse prendre une connaissance plus exacte du séminaire, nous verrons ce qu'il y aura à changer dans l'ordre qui a été suivi jusqu'à présent. Je vous recommande seulement de faire donner aux ordinands quelques instructions sur l'Ecriture, de la leur faire lire et expliquer par quelque personne capable, et de tâcher de les obliger d'avoir chacun une Bible. Il faut aussi prendre grand soin de leur faire connaître l'état auquel ils aspirent, et, pour cela, leur apprendre ce que c'est que l'Eglise et la hiérarchie. Quand on les examinera il faut principalement avoir égard à l'intelligence de la langue latine, à la connaissance parfaite du catéchisme et de la nature, fonctions et dignité de l'ordre qu'ils demandent et de la matière des sacrements, sans s'arrêter à des minuties de logique dont l'intelligence est peu nécessaire à un bon ecclésiastique. » Citée par le P. Costil. *Annales*, etc.

Le prélat corrigea encore sur un autre point le projet de M. Hantraye. Celui-ci voulait imposer la vie commune à tous les régents de son collège et astreindre les deux qui jusqu'alors logeaient en ville à verser à la caisse commune la rétribution qu'ils recevaient des élèves. Ceux-ci se plaignirent à l'évêque nommé, qui écrivit à M. Hantraye pour lui conseiller plus de mesure.

la stabilité de ces deux établissements en les confiant à une congrégation.

Pour divers motifs, les Eudistes eurent ses préférences. Mais il ne voulait rien changer du vivant de M. Hantraye.

VI

Il n'attendit pas longtemps. Le dernier jour de février 1693, en revenant de la messe des écoliers, le digne supérieur fit une chute fort grave, à laquelle il ne survécut que quelques jours. Il avait 73 ans, dont il avait passé 15 dans le gouvernement de la cure et du séminaire et 10 dans la direction du collège. Il était le dernier survivant des fondateurs du séminaire, M. Leprieur étant mort deux ans auparavant, en odeur de sainteté, dans sa cure de Montgothier (1).

Deux jours après l'inhumation de M. Hantraye arrivèrent à Avranches deux prêtres de la congrégation du P. Eudes, députés par leur supérieur général, M. Blouet de Camilly, pour prendre les ordres de Mgr Huet et connaître exactement ses intentions.

L'accord fut vite conclu entre le prélat et les ecclésiastiques qu'il avait appelés. Par contrat passé le 27 mars 1693, Mgr Huet confia son grand séminaire d'Avranches aux prêtres de la congrégation de Jésus et de Marie appelés Eudistes. Il unit, comme précédemment, à ce séminaire, la cure de Saint-Martin et la principalité du collège, avec la prébende du Haut-Manoir, sous la condition que le principal, quoique possédant une prébende de la cathédrale, n'aurait point rang de chanoine. En vertu de ce contrat, le supérieur du séminaire devenait en même temps curé de Saint-Martin-des-Champs et principal du collège. Les trois fonctions pouvaient être séparées ; mais, dans le cas où elles l'auraient été, le curé de Saint-Martin et le principal du collège devaient dépendre du supérieur du séminaire.

Pour ce qui est du collège, la principalité seule devait appar-

---

(1) Le Dr Cousin a donné, dans ses *Mémoires* manuscrits, une notice sur chacun de ces deux excellents prêtres. Je l'ai publiée dans la *Revue Catholique de Normandie* (Les saints prêtres du diocèse d'Avranches), n° du 15 mai 1897.

tenir aux Eudistes. Des prêtres séculiers, nommés par l'évêque avec le concours du bureau d'administration dont nous avons parlé plus haut, restaient chargés des fonctions de régents (1).

---

(1) Voici, d'après les *Mémoires* du Dr Cousin, l'acte qui fut passé alors entre Mgr Huet et les Eudistes :

« Pierre-Daniel Huet, par la permission divine et la grâce du Saint-Siège apostolique, évêque d'Avranches, à tous ceux que ces présentes lettres verront, salut et bénédiction.

» Le désir qu'il a plu à la divine bonté nous donner de procurer le salut des âmes qu'elle a daigné commettre à notre conduite fait que nous voulons embrasser avec joie tous les moyens qui nous peuvent conduire à cette heureuse fin. Et comme nous savons que de tous ces moyens, il n'y en a point de plus propre ni de plus avantageux que l'établissement des séminaires ecclésiastiques, tant recommandés par les Saints Conciles et les ordonnances de nos rois, dans lesquels on s'employe à former et instruire ceux qui aspirent à l'état du sacerdoce dans la vie, les mœurs et les fonctions d'une si sainte profession, et à maintenir en la vertu ceux qui en sont honorés, nous avons pris résolution de maintenir, confirmer et augmenter, selon notre pouvoir, l'établissement du séminaire ci-devant érigé en cette ville d'Avranches. Pour parvenir auquel établissement, les évêques nos prédécesseurs avaient obtenu des lettres patentes de Sa Majesté, en date du mois de décembre 1669, enregistrées au Grand Conseil le 12 décembre 1680, par lesquelles sa dite Majesté approuvait, confirmait et autorisait l'institution et l'établissement qu'ils avaient fait d'un séminaire dans la paroisse de Saint-Martin-des-Champs, unissait la cure et le revenu d'icelle avec la prébende préceptoriale du Haut-Manoir et le collège audit séminaire, permettait de lever la somme de mille livres par an sur le clergé ou partie du clergé du diocèse, et autres permissions contenues dans lesdites lettres ; mais n'ayant pas encore donné toute la forme requise et nécessaire à cette sainte institution, nous avons fait dessein de la conduire à sa perfection autant que nous pourrons ; et pour en venir à bout, nous avons cru n'y pouvoir mieux réussir, qu'en donnant le soin du dit séminaire à des personnes expérimentées, qui eussent depuis longtemps la direction de plusieurs autres séminaires, vivant en union et congrégation, afin que, par le commerce qu'ils ont les uns avec les autres, ils fussent plus en état de se secourir dans le besoin ; et, comme nous connaissons les particulières bénédictions que Dieu a données aux prêtres de la Compagnie et Congrégation établie par l'autorité du roi et de nos seigneurs les archevêques et évêques dans les villes de Rouen, Caen, Evreux, Lisieux, Coutances et Rennes, sous le titre de prêtres de la congrégation de Jésus et Marie, tant pour la conduite des séminaires que pour l'exercice des missions et autres fonctions ecclésiasti-

Le jour même de la signature du contrat, M. Blouet de Camilly prit possession, au nom de la congrégation, de l'église

---

ques, nous avons aussi pris le dessein de nous servir des mêmes prêtres.

» Pour cet effet, nous déclarons, par la présente, signée de notre main, confirmer, approuver et autoriser, confirmons, approuvons et autorisons l'institution faite dudit séminaire dans la paroisse de Saint-Martin-des-Champs, et la réunion qui a été faite à icelui tant de ladite cure que de la principalité dudit collège de ladite ville, en vertu des patentes de sa Majesté et avons donné la conduite dudit séminaire auxdits prêtres et à leurs successeurs représentés par messire Jean-Jacques Blouet de Camilli, supérieur général de ladite Congrégation, stipulant et représentant pour iceux, avec la jouissance de toutes les maisons, jardins et revenus appartenant, tant audit séminaire qu'à ladite cure et audit collège, ainsi que de la pension de mille livres par an créée sur le clergé, et des autres droits contenus dans lesdites lettres du roi, et accords faits avec la ville ; aux conditions que le supérieur de ladite congrégation aura soin de mettre et entretenir un supérieur avec un nombre suffisant d'ecclésiastiques et autres personnes nécessaires pour le séminaire, auxquels nous permettons de vivre en communauté pour faire toutes les fonctions, tant du séminaire que de la cure et paroisse, ainsi que de la principalité dudit collège d'y mettre les régens et les ôter avec notre approbation, sans néanmoins que le principal dudit collège, ni autre à raison de la prébende préceptoriale qui y est annexée, puisse prétendre le droit de porter les draps (?) dans l'église cathédrale.

» Laissons la liberté aux supérieurs de ladite congrégation réunir lesdites fonctions du séminaire, de la cure et du collège en une seule personne, ou les séparer en deux ou trois différentes. Nous voulons aussi que le supérieur des prêtres de ladite congrégation puisse changer de fois à autres, comme de trois ou de six ans, le supérieur de notre séminaire, et que ledit supérieur nouvellement nommé soit tenu de se présenter à nous, ou à notre vicaire général, pour être approuvé en sa charge, si bon nous semble.

» Pareillement, que celui qui sera choisi par le supérieur de ladite congrégation pour faire les fonctions curiales, et lequel il pourra changer, quand par infirmité, vieillesse ou autrement il le jugera à propos, sera obligé de se présenter à nous ou à nos vicaires généraux pour recevoir de nous sa commission, que nous pourrons révoquer ou prolonger quand il nous plaira ; et en cas que les trois dites fonctions du séminaire, de la cure et du collège fussent partagées entre trois personnes différentes, nous entendons que ceux qui auront l'administration de la cure ou du collège vivent dans la dépendance du supérieur du séminaire, et par conséquent de celui de ladite congrégation.

paroissiale de Saint-Martin, du presbytère et du collège. L'évêque était présent à la cérémonie, accompagné de M. Nicole,

---

» Permettons auxdits prêtres de faire toutes les fonctions ecclésiastiques dans tout notre diocèse, soit dans le séminaire, missions ou autrement ; donnons aussi la faculté auxdits prêtres d'en associer d'autres, par nous approuvés, pour travailler avec eux, auxquels nous accordons les mêmes pouvoirs, pour le tems seulement qu'ils seront employés par an ; donnons aux supérieurs, tant de notre séminaire que des missions, la liberté de bénir les ornements sacerdotaux, linges servant aux autels et choses semblables. De plus, donnons pouvoir auxdits prêtres d'administrer les sacrements de pénitence et de la communion pascale, tant aux prêtres, élèves, laïques de ladite communauté, comme seroient séminaristes, domestiques, serviteurs et autres, qu'à d'autres prêtres, élèves, régens, pensionnaires et autres travaillant et servant audit collège, et en cas de maladie et de mort, leur donner les mêmes sacrements avec celui de l'Extrême-Orient, et de les inhumer dans l'église ou cimetière dudit séminaire.

» Et d'autant que les choses unies sont toujours plus fortes et se soutiennent mieux que celles qui sont séparées, et d'ailleurs que Sa Majesté, dans les lettres patentes vérifiées au parlement de Rouen, ainsi que les archevêques et évêques qui leur ont donné la conduite de leurs séminaires, leur ont permis de vivre en union et congrégation entre eux, nous voulons que ladite communauté et séminaire soient unis avec les séminaires de Rouen, Caen, Evreux, Lisieux, Coutances, Rennes et autres qui se pourroient établir à l'avenir sous le titre de la congrégation de Jésus et de Marie, qu'elle vive sous les mêmes règles et constitutions approuvées par lesdits seigneurs évêques et que nous approuvons aussi par ces présentes ; qu'elle soit régie et gouvernée par le même supérieur de ladite congrégation, pour n'avoir qu'une même fin et un même esprit, et ne faire qu'un même corps avec les autres susdits séminaires.

» Permettons auxdits prêtres de recevoir, admettre et incorporer dans ladite congrégation ceux qui se présenteront, et qu'ils jugeront avoir les qualités requises pour y servir Dieu par les exercices des séminaires, missions et autres, comme aussi de retrancher ceux qu'ils en jugeraient incapables.

» Approuvons aussi les offices et les fêtes du Cœur sacré de Jésus et de celui de Marie, avec leurs octaves, ainsi que l'office et octave du divin Sacerdoce de Notre-Seigneur ; et permettons auxdits prêtres d'en célébrer les fêtes aux jours marqués dans lesdits offices, avec exposition du Très Saint-Sacrement au jour de la fête, si ce n'est qu'il fût jugé plus à propos de les transférer au dimanche pour plus de solennité ; comme aussi à toute personne de notre diocèse d'en

curé de Carnet, son grand vicaire, et de plusieurs autres ecclésiastiques. Trois jours après arrivèrent deux Eudistes, qui entrèrent immédiatement en fonctions. C'étaient MM. Odet Lefèvre, ancien supérieur du séminaire de Lisieux, et Pierre Deshayes, dit Jourdan. Le premier fut nommé supérieur. Il se chargea spécialement de la direction du séminaire et du collège, à laquelle il joignit l'enseignement de la théologie. M. Deshayes n'ayant pu suffire au travail que nécessitait la paroisse, fut remplacé bientôt par M. Juhel. Du reste, de nouveaux confrères, MM. Durand, de Lampérière, Gravois et Le Jeune vinrent, dès

---

faire l'office avec octave auxdits jours. De toutes lesquelles fonctions, permissions, pouvoirs ou autrement, lesdits prêtres ne pourront user que sous notre dépendance, juridiction, droit de correction et de visite et autres droits épiscopaux, tant pour nous que pour nos successeurs. Enfin, avons donné et donnons auxdits prêtres tous les autres droits et privilèges accordés aux séminaires par les saints Conciles et ordonnances. En foi de quoi, nous avons signé les présentes de notre main, fait apposer le sceau de nos armes, et contresigner par notre secrétaire. Donné à Avranches, en notre palair épiscopal, le vingt septembre 1693.

» ✝ Pierre DANIEL, évêque d'Avranches. »

Un mois après ce décret, M. Huet jugea à propos d'expliquer plus au long l'article qui regarde la nomination du supérieur du séminaire, et le fit en ces termes : « En cas que le supérieur nommé par le supérieur général ne nous agréât pas, il sera obligé de nous en nommer un second, lequel s'il ne nous agréait pas, il nous sera libre d'en choisir un troisième dans ladite congrégation, tel qu'il nous plaira, pourvu qu'il ne fût pas actuellement dans la supériorité d'une autre maison. »

Lorsque M. Blouet eut appris le sujet de cette addition, il ne put s'empêcher d'en témoigner de l'inquiétude ; mais il fut tranquille lorsque M. Huet lui eut expliqué sa pensée par un nouvel acte où on lit en termes formels que, par l'apostille précédente, il n'a point prétendu se mettre en pouvoir de choisir un supérieur et principal dudit séminaire et collège dans ladite congrégation, contre le gré du supérieur général d'icelle, mais seulement concourir et convenir avec ledit supérieur général dans le choix du supérieur du séminaire et du principal du collège, afin que le choix qui en serait fait dans ladite congrégation se fit d'un commun consentement, en sorte que, le consentement manquant, soit de sa part, soit de la part dudit supérieur général, le choix qui aurait été fait serait entièrement nul.

la même année, prêter main-forte aux ouvriers de la première heure (1).

VII

Les Eudistes ne s'appliquèrent pas seulement à réformer les mœurs des écoliers, ils donnèrent une nouvelle impulsion aux études. Les collèges des Jésuites étaient alors en grande estime. Ils s'inspirèrent de leurs méthodes, et leur empruntèrent, en particulier, un usage alors très répandu et resté en honneur, depuis, dans une foule de collèges, celui des représentations dramatiques.

Au mois d'août 1696, les élèves du collège d'Avranches jouèrent, au milieu d'un grand concours de spectateurs, sur un théâtre élevé pour la circonstance, une pièce en prose intitulée l'*Apollon français*. C'était une apologie des actes de Daniel Huet depuis son arrivée dans le diocèse. Le texte de cette déclamation dialoguée ne nous a pas été conservé ; mais M. Eugène de Beaurepaire en a publié l'argument dans les *Mémoires de la Société d'Archéologie d'Avranches* (2).

Rien de curieux comme le tableau allégorique des grands actes de Huet, évêque. Nous allons le citer en entier.

« Il y a quelques années que le Jupiter des Français, toujours appliqué a rendu ses sujets parfaitement heureux, s'aperçut qu'au milieu des merveilles de son règne, les peuples d'Avranches étaient les seuls dont le bonheur n'était que médiocre, et qu'il n'avait point encore fait de miracle en leur faveur. Il en fut touché, et, pour faire voir à tout le monde qu'il les aimait autant que les autres, il résolut de rendre leur sort digne d'envie. Il considéra tous les dieux de sa cour, et, n'en trouvant aucun parmi eux plus propre à son dessein que l'aimable Apollon, il l'envoya vers ce peuple pour le gouverner. C'est ainsi qu'il arrive que les derniers pourvus sont quelquefois les mieux partagés, et que les premiers n'emportent pas toujours ce qu'on doit aux derniers.

---

(1) J'ai puisé tous ces renseignements sur l'arrivée des Eudistes à Avranches dans les *Annales* manuscrites déjà citées.

(2) Tome IV, page 215.

A l'arrivée d'Apollon en ces lieux, on vit bientôt d'heureux changements. On fit la guerre à l'impiété et à l'ignorance ; on chassa l'une et l'autre : on rétablit la science et la vertu sur un trône ; on installa de sages ministres pour apprendre aux hommes le culte des dieux ; on commença à bâtir un palais à la piété ; on rehaussa le cœur aux muses affligées, et on apaisa les dissensions qui traversaient depuis longtemps leur repos. C'est pourquoy ces filles de la Mémoire, qui ne sont jamais ingrates, donnent aujourd'hui, avec leurs poètes-bergers, des marques sensibles de leur attachement, ou, si on l'ose dire, de leur amour pour un si glorieux protecteur.

Car Apollon ayant été obligé deux ou trois fois de s'absenter, pour des raisons pressantes, et encore tout récemment, lorsque le monarque des dieux l'appela à une assemblée importante de la défense de ses Etats contre les Titans, elles témoignent avec transport l'appréhension de le perdre, et, après son retour, elles triomphent avec leurs poètes-bergers, et ne se lassent point de publier sa gloire.

Enfin, si l'on veut lever un peu le voile de l'allégorie, les muses et leur suite, c'est-à-dire ceux d'entre nous qui ont les sentiments qu'ils doivent avoir et la force de contempler les hautes qualitez de leur chef, reconnaissent que c'est celui-là qu'il faut craindre et aimer, qu'on n'a point vu icy et qu'on n'y verra jamais rien de semblable, que nous aurons le bonheur d'entrer, pour ainsi dire, en commerce de sa gloire, et qu'ayant résolu de passer la plupart de son temps au milieu de nous, nous aurons infailliblement quelque part au bruit glorieux que son nom et ses écrits immortels feront dans toute la postérité. »

La scène est « dans un bocage proche la ville d'Avranches. » Nous sommes loin, certes, d'admirer, au point de vue littéraire, un pareil morceau. Le genre est faux et ennuyeux. Avouons toutefois qu'il était commode pour les bons Pères Eudistes. Comblés d'honnêtetés et d'encouragements par le seigneur évêque, ils voulaient lui adresser publiquement un éloge qui fût discret, quoique sans réserve. Aucune forme ne se prêtait mieux à leur dessein que celle de l'allégorie. Aussi ne négligèrent-ils aucun des hauts faits de leur héros. Le voile était, d'ailleurs, facile à soulever.

« Le Jupiter des Français, dit M. de Beaurepaire, nous représente Louis XIV ; les dieux, les personnes de sa cour ; les Titans, les rois avec lesquels il était en guerre, et l'Apollon français n'est autre que Daniel Huet, très reconnaissable sous son déguisement mythologique. Les développements qui suivent ne sont pas moins transparents. C'est bien là la glorification de tous les efforts faits par l'évêque d'Avranches pour rétablir l'ancienne discipline dans son diocèse, combattre les opinions jansénistes qui s'y étaient propagées et maintenir l'intégrité des mœurs et de la foi.

Sur tous les points, ce témoignage assez inattendu concorde avec les renseignements consignés par Daniel Huet lui-même dans ses commentaires et avec ceux que renferme l'éloge nécrologique que lui consacre le journal de Trévoux (1).

Si l'on voulait entrer plus avant dans le détail, l'argument nous fournirait des indications non moins exactes. Le nouveau temple élevé qui s'y trouve mentionné est le bâtiment important destiné à recevoir les religieuses unies de Moutons et de Sainte-Anne, et dont la première pierre fut posée solennellement le 16 septembre 1693. La réorganisation de l'instruction publique, en vue de laquelle il avait appelé les Eudistes à Avranches, nous explique suffisamment la joie des nourrissons des Muses et les exclamations enthousiastes de Cléo, d'Erato, de Calliope, d'Uranie et des poètes-bergers. Il n'est pas jusqu'à la fermeté, si connue de Daniel Huet, comme administrateur, à ses projets de retraite, à ses absences périodiques et à son rôle politique sur lesquels cet opuscule ignoré ne puisse fournir quelques éclaircissements. (2)

L'*Apollon français* était la première pièce de théâtre soumise, de mémoire d'homme, à l'appréciation du public avranchinais. Le succès fut complet, malgré la simplicité des costumes et des décors. Toutefois, la ville ne possédait rien de ce qu'il faut

---

(1) Eloge de Mgr l'ancien évêque d'Avranches, *Mémoires pour l'histoire des sciences et des beaux-Arts*. Avril 1721, p. 708.

(2) Cf. *De quelques pièces dramatiques jouées sur le théâtre du collège d'Avranches dans le courant des XVII et XVIIIe siècles*. (Mémoires de la Société d'Archéologie d'Avranches. T .IV. p .216).

pour organiser une pièce de théâtre, et ce divertissement ne se renouvela pas.

VIII

Le 8 juin 1694, M. Odet Lefèvre, supérieur du séminaire et principal du collège, fut nommé professeur de théologie à l'Université de Caen. Il devait remplir cette fonction pendant vingt ans « avec une haute réputation, sa classe étant fournie de tant d'écoliers, que quoiqu'elle soit fort vaste, comme on sait, elle ne pouvait contenir ceux qui s'y rendaient de tous les diocèses de la province, et que les derniers venus étaient contraints d'écrire sur un genou, faute de place pour s'asseoir. » (1)

Il eut pour successeur M. Jean Gravois, ancien professeur de théologie au séminaire de Coutances, et qui devait gouverner celui d'Avranches pendant six ans.

Tant que Daniel Huet resta sur le siège d'Avranches, les Eudistes, protégés par lui, firent régner l'ordre au séminaire et au collège. Mais le savant ne se résignait pas à l'abandon presque total de ses études.

Au bout de dix ans, l'amour des livres l'emporta, et, en 1699, Mgr Huet se démit de son évêché pour se retirer à Paris, dans la maison professe des Jésuites.

Son départ fut le signal d'une levée de boucliers contre les Eudistes. Ils avaient contre eux, aux yeux d'une partie du clergé, leur opposition constante au jansénisme. Sous le successeur de Huet, Mgr de Coëtanfao, le parti releva la tête.

Un curé de La Chaise-Baudoin, janséniste renforcé, M. Gautier, ancien condisciple de l'évêque, réussit à surprendre sa confiance et à se faire nommer vicaire général. A partir de ce moment, les Eudistes se virent contrecarrés à chaque instant dans l'administration du collège et dans la direction du séminaire.

L'évêque commença par exiger l'éloignement de M. Gravois, qui déplaisait à son grand vicaire. Ce supérieur fut remplacé par M. Philippe Damême, qui, malgré une infinité de contradictions, devait tenir bon pendant sept ans.

---

(1) P. Costil, *Annales*, etc.

En 1704, les professeurs du séminaire, aidés sans doute d'autres prêtres de leur congrégation, prêchèrent une grande mission dans la cathédrale d'Avranches. La population de la ville ne goûta guère leurs sermons, mais les écoliers suivirent les exercices et en profitèrent. On les vit, à la fin de la mission, brûler leurs mauvais livres et rompre avec leurs habitudes de vie dissipée.

Du reste, ce travail de moralisation était sans cesse à recommencer dans un établissement composé d'externes logés en ville, et dont le personnel se renouvelait partiellement chaque année. Les Eudistes y pourvurent en instituant des retraites annuelles pour les collégiens. Ils établirent même, en 1730, dans le collège, la Congrégation de Notre-Dame, qui devint bientôt florissante.

Le nombre des élèves progressait toujours. Le supérieur du séminaire, chargé en même temps de la cure de Saint-Martin et de la principalité du collège, sentit le besoin de se faire seconder dans l'exercice de cette dernière charge. Sous l'administration de M. Damême, on nomma un Eudiste préfet du collège. Ce devait être un principal de fait, gouvernant toujours, il est vrai, sous le contrôle du supérieur.

Malgré ce partage des attributions, la direction du collège restait laborieuse. Ce n'étaient pas seulement les évêques qui donnaient du souci maintenant, c'étaient les maîtres.

Voici un exemple des embarras suscités aux Eudistes par l'ingérence indiscrète du vicaire général Gautier. Nous l'empruntons, comme divers récits précédents, aux Annales manuscrites de la Congrégation.

« Ce fut sous le gouvernement de M. Damême, dit le P. Costil, qu'arriva une affaire qui servit à prouver le droit que le séminaire avait d'instituer et de déposer les régents du collège ; ce qui se passa ainsi :

M. Le Huré, qui était pour lors régent de quatrième, gouvernait assez bien sa classe, quoiqu'il n'eût pas toute l'autorité qui lui eût été nécessaire pour se faire craindre de ses écoliers ; mais il n'était pas agréable à M. Gautier, le même dont je viens de parler, et qui avait dessein de donner cette classe à un jeune prêtre de la ville, nommé M. David, qui avait eu soin de donner les premières leçons de grammaire à son neveu.

M. de Coëtanfao, qui appuyait les vues de son grand vicaire, engagea M. Damême à congédier ce régent ; ce qu'il lui promit de faire. Il prit les voies de la douceur pour lui épargner la confusion de se voir expulser, et le pria de se retirer comme de lui-même. Mais M. Le Huré, croyant son droit incontestable, s'entêta et protesta qu'il n'en ferait rien. On fut donc obligé d'agir par des voies de fait et de droit, et on mit son concurrent en possession de la classe le 1er octobre de l'année 1700. On plaida à Avranches sur l'opposition de M. Le Huré et M. David eut une sentence de confirmation en sa faveur ; ce qui obligea sa partie d'en appeler au parlement, lequel ordonna, par un arrêt sur requête, que M. Le Huré serait remis en possession de sa classe.

Monseigneur, voulant finir cette affaire, la fit évoquer au grand conseil, qui adjugea la classe à M. David, par son arrêt du 21 janvier 1701. Ce coup ne rebuta pas encore sa partie, et elle était toute disposée à en appeler au Conseil privé, quand des amis lui conseillèrent de s'en désister en lui remontrant qu'il ne manquerait pas d'y être condamné une seconde fois. M. de Coëtanfao était alors à Paris. Ce fut ce qui l'obligea d'écrire au supérieur du séminaire pour lui donner deux avis, dont nos confrères ne manquèrent pas de se prévaloir, tant ils sont importants, pour ne pas s'attirer de pareilles affaires. Les voici en propres termes : « Vous voilà donc en repos et en possession de votre droit. Mais il est bon de vous donner avis de ne plus répondre à l'avenir ni à Avranches ni à Rouen, mais de saisir toujours le grand conseil de vos affaires, et, pour un second avis, de prendre un billet de tous les régents, que vous mettrez à l'approbation des évêques d'Avranches, par lequel ils reconnaîtront que vous ne les avez mis dans une telle classe qu'en attendant et par intérim, pendant le temps qu'il vous plaira, et non autrement. Après cela, il n'y aura jamais de difficultés. » Cette lettre est du premier jour de juin de la même année 1701.

Il est bon néanmoins d'observer, ajoute le P. Costil, que si cette affaire a assuré le droit du séminaire pour la nomination des régens, elle a servi indirectement depuis à les détacher du séminaire pour mettre leurs intérêts entre les mains de l'évêque diocésain et de ses grands vicaires, qui n'ont cessé depuis ce temps de se mêler de la plus grande partie du détail de la

direction du collège, ce qui a souvent donné de l'exercice à la patience des supérieurs et des préfets du collège. » (1)

M. Damême n'était pas, en effet, au bout de ses déboires. L'autorité que lui avait donnée l'évêque par l'acte ci-dessus lui fut retirée en détail par M. Gautier. Des difficultés sans nombre s'élevèrent entre le grand vicaire et le principal du collège, au sujet de la nomination des régents, si bien que les Eudistes furent obligés de renoncer, de guerre lasse, à cette prérogative.

IX

Le collège ne souffrait pas seulement de ces compétitions et de ces luttes publiques ; il souffrait surtout de la présence de professeurs incapables ou même scandaleux, que M. Gautier soutenait envers et contre tous, pour peu qu'ils eussent donné des gages au parti janséniste.

Après sept ans, M. Damême, poussé à bout, se retira. Il fut remplacé en 1707, par M. Philippe Le Grand, à qui ses missions dans le pays avaient valu une grande popularité. C'était un homme de foi et d'énergie. Il entreprit à son tour de réformer le collège. Les mœurs, on le conçoit, laissaient à désirer. Le nouveau principal décida les écoliers, après une retraite, à brûler, en présence d'une nombreuse assistance, un grand nombre de mauvais livres, de dés et de jeux de cartes. Cette pratique, mise en honneur par le P. Eudes, réussissait ordinairement dans les missions de campagne. A Avranches, on blâma le zèle de M. Le Grand, et les magistrats n'en furent pas fâchés, parce qu'ils étaient mécontents qu'on eût entrepris de donner ce spectacle sans leur participation. (2).

Le principal n'était pas homme à reculer devant des oppositions de ce genre ; mais il allait être obligé, lui aussi, de céder devant la malveillance de M. Gautier, qui s'efforçait d'indisposer l'évêque contre lui.

Voici quel incident misérable exploita le grand-vicaire pour perdre M. Le Grand dans l'esprit du prélat :

---

(1) Mss. cités.

(2) P. Costil, op. cit.

« Le supérieur du séminaire, dit le P. Costil, avait fait imprimer des affiches pour avertir les écoliers d'une distribution générale de prix qui se devait faire à la fin de l'année 1709, où il avait fait mettre ces mots : *In collegio seminarii abrincensis*, au lieu que M. de Coëtanfao, ou plutôt M. Gautier, son grand-vicaire, voulait qu'on se contentât de mettre seulement : *In collegio abrincensi*. Il y avait déjà quelque temps que cette dispute durait au sujet des thèses de philosophie (qu'on soutient au Palet, c'est-à-dire au collège qui est situé dans cette place, qui est séparée du séminaire) dans lesquelles le professeur voulait qu'on mît toujours : *In collegio abrincensi* : car pour celles de théologie, qui se soutiennent au séminaire, il n'y avait jamais eu de difficultés ; et il est certain, de plus, qu'à l'égard des actes de philosophie qu'on soutenait dans la nef de l'église (de Saint-Martin), on y avait mis, comme thèse de théologie, la même conclusion : *In seminario abrincensi*, comme en font foi celles qu'on soutint du temps de M. de la Brousse, prédécesseur immédiat de ce nouveau professeur, qui était M. Bédel. Dans le fond, la question pouvait paraître assez indifférente, surtout pour les thèses qui se font dans le collège, qui a toujours été nommé le collège d'Avranches. Et il semble que si on voulait y ajouter le nom de séminaire, il eût fallu le mettre après celui de la ville et dire : *In collegio abrincensis seminarii*, comme font les Pères Jésuites dans leurs thèses. Quoi qu'il en soit, le prélat le trouva si mauvais, qu'il manda le principal, qui était encore M. Le Grand, pour lui défendre de passer outre, et l'assurer qu'il avait déjà pris la résolution d'aller interdire la distribution actuelle des prix, en cas qu'on se fût mis en effet de le prévenir. Ce fut cause qu'elle ne se fit point, et que le séminaire reçut le contre-coup de cette mésintelligence, car Monseigneur, voulant faire voir qu'il était maître de tout ce qui regardait nos fonctions, dispensa tant de monde du séminaire, qu'il se trouva huit ordinands au commencement d'un quartier qui, abusant du refroidissement que le prélat faisait paraître pour nos confrères, ne gardaient aucune mesure de régularité, que celle qu'il leur plaisait d'observer. » (1).

---

(1) Mss. cités.

Ce n'était donc plus seulement le collège qui était en désarroi, c'était le séminaire. Dégoûté d'une place où il ne pouvait pas faire le bien, M. Le Grand se retira en 1711, et fut remplacé par M. de Saint-Anne.

Malgré l'influence exercée sur lui par son grand vicaire, Mgr de Coëtanfao n'était pas janséniste. Il semble même que, dans ses dernières années, il accorda moins de confiance au dangereux intendant qui avait si longtemps gouverné sous son nom. De 1711 à 1720, l'annaliste des Eudistes ne nous signale aucun incident de nature à entraver sérieusement la marche du séminaire et celle du collège. Malheureusement le prélat mourut à Paris en 1729, et eut pour successeur un homme notoirement favorable au jansénisme, César Leblanc.

X

Les luttes allaient recommencer. Le nouvel évêque avait du zèle et d'autres excellentes vertus ; mais son éducation théologique avait été mal dirigée. Gautier, qui d'ailleurs était fort habile, n'eut donc pas de peine à gagner toute sa confiance et à lui faire accepter tous ses desseins.

Dès son entrée dans le diocèse, il visita le séminaire, où tout parut lui déplaire ; le grand vicaire, qui avait eu déjà plusieurs démêlés avec les Eudistes, l'avait prévenu contre eux.

On alla plus loin. Il existait dans la paroisse de Saint-Laurent-de-Cuves, à la Garlière, une maison fondée par l'abbé de la Robichonnière pour les séminaristes pauvres et les prêtres âgés. M. Le Cordier, ancien curé de Saint-Jean-de-la-Haize, devenu supérieur de cette maison, y attira, avec l'assentiment de l'évêque et à l'instigation de M. Gautier, tous les ordinands qu'il put recevoir. Pour faire abandonner le séminaire d'Avranches, Mgr Le Blanc autorisa même tous ceux qui le demandèrent à faire chez eux un cours de théologie, et les dispensa, en tout ou en grande partie, du temps qu'ils devaient y passer pour se préparer aux saints ordres. Le motif de cette conduite était que l'enseignement des Eudistes, très opposé au jansénisme, lui déplaisait.

Comme l'hérésie se glissait partout, il était prescrit alors aux ordinands de signer le *formulaire* avant d'être admis aux ordres.

M. Le Blanc n'osa pas abolir ouvertement cette sage mesure ; mais il laissa faire son grand vicaire, et celui-ci modifia tellement la teneur de la pièce, que les jansénistes eux-mêmes pouvaient l'accepter.

» Pour le collège, M. Le Blanc s'en attribua toute l'autorité, visitant souvent les classes et approuvant tout ce que ses grands vicaires avaient statué pour son gouvernement. On en vit une preuve au sujet de la distribution des prix qui se devait faire après une tragédie l'an 1720.

» Ses grands vicaires voulurent la donner par eux-mêmes, et demandèrent la liste à M. Madeline, qui était actuellement préfet du collège, pendant que le supérieur, M. de Sainte-Anne était absent. Comme il refusa, ils s'en plaignirent à M. Le Blanc, qui était actuellement à Paris, qui obligea le préfet à leur en faire satisfaction : ce qu'il fit pour le bien de la paix.

» Cependant les régents, qui sont tous des externes, voyant la manière dont on en usait à notre égard, et sachant par expérience que le séminaire n'était pas en état de leur procurer aucun avantage quand ils quitteraient leur emploi, s'attachèrent plus que jamais aux grands vicaires, et par une suite nécessaire, firent peu d'état des avis qu'on leur donnait d'être assidus à entrer en classe à l'heure marquée, etc ; mais il leur arriva, comme dit le Sage, d'être mortifiés par l'endroit qu'ils avaient manqué, et ils reconnurent ensuite qu'ils s'étaient trop avancés, jusqu'à nous prier de vouloir bien en user avec eux comme dans le temps qu'ils nous étaient le plus unis. Mais on leur ferma la bouche en leur disant qu'ils nous avaient mis hors d'état de leur rendre service. Depuis ce temps-là, ils ont entretenu un commerce de politesse et d'union avec le préfet du collège, et cela continue. »

Ainsi s'exprimait le P. Costil, lorsque ses supérieurs l'eurent envoyé lui-même à Avranches.

Malgré tout, la situation eût été intenable pour les Eudistes s'ils n'avaient trouvé dans l'entourage de l'évêque un protecteur dévoué. Le doyen du chapitre, M. Artur de la Villarmois, prit fait et cause pour eux, soutint de son autorité les professeurs de théologie, sermonna les régents et rendit courage au principal du collège.

Ce vénérable prêtre, auquel M. l'abbé Pigeon a consacré une notice (1) était doyen du chapitre depuis 1704.

Il fut alors un des principaux bienfaiteurs de l'enseignement public dans le diocèse d'Avranches. Non content de protéger le séminaire et le collège, il fonda la bibliothèque du chapitre, et affecta une rente de 150 livres au traitement d'un conservateur. C'est encore grâce à ses libéralités que les Frères de la Doctrine chrétienne, appelés alors Frères de Saint-Yon, ouvrirent, en 1743, à Avranches, des écoles gratuites pour les enfants. Pieux, fort instruit, très orthodoxe et universellement estimé, il contribua beaucoup à détruire l'effet des sourdes menées du janséniste Gautier.

Si M. Artur parvint à rendre la vie supportable aux Eudistes, il ne put néanmoins leur épargner les avanies que M. Gautier leur infligeait comme à plaisir, et avec plus d'audace que jamais.

Peu à peu celui-ci s'attribua toute l'autorité et presque toute les fonctions de principal. Ne pouvant, du reste, surveiller les professeurs, il vit s'accroître parmi eux le relâchement et le désordre, au point qu'il fût obligé de dresser, pour les contenir, un règlement qui fut approuvé en 1727, par M. Le Blanc. Ce règlement n'eut aucun effet. Non seulement M. Gautier changeait les régents sans en parler aux Eudistes, mais il s'ingérait dans le gouvernement et la discipline des classes, et, tout en croyant tout régir, était lui-même conduit par les professeurs, qui lui faisaient exécuter ce qu'ils désiraient.

« On en a vu, dit le P. Costil, qui n'étaient pas en classe la moitié du temps assigné pour y enseigner, qui n'allaient pas à la messe et négligeaient de faire aller leurs écoliers à confesse. »

La mort du grand vicaire, arrivé en 1728, fut une délivrance.

XI

Le collège était dirigé, depuis l'année précédente, nominalement du moins, par M. Daon, successeur de M. de Sainte-

---

(1) *M. Artur de la Villarmois, grand doyen de la cathédrale d'Avranches ; sa vie et ses œuvres*, brochure insérée dans l'*Annuaire des cinq départements de la Normandie*, année 1891.

Anne. C'était un théologien de mérite qui, étant professeur au séminaire, avait osé accuser publiquement M. Gautier d'hérésie et reprocher à M. Le Blanc la précipitation avec laquelle il ordonnait ses clercs.

Il ne devait pas être, et il ne fut pas *persona grata*, mais peu lui importait sa popularité pourvu que son ministère ne fût pas stérile. Maître de son action sur les écoliers, il multiplia les retraites et mit en œuvre toutes les industries du zèle pour retenir le niveau moral et religieux du collège.

L'ordre se rétablissait, lorsqu'on eut besoin de M. Daon pour un autre poste. Il fut envoyé au séminaire de Senlis comme professeur de théologie. Les épreuves des dernières années avaient, ce semble, ébranlé les courages. Aucun nouveau sujet, chez les Eudistes, ne se crut capable de remplir le poste difficile de supérieur à Avranches. Il fallut revenir à M. de Sainte-Anne.

Celui-ci, nous l'avons vu, trouva les élèves assez bien disposés ; mais il s'en fallait de beaucoup que le gouvernement des régents fût sans difficulté. Le P. Costil a raconté les ennuis qu'il eut à subir, de ce chef, dès sa rentrée en charge. Cette page est fort curieuse. Elle fait connaître des usages qui, pour avoir été abolis en 1730, n'en furent pas moins repris plus tard et que nous en avons vus en honneur au collège, de 1868 à 1875. (1)

« A Avranches, dit l'annaliste, M. de Sainte-Anne ayant repris la supériorité par ordre de M. Cousin, ne manqua pas d'épreuves. La première vint du côté du collège, dont les régents obtinrent une augmentation de leurs appointements, c'est-à-dire 9 livres par an, en renonçant à l'usage des bourses qu'on avait coutume de leur présenter à chacun le jour de leur patron : abus que nousaurions toujours condamné, sans pouvoir en venir à bout, à raison des parties intéressées, qui regardaient ce présent, quoique involontaire, comme un supplément de leur revenu. Il se pratiquait ainsi : la fête du régent approchant, celui des écoliers

---

(1) Il s'agit surtout du présent que les élèves faisaient à leur professeur le jour de sa fête, et qui consistait en un ouvrage plus ou moins luxueux.

qui voulait avoir l'honneur de présenter la bourse en achetait une qui fût très propre, et assemblait tous les autres pour voir ce que chacun voulait donner, ce qu'il écrivait sur une liste qu'il mettait dans la bourse, afin que le professeur connût ceux qui avaient donné ; car on ne manquait pas de marquer ceux qui ne pouvaient ou avaient refusé d'y contribuer : ce qui attirait souvent à ces derniers l'indifférence de leur régent pour leurs devoirs, ce qui était un assez grand mal, pourvu qu'il ne leur eût pas encore procuré des reproches et même des châtiments comme à des ingrats.

Le jour de la fête étant arrivé, le professeur trouvait sa classe toute tapissée et ornée de tableaux, ce qui avait occupé deux ou trois jours plusieurs des écoliers, jusque à y passer la nuit pendant laquelle ils se régalaient souvent jusques à l'excès et tiraient plusieurs coups de fusils, pour se divertir et avertir de la fête. Le professeur étant monté en chaire, on lui présentait la bourse garnie comme on vient de le marquer, et la classe se passait sans aucunes répétitions des leçons, ni explications d'auteurs : il les occupait seulement de récits de quelques petites historiettes. L'après-dînée allait de même, et ce qui était de pis, c'est que les autres classes participaient aux mêmes exemptions. Ainsi, c'était autant de congés qu'il y avait de professeurs dans les humanités : car les écoliers de rhétorique et de philosophie qui donnaient quelque chose de plus à leurs professeurs s'étaient maintenus dans la possession de ne point faire de bourses. Les moindres de ces bourses allaient au moins à dix pistoles, ce qui faisait murmurer la plupart des parents.

Mais ils le firent encore plus haut quand ils apprirent le règlement que M. Le Blanc, leur évêque, avait fait sur l'augmentation des appointements des profeseurs. La ville demanda au maire et aux échevins une assemblée que M. de la Champagne convoqua en qualité de maire, et M. de Sainte-Anne y fut cité en personne comme principal du collège. M. Badier, le premier des échevins, ayant ouvert le discours, lui demanda s'il était résolu de soutenir la transaction faite entre la ville et le séminaire. A quoi ayant répondu qu'il le ferait autant qu'il était en son pouvoir, il ajouta que l'ordonnance du prélat était sage et ne tendait qu'à abolir les bourses, qu'il avait toujours pris le collège sous sa protection, et employé son autorité pour y entretenir une bonne discipline, et que les régents faisant

leur devoir avec édification et un travail fort pénible, ils méritaient bien cette augmentation.

Ce discours fut suivi d'un grand trouble, chacun exagérant les sujets de plainte contre les régents ; c'est-à-dire leurs duretés de paroles pour leurs écoliers, les châtiments violents, les exactions pour les bancs, la chandelle et le balayeur. On ajouta que le collège dépendait de la ville, que l'évêque n'en était que le premier membre, et que cette augmentation n'allait qu'à flatter la vanité des régents pour leur faire porter des chapeaux de castor de demi-pistoles, etc. Un autre eut la témérité d'avancer que le séminaire levait 1000 livres sur le clergé pour entretenir ces professeurs ; mais il en fut démenti par la plupart des assistants et par le supérieur qui soutint le contraire. On remit donc l'assemblée à huitaine, après qu'on eut ordonné que tous les corps y paraîtraient par leurs députés.

Ils y parlèrent avec assez de modération, à la réserve des députés du chapitre dont M. Gombert, pénitencier, était le premier et M. de la Valette, le second. Ils dirent d'abord que le sentiment de la compagnie était qu'on écrivît au prélat pour apporter un remède à ces mouvements. Ensuite, M. de la Valette dit tant de choses contre les régents, que sa compagnie se crut obligée de le désavouer par un acte capitulaire. Après ces rapports, M. Badier, comme lieutenant civil en l'absence de M. de la Champagne, prononça :

1° Que sans avoir égard au règlement fait par le prélat, chaque écolier ne paierait que 6 fr. par an.

2° Que les bancs seraient fournis par les prêtres du séminaire.

3° Qu'il ne ferait aucune levée sur les écoliers, pour quelque cause que ce fût.

4° Que les régents ne porteraient plus de baguette en classe et n'en châtieraient plus les écoliers.

5° Que le balayeur n'aurait que 18 deniers de chacun d'eux.

Cette sentence n'eut point d'effet, et ne fut même pas signifiée, parce que M. Le Blanc étant instruit de ce procédé, écrivit de Paris que qu'il ne le souffrirait pas ; ce qui arrêta le cours de cette affaire ; de sorte qu'à son retour personne n'osa lui en

parler, après qu'il eut humilié par ses justes reproches ceux qui en avaient été les auteurs. » (1)

Cette tracasserie ne fut pas la seule que suscitèrent à M. de Sainte-Anne les régents du collège. Très zélé pour le salut des âmes, il avait fait prêcher une retraite pour les maîtresses d'école dans la chapelle de la congrégation des écoliers, et le succès de cette retraite l'avait engagé à en faire prêcher une autre, dans la même chapelle, pour les servantes de la ville. Sous prétexte qu'il ne convenait pas de réunir dans un local destiné aux écoliers des personnes d'aussi basse condition, les régents, d'accord avec les congréganistes, s'avisèrent de prendre les clefs de la chapelle et eurent l'audace d'envoyer un exploit à leur principal pour lui défendre de faire cette retraite. L'évêque intervint en faveur de M. de Sainte-Anne, mais, de nouveau, les régents étaient brouillés avec les Eudistes, et, lorsque M. de Sainte-Anne se retira, en 1736, plusieurs d'entre eux s'abstinrent de faire visite à son successeur.

Nous n'avons pu découvrir le nom de celui-ci, qui ne resta en charge que trois ans, et fut remplacé, en 1737, par un M. Hubert, dont nous ne savons rien de particulier.

XII

A partir de cette époque jusque vers 1760, les renseignements sur l'histoire du collège se font rares. L'infatigable annaliste, Pierre Costil, qui nous a raconté avec tant de sincérité et si peu d'amertume les mésaventures de ses confrères, est devenu, à son tour, supérieur du séminaire et principal du collège. Bien qu'il ait écrit une histoire du séminaire d'Avranches, nous savons assez peu de chose sur son administration comme principal.

Après la mort de M. Gautier, Mgr Le Blanc s'était peu à peu rapproché des Eudistes. Leurs longues tribulations à Avranches devaient prendre fin sous le pontificat suivant. Nommé évêque en 1746, Pierre-Jean-Baptiste Durand de Missy porta tout

---

(1) Mss cité.

d'abord le plus vif intérêt aux établissements d'instruction de son diocèse.

Il commença par donner aux écoliers un règlement détaillé, qu'il ne nous a pas été possible jusqu'ici de retrouver. Il semble que jusqu'à lui, la distribution des prix aux élèves du collège n'avait pas lieu chaque année. On se contentait parfois d'une séance solennelle d'argumentation, dont les élèves de philosophie faisaient les frais.

Pour stimuler les écoliers et les encourager au travail, Mgr de Missy voulut qu'on fît une distribution de prix à la fin de chaque année scolaire, et, comme le collège était pauvre, il se chargea lui-même de la dépense.

Les distributions redevinrent solennelles, comme au temps de Mgr Huet. Seulement, au lieu de représenter des pièces dramatiques, on faisait déclamer aux élèves de rhétorique des plaidoyers, tantôt en latin, tantôt en français. Ces compositions, dont la mode a subsisté bien longtemps après la Révolution, rappelaient assez les discours latins et français qu'on imposait aux rhétoriciens jusqu'à il y a vingt ans. Le genre était sûrement trop convenu, le style trop déclamatoire, mais enfin cela exerçait à la parole, et n'était point inutile, au moins pour les futurs avocats (1).

---

(1) Voici, d'après les *Mémoires* du Dr Cousin, le sujet de trois de ces plaidoyers, qui furent présidés, en 1759 et 1760 par Mgr de Missy. Ce relevé fait connaître les noms des premiers rhétoriciens d'alors.

Cause plaidée avant la distribution des prix faite au Collège d'Avranches, le 10 août 1759.

Une cause sera plaidée par quelques écoliers de rhétorique du collège d'Avranches, dans l'église de Saint-Martin-des-Champs, avant la distribution solennelle des prix donnés par Monseigneur l'Illustrissime et Révérendissime Pierre-Jean-Baptiste Durand de Missi, évêque d'Avranches, le vendredi 10 août 1759, à trois heures de l'après-midi.

SUJET

Le feu de la guerre allumé entre plusieurs puissances respectables de l'Europe porte deux jeunes seigneurs français à prendre le parti des armes. Ces deux illustres amis, Philon et Polémiste, dans un combat sanglant, sont faits prisonniers de guerre. Evaste, mère du dernier, apprend le triste sort de son fils unique ; elle en est si vivement touchée, qu'à force de verser des larmes, elle perd les yeux. Le fils, instruit de l'affligeante situation de sa mère, va trouver le victorieux

Le principal qui faisait préparer ces plaidoyers s'appelait Le Doux. Malgré son nom, il n'était pas disposé à se laisser pressurer par les agents du fisc sans réclamation. En 1759, on menaçait de frapper, indûment selon lui, les biens du séminaire des droits d'ensaisinement et de contrôle. Il repoussa vigoureusement les prétentions des gens de finance, puis il écrit à un de ses confrères de Paris : « Ces fermiers poussent leur éguillon (sic) jusqu'au sang et ne le retirent que quand ils se

---

monarque, qui lui permet d'aller la consoler, mais avec promesse de rentrer dans les fers ; Philon s'engage à répondre sur sa tête de la fidélité de son ami.

Le terme du congé étant expiré, Evaste prétend avoir droit de retenir son fils auprès d'elle ; mais Polémiste se condamne à retourner vers son vainqueur, pour dégager la parole et la vie de son généreux ami. Métrosunégore plaide pour Evaste, Antistote pour Philon contre Polémiste et sa mère, et Polémiste pour lui-même.

PLAIDERONT :

Métrosunégore pour Evaste : Pierre-François des Fontaine des Essarts, d'Avranches.

Antistote pour Philon : Jean-François Chaumont, d'Avranches.

Polémiste, pour lui-même : Jean-François Dupré, de Courtils.

Prononcera le discours préliminaire, et jugera : André-Jean-Julien Anfrai de la Venucière, du Grand-Cellant.

Causa agetur a selectis abrincensis collegii eloquentiæ alumnis in æde sancti Martini a campis sacra, ante solemnem prœmiorum distributionem, ex dono et liberalitate illustrissimi a reverendissimi Domini Domini Petri Joannis Baptistæ Durand de Missi, abrincensis episcopi, agenothetœ munificentissimi, die veneris decima august 1759, hora tertia pomeridiana.

ARGUMENTUM

Duo erant in eadem civitate cives, alter nobilitate et divitiis insignis, Polemon, ignobilis et pauper Aporus Utrique terni erant liberi veteres utrique odiorum causæ fuerunt. Bellum civitati cum immineret, dux copiarum creatus Polemon in hostium castra clanculum se recipit. Prodi rempublicam rumor exoritur. Accusat concione Polemonem Aporus. A plebe indignata absentis Polemonis, quem putat proditorem, liberi tres obruuntur lapidibus. Paulo post in urbem regressa, occiso hostium duce, Polemon petit ad supplicium tres Apori liberos ; ipsum vero reum agit ex ea lege quæ calumniatori eam quam ipse intulisset pœnam irrogaret. Aporus se ultro offert morti, ut suis a liberis necem depellat. Pro Aporo ipso ; interim liberisque ipsius, perorat Prodicus.

sont rassasiés. Le nôtre n'est pas abondant ; je voudrais bien qu'ils n'en eussent pas une goutte, surtout s'ils n'y ont pas droit. » (1). Le bon principal était, sans doute, normand.

Un an avant la mort de Mgr de Missy, en 1763, un édit royal modifia la composition du bureau d'administration des collèges communaux. D'après cet acte, les chanoines n'étaient plus compris parmi les membres de ce bureau. D'où réclamation de la part du chapitre d'Avranches. M. Denis, grand chantre et syndic général du clergé du diocèse, prit la parole au nom de ses confrères et adressa à « Messieurs du Conseil du Roy » la lettre suivante :

« Messieurs, nous venons d'entendre publier dans notre ville un édit pour l'établissement d'une nouvelle forme d'adminis-

---

ACTORES

Polemon, dux belli : Joannes-Franciscus Renoult de Renouville, Abrincensis.

Aporus, Polemonis, accusator : Ludovicus Morin, Ponsursonœus.

Prodicus, Apori defensor : Franciscus Morin, Ponsursonœus.

REM DIRIMET :

Julianus Petrus Bienvenu, Abrincensis.

Cause plaidée par quelques écoliers de rhétorique du Collège d'Avranches, le 3 août 1760

Cause qui sera plaidée par quelques écoliers de rhétorique du collège d'Avranches, avant la distribution solennelle des prix donnés par Monseigneur l'Illustrissime et revérendissime Pierre-Jean-Baptiste Durand de Missy, évêque d'Avranches, dans l'église de Saint-Martin-des-Champs, le vendredi huit août 1760, à trois heures précises après-midi.

Sujet tiré de la première satyre du livre premier d'Horace

Géronte avait quatre parents, qui avaient embrassé quatre différentes professions. Ce vieillard sans enfants, touché des plaintes journalières qu'il entendait faire des misères de la vie, lègue par testament ses biens à celui de ses cousins dont la condition serait jugée la plus malheureuse. Le premier, dans sa jeunesse, avait pris le parti des armes ; le second, celui du commerce ; le troisième, celui du barreau ; le quatrième et le plus jeune continue dans un collège le cours de ses études. L'héritage de Géronte sera adjugé à celui de ces quatre rivaux dont le sort sera jugé le plus à plaindre. Chaque prétendant plaidera lui-même sa cause, suivant l'intention du testateur.

PLAIDERONT :

Philostrate : Pierre-Joseph-François Guillotet, de Pontorson ;

Eupole : Michel Corbin, d'Avranches ;

Prodic : Jean-Louis-René Fossard, de Poilley ;

(1) Archives nationales, G 8, 619.

tration dans les collèges qui ne dépendent pas des universités, ou dont l'administration et desserte ne se trouve pas entre les mains des congrégations séculières et régulières. Le collège qui est dans cette ville est fort ancien et renommé même dans Paris. Ce collège se trouve dans le cas de l'édit. L'administration est, à la vérité, confiée à la congrégation des Eudistes, par l'union qui leur a été faite de la prébende préceptoriale, en sorte que le supérieur en est le principal ; mais l'enseignement est confié aux prestres séculiers autres que les Eudistes, et ils sont nommés par le seigneur Evesque, qui a l'administration générale. Tous les arrangemens ont été faits par le concours de l'évesque et du chapitre et des différents ordres qui composent cette ville, de façon cependant que lorsqu'on a cru devoir opérer quelques changemens dans l'administration générale, le chapitre y a toujours été appellé conformément aux ordonnances d'Orléans et de Blois, art. IX et XXIII. Seroit-il possible, Messieurs, que le Roy qui, par le IX art. de l'ordonnance d'Orléans, a prescrit que l'institution et la distribution des principaux des collèges ne pourra estre faite que les chanoines de leur église, maire, échevins ne soient appellés, et de leur consentement, auroit eu intention de donner aux chapitres des églises cathédralles l'exclusion du bureau de l'administration en ne les comprenant point dans l'édit du mois de février dernier au nombre de ceux qui doivent composer ledit bureau ? Mrs du chapitre ne peuvent regarder cette omission, MM., que comme un oubli, etc. » (1).

Philomate : Jean Baron, de Saint-Brice-de-Landelles.

Prononcera le discours préliminaire et jugera : Jean-René-Marie Auvrey de la Mazurerie, d'Avranches.

En 1747, lors de l'arrivée à Avranches de Mgr de Missy, on avait joué sur le théâtre du collège deux tragédies, *Maurice, empereur d'Occident*, et *Agapit, martyr*. Comme entr'acte, on avait dansé un ballet, intitulé l'*Heureux événement*. M. Eugène de Beaurepaire a publié (*Mémoires de la Société d'Archéologie d'Avranches*, t. IV, p. 225), le programme de ce ballet, dont la singularité mérite, selon lui, une mention particulière.

(1) Archives nationales, G 8, 619.

Cette réclamation ne paraît pas avoir abouti. Dans les derniers actes relatifs au collège avant la Révolution, il n'est nullement question du chapitre ; il semble même que l'édit de 1763 ait enlevé à l'évêque la nomination du principal pour la remettre aux administrateurs civils.

XIII

Jusqu'en 1769, le supérieur du séminaire exerça en même temps les fonctions de principal. A partir de cette date, on trouve le titre de principal du collège porté par d'autres Eudistes que par le supérieur du séminaire. Voici les noms des principaux qui se succèdent alors : MM. Lemonnier (1769-1770), Dalidan (1770-1774), Longueville (1774-1779), Levillain-Lachesney (1780-1782).

L'ancien collège, situé au même lieu que le collège actuel, comprenait deux corps de bâtiments : « la Grande Maison », bâtie par l'évêque Louis Herbert, et la « petite maison » du collège, composée d'immeubles moins importants acquis plus tard. En 1781, ces deux maisons menaçaient ruine. On fit d'abord quelques réparations, mais on se décida bientôt à bâtir un nouvel édifice plus spacieux et plus convenable. Le successeur de Mgr de Missy, celui qui devait être le dernier évêque d'Avranches, Mgr Godard de Belbeuf, encouragea la municipalité à entreprendre le travail, et, pour obtenir des secours, publia un mandement dans lequel il fit appel à la charité publique. Des souscriptions abondantes furent recueillies, et l'évêque donna l'exemple en s'inscrivant pour une somme considérable. Le plan du nouvel édifice fut confié au talent d'un avranchinais, M. Leberryais, qui s'est fait connaître par d'importants travaux sur l'horticulture (1). Le Corps municipal adopta ce plan dans sa séance du 4 janvier 1781. Le 22 décembre de la même année, on ordonna la démolition des anciens bâtiments, sur l'avis de MM. Douailly, architecte du roi, Morel et Houël, architectes de la ville.

---

(1) Il a publié, en particulier, un ouvrage en trois volumes intitulé *Le nouveau La Quintinie*. Ses travaux et ses méthodes ont beaucoup contribué au progrès de l'horticulture à Avranches et dans les environs.

Quelque productive qu'eût été la souscription ouverte pour l'édification du nouveau collège, où les libéralités de MM. Oury et Ferey de Montitier figuraient dignement auprès de celles de l'évêque, ces ressources étaient loin de couvrir tous les frais prévus. On se décida alors à lever une taxe annuelle sur les écoliers.

Depuis 1773, chacun d'eux devait payer, pour les honoraires des professeurs, *douze livres*, dont vingt sols étaient destinés aux réparations des bâtiments. En 1781, les administrateurs du collège arrêtèrent « qu'aucun écolier ne seroit admis qu'en païant trois livres par an, outre les vingt sols qu'il paioit précédemment. » Cela portait à quinze livres par an la rétribution à payer par les élèves. Quelques-uns trouvèrent la note trop élevée, bien que l'évêque se fût chargé de payer pour les plus pauvres, et commencèrent par faire l'école buissonnière, puis organisèrent un semblant d'émeute. Il fallut porter l'affaire au Parlement de Normandie, qui maintint la mesure prise par les administrateurs du collège (1).

---

(1) Voici le texte de l'arrêté du Parlement. Il est curieux à cause des détails qu'il donne sur l'état de l'ancien collège et les difficultés qui s'opposaient à l'édification du nouveau.

« Louis, par la grâce de Dieu, roy de France et de Navarre, au premier des huissiers de notre Cour et Parlement de Rouen, ou autre notre huissier ou sergent royal pour ce requis, savoir faisons que cejourd'huy, sur la requête présentée à notre Cour par les administrateurs du collège d'Avranches, expositive que dès le temps que leur bureau fut *formé par notre édit*, ils reconnurent par visite qu'ils firent des bâtiments de ce collège, qu'ils menaçaient ruine par vétusté, que ce collège n'aiant aucun revenu, et la ville à qui il appartient n'aiant aucuns octrois, ni biens patrimoniaux, jamais il n'avait été possible de fournir aux dépenses nécessaires pour sa conservation, que par ces considérations, le bureau assemblé le 13 décembre 1773 pour augmenter les honoraires des professeurs, qui jusqu'alors n'avaient été que de *neuf livres* par an pour chaque écolier, arrêta qu'à l'avenir chaque écolier paierait *douze livres*, dont il seroit fait distribution de *vingt sols* pour la réparation du collège. Cette unique ressource employée avec intelligence et économie étoit évidemment insuffisante pour les besoins les plus urgents ; mais les administrateurs qui l'avoient ordonnée à regret, et qui la percevoient de même, attendoient des événemens ou des tems qui ne sont point arrivés. Cependant les bâtiments sont insensiblement devenus dans un état qui fit craindre il y a deux ans, pour la sûreté des professeurs et des écoliers.

En août 1782, quatre classes seulement du nouveau bâtiment étaient achevées, et le reste prêt à crouler. M. Lottin, maire d'Avranches, assisté de son conseil, demanda au Parlement l'autorisation d'emprunter 12.000 francs pour achever le collège. On proposa d'affecter au remboursement de cet emprunt la somme de quatre livres par an que payait chaque écolier pour sa part d'imposition ; et comme on craignait que ce ne fût pas une garantie suffisante pour les prêteurs, on décida que les bâtiments du collège et le terrain qui en dépend seraient affectés subsidiairement audit emprunt.

Grâce à l'énergie du maire et des administrateurs, les travaux furent activement poussés. En 1783, l'élégant édifice que nous voyons maintenant était debout, et Mgr de Belbeuf pouvait procéder à la bénédiction de la chapelle. Voici le compte-rendu

---

Trois experts, dont un de nos ingénieurs, aiant été appelés, confirmèrent les inquiétudes des administrateurs, et déclarèrent que les bâtiments n'étoient plus susceptibles de réparations : il falloit donc reconstruire à neuf ou renoncer à avoir un collège dans une ville épiscopale. L'administration ne délibéra point sur l'alternative : ce collège est d'une nécessité absolue et commune pour la ville et le diocèse ; mais avec le corps municipal composé de tous les ordres de la ville, elle désira qu'il seroit reconstruit et arresta le plan d'un bâtiment qui parut convenable. Les ressources et les moyens de l'exécuter manquoient ; la voie de recourir à nous pour une contribution générale se présentoit naturellement ; mais les administrateurs, dans les circonstances présentes et dans les sentiments qui les animent, ne se permirent de la regarder que comme la dernière des ressources, et ils préférèrent d'abord de tenter la bienfaisance de personnes notables du diocèse. La générosité du Sr Evêque a excité celle de quelques diocésains ; plusieurs étrangers ont bien voulu contribuer à cette bonne œuvre ; le Sr abbé de Maisons voudra bien permettre d'être nommé, enfin le gouvernement a donné une somme de trois mille livres. Aussitôt les fondements d'une partie du collège ont été jetés. Avec quelques nouveaux secours, quatre classes pourroient être en état de recevoir les maîtres et leurs écoliers.

Les administrateurs qui avoient prévu la nécessité de ces nouveaux secours pour la perfection de cette partie et d'autres bien plus considérables pour l'exécution du reste du plan ne pourroient espérer de les voir couler des mêmes sources : l'état du gouvernement et des terres n'était pas devenu plus heureux. La générosité a ses bornes, ainsi que la fortune des particuliers ; le bureau crut donc qu'il ne feroit rien que de juste en intéressant à la construction que la nécessité lui

officiel de cette cérémonie, lu en séance du Corps municipal : « Le samedy vingt-deux novembre 1783, le zèle et la vigilance de MM. les Administrateurs du collège de cette ville aiant accéléré la confection de la chapelle neuve de ce collège, Monseigneur Pierre-Augustin Godart de Belbeuf, évêque d'Avranches, s'y transporta sur les onze heures du matin, accompagné de MM. Lottin, maire, Cordoën, premier échevin, et de MM. les autres administrateurs. Il bénit cette chapelle en présence de ces Messieurs, qui assistèrent ensuite avec lui à la sainte Messe,

---

avait fait entreprendre les parents des écoliers étudiants au collège, dont le bien et l'avantage sont les seuls motifs des efforts des administrateurs. En conséquence, il arrêta que dorénavant, à commencer au premier octobre 1781, aucun écolier ne serait admis au collège qu'en païant *trois livres par an outre les vingt sols qu'il païoit* précédemment. Cet arresté fut publié dans les classes avant les vacances. Le bureau espéroit n'être jamais obligé de mettre cet arresté à exécution ; mais une nouvelle visite des anciens bâtiments faite par les mêmes experts au mois de décembre, a fait connaître leur dépérissement accéléré encore par la chute du (mot illisible) arrivée quelques mois auparavant, et porte jusqu'à l'évidence le danger où étoient exposés les professeurs et les écoliers, et fit sentir la nécessité de pousser les ouvrages, si l'on vouloit prévenir l'interruption des études. Quoique sans ressources et sans expédient, il procéda lentement à l'exécution de son arresté ; ce n'est qu'au retour des vacances de Pâques qu'il vient de demander que chaque écolier satisfasse à la condition sous laquelle il reçoit l'instruction depuis le mois d'octobre, aiant attention de répéter que le sieur Evesque avoit bien voulu, dès qu'il fut question de cette condition, en prendre la charge pour ceux des écoliers à qui elle pourroit être onéreuse. Toutes difficultés paroissoient levées, d'autant plus que le bureau n'avoit appris qu'aucun parent refusât ce secours, étant même bien informé qu'une grande partie avoit remis aux enfants les trois livres nécessaires pour y satisfaire. Cependant quelques mutins ont refusé avec éclat de respecter cet arresté du bureau, et, menaçant de mauvais traitements et en exerçant contre le très petit nombre qui avoit exécuté l'arresté longtemps auparavant, ils ont entraîné presque tous les autres, qui pendant plusieurs jours se sont absentés des classes.

Enfin la raison reprenoit ses droits, et tout rentroit dans l'ordre, lorsque les mutins sont venus le troubler de nouveau, prétendant rentrer dans le collège sans aucune satisfaction et sans remplir la condition sous laquelle il y avoient été reçus, menaçant ceux qui seroient disposés à s'y soumettre.

Une pareille conduite, que les administrateurs auroient prévenu en recourant à l'authorité de notre cour, s'ils eussent pu la prévoir, deman-

célébrée par M. Servain, principal nommé par nosdits sieurs administrateurs, etc. » (1)

XIV

M. Servain, le dernier principal du Collège avant la Révolution, n'était pas un Eudiste. Né à Sainte-Pience, vers 1744, cet ecclésiastique avait commencé par tenir à Avranches une pension qui peu à peu devint prospère. En 1783, les Eudistes du séminaire firent avec lui un arrangement en vertu duquel, moyennant la rétribution accordée à la charge de principal du collège, rétribution qui consistait toujours dans le revenu de la prébende de Haut-Manoir, il gérerait en leur nom les affaires de la principalité. A partir de ce moment, M. Servain fut considéré comme principal, et on lui en donna le titre. Toutefois, dans la plupart des actes officiels, M. Levillain-Lachesney, supérieur du séminaire, figure comme principal jusqu'à la Révolution. Dans les mêmes actes, M. Servain prenait d'ordinaire le titre de vice-gérant de la principalité.

Malgré l'effervescence qui gagnait la jeunesse pendant les dernières années de l'ancien régime, M. Servain, grâce à sa fermeté, sut maintenir, au milieu de difficultés nombreuses, le bon ordre et la discipline dans les classes.

Le jour approchait où il allait falloir abandonner une œuvre devenue impossible.

A la rentrée d'octobre de 1789, plusieurs écoliers, excités sans doute par les patriotes, et plus désireux de folâtrer que de s'instruire, allèrent offrir leurs services à la municipalité pour veiller à la sûreté de la ville. La ville n'était pas menacée. La municipalité

---

dant un prompt remède, notre cour seule peut le procurer. Le zèle pour l'ordre, le bien public et le maintien des études et des mœurs leur fait espérer avec la plus entière confiance. Pourquoi les exposants ont recours à l'authorité de notre cour, à ce qu'il lui plaise, en prenant en considération l'arresté du bureau et les motifs qui l'ont dicté, ainsi que l'impossibilité d'y renoncer sans une plus grande charge sur le public, ordonner qu'il ait son exécution, authoriser en conséquence le bureau à recevoir, cette année, *quatre livres* de chaque

(1) Archives de la mairie d'Avranches (Registre des délibérations du Conseil municipal, année 1783).

remercia les jeunes étourdis, et les renvoya à leurs écritoires, « afin, disait-on dans la délibération qui fut prise à ce sujet, que leurs études ne fussent point interrompues, et que leurs parents ne fussent point trompés dans leur attente. »

Cependant le nombre des élèves, qui avait atteint sept ou huit cents les années précédentes, diminuait. Le 5 janvier 1791, un des membres du Corps municipal représenta que le bureau d'administration du collège se trouvait chargé de rentes considérables qui avaient leur origine dans la construction de l'édifice. « Le nouveau bâtiment, ajoutait-il, renferme de vastes et superbes salles inhabitées, et le défaut d'habitation même en rend l'entretien très onéreux. » Il concluait qu'on pourrait remédier au mal en priant les administrateurs du district de choisir les pièces qui leur conviendraient pour y établir leurs bureaux.

Les classes se faisaient encore régulièrement. Le jour vint où les professeurs en fonctions durent quitter leur chaires.

Le 5 février 1791, l'assemblée municipale, après lecture de la loi relative à la prestation du serment pour tous les ecclésiastiques pourvus d'un poste officiel, arrêta que le lendemain deux officiers municipaux se présenteraient chez chacun des curés des quatre paroisses de la ville, pour leur mettre en mains le décret de l'Assemblée nationale sur la constitution civile

---

écolier et continuer à les recevoir tous les ans à la rentrée des classes, au mois d'octobre ; les honoraires des professeurs continueront d'être de *onze livres*.

Vu par Me Cour, ladite requeste signée Renard, procureur, pièce y attachée, conclusion de notre procureur général, et ouï le rapport du Sr de Vaubadon, conseiller rapporteur, tout considéré, Me Cour a ordonné que l'arresté du Bureau de l'administration d'Avranches sera provisoirement exécuté, selon sa forme et teneur, en conséquence a autorisé le bureau à recevoir cette année quatre livres de chaque écolier et continuer à les recevoir tous les ans à l'entrée des classes, au mois d'octobre, et jusqu'à ce que par notre cour il en ait été autrement ordonné, et que les honoraires des professeurs continueront d'être de onze livres ; ordonne en outre que le bureau de l'administration rende compte tous les ans des quatre livres en question à notre procureur général, lequel en référera en notre cour, etc. Donné à Rouën, en Parlement, le quatorze may de l'an de grâce mil sept cent quatre-vingt-deux, et de notre règne le neufième. « Signé : Chapelle, et scellé la 15 may 1782. (Archives de la Mairie d'Avranches).

du clergé, et le prier d'en donner lecture le même jour, soit par eux-mêmes, soit par leurs vicaires, à l'issue de la messe paroissiale.

En cas de refus de leur part, les commissaires devaient faire eux-mêmes cette lecture, et annoncer que le jour fixé pour la prestation du serment était le dimanche 13 du même mois.

Les commissaires firent partout les annonces eux-mêmes, tous les prêtres en fonctions refusant de prêter serment. Le jour venu, un seul prêtre se présenta pour obéir au décret de l'Assemblée Nationale. C'était un sieur Gauquelin, qui avait accepté les fonctions d'officier municipal : on n'osa choisir ni la cathédrale, ni une aucune autre église pour la prestation du serment civique. La cérémonie se fit à la chapelle du collège, où se tenaient depuis quelque temps les réunions électorales, mais aucun des professeurs n'y parut.

M. Servain était un homme de foi et d'énergie. Depuis le peu d'années qu'il dirigeait le collège, il avait su mettre la main sur son personnel, si bien qu'à l'heure de l'épreuve, tous firent cause commune avec lui. Nous avons retrouvé les noms de ces prêtres qui, simplement, héroïquement, sacrifièrent à leur conscience leur tranquillité et leur gagne-pain. Ils méritent de sortir de l'oubli. En voici la liste, à laquelle nous joignons quelques renseignements biographiques.

1° M. Guillaume Servain, né à Sainte-Pience, prêtre le 24 septembre 1768, ancien maître de pension à Holbiche, non loin du collège. Il émigra pour refus de serment et, au retour de l'exil, se fixa à Sainte-Pience, fut un des principaux bienfaiteurs de cette paroisse, et y mourut le 27 septembre 1829.

2° M. Louis-Gabriel Abraham, né à Milly, professeur de philosophie au collège. Après l'émigration, il devint curé de Barenton et s'y distingua par des œuvres dont le souvenir dure encore.

3° M. Jean Chaignon, de Saint-Sénier-sous-Avranches. Il était né le 22 septembre 1756. Prêtre depuis le 27 mars 1784, il fut nommé professeur de rhétorique au collège. Insermenté et émigré, il mourut à Saint-Sénier en 1820.

4° M. Robert Latouche, né à Avranches, sur la paroisse N.-D.-des-Champs. Prêtre le 22 septembre 1774, il fut successivement vicaire des Chéris, du Mesnil-Thébault, de Ponts, de

Vergoncey et de Moidrey. Il devint ensuite professeur de seconde au collège, et simultanément titulaire de la chapelle de Saint-Symphorien à la cathédrale et chapelain de la prison. Il habita successivement, pendant l'émigration, Jersey, Southampton, Londres, et pendant huit ans, Hereford, où il donna des leçons. Rentré en France en 1802, il reprit ses fonctions de chapelain de la prison d'Avranches, fut nommé, en 1806, curé de Saint-Oven, et y décéda en 1811.

5° M. Jacques FOUILLEUL, né à Saint-Saturnin d'Avranches, le 18 décembre 1756. Prêtre le 30 mars 1782, il fut nommé professeur de troisième au collège, et, en même temps, chapelain de Sainte-Agathe à la cathédrale. Au retour de l'émigration, nous le trouvons chapelain de N.-D.-des-Champs. Nommé curé de Vengeons en 1816, il devint, en 1819, curé de Saint-Sénier-sous-Avranches, et y mourut le 5 mars 1832.

6° M. Jacques HALLAIS, né à Tirepied. Prêtre en 1771, maître ès-arts de l'Université de Paris, professeur de quatrième au collège et titulaire du prieuré de Sault-Besnon, à Sainte-Eugienne, depuis le 7 mars 1786, il passa le temps de la Révolution caché dans sa famille à Tirepied, et dans la ville d'Avranches. Il fut ensuite incarcéré au Mont Saint-Michel, et décéda à Avranches, le 16 novembre 1799.

7° M. Gilles REULOST, né à Marcey. Prêtre le 20 septembre 1766, professeur de cinquième au collège, il s'attacha, après le concordat, à l'église de Notre-Dame-des-Champs, et décéda sur cette paroisse en 1808.

8° M. Louis PRÉVEL, né sur la paroisse de Notre-Dame-des-Champs, le 24 mars 1751. Prêtre en 1778, il fut nommé chapelain de Saint-Pierre à la cathédrale et professeur de sixième. Il habitait Avranches en 1808.

9° M. Jean-Baptiste TROCHON, né à Saint-Hilaire-du-Harcouët le 3 septembre 1755. Prêtre le 18 septembre 1779, vicaire à Pontaubault, puis professeur de septième au collège, il émigra, puis, après le concordat, devint prêtre habitué à Saint-Saturnin. Il mourut en 1833. (1)

---

(1) Archives de l'Evêché de Coutances, *Manuscrits de M. l'abbé Masselin.* — A la suite de cette liste, on lira peut-être avec intérêt celle des

XV

Le 15 février 1791, un des membres de la nouvelle municipalité fit observer qu'il serait intéressant pour le corps dont il faisait partie, et qui se considérait comme administrateur-né, du collège, « de savoir dans quel état était la régie de cette maison. » On arrêta alors que M. le Principal serait prié d'entrer à la Maison commune, pour donner, à ce sujet, les renseignements convenables. Des réponses du principal, il résulta que rien n'était plus incertain que le mode d'établissement du collège, de sa régie et de son budget actuel. Il fallait, assurait-t-on, prendre communication des registres et papiers laissés par les anciens administrateurs, et voir M. Porée, ancien secrétaire du bureau d'administration, pour obtenir de lui des renseignements.

Sans autre forme de procès, la municipalité se chargea de l'administration de cet établissement, dont elle se regardait déjà, nous l'avons dit, comme l'administrateur-né.

L'effervescence faisait des progrès parmi les élèves. La nouvelle du refus de serment de leurs professeurs les avait divisés; ils envoyaient des députations à la municipalité ; les familles elles-mêmes étaient émues. Pour couper court à toute manifestation turbulente, les officiers municipaux ne trouvèrent rien de mieux que d'aller en corps, revêtus de leurs écharpes et le maire en tête, haranguer les écoliers dans leurs classes. Le maire répéta aux divers groupes un discours qu'il ne réussit pas à rendre pathétique. Il octroya ensuite aux maîtres et aux élèves des vacances qui devaient durer jusqu'au mercredi des Cendres. Naturellement, discours et annonce furent applaudis, mais on n'en fut pas plus sage, au contraire.

Le 26 février, la municipalité arrêta que « MM. les pro-

---

professeurs de philosophie qui enseignèrent au Collège depuis la principalité de M. Hantraye jusqu'en 1755. La voici, d'après les *Memoires* du docteur Cousin : « Monsieur Perreault, qui fut ensuite curé de Pontorson ; Monsieur de la Brousse, qui a été curé de Beauvoir ; monsieur Bedel ; monsieur Nicole ; monsieur de Vains, qui a été curé de Montviron ; monsieur Postel, curé de Céaux ; monsieur Hulin ; monsieur Girot, qui est aujourd'hui (janvier 1755) professeur.»

fesseurs et le principal du collège seraient invités à venir à la Maison commune le jeudi 3 mars suivant, à quatre heures de relevée, pour savoir s'ils persistaient à refuser le serment ou si des réflexions ultérieures ne les porteraient pas à déférer à la loi, pour, après leur réponse, être pris le parti qu'exigeraient les circonstances, et, en cas de refus, pourvoir à leur remplacement. » (1).

Le jeudi 3 mars, le principal et les professeurs se rendirent à la Maison commune, à l'heure indiquée. Ils déclarèrent qu'ils n'avaient pas changé de sentiment et que leur conscience ne leur permettait pas de prêter le serment civique. Le maire leur exprima alors, au nom du corps municipal, le regret que tous avaient de les perdre, ajoutant que les mêmes lois qui exigeaient le serment obligeaient aussi les anciens professeurs à rester en fonctions jusqu'à leur remplacement, et qu'il attendait d'eux cet acte de patriotisme.

La municipalité élut les nouveaux professeurs le vendredi 11 mars. Le lundi 14 mars, ceux-ci, après avoir prêté le serment exigé, furent installés solennellement à la place des anciens.

Voici les noms de ces ecclésiastiques, très jeunes pour la plupart, qui, presque tous, persévérèrent dans le schisme :

Philosophie : M. Danin, dont nous ignorons les prénoms et les antécédents ;

Rhétorique : M. Loriot, non encore engagé dans les ordres sacrés ;

Seconde : M. André Ozenne, prêtre de Fleury, qui devint bientôt curé intrus de Vernix.

Troisième : M. Gautier, prêtre de Vengeons.

Quatrième : M. Clair Michel, prêtre de Fleury, qui devint curé intrus de Poilley, et qui fut maintenu dans cette paroisse après le Concordat.

Cinquième : M. Simon Duparc, de Villedieu.

Sixième : M. Louis-Jean Porée.

Septième : M. Louis-André Serel.

Ces deux derniers étaient originaires d'Avranches, et alors simples ordinands. Ils furent plus tard ordonnés prêtres par

---

(1) Archives de la mairie d'Avranches.

l'évêque constitutionel Bécherel. Le premier devint vicaire intrus de Genêts; le second, vicaire intrus de Villiers.

Ces nouveaux maîtres abordaient leurs fonctions avec beaucoup d'espérances et plus encore d'illusion. Ils furent vite désabusés. Les élèves étaient de plus en plus paresseux et indisciplinés. De plus, ils désertaient le collège. Réduits à une besogne ingrate ou à une ridicule sinécure, les professeurs se retirèrent à leur tour, si bien qu'en 1792, il fallut former un nouveau personnel enseignant, en supprimant la classe de septième. On trouva des gens de bonne volonté pour recueillir une pareille succession. En voici la liste complète :

Principal : M. Gauchet.
Philosophie : M. Gilbert. (1)
Rhétorique : M. Laurent.
Seconde : M. Labbé.
Troisième : M. Morin.
Quatrième : M. Grandais.
Cinqième : M. Lepannetier.
Sixième : M. Collibaux. (2).

Ces ecclésiastiques ne s'attachèrent pas plus à leurs fonctions que leurs prédécesseurs immédiats. Dès le mois de septembre 1793, trois d'entre eux donnaient leur démission. Le corps municipal déclara qu'ils ne seraient pas remplacés, et que, vu le petit nombre des élèves, on réunirait deux classes en une.

---

(1) Guillaume-Jules-Jean Gilbert, né à Saint-Brice-près-Avranches, le 26 janvier 1768, ordonné diacre le 20 mars 1790, prêta le serment civique le 30 octobre 1792, et accepta la chaire de professeur de philosophie au collège. Il se rétracta après la Révolution, et fut ordonné prêtre légitimement. En 1802, lorsque fut réorganisé le collège, il en devint principal. « A une grande vivacité d'esprit, il joignait un jugement sain, et une mémoire telle, qu'il eût pu écrire, presque mot pour mot, un discours qu'il venait d'entendre. Bon mathématicien, excellent latiniste, profond logicien, brillant littérateur, il était encore excellent musicien. » (Boudent-Godelinière). L'auteur de ce portrait aurait pu ajouter que M. Gilbert était orateur de premier ordre. Il mourut en 1834.

(2) Réponse du sous-préfet Le Hurey à une circulaire du ministre de l'Intérieur Chaptal, en date du 25 ventôse, an IX (Archives de la Manche).

XVI

Ainsi finissait ce collège, vieux de près de deux siècles, qui, malgré les vicissitudes que nous avons racontées, avait rendu de si grands services à la jeunesse du pays. Ce que les évêques d'Avranches, aidés de leur chapitre et de la congrégation des Eudistes, avait mis plus de cent cinquante ans à édifier, la Révolution l'avait détruit en deux ans.

Tout occupé jusqu'ici de la vie extérieure du collège, nous n'avons guère parlé de ce que le lecteur aurait sans doute goûté davantage : les exercices scolaires, les programmes d'études, tout ce qui constituait la vie intellectuelle de ces écoliers dont beaucoup ont été nos aïeux. Les documents nous manquaient. A peine trouvons-nous quelques indications dans la réponse adressée par le sous-prétet Le Hurey au ministre de l'intérieur Chaptal, à propos des enquêtes de l'an IX et de l'an XI.

« Avant la Révolution, dit le sous-préfet d'Avranches, il y avait dans la ville, outre le collège, plusieurs pensionnats. Au collège, il y avait sept professeurs et environ huit cents élèves. L'enseignement comprenait la langue latine, les éléments du grec, les humanités, la rhétorique, la logique et la physique. Il n'y avait aucun revenu. Le collège subsistait par lui-même. Les anciens professeurs furent déportés comme prêtres, faute de serment. » (1)

La réponse à l'enquête de l'an XI est conçue à peu près dans les mêmes termes. « Avant la Révolution, il existait dans cette ville un collège très en réputation ; il en sortait d'excellents sujets. On y enseignait les langues anciennes, la rhétorique, la philosophie, les premiers principes du grec, des mathématiques et de la versification. » (2)

---

(1) Archives de l'Evêché de Coutances, *Manuscrits de M. l'abbé Masselin.*

(2) Réponse à l'enquête de l'an XI (*Ibid*). Cette réponse de M. Le Hurey au ministre contient certains renseignements sur l'enseignement dans les campagnes de l'Avranchin à la fin de l'ancien régime. On les lira avec intérêt : « Dans les bourgs et les communes rurales, dit-il, il y avait, comme aujourd'hui, des maîtres d'école qui montraient tant bien que mal à lire, à écrire et à calculer. Dans les villes, l'éducation commence à sept ou huit ans, et finit à vingt ans environ. L'habitant des campagnes, qui ne se destine qu'à l'agriculture, com-

Nous n'entreprendrons pas, on le conçoit, de donner une liste des « excellents sujets » qui, pendant cette période, firent honneur à leurs anciens maîtres. Nous ne citerons qu'un nom : celui du soldat dont le marbre décore une des plus belles places d'Avranches, l'héroïque Valhubert.

Après la suppression du collège, les bâtiments furent transformés, pendant quelque temps, en prison pour les détenus politiques.

En 1797, Avranches fut choisi pour l'établissement d'une Ecole centrale. Les premiers cours furent faits dans l'église Saint-Gervais, puis le collège fut rouvert et la nouvelle école y fut installée. On créa, à cette occasion, un jardin botanique, auquel M. Leberryais prodigua ses soins, et qui a subsisté jusqu'à il y a vingt ans. C'est aussi à cette époque que l'on ajouta au collège les deux pavillons qui ferment en partie, du du côté jardin, le parallélogramme formé par les bâtiments. Un de ces pavillons servit de dépôt pour les livres du chapitre d'Avranches, du séminaire, de l'abbaye du Mont-Saint-Michel et de quelques autres couvents. Ce dépôt fut l'origine de la bibliothèque publique, placée aujourd'hui à l'Hôtel-de-Ville. Malgré tant de soins et de travaux, l'école centrale ne fut jamais prospère. Tout s'y passait en discours pompeux et vides. Aussi dès qu'il fut possible de réorganiser le collège, on revint aux vieilles méthodes, jusqu'à ce que l'Université impériale imposât les siennes. C'est en 1802 que furent repris les cours réguliers. M. l'abbé Gilbert, ancien professeur de philosophie, fut nommé principal. Il devait rendre au collège, pour plusieurs années, son ancien éclat. (1)

A. Laveille,
Chanoine honoraire, Officier d'Académie.

---

mence plus tôt ou plus tard, et se borne à apprendre à lire et à écrire. Encore n'est-ce que la portion qui, sans être riche, a une certaine aisance. L'usage est, pour cette classe, d'interrompre l'enseignement pendant le temps de la récolte. » — Voir, sur cette question, ma brochure intitulée : *L'Instruction primaire dans l'ancien diocèse d'Avranches avant la Révolution.*

(1) De 1820 à 1830, le nombre des élèves du Collège d'Avranches s'élevait à plus de six cents (notes de MM. Girardville, principal, Duprateau, bibliothécaire d'Avranches, et Le Moine, professeur au collège.

VIII

LES INJUSTICES JUDICIAIRES HISTORIQUES

I

Le verdict rendu par le Conseil de guerre de Rennes dans l'affaire Dreyfus a été appelé une injustice judiciaire.

Est-ce à tort ou à raison ? Nous ne pourrions le discuter ici, — à supposer que nous en eussions envie, — puisque « la politique » est justement proscrite par nos règlements. Mais, puisque les injustices judiciaires se trouvent être une question d'actualité, pourquoi ne passerions-nous pas en revue celles que l'histoire a enregistrées ?

Evidemment, il est superflu d'en parler s'il n'y a rien à rapporter sur elles qui n'ait déjà été dit au su de tout le monde. C'est, par exemple, le cas de celles dont furent victimes les Templiers, Enguerrand de Marigny, Jeanne d'Arc, Jacques Cœur, Lally-Tollendal, Louis XVI (1), tant de nobles, de prêtres, voire même de bourgeois pendant la Révolution, le duc d'Enghien, le maréchal Ney, etc.

---

(1) Je me permets de rappeler l'exécution de Louis XVI, ici, d'où, encore une fois, « la politique » est bannie, parce que son injustice me paraît incontestable. Ma raison de la croire telle, c'est que H. Martin l'admet. « A nos yeux, à nous, qui ne subissons plus les entraînements de cette terrible époque et qui jugeons avec le calme de la postérité, la mort de Louis XVI n'était pas moralement équitable. « *Histoire de France*, de 1789 à nos jours. T. I, p. 398. »

Quant à Ney, il est certain qu'il avait trahi Louis XVIII, après avoir accepté et juré de le défendre. Il est aussi, quoi qu'on en ait dit, que son crime n'était pas couvert par la convention purement militaire conclue entre Wellington et Blücher d'une part, et les représentants du roi de l'autre. Mais, quand la Restauration le faisait fusiller sans l'ombre d'une nécessité politique, « la Restauration se vengeait. » (Vaulabelle, *Histoire de la Restauration*. T. IV, p. 122).

Mais il n'en est déjà pas de même de l'affaire Calas (1) ; on a reparlé d'elle dans ces derniers temps, d'une manière intéressante.

C'est d'abord M. Brunetière. Il a soutenu, avec des preuves à l'appui, selon son habitude, que les motifs de l'intervention de Voltaire en faveur de l'annulation du jugement de Toulouse étaient intéressés, alors qu'on les avait crus désintéressés (2), bas, alors qu'on les avait proclamés nobles (3).

---

(1) Est-il besoin de redire ce qu'était cette affaire ? En 1761, le fils d'un ministre nommé Calas était trouvé pendu. Y avait-il eu suicide ? C'était possible, étant donné l'hypocondrie de la victime. Y avait-il eu assassinat ? Ce n'était pas impossible ; le jeune homme, disait-on, voulait se faire catholique, et cette apostasie était susceptible de porter des protestants aux pires excès. L'enterrement catholique d'une protestante convertie avait donné lieu à une émeute à Montauban, en 1656 (Lebret, *Histoire de Montauban*. T. II, p. 351). Vers la même époque, le fils du ministre Daubus avait été enlevé par la populace, sous les yeux mêmes du prince de Conti, parce qu'il s'était converti (ibid. 332) ; à l'occasion d'une autre conversion, les portes de l'évêché avaient été enfoncées, l'évêque pris à la gorge et pendu en effigie (ibid. 333).

Une instruction fut ouverte, et, soit que les charges fussent accablantes ou que les magistrats fussent aveuglés par la haine des protestants, Calas fut condamné au supplice de la roue. Les protestants s'élevèrent avec fureur contre ce qu'ils appelaient un jugement inique. Voltaire, longtemps spectateur indifférent, finit par s'en mêler et son éloquence, son influence auprès de Mme de Pompadour et de courtisans puissants, obtinrent, en 1765, la réhabilitation du condamné et de sa famille.

(2) Voltaire ne prenait tout d'abord nulle part à la polémique soulevée par le jugement. Mais de sa retraite de Ferney, il voit l'indignation et la fureur de Genève. « C'est alors seulement qu'il intervient et qu'il juge le moment favorable *pour devenir l'idole de ces faquins de Huguenots* comme il en donnait, quelques mois auparavant, le conseil au duc de Richelieu : *vu qu'il est toujours bon d'avoir pour soi tout un parti ;* et puis, l'affaire intéressera toute l'Europe, et Paris et la France retentiront du nom de Voltaire. » Brunetière, Voltaire et ses biographes. *Revue des Deux-Mondes*, 15 mai 1878, p. 381.

(3) « Il écrivait, dans une lettre datée du 30 janvier 1763 : *Ou le fanatisme a rendu une famille entière coupable d'un parricide, ou il a fasciné les yeux des juges jusqu'à faire rouer un père de famille innocent ;* » c'est-à-dire, de toutes manières, l'occasion est unique « d'écraser l'infâme » et nous nous en emparons. Voilà ce qui intéressait Voltaire pour les Calas ..... L'erreur des juges de Toulouse leur était

C'est ensuite, il y a peut-être deux ans, un de nos protestants les plus en vue, M. Allier, je crois. Au cours d'un nouvel historique du procès, il a entrepris de justifier la conduite de Voltaire. Voltaire, a-t-il dit, s'est désintéressé de Calas et s'est même moqué de lui, tant qu'il n'avait de raison de le croire innocent. Mais il a étudié son procès, il a senti alors qu'il y avait eu erreur ou injustice judiciaire, et, à partir de ce moment, il s'est fait son actif et éloquent défenseur.

Mais, après tout, l'état d'esprit de Voltaire est secondaire. La grande affaire est l'innocence ou la culpabilité de Calas lui-même. Son innocence n'était plus mise en doute depuis que Voltaire l'avait affirmée avec éclat et fait admettre. Mais voici qu'un homme de compétence et d'impartialité notoires dans la circonstance l'a niée. Le grand jurisconsulte Cambacérès n'y croyait pas (1). Cela mérite d'être signalé. Ce n'est pas précisément le renversement d'une opinion établie, cela ne permet pas encore de soutenir exclusivement le contraire, mais, du moins, cela défend de la nier exclusivement aussi.

Tout cela est-il nouveau pour un certain nombre des membres de notre société ? Je n'en suis guère plus sûr que je ne le suis maintenant de l'innocence de Calas. Mais si je n'ai pas réussi à leur présenter de l'inconnu, j'ai des chances d'être plus

---

personnelle, et Voltaire se fût soucié médiocrement de Calas, s'il n'avait discerné d'abord le moyen de s'armer de sa condamnation comme d'une machine de guerre contre tout ce qu'il détestait. Mais je ne croirai jamais qu'il fût ému jusque dans les entrailles, l'homme qui semait de plaisanteries indécentes non seulement son *Traité de la Tolérance*, mais son mémoire même pour Jean Calas et qui se préparait à intervenir au procès de Lally, quelques années plus tard, en s'adressant en ces termes à d'Alembert : *Vous souciez-vous beaucoup du bâillon de Lally et de son gros cou, que le fils aîné de Monsieur l'exécuteur a coupé fort maladroitement pour son coup d'essai* » (Ibid., p. 382).

(1) « Cambacérès m'a dit qu'il le croyait coupable. » Propos de Napolon à Sainte Hélène, à l'occasion de la lecture du *Procès de Calas*, général baron Gourgaud, *Sainte-Hélène*, journal inédit, de 1815 à 1818. *Journal des Savants*, octobre 1899, p. 615. M. Huc, avocat près la Cour impériale de Toulouse, s'est aussi rangé à cet avis dans un mémoire lu à la rentrée solennelle des Conférences des avocats stagiaires, le 7 décembre 1854. Ce mémoire a été inséré dans le tome XXXV du *Correspondant* (pp. 690 à 721).

heureux en leur faisant quitter l'histoire de France pour celle d'Angleterre.

II

Les injustices judiciaires abondent dans ce domaine inexploré.

La première en date (1) est la condamnation de Laud, archevêque anglican de Cantorbery. Elle eut lieu en 1643, mais, pour l'exposer, il faut remonter bien en arrière, jusqu'au XVIe siècle.

On sait l'origine de la réforme en Angleterre. Henri VIII, épris d'une des dames de sa cour, voulut l'épouser. Son premier mariage avec Catherine d'Aragon étant un obstacle, il demanda au Pape de l'annuler.

Il rencontra le même refus que Napoléon Ier, lorsqu'il voulut faire casser celui de son frère Jérôme avec l'Américaine Miss Patterson (2). De guerre lasse, après avoir épuisé toutes les autres ressources (3), il prit un parti singulièrement étrange de la part d'un homme qui avait publié le traité *Assertio septem sacramentorum* (4), qui s'était fait appeler « imbécile, âne, blas-

---

(1) Je passe sous silence la célèbre condamnation de Marie Stuart par Elizabeth, parce que son injustice a été niée par quelques historiens ou pamphlétaires protestants. Pourtant, en vérité, j'aurais pu me permettre d'en parler ici sans crainte, quand un historien aussi peu prévenu en sa faveur que Mignet, a dit : « **Marie Stuart ne méritant pas la mort, après tout,** la subit avec une piété si vive, une effusion si touchante, un courage si admirable, qu'elle arracha des larmes à presque tous les assistants... Le bourreau lui abattit la tête en disant : « Dieu sauve la reine Elizabeth ! » « Ainsi périssent tous ses ennemis ! ajouta le docteur Fletcher, doyen de Peterborough. « **Faire intervenir le nom de Dieu dans une telle scène, n'est-ce pas le profaner ?** » (*Histoire de Marie Stuart*, ch. XI).

(2) Voy. d'Haussonville, *l'Eglise romaine et le premier Empire.*

(3) Sa thèse était que son mariage était frappé de nullité par un texte du *Lévitique*. Il alla lui chercher des partisans jusque parmi les théologiens réformés d'Allemagne. Luther refusa d'en être. Il fut d'avis que le roi pouvait plutôt contracter un second mariage, sans rompre le premier. (*Hallam Constitutional history of England*, éd. Baudry t. I, p. 91). C'était naturel de sa part ; il autorisa bien par écrit, un peu plus tard, la bigamie de l'électeur de Hesse (voy. Bossuet. *Histoire des Variations*. L. VI, avec pièces justificatives à la fin).

(4) Assertio septem sacramentorum adversus Martinum Lutherum,

phémateur, menteur, » par Luther (1), et qui avait reçu de Rome le titre de *Défenseur de la foi*. Il décréta et ordonna à son Parlement de voter que les Souverains Pontifes n'avaient aucune autorité en Angleterre, et que le roi était juge suprême dans toutes les questions spirituelles.

La nation n'était guère disposée à le suivre dans cette voie (2).

Mais il sut bien l'y contraindre à force de cruauté (3), et

---

edita ab invictissimo Angliæ et Franciæ rege, et domino Hiberniæ, Henrico ejus nominis octavo.

(1) Lingard, *Hist. of England*, Paris. 1828. T. VI, p. 120. C'était, du reste, le langage ordinaire du Réformateur allemand à l'égard de ses adversaires. Mélanchton en était honteux. « Luther, écrivait-il, vaut mieux qu'on ne le croirait, à le juger par ses violences de langage : quem quidem virum ego meliorem esse judico, quam qualis videtur facienti de eo judicium ex illis violentis scriptionibus ipsius. » (apud Lingard, ibid.) « Erasme comparait sa prose à celle d'un homme ivre. « Luther, disait-il, est insatiable d'injures et de violences ; c'est comme Oreste furieux. » (Heinrich, *Histoire de la Litt. allemande*, t. I, p. 398). Voy. aussi Lenient, *la Satire en France*, t. II, p. 174. Et d'Aubigné a osé prétendre (*Histoire de la Réf.* Paris, 1860, t. III, p. 109) que « jamais Luther n'a abaissé son style à un tel point » (à ce qu'il appelle « les saletés de Thomas Morus. ») Il faut vraiment qu'il ait un « front d'airain, » comme son correligionnaire, le ministre Jurieu, disait de Bossuet.

(2) « Il serait difficile de prouver qu'il y eût une hostilité réelle envers l'Eglise catholique dans la grande masse du peuple. En fait, toutes les apparences sont dans le sens contraire. » Lettre de M. Gairdner parue dans *The Guardian*, deuxième numéro de mars 1899. M. Gairdner est actuellement la plus haute autorité en fait d'histoire d'Angleterre. Il est d'ailleurs protestant, ce qui a son importance dans la question présente. Au reste, tous les historiens anglais sur lesquels je m'appuie, le sont aussi. Lingard seul est catholique, mais son exactitude est garantie par Greene (A Short history of the English people, p. 629).

(3) « Le silence de la nation était un silence de terreur... Les années de l'administration de Cromwell (ministre de Henri VIII qu'il ne faut pas confondre avec le Protecteur) forment la seule période de notre histoire qui soit digne du nom donné au gouvernement de Robespierre. Ce fut la *Terreur anglaise*... Pour employer la figure dont Erasme se sert pour décrire l'époque, on eût que tout le monde en Angleterre sentait qu'il y avait un scorpion caché sous chaque pierre. » *Greene*, p. 341-342.

Il y eut des soulèvements redoutables. Henri les apaisa par de

encore plus, peut-être, grâce à ce que des professeurs appelleraient ses qualités de « disciplinaire » (1).

Cependant, dans le principe, il n'était que schismatique. Il entendait conserver tous les dogmes et toutes les pratiques de l'Eglise catholique. Malheur à ceux qui, imbus de ce qu'on appela un peu plus tard les idées de Genève, osaient nier la présence réelle. Ils étaient traités avec la même rigueur que les catholiques restés fidèles. Les uns étaient brûlés vifs (2), les autres éventrés (3). Ils allèrent même parfois, côte à côte, dans la

---

belles mais vaines promesses. Puis il en empêcha le retour par « des actes de sévérité impitoyable. Le pays fut couvert de gibets. Des régions entières furent livrées à des exécutions militaires. » *Greene*, 346. Voy. aussi *Willis-Bund*, *State trials* I, 219.

(1) C'est cette qualité, plutôt innée qu'acquise, qui permet aux professeurs de se faire obéir de leurs élèves, aux parents, de leurs enfants, aux maîtres, de leurs domestiques, au président de la Chambre, des députés, aux tyrans, de leurs sujets. Napoléon 1er la possédait à un degré extrême. En faut-il des exemples ? Lorsque Bonaparte rejoint l'armée d'Italie dont il était nommé commandant en chef, « les généraux de division, entre autres Augereau, sorte de soudard héroïque et grossier, fier de sa haute taille et de sa bravoure, arrivent au quartier général très mal disposés pour le petit parvenu qu'on leur expédie de Paris. Augereau est injurieux, insubordonné d'avance. On les introduit... Bonaparte leur donne ses ordres et les congédie. Augereau est resté muet ; c'est dehors seulement qu'il se ressaisit et retrouve ses jurons ordinaires ; il convient avec Masséna que « ce petit b... de général lui a fait peur », il ne peut pas comprendre l'ascendant dont il s'est senti écrasé au premier coup d'œil. Autre spécimen de cet ascendant sur un autre soudard révolutionnaire, plus énergique et plus brutal encore qu'Augereau, le général Vaudamme. En 1825, Vaudamme disait au maréchal d'Ornano... « Mon cher, ce diable d'homme (il parlait de l'empereur) exerce sur moi une fascination dont je ne puis me rendre compte. C'est à ce point que moi, qui ne crains ni Dieu ni diable, quand je l'approche, je suis prêt à trembler comme un enfant ; il me ferait passer par le trou d'une aiguille pour aller me jeter dans le feu. » Taine, *Bonaparte*, *Revue des Deux-Mondes*, 15 fév. 1887, p. 732-733.

(2) *Hallam* I, 109, *Greene*, 356 ; il y eut de ces supplices jusqu'à Calais, qui était alors possession anglaise. Fox, *Book, of martyrs, abridged edition, Warne, London*, p. 106.

(3) « Les condamnés déjà exténués par la torture étaient traînés sur la claie jusqu'à Tyburn, où des potences étaient dressées. On les y suspendait ; mais dès qu'ils avaient senti l'angoisse de ce supplice,

même charrette au lieu de leurs supplices respectifs (1).

Mais, en somme, Henri tentait l'impossible. Dans une Europe partagée en adversaires et en partisans de la religion romaine, il était chimérique de vouloir être protestant en ce qui concernait l'autorité papale, et catholique pour le reste. Il fallut bien céder et l'église anglicane remania son *Credo* à plusieurs reprises (2), dans un sens de plus en plus protestant, si bien que Bossuet a dû lui consacrer tout un livre de son *Histoire des Variations des églises protestantes* (3).

Ce travail de protestantisation s'opéra lentement du vivant d'Henri, à cause de son aversion pour « l'hérésie. » (4) Mais

---

on se hâtait de couper la corde. Les entrailles de ces infortunés étaient alors arrachées de leur corps vivant et jetées, sous leurs yeux, dans une chaudière pleine de poix bouillante. On y précipitait ensuite le foie et le cœur. Alors seulement on leur tranchait la tête et on coupait le tronc en quartiers pour exposer en différentes places ces lambeaux humains. » Filon, *les Hist. angl.*, *Rev. des D. Mondes*, 1er septembre 1887, p. 83.

(1) *Neal. Hist. of the Puritans London* 1822, T. I, p. 28-29.

Ces « hérétiques » étaient abhorrés des Luthériens qui, eux, croyaient à la présence réelle : Martyres anglici, martyres diaboli, disaient-ils, les martyrs anglais sont des martyrs du diable. Heylin, *Hist. of the Ref.*, p. 250. Au reste, une des prières en usage dans les églises luthériennes, disait : « Réprimez, Seigneur, les Turcs, les papistes et les calvinistes. » Moore, *Travels of an Irish gentleman in search of the true religion*, ch. XLVI.

(2) Ces remaniements successifs expliquent en partie les inconséquences qui caractérisent la croyance et les pratiques officielles de l'Eglise anglicane : les articles de ce *Credo* sont en contradiction les uns avec les autres et avec le formulaire officiel de prières, *the Book of Common Prayer*. L'article XXXV, par exemple, garantit l'orthodoxie du *2e livre des Homélies*, et ces Homélies enseignent à peu près toutes les doctrines catholiques que les autres articles condamment plus ou moins violemment. L'article XI affirme la justification par la foi seule, et *the exhortation* qui se trouve vers le commencement de l'office du matin et qui, par conséquent, se lit publiquement au moins tous les dimanches, invite les fidèles « à confesser leurs péchés avec un cœur humble, confus, contrit et obéissant afin que *par là* ils puissent en obtenir le pardon. »

(3) Le livre VI.

(4) Il alla jusqu'à ordonner des poursuites contre sa sixième et... dernière femme pour avoir soutenu des doctrines protestantes en sa

il s'activa singulièrement sous ses successeurs, Edouard VI et Elizabeth.

Cependant, il ne fut jamais assez complet pour donner pleine satisfaction aux protestants purs. Aussi les mécontents, les dissidents, comme on les appela, finirent par quitter l'Eglise anglicane et s'organisèrent en de nombreuses sectes. Le Gouvernement les traita comme des hérétiques et des rebelles. Il les empêcha de s'assembler, il les emprisonna, les tortura, les brûla, mais il fut impuissant, non seulement à les détruire, mais même à arrêter leur multiplication (1).

Ils devinrent si nombreux que, leur caractère déterminé et violent aidant (2), ils se soulevèrent avec succès contre le roi Charles I et furent, plusieurs années durant, les maîtres de l'Angleterre.

A peine au pouvoir, ils s'occupèrent de satisfaire cette passion de vengeance qui était un de leurs traits caractéristiques. (3)

---

présence. La reine échappa à l'échafaud en lui faisant accroire qu'elle avait ainsi parlé, non par conviction, mais pour lancer son mari dans des discussions théologiques qui pouvaient seules lui faire oublier momentanément ses souffrances. *Lingard*, t. VI, pp. 383-384.

(1) *Hallam*, t. I, pp. 130, 262, 263, 269, 278, 289, 290, 315, 327, 403, 409, etc.

(2) « Ils étaient caractérisés par l'esprit de faction et la turbulence. » *Hallam*, t. IV, p. 159 ; ibid I. 246 ; II, 29-30.

(3) Quand la vie d'Elizabeth fut menacée par ceux qui voulaient à tout prix délivrer Marie Stuart de la captivité qu'elle souffrait sans aucune raison, il se forma dans toute l'Angleterre une association dont les membres s'engageaient sous serment, non seulement à protéger leur reine, mais encore à tuer Marie Stuart si elle était assassinée (*Hallam* II, 213). Ce serment, dont la longue formule est donnée in-extenso dans Willis-Bund, *State trials*, t. I, p. 247, commence par « Nous jurons et promettons en présence du Dieu éternel de... et se termine par « Nous confirmons la promesse que nous venons de faire par ce serment prêté sur le Saint-Evangile. ». Mignet en parle, mais d'une manière très incomplète. (*Marie Stuart*, t. II, p. 247-248). De même, lorsqu'un prétendu complot dont il sera question plus loin fit craindre pour la vie du roi Charles II, la Chambre des Communes déclara que « si le roi mourait avant le temps naturel, elle vengerait sa mort sur les papistes, sans considérer qu'ils n'étaient

Leur première victime toute désignée était Laud, archevêque de Cantorbery. En sa qualité de primat, il personnifiait plus que quiconque l'Eglise anglicane, qu'ils haïssaient parce qu'elle avait conservé plusieurs des croyances et des institutions du papisme. Il faut dire aussi qu'il les avait durement persécutés (1).

---

pas ses seuls ennemis. » *Hume*, p. 256, *Histoire de la maison de Stuart*. Trad. française, Londres, 1760, t. II.

Walter Scott, qui connaissait les dissidents, en a mis un en scène dans *Peveril du Pic* : chez ce personnage,— le major Bridgenorth — la passion de la vengeance est poussée à un degré inouï (Voy. surtout chap.V, VI et VII).

(1) Il leur refusait la liberté du culte en Angleterre. Il les empêchait aussi d'aller la chercher dans le Nouveau-Monde, car personne ne pouvait s'embarquer pour les colonies sans un certificat de « conformité » délivré par le ministre de sa paroisse. Quant aux châtiments qu'il leur faisait infliger, l'exemple suivant en donnera une idée : « Pour avoir publié un violent diatribe contre la hiérarchie anglicane, un ministre non conformiste fut condamné à être fouetté en public à Westminster, à être mis au pilori, à avoir une des narines fendues, une oreille coupée et une joue marquée avec un fer rouge ; à subir une réédition de ces supplices la semaine suivante à Cheapside, et la prison perpétuelle. » (*Hallam*, III, 114). Mais il faut dire que ces protestants étaient traités comme ils avaient déjà traité les autres, et comme ils les traitèrent encore quand ils furent de nouveau les plus forts. C'est l'opinion de Voltaire, car il dit de « ces puritains, espèce de Calvinistes » : « si les épiscopaux les avaient poursuivis dans leur ancienne Patrie, c'étaient des tigres qui avaient fait la guerre à des ours. Ils portèrent en Amérique leur humeur sombre et féroce et vexèrent en toutes manières les pacifiques Pensylvaniens (*Essai sur les mœurs*, ch. CL III). Faut-il des faits pour expliquer les paroles de Voltaire ? En voici un tiré de *Hallam* (t. I, pp. 488-489) : « Un gentilhomme du nom de Floyd, détenu dans la prison appelée la Flotte, avait employé quelques mots peu respectueux en parlant de l'électeur palatin (l'un des chefs du parti protestant dans la guerre de Trente-Ans) et de sa femme (fille du roi Jacques Ier). Le fait qu'il était catholique fut regardé comme une circonstance aggravante. Rien ne pourrait surpasser la fureur de la Chambre des Communes en apprenant cette très insignifiante bagatelle... Il fut condamné à perdre sa noblesse, ses droits civils, même celui de servir de témoin en justice ; à être conduit de la Flotte à Cheapside à cheval, tourné vers la queue du cheval et tenant cette queue dans sa main ; à passer deux heures au pilori ; à être marqué au front de la lettre K ; à aller à Westminster de la même manière, quatre jours après, à y passer deux heures au pilori, portant à son chapeau un écriteau explicatif

Laud fut d'abord emprisonné trois ans. Au bout de ce temps, en 1644, on se mit à instruire son procès. En d'autres termes, il s'agissait simplement de trouver un prétexte pour le mettre à mort. On commença par lui enlever ses papiers, son journal et même sa défense écrite. Puis, on rechercha soigneusement toutes les personnes qui avaient été condamnées ou poursuivies à sa requête et « on les exhorta toutes à remplir leur devoir envers Dieu et leur pays en aidant à établir les crimes de celui qui était l'ennemi de l'un de l'autre » (1).

A l'aide des témoignages ainsi recueillis, Laud fut accusé de haute trahison pour avoir « introduit dans l'Eglise anglicane des innovations papistes, et pour avoir porté des condamnations injustes et cruelles dans la Chambre Etoilée ».

Il réduisit à néant la première imputation. Quant à la seconde, fit-il observer, si les condamnations portées légalement par la Chambre Etoilée étaient des crimes, tous les juges étaient coupables : comment alors pouvait-on s'en prendre à lui quand on n'inquiétait pas les autres ?

La Chambre des Lords qui le jugeait voulut l'acquitter. Vite, alors, la Chambre des Communes la dessaisit contre tout droit, le fit comparaître devant elle et le condamna à être décapité. Quelques-uns des détails ci-dessus prouvent que sa condamnation était illégale. Qu'elle était en même temps injuste ne fait pas de doute pour les historiens qui ont étudié son procès.

« L'exécution de ce vieillard infirme, dit Hume (2), ne peut être attribuée qu'à la vengeance de ces impitoyables religionnaires. »

« Rien, dit Hallam (3), ne pourrait être plus monstrueux que cette accusation de haute trahison... Laud méritait certai-

---

de son délit ; à être fouetté depuis La Flotte jusqu'à Westminster Hall ; à payer une amende de 5,000 livres et à être emprisonné à Newgate (la Roquette anglaise), jusqu'à la fin de ses jours... Il n'y a certainement pas dans les annales de notre pays ou dans celles d'aucun pays civilisé de cas où un délit insignifiant — si même c'était un délit — ait été puni avec une cruauté aussi abominable. »

(1) *Lingard*, t. X. p. 226.

(2) T. II. p. 79.

(3) T. II, p. 167.

nement être puni pour ses tyranniques abus de pouvoir, mais sa décapitation à l'âge de 70 ans, sans l'ombre d'une nécessité politique, en était un beaucoup plus injustifiable que tous ceux qu'on lui reprochait. »

III

Le roi Charles Ier est une autre victime des puritains. Un conflit éclata entre lui et cette même Chambre des Communes qui envoya Laud à l'échafaud. Il s'agissait en apparence d'une question de prérogatives et de subsides, mais au fond c'était la question religieuse. Les dissidents ou puritains étaient persécutés et ils voulaient être libres et persécuter à leur tour (1).

Des deux côtés, on rassembla une armée, et la guerre civile s'engagea. Le roi eut le dessous et à la fin il fut fait prisonnier. Que faire de lui ? le déposer ? l'emprisonner ? l'assassiner ? « Après avoir bien débattu la question et *bien prié* dans le châtèau de Windsor, l'opinion unanime et bien arrêtée fut que « c'était un devoir d'appeler Charles Stuart, cet homme de sang à rendre compte du sang qu'il avait versé et du mal qu'il avait fait, autant qu'il était en son pouvoir, à la cause du Seigneur et à celle de la nation dans ce pauvre pays » (2).

Une Haute-Cour de justice composée par la Chambre des Communes engagea donc un procès que *Hallam* appelle « un insolent travestissement des formes de la justice » (3). Le « solicitor general » exposa que « Charles Stuart avait été admis au trône d'Angleterre et que la nation lui avait confié un pouvoir limité ; que dans la coupable vue, néanmoins, d'ériger un gouvernement illimité et tyrannique, il avait traîtreusement et malignement fait la guerre contre le parlement et contre le peuple que l'Assemblée représentait, et que, pour cette raison,

---

(1) Leur but était le même que celui des protestants en France au siècle précédent : « Condé (leur chef avec Coligny) convenait que deux religions ne pouvaient coexister en présence l'une de l'autre. » *Sismondi*, t. XVIII, p. 288.

(2) *Hallam*, London 1863, t. II, p. 222.

(3) *Ibid.* 223.

il était accusé en qualité de tyran, de traître, de meurtrier, d'ennemi public et implacable de la nation » (1).

Quels griefs pouvait bien exprimer cette phraséologie ?

Que le gouvernement de Charles avait été très arbitraire ? « Il l'avait été beaucoup en effet, mais à un degré assez faible pour qu'on n'eût pu condamner à mort un seul des ministres qui y avaient pris part sans introduire dans la législation un barbare esprit de vengeance. » (2)

Alléguait-on qu'ayant commencé la guerre civile il était responsable du sang de ses sujets qui avait été versé ? Cette accusation, même fondée, ne justifiait pas une sentence de mort : les Anglais condamneront-ils Krüger à mort s'ils le prennent jamais ? Si Charles X avait été fait prisonnier après les journées de juillet, ou Louis-Philippe après celles de février, les aurait-on guillotinés ? D'ailleurs elle était fausse : c'était le Parlement qui avait ouvert les hostilités (3).

Il n'y avait donc pas de charges sérieuses conre Charles Ier. Néanmoins il fut condamné à mort et exécuté. Si ses juges n'étaient pas guidés par un sentiment de justice, à quel autre obéissaient-ils ? A celui de la nécessité d'empêcher une restauration et le retour de la tyrannie ? Nullement. C'était à « une haine fanatique, féroce du roi, fruit naturel de longues dissensions civiles, enflammée par des prédicateurs plus noirs et plus sanguinaires qu'eux, et par une perversion de l'étude de l'Ancien-Testament. Ils avaient été amenés à croire, non que cette exécution se justifiait par des raisons d'Etat, ou par d'autres arguments trouvés par notre frêle intelligence humaine, mais que c'était un devoir religieux auquel il ne pouvaient se dérober, la conscience tranquille.

« J'étais pleinement convaincu, dit l'un d'eux, qu'un compromis avec le roi était dangereux pour l'Angleterre et était en même temps contraire à la loi de Dieu.

..... Le texte de la loi de Dieu était formel : « Le sang versé retombe sur la nation, et elle ne peut être lavée que par le

---

(1) *Hume*, p. 168.
(2) *Hallam*, 225.
(3) *Ibid.* 226.

sang du coupable (1). Je ne pouvais me résoudre à laisser retomber sur l'Angleterre tant de sang versé (dans la guerre civile) et à attirer ainsi, sur nous tous, les justes vengeances de Dieu » (2).

Lorsque M. Brunetière a voulu montrer, dans son fameux article sur la banqueroute de la science, les grands dangers de l'interprétation privée de l'Ecriture, il a cité certaines théories de Tolstoï. Que ne rappelait-il pas plutôt la criante injustice judiciaire, que fut la condamnation à mort de Charles Ier ? (3)

IV

Tout le monde connaît, au moins de nom, le grand incendie de Londres de 1666, qui détruisit, en trois jours et trois nuits, 13,200 maisons, 99 églises, une multitude d'édifices publics et priva 200,000 habitants d'abri. Si grands que fussent les ravages, ils s'expliquaient aisément d'eux-mêmes. Les maisons étaient en bois, les rues très étroites, et il soufflait une

---

(1) Moïse, les Nombres, XXXV, 33.

(2) *Hallam*, 224. Un autre des juges était naturellement convaincu de la justice de la condamnation. Néanmoins, avant de voter, il pria Dieu de l'éclairer, de changer ses dispositions si elles n'étaient pas droites. Il se trouva alors, non pas ébranlé, mais confirmé dans sa résolution, et il la mit à exécution (*Hallam*, 224-225). Cela ne fait-il pas penser au huguenot Poltrot de Méré ? Il avait résolu d'assassiner le généralissime de l'armée catholique, le fameux duc de Guise. Au dernier moment, il eut une ombre d'hésitation ; l'action qu'il allait commettre était-elle vraiment sainte ou abominable ? Il eut recours à la prière. Il se sentit raffermi. Alors il ne balança plus. Il s'embusqua derrière une haie et tira avec des balles empoisonnées, sur « le plus grand homme de guerre du siècle. »

(3) Un théologien anglican a même dit que « les guerres civiles anglaises ont été causées par une interprétation fausse de l'Ecriture. » *apud* Moore, *Travels of*, etc., ch. X. L. VIII. Ce remarquable ouvrage, dont une traduction française a été publiée autrefois chez Gaume, sous le titre : *Voyages d'un Gentilhomme irlandais à la recherche de la vraie religion*, révèle chez le poète national de l'Irlande, une connaissance étonnante des Pères et de l'histoire politico-religieuse de l'Europe depuis la Réforme. Moore est un véritable savant sans prétendre l'être. Il est le contraire de V. Hugo, qui prétend en être un et ne l'est pas (Voy. sur son ignorance, le curieux ouvrage de M. Renouvier).

violente tempête (1). Néanmoins, on les attribua à la malveillance et on en rechercha les auteurs. On n'eut pas de mal à en trouver. Un protestant français nommé Hubert, récemment arrivé de Rouen, s'accusa lui-même, fut traduit en justice, et, persistant dans son récit, il fut condamné à mort. Il était pourtant évident qu'on avait affaire à un fou. « Ni les juges, ni le public présent au Tribunal, ne le crurent coupable, on voyait que c'était un pauvre diable fatigué de la vie et qui voulait simplement la finir sur l'échafaud » (2).

On commit donc dans son cas une injustice judiciaire. Mais on en commit encore une autre grave d'un autre genre. On accusa les papistes. Cela n'avait rien d'étonnant. « Ils étaient toujours là, dit *Hallam*, pour endosser la responsabilité des crimes dont on ignorait les auteurs. » (3)

Si cette imputation n'avait été qu'une simple rumeur populaire, elle ne mériterait pas d'être rapportée ici (4). Mais, malgré l'absence de résultat d'une enquête patronnée et dirigée par la Chambre des Communes, elle fut reproduite dans l'inscription que l'on grava sur la colonne commémorative de l'incendie, apppelée *The Monument*, qui existe encore aujourd'hui (5). Ce n'est pas tout : Jacques II, qui était catholique, l'ayant fait effacer lorsqu'il monta sur le trône quelques années après, elle fut gravée à nouveau sous son successeur Guillaume d'Orange (6) et elle n'a été définitivement effacée que vers 1850. Etait-ce

---

(1) Les villes d'Ottowa et de Digby, au Canada, ont bien été entièrement détruites depuis moins de deux ans, parce qu'elles étaient en bois aussi.

(2) *Clarendon, apud Lingard*, t. XII, p. 20.

(3) *Hallam*, t .II, p. 379.

(4) Ce serait simplement le pendant de ce qui s'est passé tout récemment, lors du pillage des magasins français à Jersey. Ce pillage était l'œuvre de cette lie qui ne peut manquer d'exister dans une ville de 35,000 habitants. Le public, en France, et les journaux qui s'en font l'écho, ne l'ont pas nié, c'était impossible. Mais ils en ont rejeté la responsabilité sur la bourgeoisie. C'était elle, soutenaient-ils sans preuves, qui avait soudoyé la populace.

(5) Il y était dit : « L'incendie de cette grande cité protestante fut allumé et propagé par ces traîtres et méchants de papistes. » Cette inscription fut composée par le Révérend Gale, docteur en théologie, qui devint doyen de la cathédrale d'York-Lingard, XIII, 201.

(6) *Hume*, p. 671.

que sa fausseté n'était pas absolument établie ? J'ai déjà dit qu'une enquête n'avait rien révélé de probant. Au reste, il y avait bien des gens en Angleterre au XVIIIe siècle, qui ne s'y trompaient pas. Il y avait les catholiques comme Pope, le Boileau anglais, qui faisait à son sujet une de ces épigrammes qui lui sont particulières :

,... London's column, pointing to the skies.
Like a tall bully lifts up its head and lies.

Il y avait aussi les sceptiques comme l'historien Hume. Mais aucune évidence ne pouvait prévaloir contre le fanatisme protestant d'alors, et le faire renoncer à ses calomnies. Le Révérend Neale, maître des arts, les reproduisit en les aggravant dans son *Hist. des Puritains,* dont on fait justement grand cas. « Le bruit courut, dit-il, que les auteurs de l'incendie étaient des papistes... Le Parlement, qui le croyait également, sollicita du roi un ordre d'expulsion contre les prêtres et les jésuites. Il institua aussi une commission d'enquête et on apprit par elle que des papistes avaient été vus lancer des explosifs dans des maisons, que d'autres en avaient dans leurs poches. Mais les coupables échappèrent. » (1)

L'évêque anglican Burnet, célèbre historien et diplomate fit de même (2). Une pareille calomnie soutenue officiellement et autrement pendant deux siècles, par presque toute une nation, n'est-elle pas une grande injustice judiciaire ? « Dans l'échelle du crime, dit Lingard (3), ceux qui commettent un forfait atroce ne sont que d'un degré au-dessus de ceux qui l'imputent à des innocents » (4).

---

(1) *Hist. of the Pur.* T. IV, p. 372.

(2) Que dirait-on de Bossuet ou de Fénelon s'ils avaient reproduit une calomnie de ce genre ?

(3) XII, 202.

(4) Cette injustice judiciaire, sous la forme d'une inscription diffamatoire gravée sur un monument public par ordre d'un des pouvoirs constitués de la nation, n'est pas unique dans l'histoire, comme on pourrait le croire à cause de son genre à part : elle a son pendant chez nous. Lorsque Châtel eut essayé, avant Ravaillac, d'assassiner Henri IV, on ne se contenta point de le condamner à une mort cruelle. Le Parlement de Paris ordonna de raser la maison de son

V

Quelques années après l'incendie de Londres, on amenait à Londres, le saint archevêque catholique d'Armagh, accusé de trahison. Plunkett, c'était son nom, avait commencé par être victime du régime que l'Angleterre protestante imposait à l'Irlande catholique (1). Il avait été jeté en prison... pour

---

père et d'élever sur l'emplacement une pyramide sur laquelle le récit de son parricide et de son châtiment serait gravé. Si l'on s'en fût tenu là, il n'y aurait eu rien de contraire à la justice. Mais le Parlement, où le parti des « Politiques » dominait et où, d'ailleurs, les idées ultramontaines n'étaient pas précisément en faveur, se laissa aller à rédiger ce récit de manière à impliquer dans le crime de Châtel les Jésuites qui venaient de pénétrer en France. Il y avait là une injustice si criante qu'Henri IV lui-même entreprit de la faire cesser. Il exprima au Parlement le désir que l'inscription fût modifiée. Le Parlement fit la sourde oreille. Le Roi revint à la charge, avec plus d'énergie, mais sans plus de résultat. Même, Jacques Ier, roi d'Angleterre, s'en mêla. Il essaya de persuader à son « cousin » que l'on ne saurait avoir tort quand on fait du mal aux Jésuites. Mais Henri tint bon. Il se fâcha, menaça d'agir de sa propre autorité. Le Parlement finit alors par céder ; mais ce fut à contre cœur, et il fit traîner l'affaire en longueur, si bien que inscription et pyramide ne disparurent qu'en 1605. Prat, *Rech. hist. sur la Comp. de Jésus au temps du P. Coton*, T. II, l. XII, ch. III.

(1) « Les évêques, les hauts dignitaires de toutes sortes étaient proscrits. Défense sous les peines les plus sévères de leur donner asile... Rentraient-ils dans le royaume, leur cas était assimilé à un cas de haute trahison. Ils devaient en conséquence être pendus, leurs entrailles arrachées, leurs membres coupés en quartiers. Quant aux simples prêtres de paroisse, on leur permettait de vivre à la condition de prêter un serment qui était en contradiction avec leur foi. Ils étaient inscrits comme des filles publiques, astreints à la surveillance comme des forçats libérés ou des repris de justice. Ils ne pouvaient dire la messe ailleurs que dans leur église, ni s'éloigner sans autorisation dans un rayon de plus de 5 milles. Comme il n'y avait plus d'évêques pour en ordonner de nouveaux, on calculait que dans 40 ou 50 ans l'Irlande serait purgée du papisme. L'imagination des législateurs se mit en frais pour trouver des châtiments inédits contre les prêtres insermentés. La Chambre des Communes voulait les marquer au fer rouge sur la joue. Le Conseil privé proposa tout simplement la castration. Le Cabinet rejeta la motion

s'être fait consacrer évêque papiste. Puis des scélérats, poussés par l'espoir d'une récompense (1), l'avaient accusé d'avoir recueilli de grosses sommes d'argent et d'avoir organisé une armée de 70.000 hommes pour appuyer une invasion française en Irlande. Arrivé à Londres, il demanda du temps pour faire venir de son pays, ce dont il avait besoin pour sa défense. On lui accorda cinq semaines, mais ses témoins furent retardés par la difficulté d'obtenir des passe-ports, par mauvais vouloir ; les autorités à Dublin refusèrent toute copie de documents sans un ordre du Conseil de Londres. Bref, ses moyens de défense arrivèrent en Angleterre trois jours après sa condamnation. A la rigueur, ils étaient superflus, l'absurdité de l'accusation était éclatante. On pourrait dire aussi bien qu'ils étaient inutiles : un jury protestant devait trouver coupable un papiste, un haut dignitaire papiste qui comparaissait devant lui. L'arrêt de mort rendu, le comte d'Essex qui, en sa qualité d'ancien gouverneur d'Irlande, savait à quoi s'en tenir sur ce complot monstre, alla presser le souverain d'user de son droit de grâce : « Je n'en ferai rien, lui répondit Charles II, parce que je n'ose pas ! » Il n'avait pas tort, il y allait bien un peu de son trône (2).

VI

Le procès de Plunkett eut lieu en 1681. Il y avait eu une autre injustice judiciaire 3 ans auparavant mais j'ai dû la passer

---

avec dégoût et ce couronnement manque aux lois pénales. » Filon, *le Parlement irlandais, Rev. des Deux-Mondes*, 15 juillet 1886, p. 278-279.

« Les religieuses reçurent l'ordre ou de se marier ou de s'exiler. » *Lingard* XI, 117.

« Un catholique irlandais laissait-il des enfants mineurs, il avait, en mourant, le tourment inexprimable de savoir que leur tutelle appartiendrait à des protestants dont le devoir serait de les faire élever dans la religion de leurs oppresseurs. » Filon, *ibid.*, p. 278.

(1) On verra plus loin si le métier de faux-témoin de cette espèce était assez lucratif pour être tentant.

(2) *Lingard* XII, 238-240. — *Hume*, II, 215. « La Cour se protégea contre le soupçon de papisme — son seul grand danger — par un coup de politique habile mais d'une méchanceté odieuse ; elle sacrifia l'archevêque Plunkett. Cet homme innocent et éminemment respectable... » *Hallam*, II, 201.

parce que, tout triste et odieux qu'est ce procès il eût paru trop insignifiant après elle.

C'est que, au lieu de l'aveuglement fanatique d'une poignée d'hommes, ç'avait été « l'emportement frénétique » (1) de la nation anglaise tout entière; au lieu de l'exécution injuste d'un seul innocent, « une série d'assassinats judiciaires auxquels, aujourd'hui encore, on ne peut penser sans horreur » (2), en un mot, au lieu d'un forfait comme l'humanité en a commis de temps en temps, une démence funeste dans ses conséquences, « telle qu'il serait difficile d'en trouver un autre exemple dans l'histoire » (3). Cet emballement, cette frénésie furent causés par la divulgation d'un prétendu complot tramé par le Pape et les Jésuites contre la vie du roi Charles II et celle de tous les protestants.

Le délateur Titus Oates, l'auteur de ces absurdes révélations, « de ce roman hideux ressemblant plutôt au rêve d'un malade qu'à une transaction susceptible d'avoir lieu dans le monde réel » (4), était « bien le plus infâme de tous les hommes » (5). Ministre anglican dans une petite paroisse, il avait été convaincu de faux témoignage en justice (6). Aumônier de la marine, il avait été chassé « pour quelques excès honteux qu'on craint de nommer » (7) ; devenu catholique « pour ne pas mourir de faim » (8), reçu dans les séminaires des Jésuites anglais de Valladolid et de Saint-Omer, il en avait été honteusement renvoyé au bout de quelques mois, avant même d'avoir été admis au noviciat (9).

Au reste, il fut vite évident que c'était un imposteur. Quand il prétendit que les Jésuites l'avaient chargé d'aller à Madrid solliciter l'appui de Don Juan d'Autriche, pour la réussite du

---

(1) *Hume*, p. 227 ; *Hallam* l'appelle « un emballement national » (II, 243).
(2) *Greene*, p. 651.
(3) *Hume*, ibid.
(4) Macaulay, *Hist. of England*, Tauchnitz éd., T. I, p.
(5) *Hume*, ibid.
(6) *Hume*, ibid ; *Lingard* XIII, 54.
(7) *Hume* et *Lingard*, ibid.
(8) *Greene* p. 650.
(9) *Lingard XIII*, 55 ; *Hume* 226.

complot, on lui demanda quelle sorte d'homme était ce Don Juan : « Il est grand et maigre. — Pas de chance, s'écria le roi en éclatant de rire, il est petit et gros. » Quand il prétendit avoir eu de fréquentes entrevues avec Coleman, secrétaire de la belle-sœur du roi qu'il mêlait au complot parce qu'il le savait catholique, on le mit en demeure de le désigner dans un groupe où il se trouvait, et il ne put y parvenir.

Comment une nation entière pouvait-elle se laisser aller à la démence sur le simple témoignage d'un pareil scélérat ? Un auteur cité par Hallam en donne une explication : « La Chambre des Communes s'était habituée à croire à des fictions extravagantes relatives au papisme, elle avait depuis longtemps regardé comme possible tout ce qu'il racontait » (1).

D'ailleurs, il faut le reconnaître franchement, les événements qui survinrent semblèrent donner une apparence de vérité à ses mensonges.

D'abord une perquisition chez Coleman amena la découverte d'une correspondance avec le P. La Chaise, confesseur de Louis XIV sur les chances de retour de l'Angleterre au catholicisme.

Puis Godfrey, le juge qui recueillit les dépositions de Titus Oates quand le roi l'eût déclaré un imposteur, fut trouvé sans vie, transpercé de sa propre épée. Son hypocondrie notoire l'avait-elle conduit au suicide ? Avait-il été assassiné par des ennemis privés ou par des gens désireux de faire attribuer sa mort aux prétendus conjurés papistes ? On ne sait rien là-dessus. On ne peut affirmer qu'une chose : c'est qu'il ne mourut point de la main des catholiques (2).

C'est pourtant précisément ce que la nation crut. Elle y vit un commencemant d'exécution du complot et sa confiance en Titus Oates devint inébranlable.

Sa haine et sa terreur des papistes devaient forcément s'en accroître aussi, mais elles dépassèrent tout ce qu'on pourrait

---

(1) *Hume*, ibid. Le roi faisait d'Oates et de ses révélations, le cas qu'ils méritaient, mais il n'osait le déclarer publiquement ; comme l'a dit le poète Dryden, quelques années plus tard :

Nier le complot était pis que comploter.

(2) *Hallam* (p. 425) et *Hume* (pp. 233 et 235) sont formels sur ce point.

imaginer, grâce à l'art avec lequel on s'appliqua à tirer tout le parti possible de ce tragique événement.

Le cadavre de Godefroy fut exposé pendant deux jours, et le public fut invité à venir saluer les restes d'un martyr protestant. Aux funérailles qui eurent lieu en très grande pompe à la cathédrale de Saint-Paul, le ministre qui devait prononcer son oraison funèbre parut dans la chaire entouré de deux colosses ; ces deux colosses étaient destinés à le défendre contre les papistes, bien capables d'essayer de l'assassiner publiquement. Tout le clergé anglican, même ses membres les plus éminents et les plus respectables : Barlow, Burnet, Tillotson, etc., tonna contre les papistes. Il les accusa en chaire, non seulement de l'assassinat de Godfroy, mais encore de l'incendie de Londres, de la mort de Charles Ier, et demanda les lois les plus sévères contre eux (1).

On eut recours jusqu'aux mascarades. Un mannequin, représentant Godfroy assassiné, était promené par les rues à dos de cheval. Il était suivi d'un autre habillé en jésuite, puis de prêtres, de religieuses, de moines et d'évêques. Le pape fermait la marche, couché dans une litière et accompagné de son principal conseiller, le diable. Arrivé à un certain endroit, un feu de joie élait allumé et le Pape était jeté dedans avec toute sa suite, moins le diable, qui décampait à temps (2). Le Parlement, de son côté, fit une démarche auprès du roi pour faire ordonner un jeûne et des prières publiques, afin de conjurer des affreux dangers qui menaçaient la nation (3).

La pauvre nation en devint folle de terreur. « Cette terreur était si grande, que, chaque soir, toutes les rues étaient barrées de chaînes et des patrouilles faisaient le guet, comme si on se fût attendu à une grande insurrection. On ne parlait que de massacres tramés et prêts à être exécutés d'un moment à l'autre. Jeunes et vieux tremblaient de frayeur. Pas une maison où il n'y eût des armes. Personne ne s'endormait le soir sans redouter que des événements tragiques ne s'accomplissent avant le

---

(1) *Hallam*, t. II, p. 428.
(2) *Neal*, IV, 148 ; *Lingard*, XII, 161.
(3) *Hume*, 236.

matin..... Cet état d'alarme et de terreur se prolongea non pas pendant des semaines, mais pendant des mois » (1).

Comme on le pense bien, la rage du peuple contre les papispistes était proportionnée à sa terreur. L'exil de ceux-ci de la capitale fut un bienfait pour eux et même, comme la remarqué *Hume* (2), « ils ne se seraient pas sauvés d'un massacre général si le public n'eût compté sur le châtiment légal des criminels ».

Ce châtiment « *légal* » ne se fit pas attendre.

Coleman fut traduit en justice. On ne put produire contre lui que ses lettres au P. la Chaise, et il n'etait nullement question de l'assassinat du roi ni du massacre des protestants. Mais Titus Oates maintint son accusation, et cela devait suffire. Un Jury ne pouvait douter de la parole d'un homme que l'on saluait du titre de « Sauveur de la nation, » et à qui la Chambre des Communes avait voté une pension annuelle de 1.200 livres sterling (3).

Il fut condamné à mort.

Puis ce fut le tour de quelques Jésuites, dont plusieurs

---

(1) *Neal*, IV, 148.

(2) *Hume*, 239.

(3) *Hume*, 237. Cette somme représente plus du double, c'est-à-dire 60,000 francs en monnaie de nos jours : Un journalier du temps gagnait 5 francs par semaine ; ceux du temps de Macaulay, il y a environ 50 ans, gagnaient environ 18 francs. (Voy. *Macaulay*, t. I, p. 408).

Non content de cette magnifique pension, Oates eut l'audace de demander et la bonne fortune d'obtenir le remboursement des dépenses qu'il avait faites pour s'insinuer dans les bonnes grâces des Jésuites et pénétrer leurs noirs desseins.

La note se montait à 679 livres 12 shellings 1/2. Elle était composée d'articles dans le genre des suivants :

Pour une montre à offrir en cadeau à l'archevêque (catholique) de Tuam (en Irlande) à Madrid. . . . . 8 l. 10 s.

Pour des gants et des couteaux pour offrir au supérieur (du séminaire des Jésuites) de Saint-Omer. . 2 l. 1 s.

Pour un manuscrit grec de la version des Septante que j'ai offert aux Jésuites pour gagner leur confiance 50 l.

Et au su de tout le monde, Oates en était réduit à la mendicité.

« Quand on lit cela, dit Lingard, on se demande ce dont il faut le plus s'étonner, ou de l'impudence, de l'imposteur, ou de la crédulité de ceux qui consentaient à être ses dupes. » (XIII, 115).

étaient presque nonagénaires, de Bénédictins, de laïques comme le vieux lord Staford, ect.

Tous furent accusés sans preuves, contre toute vraisemblance. Mais le témoignage d'Oates l'emporta et ils furent envoyés à l'échafaud.

A la fin, cependant, l'indignation contre l'immonde Oates commença à contrebalancer le fanatisme, le bon sens reprit le dessus et les jurys inclinèrent à refuser de se prêter à de nouvelles exécutions. Mais alors, la honte de renvoyer acquittés des gens qu'on avait accusés d'un aussi noir complot, conduisit à tirer de sa désuétude de fraîche date, une ancienne loi (1) qui condamnait à mort tous les prêtres catholiques. Des gens qu'on ne pouvait faire monter sur l'échafaud comme conspirateur, y allèrent comme prêtres (2).

Devinerait-on combien il y eut de victimes ? Environ 70 (3).

VII

Il y a encore eu, dans notre siècle, une injustice judiciaire qui restera historique, non à cause de la gravité de ses conséquences, mais à cause de la célébrité de la victime.

Tout le monde a entendu parler de ce qu'on appelle, en France, le ritualisme ou le puseyisme. Un jeune ministre professeur à l'Université d'Oxford, doué d'un rare esprit logique qu'il devait peut être à ses ancêtres français, jugea insuffisante la base rationnelle de l'Eglise anglicane. Pour en trouver une autre, il se lança dans l'étude des Pères. Il vint ainsi à reconnaître que beaucoup de doctrines et de pratiques qu'on rejetait comme papistes ou diaboliques, existaient en germe ou même développées dans la primitive Eglise. Il les

---

(1) Cette loi fut appliquée pour la dernière fois en 1759 (*The Month Jan*, 1887).

(2) Les quelques protestants qui doutaient du complot, ou qui n'y croyaient pas du tout, étaient d'avis « qu'il fallait absolument sévir comme s'il était réel — qu'il le fût ou qu'il ne le fût pas — et que, si le roi ne marchait pas d'accord avec son peuple dans cette affaire, il n'aurait jamais ni de tranquillité dans le royaume, ni considération à l'étranger. » Temple *apud* Lingard XIII, 115-116 et 152.

(3) Willis Bund, *State trials*, vol. II, part. II, p. 1158.

adopta pour son propre compte et il les prêcha. Sa prédication avait une influence colossale, incroyable. « Il y avait alors à Oxford, dit M. Filon (1), un mot qui répondait à toutes les objections : *Credo in Newmanum*. Pour s'emparer ainsi de la jeunesse, il faut être un homme de génie, un saint ou un magicien, et peut-être tout cela à la fois. » (2) Il les fit accepter à un point tel que le cardinal Manning a pu dire dans son oraison funèbre, qu'il avait défait la Réforme du XVIe siècle et créé l'Eglise anglicane telle qu'elle existe aujourd'hui (3). Mais il eut beau innover et faire innover, il ne parvint pas à se satisfaire lui-même, et, son besoin de logique triomphant, après quatre années de lutte, (4) de son vif attachement pour l'Eglise de son baptême, de son enfance et d'une partie de son âge mûr, il se réfugia dans le catholicisme (1845). Cette démarche accéléra le mouvement que ses écrits avaient mis en branle. Au dire de lord Beaconsfield, elle porta à l'Eglise anglicane un coup dont elle n'est pas encore remise. Les conversions individuelles se multiplièrent si bien, que les enthousiastes entrevirent celle de l'Angleterre en masse. Pie IX jugea alors opportun de rétablir la hiérarchie

---

(1) « Newmann était le roi d'Oxford..... Rarement homme, en ce siècle ou dans tous les siècles, a goûté plus complètement les joies enivrantes d'une dictature intellectuelle et morale. » de Pressensé, *Manning*, *Rev. des Deux-Mondes*, 1er mai 1896, p. 22 ; 15 mai, p. 380.

(2) *Les Historiens anglais*, Rev. des D. Mondes, 1er septembre 1887, p. 71. M. Filon ne fait ici que répéter le célèbre historien Froude, qui avait été le disciple de Newman. (Voy. Froude, *Short studies on great subjects*).

(3) Le Rev. Carvell Williams a involontairement corroboré cette assertion le 16 octobre dernier, dans le discours qu'il a prononcé, en qualité de président, au congrès des protestants congrégationalistes de Newcastle. Il a dit que le but du ritualisme « était de détruire la Réforme et de rendre les doctrines, le culte et les pratiques de l'Eglise anglicane identiques à ceux de l'Eglise romaine ; et qu'il avait déjà réussi à un point tel qu'on reconnaîtrait difficilement l'Eglise anglicane actuelle dans celle d'il y a 50 ans. » Voy. le *Daily Chronicle* du 17 octobre.

(4) Newman a lui-même raconté ces luttes dans l'*Apologia pro vita sua* « chef d'œuvre d'autobiographie spirituelle, d'analyse psychologique, de subtilité intellectuelle et de candeur morale, digne de figurer à côté des Confessions de Saint Augustin. » de Pressensé ibid., 1er mai, p. 8.

catholique dans la Grande-Bretagne. Ce coup d'audace, cette « agression papale, » comme on l'appela, porta la fureur des protestants au paroxysme. Les nouveaux évêques furent brûlés publiquement en effigie. Un vieux prêtre français, dont la résidence à Croydon datait de cette époque, m'a raconté qu'on refusait de lui vendre du pain et que ses fidèles irlandais faisaient le guet la nuit pour protéger sa petite église contre les incendiaires.

Les prêtres défroqués devaient faire de bonnes affaires dans une pareille société. Il en accourut au moins un, un Italien nommé Achilli. Il fit des conférences qui eurent un succès énorme et qui ne lui suscitèrent point de désagréments jusqu'à ce qu'il vînt à Birmingham. Birmingham était la ville où résidait Newman. Après avoir été la lumière de l'anglicanisme, il avait mis au service du catholicisme sa plume incomparable (on le donne comme le premier prosateur anglais de la seconde moitié du siècle) et son éloquence également incomparable (Voy. dans Mar Carthy, *Hist. of our times*, t. I, p. 205-216, ce qu'en a dit Gladstone). Il répondit à Achilli. Il divulgua les turpitudes de sa vie passée, et l'exécuta avec l'ironie terrible qu'il savait déployer quand il le fallait absolument.

Mais des gens avisés conseillèrent à l'ex-moine d'intenter un procès en diffamation. Newmann, qui savait, lui aussi, ce qu'il devait attendre du jury, ne négligea aucun moyen de défense et ne recula devant aucune précaution. Il articula vingt-trois faits contre l'honneur et la moralité de son adversaire et fit venir des témoins jusque d'Italie pour les établir. Les débats qui commencèrent le 21 juin 1852, passionnèrent et la ville de Birmingham et l'Angleterre tout entière. Une foule anxieuse, fiévreuse, se pressait autour du Palais de Justice. Un acquittement était, disait-on, susceptible de causer une émeute. Enfin, le 24, la grande nouvelle vola de bouche en bouche : « Newman est condamné ! » La moitié au moins des jurés vota sa condamnation. Bien plus de la moitié de l'Angleterre y applaudit et s'en réjouit. Il ne s'éleva guère qu'une voix protestante pour la désavouer et la flétrir ; ce fut celle du journal le *Times*. Son mérite était d'autant plus grand qu'il était, d'ordinaire, furieusement anti-papiste (il l'est encore, au moins un peu).

« Pour le protestantisme comme pour le papisme, dit-il, ce verdict est, après tout, dénué d'importance. Il a pour tout résultat de jeter du discrédit sur notre administration de la justice et de prouver que, lorsque les passions religieuses entrent en jeu, le jury se fait l'écho des sentiments populaires, au lieu d'exprimer ses propres convictions. »

Les catholiques, cela va sans dire, sympathisèrent chaudement avec l'innocent et illustre condamné. Ils voulurent se charger des dépenses occasionnées par la préparation de la défense et par le procès. Il y avait cent livres d'amende (2.500 francs) et 14,000 livres (350.000 francs) de frais. Une souscription fut ouverte, même en France, dans les colonnes de l'*Univers*.

Les dispositions injustes de la nation anglaise à l'égard de Newmann ne durèrent pas plus que la frénésie qui les avait fait naître. Il vécut assez pour forcer le respect, l'admiration, la vénération de tous ses compatriotes. Quand il mourut, en 1891, chargé d'ans, de gloire et aussi de bonnes œuvres, il se produisit un phénomène sans précédent en Angleterre, mais qu'on revit à la mort du cardinal Manning. Toutes les chaires où l'on tonne fréquemment contre le papisme, rendirent un hommage ému à son génie et à sa sainteté. Probablement, sans une seule exception, tous les occupants de ces chaires, qui, ordinairement, pour la plupart peut-être, croiraient volontiers, comme les membres du club de M. Hill, dans *The Limerick gloves* de miss Edgeworth (1), « qu'un papiste est forcément un être méchant et dangereux », saluèrent dans ce cardinal de l'Eglise romaine, dans ce prince de la grande Babylone, dans cet ennemi de Christ et de son l'Evangile, une des illustrations les plus éclatantes et les plus pures de leur pays et l'un des plus beaux exemples de la perfection morale à laquelle le christianisme est capable de conduire l'humanité. Quelle injustice d'avoir condamné un pareil homme, de l'avoir sacrifié contre tout droit à un vrai criminel, ou plutôt à des haines religieuses !

---

(1) *The Limerick gloves*, ch. III.

VIII

Il reste encore à dire un mot de la Justice en Irlande. Le jury institué depuis si longtemps en Angleterre (1), l'avait été en Irlande aussi. Mais, seuls, les protestants pouvaient en faire partie. On a beau sentir déjà que des abus devaient se produire, on se figurerait difficilement et leur nombre et leur grandeur. Où ont-ils été consignés ? Lorsque le dernier Abencérage parcourut la galerie des portraits des chevaliers vainqueurs des Maures chez le duc de Santa Fé, « il renferma sa douleur en lui-même et dit seulement comme le lion, en regardant ces tableaux : nous ne savons pas peindre » (2). Les Irlandais se trouvent dans une situation identique : leurs ancêtres opprimés ne savaient pas écrire.

La liste des injustices judiciaires ne nous a pas été conservée. Mais leur souvenir est si vif que, aujourd'hui encore, en Angleterre comme en Irlande, la partialité criante des jurys irlandais est proverbiale.

Après tout, si on cherchait bien, on en trouverait assurément quelques cas typiques.

En voici un, par exemple, rapporté par le poète lord Byron dans un discours prononcé à la Chambre des Lords le 21 avril 1712. *Ab uno disce omnes* « Un cas frappant s'est présenté aux dernières assises d'Enniskillen. Un fermier comparaissait sous l'inculpation de l'assassinat d'un catholique nommé Mac Vournagh. Trois témoins respectables vinrent déposer qu'ils avaient vu le prisonnier charger son fusil, viser le dit Mac Vournagh et l'abattre. Personne ne leur donna de démenti. Le juge, de son côté, commenta leur témoignage comme il convenait. Eh bien, à la stupéfaction du barreau et à l'indignation de la cour, le jury protestant acquitta le prévenu !

Il y avait là une partialité si choquante que le juge M. Osborne crut de son devoir de faire donner une forte caution à l'assassin, acquitté mais non justifié. C'était le seul moyen de

---

(1) Il fonctionnait déjà au XIIe siècle. *Hallam*, I, 6.
(2) Châteaubriant, les *Aventures du dernier Abencérage*.

lui enlever pour un temps son privilège de tuer des catholiques. » (1)

Cet étrange verdict paraîtra moins surprenant quand on saura que comme le rapporte M. Justin Mac Carthy, récemment chef du parti irlandais à la Chambres des Communes et auteur de divers ouvrages historiques estimés, le lord Chancelier Bower et le chief-justice Robinson avaient déclaré antérieurement en plein tribunal que la loi est censée ignorer l'existence de l'être qu'on appelle un Irlandais catholique, et que Dropping, évêque anglican de Meath, avait enseigné du haut de la chaire que les protestants n'étaient pas obligés de tenir leur parole avec des papistes. (2)

Si l'on tient compte de ce que cette administration de la justice a fleuri en Irlande pendant deux à trois siècles, (3) on

---

(1) *Byron's complete works Parliamentary speeches*, Paris, 1837, p. 912. Avant de mettre sa fortune et sa personne au service de l'indépendance de la Grèce. Byron se faisait le défenseur de l'Irlande opprimée.

(2) Voy. aussi *Filon*, le *Parlement Irlandais*, *Revue des Deux-Mondes*, 15 juin 1886, p. 278.

(3) Il est superflu d'ajouter qu'on ne voit plus de pareils abus en Irlande aujourd'hui. Mais cela ne veut pas dire que l'impartialité inspire toujours les arrêts de la justice. Un fait rapporté dans *The Tablet* du 30 juillet dernier prouve le contraire.

Un protestant qui se trouvait diffamé par certains passages d'un article publié, pendant une campagne électorale, dans *The Daily Nation*, intenta un procès et l'affaire devait venir devant le jury de Downpatrick le 12 juillet.

Mais Downpatrick se trouve dans l'Ulster, province peuplée en immense majorité par les descendants des Ecossais protestants que Jacques Ier établit sur les terres des Irlandais catholiques. De plus, le 12 juillet est l'anniversaire de la bataille de la Boyne, où les Irlandais catholiques qui soutenaient la cause du roi Jacques II furent défaits par l'usurpateur protestant Guillaume d'Orange. C'est un jour de fête nationale pour les « Orangistes » ou Irlandais presbytériens de l'Ulster. Dans leur province, à Manchester, à Liverpool, au Canada, partout où ils sont en nombre suffisant, ils organisent des processions-cavalcades, boivent et sont, encore plus que de coutume, enclins à tomber à bras raccourci sur les papistes. Les haines religieuses et nationales, (car ces « Irlandais » orangistes sont en réalité des Ecossais ou des Anglais), toujours mal assoupies se réveillent en

ne doutera pas qu'elle n'éclipse même le complot de Titus Oates avec ses 70 victimes et qu'après avoir parlé d'elle il n'y ait plus qu'à se taire. (1).

F. GUÉROULT.

---

grand ce jour-là. Le défendant jugea, qu'en sa qualité de prêtre et de « nationaliste », il était condamné d'avance.

Il demanda à la Cour royale à être envoyé devant un autre jury, par exemple devant celui de Dublin, composé de catholiques aussi bien que de protestants.

La Cour royale, dans laquelle se trouvent les trois seuls juges catholiques qu'il y ait actuellement en Irlande, fit droit à sa requête.

Mais le plaignant porta l'affaire devant la Cour d'appel, tout entière protestante. Cette décision fut annulée, et il fallut venir devant les jurés de Downpatrick.

Les jurés condamnèrent le P. Rooney à 50 livres (environ 1.250 fr.) de dommages-intérêts. Mais ils déclarèrent en même temps qu'on ne pouvait affirmer d'une manière absolue l'existence dans l'article incriminé des insinuations qui, aux yeux du plaignant, constituaient la diffamation. Le P. Rooney se crut sûr d'obtenir la cassation d'un pareil verdict et d'être renvoyé devant un autre jury. Il présenta une requête dans ce sens à la Cour royale et il eut gain de cause. Mais la Cour d'appel intervint sur la demande du plaignant, et lui, à son tour, eut gain de cause, et d'une manière définitive.

(1) Pour cette raison, et aussi pour ne point prolonger cette étude, je ne rechercherai pas les injustices judiciaires qui ont pu se passer en Allemagne. Mais je me permettrai toutefois de faire remarquer que s'il ne s'en est pas produit dans ces dernières années, cela n'est pas grâce au respect de Bismark pour la justice et ses formes. Il a eu, en effet, le cynisme de dire dans un de ses discours : « La légalité nous tue, et justement son contrepoids est dans le droit de défense que possède l'Etat si son existence est mise en danger ou en doute. » (Voy. Emile Ollivier, « *le roi Guillaume* », *Rev. des D. Mondes*, 15 juin 1900, p. 747.

IX

QUELQUES MOTS SUR HORACE

Horace est le poète lyrique par excellence : c'est un des plus beaux génies littéraires du siècle d'Auguste ; il a été traduit et commenté dans toutes les langues. On peut dire que c'est un des classiques qui a conservé le plus d'amis et qui a toujours fait le charme des gens qui ont conservé le goût des belles-lettres ; c'est, comme La Fontaine, le livre des vieillards. Quand les cheveux blanchissent et que l'on comprend mieux la vanité et le néant des plaisirs, on trouve, dans Horace, des beautés qui avaient échappé à la légèreté et à l'insouciance de la jeunesse. *Albescens capillus lenit animos litium cupidos...*

Sous le règne d'Auguste, les Stoïciens et les Epicuriens se disputaient le domaine de l'intelligence. Le Stoïcien ne craint rien, il est insensible au plaisir et à la douleur :

Si fractus illabatur orbis
Impavidum ferient ruinæ !

Que l'univers tombe en éclats, autour de lui, ses débris le frappèrent sans l'ébranler. Le bonheur, pour lui, consiste dans le mépris de toutes choses ; il n'a pas pitié du pauvre et il ne porte pas envie au riche. *Neque ille... Aut doluit, miserans inopem aut invidit habenti.* Abstiens-toi. Telle était sa maxime. La doctrine d'Epicure est entièrement opposée. Pour lui, la vie c'est la jouissance, c'est le plaisir sous toutes ses formes, et par tous les moyens possibles. *Vitæ summa brevis spem nos vetat inchoare longam.* Le temps si court de notre existence ne nous permet pas de nous livrer à de longues espérances. Il faut en profiter pour se divertir.

Incontinent tu mourras,
Lors tu te repentiras
De m'avoir été farouche

Leur maxime était *carpe diem*, mais à profit le jour présent. Lucrèce, le célèbre zélateur de la doctrine, est cependant forcé d'avouer que la jouissance engendre la peine et que le fond de la coupe du plaisir est souvent amer.

Surget amari aliquid, modis de fonte leporum ! Le christianisme qui naissait à cette époque a mieux compris le bonheur de l'homme. Pour le chrétien, l'existence ne se borne pas à quelques jours d'une vie périssable sur la terre. Il jouit des plaisirs dans une limite permise et sans s'y attacher : *non habemus hic manentem civitatem*. Les choses visibles de ce monde ne sont que la manifestation des choses invisibles et la mort n'est que l'aurore de la vie véritable.

Horace prenait dans chaque doctrine ce qui lui paraissait le meilleur. Sa maxime était : *Ne quid nimis !* rien de trop ! C'est un philosophe qui conseille la modération ; en toutes choses il y a des limites qu'il ne faut jamais dépasser.

Est modus in rebus, sunt certi denique fines
Quos ultra citraque nequit consistere rectum.

Comme Sénèque, il est sensible à la misère du pauvre, qu'il défend contre l'avarice et l'orgueil des riches, qui se livrent à tous les excès. La terre qu'ils possèdent ne suffit pas à leur ambition ; ils comblent la mer pour bâtir des palais et ils chassent le pauvre de sa cabane et de son petit champ pour agrandir leur domaine.

. . . . . *Pellitur paternos*
In sinu ferens deos,
Et uxor et vir sordidosque natos

Vois donc l'époux et l'épouse que tu chasses, emporter leurs dieux et leurs jeunes enfants couverts de haillons. Pour lui, sans porter envie aux puissants du jour, il est heureux de l'amitié de Mécène, et sa petite terre de Sabine suffit à son

bonheur. *Satis beatus unicis Sabinis.* Un petit champ, avec un petit jardin et une source d'eau vive, auprès de ma maison, *Nil amplius oro*, je ne demande rien de plus. Il nous a laissé un tableau touchant de sa maison de campagne.

O rus, quando ego te adspiciam ? quandoque licebit,
Nunc veterum libris, nunc somno et inertibus horis,
Ducere, sollicitæ, jucunda oblivia vitæ ?

O ma chère maison des champs quand vous reverrai-je ? Quand me sera-t-il permis, passant tour à tour de la lecture des livres des anciens à un tranquille sommeil, d'oublier, avec bonheur, dans mon repos, le temps et les tracasseries d'une vie agitée ?

Il vante la vertu des anciens Romains, leur vie simple et frugale, et il les compare aux Romains de son temps.

Ætas parentum pejor avis tulit
Nos nequiores, mox Paturos progeniem
Vitiosiorem !

Nos pères valaient moins que nos aïeux, nous valons moins que nos pères, et nos enfants vaudront moins que nous.

Les riches romains abandonnaient leurs maisons de campagne et leurs terres et se retiraient à la Ville, où ils se livraient toutes les jouissances du luxe et de la mollesse. Horace s'efforce de leur faire aimer la nature, les champs et les travaux de la vie champêtre.

Beatus ille, qui procul negociis,
Ut prisca gens mortalium
Paterna rura, bobus exercet suis !

Heureux celui qui, loin des affaires, à l'exemple des premiers humains, laboure les champs paternels avec des bœufs qui sont à lui. Ciceron méprise le commerce : *omnes mercatores in sordida arte versantur*, mais il encourage l'agriculture : *nihil est*

agricultura melius nihil homini libero dignius. Rien ne vaut mieux que l'agriculture, rien n'est plus digne d'un homme libre.

Horace avouait qu'il était *parcus deorum cultor et infrequens.* Cependant, il s'efforçait d'inspirer aux Romains la crainte des dieux. Dans une ode qui est dans la mémoire de tous ceux qui ont étudié Horace, il les prie d'accorder un heureux voyage et un heureux retour à Virgile, son ami, qui partait pour l'Orient.

Red das incolumen, precor,
Et serves animæ dimidium meæ !

Puissante déesse, je t'en conjure, rends sain et sauf celui qui t'est confié et conserve la moitié de moi-même.

Delicta majorum, immeritus lues
Romane, donec templa refeceris
Ædesque labantes Deorum...

Tu subiras, sans le mériter, le châtiment des crimes paternels, ô Romain, tant que tu n'auras pas relevé les sanctuaires et les temples qui s'écroulent.

L'ode à Aristius est une des plus belles et elle se termine par le *omnia vincit amor.*

Integer vitæ scelerisque purus,
Non eget Mauris jaculis, neque arca, etc.

Celui qui mène une vie pure et exempte de reproches n'a besoin d'armes pour se défendre, son innocence lui sert de bouclier, même contre les animaux féroces.

Il chante son amour pour Lalagé.

Pone sub curru minimum propinqui
Solis, in terra domibus negata,
Dulce ridentem Lalagem amabo,
Dulce loquentem.

Placez-moi dans ces plaines inhabitables qu'embrase le char trop voisin du soleil, j'aimerai toujours Lalagé au doux langage, Lalagé au doux sourire.

Tout autre est l'amour chrétien exprimé par l'auteur de l'Imitation.

Magna res est amor, magnum omnino bonum
Quod solum leve facit omne onerosum et fert equaliter omne inequale.

L'amour est une grande chose, c'est un bien tout à fait grand, lui seul rend léger tout ce qu'il a de pesant et supporte avec égalité toutes les inégalités de la vie.

L'empereur Auguste avait fait fermer le temple de Janus et la paix était proclamée dans tout l'univers. Horace fut chargé de composer un poème en l'honneur de la gloire de Rome et pour remercier les dieux. C'est le Poème Séculaire.

Pœbé, sylvarumque potens Diana,
Lucidum cœli decus, o colendi
Semper et culti, date quæ precamur,
Tempore sacro, etc.

Phebus et toi Diane, reine des forêts, gloire radieuse du ciel, divinité toujours adorée et toujours adorable, exauce nos prières dans ce temps sacré.

Sa Sainteté Léon XIII, le Pape illustre, qui porte si glorieusement la couronne immortelle des poètes, a chanté les gloires de la nation française depuis le baptême de Clovis. Il a imité le Poème Séculaire d'Horace ; il a même surpassé son modèle, sa poésie s'élève à une plus grande hauteur.

Gentium custos Deus est, Repente
Sternit insignes humilesque promit,
Exitus rerum tenet, atque nutu
Temperat æquo, etc.

Dieu est le maître des nations ; en un instant il élève les humbles et il abaisse les superbes. Il tient la fin des événements et il les modère de sa puissance infinie. Ce sont les *gesta Dei per Francos* en strophes saphiques.

Horace compare les mœurs dépravées des Romains aux mœurs des Scythes ; ces peuples qui mènent une vie simple et

frugale et qui ont conservé l'amour de la vertu chez eux, la dot la plus riche, c'est la vertu des parents.

Dos est magna parentum virtus.

Là une femme, fière de sa dot, n'exerce point un empire insolent sur son époux et n'affiche point l'adultère.

Si l'Empereur veut que le titre de Père de la Patrie soit gravé sur ses statues, qu'il ose réprimer la licence effrenée de nos mœurs.

Indomitam audeat
Refrenare licentiam.

Dans l'Epître aux Pisons, Horace a tracé, en caractères ineffaçables, le tableau des quatre âges de l'homme de la civilisation.

L'enfant qui se fâche sans raison et qui change à chaque instant... *iram.*

Colligit ac ponit temere et mutatur in horas.

Le jeune homme, qui est de cire aux impressions du vice, qui se raidit contre les conseils et s'occupe peu des choses utiles.....*monitoribus asper.*

Utilima tardus provisor.

L'homme de l'âge viril songe à sa fortune et se ménage des amis ; il est esclave de l'honneur, *inservit honori*, et il ménage ses démarches pour ne pas avoir à s'en repentir *commisisse cavet quod mox nutare laboret.*

Le vieillard amasse des richesses, mais le malheureux craint de s'en servir, *mi ser abstinet uti*, il s'abstient d'y toucher. Il est difficile, querelleur et censeur impitoyable de ceux qui sont plus jeunes.

Ces caractères, vieux, depuis bientôt deux mille ans, semblent être tracés d'hier, tant la nature de l'homme reste la même, dans la marche des siècles.

Il vante l'instruction et l'éducation que les Grecs donnent à leurs enfants. Ils ont le don de l'éloquence et le charme du

discours, car ils ne sont jamais guidés que par l'amour de la gloire, tandis que les Romains ne sont tourmentés que par un sordide intérêt et qu'ils apprennent à leurs enfants à partager un os en cent parties.

Pendant que le soleil de la civilisation éclairera le monde, les générations liront avec plaisir les œuvres d'Horace : il était prophète quand il écrivait cette ode inoubliable :

Exegi monumentum ære perennius
Regalique situ pyramidum altius.

J'ai achevé un monument plus durable que l'airain, plus grand que les pyramides des rois.

Non omnis moriar multaque pars mei
Vitabit Libitinam.

Je ne mourrai pas tout entier, la plus noble partie de moi-même triomphera de la mort.

Saint-Pair-du-Mont, 8 Juin 1900.

A^ne Le Monnier.

X

NOTE HISTORIQUE

SUR LE

Prieuré conventuel d'Héauville, à la Hague

PAR L'ABBÉ LOUIS COUPPEY, CURÉ DE CLITOURPS

Notre confrère, M. l'abbé Couppey, curé Clitourps (Manche), vient de publier un travail qu'il intitule modestement *Notes sur le Prieuré conventuel d'Héauville* (1), *à la Hague*. Il s'agit en réalité d'une histoire complète de ce Prieuré.

L'ouvrage est divisé en trois parties : la première a trait à la fondation du Prieuré et à la fondation de son domaine ; la deuxième : au prieuré sous les prieurs conventuels ; la troisième : au prieuré en commende.

Richard, comte et duc des Normands, donna à diverses abbayes une partie de la dot de sa femme Judith qui mourut en 1017 ; l'abbaye de Marmoutier fut gratifiée du territoire où se trouve actuellement la commune d'Héauville. Il est à présumer, fait très justement remarquer l'auteur, que la fondation du Prieuré remonte à une époque voisine de la donation car les intérêts à sauvegarder étaient importants et la propriété était alors précaire.

L'abbaye de Marmoutier vit ses domaines s'étendre en Normandie, nous ne pouvons rappeler toutes les donations dont elle fut gratifiée ; cependant il en est une que par sa singularité nous ne saurions passer sous silence : c'est la donation d'une langue de baleine ; voici comment s'exprime la charte qui octroya vers 1055 ce singulier don dont devait profiter le Prieuré d'Héauville : « Nous voulons qu'il soit connu de tous que moi Guillaume, par la grâce de Dieu, comte des Normands,

(1) Héauville fait actuellement partie du canton des Pieux.

pour le salut de mon âme, celui de mes parents, surtout de mon père et de ma mère, aussi de mon épouse et de mes héritiers, je concède à droit perpétuel à Dieu et à saint Martin, c'est-à-dire aux moines qui servent Dieu sous l'abbé Albert dans le monastère de Marmoutier, la langue entière d'une baleine dans le comté de Cotentin auprès de la ville de Valognes.

En même temps, le duc faisait une autre concession plus appréciable : celle d'une terre sur laquelle se trouvent dix masures et située au Luot entre le chemin qui conduit de la ville d'Avranches au centre de la Normandie et un ruisseau que que je leur donne pour établir un moulin. »

Dans une charte de 1048 par laquelle Guillaume donne la moitié de Guernesey à Marmoutier, nous voyons figurer : avec les évêques de Bayeux, de Coutances, l'abbé du Mont Saint-Michel, un Raoul Tesson.

Le dernier prieur régulier fut : Nicolle de Saint-François. Le Prieuré tomba en commende, en 1541, avec Nicolas Gérosme, abbé de Lessay, le dernier fut l'abbé Dagué. Le domaine fut vendu à la Révolution comme bien national et adjugé au prix de soixante-seize mille livres, le 11 février 1791, à un sieur Jean-Baptiste-Edmond Viel, de Cherbourg.

Ainsi finit ce Prieuré qui avait eu une si longue existence, il n'en reste plus aujourd'hui qu'un souvenir.

Il faut savoir grand gré aux personnes qui, comme M. l'abbé Couppey, les font revivre ces souvenirs et rappellent aux anciennes paroisses leur histoire toujours intéressante. La paroisse, la commune, pour parler le langage actuel, c'est une petite patrie et quelle que soit la situation à laquelle la Providence nous a appelé, c'est toujours vers le clocher natal que s'envolent les souvenirs et quelquefois les regrets.

Aux amateurs de l'histoire locale, et ils sont Dieu merci nombreux, nous recommandons vivement la lecture de l'ouvrage de M. l'abbé Couppey ; ils y trouveront des documents des plus intéressants et comme nous ils seront heureux de rendre hommage à l'érudition de l'auteur.

Albert LEGRIN.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 3e TRIMESTRE 1900

Mémoires de l'Académie Nationale des Sciences, Arts et Belles-Lettres de Caen. — 1899.

Mémoires de la Société archéologique, artistique, littéraire et scientifique de l'arrondissement de Valognes. — Tome cinquième (1886-1899). — Voir la *Revue de l'Avranchin*, Tome V, p. 424.

Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France. — Tome 10 ; 1e et 2e trim. 1900.

Atti della Reale Accademia Lucchese di scienze, lettere ed arti. — Tomo XXX.

Congrès des Sociétés savantes. Discours prononcé à la séance générale, le samedi 9 juin 1900, par M. Aulard.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure. Tome XI, 3e livraison.

Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn. — Supplément au n° de novembre-décembre 1899 et n° 3, mai-juin 1900.

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne. — Tome XIX, 2e Bulletin.

Monographie de la commune d'Evrecy, par Lanfranc de Panthou, ancien Procureur Général, membre de la Société des Antiquaires de Normandie. — (Voir la *Revue*, Tomes IX, p. 103 et X, p. 77-78).

Le patronage de l'église d'Evrecy, aujourd'hui chef-lieu de canton de l'arrondissement de Caen, fut concédé « *avec les fiefs et dixmes* » aux religieux de l'*abbaye du Mont Saint-Michel*, par la PRINCESSE GONOR, veuve de Richard Ier, petit-fils et second successeur de Rollon. Cette donation fut confirmée par Richard II, qui régna de 996 à 1027.

L'*état des taxes* de l'année 1786, pour la paroisse d'Evrecy, indique que l'abbé du Mont Saint-Michel avait, avec une grange, les deux tiers des grosses dîmes de la paroisse, formant un revenu de 3.600 livres.

Des huit familles les plus notables qui ont existé à Evrecy au siècle dernier, celle des *Lanfranc de Panthou* est la seule qui soit aujourd'hui représentée dans la commune. Nous remarquons :

P. 23, 14 et 100 : Le bisaïeul de l'auteur, François-Joseph *Lanfranc de Panthou*, propriétaire de la motte seigneuriale, dite *Château de Montafila*, et aussi de l'ancien auditoire de la vicomté d'Evrecy, acquise par lui en 1742, l'année qui suivit la suppression de cette vicomté.

P. 110-111 et 175 : Guillaume-Marie-Joseph *Lanfranc de Panthou*, Chevalier de Saint-Louis, reçu garde du corps du roi, le 18 mars 1764, tué à Quiberon, le 22 juillet 1795.

P. 2 : le R. P. Joseph Lanfranc de Panthou, Prieur de l'abbaye de Mondaye, né à Evrecy, possesseur des papiers de famille communiqués à notre savant confrère.

Il fait l'éloge, p. 106, d'un abbé *de Chaumontel*, curé de Gavrus, dans le canton d'Evrecy, au début de la Révolution. Ce nom se trouve, de nos jours, honorablement porté par le R. P. Henri de Chaumontel, prêtre de N.-D. de Sion, à Jérusalem, fils d'une demoiselle de Cussy, de Bayeux. Dans notre *Armorial de l'Avranchin*, nous avons cité deux Pères de Chaumontel, prieurs-curés de Saint-Laurent-de-Terregatte, de 1694 à 1704 (Tome XIII des *Mémoires*, p. 76-77).

M. Lanfranc de Panthou, propriétaire du château du Rozay, à Reffuveille, et qui a le culte des *Petites Patries*, se propose aussi d'écrire la monographie de cette paroisse pour notre *Bulletin* où elle sera la bien venue.

Bulletin de la Société artistique et industrielle de Cherbourg. N° 23, année 1899.

Ce numéro est presque entièrement consacré à l'Exposition historique et archéologique régionale de Cherbourg en 1899. Il nous a été envoyé par notre aimable et érudit confrère, M. Auguste Voisin, secrétaire et conservateur du Musée de

cette Société, lequel y a joint sa plaquette sur la *Découverte d'une nouvelle station préhistorique, à Biville, canton de Beaumont-Hague.*

Programme du 39e Congrès des Sociétés savantes, qui s'ouvrira à Nancy, le 9 avril 1901.

Les mémoires devront être parvenus avant le 20 janvier prochain, au 5e bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur.

Les Médecins bretons du XVIe au XXe siècle, Biographie et Bibliographie, par le docteur Jules Roger, Chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand.

Notre infatigable confrère, qui a déjà publié *Les Médecins normands*, en deux volumes, nous donne aujourd'hui *Les Médecins bretons*, en attendant qu'il fasse paraître tous les *Médecins et Chirurgiens français illustres*. Mais si, pour les médecins normands, il a relevé plus de cinq cents noms, il n'a pu pour la Bretagne en recueillir que soixante environ. Cependant, cette province a des hommes d'une originalité plus complète, plus puissante qu'en Normandie où ils n'ont pas d'émule. Tels : Broussais, de Saint-Malo ; Laënnec, inventeur de l'auscultation, de Quimper, où il a sa statue en bronze, érigée sur la place Saint-Corentin, au moyen d'une souscription de tous les médecins de France ; Alphonse Guérin, de Ploërmel, promoteur de la doctrine microbienne (*Revue,* IX, 137) ; Jobert, de Matignon et non de Lamballe ; Chassaignac et Maisonneuve, de Nantes.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques. — Année 1900, 1re livraison. — Congrès des Sociétés savantes à la Sorbonne.

P. LXXVIII : « M. l'abbé Bossebœuf, de la Société archéologique de Touraine, présente quelques considérations sur les constructions militaires du Mont Saint-Michel. Il cherche à établir que l'on atribue à tort la construction de l'enceinte de la ville, avec ses six tours et la porte, à l'abbé Jolivet, mais qu'elle a été faite par ordre de Louis d'Estouteville, capitaine du Mont, en 1425. Quelques années plus tard, en 1440, le même capitaine renforça les ouvrages de défense pour la construction d'un chemin de ronde ».

Anciens Registres paroissiaux de Bretagne, (baptêmes, mariages, sépultures), par l'abbé Paul-Paris Jallobert ;

Paroisses de Bécherel, Dingé, Saint-Germain-sur-Ille, Taillis.

Nous retrouvons, au Verger-au-Coq, comme seigneur de ladite paroisse de Saint-Grmain-sur-Ille, une ancienne connaissance : Malo-Joseph de Névet du Breil-Pontbriand, ex-capitaine de dragons, époux de Marie-Rose de Tréouret de Kerstrat, mort le 17 Juin 1761, âgé de 62 ans. Ce Pontbriand était le petit-neveu, le filleul et le fils adoptif de Malo, marquis de Névet, lequel, sept ans après cette adoption, devint véritablement père d'une fille, nommée Marie-Thérèse-J.-Corentine de Névet. Elle était encore enfant, lorsque du Breil, alors âgé de 28 ans, la fit enlever dans le parc de Beaubois, pour pouvoir l'épouser sitôt qu'elle aurait atteint l'âge nubile, conformément aux dispositions testamentaires du défunt marquis ; mais, un jugement des Maréchaux de France, puisqu'il s'agissait d'une affaire d'honneur, l'obligea de rendre l'enfant à sa mère, qui la maria, dès l'âge de douze ans, au comte de Coigny (Voir notre article sur *Beaubois en Bourseul et ses Seigneurs* dans le Tome X des *Mémoires*).

Annuaire des Musées scientifiques et archéologiques des départements, en 1900.

M. Eugène Trutat, docteur ès sciences, directeur du Musée d'Histoire naturelle de Toulouse et membre de la Commission des musées scientifiques et archéologiques, nous écrivait du Ministère de l'Instruction publique et des Beaux-Arts, le 6 décembre 1899, qu'étant chargé de la rédaction d'une nouvelle édition de l'Annuaire des Musées de province, il nous demandait des renseigments sur celui d'Avranches. Quelques jours après avoir répondu à son questionnaire, nous avions la douleur de lui annoncer sa destruction complète par l'incendie, à l'exception du musée lapidaire resté intact.

M. Trutat tient, comme ses prédécesseurs, au Musée de la Sous-Préfecture. Inutile donc d'envoyer, comme nous l'avions fait, des renseignements rectificatifs.

Le Président de la Commission des Musées scientifiques et archéologiques est M. Gaston Boissier, et le Vice-Président, M. Robert de Lasteyrie.

Histoire des communes du canton de Messey (Orne), depuis les temps les plus anciens. — La Révolution de 1789. — Episodes divers, par H. Lefaverais, juge, docteur en droit — (1re édition, 1873). — Voir la *Revue*, VIII, 338.

Histoire de Lonlay-l'Abbaye, depuis les temps les plus anciens, avec une monographie complète de l'ancienne église abbatiale et de l'église actuelle de Lonlay et un historique du fief de Fredebise, de la ville et château de Domfront et Notre-Dame-sur-l'Eau, par H. Le Faverais, Président du Tribunal civil de Mortain, 1892-1898. — Voir la *Revue*, VI, 205-206 ; VIII, 411 ; IX, 187-188.

L'ancien Prieuré de Dampierre (canton de Passais), par H. Le Favrais. — Voir la *Revue*, VIII, 338, 373-374.

Ces deux livres reliés et cette plaquette remplaceront les exemplaires précédemment offerts par leur savant et généreux auteur et dévorés par le malheureux incendie du 17 décembre 1899.

La République, journal hebdomadaire de Saint-Malo-Saint-Servan, n° du vendredi-samedi 21-22 septembre, contenant le discours prononcé à Trans, le 17, par M. Touzard, Président du Comice agricole du canton de Pleine-Fougères. — En raison de la rareté des foins cette année, il recommande aux cultivateurs d'utiliser les menues pailles, balles de froment, de colza, etc., en mélangeant ces débris à des betteraves coupées et laissées 24 ou 48 heures en tas dans un coin de la grange. Les pommes à cidre, vu leur bon marché, peuvent servir aussi à la nourriture du bétail, avec grand avantage, surtout pour les chevaux qui, avec cela et du foin, se passeront très bien d'avoine. Il est préférable d'engraisser les animaux pour la boucherie avec des farines à bon marché et même du blé, plutôt que de les vendre à vil prix ; on y gagne au moins le fumier pour fertiliser les terres.

Le Chercheur des Provinces de l'Ouest (voir p. 140), nos de janvier à août 1900.

A la question sur l'origine du dicton : « *Domfront, ville de malheur, arrivé à midi, pendu à une heure* », nous avions répondu qu'il n'avait rien d'extraordinaire, attendu que l'exécution suivant immédiatement autrefois la sentence de mort, on pouvait être

jugé et pendu en une heure de temps. A l'appui de notre dire, M. Amé Demeuldre, fait remarquer, p. 79, que ce singulier dicton a cours pour d'autres villes. Cependant les histoires ou légendes voulant l'expliquer ne manquent point. On en trouve quatre dans l'*Histoire de Domfront*, par F. Liard, 1883, p. 132-134 et 186. M. Grosse-Duperon a répété celle résumée de l'historien Caillebotte, né en 1768, la seule non démentie par Liard. Enfin M. Wilfrid Challemel, membre de la Société historique de l'Orne, en raconte encore une autre en vers, mais il a le soin de dire :

Savants n'exigez pas de textes sur ce point,
Le compère Mathieu ne m'en fournirait point ;
Si l'histoire s'enchaîne aux preuves décisives,
La poésie est libre et se passe d'archives.

Le Gérant : JULES DURAND.

Imprimerie Avranchinaise de Jules Durand, rue Boudrie, 2, Avranches

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

Littérature, Sciences et Arts

DES ARRONDISSEMENTS D'AVRANCHES & DE MORTAIN

SÉANCE DU JEUDI 22 NOVEMBRE 1900

A DEUX HEURES

à la Mairie, Bureau de la Justice de Paix

Président : M. ALFRED DE TESSON
Secrétaire : M. PAUL BOUVATTIER

Etaient présents : MM. Albert LEGRIN, Président du Tribunal civil, et Sosthène MAUDUIT, Conseiller Général, *Vice-Présidents ;* Léon LANOS, ancien Notaire, *Bibliothécaire-Archiviste* ; de BESNE, Conseiller d'Arrondissement ; BOUTRY-LAFRÉNAYE, Receveur principal des Postes et Télégraphes, en retraite ; Jules DURAND, Imprimeur ; DUREL, Professeur de Sciences physiques et naturelles ; Henri GIBERT, Propriétaire ; GUÉROULT, Professeur d'anglais ; LEBEL, ancien Libraire ; LEBEL, Etudiant ; THÉBAULT, ancien Libraire.

ORDRE DU JOUR

1. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.
2. — Dépouillement de la Correspondance. — Nécrologe.

LECTURES

3. — *Correspondance échangée entre les échevins de Cherbourg et de Granville*, par M. Albert Legrin.
4. — *Mortain pendant la Terreur.* — X. — *Panique et émeutes à Mortain.* — *Bataille et incendie de la ville du Teilleul.* — *Le District de Mortain*, par M. Hipp. Sauvage.

I

Le procès-verbal de la séance 26 juillet 1900 est lu et adopté sans observation.

II

M. le vicomte d'Amphernet, de Versailles, remercie de son admission comme membre titulaire; il a lu avec reconnaissance, dans l'avant-dernier bulletin, les deux notes qu'il contient sur son père.

M. Oscar Havard (109, rue de Grenelle, à Paris) voudrait bien ne pas terminer le dernier volume de son *Histoire de Villedieu* (*Revue* IX, p. 197, 219) sans avoir pu consulter un volumineux registre consacré à cette ville et ayant appartenu à l'un de ses enfants, M. Léon Besnou (1811-1879), ancien pharmacien de la Marine, décédé à Avranches. — Le détenteur de cet important manuscrit est donc prié de se faire connaître et de vouloir bien le communiquer à titre de prêt.

Lettres de MM. l'abbé Angot, de Louverné (Mayenne) ; Jules Bouvattier ; Darboux, secrétaire perpétuel de l'Académie des sciences ; René Delaporte, de Paris ; Guillard, de Cuves ; Lanfranc de Panthou, de Reffuveille ; l'abbé Laveille, de l'Hay ; Emile Lechevalier ; A. Perrin, de Paris ; Hipp. Sauvage, de Neuilly ; Taurines, de Granville ; le baron de Wismes, de Nantes.

Depuis la dernière séance, notre association a encore vu disparaître quatre de ses membres :

1° M. Emile Lepelletier, conseiller à la Cour de Cassation, chevalier de la Légion-d'Honneur, décédé en son domicile, 39, rue des Vignes, à Passy-Paris, le 13 août 1900, dans sa 74e année, et inhumé à Sainte-Cécile.

Né à Villedieu, le 22 décembre 1826, M. Lepelletier, après s'être fait recevoir docteur en droit à Caen, en 1852, fit son stage d'avocat à Avranches. Aussi trouve-t-on de lui quelques poésies dans le Tome II de nos *Mémoires*. Il débuta, en 1856, dans la magistrature, comme substitut du procureur impérial à Lourdes ; fut nommé, à peine âgé de 38 ans, conseiller à la Cour de Cassation, le 31 décembre 1874, et Ministre de la Justice en 1877, par le maréchal de Mac-Mahon, pour quelques

jours seulement. La mort de cet austère, éminent et intègre magistrat nous est d'autant plus sensible qu'il devait venir bientôt prendre sa retraite à Avranches qui avait le droit d'en être fière.

2° M. Arsène-Louis Garnier, artiste et collectionneur, décédé en son manoir de la Noblerie, à Cuves, le 12 septembre 1900, dans sa 79e année.

Nous devons à M. Arsène Garnier, qui fut l'ami de Victor Hugo à Guernesey, un intéressant article sur la vie privée du grand poète à Hauteville-House, article inséré dans le Tome IX de nos *Mémoires*.

3° M. Emmanuel Toupet, ancien banquier, décédé à Granville, le 16 septembre 1900, dans sa 69e année, et inhumé à Chanteloup.

Il y a à peine un an que M. Emm. Toupet avait remplacé son frère dans notre Compagnie.

4° M. Gustave-Louis-Eugène Pillaut du Homme, artiste, né à Marcey-sous-Avranches, le 27 octobre 1831, décédé en son château de Chassilly, à Saint-Sénier-de-Beuvron, le 28 septembre 1900, dans sa 69e année.

Notre distingué confrère a été l'intelligent restaurateur du château de Chassilly, propriété de la très ancienne famille du Homme. M. Pillaut, père, époux de Mlle du Homme, avait, par ordonnance du 4 juillet 1837, obtenu l'autorisation d'ajouter le nom de sa femme au sien et de s'appeler, à l'avenir, Pillaut du Homme.

III

COPIES DE PIÈCES CONSERVÉES AUX ARCHIVES DE LA VILLE DE CHERBOURG

DOSSIER AA. 66.

1° *Lettre des Echevins de Granville adressée le 20 janvier 1762, aux Echevins de Cherbourg* :

« Messieurs,

« J'ai l'honneur de vous informer que la ville de Granville » vient d'offrir au Roy 15.000 l. pour le service de la Marine, » somme égalle à celle qu'elle a payé pour l'abonnement du » Don Gratuit.

« La ville de Granville a envisagé la délibération prise par » les Etats du Languedoc et par nombre d'autres généreux » citoyens plustôt (*sic*) comme un exemple à suivre que » comme un trait propre à mériter une admiration stérile.

« En conséquence elle a fermé les yeux sur son impuis- » sance actuelle et a cherché dans le cœur de ses habitants des » ressources réellement épuisées par les malheurs de la guerre » et l'interruption de son commerce, estimant que l'excuse la » plus légitime cessoit de l'être, dans une si belle occasion de » faire éclater son zèle et de satisfaire aux devoirs de sujets » fidèles et patronnés.

« Je suis persuadé, Messieurs, que notre délibération n'aura » d'autre avantage que d'avoir prévenu la vôtre. La nécessité » d'une Marine, pour la deffense des côtes et votre propre » sureté suffirait seule, pour vous inspirer une résolution qui sera, » sans doute, moins le fruit de vos reflexions, que des sen- » timents de vos cœurs.

« En les interrogeant, messieurs, vous y trouverez les motifs » les plus puissants pour la réunion du zèle et des efforts des » villes de la généralité de Caen ; puisqu'une pareille déter-

» mination, devenue unanime, seroit un hommage flateur et
» bien digne du respectable magistrat à qui l'administration de
» cette province est confiée. Pouvons nous mieux recon-
» noître l'attention constante et éclairée qu'il prête à notre
» bonheur et à notre prospérité qu'en entrant dans ses vues et
» en faisant éclore les germes de l'amour patriotique qu'il
» s'occupe continuellement à semer dans tous les esprits.

« J'ai l'honneur d'être avec respect, Messieurs, votre très
» humble et très-obéissant serviteur ».

(sans signature)

« Granville, 20 janvier 1767 ».

2° *Lettre des Echevins de Granville relative aux préséances*

« Messieurs,

« Il existe une difficulté entre Monsieur de Préfort, comman-
» dant de cette ville, et le Corps municipal, relativement aux
» prétentions que le dit sieur a formées de se faire prendre
» chés lui et accompagner par les officiers municipaux lors des
» processions ou autres cérémonies publiques.

« De tous tems, l'hôtel de ville est dans l'usage, ainsi que les
» autres corps de s'assembler séparement aux jours prescrits,
» et de se rendre à l'Eglise paroissiale pour assister à ces sortes
» de cérémonies dans l'ordre marqué par la loi ; Messieurs les
» Commandants, avant M. de Préfort avoient coutume égale-
» ment, sans être accompagnés, de s'y trouver, pour occuper
» le premier rang. Il a plu au dit sieur de Préfort de nous faire
» la demande, qu'il lui soit député deux officiers municipaux,
» pour le conduire à l'Eglise, et, ensuite, le reconduire chez
» lui, fondé sur ce que la même chose se pratique à Caën ;
» mais comme nous ne croyons point que la coutume de cette
» ville doive faire loi pour toutes les autres, nous vous prions,
» Messieurs, de vouloir bien nous dire quel est l'usage de la
» votre, pour que nous soyons, par là, plus dans le cas de
» nous déterminer ou à acquiescer à la demande du d. sieur
» command^t ou à soutenir notre refus.

« Nous avons l'honneur d'être très parfaitement,
» Messieurs, vos très-humbles et très-obéissants serviteurs ».

Les Officiers municipaux de Granville,
COURAYE DU PARC, Maire,
Luc-Lucas DESAULNAIS, et LEBOUCHER.

« Granville, le 25 septembre 1787 ».

Réponse des Echevins de Cherbourg

29 septembre 1787.

« Messieurs,

» Notre Hôtel-de-Ville est, comme tous les autres corps de
» ce lieu, dans l'usage de s'assembler séparément danz les
» processions ou autres cérémonies. Le commandant part de
» chez luy, la robe part de la juridiction, et les maires et
» échevins partent de l'Hôtel-de-Ville.

» Cet usage a même eté confirmé depuis plusieurs années
» d'une manière bien authentique par MM. les Ducs de Har-
» court et de Beuvron, qui, quoiqu'ils fussent logés chez
» M. de Garentot, maire, n'ont point exigé que l'Hôtel-de-
» Ville les accompagnât, lorsqu'ils ont été assister à quelques
» cérémonies.

» En 1785, monsieur le duc de Beuvron a assisté à la pro-
» cession du Saint-Sacrement le jour de la Fête-Dieu ; et quel-
» ques temps après il assista au *Te Deum* qui fut chanté à cause
» de la naissance de monsieur le Duc de Normandie ; et pour
» se rendre à ces cérémonies, il partit de chez M. de Garantot
» et M. de Garantot partit de l'Hôtel-de-Ville avec MM. les
» Officiers municipaux.

» L'année suivante ce fut la même chose, MM. les Ducs de
» Harcourt et de Beuvron, logés tous deux chez M. de Garan-
» tot, en partirent également pour se rendre à la procession
» du Saint-Sacrement ; et monsieur de Garantot et MM. les
» Officiers municipaux, pour aller assister à cette procession
» partirent comme à l'ordinaire de l'Hôtel-de-Ville ».

« Nous avons l'honneur d'être très parfaitement, messieurs,
» vos très-humbles ».

COPIE de Lettres patentes du Roi du 16 août 1650 par lesquelles il est fait défense aux habitants de Granville, d'occuper les premières places dans l'église de cette ville, ces places appartenant de droit aux juges du lieu, etc. (D'après le dossier FF1, f° 316, des Archives de la ville de Cherbourg *antérieures à 1790).*

« Louis par la grâce de Dieu roy de France et de Navarre au » premier des huissiers de nostre Cour ou autre nostre huissier » ou sergeant sur ce requis. Sur la requête présentée par Maistre » Nicolas Le Sauvage, sieur de Vaufrenier, nostre Conseiller » Lieutenant civil et criminel en l'Admirauté de France au » siège de Granville, Genestz et dépendances et Denis Pigeon » substitut de nostre procureur général aux dits sièges, tendant » à ce que pour les causes y contenues très expresses deffences » (*sic*) soient faites aux bourgeois et habitants de la dite ville » de Grandville de se mettre doresnavant dans les premières » places de l'église dicelle, laisser libres aux d. demandeurs » comme à leurs juges et magistrats, ny prendre le pain benist, » ny le pas devant eux, soit aux processions, à l'Offertoire, et » ailleurs, à peine de cinq cents livres d'amende pour chacun » des contrevenants, applicable à la fabrique de ladite église et » d'aporter (*sic*) aucune contravention aux ordonnances, arrests » et reglements de nostre cour et qu'il soit enjoinct aux d. » bourgeois et habitants de porter honneur et reverence aux d. » sieurs demandeurs, soit en tenant leur juridiction ou ailleurs sur » les peines au cas appartenant et en cas de contravention qu'il » soit accordé mandement pour faire assigner les contrevenants » et permis de faire lire au prosne de la grande messe de ladite » église l'arrest qui sur ce interviendra. Veu par nostre Cour » la dite requeste, conclusions de nostre dit procureur général » et oui le conseiller « comm^er » (?) nostre d. cour ce requérant » nostre d. Procureur général a fait inhibitions et deffences » aux dits bourgeois et habitants de la d. ville de Grandville » de se mettre à l'advenir dans les premières places de l'église » et icelles laisser libres aux dits demandeurs, ny prendre pain » benist et le pas devant eux, soit aux processions, Offertoires » ou ailleurs et d'apporter aucune contravention aux ordon- » nances de nous donnez, arrests et reglements de nostre d. cour, » enjoinct aux bourgeois et habitants de porter honneur et

» revérence à leurs d. juges et magistrats, soit en tenant leur
» juridiction ou ailleurs, sur les peines au cas appartenant et
» en cas de contravention leur a octroyé mandement et permis
» de faire lire le présent arrest au prosne de la grande messe
» de la d. église de Grandville à ce qu'aucun n'en prétende
» cause d'ignorance pour ce est il que nous te mandons pour
» l'exécution du présent arrest faire tous les exploits à ce requis
» et nécessaires de ce faire, te donnons pouvoir puissance et
» authorité ; mandons à nos justiciers et officiers et subjets,
» à toy en ce faisant obéir.

« Donné à Rouen, en nostre Cour de Parlement, le trentiesme
» aoust, l'an de grace 1650 et de nostre regne le huictième.

« Par la Cour,

« *Signé* : DE BONNIER, etc. »

IV

MORTAIN SOUS LA TERREUR

X

PANIQUE ET ÉMEUTES A MORTAIN

Bataille et Incendie de la Ville du Teilleul

Bien que les faits historiques, sur lesquels nous voulons fixer l'attention, soient de date relativement récente, puisqu'ils se reportent à cent années à peine, ils sont cependant entourés d'une assez grande obscurité.

Nous n'en voulons citer qu'une circonstance notable, la bataille et l'incendie du Teilleul, qui eurent un certain retentissement, et dont on ne connaît ni la date précise, ni les diverses péripéties, ni les pertes en combattants, ni les dégâts matériels, ni même les résultats. Beaucoup de chroniqueurs ont parlé de ces événements : mais il n'y a aucune concordance entre eux. De la Sicotière lui-même n'a pu que constater leurs divergences, et nous ne pouvons apporter à notre tour que bien peu de documents. Ils ont du moins le mérite de la nouveauté et leur caractère est celui de la plus complète authenticité. Jusqu'ici personne, bien probablement, ne les a consultés ; ils n'en ont que plus de prix.

Constatons d'abord qu'au Teilleul même, il n'existe ni registres de l'état-civil de 1795, ni aucuns papiers pouvant donner la moindre indication sur les désastres que nous signalons. M. le Maire de cette ville, auquel nous avions fait appel, nous a répondu, de la façon la plus aimable, à la date du 1er juin 1900, que l'administration municipale était privée de tout élément. Il nous a assuré cependant que dans l'étude unique du notaire du Teilleul il se trouvait un acte authentique, qui fixait d'une façon précise, au 14 novembre 1795, la date de

l'incendie et de la bataille conséquemment. Ce même acte affirme de plus que toutes les archives des greffes de cette localité furent ce jour même la proie des flammes.

Heureusement aussi les collections de l'état-civil du tribunal civil de Mortain ont conservé le registre du Teilleul qui correspond aux années 1795 et 1796. L'un de ses actes, rédigé le 8 fructidor an IV (25 août 1796), reporte d'une façon précise et incontestable la date de l'Affaire du Teilleul au 23 brumaire précédent (14 novembre 1795). Nous sommes donc désormais fixés sur ce point.

De plus, à Mortain, les registres de la municipalité sont en fort bon ordre, et nous y avons vu que le 24 brumaire an IV, (correspondant au 15 novembre 1795), c'est-à-dire le lendemain des désastres, il y eut dans la matinée une séance d'une importance exceptionnelle à la Mairie, sous la présidence du maire Jean-Baptiste-François Bouillon. Celui-ci donna lecture à l'assemblée, vivement émotionnée, d'une lettre de Guesdon, officier de santé, annonçant le cruel événement du Teilleul, et réclamant la convocation immédiate, *au son du tambour, du conseil général de la commune*, pour aviser aux moyens de défendre la ville de Mortain et le district tout entier *des horreurs et des brigandages des chouans*. Le signataire faisait appel à des mesures énergiques et il stygmatisait la *mortelle apathie des administrateurs*.

Bouillon, maire, et Queslier, notable, reçurent tout d'abord la mission de se transporter au district, afin d'y communiquer la missive de Guesdon et d'y prendre les mesures nécessaires pour assurer la préservation de la ville et du district contre les incursions des rebelles. De plus l'ordre fut donné de convoquer le conseil général pour le même jour, à deux heures de l'après-midi.

La réunion eut effectivement lieu. Elle décida d'annoncer à Bourrée, Janin et Le Crosnier, en ce moment en mission auprès du département, à Coutances, ce qui venait de s'accomplir au Teilleul, et de solliciter, afin de mettre fin à ces brigandages, une augmentation notable de forces militaires, aussi bien du département que du général Lebley. On résolut en même temps de s'adresser directement à Letourneur, ancien député de la Manche, et récemment nommé membre du

Directoire exécutif, pour lui peindre la situation cruelle du pays : appel devait être adressé, en outre, au général Aubert Dubayet, ministre de la guerre, pour obtenir de lui des troupes en nombre et des armes pour la garde nationale. Enfin, le Directoire Exécutif lui-même dût être mis directement en demeure de secourir la contrée de Mortain. A cet effet, un délégué devait être élu pour remplir ces missions diverses auprès du Directoire et du Ministre. Guesdon obtint la majorité des suffrages. Miquelard et Champs furent chargés de dresser le mémoire de la situation de ce malheureux pays.

Mais, sous l'impression d'une très vive émotion et d'une trop grande précipitation, le procès-verbal de l'assemblée avait été inscrit au registre avant d'avoir été soumis à la sanction de la commune de Mortain ; il était entaché de nullité et sans valeur aucune.

Il fallut donc recourir à une nouvelle réunion extraordinaire du conseil général, le 25 brumaire (16 novembre 1795), et l'on était déjà au troisième jour accompli depuis celui de la catastrophe du Teilleul.

L'assemblée nouvelle arrêta :

1° D'envoyer sur le champ un délégué à la législature, c'est-à-dire au corps législatif, composé des deux Conseils des Anciens et des Cinq Cents (1), aussi bien qu'au Directoire Exécutif.

2° D'envoyer au Ministère de la guerre, pour y exposer que les habitants du district de Mortain étaient sans armes et sans munitions, et le district défendu par des forces *bien inférieures à celles dont il était besoin, puisque le bataillon des Fédérés était le seul sur le républicanisme duquel il pût compter, alors que l'ennemi se montrait en colonnes de 2.000 à 3.000 hommes, et en différents endroits à la fois.*

3° D'instruire l'autorité supérieure que ces scélérats, toujours sûrs du succès, bien servis, bien armés, bien munitionnés, désorganisaient partout les autorités constituées, brûlaient leurs registres et leurs papiers, pillaient et massacraient les patriotes et entre autres les acquéreurs des biens nationaux ; qu'enfin ces hommes se trouvaient en état de se montrer terribles et redoutables, même aux villes *et qu'ils venaient d'attaquer même*

---

(1) La Convention avait pris fin le 26 octobre 1795.

celle du Teilleul, distante de trois lieues du chef-lieu du district (1) *et qu'ils l'avaient réduite en cendres.*

Guesdon fut désigné comme commissaire pour remplir cette mission.

Le procès-verbal de la délibération, régulière cette fois, reçut les signatures de quatre-vingt-sept des citoyens qui y avaient pris part (1).

Cinq jours plus tard, le 30 brumaire (21 novembre 1795), Georges-Bertrand Sonnet, ancien curé de Brouains, devenu habitant de Mortain, fit parvenir au Maire de Mortain et à son Conseil, une lettre dans laquelle, en termes déclamatoires à l'usage du temps, et en rappelant l'exemple du Teilleul, il exposait ses craintes de voir Mortain devenir bientôt la proie des chouans et des flammes.

Il demandait aux magistrats quelles mesures ils avaient prises pour résister à l'ennemi s'il attaquait Mortain ? — S'ils avaient choisi une maison de chaque côté de chacune des rues, pour y placer un certain nombre d'hommes armés, afin de rendre impossible, ou tout au moins difficile, l'accès de la ville ? — Si l'on avait élevé à Mortain une seule redoute, ou même une seule palissade ?

Selon lui, l'administration n'avait pas la conscience de ses devoirs, car elle ne devait pas ignorer que les insurgés n'attaqueraient jamais la ville sans avoir à leur disposition des forces décuples et dix fois supérieures à celles de la garnison.

Sonnet regardait donc comme urgent qu'il y eut au moins 300 hommes de garnison permanente dans la ville et il constatait avec regret que l'Etat-Major et le drapeau du bataillon des Fédérés se trouvaient en ce moment à Barenton, avec des forces plus importantes que celles qui existaient à Mortain, bien que cette ville fût le chef-lieu du district.

Il terminait son réquisitoire en invitant le conseil, en son nom et en celui des habitants de Mortain, à faire sommation au général de Mars de déclarer s'il répondait de la place de Mortain, dans l'état où elle se trouvait et d'avoir à lui faire

---

(1) Registres originaux de la municipalité de Mortain, aux dates ci-dessus.

passer à lui Sonnet, une copie certifiée de la réponse qui serait faite par le général.

Au fond, la plainte de ce personnage, disons-le, pouvait avoir quelque motif de justification en elle-même, car elle faisait remarquer que la ville pouvait se trouver attaquée et saccagée sans avoir le temps de recevoir des secours du bataillon éloigné d'elle, et dont il ne restait en la place que quelques hommes sans armes ! Mais elle ajoutait : « Je pourrais soulever le voile qui couvre les raisons de l'éloignement de ce bataillon et peut-être verrait-on quelles basses intrigues sont tentées contre l'intérêt général ! » (1) En la forme, elle était blâmable.

Elle semblait, en effet, porter de graves suspicions et contenir des insinuations dangereuses contre le général de Mars personnellement. Il y répondit aussitôt dans des termes mesurés mais énergiques d'indignation contre un pareil manque de tact, qui jetait sur lui des motifs de méfiance. Nous faisons connaître sa réponse (2). Elle nous fait ressouvenir au surplus des agissements et des luttes qui s'étaient déjà produits entre le général Le Bley et l'administration de Mortain.

Mais Sonnet furieux n'en voulant pas *démordre*, selon l'adage vulgaire et figuré, s'empressa de transmettre à Guesdon, le commissaire déjà parti pour Paris, la copie qui lui était parvenue, afin que celui-ci la mit sous les yeux du Directoire et du corps législatif.

De Mars, de son côté, pour parer le coup droit qui lui était porté, s'empressa de requérir de la municipalité de Mortain un certificat de la conduite qu'il avait tenue à Mortain depuis son arrivée. Le corps municipal composé de Bouillon, maire, Letellier, Boursin, Restout et E. Lecrosnier, le procureur de la commune entendu, lui délivra aussitôt, le 3 frimaire (24 novembre), une longue déclaration qu'il terminait par ces termes : « Nous voyons avec peine aujourd'hui qu'il a été » dirigé contre lui des accusations auxquelles nous ne connais- » sons aucuns fondements, le général Loüillot de Mars n'ayant jamais cessé de mériter notre confiance ». (3)

---

(1) Registres originaux de la Mairie.

(2) Voir aux pièces justificatives.

(3) Registres originaux de la Mairie de Mortain.

Il est à remarquer que dès le 28 octobre précédent, le général de Mars avait pris l'unique mesure possible à réaliser. Il avait agi à Mortain, comme on le fait dans les villes mises en état de siège, et provoqué un arrêté de l'assemblée municipale, faisant défense aux habitants de la cité *de sortir de chez eux après dix heures du soir et de circuler par les rues, sans être pourvus de lanternes allumées* (1).

De pareils faits ne s'étaient jamais produits, même en décembre 1793, au temps où un camp de 800 hommes existait à la Brocherie, dans la vallée de Mortain, sous les ordres du général de Beaufort. (2)

Il n'est donc pas douteux que les graves événements survenus au Teilleul, le 14 novembre 1795, avaient provoqué une véritable panique et amené plusieurs émeutes (3) à deux jours

---

(1) Registres de la Mairie de Mortain.

(2) Voir le *Bulletin* de la Société, 1899, n° p..

(3) Ce sont les seules émeutes dont nous ayons retrouvé les traces avec celles de deux autres soulèvements survenus précédemment à Mortain.

Le premier eut lieu le 7 juin 1789, lors de l'expulsion, sous prétexte d'accaparement des grains, des boulangers de Vire, qui étaient venus, comme d'usage, faire leurs approvisionnements au marché et aux halles de Mortain. (La Sicotière. De Frotté, déjà cité, t. 1er, p, 377).

Le second se produisit le samedi 5 décembre 1789, à la foire mensuelle. Ce jour-là, le commandant de la Garde Nationale et plusieurs de ses officiers se présentèrent à la Mairie accompagnés de trois *fusiliers*. Sur la plainte de leurs chefs, les trois hommes furent immédiatement examinés et au premier coup d'œil *ils parurent avoir été violemment maltraités* : ils étaient évidemment contusionnés. L'un d'eux avait *été désarmé et son fusil cassé*. La clameur publique accusait les coupables de ces violences d'être les *fauteurs et les complices du trouble* (c'est-à-dire de l'émeute) *apporté au repos public* dans la perception des droits de *coutume* et des mauvais traitements exercés sur les trois miliciens.

Le flagrant délit constatait un désarmement des gardes nationaux établis en faction et maltraités. Sur le champ, quatre des émeutiers avaient été arrêtés et conduits à la prison du bailliage. Deux étaient de Romagny, les autres de Touchet et de Chérencé-le-Roussel.

Les officiers municipaux ordonnèrent qu'ils seraient maintenus en détention, interrogés par les juges du bailliage et que leur procès serait *fait et parfait*. (Registres originaux de la municipalité de Mortain.

consécutifs dans la ville de Mortain, où la population, dès le lendemain de *cette malheureuse affaire*, s'était porté en foule à la maison commune, affolée par la terreur de voir la ville attaquée à son tour par la chouannerie et dans l'impossibilité *de la préserver contre la horde qui venait de porter le fer et le feu dans le bourg du Teilleul, dont les cendres fumaient encore.* (1)

Comme partout et toujours en pareille circonstance, chacun voulait prendre la direction des intérêts publics et faire entendre ses conseils et ses revendications à élever la voix plus haut que les autres. Des émeutes s'étaient formées : il devenait difficile de ramener le calme chez les plus exaltés : Sonnet était du nombre. Inécouté à Mortain dans ses craintes non justifiées, il avait cru se grandir en s'élevant jusqu'à la Représentation nationale à Paris, et en portant ses dénonciations jusqu'aux chefs de l'Etat.

Ses criailleries obtinrent cependant un résultat immédiat ; ce furent de nouvelles perquisitions domiciliaires, opérées le 25 novembre 1795, chez plusieurs habitants de Mortain, soupçonnés de donner asile à quelques prêtres, anciens collègues de Sonnet, que l'on supposait cachés chez eux. On n'en trouva pas un seul et Bouillon dut se retirer ainsi que ceux qui l'accompagnaient Agnès, Toullier et Le Fillâtre (2) : c'était Sonnet qui avait attaché ce grélot fêlé.

Un mois plus tard, la garnison de Mortain fut assaillie par les chouans, le 3 nivose an IV (24 décembre 1795), mais la ville était sur ses gardes, bien défendue, et les assaillants éprouvèrent une vigoureuse résistance. La nuit qui suivit cette tentative infructueuse, toute la population resta sous les armes (3). C'est à cette circonstance que se rapporte ce que nous avons déjà narré dans notre chapître 7, § 9, intitulé « *Organisation de la Défense nationale* » (4).

L'attaque était venue du côté du Neufbourg et de Romagny, vers l'ouest, et le fort du combat s'était porté vers l'Abbaye-Blanche et les Landes de la Bruyère de la Justice. Le bilan des

---

(1) Registres originaux de la Mairie de Mortain.
(2) Mêmes Registres.
(3) Hipp. Sauvage. *Recherches hist. sur Mortain.* 1851, p. 358.
(4) Voir le *Bulletin* de la Société d'Avranches. 1899, n° p. 30.

pertes pour les chouans s'élèva jusqu'au chiffre de dix-huit morts.

En définitive, Mortain fut délaissée dans l'avenir par les forces insurgées qui longtemps encore après parcoururent les campagnes ; mais le calme, avec quelques alternatives de trêves, put renaître, succédant aux vives émotions.

Mais revenons au Teilleul et à notre point de départ.

L'incendie de cette ville, dont on avait aperçu les flammes le 14 novembre 1795, des sommets de Mortain, distants de moins de quatre lieues, y avait suscité les plus légitimes angoisses. Nos documents, inexplorés jusqu'à ce jour, nous ont permis de fixer sa date d'une façon indiscutable.

Les indications étaient contradictoires et les détails qui l'avaient amené restaient obscurs. Crétineau-Joly (1) et l'abbé Deniau (2) reportaient ces événements au 13 novembre 1795. Beauchamp (3), Séguin (4), et nous-même (5), avions indiqué le 15 novembre ; Muret (6), parlait de la fin du mois, sans spécification du quantième ; M. le Faverais (7), s'était attaché au 26 et Billard (8) avait plus vaguement encore dit le mois de novembre, laissant le choix du premier jour au dernier. De la Sicotière, qui a signalé toutes ces divergences (9), a cru devoir, de son côté, adopter la date du 14 décembre, mais nous pensons qu'il y a là une simple erreur du typographe, décembre au lieu de novembre. Il est le seul qui contredise à cette fixation du mois.

Toujours est-il que voici d'après les choniqueurs ce qui se passa au Teilleul : nous pouvons ajouter à leurs récits quelques indications personnelles, car dès 1833, ou 1834, et depuis vers 1845 et 1846, on nous a répété quelques détails qui ont leur valeur.

---

(1) Crétineau-Joly *Histoire de la Vendée militaire.*
(2) Deniau. *Histoire de la Vendée.*
(3) Beauchamp. *Hist. de la Vendée.* t. III, p. 304,
(4) Séguin. *Histoire de la Chouannerie.*
(5) Hipp. Sauvage. *Recherches hist. sur Mortain.* 1851, p. 357 et 358.
(6) Muret. *Histoire des Guerres de l'Ouest.*
(7) M. Le Faverais. *Domfront.*
(8) Billard de Veaux. *Mémoires d'un chef vendéen.*
(9) *De Frotté.* Déjà cité. T. 1 p. 351 et 352.

De Frotté, à la tête de quelques centaines de chouans, se porta sur Le Teilleul, dont la garnison (1) gênait fort ses mouvements, surtout dans la direction de Domfront. Il avait avec lui Picot et Billard ; ce dernier était récemment arrivé d'une mission en Bretagne auprès de Boisguy, dans laquelle il avait fait plusieurs fois le coup de feu (2). Ils passèrent par Ducey, Les Biards, Les Loges-Marchis et Ferrières.

Sur les trois heures de l'après-midi, le 14 novembre 1795, ils entrèrent dans la ville du Teilleul, tambour battant.

Le gros de la petite armée s'attaqua aussitôt à une petite redoute palissadée, située dans la haute ville, vers la route de Gorron et dont on nous a montré les larges assises en terre. Deux cent trente-deux volontaires et une trentaine de gardes nationaux s'étaient réfugiés au centre, d'où ils ouvrirent un feu meurtrier sur les assaillants. Les chouans, en présence de cette résistance imprévue, reculèrent.

Pendant que se livrait l'action, Moulin, colonel-adjudant-major de Frotté, avec deux cents hommes, venait bloquer le centre principal de la résistance qui s'était concentrée vers la partie basse de la ville, autour de l'église, du presbytère et du bourg de Saint-Patrice, où étaient massées les troupes républicaines, qui avaient fait choix d'un large terrain plan, sur lequel elles pouvaient se développer et combattre.

Celles-ci s'étaient appuyées, comme point central, sur l'église paroissiale, et nous a-t-on dit, le combat se livra autour d'elle et même sur les tombes du cimetière qui l'entouraient. Mais les chouans ne purent en débloquer les bleus qui s'y étaient enfermés, ainsi que dans une solide maison en pierres. Ils y déployèrent une grande opiniâtreté pour les défendre, car leurs murs leur servirent de remparts.

Ce fut alors que, sans pouvoir l'empêcher, les républicains virent les hommes de Frotté mettre le feu aux habitations et à un certain nombre de dépendances rurales qui reliaient le bourg de Saint-Patrice à la ville haute du Teilleul, et qui pour la

---

(1) Elle comprenait notamment une compagnie de la 6e demi-brigade des Vosges, dont faisait partie N... Roguier. Titres vus par nous chez son fils.

(2) Billard de Veaux. *Mémoires*, cités.

majeure partie longeaient la route qui les joignait ensemble.

Ce qui est positif, c'est qu'on nous a toujours assuré que le fort du combat s'était porté là uniquement.

Depuis cette époque, on n'a relevé que peu de constructions dans cette ligne. Quant au groupe central de la vieille et antique cité, il n'eut à subir presqu'aucune avarie et l'on y remarque encore de très anciennes maisons, en assez grand nombre.

Par un hasard étrange, la maison Sequard, l'un des patriotes les plus prononcés, fut épargnée par le feu ; tandis que celle de la veuve H..., considérée comme la complice des chouans, fut consumée la première.

Le presbytère et le château de Saint-Patrice, aujourd'hui nommé La Chérulière, qui se trouve un peu à l'écart, restèrent indemnes.

Une fois l'incendie allumé par eux, les royalistes se retirèrent sans être inquiétés aucunement. Il dura plusieurs jours, assure-t-on, et dévora un nombre considérable de maisons : plus de 300 malheureux se trouvèrent sans asile. La perte matérielle fut estimée à 218.296 francs, valeur de 1790 (1). Ce chiffre était de beaucoup supérieur à celui de 15.000 francs qui fut accordé pour l'indemnité du désastre de Tinchebray, où, le 29 mars 1795, 120 maisons avaient été également la proie des flammes, pendant le siège de cette ville, qui pendant huit siècles avait fait partie du comté de Mortain (2).

La Sicotière a rappelé que le premier rapport, envoyé sur l'affaire du Teilleul, ne parle que de 60 bâtiments détruits. Celui du district de Mortain en porte le nombre à 80, sans compter les étables et les dépendances. Un autre document le fixe à 138 maisons, et un dernier à plus de 200. On trouve même dans l'un de ces documents que « *le feu aurait été mis dans 40 endroits à la fois.* » Enfin, le général Dutertre, qui avait commandé à Mayenne, et croyons-nous à Domfront, ose parler de 500 maisons brûlées et de 300 patriotes tués (3).

---

(1) La Sicotière. *De Frotté*, déjà cité, t. 1, p. 352.

(2) Caillebotte, *Essai sur Domfront*, 3e édition, p. 111. — H. Sauvage, *Recherches sur Mortain*, 1851, p. 357, note 3.

(3) Dutertre, *Quelques réflexions sur la guerre de la Vendée et des Chouans*, 21 ventose, an IV (11 mars 1796), in-8° de 21 pages.

Les mêmes incertitudes règnent sur le nombre des victimes de la lutte.

Il est positif que les républicains perdirent un bon nombre des leurs. Beauchamp et Moulin parlent de 80 hommes tués : chiffre exagéré selon La Sicotière (1). Le premier rapport de l'administration municipale indiquait 3 morts ; le second 4 ou 5. Les administrateurs de la Manche et le Ministre de la guerre, qui étaient loin des lieux et effrayés peut-être par les membres du district, angoissés par la peur, déclarent que « *la garnison a été sabrée en partie.* »

Moulin, le lieutenant de Frotté, avoue 28 hommes, et autant de blessés, du côté des chouans (2). Ils eurent à regretter beaucoup de leurs meilleures recrues, particulièrement dans la compagnie des dragons déserteurs. De plus, ils perdirent Du Laurent, qui était de Mortain, et qui commandait le bataillon de Saint-Jean-des-Bois, ainsi qu'un transfuge du nom de La Brisée, connu dans toute leur armée par sa bravoure et par son dévouement au général de Frotté, qu'il suivait partout. Billard reçut un coup de feu à l'épaule gauche, tiré de si près que le feu prit à son uniforme et qu'un de ses camarades, Alexis Du Gast, dut l'éteindre avec la main. Dufay, capitaine dans le bataillon de Saint-Jean-des-Bois, eut le pied traversé d'une balle (3).

Tout porte à croire que ces derniers purent emporter leurs morts et leurs blessés.

D'après les registres de l'état-civil, deux décès seulement de toutes ces victimes furent rédigés. D'abord celui de La Touche de Ferrières, *tué à l'affaire du Teilleul, le 23 brumaire,* et encore l'acte n'en fut-il écrit que huit mois plus tard, et seulement le 25 août suivant (8 fructidor, an IV).

Mais il est probable que le second décès qui nous est signalé se rattache aux mêmes circonstances. Pour celui-ci, il s'agit évidemment de la mort d'un bleu, de Etienne Mongodin, âgé de 45 ans, trouvé mort des coups reçus par lui du fait des chouans, le 24 brumaire, an IV, dans une pièce de terre du village Des Grippes.

(1 et 2) La Sicotière, *De Frotté*, déjà cité, t. 1, p. 351, note 3.
(3) La Sicotière, déjà cité, p. 352-353.

Enfin, Jean Fiault et Jacques Breillot périrent également, tués par les chouans, mais dans d'autres circonstances. Le premier, âgé de 51 ans, fut tué à son domicile, au village de Poué, au Teilleul, le 16 avril 1796, à huit heures du soir. Le second, âgé de 43 ans, demeurant au Grand-Champ, commune du Teilleul, fut trouvé mort sur la route de Vire à Mortain, dans la commune de Saint-Christophe, le 17 juin 1796 (1).

La direction que suivit l'armée de Frotté, après sa retraite, fut celle des Hautes-Noës, en Saint-Cyr-du-Bailleul ; elle emmenait avec elle un officier de santé pour soigner ses blessés.

Quant au résultat final en lui-même de l'affaire du Teilleul, il est resté obscur et incertain, comme tout ce qui l'entoure.

Beauchamp, dans ses premières éditions, suivies par Séguin, par Crétineau-Joly, par M. Le Faverais et par nous-même, dit que les républicains finirent par être débusqués de leurs postes et mis en fuite. Mais, dans sa dernière édition, il est revenu sur ses premières allégations et il reconnaît que les républicains retranchés dans l'église de Saint-Patrice n'y purent être forcés.

Muret et M. le chanoine Dumaine font le même aveu.

D'après Billard, l'attaque du Teilleul fut un véritable échec pour l'armée royale : Moulin en convient également et tel est aussi le sentiment de La Sicotière.

Autour de De Frotté, on murmura surtout contre l'imprudence et contre la témérité qui lui avait fait attaquer Le Teilleul sans artillerie, et combattre des troupes couvertes par des retranchements et des murailles solides, et tirant presqu'à couvert. Du reste, dans toutes ses campagnes, ce même reproche lui fut constamment adressé, aussi bien qu'aux combattants de la grande armée de la Vendée, qui n'avait qu'une unique pièce de canon, la célèbre Marie-Jeanne.

Cependant, en présence d'un incendie considérable portant le dommage causé à 218.000 francs, dont le chiffre pourrait être triplé aujourd'hui, et de 300 malheureux jetés à la belle

---

(1) Nous tenons à remercier ici M. le Greffier du Tribunal de Mortain d'avoir bien voulu aimablement nous communiquer ces renseignements intéressants.

étoile, sans foyer comme sans asile, en calculant l'audace de leurs adversaires qui les menaçaient des mêmes vengeances, et qui avaient déjà mis le feu à Tinchebray, aussi bien qu'au Teilleul, en ressentant l'effroi dont ils avaient été pénétrés et en comprenant qu'ils étaient insuffisamment armés pour la résistance, le gouvernement et l'administration du district de Mortain n'osèrent jamais se targuer d'une victoire sans discussion.

Hippolyte SAUVAGE.

XI

LE DISTRICT DE MORTAIN

Qu'on nous permette maintenant de revenir à quelques années en arrière de l'époque dont nous avons esquissé les principaux événements, et qui a pris dans l'histoire le nom de période de la Terreur : celle-ci coïncide en grande partie avec la durée du mandat de la Convention, qui siégea du 21 septembre 1792 au 26 octobre 1795.

Nous en profiterons pour parler des origines de la Révolution, qui, sous l'impulsion de l'Assemblée, ouverte à Versailles le 5 mai 1789, sous le nom d'Etats-Généraux, décréta l'abolition du régime féodal, dans la fameuse nuit du 4 août, et remplaça les anciennes provinces françaises, par 83 départements, subdivisés en districts (1) et en cantons.

Les lettres du roi Louis XVI, promulgant la convocation des Etats-Généraux avaient été accueillies à Mortain par un enthousiasme sans bornes. Les documents du temps constatent que la population s'y répandit partout en *bénédictions pour le souverain qui puisait sa force dans la nation*. Elles furent lues publiquement et enregistrées au bailliage de Mortain le 27 octobre 1788 (2).

Peu de jours après, le 9 novembre, une messe solennelle d'actions de grâces, suivie d'un *Te Deum*, fut chantée à cette occasion dans l'antique collégiale. Tous les magistrats de la ville, tous les membres du corps judiciaire y assistèrent avec le collège des avocats attachés au bailliage, alors au nombre de 48, *qui avait donné les preuves les plus éclatantes de fermeté et d'attachement aux lois fondamentales et constitutionnelles de l'Etat* (3). Le même jour, 800 livres de pain furent distribuées aux pauvres : le soir les édifices publics et la ville entière furent illuminés et la nuit se passa en sérénades et aux cris de *Vive le Roy*, *Vive le Parlement* (4).

---

(1) Les districts ont été appelés plus tard arrondissements.

(2) Minutes du bailliage de Mortain, aujourd'hui aux archives de Saint-Lo. — H. Sauvage, *Recherches sur Mortain*, 1851, p. 351.

(3) Minutes, mêmes indications et mêmes sources.

(4) Registres des délibérations, à la bibliothèque de Mortain. — Sauvage, *id.*, p. 352.

Les collèges électoraux se réunirent à Mortain, en mars 1789 ; ils devaient nommer leurs délégués pour concourir à Coutances à l'élection des députés à l'assemblée. Le chapitre de la collégiale désigna Etienne Le Painteur, chanoine prébendé de Touchet, et le tiers-Etat fut représenté par Homo Des Vallées, Guesdon de Beaumont, avocat, et Le Sacher de la Palière, également avocat. L'ordre de la noblesse du comté de Mortain dut déléguer entre autres Charles-Guy-Bonaventure Achard, seigneur de Bonvouloir, chevalier de saint Louis, major au régiment de Médoc, puis lieutenant-colonel au régiment de Neustrie, demeurant à Romagny, à son château de Chancey.

A Coutances, ce furent François Becherel (1), curé de Saint-Loup, et Le Sacher de la Palière qui furent définitivement élus.

C'est rappeler que ces élections furent à deux degrés.

Nous ignorons quelle influence chacun de ces représentants put avoir à l'assemblée. Mais ce que nous tenons à faire ressortir ici d'une façon éclatante, c'est le rôle prépondérant qu'y remplit Le Sacher de la Palière lorsqu'il fut question de la promulgation de la loi du 22 décembree 1789, qui établissait la division de la France en départements et qui contenait l'attribution des chefs-lieux de district de la Manche. Notre département en compta sept qui furent : Avranches, Coutances, Cherbourg, Valognes, Carentan, Saint-Lo et Mortain. Carentan a depuis été annexé à l'arrondissement de Saint-Lo.

On avait jusque-là redouté très sérieusement à Mortain que l'assemblée désireuse de conserver l'homogénéité de l'ancienne division du diocèse d'Avranches ne voulut en faire un seul et unique district. Mais Le Sacher fit valoir avec talent ces considérations que le Mortainais et l'Avranchin, proprement dit, avaient des usages et des mœurs parfaitement distincts ; qu'il n'y avait jamais eu entre eux d'assimilation que sous le rapport religieux qui les avait unis sous la même crosse pastorale des évêques d'Avranches, qui les avaient dirigés sans peine ; que depuis des siècles, au point de vue civil et judiciaire, leurs dissemblances et leurs coutumes, étaient essentiellement caractérisées ; que le langage même des populations était différent ;

---

(1) Plus tard Becherel fut élu évêque de Coutances, puis nommé à Valence. Nous possédons son portrait exécuté à cette époque.

que d'ailleurs le chiffre de leurs populations et celui de leurs étendues territoriales donneraient à un seul district une importance trop grande, puisqu'il absorberait à lui seul le tiers du département entier en étendue. Ces raisons prévalurent.

A la reception d'une dépêche arrivée de Paris, *les deux communes des paroisses de la ville de Mortain* furent aussitôt convoquées extraordinairement, le 22 décembre 1789, pour entendre la lecture d'une lettre de Le Sacher de la Palière, leur député à l'Assemblée nationale.

Cette bonne nouvelle provoqua une émotion et une allégresse indescriptibles : c'était naturel.

La réunion, séance tenante, arrêta les résolutions suivantes, contenues en un procès-verbal consigné au registre municipal et dont nous respectons les termes textuels :

« Considérant les soins et les fatigues que M. Le Sacher de » la Palière a bien voulu se donner pour surmonter les obstacles » qu'il a éprouvés, dans une entreprise dont le succès est si » heureux pour la ville de Mortain et pour toute l'étendue de » son bailliage ;

« Les communes ont arrêté, par acclamation et ensuite à » l'unanimité :

« Que M. Le Sacher serait remercié de tous ses soins efficaces ;

« Qu'il lui serait offert particulièrement l'hommage de la » vive reconnaissance de tous les habitants de la ville, qui » aiment à se persuader que l'avantage pour la ville d'être » district est dû au zèle et au génie de son député ;

« Qu'il y aurait, dès ce soir, une illumination générale en » l'honneur de l'Assemblée Nationale et de M. Le Sacher ;

« Qu'il serait chanté, dimanche prochain, une messe en » musique avec un *Te Deum* en actions de grâces ;

« Qu'il serait allumé des feux de joie sur la place publique, » la troupe assemblée sous les armes, et qu'il y serait dressé » une pyramide portant pour inscription : *Vive l'Assemblée* » *Nationale, Vive le Roi, Vive Le Sacher de la Palière ;*

« Qu'il serait fait le soir une illumination générale ;

« Que MM. les Electeurs du bailliage de Mortain seraient » invités de se réunir ce jour-là, aux communes de la ville, » pour y faire ensemble une adresse de remerciements à » M. Le Sacher ;

« Qu'enfin, des adresses de remerciements lui seront envoyées » en original, après avoir été inscrites sur les registres de la » Municipalité, pour y servir de monument d'une recon- » naissance éternelle. »

» Suivent 68 signatures. »

Malgré l'expression de reconnaissance éternelle employée au nom de la population Mortainaise par les signataires de ce procès-verbal, nous doutons que l'on se rappelle à qui est due en majeure partie l'existence de l'arrondissement de Mortain. Nous avons donc désiré rendre un dernier hommage à la mémoire de ce magistrat qui sut se dévouer pour son pays d'adoption, en rappelant les souvenirs de son existence généreuse et qui fut utile à ses contemporains. Son nom mérite d'être inscrit aux premiers rangs sur le livre d'or de Mortain.

Trois frères Le Sacher se trouvaient dans la ville de Mortain aux dix dernières années du XVIIIe siècle. Ils se distinguaient entre eux par les noms des terres qu'ils possédaient : La Palière, La Gonterie, et Le Mezeray (1).

Les divers arrêtés pris par Bouret, député envoyé en mission à Mortain, le 16 janvier 1794 (2), nous indiquent ces trois frères : Denis-Gabriel Le Sacher de la Palière, Jean-Victor Le Sacher de la Gonterie (3), et Julien Le Sacher du Mezeray, qui obtinrent de lui, le premier la présidence du tribunal du district, le deuxième une place au comité de surveillance et le troisième le titre d'assesseur de la justice de paix urbaine.

La Gonterie s'était consacré à l'art militaire. Le 24 décembre

---

(1) La Palière est située à Romagny, près de la route nationale de Mortain à Saint-Hilaire-du-Harcouët, entre les villages des Quatre-Mazures et de la Giffardière. — La Gonterie se trouve en la paroisse de Husson, canton du Teilleul. — La situation du Mezeray nous est inconnue.

(2) Voir la *Revue de l'Avranchin*, année 1900, n° 1, p. 8.

(3) Nous avons connu sa veuve qui habitait chez les Religieuses Ursulines de Mortain, où elle est morte. Nous avons eu aussi des relations avec le fils de cette dame qui demeurait à Husson.

(4) Nous avons connu également du Mezeray. Il était de très petite taille.

1789, il avait les épaulettes de capitaine de la Milice nationale de Mortain, dont de La Chambre de Vauborel et Anfray de la Cotentinière étaient les commandants en chef et en second.

Du Mezeray devait être docteur-médecin. Le 3 septembre 1789, il fut élu officier municipal à Mortain, pour y représenter la subdivision du Rocher. Peu de mois après, le 26 janvier 1790, avec l'abbé Boursin, Béchet de la Mortière, Porphyre-Jacquemont et Durand, il fut de nouveau maintenu dans cette fonction. Le 6 floréal, an VI, (25 avril 1798), il fut proclamé président de l'Assemblée primaire du canton de Mortain en remplacement de Guesdon, démissionnaire, qui venait d'être élu député au Corps législatif.

L'année suivante, jour pour jour, il dut procéder à l'installation d'Esnoul, nommé pour lui succéder.

Le 30 août 1792, des passeports avaient été délivrés à la Mairie de Mortain à Denis-Gabriel Le Sacher de la Palière et à Julien Le Sacher du Mezeray, pour se rendre à Coutances (1).

Quant à Le Sacher de La Palière, les mandats qu'il reçut de ses concitoyens furent beaucoup plus importants et son rôle fut plus considérable que celui de ses frères. Tous devaient être nés à Paris et nous ignorons les circonstances qui les avaient amenés à Mortain, où tous habitèrent.

Denis-Gabriel Le Sacher de La Palière s'était fait inscrire comme avocat sur la liste du bailliage de cette ville. Aussitôt il y fut remarqué par son influence prépondérante. Effectivement il fut bientôt député à l'Assemblée des Etats-Généraux par les électeurs du bailliage de Coutances : il y représenta le Tiers-Etat. Ouverte à Versailles, le 5 mai 1789, elle se forma en Assemblée Constituante, le 17 juin suivant.

Le Sacher apposa sa signature au Serment du Jeu de Paume, le 20 juin, et accompagna le roi Louis XVI, lors de son entrée à Paris, le 16 juillet. Il fut membre du Comité féodal, le 9 octobre 1789, et demanda un congé qu'il obtint le 15 juin 1790 (2).

Dès le 3 septembre 1789, à la première organisation des

---

(1) Registres originaux de la Mairie de Mortain.
(2) Procès-verbaux de l'Assemblée Constituante.

Municipalités françaises, il fut élu Maire de Mortain, par acclamation. Il a donc été le premier maire de cette ville. Mais son éloignement ne lui permettant pas d'exercer ses fonctions, il voulut démissionner et, le 26 janvier 1790, il fut remplacé par Duhamel.

A la fin de cette même année, Le Sacher, Lemoine de Villeneuve, Le Rebours, Boutry et Duhamel étaient nommés juges au tribunal du district de Mortain et leurs commissions, datées de Paris, le 8 novembre 1790, étaient déposées sur le bureau du Conseil général de la commune de Mortain. Leur installation eut lieu le 15 décembre, en présence des officiers municipaux de Mortain, aussi bien que de ceux de Vire et d'Avranches, qui en avaient reçu l'invitation. Le Sacher de La Palière fut choisi par ses collègues pour être leur président.

Le 16 janvier 1794, le proconsul Bouret le maintint dans ce titre, tandis qu'il révoqua tous les juges de leurs sièges.

Après quelques années d'exercice, il fut appelé comme juge au tribunal du département de la Manche, qui siégeait à Coutances (1). Il n'abandonna jamais cette fonction.

Enfin, il mourut à Romagny, le 23 mai 1799, dans son habitation pittoresque de la Fieffe Mabire, qu'il avait fait construire dans la vallée enchanteresse de la Cance, sur le versant d'une colline couronnée de rochers abrupts, en face de l'ancienne forteresse et du vieux donjon des comtes de Mortain (2). Cette demeure de laquelle dépendait la petite cascade torrentueuse, qui a mérité aux sites voisins de la ville leur réputation de Suisse normande, a été détruite lors de la confection du chemin de fer de Vire à Fougères, et avec elle a disparu le dernier souvenir qui rappelait toujours le nom de cet homme de bien que fut Le Sacher de la Palière.

Hippolyte SAUVAGE.

---

(1) Registres originaux de la Mairie de Mortain.

(2) Le donjon existait encore au temps de Le Sacher. Semblable à celui de Domfront et carré comme lui, il n'a été démoli qu'en 1793. La dernière tour de la forteresse du XIe siècle fut abattue dans la semaine de Pâques de l'année 1838.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

ORIGINAL AUX ARCHIVES MUNICIPALES DE LA VILLE DE MORTAIN (ANNÉE 1795)

Mortain, le 1er Frimaire, an IV.

Le Général de Mars, aux Officiers municipaux de Mortain.

J'ai reçu, citoyens, la lettre que vous m'avez écrit hier, dans laquelle était jointe une pièce, signée Sonnet, que je vais de suite faire passer au Général Le Bley, dont la réponse servira de base à celle que je vous adresserai en conséquence.

Je ne puis m'empêcher de vous observer que la place de Mortain n'est nullement susceptible d'être palissadée ; que les redoutes sont pareillement inutiles, puisque cette place est commandée par deux côtés, et que ce n'est que le rassemblement des troupes que j'ai demandé plusieurs fois, qui peut mettre Mortain à l'abri d'un coup de main.

D'ailleurs, venant de rétablir les principales communications de Mortain avec Domfront et Avranches, je crois avoir fait tout ce qu'il m'était possible de faire.

Je vous invite donc à rappeler à l'ordre tout citoyen qui chercherait à provoquer la méfiance sur mes opérations militaires que j'ai soumises à mes chefs et à qui je dois seulement compte de ma conduite, qu'ils ont approuvée.

Salut et fraternité.

Le Général de brigade,

LOUILLOT DE MARS.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4e TRIMESTRE 1900

Bulletin n° III part 1 of the Natural History Survey of the Chicago Academy of Sciences (The Mollusca).

Museo Nacional de Costa-Rica : Informe del secundo semestre y fin de ano economico 1898 à 1899. Informe de 1899 à 1900.

Bulletin de la Société Les Amis des Sciences et Arts de Rochechouart. — Tome X, nos II et III.

Bibliographie des Travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique par Robert de Lasteyrie, membre de l'Institut. — Tome III, 3e livraison.

Revue historique et archéologique du Maine. — Tome 47e. — Année 1900, premier semestre.

Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France. — Tome 10, 3e trim. 1900.

Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn, n° 4, juillet-août 1900.

Le Chercheur des Provinces de l'Ouest. — Nos d'octobre et novembre 1900.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques. Année 1900, 2e livraison.

Bulletin trimestriel de la Société d'histoire naturelle de Mâcon, n° 17, 1er décembre 1900.

Bulletin du Comité des travaux historiques et scientifiques ; section des scientes économiques et socialess — Année 1899.

L'Abbaye de Notre-Dame-du-Vœu, près Cherbourg, par l'abbé Louis Couppey, curé de Clitourps (Manche).

Cette brochure nous a été remise en séance, de la part de l'auteur, par M. Ferdinand Guéroult, l'un de ses parrains, comme membre titulaire de notre Société. M. Albert Legrin, de Cherbourg, a bien voulu se charger d'en rendre compte.

Mémoires de la Société nationale des sciences naturelles et mathématiques de Cherbourg. — Tome XXXI.

Ce volume commence par un très savant article de M. Bertin, directeur des Constructions navales, intitulé : *Position d'équilibre des navires sur la houle.*

Bulletin et Mémoires de la Société archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. — Tome XXIX.

Ce volume est en grande partie consacré aux *anciennes faïenceries rennaises* dont il contient une douzaine de très belles planches.

Anciens registres paroissiaux de Bretagne, par l'abbé Paul Paris-Jallobert.

Fleurigné, Noyal-sur-Brutz, Saint-Malo (sixième fascicule).

On trouve à Fleurigné, près de Fougères, deux noms de l'Avranchin : 1° une branche des Avenel, seigneurs de Villauran, à Louvigné-du-Désert, et de Patrion, en Fleurigné ; 2° un de la Binolais, sieur de la Polinière, décédé de mort violente, le 21 août 1680. A Saint-Malo, un Godefroy, originaire de Normandie, marié en 1589 à Josseline de Beaubois, et un autre Godefroy, de Coutances.

Bulletin historique et philologique du Comité des travaux historiques et scientifiques. — Année 1899, nos 3 et 4.

Ce bulletin contient, à la page 452, une notice sur M. *Eugène de Beaurepaire*, notre regretté confrère (voir le Tome IX de la *Revue de l'Avranchin*, p. 283-284). On renvoie à l'appréciation de son caractère et de ses travaux, par M. Félix, dans le dernier cahier du *Bulletin* de la Société de l'histoire de Normandie.

La Revue Normande, nos 2 à 8, 1900.

Cette Revue, imprimée à Alençon, chez Herpin, 9, rue du Cygne, nous a demandé l'échange de nos publications. M. Armand Gasté y a fait insérer, dans les nos 5 à 8, *Le Sacré Hymen*, du berger Dorothéon et de la belle Florénée, et autres poésies, par Jean de Larcher, poète « Avranchinois ».

C'est un avocat de Tulle, M. Raymond Toinet, qui a communiqué à M. Gasté le rarissime petit in-12 de Larcher, imprimé à Nantes, chez Pierre Doriou, en 1602.

P. 128, on cite parmi les économistes normands, Nicolas Chrestien, sieur des Croix, que l'on trouve, quelques années après 1608, curé de Champcervon, canton de La Haye-Pesnel, et qui était encore curé de cette paroisse en 1620.

P. 96, on pose les questions suivantes : 1° A quelle époque fut établie à Pontorson l'imprimerie Jean de Fèvre et pendant combien de temps y eut-il, avant 1685, des imprimeurs dans cette ville ? 2° Enoncer les principales publications sorties de leurs presses.

Le Directeur de *La Revue Normande* est M. Blaizot, membre correspondant de notre Société, depuis le 15 avril 1886, 33, rue de Lancrel, à Alençon.

Le 39e Congrès des Sociétés savantes s'ouvrira, à Nancy, dans la salle Poirel, le mardi 9 avril prochain, à deux heures précises. Ses travaux se poursuivront dans les journées des mercredi 10, jeudi 11, et vendredi 12 avril.

Le samedi 13 avril, le Ministre de l'Instruction publique présidera la séance générale de clôture.

Les délégués des Sociétés savantes paient place entière à l'aller, mais leur voyage de retour s'effectue gratuitement.

L'Abbaye de N.-D.-du-Vœu, près Cherbourg

Notre confrère M. l'abbé Louis Couppey, curé de Clitourps (Manche), est un infatigable chercheur. A une de nos dernières séances, je rendais compte de son travail sur le Prieuré d'Héauville, aujourd'hui j'ai à vous parler de la brochure qu'il vient d'éditer sur l'abbaye de Notre-Dame-du-Vœu, près Cherbourg.

Cette abbaye, disparue comme tant d'autres, était située à l'extrémité ouest actuelle de Cherbourg : les bâtiments qui existent encore sont occupés par l'arsenal de la guerre et la caserne Martin des Paillières, où est logé un régiment d'infanterie coloniale. Le souvenir de l'abbaye est encore conservé par la rue de l'abbaye et par l'église Notre-Dame-du-Vœu deuxième paroisse de Cherbourg.

Depuis le XIIe siècle jusqu'au 12 octobre 1774, l'abbaye de Notre-Dame-du-Vœu était desservie par des chanoines de Saint Augustin.

Quelle est son origine ? Des écrivains qui s'en sont occupés, les uns y veulent voir la restauration d'un très ancien monastère, restauration faite d'abord à la suite d'un vœu par Guillaume le Conquérant, reprise un peu plus tard et menée à bien par l'impératrice Mathilde, fille du duc-roi Henri Ier ; les autres voient dans la fondation de cette abbaye le résultat d'un vœu personnel à Mathilde et une œuvre absolument indépendante de celle de son grand-père.

Le savant auteur expose ces deux opinions qu'il appuie de nombreuses recherches et il finit par se ranger à la deuxième, savoir : que l'impératrice Mathilde est seule fondatrice de l'abbaye du Vœu. Cette opinion est du reste conforme à la tradition.

Le travail de M. l'abbé Couppey est des plus intéressants et nous ne saurions trop engager à le lire attentivement.

A. LEGRIN.

Le Gérant : JULES DURAND.

Avranches. - Imp. Typ. & Lith. JULES DURAND

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

Littérature, Sciences et Arts

DES ARRONDISSEMENTS D'AVRANCHES & DE MORTAIN

SÉANCE DU JEUDI 14 FÉVRIER 1901

A DEUX HEURES

à la Mairie, Bureau de la Justice de Paix

Président : M. ALFRED DE TESSON
Secrétaire : M. JULES DURAND

Etaient présents : MM. Albert LEGRIN, Président du Tribunal civil et Sosthène MAUDUIT, Conseiller Général, Maire de Saint-Martin-des-Champs, *Vice-Présidents ;* le baron Henri de Tonge, *Trésorier* ; BOUTRY-LAFRÉNAYE, Receveur principal des Postes et Télégraphes, en retraite ; LEBEL et THÉBAULT, anciens libraires ; *Administrateurs ;* GUÉROULT, Professeur d'Anglais au Collège.

ORDRE DU JOUR

1. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.
2. — Présentation de sept nouveaux Membres titulaires.
3. — Dépouillement de la Correspondance. — Nécrologe.

LECTURES

4. — *Lettre* de Mgr Deschamps du Manoir, *au sujet de l'arrestation à Granville du prince Jules de Polignac, en 1830.*
5. — *Passage à Mortain, en 1848, du duc de Montpensier, de la duchesse de Nemours et de ses deux enfants,* par M. Hipp. Sauvage.
6. — *Après la guerre de Cent-Ans. Le pont du Pontaubault,* par M. Hipp. Sauvage.
7. — *Une descente des Anglais dans l'île de Chausey, en 1695,* par M. Paul Le Cacheux.
8. — *La Chouannerie Avranchine et Granvillaise,* par Mgr Deschamps du Manoir.
9. — *Ma Muse,* par M. Jourdan-Lavigne.

I

Le Secrétaire donne lecture du procès-verbal de la dernière séance qui est adopté sans observation.

II

Sont ensuite proclamés membres titulaires :

1° M. l'abbé Godefroy, chanoine titulaire, Directeur et professeur de philosophie au Petit-Séminaire de l'Abbaye-Blanche, à Mortain, auteur d'une histoire de France très complète et d'une étude sur la baronnie de Torigni-sur-Vire, présenté par M. H. Le Faverais, Président honoraire du Tribunal civil de Mortain et par le Président ;

2° M. Ernest de Larturière, acquéreur du château de Brécey, demeurant à celui du Houx, à Mortain ;

3° M. Jean de Larturière, son fils, même adresse ;

4° M. Delaunay, avoué, Maire de Mortain ;

5° M. Henri Josset, avocat, adjoint au Maire de Mortain ;

6° M. Camille Jamont, Grande-Rue, à Mortain.

Ces cinq nouveaux membres, présentés par MM. Hipp. Sauvage et Henri Le Faverais.

7° M. l'abbé Grandemange, vicaire de la Basilique de Saint-Gervais à Avranches, présenté par M. Sosthène Mauduit, vice-président, et par M. le capitaine Louvel.

III

Pont-Audemer, 12 Février 1901.

En Pont-Audemer, petite Venise,
Où, le long des murs, jasent les ruisseaux,
Où la mélodie ainsi s'éternise,
Où chantent les cœurs comme les oiseaux,

La Société d'Archéologie
Qui se tient là-bas, en plein Avranchin,
Vient me convoquer comme si (magie !)
D'Avranches j'étais resté citoyen.

D'Avranches parti, rapide hirondelle,
(Ainsi le voulut la force du sort),
Aux amis laissés je serai fidèle :
Car, le souvenir jamais ne s'endort.

Merci donc, merci de votre pensée :
Ah ! qu'elle survive aux âpres hivers !
Non, mon âme n'est pas encor glacée.
Si vous en voulez, vous aurez mes vers.

EMILE ASSE.

Le baron Louis de Carbonnel, sénateur de la ville de Drossen près de Francfort-sur-l'Oder (Allemagne), écrit que son grand-père, le général français Jacques-Ernest de Carbonnel, est né à Avranches, et demande que l'on veuille bien lui trouver son acte de naissance entre 1750 et 1780. — Dans les anciens registres des trois paroisses d'Avranches, nous n'avons trouvé aux baptêmes de ces trente années, et même de 1700 à 1789, que des Carbonnet qui ne sont pas précisément des Carbonnel.

Mgr Deschamps du Manoir nous écrit, le 17 janvier 1901, de Naples, où ce jour s'appelle le cœur de l'hiver et ramène l'ouverture du Carnaval. Le peuple allume des feux dans les rues en l'honneur de Saint Antoine, protecteur contre les incendies. Ces feux s'alimentent avec les meubles hors de service du voisinage, et débarrassent les maisons d'un encombrement inutile.

Informée par M. P. Le Verdier, 47, boulevard Cauchoise, à Rouen, de l'hommage que l'on se propose de rendre à M. Charles de Beaurepaire, notre savant compatriote, archiviste de la Seine-Inférieure depuis cinquante ans, la Société s'associe d'avance à cet hommage en y souscrivant pour une somme de cinquante francs.

Sur la demande de M. Le Grin, archiviste-trésorier de la Société nationale académique de Cherbourg, 12, rue Auvray, elle vote aussi une somme de vingt francs pour contribuer à l'acquisition d'un objet destiné à être offert à son vénéré Président, M. le commandant Jouan, capitaine de vaisseau en retraite, à l'occasion de ses 80 ans.

Ce souvenir a consisté en un bronze représentant un Gaulois fièrement campé, les mains appuyées sur sa hache d'armes.

Lettres de MM. Blaizot, d'Alençon ; Le Cacheux, de Saint-Cloud ; l'abbé Cholet, curé de Saint-Pair-du-Mont ; Le Faverais, de Mortain ; Gauché, de Paris ; Lanfranc de Panthou, de Caen ; Leduc, de Torigni-sur-Vire ; Julia Levallois, de Paris ; Maillard, de Saint-Sénier-de-Beuvron ; Osmont de Courtisigny, de Cherbourg ; le capitaine Paimblant du Rouil, de Bayeux ; Perrin, de Paris ; l'abbé Pigeon, de Coutances ; le docteur Roger, du Havre ; Hipp. Sauvage, de Neuilly ; de Valroger, de Paris.

M. Albert-Ferdinand-Paul Juin, ingénieur, né à Ducey, le 31 mars 1843, est décédé à Montmorency (Seine-et-Oise), le 9 novembre 1900, dans sa 58e année.

M. Alphonse Lemonnier, professeur en retraite, né à Roucamps (Calvados), le 15 août 1831, est décédé le 6 février 1901, à Saint-Pair-du-Mont, dans sa 70e année (Voir pour ses articles la page 336 du Tome IX de la *Revue* et la page 229 du Tome X. Son prénom était bien Alphonse et non Auguste comme on l'a imprimé à tort).

IV

A M. Hipp. SAUVAGE

MONSIEUR,

Je vous remercie de la manière dont vous avez parlé de mes pauvres publications dans le dernier numéro de la *Revue de l'Avranchin*, sans pourtant pouvoir accepter tous vos éloges, que je ne sens que trop ne pas mériter. Cette lettre m'a rappelé nos relations épistolaires, quand vous résidiez à Couptrain et à Le Louroux-Béconnais, de 1862-69, sur divers sujets littéraires ou historiques, dont nous nous occupions alors. Je conserve *con amore* ces épîtres ainsi que divers de vos ouvrages, que vous voulûtes bien m'envoyer.

« L'homme ne sait le tout de rien », disait Pascal. Ce mot s'applique aux travaux historiques, et un des avantages de notre Société d'Archéologie est de permettre à ses membres de faire connaître ce qu'ils savent sur les sujets traités par leurs collègues, de sorte que la *Revue* et les *Mémoires* deviennent une source précieuse de notes sur l'histoire locale.

Vous regrettez, Monsieur, que je n'aie pas indiqué la demeure où fut arrêté le Prince de Polignac. Mon cadre se bornait à la haute ville, et ce drame déplorable se passa dans les faubourgs. Voici ce qu'on en racontait à Granville, dans mes jeunes années, voisines de ce fait historique.

M. de Polignac s'arrêta quelque peu à Saint-Jean-le-Thomas, chez la baronne de la Martinière ; puis il gagna Granville à travers la lande de Beuvais avec la Comtessse de Saint-Fargeau. Si le Prince, qui parlait parfaitement l'anglais, fût descendu à l'*Hôtel des Trois-Couronnes*, en se donnant pour un lord désireux de s'embarquer pour Jersey, il eut trouvé *subito* un bateau pour l'y transporter, d'autant que la Mairie était encore aux mains de M. Le Mengnonnet, royaliste dévoué. Au contraire,

pendant que Mme de Saint-Fargeau allait à l'hôtel, le Prince choisit une gargotte du Port. Les allées et venues entre ces deux hôtelleries, les belles bagues de M. de Polignac et son grand air éveillèrent la curiosité et les soupçons. Trois jeunes écervelés crurent avoir là une occasion de faire carrière, et arrêtèrent le Prince. L'émissaire qu'ils envoyèrent à M. Le Mengnonnet fut fort mal reçu ; mais la gendarmerie intervint, et l'arrestation fut maintenue. Ces jeunes gens furent trompés dans leurs calculs intéressés, qui auraient pu coûter sa tête au Président du Conseil des Ministres. Louis-Philippe, fort ennuyé de l'embarras de ce procès, qu'il aurait été heureux d'éviter, ne leur accorda rien, et l'opinion publique, sans distinction de partis, ne leur pardonna pas ce coup de tête. Deux restèrent célibataires et le troisième ne se maria qu'au seuil de la vieillesse avec une jeune fille sans dot. Les bonnes Granvillaises voyaient là un châtiment céleste. Le *Charivari*, dont les caricatures, vous le savez, désopilaient l'opposition à la Monarchie de Juillet, représenta cette arrestation avec deux seuls des trois jeunes gens qui y avaient pris part. Leurs noms y sont un peu altérés à dessein, mais pas assez pour empêcher de les reconnaître aux personnes du pays.

Un passage de votre lettre, Monsieur, m'a étonné. C'est quand vous dites que vous vous souvenez de la température sénégalienne de la Révolution de 1830. Je ne vous croyais pas arrivé à un âge si avancé, et la fraîcheur de votre style ne le dénote aucunement.

Adieu, Monsieur ; veuillez agréer l'assurance de mes sentiments respectueux.

Joseph du Manoir,
Prélat de la Maison de S. S. Léon XIII.

V

Mgr Deschamps du Manoir s'étonne que je puisse rappeler des faits qui remontent déjà à 1830 ; mais à cette époque j'avais déjà sept ans, et dès la première matinée de la Révolution de Juillet, ayant trouvé fermées les portes de mon institution, il me fallut traverser une première barricade que les insurgés étaient en train d'élever rue Louis-le-Grand, devant le Pavillon de Hanovre, occupé aujourd'hui par la maison Christophe, orfèvre. Mon père habitait alors à Paris, 24, rue Basse du Rempart. En rentrant à la maison, je vis sur le boulevard une foule compacte, qui s'avançait au pas de course : c'était la Révolution qui éclatait.

Dix-huit ans plus tard, je me trouvais, non plus à Paris, mais à Mortain, et là, je fus témoin du contre-coup d'une révolution nouvelle.

Tous savent qu'au lendemain du 24 février, le roi Louis-Philippe et sa famille se trouvèrent presque tous réunis à Dreux, après avoir quitté précipitamment le château de Saint-Cloud et le Grand-Trianon. Ce fut dans cette ville qu'ils apprirent l'échec de la Régence, le sac des Tuileries et la proclamation de la République.

Leur première pensée avait été de s'établir à Eu ; mais ils y renoncèrent aussitôt et ne songèrent qu'à s'embarquer pour l'Angleterre le plus tôt possible, en suivant chacun des routes différentes. Il eût été imprudent de voyager tous ensemble, car ils étaient plus d'une douzaine.

Ils s'empressèrent alors de se munir de passeports qui leur furent délivrés sous des noms supposés, à la mairie de Dreux, puis visés à la Sous-Préfecture. Ensuite ils se dirigèrent, le roi et la reine vers Honfleur, sous les noms de M. et Mme Lebrun, accompagnés du général de Rumigny. La princesse Clémentine et son mari, le duc de Saxe-Cobourg-Gotha, prirent la direction d'Eu, puis de Boulogne-sur-Mer, avec leurs trois enfants. En sens inverse, le duc et la duchesse de Montpensier, la duchesse de Nemours et les deux enfants de celle-ci, partirent pour Granville.

Dans la matinée du 27 ou du 28 février, deux ou trois jours plus tard, j'étais de faction, commandant le poste de la garde nationale de Mortain, établi à la mairie. A mon arrivée,

j'aperçus en face de l'église une berline que je reconnus pour être l'une de celles de l'ancienne cour royale. Puis une heure après, je la vis atteler de chevaux de poste. Bientôt deux dames et deux enfants qui sortaient de l'hôtel où ils avaient dû déjeuner, s'y installèrent. Un monsieur qui m'était absolument inconnu, se plaça près du cocher : c'était le duc de Montpensier et les deux enfants étaient le comte d'Eu et le duc d'Alençon.

Très simplement je m'approchai de la portière et reconnaissant la duchesse de Nemours, que deux ans plus tôt j'avais vue plusieurs fois et dont la merveilleuse beauté m'avait frappé, je me bornai à faire un salut respectueux.

Il ne m'eut pas convenu de réclamer de ces voyageurs la vérification de leurs papiers, ni de provoquer une esclandre près du maire, du chef du parquet ou du simple commissaire de police. On eut pu ne pas ajouter foi à mes déclarations que je reconnaissais l'attelage et les personnages qu'il contenait ; je fis instantanément la réflexion que s'ils n'étaient pas en règle, ils pouvaient aller se faire *pendre ailleurs qu'à Mortain*. Je me rappelai l'arrestation fâcheuse de Polignac à Granville et surtout celle à jamais déplorable de l'infortuné Louis XVI à Varennes. Je me retirai donc et les princes partirent sans encombre.

Peu de jours après, j'étais à Vire et je faisais part à M. de la Haye, président du Tribunal de cette ville, de l'impression que j'avais éprouvée lors du passage de la berline de la cour à Mortain. Il me répondit que l'on avait été prévenu effectivement de son passage, soit par Flers, soit par Condé-sur-Noireau, et que partout on l'avait laissée passer sans examen.

Enfin, presque dans le même temps, un maréchal-des-logis de gendarmerie venant de Granville fut promu sous-lieutenant à la résidence de Mortain, et, dans un entretien que j'eus avec M. Legrand, il m'assura que lui-même avait vérifié les passeports très réguliers de ces mêmes personnages qui s'embarquèrent sous la protection des autorités, à bord du paquebot « Le Jersey ».

Et cependant on avait la certitude de leurs identités véritables.

Je me félicitai alors d'avoir dans cette circonstance observé une extrême circonspection. Jamais jusqu'ici je n'ai relevé ces faits qui sont l'un des épisodes secrets et intimes de Mortain.

Hippolyte SAUVAGE.

VI

APRÈS LA GUERRE DE CENT ANS

LE PONT DU PONTAUBAULT

L'Ecole historique actuelle, dont nous nous efforçons de suivre les enseignements, s'est donné pour but de répandre la lumière, toute la lumière possible autour d'elle, sur les événements du passé. Cette lumière elle la demande aux documents originaux mêmes, avec un souci d'exactitude dont nos devanciers d'il y a cinquante ans, à de rares exceptions près, n'étaient pas animés au même degré que nous.

Cette école ne recule devant aucune recherche. Grâce à elle, des documents dont on ignorait l'existence sont sortis des chartriers des familles ; et grâce à elle aussi, les Archives de l'Etat nous livrent chaque jour leurs secrets. Aux Archives nationales de France, aux dépôts des Ministères de la Guerre, de la Marine et des Affaires étrangères, à la Bibliothèque Nationale de la rue Richelieu, section des Manuscrits, à celles de l'Arsenal et de la Mazarine, dans les Archives départementales enfin, d'innombrables chercheurs de vérité s'agitent, travaillent, compulsent et nous leur devons les plus importantes découvertes. Ce qui se passe en France s'accomplit de même en Allemagne, en Espagne, en Italie, en Russie et dans tous les pays où l'on sait qu'existent des dépôts documentaires et où ils restèrent trop longtemps sans être exploités. Je dois ajouter, pour être complet, que cette ardeur s'est trouvée secondée par certains collectionneurs qui ont su favoriser ces études en offrant à leur clientèle de savants quelques épaves échappées à la destruction.

C'est ainsi que j'ai pu retrouver chez des bouquinistes divers autographes de nos vénérés Evêques d'Avranches et quelques chartes qui pourront trouver leur place dans un portefeuille que j'ai transmis récemment à la Bibliothèque de la ville d'Avranches.

Aujourd'hui je désire présenter l'une d'elles à notre chère Société. Elle concerne le pont du Pontaubault, qui est incontestablement le plus renommé et le plus vieux de toute la contrée.

Aucun de nos chroniqueurs n'a pu jusqu'ici en fixer les origines, qui sont un véritable mystère. Pour la première fois, nous produisons une date incontestable des importantes réparations qui y furent faites en décembre 1460. Ce fait ne saurait être suspect ; il doit être acquis que c'est ce même pont, réparé au xve siècle, qui subsiste encore actuellement, mais que des travaux considérables exécutés vers 1840, ou 1842, ont rendu méconnaissable, tant sa transformation a été complète.

Le Héricher (1), qui s'est fait imprimer en 1845, en a fait la description exacte *de visu* : « Il était très étroit, dit-il. » Plusieurs de ses arches étaient en ogive, et ses tailloirs, au » coin revêtu de dalles imbriquées, s'élevaient comme des » clochetons jusqu'aux bords des parapets. Dans l'élan de ses » quinze arches, il saisissait ses rivages. Une restauration » récente l'a considérablement élargi ; elle a enterré deux arches, » cintré les voûtes, abaissé les tailloirs et aiguisé les angles. » C'est maintenant un pont large, solide, régulier, un peu dur » à l'œil, comme en sait faire l'ingénieur de notre époque. »

Ces détails font parfaitement comprendre les variations qui existent dans les trois périodes que représente le pont du Pontaubault. A l'origine de sa construction, l'on avait dû adopter l'architecture romane, c'est-à-dire la forme architecturale du demi-cercle ; les quelques arches ogivales, qui formaient variété sur l'ensemble du monument, devaient être de la réfection opérée en 1460 ; enfin l'ensemble actuel est uniforme avec des cintres partout. Mais les assises qui subsistent toujours

---

(1) **Le Héricher.** ***Avranchin historique et monumental.*** **1845. Art. Le Pontaubault.**

de cette construction remontent ainsi jusqu'aux XIIe et XIIIe siècles : c'est un âge assez respectable.

Quant à dire ce qui existait antérieurement en cet endroit sur la rivière de Sélune, il est peu facile de l'affirmer. Cependant les trois cents monnaies du Haut-Empire, trouvées en 1840, autorisent à préciser que les Romains auraient dû construire eux-mêmes un autre pont qui avait eu une fort longue existence.

De toute antiquité, le Pontaubault se trouvait être un passage des plus fréquentés entre la Normandie et la Bretagne, au point précis où la Sélune quitte la terre ferme pour se jeter dans les grèves mobiles du Mont Saint-Michel. Son importance stratégique était d'autant plus grande qu'il se trouvait dans l'axe de la voie antique de *Cosedia* à *Condate Rhedonum*, passant par *Legedia*. De plus, à raison des obstacles que présentait la nature, il avait fallu donner un développement considérable d'une quinzaine d'arches, sinon même plus, à cette importante construction qui, dans ces temps reculés, passait pour une merveille.

Aussi les populations étonnées de la hardiesse de ce pont, qui bientôt eut atteint une illustre renommée, virent-elles dans son édification une immixtion surhumaine des nymphes ou des fées aux temps mythologiques, et plus tard une ingérence diabolique à l'époque des ferveurs catholiques, dans ces mêmes siècles où les peuples se figurèrent que Satan seul avait pu élever vers le ciel le Mont Saint-Michel et ses merveilleuses créations.

La poésie elle-même voulut lui apporter son tribut d'admiration et propager le culte des récits légendaires. Et le poète Avranchais, Jean de Vitel (1), n'a eu garde d'observer le silence sur toutes ces fantaisies.

Des chroniqueurs sérieux, le Docteur Cousin (2), l'abbé Desroches (3) etc., etc., tout en rejetant ces fables, ont cependant reproduit une tradition qui veut que le Pont du Pontaubault ait été construit par les ordres de la duchesse Anne de

---

(1) Les exercices poétiques de Jean de Vitel.
(2) *Hist. de la Normandie*, Manuscrits de la Bibliot. d'Avranches.
(3) *Histoire du Mont Saint-Michel*, tome 2, chap. XIV.

Bretagne, devenue l'épouse des rois de France Charles VIII et Louis XII. Cousin ajoute même que cette princesse aurait eu l'honneur d'y passer la première lorsqu'il fut achevé. Franchement on ne saurait expliquer à quel titre Anne de Bretagne aurait eu à s'occuper de ce pont qui était situé en Normandie, absolument en dehors de ses domaines personnels.

Nul de ces récits, nulle de ces fables ne sauraient tenir debout devant le petit feuillet de parchemin que tous peuvent lire aujourd'hui. Il démontre jusqu'à l'évidence que le Pontaubault, déjà très ancien, fut « *en nécessité* (de) *repparer en tout ou partie, au* » *mois de décembre 1460, et que la somme de cinq cens livres tournois* » *fut ordonnée* (1) *à mettre et emploier en la repparation dudit pont.* »

Or, Anne de Bretagne n'était pas même née lorsque fut rédigé, signé et scellé cet écrit. Elle ne vint au monde qu'en 1476 et de sa vie probablement elle ne voyagea dans la région d'Avranches. Avec ma petite charte, j'aurai donc fait disparaître et s'évanouir la légende nébuleuse et reconstitué les faits historiques dans leur sincérité.

Cependant je tiens à faire remarquer que Le Héricher, en admettant que le Pont du Pontaubault, avec ses arches ogivales et ses tailloirs en forme de contreforts pouvait bien remonter à Charles VIII, ne s'était pas sensiblement trompé ; pour une époque remontant à environ quatre cents ans, ce n'était pas commettre une erreur appréciable. En réalité, la restauration que signale l'acte du 6 décembre 1460 remonte aux derniers temps du règne de Charles VII.

Je présente ce document sans y ajouter le moindre commentaire ; il n'en a pas besoin. Sa lecture suffit pour écarter le moindre doute possible : il est d'une limpidité parfaite. Pourtant il convient de noter qu'au temps de sa rédaction l'administration du service des postes n'existant pas encore, il avait fallu envoyer un courrier spécial d'Avranches à Chinon, vers le roi, pour obtenir de Sa Majesté l'ordonnancement de la somme nécessaire pour la réfection du Pontaubault.

Voyons maintenant par suite de quels événements il fallut avoir recours à des réparations d'une certaine importance pour notre pont.

---

(1) Aujourd'hui, on dirait *ordonnancée*.

Il ne semble pas que jamais il ait été atteint par des avaries très sérieuses causées par les eaux des grèves du Mont Saint-Michel. Les causes doivent en être uniquement aux guerres du moyen-âge qui furent fréquentes entre la Normandie et la Bretagne. Elles eurent surtout un caractère très vif d'acuité pendant la guerre de Cent-Ans.

Le Héricher, ainsi qu'Eugène de Beaurepaire (1) ont rappelé l'un et l'autre, d'après le récit de Guillaume de Gruel (2), qu'en l'année 1426, la garnison française de Pontorson, sous la direction d'un gentilhomme breton, nommé De Rostrenen, s'étant portée vers Avranches, eut à subir un échec formidable de la part de l'armée anglaise. Un engagement très sérieux fut livré au Pontaubault. De Rostrenen fut fait prisonnier avec *sept vingt et dix de ses gens* (3) et deux furent tués. Les historiens parlent encore de plusieurs autres rencontres armées dans ces mêmes environs, mais aucun d'eux ne donne de renseignements bien précis.

Rien d'étonnant que notre pont ait pu avoir quelques-unes de ses arches démolies, car enfin on faisait alors usage du canon. De même, l'une d'elles ou même plusieurs furent peut-être coupées volontairement, comme plus tard à l'approche des légions vendéennes se dirigeant vers Granville, afin de présenter un obstacle à l'approche de l'ennemi. Alors, si des faits semblables se présentèrent, on s'explique tout naturellement qu'après la pacification et lorsque les Anglais eurent abandonné la Normandie, le roi Charles VII ait eu à cœur de réparer les désastres causés par l'étranger.

Le Pont de Pontaubault méritait à tous égards cette déférence de la part du souverain auquel l'histoire a déféré le surnom très flatteur de Victorieux.

Hippolyte SAUVAGE.

---

(1) *La Normandie monumentale et pittoresque* (Manche). Le Havre, Lemale, éditeurs. 1899. p. 88.

(2) *Hist. du connétable de Richemont*, collect. Petitot., t. VIII, p. 438.

(3) C'est-à-dire avec 150 de ses soldats, si nous ne faisons pas erreur de calcul.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

6 Décembre 1460 (1)

Es assises Davranches tenues audit lieu par nous Jehan de Rosel lieutenant general de noble homme Oudet Daidie escuier d'escurie conseiller et chamberlen du Roy nostre Seigneur et son bailli de Costentin.

Lan mil IIIIe et soixante le VIe jour de decembre, Se presenta Hernier Jehannot qui en la presence de Leonard Malenffant procureur du Roy nostre dit Seigneur oudit bailliage nous dist et exposa que par ladvis et deliberacion de nous et autres gens et officiers du Roy nostre Seigneur Il avoit esté envoyé dudit lieu Davranches devant Seigneur Jehan Hardoin tresorier de France, lors estant a Chinon luy remonstrer comme il est en necessitté repparer en tout ou partie le Pontaubault pour le bien du Roy et de la chose publique et porter audit tresorier lettres de ce faisant mencion a lui envoyées par lesdits officiers et a lui baillées par Jacques Burdelot viconte dudit lieu Davranches qui lui avait commandé et commins porter les dites lettres, Auquel viconte il avoit de ce apporté responce des dites lettres par le moien duquel voyage ledit tresorier avoit ordonné mettre et emploier en la repparacion dudit pont la somme de cinq cens livres tournois en quoy ledit exposant avoit vacqué durant lespace de vingt trois jours entiers requerant pour ce provision de justice et taxacion de ce lui estre faite affin den avoir paiement.

Laquelle requeste par loppinion de la court et par ladvis et du consentement dudit procureur luy fut accordée et luy avons

---

(1) Charte en notre possession, par nous offerte à la ville d'Avranches pour sa Bibliothèque.

tauxé pour toutes les dites choses faisant à tauxer pour chacun desdits jours la somme de X sols tournois par jour qui vallent en somme toute la somme de dix livres tournois. Icelle somme ait et prendra des deniers de la dite recette.

Sy donnons en mandement et commission se mestier est audit viconte ou son lieutenant des deniers de la dite recette dudit jour il face paiement audit Jehannot. De la dite somme dessus dite tauxée et par rapportant ces presentes et quittance signée fassent que ladite somme vous sera allouée en vos comptes deduicte et rabatue de vostre dite recepte dudit compte par nos Seigneurs les gens des comptes du Roy nostre dit Seigneur à Paris Auquelz nous prions et requerons que ainsi le facent sans difficulté pour somme dessus dite.

Signature : KERDOT.

(Le sceau de cette charte a été coupé).

Au dorso : L'an mil IIIIe soixante le XIIIe jour de janvier devant Pierre Langlois tabellion à Avranches. Fut present Hernier Jehannot qui confessa avoir receu de Jacques Burdelot viconte dudit lieu la somme contenue en blanc dont il quicta le Roy notre Seigneur. A ce furent presents Jehan Landal, Signé et Jehan Lebreton.

Signature : LANGLOIS.

VII

Une Descente des Anglais dans l'île de Chausey, en 1695

On trouve dans les Mémoires de Nicolas Joseph Foucault (1), qui fut intendant de la Généralité de Caen vers la fin du règne de Louis XIV, la mention suivante concernant une descente des Anglais dans l'île de Chausey : « Au mois d'avril 1695 les » Anglais ont fait une descente dans l'île de Chausey, à quatre » lieues de Granville ; elle est très petite, déserte ; on y tire » seulement des pierres à bâtir ; celles des fortifications de » Saint-Malo en ont été tirées. »

Cette brève mention nous fait mal connaître un épisode assez curieux de nos luttes navales contre l'Angleterre, au lendemain du désastre de la Hougue (juin 1692). L'audace des Anglais ne connaissait pas de limites et nos côtes mal défendues n'étaient pas encore à l'abri d'un coup de main. Nous avons eu la bonne fortune de découvrir dans les Archives anciennes de la Marine, récemment versées aux Archives nationales, la relation officielle de cette attaque anglaise contre Chausey. Elle nous permet de raconter l'affaire telle qu'elle se passa.

Le 5 avril 1695, à deux heures du matin, cinq navires anglais, dont le principal portait 46 pièces de canon et les autres de 36 à 14 pièces, vinrent mouiller au sud de l'île, à deux tiers de portée de canon des maisons. Ils détachèrent leurs chaloupes et débarquèrent environ 300 hommes. La garnison de Chausey était réduite au minimum : quatre hommes et un chef, dont le grade n'est pas indiqué. Résister dans ces conditions leur sembla avec raison une folie. Enfermés dans le fort,

(1) Mémoires de N. J. Foucault, édit. Baudry (Collection des Documents inédits, p. 213.

les cinq Français tirèrent quelques coups de canon puis parlementèrent avec les ennemis. Le commandant anglais les croyant beaucoup plus nombreux, leur accorda tout ce qu'ils demandaient. Ils obtinrent que les maisons de l'île ne seraient point brûlées, qu'eux-mêmes ne seraient ni faits prisonniers, ni maltraités, ni dépouillés de leurs vêtements, que leur chef pourrait conserver sa grande chaloupe avec tous ses agrès, deux vaches, deux chevaux, un fusil à son choix, de la poudre et du plomb en quantité suffisante. A ces conditions seulement, ils ouvrirent leurs portes à l'ennemi. Par malheur, au cours du petit engagement qui avait précédé les négociations, le feu s'était déclaré dans une grange pleine de paille attenante à la maison. Les soldats anglais, il faut leur rendre cette justice, firent tous leurs efforts pour arrêter l'incendie ; mais ce fut en vain ; le feu détruisit plus de la moitié de la rangée de maisons. L'ennemi, avant de se retirer, dévasta l'île, il pilla et emporta tout et détruisit ce qu'il ne put emporter. Le bétail fut enlevé jusqu'au dernier, malgré la parole du commandant. Celui-ci, en quittant l'île, eut soin d'annoncer qu'il reviendrait avec une escadre plus forte piller Granville et Saint Malo ; mais pour le moment, son beau fait d'armes accompli, il s'empressa de mettre à la voile et de partir à la recherche d'une proie plus facile.

Le document publié ci-dessous est la lettre même adressée à l'intendant par le commandant de la petite garnison française de Chausey. Foucault en transmit une copie à M. de Seignelay, ministre secrétaire d'état de la marine, qui la versa dans les archives où elle figure actuellement.

Paul Le Cacheux.

Relation de ce qui s'est passé lors de la descente des ennemis à l'isle de Chauzé. (Copie d'une lettre escritte de l'isle de Chause à M. Foucault, le 13 avril. — Joint à la lettre de M. Foucault, intendant de la Généralité de Caen, du 15 Avril 1695).

Monsieur, je prends la liberté de vous donner advis de l'infortune qui m'est arrivée le 5e de ce mois par la descente en cette isle, que les ennemis au nombre de plus de 300 hommes armés y ont faite et qui y avoient mesme descendu quatre pièces de canon avec leurs chaloupes de cinq navires anglois de différentes grandeurs, dont l'admiral avoit 46 pièces de canon et les autres depuis 36 jusqu'à 14 pièces, lesquels navires vindrent mouiller à 7 heures du matin au sud de l'isle, à 2/3 de portée du canon des maisons, et en mouillant tirèrent sur nous deux coups de canon, et ensuitte lansèrent leurs chaloupes de leurs bords où tout le monde s'embarqua et vindrent à terre où ils se séparèrent en trois différents endroits, comme en triangle aux trois costés de la maison, où aussitôt ils formèrent trois bataillons ; après leur avoir tiré quelque descharge de canon et de mousqueterie dans le mesme temps de leur circonvallation, mais ne pouvant résister moy cinquième contre une si grande supériorité de forces et d'ennemis, après qu'ils m'eurent fait sommer par deux fois de me rendre, ou autrement qu'ils ne me feroient aucun quartier, je demanday à parler au commandant, lequel vint au mesme temps au pied du bastion de proche la porte où j'estois avec son interprette, et m'ayant fait demander quel nombre de gens j'avois et quelle capitulation je demandois, je luy fis response qu'il verroit mon monde s'il agissoit en homme de composition et que s'il vouloit me donner sa parolle asseurée sur les articles de la composition raisonnable que j'avois à luy demander, que je me pourrois rendre, et non autrement ; et m'ayant fait response qu'il me tiendroit fidellement ce qu'il me promettroit, je lui demanday en premier lieu qu'il m'accordât que les maisons ne seroient point bruslées ni endommagées, que moy ni mon monde ne serions ni faits prisonniers, ni maltraités, ni desha-

billés, et qu'il me donneroit ma grand chaloupe avec ses agrès, ainsi que 2 vaches, 2 chevaux et un fuzil à mon choix avec poudre et plomb ; de toutes lesquelles choses il me donna sa parolle, et que volontiers il me l'accordoit quoyque je fusse beaucoup de monde ; et voyant que je n'en pouvois pas espérer un meilleur parti et le foible de mes quatre hommes, et point de victuaille pour résister, les artisans qui avoient accoustumé de travailler icy des ouvrages pour les fortifications de Saint Malo estant pour lors chez eux à la grand terre, cela m'obligea de me résoudre à me rendre à leur force et ausdittes conditions ; et leur ayant ouvert la porte, nous nous apperçeumes que le feu avoit pris à la grange plaine de paille qui est à un des bouts de la maison, ce qui peut estre arrivé pendant notre résistanee par le feu des grenades des ennemis ; et ayant demandé au commandant si c'estoit là les effets de sa parolle, aussitôt il donna ordre de dresser des eschelles et cordages et fit monter un grand nombre de ses gens sur la maison pour couper pied au feu ; mais quelque diligence qu'ils pussent faire, plus de la moitié de la rangée de maisons brusla ; ils nous pillèrent et emportèrent tout et cassèrent ce qu'ils ne purent emporter et ne me laissèrent pas tout ce qu'ils m'avoient promis, les soldats ayant emmené mes vaches à l'inseu du commandant qui se vanta qu'en peu de temps avec une escadre plus forte il en feroit autant à Saint-Malo et à Granville. Voilà, Mr, le détail de mon infortune et ce que j'ay pu aprendre des ennemis. — A l'isle de Chauzé, le 13e avril 1695. (sans signature).

Archives Nationales.— Fonds de la Marine ancienne. B3 392 fos 242 et 243. (Une pièce papier, 2 feuillets).

La Chouannerie Avranchine et Granvillaise

I

Quoique les vieillards d'aujourd'hui aient été en relations avec les contemporains de la Révolution, les détails locaux de cette terrible époque sont peu connus ou sont même oubliés. Dès 1863, notre collègue M. Léopold Quénault († 1886) écrivait au sujet de l'enlèvement du Chevalier des Touches, qui avait tant ému l'opinion publique : « J'en ai cherché le récit dans » la mémoire des personnes vivant encore qui ont assisté à cet » événement ; mais je n'ai trouvé dans leurs souvenirs que du » vague. » Notre autre collègue, le sénateur Léon de la Sicotière (1812-95), dans la préface de son *Histoire de Louis de Frotté et des insurrections Normandes*, s'exprime dans le même sens : « Des compagnons de Frotté,..... j'en ai connu et ques- » tionné plusieurs..... Leurs souvenirs, il faut en convenir, » n'étaient ni bien sûrs, ni bien intéressants ; comme la plupart » des gens qui avaient traversé la Révolution, en y jouant un » bout de rôle, ils semblaient, une fois sortis de la scène pour » rentrer dans la vie commune, n'avoir plus d'autre préoccu- » pation que d'oublier ce rôle et de le faire oublier. »

Les transes de la Terreur avaient porté beaucoup de familles à détruire les documents du passé ; et de peur d'une nouvelle époque de suspicions, de visites domiciliaires et de poursuites vexatoires, elles ensevelissaient dans le silence tout ce qui aurait pu les compromettre. J'ai connu une maison, dont certaines branches avaient été anoblies par des charges et avaient payé leur tribut de sang pendant la période révolutionnaire. Une branche, qui avait été inscrite à l'*Armorial Général* de 1697 et qui voyait la meilleure société, fit tellement disparaître toute trace d'armoiries, que le fils, Officier de Marine, et décoré d'Ordres étrangers, qui lui donnaient droit à un blason, adopta celui

d'un de ses amis. Cet ami avait reçu un titre personnel, et lui avait légué son cachet. Ces armes se trouvant alors sans titulaire, il les choisit en signe d'affection. Ce ne fut qu'après son décès que ses enfants apprirent, par hasard, d'un fouilleur de l'*Armorial*, que leur bisaïeul ou trisaïeul y figurait.

Pour réagir contre cet oubli d'un passé qui ne date que d'hier, il me semble bon d'en réunir les épaves. M. de la Sicotière me servira principalement de guide, et je rassemblerai les événements locaux éparpillés dans deux volumes d'un texte serré de 626 et 807 pages, en les complétant par d'autres souvenirs.

II

Le département de la Manche, au dire de M. de la Sicotière, était entré en masse dans le mouvement révolutionnaire, mais avec une certaine modération ; cependant Avranches comptait un grand nombre d'aristocrates ; et, à Granville, si les faubourgs étaient républicains, la haute ville était royaliste. Les clubs de ces deux villes étaient Girondins.

Le siège de Granville du 14 novembre 1793 fut le plus grand fait de la guerre civile dans notre pays. Je ne m'y arrêterai pas, parce qu'il se trouve dans toutes les histoires locales. Il ne dura que trente heures, et sa brièveté ne peut fournir à un nouvel abbé de Vertot l'occasion d'écrire un siège de fantaisie sans se soucier des documents, en disant : « Ils me sont inutiles : mon siège est fait. » Je relèverai seulement une légère erreur topographique de M. de la Sicotière (I, 181) : « La place » de Granville est de peu d'étendue. Elle est assise sur un pro- » montoire qui s'incline vers le nord-ouest. L'isthme qui la » relie à la terre est étroit et dominé par les remparts. En » dehors des fortifications, *dont il est séparé par la petite rivière* » *du Bosq*, se trouve le faubourg de Saint-Nicolas, dont le » sommet des maisons atteignait la hauteur des parapets de » la place. » Le Bosq est séparé de la haute ville par la rue des Juifs et la rue du Pont, et ce fut des maisons de la première de ces rues que les Vendéens faisaient pleuvoir une grêle de balles sur le rempart du Midi ou rue Saint-Michel. Pour les débusquer, on incendia ces maisons qui restèrent ensuite soumises aux

servitudes militaires tant que Granville fut place de guerre. Saint-Nicolas s'étend en effet de l'autre côté du Bosq.

La présence de Lecarpentier et la commission d'abord militaire, puis révolutionnaire qu'il nomma pour punir les fauteurs des Vendéens, commit de déplorables vengeances politiques. Par bonheur, sa durée fut courte. (Voir *Les Tribunaux repressifs ordinaires de la Manche* par M. Sarot, et les articles de notre Président sur les frères Tesson, *Mémoires*, tomes XII et XIV, *Revue*, VIII).

Lecarpentier mit à profit ses visites proconsulaires de l'été et de l'automne 1793 pour opérer de nombreuses arrestations de suspects. Il en envoya 32 d'Avranches au tribunal révolutionnaire. Leur odyssée est racontée aux tomes X et XII de nos *Mémoires*. Cette persécution était d'autant plus odieuse contre plusieurs qu'ils avaient plaidé avec succès près des Vendéens, à leur passage par Avranches, la libération de divers patriotes. Parmi ceux qui avaient sauvé ainsi leurs ennemis politiques, rappelons M. de Belle-Etoile du Motet, M. Boëssel du Buisson, ancien maire, et Mme Henriette d'Anjou, née Hellouin du Mesnilbus (1). (Voir n° X). Celle-ci se jeta au-devant des coups dirigés contre un réquisitionnaire, et obtint sa grâce et celle des canonniers vétérans.

M. Le Héricher (*Avranchin monumental et historique*, I, 444) parle d'une halte que Louis de Frotté fit avec ses soldats au château de Précey, quand l'armée vendéenne se rendait à à Granville. Il était alors en Angleterre, et il ne prit part qu'aux insurrections de 1795 et 1799. Ce fut à ces dates postérieures que cette halte eut lieu, si elle a existé. Ce castel appartenait à la mère du général Valhubert, née de Clinchamp de Précey, et notre regretté Président a mis en regard le soldat de la République et le général de l'Empire avec le partisan et le chef royaliste.

Après la défaite des Vendéens, Patard de la Mélinière, châtelain de la Vieuville, au Châtellier, près Fougères, et adjudant du général Pathod, fut pris par les bleus. Son nom vient de disparaître d'Avranches avec la veuve du colonel Olivier, décédée en juillet 1900, dans sa 89e année.

---

(1) Elle naquit à Montcuit, fief de sa famille, vers 1763.

III

D'une note du comte de la Roque-Cahan, de Mortain, agent des Princes, il appert qu'il avait à Avranches deux personnes de confiance : l'officier de maréchaussée Miquelard et Mme Françoise-Anne-Catherine-Marguerite Maillard, dont le mari Joseph Sainte-Marie était maître de la poste aux chevaux et de l'*hôtel des Trois-Rois*.

La pacification de la Mabilhaye conclue, en l'absence du comte de Puisaye, chef de l'armée catholique et royale, le 20 avril 1795, par le baron de Cormatin et la République, n'atteignit pas les résultats espérés. La disette, les mauvaises récoltes, le maximum, la dépréciation des assignats causaient la gêne et la ruine ; les vols et les assassinats se multipliaient et la persécution religieuse continuait en dépit de la stipulation en faveur du culte catholique. La situation était moins aiguë que sous Robespierre, mais elle était loin d'être acceptable. C'est pourquoi blancs et bleus restèrent l'arme au bras, et l'arrivée de Louis de Frotté, revêtu des pouvoirs des princes de Bourbon, fournit l'occasion d'organiser la chouannerie en Basse-Normandie. Le général républicain Varin, dans sa correspondance datée d'Avranches pendant l'été 1795, relate les attaques des *brigands* dans ce district et un rassemblement de plus de deux mille hommes vers Brécey : il affirme que la peur empêche les témoins de déposer avec vérité. Des mesures furent prescrites pour mettre le Mont Saint-Michel à l'abri d'un coup de main.

Le jour de la Fête-Dieu, deux mille personnes assistaient à la messe à La Chaise-Baudouin, dont les quatre prêtres avaient refusé le serment à la constitution civile du clergé. Tout à coup, une colonne républicaine arrive d'Avranches, cerne le cimetière et menace de mort quiconque chercherait à s'enfuir. Les cavaliers entrent dans l'église, culbutent la foule affolée d'effroi, et blessent grièvement quatorze personnes. Ils saisissent l'abbé Maincent à l'autel, et M. du Buat, seigneur de Saint-Jean-du-Corail-des-Bois, chef de chouans, qu'ils reconnaissent dans l'assistance. Quoique malade et marchant avec peine, il est entraîné dans le cimetière, et un soldat l'étend raide mort d'un coup de fusil. L'abbé Maincent fut conduit à Avran-

ches, et eut la bonne chance d'être simplement interné au Mont Saint-Michel par Lecarpentier (1).

Cette triste affaire a été racontée avec quelque variante par M. Jean Desfeux (1784-1863), ancien notaire et conseiller d'arrondissement à Sartilly, dans un cahier d'*Anecdotes, souvenirs et faits historiques de la première Révolution, principalement relatifs à la guerre civile et à la chouannerie dans les cantons de Brécey et de Tirepied.*

Ces réminiscences ont paru dans l'*Annuaire de la Manche.*

IV

Au commencement d'août, les bleus furent mis en déroute au Mesnil-Tôve, et perdirent plusieurs charretées de meubles qu'ils avaient pillés au château de Lingeard. Parmi les vainqueurs on comptait M. de Larturière, et les frères Cantilly.

Jean-Jacques de la Huppe de Larturière, né vers 1773, était fils du lieutenant criminel de l'Election d'Avranches et de Marie-Claire-Angélique Larcher de Catteville. Il était entré dans la Marine et en sortit à la Révolution. Enrôlé dans l'armée de Frotté, il s'y distingua sous le nom de guerre de capitaine *Bellavidès*, défendant à ses 500 soldats « les vols, les pillages et les égorgements ». (*Lettre à un journal parisien, 30 avril 1796*). Il se cassa la cuisse en sautant un fossé dans une rencontre défavorable à La Chaise-Baudouin, en 1796, et resta boiteux. Il parcourait les campagnes pour les besoins de la cause royale, déguisé en rémouleur, la hotte au dos. Il se rendit au général Quesnel, le 8 messidor an IV (27 juin 1796), et fut incarcéré au fort Colin, à Coutances. Il eut le bonheur de s'évader, grâce à la connivence de la fille du geôlier, la veille même du jour où il aurait été conduit à Caen pour passer devant une commission militaire qui l'aurait fait fusiller. La Restauration lui accorda la croix de Saint-Louis et des lettres patentes de concession ou confirmation de noblesse. De son mariage avec

---

(1) Lecarpentier mourut le 27 janvier 1820 en cette même abbaye, devenue prison d'Etat, comme régicide en rupture de ban. Sa sœur, devenue folle et s'imaginant être Louis XVI, mourut au Hôt. Sauveur de Saint-Lo en janvier 1868.

Mlle Adèle du Quesnoy, il laissa un fils et Mlle Gabrielle, sa fidèle compagne au château de la Douettée, sur la limite de Vernix et du Petit-Celland. Il y termina sa verte et aimable vieillesse le 10 octobre 1865.

Des quatre frères Philippes de Cantilly, militaires magnifiques, le second fut tué dès 1796, à peine âgé de 18 ans, comme nous le verrons bientôt (N° V). Ils eurent pour parents Robert-François-Joseph et Marie-Anne-Rosalie-Louise Clouard du Manoir, décédée à Avranches en juillet 1848, à l'âge de 91 ans. L'aîné, François-Marie-Anne, dit Le Rouge en chouannerie, chef de bataillon dans la division d'Avranches, le fut aussi sous la Restauration, et reçut les Croix de Saint-Louis, de la Légion-d'Honneur et de Saint Ferdinand d'Espagne. Il mourut en vrai soldat chrétien au mois de mars 1845, âgé de 68 ans. Il avait épousé Joséphine Lottin de la Peichardière († 17 avril 1871, 81 ans), et ils laissèrent deux filles, Mme Josèphe de la Buffetière († sans postérité le 29 décembre 1876, 61 ans) et Mme Irma de Cantilly († 29 décembre 1899, 80 ans).

Robert-François-Marie-Auguste (voir n° XII) se maria à Hortense Ebrard († nov. 1849, 60 ans) et n'eut qu'une fille, Mme Octavie Perier. Il mourut en septembre 1850, 69 ans.

Auguste-Marie-Anne devint juge de paix et conseiller d'arrondissement à Saint-James. Il mourut le 26 décembre 1859. De son alliance avec Hyacinthe-Jacqueline-Perrine Lerebours naquit un fils (1816-61) marié à sa cousine germaine Irma, et leur fils, M. René de Cantilly, notre collègue, continue la descendance.

La sœur de MM. de Cantilly fut mère de Mlle Ledieu de la Ruaudière, dont la biographie a été publiée dans la *Revue*, tome VI, page 326.

V

M. Rioult de Mombray, maire d'Avranches, écrivait au Comité du Salut public, le 13 septembre 1795, que Saint-James avait été envahi par les chouans et que les républicains avaient évacué la ville pour se retrancher dans une redoute après avoir perdu leur commandant. M. de Pontbriand, de Bretagne, fut surpris à Carnet, au moment de se mettre au lit. Il s'évade sans prendre le temps de chausser ses bottes, franchit nu-pieds trois

haies d'épines, rejoint son détachement et défait un corps de 500 bleus sortis d'Avranches dans l'intention de surprendre le neveu de Tuffin de la Rouërie, qui parcourait la campagne. M. de la Sicotière a confondu Saint-Sénier-près-Avranches avec Saint-Sénier-de-Beuvron au sujet d'une escarmouche favorable aux royalistes sur la fin de 1795 (I, 353).

Un détachement de gardes nationaux ou territoriaux de Villedieu fut attaqué à Plomb au retour d'une escorte et succomba après une résistance désespérée. Les morts furent enterrés sur le bord de la route. Les troupes ne sortaient plus d'Avranches que par escouades d'au moins deux cents hommes. Les bois de Subligny servaient de refuge aux chouans. Villedieu et Granville se tenaient sur leurs gardes. Une action importante eut lieu dans les environs d'Avranches entre deux corps d'un millier de combattants chacun. Frotté et Ruays étaient présents et restèrent maîtres du convoi qu'escortaient les bleus. En revanche, le comte de Ruays perdit une vingtaine d'hommes dans une autre rencontre également près d'Avranches, le 15 janvier 1796. Cet échec ne l'empêcha pas de piller La Haye-Pesnel le 24, et d'effrayer les autorités cantonales au point qu'elles démissionnèrent, en se déclarant abandonnées et même menacées par la population. Le 28 janvier, la division royaliste d'Avranches fut surprise à Villechien par les fédérés nationaux et subit des pertes considérables.

En février, Ruays, La Rosière et François de Marguerye livrèrent plusieurs combats dans le Val-de-Sée et le Val-de-Sélune. Ils eurent l'avantage à Chalandrey, à Vezins, au bois du Parc, à la Forge-Coquelin et à Ducey. Un détachement républicain d'une centaine d'hommes fut mis en déroute près de Saint-Aubin-de-Terregatte.

Dans un article sur les beaux arbres de notre pays, notre collègue, M. Sosthène Mauduit, conseiller général, mentionne un marronnier gigantesque du château de Boucéel (*Revue*, II, 187) qui servit d'embuscade à une troupe commandée par M. du Pontavice de Boisguy. Ces chouans se démasquèrent tout à coup, fondirent sur les bleus venus d'Avranches sous la conduite de l'adjudant général Richou, et les poursuivirent jusqu'à Pontorson, leur tuant 300 hommes. Eux-mêmes comptèrent 35 morts et 80 blessés. M. de la Sicotière confond

cette action de la fin d'avril 1796 avec une autre du 20 janvier 1800 (I, 484, et II, 454). Il appelle le commandant Aimé-Casimir Picquet du Boisguy.

Les rencontres du Petit-Celland (2 mai) et du Grand-Celland (1er juin) furent meurtrières. Dans la première, 200 blancs combattirent pendant deux heures sur une bruyère voisine de l'église, contre une colonne mobile d'Avranches ; mais ils durent se retirer, tant par le manque de munitions que par l'arrivée des républicains de Brécey. Un de leurs officiers, M. de Cantilly, fit volte-face avee quelques braves pour protéger la retraite et perdit la vie. Il fut inhumé sur le champ de bataille et, à la Restauration, trois croix de bois fleurdelysées y furent placées par le Chevalier de Larturière et autres compagnons d'armes.

La bataille du Grand-Celland, appelée aussi de la Forge-Coquelin, sur la limite de La Chapelle-Urée, dura huit heures et a été racontée par M. Le Héricher, qui l'antidate de trois années. (*Avranchin monumental*, I, 287). Mille bleus se battirent contre 800 royalistes. L'arrivée de ceux-ci sauva Jean-Jacques-François de la Broise, à peine âgé de 15 ans, que les soldats de Ducey avaient arrêté au château du Boulevert et qu'ils allaient fusiller (1). Les prisonniers furent passés par les armes et le chef des patriotes succomba à ses blessures. Les autorités d'Avranches furent dans la consternation, et comme beaucoup de blessés moururent à l'hôpital, les exaltés accusèrent sans fondement le chirurgien Dominel de les avoir empoisonnés.

VI

La correspondance avec l'Angleterre était capitale pour les insurgés, et le général de Frotté y donnait tous ses soins. Une lettre du vicomte de Chambray (2) au Prince de Bouillon, du 27 janvier 1796, contient à ce sujet des détails intéressants.

---

(1) C'eût été grand dommage ; car il vécut, environné de l'estime universelle, jusqu'au 11 janvier 1870, et laissa une postérité digne de lui.

(2) Son petit-fils, le marquis Jean-François de Chambray, Conseiller Général de l'Eure, né en 1820, est veuf sans postérité de Mlle Berthe de la Chambre de Vauborel.

« Par l'arrivée d'Auguste et de M. Destouches vous verrez que « nous n'avons rien négligé à cet effet. Nous espérons que notre » communication sera plus directe. Le rocher de Pirou, dont » vous m'avez parlé, paraît disposé à recevoir tout ce que » vous voudrez nous envoyer. J'ai engagé également M. du » Rosel à préparer Portbail. Nous avons bien le point de » Bouillon sous Granville ; mais je crois important d'éviter le » circuit au-dessus des îles Chausey. »

Granville était le point d'arrivée le plus fréquent des messagers des Princes et des Emigrés vers les combattants non seulement de l'Avranchin et du Cotentin, mais même de la Haute-Normandie, quand un poste près d'Honfleur fut abandonné. On entretenait huit maisons de Granville à Cherbourg et à Dives. *Ab uno disce omnes*. Quel réseau de fidélité !

Le Chevalier Charles de Péronne fut employé dans cette correspondance. M. de la Sicotière dit qu'il était né vers 1778 ; mais il devait être plus âgé ; sinon, il serait entré tout enfant dans la chouannerie. Il vit le jour au manoir du Rocher, en Saint-Nicolas-près-Granville, (1) et servit dans la Marine. Fait prisonnier par un corsaire Anglais, il fut en rapport avec les Emigrés, et, à son retour en France, il devint leur agent. Il fut arrêté sur la grève de Granville le 28 janvier 1797 ; mais il s'évada de la prison au moins de mars, moyennant 335 louis de gratification au geôlier.

Charles de Péronne et ses compagnons s'embarquaient à Jersey sur un lougre Anglais, destiné en apparence à surveiller nos côtes. A la nuit, ils descendaient dans une chaloupe pour débarquer au point le plus sûr. Ils avaient même l'audace de

---

(1) Ce manoir, avec une jolie tourelle escalier, fut vendu par son neveu et ses nièces : M. de Péronne, capitaine de vaisseau et Major de la Marine à Cherbourg, décédé sans postérité le 9 décembre 1849, et Mlles Hyacinthe, morte jeune ; Julie, qu'on appelait Mme Saint-Domi de son nom de Bénédictine, mais qui avait été relevée de ses vœux pour raison de santé († 10 novembre 1869, 72 ans) ; — Thérèse, qui présenta le bouquet de la ville à Madame la Dauphine en 1828 († 29 juillet 1862, 64 ans) ; — et Clémentine, Prieure de la fraternité Dominicaine († 5 juin 1890, 90 ans). Elles étaient si pieuses dès leur jeunesse que l'Abbé de Marcenl disait à leur mère : « Madame, je ne » vous en promets aucune pour le mariage. »

mettre parfois pied à terre sous les falaises de la Croix-du-Lud. pendant que les patrouilles exploraient les rivages plus éloignés. Après avoir traversé rapidement la route de Coutances, ils descendaient le côteau, au pied duquel se trouve le Rocher. Le fermier, François Labroise, dit *La Fluve*, les hébergeait. M. de Péronne regagnait d'ordinaire le lougre Anglais pendant que ses émissaires s'enfonçaient dans l'intérieur, d'étape en étape, chez le Curé jureur d'Anctoville, prêtre repenti sous l'aspect d'ardent patriote, ou bien dans la famille des Illes ; au presbytère de Saint-Planchers ou chez M. des Touches de la Fresnaye, en sa terre de Malicorne ; — et au château du Grippon, chez l'intendant des de Boisgelin, M. Delongraye de la Saunerie. Ils se trouvaient alors en pays ami, et voyageaient plus tranquillement vers Avranches, Saint-Pois et Mortain.

D'autres fois les messagers débarquaient sur la grève déserte de Carolles ou de Saint-Jean-le-Thomas, traversaient la Lande de Beuvais, coupaient la route d'Avranches dans les parages de Sartilly, parcouraient les campagnes boisées de La Rochelle, Champcervon et Subligny, se reposaient à Plomb chez M. Masselin-Lafoulerie et de là s'abouchaient avec Mme de Clinchamp, née de Guitton, dont la demeure (1) à l'extrémité d'Avranches, près du bois de la Nafrée, était le trait-d'union de la Normandie avec le Maine et la Bretagne. Des Granvillaises dévouées, sous l'aspect de marchandes de poisson, suivaient cet itinéraire. Entre toutes, une Letourneur, connue sous le nom de guerre de *Pipette*, s'acquit une réputation de fidélité à toute épreuve, qu'aimaient à rappeler, soixante ans plus tard, Mme de la Martre et Mme de Chevetel, filles de Mme de Clinchamp, décédées le 17 mai et le 8 novembre 1867, âgées de 87 et 85 ans.

Le vicomte de Bricqueville, châtelain du Pont-Roger, s'employa à ces voyages politiques sous le nom d'*Adolphe*, et déguisé en marchand de chevaux. Dénoncé par un transfuge, il fut arrêté à Chef-de-Pont, condamné et exécuté à Coutances, le 29 mai 1796, âgé de 34 ans.

Sur la fin de la chouannerie, Louis de Frotté avait chargé de la direction de la correspondance le baron d'Aché avec

---

(1) Aujourd'hui hôtel Couraye du Parc.

M. d'Asnières entre Saint-Marcouf et Granville ; le comte de Ruays entre Avranches et Mortain ; le baron d'Hugon et le chevalier de Carbonnel entre Avranches, Granville et Coutances (nos X et XII).

VII

Les excès de la République, les déceptions et les vengeances qu'elle semait et entretenait partout, avaient soulevé contre elle plus d'ennemis que les souvenirs et les regrets du passé, et c'étaient là les vraies causes de la guerre civile. Le général Hoche l'avait compris et avait mérité le nom de *Pacificateur de la Vendée,* parce qu'il avait tenu une conduite opposée à celle des politiques, en assurant aux Vendéens qui déposaient les armes, la tranquillité civile et la liberté religieuse. La même modération aurait produit des résultats identiques dans l'Avranchin, si les administrations civiles n'eussent pas mis en avant leurs prétentions jacobines et leurs haines de partis.

Le 16 juin 1796, le général Quesnel annonçait d'Avranches au Gouvernement que *les arcs-boutants de la chouannerie* étaient tombés, et que tout faisait prévoir la pacification prochaine de l'arrondissement. De fait, au mois de juillet, la Basse-Normandie avait mis bas les armes. Impuissant à continuer la lutte, et ne voulant pas plus signer le nouveau traité de pacification qu'il ne l'avait fait à la Mabilhaye, parce qu'il ne lui inspirait aucune confiance, le général de Frotté s'était embarqué clandestinement pour l'Angleterre le 29 juin. La mort dans le cœur, il y attendit ce que l'avenir lui réservait d'espérances et de déceptions, sans perdre de vue la Normandie, et il obtint la Croix de Saint-Louis pour plusieurs de ses compagnons d'armes. La pacification n'était, à ses yeux, qu'un leurre et un piège, qu'on reconnaîtrait bientôt ; et au moment favorable la contre-révolution devrait s'opérer par l'intérieur. D'accord avec Louis XVIII et S. A. R. Monsieur, comte d'Artois, son Lieutenant-Général, il n'entendait pas laisser alors la haute direction de l'insurrection à l'appui mercantile de l'Angleterre, ni lui céder *un pouce de notre territoire et une pierre de nos forteresses*. En soldat chrétien, il se préparait à cette lutte suprême par l'accomplissement de tous ses devoirs religieux. La modération de Hoche lui avait inspiré l'espoir que ce général abandonnerait la politique du

Directoire, *le plus impur des impurs gouvernements que la France a subis*, au dire de Mgr Dupanloup, et qu'il changerait de drapeau pour relever la patrie. Ils s'adressèrent même quelques lettres ; mais ce rêve s'évanouit. Hoche passsa à l'armée de Sambre-et-Meuse, et y mourut probablement de poison, au mois de septembre 1797, avant sa 30e année. (1)

Sur ces entrefaites, on eut à déplorer le massacre de prêtres insermentés et assermentés, que M. de la Sicotière englobe ensemble à *la rinfusa* (II, 601), quoiqu'ils eussent été mis à mort par les deux partis opposés. Du nombre des jureurs étaient : MM. Ozenne, curé de Vernix et ancien professeur au Collège d'Avranches, janvier 1796, à Fleury ; — Gaillard, ex-vicaire de La Chaise-Baudouin ; — Juin, vicaire de Montjoie ; — Leroy, curé de Saint-Aubin-des-Préaux, arraché de l'autel et tué dans le cimetière le 15 février 1796 ; — Delogeais, curé de Villiers ; — Picot ou Pichot, curé de Curey, et Desfeux, curé de Vessey, massacrés ensemble le 14 avril 1796 : tous constitutionnels ou intrus.

On comptait parmi les réfractaires : le septuagénaire abbé de Gouvets, chanoine de la cathédrale d'Avranches, fusillé au Petit-Celland pendant qu'il portait à un malade le Saint-Viatique, qui fut horriblement profané ; — Gosselin, de Carnet, fusillé à Argouges le 14 août 1795 ; — Berthelot, d'Argouges, massacré le 15 décembre suivant. — On peut dire à M. de la Sicotière au sujet du R. P. Bernard de Poilvillain de Misouard, qu'il cite parmi les victimes :

« Les gens que vous tuez se portent assez bien. »

M. Sauvage (*Revue* IX, 80) raconte qu'il assista à son lit de mort, en 1838, son frère, dernier vicaire général du diocèse d'Avranches.

---

(1) Gaud-Pierre Quinette de Cloisel avait cédé au général Hoche, le 12 thermidor an IV (29 juillet 1796) 400 arpents de sa concession des grèves du Mont Saint-Michel, dans le but de se donner un protecteur puissant. Mme Hoche, née Déchaux, mourut à Paris, le 10 mai 1859, âgée de 81 ans, et leur fille, la comtesse Jenny des Roys, le 7 novembre 1867, à 71 ans.

VIII

Après l'amnistie de 1796, l'assemblée de Vernix, pour la fête patronale de saint Louis, le 25 août, avait attiré une foule d'autant plus grande qu'elle n'avait pas eu lieu les années précédentes. Blancs et bleus y fraternisèrent, quoique armés de leurs sabres. La fiancée d'un chouan ayant refusé de trinquer avec un soldat patriote, trop entreprenant, celui-ci lui jeta son verre de cidre à la figure. De là une mêlée violente aux cris de *Vive le Roi* et *Vive la République*. Les républicains finirent par se dégager et présenter un front menaçant. Les femmes se jetèrent entre les deux partis, et chacun se retira en chantant ses airs favoris. Beaucoup de horions, plusieurs blessés, mais pas de morts.

M. de la Sicotière, d'après les *Anecdotes* de M. Desfeux, rapporte un fait particulier des plus tragiques. Le jeune du Perron de Saint-Nicolas s'était lié, dans la campagne royaliste, avec Jean-Marie-André Edeline, fils d'un petit commerçant de Granville. Celui-ci s'éprit de la sœur de son nouvel ami, Fortunée de Saint-Nicolas, qui avait fait son éducation à l'abbaye de Sainte-Anne d'Avranches, et ses avances furent accueillies, du consentement de la mère, si bien que des bijoux furent accceptés. M. de Saint-Nicolas, quand il en eut connaissance, déclara qu'il ne consentirait jamais à cette mésalliance, quels que fussent les temps présents. Par obéissance filiale, Fortunée retira sa parole et rendit les bijoux, sauf une paire de boucles d'oreilles qu'elle portait et dont elle offrit le prix,

Froissé et furieux, André Edeline les lui arracha si brutalement que le sang coula. Un duel à mort, un duel de caste, s'ensuivit entre le frère et le prétendant évincé, sur le pont de Vernix, devant une foule de spectateurs. Les adversaires devaient marcher l'un sur l'autre et tirer à dix pas. M. de Saint-Nicolas tira le premier sans toucher Edeline. Saisi de panique, quand il se vit ajusté, il prit la fuite ; mais rejoint à un échallier, il reçut une blessure à laquelle il succomba au bout de quelques jours. Sa sœur se maria vingt ans plus tard à Pierre-Amand Lucas de Saint-Aubin, et ils moururent à Avranches sans postérité, en 1858.

André Edeline devint percepteur et épousa une bonne et

aimable femme, bien apparentée, qui dut se séparer de lui avec ses deux filles Clara et Adrienne. MM. Desfeux et de la Sicotière disent qu'il se suicida vers 1844 ; non, ce fut le 29 septembre 1839. Edeline comptait 62 ans et était à bout de ressources. Il habitait Avranches depuis peu de mois avec un enfant de l'hospice qui l'appelait son père. En l'envoyant se coucher, il lui recommanda de porter le lendemain matin à leur adresse des lettres qu'il allait écrire. Après les avoir cachetées, il prit la précaution de coller des bandes de papier sur les jointures des portes pour empêcher le gaz délétère de passer dans les pièces voisines ; puis il alluma trois réchauds et nota, instant par instant, son agonie. Si une telle force d'âme avait été bien dirigée, combien sa vie eût été plus heureuse pour lui et pour les siens ! A son réveil, l'enfant ouvrit avec effort la porte de la chambre de son père et le trouva mort sur son lit. Eperdu et tout en larmes, il se saisit des lettres, au nombre de cinq, dont une était adressée au docteur Voisin, et courut chez lui. M. Voisin se rendit chez M. Ernest des Mares, juge d'instruction, pour lequel il y avait une lettre, et les autorités compétentes se réunirent à la maison mortuaire. L'orphelin fut reconduit à l'hospice. Les suicides étaient rares alors, aussi l'émotion fut générale.

IX

Dans le cours de l'année 1797, le général de Frotté fit un séjour en Normandie. Il constata que les imprudentes et impudentes provocations du Directoire mettaient la pacification dans un danger imminent et il retourna en Angleterre pour se tenir prêt à une reprise d'armes.

Le Directoire, de son côté, surveillait Granville qu'il croyait l'objectif des Princes pour avoir un port de mer ; l'administration départementale demandait une garnison de 150 hommes pour le Mont Saint-Michel qui servait de prison à 150 chouans et prêtres insermentés que les blancs pouvaient chercher à délivrer, et un Avranchinais, commissaire près de cette administration, invoquait des mesures draconiennes contre les royalistes qu'il fallait rendre responsables des crimes commis dans leur résidence et ses alentours.

Le procès du Chevalier des Touches, arrêté à Granville le 5

juillet 1798 et enlevé de la prison de Coutances la veille de son exécution, 9 février suivant, a été raconté avec plus ou moins de détails ou d'exactitude par une masse d'historiens : Beauchamp, Séguin, Muret, Billard de Veaux, Léopold Quénault, Jules Barbey d'Aurevilly, Le Héricher, Eugène de Beaurepaire, Forneron, Méniger, Sarot, Desfeux, etc. A la biographie publiée dans la *Revue* (VI, 107) et aux additions parues dans le tome X, pages 115 et 118 (1), j'ajouterai seulement quelques mots. Le Chevalier des Touches avait pour tuteur M. Le Sauvage, qui le défendit de concert avec M. Colas de Prémare, de Valognes, avocat et ex-noble, suivant le jargon du temps. Celui-ci fit imprimer à Coutances, chez G. Joubert, un mémoire de 44 pages. M. Abraham-Dubois,(2) juge au tribunal d'Avranches et directeur du jury d'arrondissement, avait fait subir au prisonnier un long interrogatoire le 15 messidor an VI (13 juillet 1798) sans obtenir aucun aveu. La recommandation des Députés de la Manche au Ministre de la Guerre, du 14 février 1825, en faveur des libérateurs de des Touches, est signée de MM. de Balisson de Montain, Regnouf de Vains, comte du Manoir, comte de Kergorlay, vicomte de Chantereyne et Le Jolis de Villiers. Ils attribuent le succès de ce drame émouvant à huit officiers et à neuf sous-officiers. L'enlèvement, la jeunesse et la beauté du Chevalier lui valurent le surnom de *la belle Hélène*.

L'insurrection se ralluma sur divers points de notre contrée. Dans la nuit du 20 au 21 février 1799, la mairie de Ducey fut mise au pillage, et La Haye-Pesnel ne tarda pas à subir le même sort. Aux mois d'avril et de mai, Sartilly et Bacilly furent envahis. C'est pourquoi les cantons de La Haye-Pesnel, Tirepied, Ducey, Brécey furent mis en état de siège. En juillet, une bande de chouans fut battue à Saint-Quentin, et le 30, entre Avranches et Mortain, une douzaine d'autres perdirent la vie dans une escarmouche.

---

(1) Voir aussi la *Revue des Provinces de l'Ouest*, 1892.

(2) Il mourut en sa terre du Bois-Guillaume, à Saint-Aubin-de-Terregatte, le 7 Juin 1824. Sa veuve, née Angélique-Charlotte Blondel, d'une inépuisable charité, décéda le 1er avril 1841, à l'âge de 75 ans.

Séguin, au Tome II, page 328, de son *Histoire de la Chouannerie*, rapporte un fait singulier, arrivé le 26 juillet, au château de la Mancellière, sur lequel le récent mariage du noble châtelain, notre collègue, a attiré tous les regards et tous les vœux. La fête de Sainte-Anne se célébrait joyeusement à Beauficel. Le comte de Ruays, qui avait son quartier général au logis de La Mancellière, cerne les buveurs, et une cinquantaine de réquisitionnaires consentent à s'incorporer dans sa légion. Les bleus d'Avranches, à cette nouvelle, se mettent en marche et surprennent le château. Les blancs font un feu nourri par les portes et les fenêtres ; mais, craignant d'être bloqués par de nouveaux arrivants, ils se jettent dans la campagne et se défendent chaudement. Caisse et munitions étaient restées dans une écurie. Les républicains se retirèrent avec leurs blessés sans fouiller le château, où les royalistes retrouvèrent argent et cartouches.

Le 6 août, un acquéreur de biens nationaux, de Saint-Quentin, fut enlevé et rançonné. Le surlendemain, en cette même commune, Lebreton, chouan redouté du canton de Saint-James, eut l'audace de se rendre à la noce d'un patriote, et y perdit la vie avec cinq de ses compagnons, surpris par des soldats qu'on était allé chercher à Avranches. Son Lieutenant fut fusillé en cette ville au pied de l'arbre de liberté. Deux jours après, la malle fut arrêtée au bois du Parc et devalisée par les chouans, qui abattaient aussi les télégraphes. A l'attaque de celui de la Bruyère-au-Bouin, ils perdirent dix hommes, parmi lesquels M. Vincent, *Les Choux* en chouannerie, de Saint-Pierre-Langers. — « La famille Vincent avait sa demeure » à Haut-Moncel, dans un site pittoresque et solitaire, en face » de grands bois et près d'une rivière et de moulins. C'était » une famille patriarcale de 18 enfants, dont six seulement » survécurent. Le père et les fils prirent une part active aux » guérillas de la Révolution. L'aîné fut tué dans un combat au » Petit-Celland. Mme Vincent, née Adelaïde de Lezeaux, resta » la dernière représentante des Camériers du Mont Saint-Michel. » Son unique frère avait eu une inclination combattue par leur » mère, et il s'enfuit, à 18 ans, sans jamais plus donner de ses » nouvelles. Quelle ne fut pas la surprise des siens, en 1837, » de recevoir une lettre de l'abbé de la Trappe de Mortagne

» leur annonçant qu'il venait d'y mourir en odeur de sainteté, » âgé de 95 ans. Il avait émigré avec ses confrères et était » rentré en France avec eux. Mme Vincent avait eu aussi une » sœur, mariée à M. Maximilien de Chabert et décédée sans » autre postérité qu'un fils interdit, de sorte que le fief de » Haut-Moncel lui resta en entier. M. Louis-Nicolas Vincent » du Longprey mourut le 18 décembre 1828, et sa veuve le » rejoignit dans la tombe dès le 2 juin suivant. » (*Souvenirs intimes* de Mme Rose Deschamps du Manoir).

« En août 1799, David dit *Cœur-de-Roi*, Augeard, dit *Blanc-* » *d'Amour*, et de Chavoy (1), s'évadent du Mont-Saint-Michel » en descellant les barreaux d'une fenêtre et en se faisant une » corde de leurs draps découpés en lanières et tressés. »

(*Louis de Frotté*, II, 635).

X

Frotté avait été appelé à Edimbourg pour la troisième fois par S. A. R. le comte d'Artois, et il y arriva le 24 juin 1799. Il y fit la connaissance du comte de la Chaussée, officier d'artillerie d'un rare mérite. Etait-il de la famille de Mlle de la Chaussée, qui, à la fin du siècle précédent, avait largement contribué à la construction de la sacristie de Notre-Dame-de-Granville ? A son retour, le jeune et vaillant général des armées catholiques et royales de Normandie déploya son intelligente activité pour les organiser, et cette seconde chouannerie fut mieux disciplinée que la première de 1795-96. Le plus souvent les prisonniers furent renvoyés sur parole de ne plus servir contre les royalistes. Frotté revint prendre le commandement le 23 septembre. Les *principaux officiers* de notre région furent : MM. Jacques-Louis Achard des Hautes-Noës, Chevalier de Saint-Louis (1742-1823), membre du Conseil général et de l'Etat-Major ; comte de Ruays, commandant en chef d'une division de 3.000 hommes entre Avranches et Mortain ; le baron d'Hugon, chef de division pour Avranches, Granville et Coutances, et le chevalier de Poret, en second.

---

(1) Ce devait être Hugues Payen de Chavoy, lieutenant-colonel et chevalier de Saint-Louis.

Officiers d'Etat-Major. — MM. de Péronne, le baron Louis des Rotours de Chaulieu (1781-1852), le chevalier Charles-Henry des Rotours, Auguste Gaudin de Villaine, de Larturière, des Touches, Legrand (d'Avranches). Le chevalier Thomas-Anne Pivet de Boessulan, de Granville, lieutenant-général, fut premier aide de camp de Frotté. Elève de la Marine royale en 1791, il prit part ensuite aux insurrections de Bretagne et de Normandie. Après avoir été arrêté dans l'Hérault en 1801, il partit pour l'Amérique, puis revint en Angleterre. Il fut repris en Allemagne en 1806 et enfermé à Ham, d'où il s'évada pour se faire reprendre en 1808 et rester au donjon de Vincennes jusqu'en 1814. Il fut alors nommé chef de bataillon. C'était l'oncle maternel de notre regretté collègue M. l'abbé Daguenet.

Autres officiers. — Le comte Hervé de Carbonnel, officier de Marine de 1781 à 91, émigra. Rentré en 1797, il commanda la division de Carentan et fut chargé de la correspondance avec l'Angleterre (n° VI). Il épousa Mlle de Gouvets, dernière héritière des seigneurs de Querqueville, qu'il connut en ces parages. Après l'avoir perdue ainsi que leurs deux fils, élèves de Saint-Cyr, il se remaria avec Mlle Florence Ferrand de la Conté, et mourut en son château de Marcey, le 9 avril 1840. La comtesse de Carbonnel, grande dame et grande chrétienne, s'éteignit presque subitement à Marcey, le 24 juin 1884, dans sa 86e année.

Le baron Gabriel de Carbonnel reçut la Croix de Saint-Louis, de même que son frère, et mourut à 84 ans, en son hôtel d'Avranches, au mois de décembre 1848, ne laissant de son mariage avec Mlle de Billeheust du Champ-du-Boult († 14 mai 1867, 80 ans), que la marquise Théobald de Sainte-Marie d'Agneaux, Dame de l'Ordre royal de Thérèse de Bavière, décédée le 26 janvier 1890.

M. Gustave de Clinchamp (1775-1861), premier Président de notre Société d'Archéologie (Voir *Mémoires*, IV, 1 ; XIV, 271 ; *Revue*, X, 116).

Le chevalier René-Jean-Baptiste-Emmanuel Danjou du Longuey, décoré de Saint-Louis. Il mourut à Avranches en 1842, 73 ans.

M. des Essarts, officier d'Etat-Major, chargé de concentrer la comptabilité de la Manche.

M. Félix Tancrède de Hauteville, aide-major de la division de Saint-James, se comporta héroïquement à la journée de Cossé, 25 janvier 1800, et Frotté lui offrit le cheval abandonné par le général républicain Bribes, pour remplacer celui qui avait été tué sous lui. Le premier Consul donna l'ordre de s'emparer de sa personne à tout prix. Il fut capitaine de dragons et Chevalier de Saint-Louis sous la Restauration. Il avait épousé en 1802, Mlle Rosalie de Camprond de Six (1784-1866). Il mourut octogénaire le 14 mars 1861. Son unique petit-fils représente dignement sa maison.

La famille de Montécot figura dans les deux chouanneries. En 1795, le marquis de Montécot-Levaré commandait un corps dans la Mayenne. Il correspondait activement avec Frotté en 1799, et celui-ci écrivait à son père le comte Henri de Frotté, le 15 novembre : « Cette pauvre Madame de Montécot n'existe plus ». Du contexte il appert qu'elle venait au secours de l'insurrection. Etait-ce Mlle Thibault de la Carte, mariée à Jacques-Charles-Alexandre Doynel, marquis de Montécot ?

Les deux frères Yvon, d'Avranches, sont nommés parmi les libérateurs du chevalier des Touches. L'un, dit le *Général Legros*, fut tué devers Caen, je crois, peu de temps après. L'autre épousa une des filles du marquis du Quesnoy, et ils moururent dans un âge avancé en leur terre du Plessis.

La sœur de MM. Yvon se maria à René-Marie Lottin de la Bochonnière, dit le *Capitaine Bayard* en chouannerie. A la Restauration, il entra dans les Gardes-du-Corps et reçut la Croix de Saint-Louis. Il passa ensuite chef d'escadron de gendarmerie et mourut le 11 novembre 1833. Leur fils, dernier du nom, fut aussi Garde-du-Corps des rois Louis XVIII et Charles X (1799-1887) ; et leur fille avait épousé son cousin François Lottin de la Peichardière, aussi Garde-du-Corps, dont le père, Garde-du-Corps de Louis XVI, avait péri au passage de la Loire.

D'autres officiers de l'armée catholique et royale, sans appartenir précisément à notre contrée, y eurent des relations étendues.

Jean-André-Louis Achard des Hautes-Noës, fils unique de Jacques-Louis ci-dessus nommé, fut volontaire à 16 ans, puis capitaine. Il épousa, en 1813, Clémentine-Marie de Billeheust

du Champ-du-Boult, sœur de la baronne de Carbonnel et de Mme de Longueville.

Joseph-Michel-Antoine Aubry de la Noë rentra de l'émigration en 1796 et organisa la division de Dives en 1798. Il fut exilé en 1804 pour la conspiration de Georges de Cadoudal. La Restauration le nomma gouverneur d'un des palais royaux.

Le commandant Delaunay des Varennes, officier de la division de Bayeux, reçut des pistolets d'honneur et la Croix de Saint-Louis. Combien ses récits charmèrent ma jeunesse ! Sa fille unique, la baronne Laurè d'Arthenay (1826-99), fut intime avec notre regrettée collègue la marquise de Léziart, qui lui dédia une saynète campagnarde de ses *Simples Esquisses*.

Mme Esther-Clotilde-Jeanne Vivien, décédée à l'âge de 83 ans, à Avranches, en mars 1863, était veuve de MM. Desfontaines et Duval-Ramerie, qui avaient servi dans les phalanges royalistes.

M. Bon-Pierre-Gabriel Le Chevalier de la Martre, ne prit pas part à la chouannerie, parce qu'il servait à l'armée de Condé. A 22 ans, il fut décoré de la Croix de Saint-Louis au combat de Schüssenried. Il fut maire de Brest sous Charles X et mourut à Avranches, le 6 juin 1847, à l'âge de 72 ans. Sa postérité s'est éteinte avec ses deux petits-fils, Hugues et Albert, attachés d'Ambassade (n° VI).

On reste frappé de l'abnégation, de l'activité, de l'héroïsme de ces partisans gais, sans souci, vigouréux, vraiment militaires. Quel courage à braver les dangers ! Quelle adresse pour les éviter ! Quelle énergie individuelle pour en triompher ! Ces convictions, ce dévouement, ce point d'honneur sont la condamnation de l'égoïsme et de la mollesse des âges de décadence, qui trouvent plus facile de dénigrer les champions du devoir que d'imiter leur mâle ardeur.

XI

Quoique diverses légions, parmi lesquelles on comptait celle d'Avranches, se concentrassent à Coutances et à Saint-Lo pour lui donner la chasse, le général Louis de Frotté n'en poursuivait pas moins son plan de s'emparer d'un port de mer, où aborderaient les secours qu'il attendait d'Angleterre.

Au mois d'octobre 1799, il se mit en marche dans le Val-de-Sée, et ses détachements parcoururent les campagnes de Brécey, La Haye-Pesnel, Sartilly et Granville, où s'engagèrent des escarmouches. Menacée d'être enveloppée par les républicains, la petite armée royale dut retourner à ses cantonnements dans la forêt de Lande-Pourrie. Si elle n'avait pas atteint son but, elle avait, du moins, relevé le courage de ses amis. — « Les chouans, écrivait, le 4 frimaire ou 25 novembre, l'administration centrale, sont maîtres de la campagne ; ils traitent l'Avranchin en pays conquis. » En conséquence, elle avait sommé, dès le 19 octobre, la force armée de veiller sur les postes militaires, et les fonctionnaires de transporter les archives à Saint-Lo. Des compagnies d'élite furent formées et munies d'armes enlevées aux particuliers. Les collisions n'en continuèrent pas moins, et les blancs montèrent la garde, en plein jour, dans diverses communes du canton de Ducey. L'inquiétude régnait partout ; mais c'étaient les dernières lueurs d'un incendie qui touchait à sa fin.

Après le coup d'état du 18 brumaire an VIII (10 novembre 1799), le général Hédouville, qui avait pris une grande part à la pacification précédente, et le Premier Consul ouvrirent des négociations avec les chefs royalistes. Ceux-ci se concertèrent ensemble à Pouancé, en Anjou, et les rapports furent assez aigres entre les officiers normands et ceux des autres provinces. Le Premier Consul, qui dépassait à peine sa 30e année et débutait au pouvoir, voulait à tout prix la fin des insurrections, et il donna la première preuve de cette ténacité indomptable qui ne recula devant aucun moyen. Je n'ai pas à raconter l'exécution du comte de Frotté, puisque le rôle de notre contrée était fini. Le défaut d'entente des chefs de la chouannerie, contrairement au pacte de Pouancé, entraîna la perte du général. Le drame sanglant de Verneuil du 29 pluviose (18 février 1800) reporte la pensée au duc d'Enghien et aux fossés de Vincennes en 1804.

Le 13 août 1800, le département de la Manche participa à l'amnistie du 28 décembre précédent.

En pluviose an IX (janvier et février 1801), Mme d'Anjou subit une nouvelle incarcération et fut durement traitée au Temple. (Voir n° II). Les persécutions ne lui enlevèrent pas son franc-parler, et elle ne se gênait pas pour dire quand on

changeait les autorités : « C'est un chien fou qu'on a tiré d'un » pays pour en empoisonner un autre. » Son âme virile faisait bon marché de sa sécurité, quand elle se croyait en face d'un devoir, et, bien qu'elle fût montée sur la l'échafaud, sans la chute de Robespierre, elle correspondait avec Frotté et d'autres chefs royalistres sous les pseudonymes de Duchesne, Duval, Blondel, Mercier, et, suppose-t-on, de ce problématique Roger Ducos, qui rendit tant de services à la cause royale. En 1798, elle avait donné asile au baron d'Hugon, et ce fut cet acte généreux qui la fit incarcérer.

La chouannerie royaliste avait vécu. Si on eut ensuite à déplorer des attentats contre les personnes et les propriétés, ce furent des délits de droit commun, qui s'abritaient sous un drapeau politique. Comme dans toutes les guerres civiles, les insurgés avaient été obligés d'accepter dans leurs rangs des *outlaws*, qui pouvaient leur rendre service, mais qui, souvent aussi, furent chassés ou punis de rigoureuses exécutions. Ces repris de justices, ne pouvant rentrer dans la vie civile, continuèrent leurs méfaits, et espérèrent en des amnisties futures, qui passeraient l'éponge sur leur conduite. Outre cette lie, il y eut de faux-chouans, n'appartenant à aucun parti, et arborant la cocarde blanche contre tout droit. En troisième lieu, il ne faut pas oublier les contre-chouans, organisés par la République, pour discréditer, combattre, surprendre les défenseurs du trône et de l'autel. L'Empire tira parti de ces trois catégories de malfaiteurs vulgaires contre la chouannerie ; et, comme celle-ci ne pouvait pas alors se défendre, il en est résulté que le gros public, crédule et ignorant, toujours prêt à accepter le *Væ victis*, a englobé dans la même animosité les vrais et les faux chouans.

Notre contrée resta étrangère aux mouvements royalistes ultérieurs. M. de la Sicotière dit que, pendant les Cent-Jours, le comte Henri de Frotté, père de l'infortuné général, se réfugia à Granville, chez Mme Gourdan, et y fut rejoint par le colonel Moulin. Quelle était cette Mme Gourdan ? Ce nom était assez répandu. Peut-être était-ce Mme Jean Gourdan, née Conefroy, dont la petite-fille épousa M. Delamusse, capitaine de frégate, chevalier de Saint-Louis, et inspecteur des pêches de l'arrondissement maritime de Granville.

XII

La Restauration institua une commission sous la présidence du prince de La Trémoille, l'ami de cœur de Louis de Frotté, pour assigner quelques récompenses aux débris des insurrections. Le comité de Basse-Normandie se réunit à Saint-Lo. Il se composait de MM. le général baron Ferdinand d'Etaquigny, commandant le département, président ; le baron des Rotours de Chaulieu, conseiller de préfecture, remplaçant le Préfet ; Couraye du Parc, président du Tribunal ; — Moulin, de Saint-Paul de Lingeard et Louvel de Monceaux, officiers supérieurs. Ils eurent à disposer de 50 armes d'honneur et de 175 pensions de 300 à 50 francs, formant un total de quinze mille francs, dans la distribution desquelles ils eurent surtout égard à la situation précaire des candidats. Les officiers supérieurs et tous ceux qui avaient obtenu des grades, des pensions ou des emplois en étaient exclus. Voici la part accordée à notre région.

Pensions. — MM. Jacques Peslin, le chevalier Julien du Pontavice de la Lande de Taillefer, capitaines, et Lebouc-Laforêt, lieutenant, 300 fr. — Cosme Bouquau, chirurgien-major, 200 fr. — Douze minimes pensions de 50 fr. à MM. Gauchet, César de Gallery et Pierre-François Carbonnet (1), capitaines ; — Sehu, Belloir, Louis Roger, lieutenants ; — Noël Nicole, Brault, Langlois, Jean-Marie Delaroche, sous-lieutenants ; — Perrin, de Barenton, sergent dans la division d'Avranches ; — Blouin-Duval, dit *Crocro*, et Guillaume Lethimonnier, volontaires. (2)

Récompenses honorifiques. — Neuf armes d'honneur.

MM. Doynel de Torchamps, qui avait été en surveillance au château de Rânes, capitaine ; Alexis Le Maître du Mesnil, né à Caen en 1783, chef de bataillon de la Légion d'Avranches,

---

(1) Il avait fait avec dévouement toutes les campagnes. Il était sans doute fils de Michel-Gilles Carbonnet, l'un des 32 suspects Avranchinais (n° II), et mari de Mme Carbonnet, née Gallien de Carolles, décédée en janvier 1846, à l'âge de 55 ans. Il mourut avocat, à Avranches, en janvier 1842, âgé de 64 ans.

(2) Ces pensions émargeaient au budget à titre de secours, et la Révolution de Juillet les biffa d'un trait de plume.

Julien du Pontavice, qui avait obtenu une pension, reçurent une épée ; —Yger-Guérinère, lieutenant ; Davy, dit *Cœur-de-Roi*, major (1) ; Le Mazurier, capitaine, un fusil ; — Jacques Duval et les deux frères Richer de Forges, tous trois lieutenants, un sabre.

Thomas-Jean-Marie Richer de Forges, sous-inspecteur des douanes, mourut célibataire le 9 février 1861, âgé de 82 ans. Henri-Antoine-Alexandre, marié à Mlle de Peuguern, était décédé en décembre 1858, à 77 ans, laissant trois fils. De leurs deux sœurs, Marie-Anne-Françoise épousa M. Pierre-Simon Le Clerc, et mourut à 70 ans au mois de décembre 1847 (2), et Mlle Félicité, caractère plein de noblesse et fortement trempé, survécut à tous jusqu'au 7 décembre 1865, 82 ans. Ils avaient abandonné et aliéné leur fief de Forges, à Curey, et il fut acquis en 1818 par M. Lesplu-Dupré, procureur du Roi à Avranches, et par M. de la Bastille. Tous les quatre résidaient à Avranches.

Enfin, le Comité proposa que des *Lettres de remercîment* fussent adressées au nom du Roi, à 66 autres officiers ou volontaires qui s'étaient distingués par leur bravoure. Les six suivants appartenaient à notre contrée ou s'y rattachaient : MM. Alexis du Mesnil, qui avait reçu une épée ; Robert de Cantilly (n° IV), Carbonnet, qui avait reçu une pension ; Félix de Saint-Quentin de Grainville, et les deux frères Victor et Antoine Conseil. Ces quatre derniers avaient déployé, dans le service de la correspondance, autant d'intelligence que de dévouement.

Trois frères Conseil étaient entrés dans la division de Bayeux, Le chef de la famille, M. Conseil du Mesnil-Vité comparut aux Assemblées nobiliaires de 1789 du Bailliage de Thorigny. Auguste-Jean Conseil, ancien directeur des télégraphes, mourut à Avranches en mai 1850, âgé de 76 ans. Sa veuve, née Fanny Le Fer de Bonaban, continua jusqu'à son décès, en 1875, à l'âge de 86 ans, à recevoir nombreuse compagnie. Leur fille, Mme de Chanteloup, décédée avant sa mère, avait trois fils

---

(1) Arpenteur à La Croix-Avranchin.

(2) Leur fils unique, notre ancien collègue, n'a pas laissé de postérité de son mariage avec Mlle de Mésange, notre collègue.

éloignés de l'Avranchin. M. et Mme de Conseil avaient perdu, en 1842, une autre fille, Nancy, enlevée par la mort à l'âge de 25 ans, au moment d'épouser M. Léon Lempereur de Saint-Pierre, de La Rochelle.

M. Charles Conseil, frère d'Auguste, a fait souche à Bayeux. C'était un bon et beau joueur de whist, mais si malheureux qu'il renonça à ce jeu sérieux et savant pour ne pas entraîner son partner dans ses défaites.

Notre province ne prit aucune part à l'insurrection vendéenne de 1832, que S. A. R. Madame, duchesse de Berry, soutint de sa présence. A Caen, M. Gaudin de Saint-Brice, — probablement Félix ou son fils Casimir, — fut arrêté comme impliqué en ce soulèvement. Une ordonnance de non-lieu le rendit à la liberté. Des royalistes d'Avranches, et surtout le Dr Lesplu-Dupré et Mme Dupré, née de Bacilly, sauvèrent Charles-René Philippe de Saint-Nicolas, d'Alençon (1790-1871), chevalier de Saint-Louis, condamné à mort par contumace, à Rennes, en 1833, pour participation aux faits d'armes des 29 et 31 mai 1832. Ils le cachèrent et le firent passer secrètement à Jersey.

Naples, 24 septembre 1900.

IX

MA MUSE

Grâce ou du moins justice, amis, pour cette muse
Qui toujours, dites-vous, me captive ou m'amuse,
Absorbe vainement mon temps, mes facultés,
Me suscite partout tant de difficultés
Qu'il vous semble toujours bon que je l'abandonne
Autant pour m'épargner le mal qu'elle me donne
Que les déceptions qu'avec elle j'aurais
Le jour où dans le monde avec elle j'irais
Faire pour y briller de vaines tentatives,
Aux dépens, trop souvent, d'affaires lucratives
Qui toutes, selon vous, me profiteraient plus
Que des vers qui jamais ne seront assez lus
Pour faire tôt ou tard ma fortune et ma gloire,
Ce que, dit-on, ma muse a dû me faire accroire
Pour que j'ose avec elle au Parnasse aspirer,
Lorsque d'y parvenir je dois désespérer.
Ainsi raisonne, hélas ! votre sollicitude ;
Aussi je croirais bien manquer de gratitude
Si je ne m'efforçais de vous tranquilliser,
Non pas en vous jurant de m'immortaliser,
Mais en vous faisant voir qu'au moins malgré son style
Ma muse, à votre insu, me fut toujours utile,
Pourquoi parfois encore et malgré votre avis
Je crois devoir bénir le jour où je la vis.
Le ciel qui m'envoya cette douce compagne,
Qui toujours à propos, en ville, à la campagne,
Vient non pas s'imposer ou me faire la loi,
Mais d'ennuyeux loisirs m'offrir au moins l'emploi ;

Dans les champs, sur les flots, comme ici dans un livre,
Partout de cet ennui vite elle me délivre,
Et, ne vous en déplaise, au bois, dans un vallon,
Elle m'a fait parfois oublier tel salon,
Entretenant en moi dans cette solitude,
Favorable à la fois au repos, à l'étude,
Ce goût que, dit Guizot, on devrait cultiver
Pour le secours qu'en lui souvent on peut trouver.
Avec elle je puis me suffire à moi-même
Et sans me demander à quel point elle m'aime
Je vois qu'elle me fait employer mes loisirs
Aussi bien sinon mieux qu'en tant d'autres plaisirs
Que l'on voit parmi nous faire tant de victimes.
Que vos craintes pour moi sembleraient légitimes
Si, par elle vers eux trop souvent entraîné,
J'avais de mes devoirs été plus détourné ;
Mais non c'est au contraire à cette Polymnie,
Que vous traitez parfois avec tant d'ironie,
A ses doux entretiens, à ses ravissements,
Que je dois d'avoir fui ces divertissements,
Ces jeux et ces plaisirs dont la foule raffole,
Mais qui le plus souvent la rendent si frivole,
Qu'aussitôt qu'elle en goûte un peu trop fréquemment,
Elle en devient avide, en abuse aisément,
Ce qui fait le malheur, la perte d'un grand nombre.
Ce présent tourmenté, cet avenir si sombre,
Que présagent partout ces signes effrayants
Que nous font observer ces hommes clairvoyants
Que n'a pas éblouis le siècle des lumières
Et qu'éclairent toujours les vérités premières.
Ma muse en m'éloignant de ces frivolités
M'a dû faire éviter bien des sociétés
Où l'on a plutôt fait de tristes connaissances
Que trouvé des amis, de nobles jouissances,
Car je ne puis donner ce doux nom d'amitié
A tant de liaisons qui font souvent pitié
Et traiter d'agréments la honte, la souffrance
Que fait de tous côtés subir l'intempérance
A tous ces malheureux qu'elle fait s'avilir

Ou qu'à la fleur de l'âge on voit ensevelir
Victimes des excès qu'elle leur fait commettre
Et que trop aisément le monde semble admettre
Au préjudice, hélas ! d'eux-mêmes et des leurs
Auxquels leur courte vie a coûté tant de pleurs,
Ma muse, avouez-le, m'a rendu grand service
En m'éloignant des rendez-vous du vice,
De ce triste milieu, de ce monde léger
Qu'on peut si rarement fréquenter sans danger,
En m'épargnant les frais de plaisirs éphémères
Qui n'ont pour la plupart que des suites amères.
Discutables sont donc vos observations
Que sans doute je dois à vos préventions
Qui vous font à l'excès déplorer ma tendresse
Pour celle en qui toujours vous voyez ma maîtresse,
A laquelle indûment vous avez imputé
Mes défauts, mes malheurs, surtout ma pauvreté,
Considérant plutôt le peu qu'elle me coûte
Que la paix, l'agrément qu'avec elle je goûte,
Que son utilité pour moi contre l'ennui
Qui plus qu'elle eut encore à mes intérêts nui.
Que de frivolités pour beaucoup regrettables
Lui seront en effet de nos jours imputables !
Que d'excès il fait faire à tous ces desœuvrés
Qui n'en sont pourtant pas toujours bien délivrés,
Quand avec Polymnie, à la ville, au village,
En tous lieux, en tous temps, aux champs ou sur la plage,
Je suis sûr de trouver une distraction,
De me soustraire au moins à cette inaction
Qui souvent mène au jeu comme à l'intempérance
Cet homme qui déjà lui doit son ignorance.
Que fallait-il de plus pour la justifier,
Pour l'encourager même à lui sacrifier,
Au moins de temps en temps, quand je suis disponible,
Un moment qui jamais ne m'est aussi pénible
Que me le sont parfois ceux qu'il me faut donner
Aux gens qui tous les jours viennent m'importuner,
Me faire des récits ennuyeux, incroyables,
Dans lesquels pour les uns ils sont impitoyables ?

Pour d'autres au contraire indulgents à l'excès,
Ils ne tarissent pas sur de maigres succès,
Si bien que trop souvent au lieu de me distraire
Leur conversation me fait l'effet contraire
Et que vite ennuyé de leurs longs entretiens,
D'ordinaire légers et souvent peu chrétiens,
Je reviens à ma muse et qu'alors son langage,
Plus conforme à mes goûts, à l'écouter m'engage.
Jamais je ne l'ai vue autant m'importuner,
Me prendre plus de temps que je n'en puis donner,
Dès qu'ailleurs une affaire ou mon devoir m'appelle,
Elle-même à ma voix semble être plus rebelle,
Que j'aie un visiteur ou le moindre souci,
Vous pouvez être sûrs qu'elle cède à ceux-ci.
Votre sollicitude a donc tort, il me semble,
De s'alarmer ainsi quand nous sommes ensemble,
Car c'est à ce moment que le plus à propos
Elle peut supposer que je suis en repos.
Au nom de cette paix que j'éprouve auprès d'elle,
Amis, permettez-moi de lui rester fidèle
Sans même avoir l'espoir ou les prétentions
Qu'autorisent si peu ses inspirations
Qui doivent vous sembler toutes intempestives
Tant qu'elles ne sont pas pour moi plus lucratives,
Présumant que tout art qui ne rapporte rien
Doit faire en résumé plus de mal que de bien.
Voilà ce qu'il fallait qu'ici je vous conteste
En vous montrant combien, loin de m'être funeste,
Ma muse, sans jamais nuire à mes intérêts
M'a valu d'agréments, épargné de regrets,
Je pourrais dire aussi d'inutiles dépenses,
Et cela sans espoir de prix, de récompenses,
Car dans nos Jeux Floraux rarement on la vit
Présenter au concours les vers qu'elle écrivit,
Aux honneurs, aux lauriers comme d'autres prétendre,
Et si de temps en temps elle vous fait entendre
Une plainte, un soupir qu'elle pousse en voyant
Du vice ou de l'erreur le progrès effrayant,
Ou bien la vérité, la vertu méconnues,

Quelquefois par ceux-là que l'on élève aux nues,
Elle a vite exprimé son indignation
Pour vous parler plutôt d'une belle action,
Car elle aime bien mieux rendre hommage au mérite,
Faire diversion à ce qui nous irrite
Dans ce monde frivole où tant d'abus divers
Lui pourraient inspirer de satiriques vers ;
Mais elle sait assez ce que vaut la satire
Pour ne pas m'exposer aux ennuis qu'elle attire,
Et surtout d'indulgence a trop souvent besoin
Pour ne pas en user avec le plus grand soin.
Que ses intentions vous disposent pour elle,
Vous empêchent autant de lui chercher querelle
Que de me reprocher mon inclination
Pour celle à qui je dois cette distraction
Et qui je vous l'ai dit, loin de m'être nuisible,
Me fait parfois passer un moment bien paisible ;
Que la crainte qu'elle a de vous importuner
Vous dispose encor mieux à me la pardonner.

JOURDAN-LAVIGNE.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 1er TRIMESTRE 1901

Le Chercheur des Provinces de l'Ouest, nos de décembre 1900, janvier et février 1901.

Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de Saint-Malo. — Janvier-octobre 1900, première année.

Transactions of the Academy of science of Saint-Louis. — Vol. IX, nos 6, 8 et 9. — Vol. X, nos 1 à 8.

Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des départements, tenu à Paris en 1900.— Section des sciences.

La Revue Normande, nos 9 et 10, janvier et février 1901.

Recueil des publications de la Société Havraise d'études diverses. — 2e et 4e trimestre 1899, 1er, 2e et 3e trimestre 1900.

Bulletin historique et philologique. — Année 1900, nos 1 et 2.

Congrès des Sociétés savantes de 1900 tenu à Paris. Section des sciences économiques et sociales.

Bulletin de la Société Les Amis des Sciences et Arts de Rochechouart. Tome X, n° IV.

Seventeenth Annual Report of the Bureau of American Ethnology (1895-1896). — Part. 2.

La Jeunesse d'Ozanam (1831-1840), par le docteur Jules Roger.

Dans sa brochure, notre confrère se propose de faire connaître intimement Ozanam au moyen de quelques extraits des lettres qu'il écrivit à l'âge de dix-huit à vingt-sept ans. Voici toujours un sage conseil :

« Aie un petit cercle d'amis choisis; lie-toi plutôt avec quelques bons camarades qu'avec des sociétés du monde ;

quelques heures passées ensemble autour du feu à deviser à cœur ouvert, font plus de bien et de repos qu'une semaine entière de soirées, où il faut de deux choses, l'une : se tenir guindé et enharnaché dans les formes d'uue sotte et étroite politesse ou bien s'abandonner à des jouissances étourdissantes qui ne sont pas sans péril. Tu le sais, le monde est une lime de fer qui use bien des vies. »

Le Sacré Hymen du berger Dorothéon et de la belle Florénée, et autres poésies, par Jean de Larcher, poète « Avranchinois ».

Voir le n° précédent de la *Revue de l'Avranchin*, p. 275.

Deux saints prêtres du diocèse de Bayeux (1786-1877), par Lanfranc de Panthou, ancien procureur général.

Cette brochure est un supplément à la *Monographie de la commune d'Evrecy* (voir ce même Tome X de la *Revue de l'Avranchin*, p. 238). Les vies édifiantes, que l'auteur raconte, se rapportant en grande partie à des faits postérieurs à 1800, ne pouvaient trouver place dans les Mémoires de la Société des Antiquaires de Normandie. Il a donc dû les publier dans une autre Revue.

Notices, Mémoires et Documents publiés par la Société d'Agriculture, d'Archéologie et d'Histoire naturelle du département de la Manche. — 18e volume.

Plus de la moitié de ce volume est consacrée à un extrait du Dictionnaire manuscrit des fiefs normands, par Brussel, pour les anciennes vicomtés de Carentan et de Coutances, qui forment aujourd'hui, en majeure partie, l'arrondissement de Saint-Lo. — Ce document est publié, grâce au concours de notre savant confrère, M. Hippolyte Sauvage, que l'on remercie chaleureusement de sa collaboration (voir le Tome XIV de nos *Mémoires*, p. 257 et le Tome X de la *Revue*, p. 70).

Anciens registres paroissiaux de Bretagne, par l'abbé Paul Paris-Jallobert.

Fougères (troisième fascicule) ; Talensac et Le Verger, sa trève.

Mémoires de la Société Académique du Cotentin. — Tome XV 1900.

Ce volume, que nous avons reçu très tardivement, est entièrement consacré à *Genêts-Tombelaine, ou une ville déchue*, par M. le chanoine Pigeon, et à la fin de *Les Vendéens dans le département de la Manche*, par M. le chanoine Menard.

Cours élementaire, moyen et supérieur d'Histoire de France, par M. l'abbé Godefroy, professeur au petit séminaire de l'Abbaye-Blanche, à Mortain.

Notice sur le maréchal Jacques II de Matignon et Guide à l'usage des visiteurs du château de Torigni-sur-Vlre (Manche). — Une célèbre Baronnie normande (Torigni-sur-Vire). — *Le chevalier de Callières, gouverneur de la Nouvelle-France au Canada (1648-1703)*, par le même auteur, notre nouveau confrère.

Le Gérant : JULES DURAND.

Imprimerie Avranchinaise de Jules DURAND, rue Boudrie, 2, Avranches

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

Littérature, Sciences et Arts

DES ARRONDISSEMENTS D'AVRANCHES & DE MORTAIN

SÉANCE DU JEUDI 27 JUIN 1901

A DEUX HEURES

à la Mairie, Bureau de la Justice de Paix

Président : M. ALFRED DE TESSON

Secrétaire : M. le Cte DE CHABANNES

Etaient présents : MM. Albert LEGRIN, Président du Tribunal civil, *Vice-Président ;* LEBEL et THÉBAULT, anciens Libraires, *Administrateurs ;* Jules DURAND, Imprimeur ; Henri GIBERT, Propriétaire ; Jules LE PETIT, homme de lettres, et Mademoiselle.

ORDRE DU JOUR

1. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.
2. — Dépouillement de la Correspondance. — Nécrologe.

LECTURES

3. — *Mortain pendant la Terreur* (suite). — XII, *Les Fêtes Nationales.* — XIII, *Les Otages du Roi*, par M. Hipp. Sauvage.
4. — *Les Derniers Jours de la Cathédrale d'Avranches*, par le même.
5. — *Le Docteur Corbier*, de Henri Datin. — *Compte-rendu*, par M. Albert Le Grin.
6. — *Les Mandolines*, sonnet, par M. Camille Jamont.
7. — *Faust*, id. par le même.
8. — *Le Souvenir Français aux Morts pour la Patrie*, poésie par M. Jules Durand.

I

Le procès-verbal de la dernière séance est lu et adopté sans observation.

II

MM. Maxime Godefroy, chanoine honoraire, Jamont et de Larturière, de Mortain, remercient de leur admission comme membres titulaires.

Mgr Deschamps du Manoir nous envoie de Naples une rectification aux quelques mots de sa lettre sur les La Chambre de Vauborel, page 86 de la *Revue*.

Mme Esther-Anne Costard, décédée à Avranches en 1837, n'était pas veuve d'un de La Chambre de Vauborel, mais d'un de Vauborel. Elle était d'Avranches, fille de Jean-Thomas Costard, ancien procureur, et de Françoise-Marie Roquet, et sœur de Mme Marie-Louise Fortin. Elle laissa une fille mineure sous la tutelle de M. Doussin, notaire à Sartilly : Mlle Stéphanie-Esther de Vauborel.

Pour compléter ce qui regarde les derniers représentants de cette famille dans l'Avranchin (*page 86*) et dans le Mortainais (page 144), disons que Mathieu de La Chambre de Vauborel, officier de l'armée de Condé et aïeul de la Marquise Berthe de Chambray, dernière de sa famille, avait laissé trois enfants de son alliance avec Mlle de Fresne :

1° Frédéric-Auguste, sans postérité ;

2° Charles-Louis-Alexandre (1782-1852), marié à Mlle de Carrouges, père de Mme de Chambray ;

3° La Comtesse Amaranthe, chanoinesse du chapître de Sainte-Anne de Bavière.

De M. Charles de Beaurepaire, Archiviste de la Seine-Inférieure :

Monsieur le Président,

Rien ne pouvait m'être plus agréable que la marque de sympathie qui m'a été donnée par la Société que vous présidez ..... J'ai gardé pour ma ville natale une affection que les années n'ont fait que rendre plus vive, et je m'intéresse de plus en plus aux travaux qui la concernent et que l'on trouve, presque tous, dans la collection des *Mémoires* de cette Société.

Dans le cours de ma carrière, déjà longue, j'ai recueilli bon nombre de documents relatifs à l'histoire de l'Avranchin. J'espère trouver le temps de les coordonner, et je serai heureux de vous les offrir.

Lettres de MM. Louis de Carbonnel, de Drossen et de Munich ; Ch. Cloëz, répétiteur à l'Ecole polytechnique ; Henri Datin, de Saint-Hilaire-du-Harcouët ; Eug. Gauché, de Paris ; Girard, de La Rochelle ; de Granges de Surgère, de Nantes ; Le Grin, de Cherbourg ; Lechevalier, de Paris ; Lefèvre-Pontalis, de Paris ; Lepingard, de Saint-Lo ; Henri Loriquet, Conservateur de la Bibliothèque publique, de Rouen ; Dr Lemoyne, de Lorient ; Paimblant du Rouil, de Bayeux ; l'abbé Pigeon, de Coutances ; de Saint-Exupéry, du Mans ; Hipp. Sauvage, de Neuilly ; Karl Trübner, de Strasbourg ; Le Verdier, de Rouen ; Mme veuve Tournier, de Tours.

M. l'abbé Victor-Jacques-François Menard, chanoine titulaire de la cathédrale de Coutances, né le 27 avril 1836, à Saint-James, dont il a été le savant historien, est décédé à Saint-Lo, le 21 avril 1901, dans sa 65e année.

La Société académique du Cotentin a publié de lui un autre très important travail intitulé : « Les Vendéens dans le département de la Manche ».

Nous lui devons en outre un article des plus intéressants ayant pour titre : *Assemblées nocturnes dans le Mortainais pendant la Terreur et procédure qui les suivit* (juin 1794), inséré dans le Tome IX de la *Revue de l'Avranchin*, p. 9 à 54.

M. René-Marie Philippes de Cantilly, ancien officier des Gardes-Mobiles, est décédé à Avranches, le 14 mai 1901, à l'âge de 52 ans. La dernière de nos *Revues*, qu'il lisait toujours très attentivement, parle précisément de son excellente famille, p. 301 et 303.

III

MORTAIN PENDANT LA TERREUR

XII

LES FÊTES NATIONALES

Dans tous les temps, il y eut des fêtes chez tous les peuples. La Grèce et Rome païennes nous ont transmis de nombreux récits de leurs cérémonies, dont les détails peuvent encore exciter les enthousiasmes. La France devenue chrétienne eut aussi les siennes : cependant elles furent exclusivement religieuses, même lorsqu'elles eurent pour motifs la célébration des anniversaires royaux ou des événements politiques célébrant des victoires éclatantes.

En général, toujours concentrées dans le monde liturgique, elles s'accomplissaient dans les églises, et, qu'il y fût question de motifs quelconques, elles se terminaient par des *Te Deum*. De même, pour des événements néfastes, c'étaient des services funèbres qui étaient célébrés.

La Constitution du 3 septembre 1791, qui consacra l'abolition de la féodalité, voulut établir des fêtes nationales dans le but d'entretenir la fraternité entre les citoyens et de les attacher à ses principes, à la patrie et aux lois. Les populations en acceptèrent la pensée avec une faveur sensible. Aussi la Convention décréta-t-elle bientôt six fêtes qui furent inscrites aux calendriers sous les dénominations de : Fête de la Jeunesse, Fête des Epoux, Fête de la Reconnaissance, Fête de la Liberté. Plus tard, on y adjoignit la Fête de la Concorde et aussi celle de la Punition du dernier Roi des Français. Enfin, il y eut la Fête de la Fondation de la République, puis celle de la Souveraineté du Peuple.

En dehors de toutes ces cérémonies plus ou moins bruyantes, on ne doit pas compter, bien entendu, les fêtes des Décades, qui se tenaient généralement dans l'ancienne église et dont le siège fut, à Mortain, dans l'antique Collégiale. Nous devons tenir compte également des Fêtes spéciales et particulières à chaque localité.

Nous avons cru être agréable en rappelant ces cérémonies au chef-lieu du district de Mortain. Nous présentons des documents de première main, venus de source officielle, dont les minutes ont été transcrites au jour le jour et sont restées inexplorées jusqu'ici. Chaque page est donc contemporaine des faits qu'elle mentionne et leur véracité a pour garantie les signatures des auteurs eux-mêmes, sous le contrôle de leurs concitoyens.

*
* *

La première fête nationale de Mortain, dont nous trouvions les traces, est celle dont nous avons donné le programme à l'occasion de la création du district de Mortain, dû au concours actif de Le Sacher de la Palière (1). Ce fut une fête toute locale : nous n'y reviendrons pas.

Vers le même temps, et le 24 décembre 1789, une trentaine de délégués de la Garde nationale d'Avranches arrivèrent à Mortain où ils furent accueillis avec enthousiasme par la milice nationale de cette ville, réunie pour les recevoir. Ces délégués qui avaient la mission de conclure avec leurs collègues une Confédération Patriotique se présentèrent ensuite d'un commun accord devant les officiers municipaux assemblés. Ceux-ci, tout en exprimant leurs regrets d'avoir été devancés dans l'initiative prise à Avranches, déclarèrent qu'ils acceptaient avec joie, reconnaissance et gratitude la démarche de leurs bons voisins.

Un procès-verbal fut rédigé de la délibération. Il porte les signatures des délégués d'Avranches : Payen de Chavoy, président, Gauquelin, prêtre, Couraye, avocat, Guillard, avocat,

---

(1) Voir XI. Le District de Mortain. Revue d'Avranches, 1900, n° 4, p. 268.

Pinot, commandant, James, major, Roger de Valhubert, N. Viriou, Bernier, Coupard, Vivien chevalier de la Champagne, Millet, Quesnel, Bacilly, Cherbonnel, Frémond, Burdelot, Hullin, Arragon, Porée, Thébault, Besnier, Roquet, Basire, Follain, Laisné, Philippes, Hardy Des Alleurs, Carbonnet-Beaumanoir et Foucher, secrétaire ; de plus, les signatures Anfray de la Cotentinière, commandant en second de la milice nationale de Mortain et Lesacher de la Gonterie, capitaine de la même milice.

Peu après, le 17 avril 1790, la garde nationale de Vire, présentée par le Maire de cette ville, venait à son tour visiter Mortain et y former également une Confédération Patriotique. Un déjeuner, fourni par Le Nicolais, aubergiste, les attendait à leur arrivée. En outre, un dîner de ville, servi par Renault, traiteur, leur fut offert. Les frais des deux repas furent soldés par la ville. Et naturellement, comme on l'avait fait pour Avranches, il dut y avoir quelques fêtes.

Le passage d'un fort détachement de troupes, venant d'Angoulême et arrivant par Le Teilleul, fut l'occasion également d'une cordiale réception que Mortain prit à sa charge, tant sur son passage qu'à son arrivée.

Mais bientôt la milice de Mortain, qui n'avait été constituée primitivement que pour la surveillance de la cité, devint la Garde Nationale, et il fallut procéder, le 1er mai 1790, à l'élection de ses chefs, puis à la prestation du serment des officiers et des miliciens eux-mêmes. Cette cérémonie eut lieu sur la place du Bourglopin, établie dans les anciens jardins de l'hôtel de Saint-Cyr. Ces jardins, qui formaient la bordure de la grande route royale de Caen à Rennes, et qui s'étendaient jusqu'aux terrains où a été édifiée la prison actuelle, vers 1833, étaient entourés d'une double enceinte de fort beaux tilleuls ; la place était spacieuse et d'un accès facile.

De la Chambre de Vauborel, commandant en chef de la Garde Nationale, après avoir prêté le serment aux mains du Maire et des Officiers municipaux, reçut lui-même celui des officiers composant l'état-major. Puis le chef de chaque compagnie le prit des hommes placés sous ses ordres.

Les dépenses occasionnées par ces réjouissances faites dans ces circonstances furent mandatées le 3 juin 1790. Pour poudre

à canon, 21 francs furent employés. Une pyramide fut de plus élevée sur la fontaine appelée le Bassin, pour la décoration de la ville. Sur cette pyramide dut flotter un *drapeau martial.*

Ici se place, par rang de date, la fête de la Fédération du 14 juillet 1790. On sait qu'à Paris, dans toutes les grandes villes et même dans les chefs-lieux des cantons, elle fut célébrée avec beaucoup d'éclat.

Les détails nous manquent, et nous ne saurions dire comment elle s'accomplit à Mortain. Nous avons remarqué seulement qne 50 francs furent accordés à M. de Troismonts, par le Conseil général, pour *partie* des frais de l'*autel de la Patrie.* Un feu de joie d'un demi-cent de bourrées fut payé 10 francs, et 19 francs 4 sous furent employés pour fournitures de 8 livres de poudre à canon.

Dès ce moment on adopta le programme à peu près invariable des fêtes qui se renouvelèrent dans la ville, et que nous y avons vu en honneur de 1832 à 1837.

Les autorités constituées, réunies à l'Hôtel-de-Ville, allaient en corps avec la Garde nationale, chercher le président du district, qui fut plus tard le Sous-Préfet (1800). Tous se rendaient ensuite à la place du Bourglopin, devenue la place d'Armes ; la Garde nationale y était passée en revue et se livrait à quelques exercices militaires. Puis le groupe des autorités, encadré par les soldats citoyens, se rendait sous les rochers de l'Hermitage et y assistait à l'exercice de la cible, pour lequel divers prix étaient distribués aux meilleurs tireurs. De là, le cortège descendait au carrefour des routes, près de la ferme du Champ-Moré. L'autel de la Patrie s'y trouvait élevé vers le point d'ouverture de la route de Domfront, qui n'a été tracée que vers l'année 1820. Une jeune fille, Mlle Boussin de la Chantelière (2), qui figurait le rôle de la Déesse de la Patrie, prenait place dans un fauteuil, sur l'autel. Après quelques évolutions de la Garde nationale, six ou huit des principaux fonctionnaires, armés de torches enflammées, mettaient le feu aux bourrées, formant faisceau en avant de l'autel improvisé.

---

(1) Longtemps après, Mlle de la Chantelière quitta Mortain pour aller, avec sa famille, habiter à Vire.

Le retour en ville se faisait aux acclamations de la foule et aux refrains des chants patriotiques. Des illuminations et parfois des danses terminaient la soirée.

Sur l'invitation du Directoire du district, le vendredi suivant, le 16 octobre 1790, fut célébrée dans l'église de Mortain un service solennel pour les Français morts à Nancy, en combattant pour le maintien de la Constitution et le rétablissement de l'ordre. Cette cérémonie eut un caractère essentiellement religieux.

A l'occasion de la formation et de l'installation du tribunal du district, le 15 décembre 1790, une fête spéciale à laquelle furent conviés et assistèrent les officiers municipaux d'Avranches et de Vire. Elle se fit avec un grand appareil. La Garde nationale de Mortain, sous les ordres de Dodard, commandant en chef, y fut également convoquée.

*
* *

Voilà ce que nous savons des premières fêtes locales concernant la ville de Mortain. Dans nos documents, il existe une longue lacune, que nous devons subir, et qui s'étend du 24 mars 1791 au 25 octobre 1795. Elle comprend ainsi une interruption de quatre années et demie et englobe les temps les plus accentués de la Révolution.

Il nous est possible cependant de reprendre la série de nos fêtes, à partir de cette dernière date. Nous continuons donc cette étude jusqu'au 23 juin 1799, c'est-à-dire jusqu'à une époque très voisine du 18 brumaire an VIII (9 novembre 1799), qui provoqua la chute du Directoire et l'avènement du Consulat.

*
* *

I. — Anniversaire de la mort de Louis XVI

Une délibération de l'administration municipale de Mortain décida que cet anniversaire serait célébré seulement le 29 février 1796.

L'année suivante il fut exécuté le 21 janvier 1797. Le fait principal qui le signala fut le renouvellement de leur serment

d'attachement à la République et de haine à la royauté, par tous les fonctionnaires publics du district. De plus, le général de brigade Cambray, commandant la force armée du département de la Manche, qui se trouvait en ce moment à Mortain, reçut une invitation particulière d'y assister, qui lui fut portée par une députation spéciale. Il y prit part, selon les probabilités. Cette démarche toute gracieuse valut à la ville de Mortain la restitution de deux pièces de canon qui lui avaient été enlevées. Ce fait est consigné dans des termes parfaits aux dates des 1er pluviôse et 9 floréal an V (20 janvier et 28 avril 1797).

Cette fête fut de plus signalée par un léger incident plutôt grotesque ou risible. La veille, dans la soirée, des salves d'artillerie avaient annoncé la cérémonie du lendemain. Les coups de canon brisèrent les vitres des fenêtres du citoyen Mignon (1) : le dégât s'éleva pour lui à la somme de 17 fr. 10 centimes. Il en vint présenter le mémoire au conseil, réclamant la réparation du dommage. L'assemblée renvoya le plaignant au commandant militaire du district, qui avait fait tirer le canon sans avoir prévenu ni la population, ni Mignon.

Le 21 janvier 1798, cette cérémonie fut renouvelée. Ce jour-là, il fallut remplacer le premier arbre de la Liberté qui avait péri. Le nouveau sujet choisi fut planté sur la *Place d'Armes*. Comme il avait été reconnu qu'en cette saison rigoureuse de janvier, les courses des fonctionnaires et de la Garde nationale étaient impossibles jusqu'au rond-point du Champ-Moré, l'autel de la Patrie avait été rapporté et élevé au milieu de la Place d'Armes. Une délibération du conseil prise le 17 Janvier 1798 décida que ce monument serait déplacé et reporté dans *un enfoncement contre la propriété Boursin*. Le même jour, il fut pris un arrêté prévenant qu'aucun fonctionnaire public ne serait admis à prendre part, soit aux séances, soit aux cérémonies officielles, s'il n'était décoré de ses insignes et de son écharpe.

La même cérémonie dut être célébrée le 21 janvier 1799. Ce fut sans doute la dernière fois. Elle fut le motif d'une plainte portée jusqu'au Ministre de la Guerre, par Wallon, munitionnaire des subsistances militaires du district. Prétendant

---

(1) Mignon fut longtemps le tenant de l'Hôtel de la Poste.

que l'administration municipale de Mortain avait fait enlever la serrure de la principale porte de l'église, afin d'y pouvoir vaquer à la fête du 2 pluviôse, il avait requis le juge de paix d'en faire la constatation. L'administration, pour répondre à une lettre du Ministre sur ce sujet, prit une délibération, le 5 ventose an VII, et répondit qu'il avait été fait par Wallon un faux exposé des faits. Le conseil, en la transmettant à Paris, y joignit les pièces à l'appui et s'en rapporta à la décision du Ministre.

II. — Fête de la Victoire

Pour se conformer à l'arrêté du Directoire exécutif, concernant la fête de la Victoire, l'administration municipale de Mortain, délibérant le 23 mai 1796, prit la résolution d'y faire concourir les autorités civiles et militaires. Sonnet, agent de la commune, et Lanchantin, alors commandant de place à Mortain, furent priés d'y faire chacun un discours.

Nous ignorons les motifs qui favorisèrent cette sélection. Le premier n'avait, croyons-nous, jamais été distingué pour un orateur sacré : nous avons eu l'occasion de parler de son zèle intempestif dans une occasion mémorable (1). Quant à Louis-François Lanchantin, né en 1756, à La Fère (Aisne), il était étranger à notre pays normand, et seulement capitaine depuis le 8 janvier précédent, depuis quatre mois et demi à peine. Il est vrai qu'il venait d'épouser à Mortain même, le 19 mai 1796, Marie-Félicité-Perrine Dolet, une ancienne religieuse et qu'il avait pris dans leur acte de mariage le titre d'écuyer. Etaient-ce des motifs suffisants pour lui mériter les honneurs qui lui étaient offerts ? Il faut croire qu'il avait plutôt su inspirer la confiance par des qualités personnelles.

Lanchantin, en effet, avait une valeur militaire véritable. Soldat au régiment Royal-Comtois (73e régiment d'infanterie), dès le 5 novembre 1773, il s'était vu congédier le 5 novembre 1789. Mais réengagé dans l'armée républicaine, après plusieurs campagnes où il s'était signalé, il fut nommé plus tard chef de bataillon, le 14 septembre 1796, par le général en chef Hoche. En cette qualité, les 19 et 20 juin 1798, il fut mis à l'ordre du

(1) *Revue de l'Avranchin*. 1900, p. 256-257.

jour de l'armée, pour avoir, au combat des Dunes, près Ostende, fait prisonnier deux cents Anglais auxquels il enleva cinq pièces de canon et deux obusiers. Plus tard encore, il fit preuve d'une égale bravoure aux batailles d'Engen, de Mœrskirch et de Hocchtaed, et Moreau le nomma chef de brigade pour sa belle conduite dans ces circonstances.

Nommé commandant de la Légion-d'Honneur, au camp de Boulogne (1804), et promu général de brigade le 1er février 1805, il se vit confier bientôt le commandement de Naples et des îles d'Ischia et de Procida. En 1812, Lanchantin (1) partit enfin pour la désastreuse campagne de Russie, avec le 3e corps de la Grande-Armée aux ordres du maréchal Ney. Dans la retraite, Lanchantin qui se trouvait sous la direction immédiate du général de division Ledru des Essarts, vit sa brigade écrasée par une armée entière de Russes, dans la vallée de Krasnoë. Grièvement blessé en tête du 46e de ligne, qu'il avait autrefois commandé comme colonel, il succomba sur le champ de bataille.

Cette fête de la Victoire fut renouvelée à Mortain le 29 mai 1798.

III. — Fête de l'Agriculture

L'administration municipale fixa cette fête au 28 juin 1796. Les lignes de son organisation furent consignées en quelques articles. Les autorités locales constituées, le général commandant du district et le commandant de la place de Mortain devaient y coopérer, dans le but de lui donner le plus d'éclat possible.

Le citoyen Larue, fermier aux Tasses, en la commune de Mortain, devait s'y trouver avec sa charrue, attelée de deux bœufs et d'un cheval. D'autre part, chaque agent communal devait y amener ceux des laboureurs de sa circonscription les plus recommandables par leur âge, la constance et les succès de leurs travaux, en se munissant de leurs ustensiles de labourage, de bouquets de fleurs et d'amples gerbes d'épis. Enfin le citoyen Moulin, de la commune de Mortain, reconnu pour son intelligence, sa bonne conduite et son activité, digne d'être proposé pour exemple, devait prendre place aux côtés du président. Le

(1) Le 22 novembre 1811, Lanchantin avait été créé Baron de l'Empire.

lieu du rendez-vous étair sur la place publique, et le cortège devait s'avancer dans la campagne et se ranger en ordre au Champ-Moré.

Le renouvellement de cette fête de l'Agriculture se fit encore en 1798, sans doute dans des conditions analogues. On mentionna, dans une séance du 1er septembre, les dépenses faites pour l'autel de la Patrie.

IV. — Fêtes de la Liberté

Ces fêtes, fixées en 1796, aux 27 et 28 juillet, devaient durer deux jours. Pour plus de solennité, les agents et adjoints des communes du district furent invités à y convier les fonctionnaires de leurs circonscriptions respectives. Y eut-il des agapes officielles ? Nous ne saurions l'affirmer. Il était cependant difficile de faire venir les fonctionnaires d'une région entière sans leur offrir le couvert. Aussi, Buchard, père, maître d'hôtel, et Regnault, traiteur, dont on avait maintes fois déjà reconnu et apprécié le zèle et le savoir-faire à d'autres cérémonies, furent-ils désignés à deux commissaires chargés de régler les préparatifs. Glize voulut bien, comme déjà plusieurs fois, faire à l'administration les avances de tous les frais nécessaires.

Le général Digonnet, commandant du district, présent à Mortain, fut officiellement même prié de se prêter par tous les moyens à la pompe de la cérémonie de ces fêtes. C'est dire que le concours de l'armée était requis.

V. — Fête du 10 Aout

L'anniversaire de la prise d'assaut des Tuileries et du renversement de la royauté fut célébré le 10 août 1797.

Guesdon, président de l'administration s'était abstenu de venir à la séance dans laquelle avait été préparée l'organisation de cette fête. Mais ses collègues prirent une délibération dans laquelle ils manifestèrent non seulement le désir qu'il y vint prendre part, mais même qu'il y prononçât un discours dans lequel il rappellerait les faits de cette mémorable journée.

D'après les probabilités, ce furent Guesdon et son discours qui furent le prétexte d'un incident violent et regrettable, qui

provoqua un arrêté que prit l'administration dans la séance du 22 août 1798 qui le suivit.

Le commandant de la force armée y fut appelé. On lui *enjoignit*, dans le but d'éviter dans l'avenir *les abus scandaleux qui s'étaient produits aux dernières fêtes nationales*, d'avoir à veiller à ce qu'il ne fût fait aucune évolution militaire sur la Place d'Armes, pendant que l'orateur prononcerait son discours. On exigea de lui qu'il vint chercher les autorités au lieu de leurs réunions, et de les y ramener, avec un piquet de soldats et le drapeau, suivant l'usage. Il lui fut fait surtout défense de *désemparer*, c'est-à-dire de quitter la réunion avant que la séance ne fut levée.

Evidemment le discours de Guesdon avait été interprété d'une façon défavorable par l'armée, qui, pour imposer silence à l'orateur, s'était livrée à des manœuvres stratégiques pendant qu'il parlait, et qui avait quitté la Place, le laissant livré à des digressions interminables et intempestives. Blessé au vif, Guesdon avait donc à la séance que nous rappellons, provoqué *ab irato et proprio motu*, les mesures répressives que nous indiquons.

Au surplus, nous voulons redire qu'au point de vue politique Guesdon avait attiré contre lui de sérieuses et multiples hostilités ; qu'il fut dans une brochure accusé de conventions secrètes entre lui et le fameux Pitt, l'un des plus ardents ennemis de la France ; qu'enfin il fut, le 11 novembre 1799, exclu violemment de la Représentation Nationale. Au temps le plus critique de la Terreur, Guesdon s'était fait l'homme servile du sanguinaire Le Carpentier qu'il avait constamment secondé dans ses moindres projets (1).

Pour l'année 1798, le compte de cette même fête fut réglé avec Julien Hamel.

VI. — Fête du 4 Septembre

A l'occasion du coup d'état Directorial du 18 fructidor an V (4 septembre 1897), l'administration Mortainaise s'empressa, dès le 28 du même mois, de transmettre à Paris, au Directoire et au Corps Législatif, une adresse de félicitations, avec ses vœux les plus ardents de prospérité.

En 1898, la commémoration de cette journée mémorable fut fêtée.

---

(1) Voir notre article de la Roque, *Revue de l'Avranchin*, 1898, p. 108.

VII. — Fête funèbre de Hoche

Les détails nous font entièrement défaut sur la cérémonie funèbre de Hoche, qui eut lieu le 21 octobre 1797.

VIII. — Réception patriotique d'un détachement de l'Armée d'Italie

Prévenue par une lettre de l'Administration Centrale que le 10 mars 1798 et jours suivants, plusieurs détachements de l'armée Victorieuse d'Italie devaient séjourner à Mortain, la municipalité s'empressa de prendre toutes les mesures utiles pour leur réception par la population. A cet égard elle eut deux séances, dès le 3 février et le 3 mars. Elle protesta de ses meilleures intentions à recevoir ses glorieux frères d'armes. Dans son enthousiasme elle décida même d'élever un arc-de-triomphe à l'entrée de la commune, sur le passage des troupes, avec des inscriptions analogues à la circonstance. Deux commissaires furent choisis pour veiller à l'exécution de ce projet.

IX. — Fête de la Souveraineté du Peuple

Le 20 mars 1798 eut lieu la fête de la Souveraineté du Peuple. Elle dut être à peu près semblable à toutes celles que nous venons d'énumérer. L'administration municipale arrêta quinze jours à l'avance que tous ses membres y assisteraient. Elle désigna deux délégués pour sa préparation, en leur recommandant de lui donner autant d'éclat et de magnificence que *les localités* le permettraient.

X. — Fête de la Vieillesse

Aucuns détails sur ces fêtes, dont les frais furent soldés à Julien Hamel.

XI. — Fêtes des Décadis

Après la fermeture des églises, l'antique collégiale de Mortain servit bientôt de prison, ou plutôt de succursale à la prison des anciens comtes de Mortain, dont l'emplacement a été occupé depuis sa démolition par la place du Marché, vers 1840. Il fallut de toute nécessité faire quelques aménagements

dans la vénérable basilique. Plusieurs évasions de détenus amenèrent bientôt la constatation qu'elle était impropre à cet usage auquel ou voulait l'asservir. On en fit alors un très vaste magasin à fourrages militaires, à grains, à farines et autres munitions, voire même à graisses. Un corps de garde fut, en outre, établi dans la chapelle Saint-Michel qui accédait à la rue des Prêtres, et dit-on, la *circata*, ou chapelle de la Sainte-Vierge, fut sacrifiée à la confection d'un four banal.

Mais quand eurent été décrétées les fêtes des Décadis, la population qui n'avait pas d'autre édifice aussi vaste pour recevoir ses assemblées nombreuses, revendiqua l'usage de son vieil édifice séculaire.

Alors l'administration se trouva en lutte avec le munitionnaire qui n'en voulait plus déguerpir et qui tenait à la conserver pendant toute la durée de sa concession. Il lui fallut faire de nombreuses sommations à Wallon, le préposé militaire, qui répondant qu'il n'était que l'agent de l'administration générale des subsistances militaires, refusa de se soumettre à de simples arrêtés municipaux, dépourvus de légalité. Cependant l'administration se retranchait dans cette ultime circonstance qu'elle ne demandait que l'usage et la liberté du chœur et de la nef du monument, laissant à la libre disposition du munitionnaire les chapelles latérales et tous les bas-côtés. Un dernier délai de trois jours fut imparti à Wallon, le 5 novembre 1798, pour vider les lieux.

Enfin les choses s'arrangèrent et les décades purent suivre leurs cours réguliers, puisque le 24 avril 1799, l'administration décida qu'afin d'assurer la tranquillité et la décence des cérémonies pour chacune d'elles seraient fournis six hommes et un caporal, par le commandant de la troupe, et par la colonne mobile, un pareil nombre d'hommes armés.

Que furent à Mortain ces fêtes décadaires ? Nous ne saurions trop le dire, bien qu'elles ne pussent être égales dans une petite ville à celles des grandes cités. Pourtant nous avons entendu répéter souvent qu'on y donnait lecture des lois nouvelles, des actes de l'autorité publique et des tablettes des Droits de l'Homme. On y communiquait aussi les nouvelles principales des grands événements accomplis récemment en Europe ; souvent encore quelques détails sur nos succès de nos armées

Françaises. Surtout on y procédait à la célébration des mariages civiques, aux reconnaissances d'enfants, aux actes d'adoptions et aux divorces.

Des chants et des morceaux d'harmonie étaient parfois exécutés. Nous avons bien connu celui qui était chargé de diriger les chœurs des hymnes patriotiques.

XII. — Départ des Conscrits

Jamais peut-être ne vit-on à Mortain plus belle fête que celle du 24 janvier 1799, à l'occasion du départ des conscrits et des volontaires des cantons réunis de Mortain, Barenton et Le Teilleul, allant rejoindre leurs régiments respectifs. La veille, le commandant de la Garde Nationale et le capitaine de la Colonne Mobile avaient été invités à fournir chacun un détachement. Dès le matin, le cortège, précédé du drapeau tricolore et de la statue de la Liberté, se rend à la place d'Armes, où les conducteurs des conscrits les avaient déjà assemblés pour les passer en revue.

Sur l'ordre du chef du détachement un ban de tambours est battu, et Boursin, agent municipal, faisant fonction de président, déclare la séance ouverte, aux cris enthousiastes de *Vive la République* répétés mille fois par les jeunes défenseurs de la Patrie. Le commissaire du Directoire exécutif prononce alors un chaleureux discours.

Puis l'administration municipale ouvre la marche, suivie d'une grande partie de la population et des familles des jeunes miliciens. Et tous, en chantant des hymnes populaires, les accompagnent jusqu'au delà des limites de la commune. Alors, au moment de la séparation, la foule immense formant cercle entonne en cœur le couplet final : *Amour sacré de la Patrie*. Et l'on se sépare avec entrain et gaieté.

Procès-verbal fut dressé de cette fête et la copie en fut transmise à l'administration centrale.

XIII. — Fête funèbre des Plénipotentiaires de Rastadt

Une loi avait ordonné qu'une fête funèbre serait célébrée à la mémoire de Bonnier et de Roberjot, représentants de la France, assassinés aux portes de Rastadt. Elle eut lieu à Mortain

le 8 juin 1799, dans le *Temple Décadaire*, en présence des agents et adjoints du canton tout entier, et des autorités civiles et militaires.

***

Ici se termine la nomenclature des seules fêtes dont nous avons les indications.

En les rappelant, nous n'avons fait que transcrire presque servilement les textes que nous avions sous les yeux. Nous ne pouvons que renouveler nos regrets sur la disparition de ceux qui eussent présenté le plus d'intérêt.

Hippolyte SAUVAGE.

XIII

LES OTAGES DU ROI

Ce fut pour moi une véritable énigme, lorsqu'au sujet du procès du comte de Sourdeval (1), j'eus l'occasion d'examiner les vingt-cinq dossiers différents qui concernaient l'affaire dont Madame Elisabeth, sœur du roi Louis XVI, était le principal accusé.

Il me fut impossible alors de me rendre compte de la corrélation qui pouvait exister eutre tous les complices traduits ensemble à la barre du Tribunal Révolutionnaire. Beaucoup d'entre eux ne se connaissaient même pas, et, à l'exception d'une demi-douzaine qui étaient originaires de Sens (Yonne), tous appartenaient à des provinces absolument éloignées les unes des autres.

Pour de Sourdeval, je compris très bien qu'on lui reprochait

(1) Voir la *Revue de l'Avranchin*. Année 1899, p. 198.

sa participation au complot avorté à Caen, le 5 novembre 1791. Mais Mme Elisabeth, pas plus que les membres de la famille de Loménie de Brienne, n'avaient jamais eu de rapports avec la Basse-Normandie, ni avec les Fédéralistes normands.

Le secret de l'énigme restait donc à chercher : nous pensons être parvenus à le découvrir.

Lorsqu'il eut été ramené de Varennes à Paris, le 22 juin 1791, Louis XVI fut gardé à vue, avec toute sa famille, dans le château des Tuileries. Le roi était prisonnier.

Ce fut dans ces circonstances que se produisit l'idée d'un grand nombre de partisans fidèles et dévoués qui voulurent se constituer les otages du roi et de la famille royale. De Rozoi, directeur de la *Gazette de Paris*, la produisit et la développa bientôt dans son journal, dès le 11 juillet suivant (1), et, dans un premier élan généreux, répondant à cet appel, un millier de personnages offrirent spontanément leur liberté, et s'il le fallait, leur vie pour sauver le roi. La *Gazette* de De Rozoi eut même le courage de publier une liste de noms qui ne renfermait pas moins de seize colonnes.

Sur ce tableau d'honneur les noms les plus vénérables brillent à côté des plus grands noms de la France. Près de celui du comte de Miromesnil, maréchal de camp, se rencontre un simple vétéran des armées de Louis XV, qui n'avait jamais dépassé le grade de caporal, mais qui s'offrait comme otage avec ses douze fils. Un lieutenant-colonel, chevalier de saint Louis, s'engageait également pour lui et ses dix enfants. Royou, avocat, le comte d'Espagne, de Blessebois, Bourdel-Montpinçon, pères de chacun trois fils, en même temps qu'ils s'inscrivaient eux-mêmes, souscrivaient pour tous les leurs.

C'est dans cette catégorie des otages que l'on remarque le comte Louis-Bernardin Le Neuf de Sourdeval et son fils, Alexandre-Louis-Hippolyte Le Neuf de Sourdeval, alors sous-lieutenant au 37e régiment d'infanterie, s'engageant ensemble.

De plus, on y rencontre 31 otages de Sens, parmi lesquels tous les compagnons d'échafaud de Mme Elisabeth et du comte de Sourdeval. Alors la mystérieuse conspiration s'est dévoilée.

---

(1) Anonyme. *Les Otages de Louis XVI*. 1814.

Pour s'être présentés comme les garants du Roi et des siens, dès 1791, trois ans plus tard, ils étaient poursuivis comme complices de cette démonstration, restée à l'état platonique de lettre morte, puisque les pétitions adressées à l'Assemblée nationale par les signataires qui s'offraient en otages, n'avaient jamais été accueillies par celle-ci et n'avaient pas même fait l'objet d'un rapport. Il est vrai que De Rosoy, arrêté à Auteuil, avait été traduit depuis long temps déjà devant le Tribunal Révolutionnaire, qui l'avait condamné à mort (1).

Mais il convient d'ajouter que le 25 août 1791, jour de la fête du roi, avait paru dans *La Gazette de Paris*, une liste de dames qui s'étaient offertes comme otages particulières de la Reine. Avec elles, de toutes jeunes filles avaient aussi revendiqué le privilège de souffrir et de périr s'il le fallait pour la souveraine et pour la famille royale. Un seul nom suffira pour caractériser cette manifestation, celui de Mlle de La Rochejacquelein, sœur du gentilhomme poitevin, qui après avoir fait partie de la garde du roi, s'était battu à la journée des Tuileries du 10 août.

Les publications de *La Gazette*, ainsi que les correspondances des souscripteurs avec la Direction de cette feuille, qui ne tarda pas à être supprimée, fournirent des armes contre ceux dont les noms y avaient figuré. Beaucoup payèrent de leur existence l'acte généreux qu'on leur reprochait. D'autres, par mesure de prudence, durent nécessairement quitter la France.

Il est difficile de donner une nomenclature complète de ceux qui se présentèrent comme otages et qui appartenaient à l'Avranchin ou au Mortainais, parce que les listes connues manquent de précision, faute surtout d'indication des domiciles. Cependant il ne doit pas y avoir d'erreur pour les personnages suivants :

Le Neuf, comte de Sourdeval (Louis-Bernardin), chevalier de Saint-Louis, ancien enseigne des vaisseaux du Roi.

Le Neuf de Sourdeval (Alexandre-Louis-Hippolyte), fils du précédent.

---

(1) Edmond Biré. Journal d'un Bourgeois de Paris pendant La Terreur. 1895, t. I, page 263.

Le Harivel, baron de Fresne, seigneur de Beauchesne (Jacques-François), ancien maître des Eaux et Forêts du comté de Mortain (1).

Le Harivel de Gonneville, ancien garde du Roi.

Le Harivel de Flogy, ancien lieutenant au régiment d'infanterie de Penthièvre.

Le Harivel de Sainte-Honorine, ancien officier d'infanterie.

Lenteigne (Benjamin) (2).

De Pierrepont (Guillaume), chevalier de Saint-Louis, ancien maréchal des logis des gardes du Roi. C'est en faveur des Pierrepont que la baronnie des Biards fut érigée en marquisat.

Drudes de La Tour et de Campagnolles, seigneur de Gathemo (Michel-François-Jacques-Alexandre), chevalier de Saint-Louis, ancien mousquetaire de la garde du Roi, colonel et chef de division sous Louis de Frotté. Il est mort célibataire.

De Clinchamp (Louis-Pierre), ancien officier de cavalerie (3).

De Clinchamp (Louis-Auguste), âgé de 14 ans, fils du précédent.

---

(1) Nous avons bien connu l'une de ses petites filles, Mme De Lossendière, née Gabrielle de Vaufleury. Dans sa succession se trouva le château de Vengeons qu'avait habité le baron de Fresne, son grand-père. Vendu à cette époque, il a été démoli. De ses fenêtres on dominait toute la vallée de la Vire.

(2) Ce nom de Lenteigne fut représenté aux élections des Etats-Généraux par la veuve de François-Jean de Lenteigne, seigneur de la Bouteillière et des Aulnays, à Romagny. — Le 18 novembre 1793, la citoyenne Lenteigne déposa en offrande, à la municipalité de Mortain, une croix de Saint-Louis, avec le brevet du 28 décembre 1791, accordé à Marie-Jean-Baptiste-Guy-René-Joseph Lenteigne-Montaudin, son mari, ancien gendarme de la Garde. Ils habitaient à Mortain l'hôtel où est établi actuellement le collège. — M. Lenteigne de Logivière, qui a été longtemps maire de la ville de Caen, appartenait à cette famille. Il avait quitté Mortain pour Caen.

(3) Louis-Pierre de Clinchamp était probablement le fils de Léonard-Pierre, seigneur de Juvigny. — Antoine-Jean de Clinchamp, dit St-André, ancien prieur de Clisson, en Bretagne, devait appartenir à cette même famille. Il fut condamné à mort par le Tribunal Révolutionnaire, le 20 avril 1793. Il avait fait imprimer un livre de 14 pages, ayant pour titre : *Aux Amis de la Vérité*. Ce fut le principal motif de la sentence prononcée contre lui. — Biré. Journal d'un Bourgeois de Paris, tome 2, p. 213.

Pour être complet, autant que possible, à ces noms il convient d'ajouter encore :

De Banville de la Londe (Georges-Antoine), ancien chevau-léger de la garde ordinaire du roi, qui appartenait à la région de Tinchebray, formant annexe du comté de Mortain, depuis le XIIe siècle jusqu'en 1790.

Son jeune fils ... de Banville de La Londe, âgé de 11 ans.

De Blessebois-Meslay, ancien officier au régiment Infanterie d'Orléans.

Et ses trois fils, Amable, Armand, et Auguste, dont le dernier n'avait encore que 9 ans. Ces Blessebois devaient habiter Avranches ou les environs.

Cependant nous devons dire que Isidore Cantrel (1) a revendiqué plusieurs de ces personnages pour la circonscription de Vire : nous croyons que c'est à tort. Ainsi Drudes de la Tour était bien possesseur du château de Gathemo, qu'il devait habiter, tandis que son frère Drudes de Campagnolles résidait à Vire. De même Madame Vve de Clinchamps, née de Guiton, détenait le château de Juvigny. Du reste, celle-ci fut positivement comprise par Le Carpentier, dans les 32 victimes des *Fournées* d'Avranches envoyées au Tribunal Révolutionnaire. On lui reprochait d'avoir deux fils partis pour l'émigration (2).

En un mot, Cantrel constitue ainsi la liste qu'il a donnée :

MM. de Banville. — (Du bailliage de Tinchebray).

Le Vicomte de Caulincourt, officier des gardes Françaises. — (Il était de Caen).

André de Chaumontel, capitaine de cavalerie. — (Egalement de Caen).

Louis-Pierre de Clinchamp. — (Appartenant à l'Avranchin).

Louis-Auguste de Clinchamp, son fils. — (Même observation).

Victor-Philippe de Corday, ancien maître des Eaux et Forêts d'Argentan.

Michel-Fr.-Jac.-Alex. Drudes de Campagnoles. — (Exactement) de la Tour.

---

(1) Catalogue des gentilshommes du bailliage de Vire, p. 70-71.

(2) La *Revue de l'Avranchin*. 1900, p. 25.

Gilles Labbey, prêtre à Beauquoy, près Aunay-sur-Odon.
De Malherbe-Longvillers.
Henri de Malherbe.
De Panthou, chevalier de Saint-Louis, ancien garde du Roi.
Tardif Des Granges.
P. de Varroc.
Louis-Auguste Noël Du Rocher, chevau-léger, mort à Vire le 29 décembre 1859.

Cantrel classe ainsi bon nombre de personnages complètement étrangers à Vire et il en réclame divers qui sont de Caen. S'il l'eût voulu il eût pu avec facilité amplifier sa nomenclature d'au moins vingt-cinq habitants du Calvados et parmi ceux-là de onze de Piédoüe, tous gardes du corps dans la compagnie de Luxembourg, qui se fussent réclamés en même temps de leur parenté avec Pierre-Daniel Huet, l'illustre évêque d'Avranches, dont ils étaient les arrière-petits-neveux.

Au surplus, dans la liste générale des otages du Roi, nous remarquons sans surprise une quantité de noms normands ou des autres provinces françaises qu'entourent encore de nos jours une brillante renommée. Ce sont ceux d'Allonville, du Barail, de Beaumont, de Belzunce, de Coëtlosquet, de la Laurencie, de Bouillé, de Caulaincourt, de Montalembert, de Musset, de Puisaye, de Rode, président à mortier au parlement de Metz.

Cet épisode des otages du Roi est aujourd'hui bien oubliée. On nous pardonnera de l'avoir rappelé parceque les souvenirs de plusieurs de nos compatriotes d'Avranches et de Mortain s'y rattachent d'une façon touchante et absolument intime.

Hippolyte Sauvage.

IV

Les derniers jours de la Cathédrale d'Avranches

Tout ce qui touche à l'Avranchin et particulièrement à la ville d'Avranches a le don de stimuler notre plus vif intérêt. Aussi dès que nous rencontrons le moindre document qui s'y rattache essayons-nous de nous en rendre compte, en faisant nos efforts pour l'encadrer dans l'ensemble de leur histoire.

Que nos chers confrères nous permettent donc de leur communiquer encore une pièce qui a passé sous nos yeux tout récemment. Nous n'en avons trouvé de trace dans aucun des chroniqueurs. Il semble qu'elle ait été absolument ignorée. Du moins, ni Le Héricher (1), ni Fulgence Girard (2), ni M. le chanoine Pigeon (3) ne paraissent l'avoir connue.

*
* *

Lorsqu'eut été promulgué le décret de l'Assemblée Constituante, du 24 août 1790, qui décida qu'il y aurait un évêque par département, NN. SS. de Talaru de Chalmazel et Godard de Belbeuf, évêques de Coutances et d'Avranches, partirent pour l'exil.

Coutances vit bien élire comme évêque constitutionnel François Bécherel, né à Saint-Hilaire-du-Harcouët, et qui était lui-même représentant à l'Assemblée Nationale. Sa cathédrale ne fut donc pas délaissée ; mais celle d'Avranches resta vide, et sans

(1) Le Héricher. *L'Avranchin historique et monumental.* 1845. Avranches.

(2) Fulgence Girard. *Annuaire d'Avranches.* 1842. Avranches.

(3) M. l'abbé Pigeon. *Le Diocèse d'Avranches.* 1888. Coutances.

emploi, car elle n'avait jamais jusque là été considérée comme une église curiale, puisqu'elle était, en fait, desservie par l'évêque lui-même, avec le concours éclairé d'un corps de chanoines prébendés, assistés de nombreux officiers du chœur.

Ce fut alors que comme compensation, et sans doute sur les réclamations unanimes et pressantes de la population de la ville d'Avranches, que cette même Assemblée Nationale prit la résolution de conserver à la cathédrale d'Avranches tout l'éclat possible, dont elle avait constamment joui depuis près de dix siècles. Elle crut pouvoir y parvenir en supprimant toutes les cures de la ville, ainsi que les cures suburbaines, pour n'en former qu'une seule, vaste, étendue dans ses limites et populeuse, qui aurait son siège dans le vaste édifice, objet de la vénération générale. En un mot, les six paroisses de Notre-Dame-des-Champs, de Saint-Gervais, de Saint-Saturnin, de Saint-Martin-des-Champs, de Saint-Sénier-sous-Avranches et de Ponts durent disparaître pour n'en constituer qu'une, sous le vocable de Saint André d'Avranches.

L'intention était peut-être excellente. Le roi XVI sembla ratifier ce projet avec une certaine satisfaction, et une loi dans ce sens fut promulguée par lui le 29 juillet 1791.

Peu après, l'abbé Rioult de Montbray fut élu à la nouvelle cure, devenue d'une importance exceptionnelle, au point de vue de la richesse et du nombre des paroissiens. Mais bien qu'il fût, dit-on, très recommandable, par ses vertus sacerdotales, sans recourir aux conseils d'ingénieurs expérimentés, d'architectes de talent, mêmes de confrères prudents, il voulut de sa propre autorité et de son unique initiative, apporter diverses modifications dans la disposition intérieure de sa cathédrale : son zèle intempestif eut des conséquences désastreuses.

Une reproduction de la cathédrale d'Avranches, qui existait dans le Musée que l'incendie récent de décembre 1899 a si malheureusement détruit; permettait parfaitement de se rendre compte de sa disposition intérieure. Nous l'avions étudiée avec attention et nous avions observé qu'il existait à l'entrée du chœur un jubé, dans le genre de celui qui se trouve à l'église de Saint-Etienne-du-Mont, à Paris, auprès du Panthéon. Ce jubé rendait le chœur inaccesible au public, qui ne pouvait même pas voir l'officiant à l'autel principal.

Cette ordonnance particulière, d'un autre côté, empêchait ceux qui se trouvaient dans le chœur de voir la chaire, non plus que le prédicateur qui l'occupait. Mais de tous les points de l'édifice on entendait fort bien l'orateur.

Or, M. le curé de Montbray voulait être vu de tous ses paroissiens, quand il officiait pontificalement. De plus, la mode nouvelle était venue d'introduire dans le chœur toutes les autorités locales convoquées aux grandes cérémonies et aux fêtes publiques, telles que les anniversaires de la prise de la Bastille et autres qui devenaient nationales. Ces Messieurs tenaient également à être remarqués et à faire admirer leurs beaux costumes et leurs panaches tout flambants neufs. Ensemble ils exigèrent donc la suppression du jubé sans autre examen. Les travaux de sa démolition commencèrent aussitôt.

Ce fut alors que l'on s'aperçut que les bases en étaient engagées sous les colonnes qui supportaient le chœur lui-même, dont la voûte, comme celle de l'édifice entier, était en pierre et d'un poids considérable. Bientôt, et il suffit à peine de deux ans pour le démontrer, on reconnut les dangers qu'avait amené cette disparation du jubé. En effet, dans la nuit du 10 avril 1794, à deux heures du matin, la voûte s'affaissa, entraînant avec elle une partie des murailles du chœur (1) et provoquant dans un avenir prochain l'effondrement complet du vaste et beau monument, qui reposait sur un piédestal et sur des assises d'une splendeur unique en France, en face de l'immense Océan.

Les funérailles du curé Rioult de Montbray, mort victime d'un assassinat, le 26 janvier 1793, furent la dernière cérémonie religieuse célébrée dans la noble et vénérable basilique. Eut-il des successeurs dans sa cure ? Nous ne le savons point. En tous cas, la cathédrale ne put pas leur être utile longtemps, puisque, dès ce moment, son approche fut reconnue dangereuse.

Quant à la cure de Saint-André d'Avranches, elle ne disparut qu'en 1801, avec le Concordat, qui dut rétablir les trois cures de Saint-Gervais, de Saint-Saturnin et de Notre-Dame-des-Champs : nous le croyons du moins.

---

(1) M. l'abbé Pigeon. *Diocèse d'Avranches*, t. 2, p. 689.

Dès ce moment, l'église de Saint-Gervais acquit pour son titulaire le titre d'archiprestrale.

Puis, par décret pontifical du 12 juin 1854, le Pape Pie IX autorisa Mgr de Coutances à joindre désormais à son titre celui d'évêque d'Avranches.

Enfin, par Bref, du 20 novemhre 1894, le Souverain Pontife Léon XIII a conféré à Saint-Gervais de véritables lettres de Noblesse en l'élevant à la dignité de Basilique Mineure.

Hippolyte SAUVAGE.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

N° 1160. **LOI** *portant circonscription de la paroisse d'Avranches*

Donnée à Paris le 29 juillet 1791.

Louis, par la grâce de Dieu et par la Loi Constitutionnelle de l'Etat, Roi des Français : A tous présents et à venir, salut.

L'Assemblée Nationale a décrété, et nous voulons et ordonnons ce qui suit :

Décret de l'Assemblée Nationale, du 25 juillet 1791.

L'Assemblée Nationale, ouï le rapport qui lui a été fait par son Comité ecclésiastique.

De l'arrêté du directoire du département de la Manche du 11 de ce mois, sur la délibération du directoire du district d'Avranches, du 4 précédent, concernant la circonscription des paroisses de la ville d'Avranches, et de l'avis de l'évêque de ce département :

ARTICLE 1er. — DÉPARTEMENT DE LA MANCHE

VILLE D'AVRANCHES

Les paroisses de Notre-Dame-des-Champs, de Saint-Gervais, de Saint-Saturnin, de Saint-Martin-des-Champs, de Saint-Sénier, et de Ponts de la ville d'Avranches, sont réunies en une seule qui sera dans l'ancienne église cathédrale, sous le nom de Saint-André.

La paroisse de Ponts est conservée comme succursale, avec son ancien territoire.

L'église ci-devant paroissiale de Saint-Gervais est conservée comme oratoire. Ladite paroisse sera circonscrite ainsi qu'il est expliqué dans la délibération susdatée du directoire du district d'Avranches.

Article 2. — Il sera envoyé les dimanches et fêtes dans chacun des oratoires mentionnés au présent décret, par les curés respectifs, un de leurs vicaires pour y célébrer la messe et y faire les instructions spirituelles, sans pouvoir exercer les fonctions curiales.

Mandons et ordonnons aux Tribunaux et Corps Administratifs et Municipalités, que les présentes ils fassent transcrire sur leurs registres, lire, publier et afficher dans leurs ressorts et départements respectifs, et exécuter comme Loi du Royaume. En foi de quoi le Sceau de l'Etat a été apposé à ces présentes. A Paris, ce 29 juillet mil sept cent quatre vingt onze.

En vertu des décrets des 21 et 25 juin dernier. Pour le Roi.

Signé : M. L. F. DuPort.

Certifié conforme à l'original.

V

Le DOCTEUR CORBIER, de HENRI DATIN

(COMPTR-RENDU)

Un nouveau roman de notre confrère M. Henri Datin vient d'être édité par la société libre d'édition des Gens de Lettres.

Le *docteur Corbier*, l'œuvre de notre confrère, est d'une lecture attachante et d'une haute moralité. Tout le monde devrait le lire, jeunes gens, pères de famille, il y a profit pour chacun. M. Datin nous démontre comme quoi il est dangereux et facile, à tout âge, de perdre son bonheur familial, et d'entacher toute une vie d'honneur.

Il faut fuir « ce démon du midi de la vie » redouté des anachorètes qui fuyaient au désert dans les solitudes les plus profondes pour se garer de ses atteintes. Stygmatisé aussi par les Pères de l'Eglise qui sous forme de prière :

« *A Demonio meridiano libera nos Domine*, supplient le Tout-Puissant de les en préserver. » C'est pour avoir écouté le Démon du Midi que le *docteur Corbier* a failli perdre la vie, le bonheur.

Le docteur Corbier est le fils d'un capitaine arrivé par le rang, qui meurt encore jeune anémié par ses campagnes d'Afrique. Le capitaine Corbier, après avoir pris sa retraite, s'était retiré à Caen, sa ville natale, où il retrouve son camarade d'enfance : l'abbé Leconte, vicaire à Saint-Etienne. Avant de mourir, il recommande à son ami de veiller sur son fils Jules, âgé seulement de 14 ans. L'abbé Leconte le lui promet et il ne faillira pas à sa promesse. Jules Corbier est un travailleur acharné et à l'âge de trente-un ans, il est agrégé de la Faculté de Médecine et chirurgien de l'hôpital de la Charité. Excellent fils, il adore sa mère qui habite avec lui.

L'abbé Leconte devenu curé de Saint-Jean, qui a contribué grandement à faciliter la tâche du docteur Corbier, songe à le

marier avec une de ses paroissiennes, Mlle des Granges, qui lui apporte une belle fortune, et ne met à son consentement qu'une condition, c'est que sa mère habitera avec elle. Cette condition n'est pas un obstacle, le mariage a lieu et les jeunes époux ainsi que Mme des Granges et Mme Corbier qui demeure avec eux forme une famille des plus unies. Les années passent, la réputation du docteur Corbier grandit toujours ; il a deux enfants, un garçon et une fille. Il semble que rien ne peut ternir son bonheur. Mais c'est alors qu'apparaît : le Démon du Midi.

La fille du docteur Corbier se marie : Mme des Granges mère désire que le mariage ait lieu en grand apparat, elle a l'idée, quelle réalise malheureusement, d'intercaler au milieu du bal une saynète avec accompagnement d'une pavane dansée par de vraies balerines. La fête a lieu à l'Hôtel Continental selon le programme arrêté. Dans la saynète figure une artiste charmante, Andrée Deschamps, qui fait la plus vive impression sur le docteur Corbier : on devine la suite ! elle devient sa maîtresse ! la liaison durait depuis plus d'un an, naturellement Andrée Deschamps qui d'abord avait été flattée d'être la maîtresse d'nn homme tel que le docteur Corbier, n'avait pas tardé à le tromper et non moins naturellement celui-ci n'en savait rien et avait la naïveté de se croire le seul amant d'Andrée.

La famille du docteur Corbier ignorait la situation, lorsqu'un jour, Mme des Granges étant assise au Jardin du Luxembourg, entendit la conversation de deux cabotins qui parlaient d'Andrée et du docteur Corbier. Que faire ? avertir sa fille, faire des reproches à son gendre, elle préféra s'adresser à l'abbé Leconte ; elle lui écrivit de venir aussitôt que possible et elle lui exposa ce qu'elle savait : L'abbé Leconte demande carrément au docteur Corbier s'il est exact qu'il entretienne une actrice. Le docteur lui fait une confession complète, lui déclare qu'il lui est impossible de rompre et qu'il songe même au divorce pour épouser sa maîtresse. L'abbé Leconte reste atterré et conseille à Mme des Granges d'avertir la mère de son gendre. Celle-ci n'hésite pas et va bravement demander à Andrée Deschamps de rompre avec son fils : l'actrice naturellement refuse. Il faut cependant sauver le docteur à tout prix.

Andrée Deschamps avait deux amants de cœur : un acteur

du nom de Derville. Mme des Cranges soudoie la femme de chambre d'Andrée pour la tenir au courant de ce qui se passait chez l'actrice.

Un jour le docteur Corbier reçut une lettre anonyme lui signalant la conduite de sa maîtresse. Il interroge la femme de chambre qui lui dévoile la vérité et s'engage à lui donner une preuve palpable de la trahison de sa maîtresse : elle s'arrange de façon à ce que le docteur arrive au moment où Derville est dans la chambre d'Andrée. Quand le docteur Corbier entre il ne trouve personne, mais ses renseignements sont trop précis, et il fait une scène épouvantable à Andrée qui, furieuse, lui donne un soufflet. Hors de lui, il va pour la frapper lorsqu'apparaît Derville, le revolver au poing (croyant la vie d'Andrée en danger). Il tire et le docteur Corbier tombe frappé d'une balle dans la poitrine.

Tout le monde est affolé, seule la femme de chambre ne perd pas la tête et fait transporter le docteur chez lui ! Sa femme croit qu'il s'est blessé en maniant un revolver qu'il ne croyait pas chargé. La balle n'a pas atteint d'organes essentiels, et le docteur Corbier ne tarde pas à être guéri, physiquement et moralement ; le secret restera enseveli dans la mémoire de sa belle-mère, de sa mère et de l'abbé Leconte, et pour sa femme et ses enfants, il restera le mari et le père impeccable.

Le Démon du Midi cherche encore bien à le reprendre, mais le docteur résiste victorieusement à une dernière tentation d'Andrée Deschamps.

A. Legrin.

VI

LES MANDOLINES

A mon maître J. PIETRAPERTOSA.

Dans le calme du soir, parfumé de senteurs,
En des rythmes joyeux, chantent les mandolines.
Les trios cadencés, aux notes cristallines,
S'égrènent un par un, en allegros moqueurs.

Sur un motif ancien, plein de tendres langueurs,
Les arpèges savants, aux nuances câlines,
Murmurent dolcement des romances mutines :
Aux charmes pénétrants, aux divines douceurs.

Puis ce sont les accords d'une valse très lente
Vous berçant tour à tour dans son onde fuyante,
Endormant vos chagrins et vos peines d'amour.

Mais bientôt dans la nuit, gaîment les chanterelles,
En unissant leurs voix, disent les ritournelles
D'un allègre coda, aux accents pleins d'humour.

VII

FAUST

O Faust ! dans ton orgueil, tu croyais tout savoir
Et tu n'as que faibli, sans poursuivre ta route.
Tu criais au Néant et tu appelais Doute,
Quand ton esprit lassé ne sut plus concevoir.

Tu ne sentais donc pas, dans tes veilles du soir,
Descendre dans ton cœur, cette paix que l'on goûte
A travailler, bien seul, loin du bruit qui déroute,
Pour le Beau et le Vrai, magnanime Devoir.

Tu pensais, pauvre fou, que ta blonde maîtresse
Par ses ardents baisers, sa troublante caresse
Pouvait, en un moment, te donner le bonheur.

Le Bonheur est un mot, et dans ta solitude,
Pour consoler ton cœur, n'avais-tu pas l'Etude
Qui rend l'âme sereine et calme la douleur ?

Camille JAMONT.

VIII

LE « SOUVENIR FRANÇAIS »

Aux Morts pour la Patrie

A L'ENNEMI

CRIMÉE : *Quinette, Gautier, Talvard, Tribouillard Simeon, Levêque*

ITALIE : *Gesmier, Lemains*

COCHINCHINE : *Manouvé*

1870-1871 : *Pouët, Garnier, Pigeon, Lasauce, Arsène Gauchet, Allain Lemasle, Blandin, Dechérencé, Lebiguais*

OCÉANIE : *Denot*

EN CAPTIVITÉ

Anfray, Fayet, Nolais, Théault, Bienvenu

Tous ils sont morts pour la Patrie,
Tous sont tombés au champ d'honneur !
Salut aux Défenseurs de la France chérie !
Salut à nos Soldats sans reproche et sans peur !

Fils d'Avranches, votre mémoire
Vit dans ce glorieux tombeau ;
Monument imposant, c'est la touchante histoire
De votre sang versé pour l'amour du Drapeau !

Des humbles jusqu'aux plus hauts grades,
Combattants de terre et de mer,
C'étaient des cœurs français, d'excellents camarades,
Donc nous les regrettons d'un regret plus amer !...

Et la fibre patriotique
Vibre devant ce Souvenir,
Et chacun rend hommage à la vertu civique ;
Ainsi s'inclineront nos fils dans l'avenir !

Le Ciel ait en pitié ces braves ;
Ils ont accompli leur devoir ;
Succombant pour la France, ils brisaient ses entraves,
Et leur dernier regard fut un rayon d'espoir !

Oui, l'espérance fortifie ;
C'est elle qui fait les héros ;
Petit ou grand Troupier, lorsqu'il se sacrifie,
Achète pour sa Mère et grandeur et repos !

Sois heureuse, ô France adorée !
Tant qu'en leurs veines tes Enfants
Sentiront et diront : Sois toujours vénérée,
Nous le voulons ! Dieu seul nous rendra triomphants !

Gloire aux chers Morts de notre Ville,
Tribouillard, Lasauce, Denot,
Fauchés par le boulet cruellement habile !...
Gloire aux Captifs défunts ! gloire à Tous en un mot !!!

23 Juin 1901. Jules DURAND.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 2e TRIMESTRE 1901

Congrès archéologique de France. — LXVe session. Séances générales tenues à Bourges en 1898. — Caen 1900.

Bulletin de la Société Les Amis des Sciences et des Arts de Rochechouart. — Tome X, n° 5, 1900 ; n° 6, 1901. — Tome XI, n° 1, 1901.

Revue historique, scientifique et littéraire du département du Tarn, nos 5 et 6, septembre à décembre 1900 ; n° 1, janvier-février 1901.

Bulletin de la Commission des Antiquités de la Seine-Inférieure. — Tome XII, 1re livraison.

Le Chercheur des Provinces de l'Ouest, nos de mars à juin 1901.

La Revue Normande, nos de mars à mai 1901.

Smithsonian Institution. — Bureau of American Ethnology :
Seventeenth Annual Report (1895-96), Part I.
Eighteenth Annual Report (1896-97), Part I.

Assises de Caumont. — 1re Session quinquennale tenue à Caen, les 28, 29 et 30 décembre 1893. — Procès-verbaux et Rapports. — Caen, 1899.

On y trouvera, p. 368 à 384, un bel éloge de la Société d'Archéologie, de littérature, sciences et arts d'Avranches et de Mortain.

Mémoires de l'Académie nationale des sciences, arts et belles-lettres de Caen. — 1900.

Ce volume contient, p. 338 à 375, une *Notice biographique et littéraire sur Eugène de Robillard de Beaurepaire*, par M. Emile Travers.

Bulletin de la Société des Antiquaires de Normandie. Tome XXI, Année 1899. — Caen, 1900.

P. 265 à 301, Fragments de la même notice sur M. Eugène de Beaurepaire.

La première moitié de ce volume est entièrement consacrée à la *Monographie de la commune d'Evrecy*, par notre savant confrère, M. Lanfranc de Panthou, ancien Procureur Général. Voir ce même Tome X de la *Revue de l'Avranchin*, p. 238 et 327.

Rabelais, étudiant en médecine, par le docteur Jules Roger (Extrait du Recueil des Publications de la Société havraise d'études diverses).

Rabelais (1483-1553), premier des Satiriques français, fut encore un grand médecin. Ordonné prêtre à l'âge de 25 ans, il en avait 54 lorsqu'il se fit recevoir docteur à Montpellier, en 1537. Il exerçait d'ailleurs la médecine depuis longtemps déjà, et il reçut alors de Rome l'autorisation de continuer, mais sous la réserve qu'il ne verserait pas le sang et qu'il ne recevrait point d'honoraires, ce qu'il fit jusqu'à sa mort.

Le Docteur Corbier, roman, par Henri Datin (voir plus haut le compte-rendu de M. Le Grin).

Philosophie du Bon-Sens, par Valentin Tournier (1821-1898), édition posthume de ses œuvres, rassemblées en un volume par sa veuve, avec portraits, autographes, etc.

Programme du 40e Congrès des Sociétés savantes, qui s'ouvrira, à la Sorbonne, le 1er avril 1902.

Les manuscrits des délégués devront parvenir avant le 30 janvier 1902, au 5e Bureau de la Direction de l'Enseignement supérieur.

Le Gérant : JULES DURAND.

Imprimerie Avranchinaise de Jules DURAND, rue Boudrie, 2, Avranches

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

Littérature, Sciences et Arts

DES ARRONDISSEMENTS D'AVRANCHES & DE MORTAIN

SÉANCE DU JEUDI 24 OCTOBRE 1901

A DEUX HEURES

à la Mairie, Bureau de la Justice de Paix

Président : M. ALFRED DE TESSON

Secrétaire : M. JULES DURAND

Etaient présents : MM. BOUTRY-LAFRÉNAYE, Receveur principal des Postes et Télégraphes en retraite ; A. LEBEL, ancien Libraire, *Administrateurs* ; DE BESNE, Officier d'Académie, Conseiller d'arrondissement, Maire de Saint-Nicolas-des-Bois ; l'Abbé GRANDEMANGE, Vicaire à la Basilique de Saint-Gervais ; GUÉROULT, Professeur d'anglais au Collège.

ORDRE DU JOUR

1. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.
2. — Présentation de nouveaux Membres.
3. — Dépouillement de la Correspondance. — Nécrologe.

LECTURES

4. — *Les Boulevards et les Fortifications d'Avranches*, par M. Hipp. Sauvage.

5. — *Note*, communiquée à M. Albert Legrin par M. Amiot, bibliothécaire-archiviste de la ville de Cherbourg, *concernant des prisonniers de guerre écossais internés au château de Cherbourg et au Mont Saint-Michel en 1547.*

6. — *Un Voyageur endiablé*, par M. Hipp. Sauvage.

7. — *Note sur les trois paroisses d'Avranches*, par Mgr Deschamps du Manoir.

8. — *Une Excursion à la Grande-Trappe*, par M. Camille Jamont.

9. — *Un rapprochement historique à propos de l'affaire Marcel Monnier*, par M. Ferdinand Guéroult.

I

Le procès-verbal de la précédente séance est lu et adopté sans observation.

II

Sont ensuite reçus :

1° Membre Titulaire

M. Pierre Fontaine, pharmacien de 1re classe, ancien interne des hôpitaux de Paris, à Brécey, présenté par M. de Besne et par le Président.

2° Membre Correspondant

M. le Chanoine Jullou, recteur de Loguivy-Plougras (Côtes-du-Nord), archéologue distingué, présenté par M. Albert Le Grin et par le Président.

III

MM. Albert Le Grin, Président du Tribunal, retenu à l'audience ; Sosthène Mauduit, en déplacement ; le comte de Chabannes, indisposé ; Paul Bouvattier, surchargé de travail ; Alfred Perrin, retenu à Paris, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

Lettres de MM. Adigard, avocat, de la Guimorais, par Coulomb (Ille-et-Vilaine), et de Domfront ; E. Dumont, de Paris ; le baron d'Eynatten, membre de la diète de Prusse, de Jülich (Prusse-Rhénane) ; Ch. Guérin, du Mesnil-Thébault ;

Hérault de la Véronne, de Paris ; C. Jamont, de Mortain ; Jourdan de la Passardière, de Brest ; E. Le Chevalier, J. Levallois (Madame), de Paris ; Henri Loriquet, Conservateur de la bibliothèque publique de la ville de Rouen ; Hipp. Sauvage, de Neuilly-sur-Seine ; du Temps, de Griffier près Beauvoir-sur-Niort ; E. Travers, de Caen.

M. l'abbé Jean Bedel, ancien curé de Cérences, prêtre habitué à Saint-Saturnin, est décédé à Avranches, le 13 août 1901, dans sa 74e année, et a été inhumé à Saint-Laurent-de-Terregatte.

IV

LES BOULEVARDS ET LES FORTIFICATIONS

D'AVRANCHES

Messieurs et très-chers et honorés Confrères,

Si vous voulez bien me le permettre, nous allons étudier ensemble deux chartes fort intéressantes, dont j'ai pu prendre connaissance aux Archives nationales. Comme elles se rapportent aux *Boulevards et aux Fortifications d'Avranches* elles ont pour nous tous une importance hors ligne ; aussi, sans plus tarder, je viens vous en entretenir.

L'un de ces titres est contemporain du roi Saint-Louis (1268) ; le second, moins ancien de deux cents ans, nous reporte à l'année 1476, c'est-à-dire à Louis XI. Ensemble ils méritent un sérieux examen.

Mais tout d'abord déplions sur une large table le beau plan des fortifications d'Avranches, dont nous devons la connaissance à notre zélé Président et à notre précieux *Bulletin* (1). Puis auprès de cette carte, ouvrons celle que M. l'abbé Pigeon, doyen du chapitre de Coutances, a insérée en tête de son savant ouvrage, *Le Diocèse d'Avranches*. A l'aide de ces documents, il nous sera facile de nous rendre compte des termes de nos vénérables diplômes et de les interpréter.

(1) *Revue de l'Avranchin*. 1900, p. 228.

I

On ne saurait douter que la portion d'Avranches, qui fut fortifiée dès le principe, ne soit celle qui entourait le château, et qui englobait la cathédrale dans son enceinte, avec la haute ville proprement dite.

Elle formait la pointe extrême de la montagne qui se profile depuis Mortain et vient se terminer brusquement en face du Mont-Saint-Michel, dominant les grèves qui précèdent l'Océan immense. Cette situation stratégique était remarquable. Aussi avait-elle été utilisée même au temps des Gallo-Romains, et les premières assises du château-fort se reconnaissent encore. Elles sont parfaitement apparentes, surtout sous les bases de l'ancien palais épiscopal, dans la partie qui dominait les douves que les prélats avaient transformées en promenades ombreuses.

Les chroniques racontent qu'aux débuts du XIIIe siècle, lorsque Philippe-Auguste confisqua la Normandie sur Jean-sans-Terre, Guy de Thouars, à la tête d'une nombreuse armée de Bretons (1), vint porter les torches de la guerre dans cette contrée. Les forteresses de Pontorson, de Saint-James et de Saint-Hilaire furent enlevées d'assaut ; la ville du Mont-Saint-Michel réduite en cendres ; Avranches saccagée et démantelée ; Mortain livré au fer et aux flammes. Le château d'Avranches résista avec énergie ; la cité seule fut prise d'assaut, pillée et incendiée. Les traces de ces dévastations furent telles qu'il fallut plus d'un demi-siècle pour les faire disparaître.

Dans cette lutte mémorable, l'église cathédrale avait été ravagée, et les édifices épiscopaux, ainsi que ceux qu'occupaient les membres du Chapitre, avaient même été anéantis en grande partie. En présence de tels désastres, Philippe-Auguste renonçant à tenter une réparation fort dispendieuse, fit raser une partie des fortifications (2).

---

(1) *Rex Philippus eos expectans, communicato eis verbo eos remisit ad Pontem-Ursonis et Moretonium, adjuncto eis Comite Boloniæ et Willelmo de Barris, cum plurimis militibus Francis.* Guillelmus Armoricus, *De gestis Philippi-Augusti*, apud Chesnium, t. V, p. 85.

(2) Falgence Girard. *Annuaire d'Avranches*. 1842, p. 180.

Cependant les rivalités ardentes de la Bretagne contre l'autorité royale renaissait sans cesse. Elles se produisaient toujours sur les frontières et le roi Saint Louis se vit bientôt dans la nécessité de relever le château-fort et les boulevards qui étaient la sauvegarde d'Avranches devenue la clé véritable de la Basse-Normandie.

Les travaux qu'il entreprit durent commencer après l'année 1236, époque à laquelle il acquit le vicomté d'Avranches qui appartenait à Richard de Praères (1).

Quelques années plus tard, et, quand l'enceinte qui entourait la cathédrale et ses dépendances eut été parfaitement rétablie, le roi permit à l'Evêque Richard Laine, et au chapitre, en compensation des désastres éprouvés par eux, de construire leurs demeures sur les remparts eux-mêmes (2).

Effectivement depuis cette époque le palais épiscopal n'a jamais cessé d'occuper les remparts de la cité. Très près de la cathédrale, les deux édifices n'étaient qu'à quelques pas l'un de l'autre. Ce monument eut à subir un premier incendie, en 1422 ou 1423, du temps de l'épiscopat de Saint-Avit (3). Le 17 décembre 1898, il a été de nouveau la proie des flammes et nous avons été les témoins de l'anéantissement du Musée déjà remarquable formé par notre chère compagnie.

Nous pensons aussi qu'une fois les constructions de son palais achevées, l'évêque obtint une nouvelle faveur du roi en recevant de lui l'autorisation d'élever deux chapelles dans les fossés de la ville. Elle furent consacrées, l'une à Saint Jean, dans le cimetière, l'autre à Saint Eloi ; cette dernière était destinée au service particulier du prélat (4).

Alors l'évêque Richard et son chapitre crurent qu'il était de leur devoir de témoigner, par un acte solennel, que c'était à la

---

(1 et 2) M. l'abbé Pigeon. *Le Diocèse d'Avranches.* t. 2, p. 320 et 332.

(3) Vers 1570, les calvinistes mirent également le feu à la salle capitulaire, dont il ne resta que les murailles Au temps de la Ligue, les boulets de canon démolirent la salle des Synodes.

(4) Fulgence Girard a désigné cette chapelle sous le vocable de Saint Egide (*Annuaire d'Avranches*, p. 183). Notre texte dit *Capella Sancti Eligii.*

générosité royale qu'ils devaient d'édifier leurs demeures sur les remparts de la ville d'Avranches et même dans les fossés qui les entouraient. Ils ajoutèrent qu'eux et leurs successeurs entendaient que toutes leurs constructions, élevées sans opposition aucune, pourraient servir à la sauve-garde, à la protection et à la défense de la cité, dont elles seraient la propriété (*utantur*).

Fulgence Girard a connu cette charte qu'il a analysée en quatre lignes rapides. Elle nous rappelle les bienfaits du Saint Roi et mérite d'être mise à la disposition de nos compatriotes.

De plus, son texte prouve l'existence de l'évêque Richard à la date de 1268 (nouveau style 1269). Elle nous permet encore de résoudre incidemment une question restée obscure dans la succession des prélats qui ont ceint la mitre d'Avranches : nous désirons y revenir une dernière fois.

Entre Guillaume de Sainte Mère-Eglise, qui mourut en 1236, et Raoul de Thiéville qui occupa le même siège de 1270 à 1292, c'est-à-dire durant trente-quatre années, divers chroniqueurs sont en désaccord. Plusieurs y inscrivent Richard Laine (Laneus), puis Richard Langlois ou Langlais (*Anglicus*), tandis que Nicole (1) et la Gallia Christiana (2) placent entre ces deux noms, à la date de 1257, celui de Hugues, auquel quelques-uns prêtent le prénom de Guillaume.

Or M. Léopold Delisle, de l'Institut, dont le nom fait autorité, a démontré de la manière la plus évidente (3), d'après les Archives de la chancellerie du Vatican, que le prélat du nom de Hugues, dont il s'agit, était tout simplement évêque *in partibus* d'Apros, en Macédoine, dans la province de Verissa. L'erreur provenait de ce que l'abréviation *Aprin.*. avait été interprétée par certains lecteurs comme l'équivalent d'*Abrincensis* (4).

Quant à l'évêque Richard que l'on qualifie indistinctement *Laneus* ou *Anglicus*, soit de son nom patronymique, soit du

---

(1) Nicole. *Histoire chronologique des Evêques d'Avranches.*
(2) *Gallia Christiana*, t. XI, col. 486.
(3) *Journal des Savants*, mai 1898, p. 309-317.
(4) *Bulletin de la Société de l'histoire de Normandie*, t. VII, p. 321.

lieu de sa naissance, ou de son éducation religieuse, ce n'est qu'un seul et unique personnage, que notre charte rappelle en termes exprès.

II

Notre deuxième diplôme présente encore un caractère d'une plus grande précision. C'est en quelque sorte le devis de la construction de la seconde enceinte de la ville d'Avranches.

En effet, en 1476, la plus grande partie de la cité fut entourée d'une muraille continue, dans laquelle se trouvèrent compris la forteresse et le château-fort, ceint lui-même de travaux importants de défense. Toutefois, il y eut ceci de particulier pour la citadelle d'Avranches, que presque partout les châteaux-forts étaient indépendants et en dehors de la ville fortifiée, tandis que celui-ci se trouva défendu et enfermé dans un double système de remparts.

Aussi bien que Paris, qui a eu diverses enceintes successives, s'agrandissant toujours dans leur périsphérie, Avranches, après la guerre de Cent-Ans, voulut mettre sa propre expérience à profit et prendre ses précautions pour plus tard. Ce fut donc dans les conditions du plan que nous avons sous les yeux que dut avoir lieu le siège de 1590, sous les ordres du duc de Montpensier, siège que nous avons eu l'honneur de décrire dans la *Revue* (1).

Tout d'abord, constatons que toute la partie du *Plan*, qui comprend la cathédrale dans la même ligne que le Palais épiscopal, puis le château-fort, devait être naturellement déjà fortifiée, puisque la charte de 1268 le proclamait, et que de nos jours encore le palais est à la même place sur les remparts.

Les constructions des murailles et des boulevards de 1476 eurent donc pour point de départ, ainsi que l'indique notre document la Porte Baudange, qui était l'une « *des portes de la dicte ville Davrenches.* » On la voit dessinée sous le n° 21 du *Plan*, entre deux tours pointillées, dont l'une d'elles existe encore en partie, dépourvue de ses créneaux, derrière l'Hôtel-de-Ville. Elle accédait à la place Baudange A, par le pont-levis

---

(1) Voir le *Bulletin*, année 1898, p. 412-437.

et le passage n°s 24 et 25. A partir de cette Porte Baudange, l'enceinte fortifiée se prolongeait du n° 77 aux n°s 79, 80, 81, 82, puis de 64 à 48, où elle devait retrouver le roc fortifié par la nature, enfin, par des murailles inaccessibles soutenant la cathédrale.

Au n° 64, une entrée de la ville, avec deux tours et pont-levis, doit être encore connue de la population. Nous pensons que c'est la Porte de Ponts, nom qu'elle a pris d'une localité voisine, Ponts-sous-Avranches.

Il est bien vraisemblable que les anciennes fortifications faites par Saint Louis eurent besoin de quelques restaurations en 1476 ; mais il est difficile d'admettre cependant qu'il en ait fallu une reconstruction complète.

Pourtant, il est vrai que le palais épiscopal n'existait plus en ce moment, qu'il avait été incendié en 1422 ou 1423, au temps de l'occupation Anglaise, et que ce fut bien l'évêque Louis de Bourbon-Vendôme (1483-1510) qui le réédifia et qui y reçut le roi Charles VIII.

Notre observation concernant le périmètre des murailles d'enceinte doit être exacte, car dans le devis on n'eut pas inscrit une clause particulière pour le mur de l'hôtel du Chapitre, si ce mur n'avait pas été en dehors de la ligne des constructions projetées. L'hôtel du Chapitre devait effectivement se trouver près de la cathédrale, au n° 46, et en proximité du palais épiscopal et de ses dépendances.

Un dernier mot encore sur notre précieuse charte :

Dans son intitulé, comme dans tout son texte, elle parle uniquement de la construction d'un *Boulevert*. Or il faut bien savoir que le sens propre de ce mot n'était pas au Moyen-âge celui qu'on lui attribue aujourd'hui.

Pour qui a vu quelqu'antique forteresse il est facile de s'en rendre un compte exact. Les murailles d'enceinte d'une Ville fortifiée avaient parfois 6, 8, 10 mètres et plus d'épaisseur. Sur le sommet extérieur s'élevait un rempart à machicoulis (1) et

---

(1) Les machicoulis étaient des ouvertures en saillies qui servaient d'abord à l'écoulement des eaux de pluie et des pierres ou autres projectiles, même des charbons enflammés, afin d'empêcher les assaillants d'approcher.

à créneaux. Derrière ces remparts étaient des plate-formes ou terre-pleins, que l'on nommait boulevards et sur lesquels pouvaient évoluer les défenseurs de la place, aussi bien que les hommes d'armes chargés de faire le guet, de jour comme de nuit.

Dans ces conditions les sommets des murailles entières prenaient le nom de Boulevards, en faisant l'application de la partie au tout.

Grammaticalement, en effet, on pouvait construire, c'est-à-dire maçonner un boulevard, tandis que l'on ne saurait constituer et établir des alignements et des rangées d'arbres qu'en les plantant. Ce n'est donc que par extension et symbolisme que l'on a donné, dans les temps modernes, à des promenades ou mieux à des promenoirs le nom de boulevards, même à toute rue large, mais garnie d'arbres.

Selon toutes probabilités les premières disparitions de l'enceinte fortifiée d'Avranches doivent remonter en grande partie au siège de 1590. Dès le XVIIe siècle leur emplacement avait été partiellement nivelé, ainsi que les fossés qui défendaient l'approche des murailles. Ce fut alors qu'on planta ces promenoirs, dont les arbres, dit-on, servirent de potences pour les Nu-Pieds, au temps du cardinal de Richelieu.

Nous ne connaissons pas assez ces anciennes fortifications pour en pouvoir parler. Nous nous rappelons cependant avoir vu dans un jardin de M. Laisné, ancien président de la Société, un écusson aux fleurs de lys qui était encastré dans un mur et qui devait remonter à l'évêque Louis de Bourbon-Vendôme.

Quant à connaître ceux à qui Avranches devait la gratitude d'une défense sérieuse, leurs noms sont conservés dans notre charte. Ce sont : Olivier Davy, l'official de l'évêché, et deux chanoines du chapitre, Messires Christophe Aubrée et Thomas Le Prévost, avec Etienne Le Roussin, Michel de La Fresnaye, Jean de Boisyvon et Richard de Boisyvon. Une équipe de trente maçons souscrivit, le 26 avril 1475, l'engagement de répondre par leur travail aux désirs du clergé, des bourgeois, manants et habitants de la cité entière, justement fiers et heureux de veiller aux destinées de leurs familles et des générations à venir.

Hippolyte SAUVAGE.

PIÈCES JUSTIFICATIVES

N° 1

Lettre de Richard, Evêque d'Avranches au Roi Louis IX

Du mois de Mars 1268

Universis presentes litteras inspecturis Richardus miseratione Divina Abrincensis episcopus salutem in Domino.

Notum facimus quod cum excellentissimus Dominus noster Ludovicus Dei gracia Francorum Rex ex Regia libera voluntate nobis et successoribus nostris episcopis Abrincensis concesserit ut supra muros civitatis sue Abrincensis quibus adheret nostrum manerium et etiam in fossatis suis ipsis muris et manerio nostro contiguis possimus nos et successores nostri Abrincensis episcopi edificare et construere edificia nobis et successoribus nostris predictis necessaria in perpetuum permansura possent longitudo manerii nostri se habet ad fossata predicta sicut se comportant due capelle scilicet Sancti Johannis in cimiterio et capella Sancti Eligii que est nostra site ab antiquo in fossatis predictis.

Nos de consensu capituli nostri pro nobis et successoribus notris episcopis Abrincensis predicto Domino Regi promittimus quod occasione hujusmodi gracie ab eodem nobis et nostris successoribus facte et ex edificiis hujusmodi fortalicia civitatis Abrincensis non deteriorabitur sed pocius augmentabitur.

Et volumus quod idem Rex et successores sui talibus edificiis ad tuicionem et defensionem dicte civitatis utantur libere cum opus fuerit sine contradictione quacumque.

In cujus rei testimonium et perpetuam memoriam nos et

prefatum capitulum Abrincensis ecclesie presentes litteras eidem Domino Regi sigillis nostris tradidimus sigillatas.

Redactum et datum anno domini Millesimo ducentesimo sexagesimo octavo mense martio.

A cet acte sont pendants deux sceaux en cire jaune : l'un de l'évêque, l'autre du chapitre de Saint André d'Avranches.

Au verso, l'intitulé de l'acte est libellé ainsi :

Littere Episcopi Abrincensis quod edificia que fieri faciet super muros civitatis Abrincensis et in fossatis ipsius non deteriorabunt fortericia ville predicte sed trans ab eis augmentavit et voluntate quod ad tuicionem et defensionem ipsius civitatis ipsis edificiis utantur libere et sine contradictione quacumque.

Original aux Archives nationales. Layettes du Trésor des Chartes. J. 224. Avranches, n° 3.

N° 2

Les Boulevards et les Fortifications d'Avranches

Vidimus, par Jehan Bouju, garde du scel d'Avranches, d'un marché fait par les habitants dudit lieu d'Avranches avec Guillaume Estire et Jean Billart, maistres maçons, pour la construction d'un boulevert et autres ouvrages, au prix de 60 sous la toise de mur (6 pieds carrés).

3 mai 1476

A tous ceulx que ces presentes lettres verront Jehan Bouju, garde des sceaulx des obligations de la viconté d'Avranches salut.

Savoir faisons que aujourdhuy tiers jour de may lan mil IIII^c LXXVI par Jehan Loquet et Richart Droys clercs tabellions jurez pour le Roy nostre sire en ladicte viconté.

Nous a esté tesmoigné et rellaté avoir veu visité et dilligeamment regardé ung certain allouement marchié et appointtement escript en parchemin sain et entier en saings et escriptures duquel la teneur enssuyt :

Marchié et appoittement fait par entre Maistre Olivier Davy, officiel Davrenches, Maistre Christophes Aubrée et Thomas Le Prevost, prestres, chanoynes dudict lieu Davrenches, Jehan Aguiton, Pierre Debley, Jehan Dusaulx, Jehan Beaumont, Jehan Garcel, Richard Cognart, Jehan Rosse, Thomas Saliou, Jehan Droys, Ferrand Droys, Jehan Cinoul, Pierre Le Mercier, Colin Toussain, Jehan Lecherpentier, Jehan Le Breton, Pierre Porchier, Michel Bertault, Martin Laleman, Guillaume Hallays, Pierre Hallays, Jennotin Bernard, Pierre Portier, Richart Hardy, Jehan Thebault, Michel Dubreil, Thomas Gaudin, Thomas Ernault, Jehan Regnault, Michel Dargennes, Jehan Pitot, Jehan Guenoart, Hervé Jehennier, Estienne Leber, Paul Planté, Regnault Le Viconte, Jehan Leduc, Colin Coquart, Gille Le Breton, Jehan Droys, Estienne Fillastre, Jourdan Portier, Denis Fautin, Jehan Laffin, Raulet Dubisson, Robin Duguet, Mondin Regnoult, Gille Vuardel, Hierome Le Viconte, Jehan Bernart, Georges Le Michaux, Richard Le Franc, Guillaume Hallais, Jehan Caussin, Guillaume Le Palisco, Guillaume Salmon, establiz pour le surplus des aultres gens, gens deglise, bourgeois manans et habitans de la ville et bourgeoisie Davrenches, dune part. Et Guillaume Estire et Jehan Billart, maistres maçons, d'autre.

Pour faire édiffier ung boullevert (1) devant la porte Bandenge, lune des portes de ladicte ville Davrenches, ainsi que senssuyt :

Premièrement lesdicts maçons feront et parferont ledit boullevert selon le devis qui est en figure envoyé par le Roy nostre sire aux dicts gens deglise et bourgeois de ladicte ville, lequel est par devers Monsieur le Viconte de Rouen, commissaire du Roy, nostre sire, en ceste partie et sera ledict boullevert

---

(1) Boulevers et Boulevert était bien l'ancienne orthographe. — Le boulevard était autrefois le terre-plein d'un rempart, le terrain occupé par un bastion, par une courtine. Aujourd'hui on appelle boulevard une promenade plantée, même dans l'intérieur d'une ville. Littré. Dict. de la langue française.

contreminé (1) ainsi qu'il le sera montré par ledict commissaire.

Item feront lesdicts maçons la voulte de la Fontaine Dubuot, sise près de ladicte porte, avecques la conduitte d'icelle jusques dedens ledict boullevert, ainsi qu'il leur sera devisé, et une auge, le tout de carrel qui sera en lespesse du mur dudict boullevert.

Item feront audict boullevert levacuacion des eaulx de ladicte ville, tellement que lesdictes eaulx seront portées jusques hors les fossés dudict boullevert.

Item édiffieront iceulx maçons à la porte de ladicte ville ung pont atrapecal (2) ainsi qu'il sera nécessaire.

Item feront ung pan de mur sous le mur de lostel de chappitre ainsy qu'il leur sera dit et devisé.

Et pour faire lesdictes édifficacions lesdicts maçons auront paiement desdicts gens deglise et bourgeois de la somme de soixante soulz pour chacune toise de mur qui sont six piez en carré pour paine service et despens et pointes de marteaulx.

Et par cedict marchié lesdicts gens deglise et bourgeoys seront tenuz greer et mettre en place carreaulx, pierre, cheaulx (3) et la destaindre, sablon, cyments, boys, acitrages, cordages, et claies avecques charpentiers à faire ce qui sera nécessaire de charpenterie pour ledit boulloncer (4), et ne seront pas lesdicts maçons tenuz par les fondemens dudict boullevert mais leurs seront livrés touz pretz de y besongner et seront lesdicts maçons paiez de moys en moys, selon ce qu'ilz feront de lœuvre, ainsy que devant est dit. Et seront aussy payez pour chacune toise dudict conduit à lequipalent du mur et auront bons pleges et suffisans.

Fait et passé par devant nous Jacques Burdelot, viconte

---

(1) Contremine, terme de guerre, c'est une voûte ou allée sous terre tout le long de la muraille, large de trois pieds et haute de six, avec plusieurs trous pour empêcher l'effort des mines. Trevoux. Dict. universel.

(2) Ce mot, qui n'est plus usité doit être synonyme de pont-levis, pont à trappe, du mot de la basse latinité *trappa*, qui se trouve dans l'ancienne loi Salique.

(3) C'est-à-dire chaux.

(4) Boulonner, tenir avec des boulons.

dudict lieu Davrenches le XXVIe jour davril lan mil IIII soixante quinze. Présens pour tesmoings Estienne Le Roussin, Michel de La Fresnaye, Jehan de Boisyvon et Richart de de Boisyvon.

Et oultre les dessusdicts gens deglise et bourgeois constituèrent et establirent Jehan Le Moyne pour faire la recepte des deniers qui ont esté ou seront ordonnés pour le fait de la dicte édifficacion par ce qu'il sera tenu rendre compte auxdicts gens deglise et bourgeoys.

Et aussi ont voullu et accordé que lesdicts deniers d'icelle recepte soient baillés par ledict receveur par descharge ou descharges signées dudict commissaire Ambroys de Beaurepaire, escuier, Jehan Regnault et ledict official ou de partie diceulx.

Fait comme dessusdict. Ainsi signé Richart Tesart et Regnaldus Damdis, officialis Abrincensis, J. Burcelot, A. de Beaurepaire. En tesmoing desquelles choses, à la rellation desdicts tabellions ces lettres ont esté scellées desdicts seaulx en l'an et jour dessus dicts. Collation faite.

Signatures Loquet et Drois.

Le sceau a été coupé.

Original aux Archives Nationales. — Villes et provinces. — Normandie. — Monuments historiques. — K. 1202-5. N° 28.

V

NOTE

Concernant les prisonniers de guerre écossais

Internés au château de Cherbourg et au Mont Saint-Michel en 1547

Le registre des tabellions de Cherbourg, pour l'année 1547, contient l'acte ci-après transcrit :

« Le VII x^bre à Cherbourg, devant Jehan Guiffart et Jehan Le Valloys, tabellions et notères commis et establis en siège de Cherbourg pour le Roy etc..., furent présents Nobles hommes Jéhan de Fonteynes, seigneur de La Faye, hommes d'armes de la garnison du d. lieu de Cherbourg, Pierre Daussays, homme d'armes et Mareschal de Guet audit lieu et Naudet Eriche, portier dud. lieu, Pierre du Haic, Guillaume Dumont, Jehan Cossin, Jacques Travers, Ursin Hardy, Jehan Travers, Jehan Boudelais, Pierre Mahault, Nicolas Dumont, Ollivier de Genestre, tous de la garnison de la d. ville et chasteau de Cherbourg, lesqueles nous ont certiffié et atesté que *le VIe jour d Octobre* dernier passé, fut baillé par les seigneurs gouverneurs généraux de Rouen et mys en la saisigne et garde de noble homme Janot de Lasne, lieutenant en la dite ville et chasteau de Cherbourg, soulz Monseigneur lescuyer Poton, capitaine dudit lieu, troys gentils hommes Escossés assavoir *Nirmont Lessetey*, cappitaine du chasteau de St-André, *Millort de Granges* et le *Seigneur de Petit Mel*, suyvant le commandement et vouloir du Roy, nostre d. seigneur, dont nous a esté requis ce présent certifficat pour servir et valloir qu'il appartiendra. Présents, pour tesmoings Thierry de Goberville, escuier, et Jullien Fouache, de la d. garnison. »

Et l'on trouve en outre, sur autre registre de Jehan Levalloys ; pour la même année 1547, des notes historiques concernant les années 1547-1551. Ces notes sont donc posté-

rieures au susdit registre ; elles sont, en partie, illisibles par l'effacement de l'écriture ; on en extrait ce qui suit :

Au moys de Juing au dit an (1547), partirent XVI gallères de Rouen à la conduicte du seigneur Pierres Stoozy, pour singler en Ecosse, où ils assiègèrent et batirent d'artillerie par lespace de XIIII jours et le prindrent dassault et pillèrent par force d'armes, le chasteau de Saint André, que avoient tenu et occupé par force plusieurs Ecossoys tenant le party des Angloys qui, auparavant, avoient occis puys pendu aux carneaux des murailles du dit chasteau le cardinal « dAlbret » (1), seigneur de la ville et chasteau du dit Saint-André.

Les dites gallères revindrent France en mois de juillet..... et apportèrent grand butin.

Les principaux prins devent furent envoyés par le Roy en seure garde au chasteau de la ville de Cherbourg et *au Mont Saint Michel, où ils ont esté prisonniers* viron dex ans. Comme *du Mont Saint Michel eschappèrent, dont le cappitaine du lieu eult bien affaire.*

Les troys principaux furent conduits au lieu dit de Cherbourg et estoient Nirmont Lessetey, cappitaine du chasteau de Saint-André, Millord de Grange et le seigneur de Petitmel ; et estoit delivre en supplément à Janot de Lasne, qui les avoit en sa garde, par trente six sols tournois par jour pour leur despense, a prendre sur la recepte générale de Caen.

(1) Cardinal Beatoun ou de Béthune, d'après l'Histoire de France, par H. Martin, (tome 8, page 391).

DEUXIÈME NOTE

Au sujet des prisonniers de guerre écossais internés au château de Cherbourg et au Mont Saint-Michel, en 1547

Il est mentionné, dans la première note, que la durée de captivité desdits prisonniers, fut de « viron *dex ans* » ; or il résulte de l'extrait ci-après, d'un résumé historique consigné par le tabellion Guiffard, dans son *registre de 1550*, que ce mot *dex* est bien une abréviation de *deux* :

. . . . . .

« La paix entre les rois de France et (d'Angleterre)... fut criée et (proclamée) en cette ville (de Cherbourg) le lundi de Pasque VIIe jour (d'avril 1550), dont les (feux) furent faicts en signe de joye ledit (jour) ; le lendemain, procession générale faicte ; aussi fut tiré grand (salve) d'artillerie en ceste ville de Cherebourg. Par le traicté de paix y estoient comprins les escossois.

11 Mai 1901.

VI

UN VOYAGEUR ENDIABLÉ

Un heureux hasard nous a fait rencontrer un document qui a provoqué notre attention parce qu'il a été écrit à Saint-James, et qu'il provient d'un commandant des milices gardes-côtes de Pontorson. De plus, il nous a revelé certains côtés du caractère français aux derniers jours du règne de Louis XIV. Effectivement il porte la date du 14 mai 1714, et le roi mourut quinze mois plus tard, le 1er septembre 1715. A notre grand regret, nous n'avons pu rien trouver autre chose qui puisse se rapporter à cette pièce unique ; mais elle porte en soi ses propres enseignements.

Nous ignorons à qui était adressée la lettre du Commandant Duplessis. La qualification de Monseigneur donnée à son destinataire indique évidemment un personnage d'une très haute importance. Cette missive ne peut regarder en rien l'un des membres de l'épiscopat. Elle a dû être adressée plutôt à l'un des magistrats de l'ordre civil ou militaire, soit au gouverneur général de la Normandie, Henri de Harcourt, créé duc et pair de France, en 1700, et maréchal en 1703, soit peut-être encore à Nicolas Foucault, l'intendant de la généralité de Caen, dont le nom est resté populaire et entouré d'une grande vénération dans nos contrées. Après tout, ce point n'est pas très important.

Voici dans quelles conditions fut écrite cette dépêche, qui est fort curieuse :

Vers le 10 ou le 12 mai de l'année 1714 s'était présenté à Saint-James un jeune homme de 23 à 24 ans. Il disait se

nommer Odicourt d'Elvasy, et être originaire de Nancy. Son père, d'après ses déclarations, était lieutenant général des armées du roi, et il avait dû être tenu sur les fonts du baptême par celui auquel était destiné la missive que nous avons sous les yeux. Cette énonciation nous indique même, croyons-nous. sans contestation la qualité du duc de Harcourt.

Odicourt admis dès l'âge de sept ans au rang des pages du duc de Lorraine, dut éprouver dès cette époque des vertiges qui indiquèrent qu'il était *possédé du diable*. Huit années durant il fit une longue et grave maladie, pendant laquelle il dût évidemment avoir recours à tous les moyens possibles et entreprendre de nombreux pèlerinages aux nombreux sanctuaires miraculeux qui lui furent désignés.

Enfin, d'après lui, — car c'est toujours lui qui parle, — il dut entreprendre par ordre d'un bref du Pape Clément XI, un voyage à travers onze provinces du royaume, vivant de charité et d'aumônes, mais n'acceptant que la nourriture et que le linge qui lui étaient indispensables à ses besoins. Au moment où il avait quitté à Nancy, un R. P. Jésuite l'avait tout d'abord accompagné comme un jeune homme de grande maison, tout prêt à faire sur lui des exorcismes si le démon revenait pour le tourmenter. Ce bon père l'avait suivi pendant les cinq premiers mois du voyage, mais il avait quitté son compagnon lorsqu'il avait cru sa guérison assurée.

Et à l'appui de ses allégations, d'Elvasy produisait deux milliers de certificats d'évêques, de grand-vicaires et de gens de condition, c'est-à-dire de personnes appartenant à la noblesse, chez lesquels il s'était présenté. Tous attestaient que le voyageur avait vécu *sagement*.

En arrivant à Saint-James il avait ajouté qu'il se trouvait bien près du terme de sa course vagabonde et que son propre père avait dû arriver à Rennes le samedi 12 mai, pour y recevoir son fils.

Grande fut sa surprise le surlendemain de ce jour lorsque le capitaine Duplessis vint à Saint-James et qu'on lui raconta cette aventure, qui avait toutes les allures d'un véritable roman : il n'en put croire ce que l'on répétait de toutes parts à ses oreilles.

Avec un bon sens tout militaire, il pensa tout d'abord que la religion de ses compatriotes avait été surprise et il qualifia d'apocryphe, c'est-à-dire de fausseté le bref du Souverain Pontife Clément XI, dont on disait qu'Odicourt était porteur, et qui bien certainement n'avait dû être communiqué à personne.

C'est alors qu'il écrivit à son supérieur la lettre que nous avons retrouvée et dont nous faisons connaître le texte avec son orthographe peu académique. Dans son imagination inquiète et soucieuse de la responsabilité de ses actes personnels, il eut l'intuition, la révélation d'une trahison conçue par Odicourt d'Elvasy, pour s'identifier à la connaissance et au plan d'une partie de la France, et en particulier de ses côtes maritimes. Et il demanda quelles instructions il aurait à suivre, pour le cas où le voyageur ou quelqu'autre individu *de la même étoffe*, selon son expression typique, viendrait à repasser dans l'Avranchin, sans ordre régulier.

Ce qui est certain, c'est que de nos jours de pareilles choses ne sauraient se produire sur aucun point du territoire français. Partout où se présenterait un voyageur dans de telles conditions, il serait conduit immédiatement aux parquets et déféré aux tribunaux, comme un vagabond, ou même provisoirement déposé dans une maison de santé. Ce ne seraient ni les brefs du Pape, ni les attestations ecclésiastiques ou des châteaux qui pourraient éviter à *un possédé du diable*, comme l'était Odicourt, ni qui lui épargneraient des tracasseries sans nombre et qui se renouveleraient à toutes les brigades de gendarmerie.

Ces temps sont passés : mais, en 1714, quand se produisit à Saint-James l'anecdote que nous venons de rappeler, il régnait à la cour de Louis XIV, et particulièrement dans les dernières années de sa vie, un ton de dévotion exagéré qu'avait favorisé Madame de Maintenon, et qui était tel que dans les provinces tout s'inclinait sans observation devant les suprêmes indications de l'Eglise. Cette influence d'une femme qui avait conseillé la révocation de l'Edit de Nantes ressort de ses Correspondances mêmes. Elle a été contestée vainement par quelques-uns de ses biographes modernes et nous venons d'en retracer l'une des conséquences par ce qui se passait à cette époque à Saint-James, dans notre propre pays Bas-Normand.

Hippolyte SAUVAGE.

PIÈCE JUSTIFICATIVE

Bibliothèque Nationale. Département des Manuscrits
Fonds Clairambault. Tome LXIX. Folio 324

Lettre de M. Duplessis, commandant des Milices gardes-côtes de Pontorson. — Saint-James, 1714. — Autographe original

Monseigneur,

Il a paru dans cette capitainerie un jeune homme de vingt trois ou vingt quatre ans, qui fit une histoire qui a trompé bien des gens, si elle est vraye ; et qui a paru apocryphe à quelques uns.

Il dit, Monseigneur, que vous lui aves fait l'honneur de luy donner le nom ; qu'il s'appelle d'Odicourt d'Elvasy, de Nancy, en Lorraine, fils d'un lieutenant général des armées du Roy ; qu'on le mist à l'aage de sept ans page ches Mr le Duc de Lorraine ; qu'il a esté possédé du diable pendant huit ans ; et que c'est pour cela qu'il luy a esté ordonné par un bref de Sa Sainteté de visiter onze provinces du royaume, dans lesquelles il vivroit de charités ; qu'il a eu pendant ces cinq premiers mois un Jésuite qui l'a accompagné, tout prest à faire un exorcisme, si le démon revenoit ; et qu'il ne l'a pas quitté que lorsqu'il a creu sa guérison asseurée.

Il est nanti de deux milles (*sic*) certificats d'evesques, de grand-vicaires et de gens de condition où il a esté, lesquels attestent tous qu'il a vescu sagement. Il ne prend que sa nourriture, et du linge quand le sien est usé. Son père devoit se trouver à Rennes, samedy dernier, 12 de ce mois, qui est le temps auquel expire sa tournée.

Voylà, Monseigneur, ce que j'ay appris de ce voyageur, deux jours après qu'il a esté sorti de cette coste. J'ay creu devoir vous en donner avis, d'autant que si ceste histoire n'est pas

sérieuse, le métier que cet homme là fait, est tout propre à avoir le plan de la plus grande partie du royaume, et particulièrement des costes maritimes.

C'est cette idée qui me fait prendre la liberté, Monseigneur, de vous demander ce que je devrais faire si j'apprenois que le pèlerin repassast par icy, ou quelque autre de pareille etosfe sans aucun ordre de la cour, ni des gouverneurs de provinces.

Je suis avec un très profond respect,

Monseigneur,

vostre très humble et très obéissant

DUPLESSIS

Commandant des Milices gardes costes de Pontorson.

A Saint-James, ce 14 may 1714.

Au dos : Le Sr Duplessis, à Saint-James, le 14 may 1714.

VII

Les derniers jours de la Cathédrale d'Avranches

(Revue, X, 351)

NOTE

L'établissement de la paroisse de Saint-André, par suite de la constitution civile du clergé et de la suppression du diocèse d'Avranches, était une mesure schismatique. De même que la Constitution, elle disparut avec le Concordat de 1801. La nouvelle circonscription maintint une seule cure pour la ville et lui assigna pour siège Saint-Gervais, qui était l'église la plus centrale et la plus grande. Le Curé porta le titre de Curé d'Avranches, et il en fut de même de son successeur, M. Lesplu-Dupré, qui le remplaça peu après, sur la fin de 1803, avec les titres de vicaire-général de Coutances et d'archidiacre de Mortain. Le diocèse d'Avranches regrettait son autonomie, et, pour ne pas brusquer la situation, Mgr Rousseau confia, en grande partie, à M. Dupré l'administration de l'Avranchin et du Mortainais.

Une seule paroisse était insuffisante. C'est pourquoi un décret du 20 juin 1812 érigea en chapelles vicariales Notre-Dame-des-Champs et Saint-Saturnin. Puis, par Ordonnance Royale du 21 mai 1821, N.-D.-des-Champs devint succursale. Une autre Ordonnance du 26 décembre 1821 approuva la circonscription des paroisses de la ville consignée dans la délibération du Conseil municipal du 4 avril 1820. Le 9 avril 1826, N.-D.-des-Champs fut élevée à cure de seconde classe par Ordonnance Royale. Il résulta de là que le vénéré Monsieur

Garnier, en succédant à M. Lesplu-Dupré en 1838, ne fut plus Curé d'Avranches, mais Curé de Saint-Gervais et Vicaire-général, comme l'étaient alors tous les curés d'arrondissement.

Saint-Saturnin fut érigé en succursale par Ordonnance Royale du 19 mars 1838. Un paroissien influent aurait désiré voir son église cure de seconde classe. Mgr Bravard, qui gouverna notre diocèse de 1862 à 1875, lui répondit que cette charmante et importante paroisse le méritait à tous égards ; mais que cependant il préférait qu'elle restât succursale par un motif extrinsèque. La nomination des Curés de première et de seconde classe, d'après le Concordat, doit être agréée par le Gouvernement. Il peût arriver qu'un prêtre très méritant ne soit pas *persona grata* au pouvoir civil. Il est donc bon que l'Evêque ait à sa disposition un poste honorable à lui conférer.

Mgr Bravard remplaça le titre de Vicaire-Général des Curés d'arrondissement par celui d'Archiprêtre, en usage dans la plupart des diocèses, et conférant des pouvoirs locaux et moins étendus.

Dès 1840, le Clergé Avranchois avait exprimé son désir de voir revivre le titre d'Evêque d'Avranches uni à celui de Coutances, afin, disait-il, de perpétuer le souvenir de la glorieuse Eglise d'Avranches, glorieuse par son antiquité, glorieuse par l'éclat de ses talents, glorieuse par le parfum de ses vertus. On lit dans le procès-verbal de la séance de notre Société du 9 septembre 1840 : « Une requête, revêtue de l'éclat littéraire » le plus frappant, adressée à Mgr l'Evêque de Coutances, afin » d'obtenir par son entremise les autorisations Pontificale » et Royale pour réunir sous un même nom les Evêchés » d'Avranches et de Coutances, est entendue de la voix de » M. l'abbé Girardville avec un vif intérêt. »

VIII

UNE EXCURSION A LA GRANDE-TRAPPE

Les fêtes de Pâques me laissant le loisir de deux jours de repos, j'en ai profité pour faire, en touriste, une excursion au monastère de Notre-Dame-Dieu, à Soligny-la-Trappe (Orne). Parti de Mortain le samedi, à midi, je suis arrivé au but de ma promenade vers neuf heures du soir. Le frère Samuel me reçut religieusement à la porte du monastère pour me conduire à l'hôtellerie, où la bienveillante charité de frère Dominique me tenait prêts un repas frugal et un bon lit. Bientôt je m'endormis dans le calme de cette sainte maison.

A une heure du matin, les cloches lançaient dans les airs leurs notes accordées. Les trappistes quittaient leur rude couche aux poignées de glui nerveusement serrées, pour venir au chœur chanter les matines et laudes de la fête de Pâques. Moi, désireux d'entendre le chant monastique tant vanté, je descendis à la chapelle, dans la tribune réservée aux étrangers. Huit ou dix lampes, renforcées d'un abat-jour réflecteur, en même temps qu'elles dessinaient sur la voûte blasonnée de la nef des dessins fantastiques, projetaient leur lumière sur des psautiers aux antiques agrafes de cuivre ciselé. Les Pères de Chœur, séparés des humbles Frères Convers par deux ambons ayant, sur beaucoup d'autres, la grâce de respecter la curiosité bien naturelle des touristes, chantaient avec onction les prières lithurgiques, tandis que les Convers, dans une obscurité légèrement atténuée par la flamme vacillante d'une veilleuse, méditaient avec simplicité ainsi que l'ordonne la règle.

Qu'il était beau ce chant ! je ne pouvais me lasser d'entendre ces versets lentement chantés, coupés avec scrupule à la médiante et dont la finale se mourait douce et suave comme le soupir d'une âme satisfaite. Pas une voix n'anticipait sur

l'autre, pas une note hasardée, la dominante se soutenait gracieuse, l'harmonie était parfaite. Puis ce furent : les leçons récitées à leur jubé respectif, où la voix tombait aux flexes, se relevait aux mètres, pour s'évanouir enfin à chacun des points ; les répons à la notation grégorienne avec ses inflexions tantôt fortes, tantôt faibles, selon qu'elles commencent ou finissent un neume ; la solennelle bénédiction du Révérend Père Abbé ; l'hymne des Laudes à l'exécution rapide ; enfin la sourde prière finale de l'office de nuit. A ce moment je quitte, à regret, la chapelle pour rentrer dans ma chambre où je parcourus le livre de frère Samuel sur l'histoire de ce monastère.

Fondée et dotée, vers 1140, par Rotrou III, comte du Perche, à la suite d'un vœu émis pendant une tempête sur la mer de la Manche, cette abbaye reçut pour premiers religieux une colonie de moines venus de Breuil-Benoît, diocèse d'Evreux et se rattachant à l'Institut de Savigny, branche de l'ordre bénédictin. Leur premier abbé fut Dom Albold, sous le gouvernement duquel la Trappe s'affilia à l'Ordre de Citeaux (1147).

Quelques années plus tard, Henri II, roi d'Angleterre, à l'exemple de son gendre Rotrou et en expiation du meurtre de saint Thomas de Cantorbéry, donnait aux moines une terre à Méheru.

En 1214, Robert, archevêque de Rouen, Sylvestre, évêque de Séez et Luc, évêque d'Evreux, venaient bénir la chapelle nouvellement construite et enrichie de nombreuses reliques apportées de Terre Sainte par le pieux fondateur.

L'année 1246 vit saint Louis à la Grande Trappe où, par une charte, ce monarque confirmait toutes les donations faites aux religieux.

Pendant toute cette période, la Grande Trappe fut favorisée de la protection directe et personnelle des papes Eugène III, Alexandre III, Innocent III et Honorius III.

En 1362, durant les jours néfastes de la Guerre de Cent Ans, les moines fuient devant l'invasion anglaise et se retirent au château de Bons-Moulins. Ils y restèrent deux ans, après lesquels ils rentrèrent dans leur premier oratoire.

La prospérité du monastère périclita sous le mauvais régime de la commende (1527). La vie religieuse était peu ou point

observée, les vastes possessions, jusque là fertiles, redevenaient incultes, les bâtiments tombaient en ruines, même la chapelle, quand apparut Dom Armand Jean Le Bouthillier de Rancé.

Né à Paris en 1626, d'une famille bretonne, celui-ci révéla dès son enfance des dispositions surprenantes pour les belles lettres. A l'âge de 13 ans, il était pourvu d'un canonicat à Notre-Dame de Paris. En 1654, après une étude sérieuse de la théologie, il prenait ses grades en Sorbonne et était reçu docteur. Le monde déjà l'avait entraîné, lorsque la Providence le frappa sévèrement en la personne d'un être tout aimé et lui ouvrit enfin les yeux. Renonçant dès lors aux séductions trompeuses de sa vie passée, il se défit de son patrimoine et de ses bénéfices pour s'enfermer à la Grande Trappe, seul monastère qu'il avait conservé.

Sous son administration pénible, mais dont il sut surmonter toutes les difficultés par sa douceur et sa fermeté, les trappistes retracèrent bientôt l'image des anciens solitaires de la Thébaïde. Après une vie de réparation, sous les auspices de la grâce divine, l'abbé de Rancé, qui n'était plus abbé depuis quelques années à cause de sa mauvaise santé, mourut de la mort du juste le 26 octobre 1700.

La ferveur rétablie allait toujours croissant, elle atteignait même, si cela se peut dire de la vertu pratiquée par des hommes mortels, les suprêmes hauteurs, quand surgirent de nouvelles épreuves.

Chassés par la Révolution Française en 1793, les moines, une seconde fois, prennent le chemin de l'exil, se retirent et séjournent tour à tour en Suisse et en Russie. Ils ne rentrent dans leur monastère qu'au mois de novembre 1814 et sur la requête du comte d'Hericy, maire de la commune de Soligny.

A part le conflit entre Dom Augustin de Lestranges et l'évêque de Séez qui refusait à ce que le premier prit le titre d'abbé de la Grande Trappe ; l'intervention du pape en cette affaire ; la création d'une colonie pénitentiaire par Dom Joseph Marie Hercelin, rien de bien particulier ne se rattache à l'histoire de ce monastère jusqu'en 1880.

A cette date, cédant aux décrets du 29 mars, les trappistes abandonnent leur abbaye. Après un mois environ d'exil et de généreuse hospitalité chez des amis dévoués, ils y reviennent

tous et passent, Dom Thimothée, leur abbé, étant mort, sous la juridiction de Dom Etienne.

Né à Bédarieux, près Beziers (Hérault), en 1836, ses humanités terminées à l'âge de 19 ans, Dom Etienne sollicita et obtint la faveur d'être admis au noviciat de Sainte-Marie-du-Dezert, diocèse de Toulouse. Ce temps d'épreuve écoulé, il était promu au sacerdoce (1859) et occupait successivement les charges de Père maître et de Prieur. Le 27 juillet 1867, âgé de 31 ans, il succédait, comme abbé de ce monastère, à Dom Marie. Après 15 années d'une intelligente administration qui le fit remarquer de l'ordre, il devenait (6 août 1881) sur la prière de Dom Thimothée mourant, abbé de la Grande Trappe et vicaire général de son observance. A son entrée en possession de cette abbaye, s'il trouva la régularité monastique observée, le temporel, du moins, laissait beaucoup à désirer. Aussi il se mit à l'œuvre et fit de son monastère un des plus beaux de France.

Il est six heures. Je ferme l'histoire de la Trappe pour employer le temps qui me reste de libre avant la grand'messe à me promener autour du monastère.

A une centaine de mètres, sur la route qui joint celle de Mortagne à Laigle, j'aperçus un étang aux bords capricieux dont les vagues ondulées viennent mourir sur une plage de sable fin. Ça et là les plantes aquatiques, avec leur longue chevelure, forment des îlots d'un vert tendre. De frêles et grands roseaux jaunâtres, doucement balancés par une brise légère, se mirent mélancoliques. Les sapins de la forêt du Perche barrent l'horizon d'une ligne sombre, saccadée : Un silence tout monastique règne sur ce lieu.

Mais m'arrachant à la contemplation de ce paysage d'une tristesse délicieuse et comme enivrante, j'entre sous bois.

De grands arbres enlacent leurs cimes aux feuilles entr'ouvertes et font de la route que je suis une avenue de toute beauté. Parfois j'aperçois des clairières d'une rusticité charmante tapissées d'anémones fleurissant leurs coroles d'un blanç rosé dans une noire grimpe de feuilles d'un vert sombre et de jeunes primevères parquetant le sol de fleurs d'un chrome clair. A côté de ces prémices du printemps, s'élancent d'élégants pins, des chênes noueux, des bouleaux à la blanche écorce, des

hêtres trapus, enfin mille et mille arbustes aux pousses verdoyantes, quelques ruisseaux jaseurs chantent un hymne au renouveau ayant pour accompagnement la voix encore timide des premiers oiselets.

J'étais assez avant dans la forêt, lorsque les cloches me rappelèrent pour l'office pontifical. Je pus, en rentrant, me faire une idée exacte de l'ensemble du monastère :

Un vaste portail, surmonté d'une croix et orné d'un groupe polycromé représentant la vierge abritant sous son manteau les principaux Saints de l'ordre, donne entrée dans la première cour.

A droite, se trouve la nouvelle hôtellerie des dames ; à gauche, la demeure du portier, le magasin des objets de piété et la pharmacie. Ce portail franchi, faisant suite à l'hôtellerie des dames, on voit la chapelle des domestiques, puis la vieille hôtellerie. Après la pharmacie on rencontre le vaste atelier où se prépare le vin de quinquina, puis un vieux bâtiment, il y a quelques années l'hospice des voyageurs, sur les murs duquel on voit les armes du duc de Penthièvre.

Quand on a traversé la première cour, on arrive à une seconde où se groupent plusieuts ateliers tels que l'imprimerie, la chocolaterie, la fromagerie, la minoterie, etc.

Nous voici placés en face du monastère : Rien ne flatte davantage l'œil que cette imposante construction dont toutes les lignes se relient avec art. C'est au centre la chapelle, véritable chef-d'œuvre architectural revivant le XIIIe siècle. Son clocher aux fenêtres élégantes, son dôme de pierre, ses nervures délicates, variées, multipliées comme les pétales d'une rose, s'élance avec grâce vers le ciel. Des contreforts en arcs-boutants, réguliers, flanquent ses murs de chaque côté. A droite, à quelques mètres en arrière est l'hôtellerie, à gauche le cloître et la demeure abbatiale.

Après la grand'messe et les vêpres, je suis admis à visiter l'intérieur du monastère.

Le Père chargé d'introduire les étrangers me reçoit, avec le cérémonial d'usage, à la porte d'entrée de la maison abbatiale.

Je parcours d'abord les cloîtres, superbe galerie quadrilatère, reliant entr'eux les divers lieux réguliers et rappelant les beaux jours du moyen âge. Ces archivoltes, dont chaque vaisseau

habilement combiné par la couleur et le dessin, viennent, trois par trois, se relier sur un chapiteau orné de feuillages finement sculptés. Les dalles losangées arabesquent sous nos pieds leurs lignes aux couleurs chatoyantes. Puis ce fut la chapelle, vrai reliquaire ciselé dans la pierre, dont je ne pouvais me lasser d'admirer tous les détails. Deux belles et grandes rosaces foliacées au centre desquelles brille la croix de saint Benoît. Trente-une fenêtres de style flamboyant le plus pur, y laissent pénétrer une lumière timide qui s'harmonise avec le recueillement propre à ce lieu. L'autel majeur avec son tabernacle ajouré, ses gracieuses colonnettes sorties des carrières du Poitou, repose majestueux sous l'abside. Sept autels d'une simplicité charmante l'entourent comme une garde d'honneur. La nef, aux trois rangs de colonnes demi engagées et superposées, ses cinq ou six cents chapiteaux corinthiens, dont pas un seul ne se ressemble, ses arcades ogives, sa clef de voûte blasonnée, ses boiseries merveilleuses, me laissent dans une admiration complète.

De la chapelle on me conduisit à la salle du chapitre, où chaque matin le moine reçoit les enseignements de son abbé, est d'une architecture on ne peut plus hardie. Comment se soutient son plafond fortifié d'arceaux à jour ! on se le demande. Sans compter que sa chaire artistement sculptée, son parquet sur bitume d'une grande finesse, son magnifique crucifix d'ivoire sont également des chefs-d'œuvre.

Du chapitre le Père me mène au tombeau des Abbés, dissimulé dans une ombre funèbre ; puis à la chapelle des reliques.

Quittant les cloîtres nous montons aux dortoirs, vastes pièces renfermant chacune une cinquantaine de cellules en brique. La couche du trappiste est des plus simple : trois planches, une paillasse de glui, un oreiller de balles d'avoine, une ou plusieurs couvertures piquées, suivant les saisons.

J'avais terminé ma visite intérieure. Après avoir remercié mon aimable cicerone je fus me promener par les allées sablonneuses qui contournent les vertes pelouses de la cour abbatiale.

De gais carillons me rappelaient de nouveau à la chapelle. C'était l'heure du *Salve Regina*.

Les Pères et les Convers étaient réunis au-devant des ambons

et mêlaient leurs voix pour chanter à la Vierge son hymne. C'est au premier mot une exclamation vive qu'on dirait imposée par une apparition subite de la Reine des Cieux, une onction de tristesse suppliante à certains autres versets, une foi vive, haletante dans l'expression de : « *Vita dulcedo et opes nostra salve* » puis une pose extatique, après laquelle toutes ces poitrines enflammées clament, avec un ensemble et une intonation superbe, ce cri : « *Ad te clamamus exules filii Œvæ* » ; enfin après que l'âme du moine s'est pour ainsi dire déchirée, que sa misère est confiée dans les larmes et les gémissements, ce sont les trois mots de saint Bernard, véritable assaut de notes qui vous remue profondément.

Le lendemain, le Révérendissime Père Abbé me fit l'honneur de m'admettre à prendre part au repas des trappistes.

Le Père hôtellier me conduisit dans l'atrium où j'attendis le défilé monastique venant du chœur. Rien de saisissant comme cette longue file de moines enveloppés dans leur ample coule de laine blanche, les yeux baissés et dont les lèvres murmurent une prière tant pour leurs besoins spirituels que pour l'humanité souffrante. Loin d'être sévère, leur physionomie révèle un air de douceur pleine de simplicité attrayante. Arrivé près de moi, le Révérendissime Père Abbé me verse quelques gouttes d'eau sur les mains, après quoi je le suis au réfectoire. Je reste debout devant la table abbatiale jusqu'à ce que tous les religieux soient entrés et placés devant leur place respective. Le semainier impose le Bénédicité répondu en chœur avec les inclinations prescrites. Le lecteur lit quelques versets d'Ecriture Sainte que tous écoutent dans le recueillement. Le repas commence.

Je peux alors juger de la salle dans laquelle nous sommes. Ses nombreuses et frêles colonnes me rappellent celles du cloître du Mont Saint-Michel par leur fût monolite reposant sur un stylobate de même nature. Les archivoltes lancent dans la voûte leurs nervures hardies d'une courbe savamment calculée. Ce réfectoire, tout gothique, est éclairé par plusieurs fenêtres romanes. A droite se trouve une chaire en pierre finement fouillée. Les tables, de marbre noir, y affirment quatre lignes parallèles d'une grande netteté géométrique.

Je trouve devant moi un couvert très rudimentaire : deux écuelles en terre renfermant les aliments ; deux bouteilles,

l'une en verre d'une contenance d'un demi-litre, sert au cidre ; l'autre en grès contient l'eau. La cuillère et la fourchette sont de buis. En guise de verre, une tasse à deux anses. Quant au menu il est facile à dresser : une soupe maigre suivie d'haricots mélangés de pommes de terre. Pour dessert : trois pommes. Si, de prime-abord, je fus quelque peu gêné, ne connaissant guère le cérémonial de la table et surtout peu familiarisé avec le couvert de bois, bientôt mon embarras se dissipa, encouragé par la délicate attention de mes commensaux.

Le repas terminé, sur le signal du Révérend Père Abbé, les religieux retournèrent au chœur, tandis que moi, accompagné du Père Prieur, je revenais à l'hôtellerie.

Il me restait encore quelques heures avant mon départ, j'en profitai pour visiter l'orphelinat. Cette œuvre, fondée par Dom Etienne en 1885, a pour but de donner à la jeunesse délaissée une éducation saine et morale et lui fournir les moyens d'existence pour l'avenir par un apprentissage laborieux et pratique de divers métiers manuels. Ceux d'entre ces orphelins qui se distinguent par une intelligence vive, une conduite exemplaire, reçoivent au monastère une instruction classique, tout en restant libres d'embrasser la vie religieuse ou de choisir dans le monde une carrière libérale.

J'ai vite fait, guidé par le Père Directeur, de visiter cet établissement tout moderne. C'est la chapelle d'un goût parfait dans sa modestie, les classes et les dortoirs, d'une tenue irréprochable ; le théâtre — oui il y a un théâtre à la Grande-Trappe — où les enfants trouvent de temps à autre de joyeuses distractions ; enfin la cuisine où se prépare une nourriture réconfortante pour ces pauvres enfants qui mouraient de faim dans le monde.

L'heure du départ étant arrivée, je fais mes adieux au bon frère Samuel et prends le chemin du retour.

CAMILLE JAMONT.

IX

UN RAPPROCHEMENT HISTORIQUE

A propos de l'affaire Marcel Monnier

Tous ceux qui ont suivi les débats sensationnels du tout récent procès relatif à la « Séquestrée de Poitiers », ont éprouvé des sentiments de plusieurs espèces. Ils ont dû surtout s'étonner qu'il puisse y avoir chez un homme civilisé, et à plus forte raison chez un homme du monde, une abolition, une perversion du sentiment naturel de la propreté, pareille à celle qui s'est révélée chez M. Marcel Monnier. On serait facilement porté à s'imaginer qu'un semblable phénomène est sans exemple, et on le noterait volontiers comme un des signes de cette dégénérescence propre à notre époque, qu'on voit un peu partout depuis que les théories de l'Allemand Max Nordau se sont accréditées chez nous.

Eh bien, ce serait un tort.

M. Marcel Monnier a bel et bien eu au moins un émule. Et cet émule ne se trouve point parmi nos contemporains « dégénérés », il vivait à l'époqne où notre nation était dans toute sa vigueur : au XVIIe siècle. Ce n'était pas, comme le condamné (1) d'hier, un paisible, inoffensif bourgeois d'une petite ville de province, c'était un des principaux personnages de la cour la plus brillante de l'univers, un gentilhomme de sang royal.

Ce n'est pas lui qu'on pourrait appeler un « dégénéré » : les quelques réserves réclamées par la morale une fois faites,

---

(1) L'épithète de « condamné » ne convient plus à M. M. Monnier : depuis la séance de la Société d'Archéologie il a été acquitté par la Cour d'appel de Poitiers.

il n'y a pas d'exagération à le mettre au nombre des individus qui font honneur à l'homme en montrant ce dont il est capable :

He was a man, take him for all in all. (1)

Ce n'était pas un pauvre homme d'intelligence médiocre et de volonté nulle, mais un homme d'action débordant de vie, un soldat distingué par sa bravoure à une époque où les Français en avaient plus encore que sous le légendaire 1er Empire (2), un chef dont la personnalité puissante exerçait une sorte d'influence magique sur toute une armée ou sur toute une nation, la transformait et la rendait capable des plus grandes choses (3) ; un général qui, au dire de Macaulay (4) (je choisis à dessein le témoignage d'un historien étranger) était « si plein de

---

(1) Shakspere, *Hamlet*, I, 2.

(2) A Cassano, en Italie, la bataille semblait perdue par l'incurie du général français. » Après une terrible fusillade presque à bout portant, les ennemis, se jetant à l'eau, franchirent sur deux points les deux branches du canal de Crema et percèrent le centre de l'armée française : la gauche française fut aussi poussée et mise en désordre et la tête du pont de Cassano fut enlevée par les Impériaux. *Tout fut sauvé par l'élan admirable que donna Vendôme à notre infanterie : il mit pied à terre, chargea, l'épée au poing, à la tête de l'aile gauche et reprit le pont.* » H. Martin, t. XIV, p. 447.

A Steinkerque, Luxembourg trompé par les faux rapports d'un espion infidèle, attaqué à l'improviste par Guillaume d'Orange, semblait devoir être écrasé. Dans ce moment critique, Vendôme descendit de cheval, avec les princes du sang, se mit à la tête de la terrible Maison du Roi, et aux cris de « A l'arme blanche », tailla en pièces ces gardes anglaises et écossaises, qui, à Waterloo, merveilleusement dirigées et supérieures en nombre il est vrai, enfoncèrent la vieille Garde Impériale.

(3) Envoyé en Espagne au moment où les ennemis étaient maîtres du pays et où tout élément de résistance semblait faire défaut, « sa présence, dit Voltaire, valut une armée. La grande réputation qu'il s'était faite en Italie... frappait les Espagnols. Dès qu'il mit les pieds en Espagne, il lui arriva ce qui était arrivé autrefois à Bertrand Duguesclin : son nom seul attire une foule de volontaires. Il n'avait point d'argent : les communautés des villes, des villages, et des religieux en donnent. Un esprit d'enthousiasme saisit la nation ». *Siècle de Louis XIV*, Ch. XXII.

(4) *Essays*, Longmans, London 1886, p. 260.

ressources, d'énergie, de présence d'esprit, que la France n'en avait pas connu de pareil depuis la mort de Luxembourg » ; l'adversaire heureux, en Italie, du célèbre prince Eugène de Savoie ; le marteau des Anglais et des Allemands qui avaient déjà conquis l'Espagne, le sauveur de la Péninsule et, jusqu'à un certain point, de la France elle-même : le duc de Vendôme, petit-fils bâtard de Henri IV, maréchal des armées de Louis-le-Grand, l'« idole » (le mot est dans Saint-Simon) de l'armée (1), du peuple, de la cour et des princes du sang.

Voici, en effet, le portrait peu flatteur que Saint-Simon fait — disons le mot — de sa saleté, ou plutôt voici la partie de ce portrait, qui peut se mettre sous les yeux des membres de notre Société sans trop les révolter.

« M. de Vendôme était d'une taille ordinaire pour la hauteur, un peu gros, mais vigoureux, fort, alerte ; un visage fort noble et l'air haut, de la grâce naturelle dans le maintien et la parole ; beaucoup d'esprit naturel qu'il n'avait jamais cultivé, une énonciation facile, soutenue d'une hardiesse naturelle qui se tourna depuis en audace la plus effrénée ; beaucoup de connaissance du monde, de la cour, des personnages successifs, et, sous une apparente incurie, un soin et une adresse continuels à en profiter en tout genre ; surtout admirable courtisan et qui sut tirer avantage jusque de ses plus grands vices, à l'abri du faible du roi pour sa naissance ; poli par art, mais avec un choix et une mesure avare, insolent à l'exès dès qu'il crut le pouvoir oser impunément, et en même temps familier et populaire avec le commun, par une affectation qui voilait sa vanité et le faisait aimer du vulgaire ; au fond, l'orgueil même, et un orgueil qui voulait tout, qui dévorait tout. A mesure que son rang s'éleva et que sa faveur augmenta, sa hauteur, son peu de ménagement, son opiniâtreté jusqu'à l'entêtement, tout cela crut à proportion, jusqu'à se rendre inutile toute espèce d'avis, et se rendre inaccessible qu'à un nombre très

---

(1) Saint-Hilaire cite un bel exemple de dévouement qu'inspirait Vendôme : un soldat ennemi le coudoyant en joue, son capitaine des gardes, appelé Cotteron, se jeta devant lui et reçut le coup en travers du corps. — H. Martin, XIV, p. 447.

petit de familiers et de valets. La louange, puis l'admiration, enfin l'adoration furent le canal unique par lequel on put approcher ce demi-dieu, qui soutenait des thèses ineptes sans que personne osât, non pas contredire, mais ne pas approuver.

Sa paresse était à un point qui ne se peut concevoir. Il a pensé être enlevé plus d'une fois, pour s'être opiniâtré dans un logement plus commode, mais trop éloigné, et a risqué les succès dans ses campagnes, donné même des avantages considérables à l'ennemi, pour ne se pouvoir résoudre à quitter un camp, où il se trouvait logé à son aise. Il voyait peu à l'armée par lui-même, il s'en fiait à ses familiers, que très souvent encore il n'en croyait pas. Sa journée, dont il ne pouvait troubler l'ordinaire, ne lui permettait guère de faire autrement. Sa saleté était extrême, il en tirait vanité ; les sots le trouvaient un homme simple. Il était plein de chiens et de chiennes dans son lit qui y faisaient leurs petits à ses côtés. Lui-même ne s'y contraignait de rien. Un de ses thèmes était que tout le monde en usait de même, mais n'avait pas la bonne foi d'en convenir comme lui. Il le soutint un jour à Mme la princesse de Conti, la plus propre personne du monde et la plus recherchée dans sa propreté.

Il se levait assez tard à l'armée, se mettait sur sa chaise percée, y faisait ses lettres, et y donnait ses ordres du matin. Qui avait affaire à lui, c'est-à-dire pour les officiers généraux et les gens distingués, c'était le temps de lui parler. Il avait accoutumé l'armée à cette infamie. Là, il déjeunait à fond, et souvent avec deux ou trois familiers, rendait d'autant, soit en mangeant, soit en écoutant ou en donnant ses ordres, et toujours force spectateurs debout ; il faut passer ces honteux détails pour le bien connaître. Il rendait beaucoup ; quand le bassin était plein à répandre, on le tirait et on le passait sous le nez de toute la compagnie pour l'aller vider, et souvent plus d'une fois (1). Les jours de barbe, le même bassin dans lequel il venait de se soulager, servait à lui faire la barbe. C'était une

(1) C'est un peu ainsi que les choses se passaient chez M. Marcel Mounier, on s'en souvient. Voyez la deuxième audience du procès, dans les journaux du 9 octobre.

simplicité de mœurs, selon lui, digne des premiers Romains, et qui condamnait tout le faste et le superflu des autres. Tout cela fini, il s'habillait, puis jouait gros jeu au piquet ou à l'hombre, ou s'il fallait absolument monter à cheval pour quelque chose, c'en était le temps. L'ordre donné au retour, tout était fini chez lui. Il soupait avec ses familiers largement ; il était grand mangeur, d'une gourmandise extraordinaire, ne se connaissait à aucun mets, aimait fort le poisson, et mieux le passé et souvent le puant que le bon (2). . . . . .

. . . . . .

Vendôme qui finit par mourir dans la disgrâce et dans l'oubli fut reçu à la cour comme un héros, après sa campagne d'Italie. Il arriva droit à Marly, où nous étions, le 12 février.

Ce fut une rumeur épouvantable ; les galopins, les porteurs de chaises, tous les valets de la cour quittèrent tout pour environner sa chaise de poste. A peine monté dans sa chambre, tout y courut. Les princes du sang, si piqués de sa préférence sur eux à servir, et de bien d'autres choses, y arrivèrent tous les premiers. On peut juger si les deux bâtards s'y firent attendre. Les ministres accoururent, et tellement tout le courtisan, qu'il ne resta dans le salon que les dames. M. de Beauvilliec était à Vaucresson ; et pour moi je demeurai spectateur et n'allai point adorer l'idole.

Le roi, Monseigneur, l'envoyèrent chercher. Dès qu'il put être habillé parmi cette foule, il alla au salon, porté par elle plutôt qu'environné. Ce n'est point trop dire que tout disparut devant lui, princes du sang, ministres et les plus grands seigneurs, on ne parut que pour le faire éclater bien au-dessus d'eux, et que le roi ne sembla demeurer roi que pour l'élever davantage.

---

(2) Cette singulière absence, ou aberration du goût se retrouve chez M. Marcel Monnier. « Il mangeait tout ce qu'on lui servait » déclare en riant une de ses anciennes cuisinières. « Un jour, je lui donnai de la soupe à l'oseille qui était brûlée, il la trouva délicieuse. » M. Planté, le célèbre pianiste, raconte de son côté qu'on paria un jour lui faire manger des crottes de chèvre pour des fraises, et qu'on gagna. — Deuxième audience.

Le peuple s'y joignit à Versailles et à Paris, où il voulut jouir d'un enthousiasme étrange, sous prétexte d'aller à l'Opéra. Il y fut couru par les rues avec des acclamations ; il y fut affiché ; tout fut retenu à l'Opéra d'avance ; on s'y étouffait partout, et les places y furent doublées comme aux premières représentations. »

BIBLIOGRAPHIE

Bulletin du Comité des Travaux historiques et scientifiques. — Section des Sciences économiques et sociales. — Année 1890.

Bulletin de la Société des Sciences naturelles de l'Ouest de la France. — Tome X, 4e trimestre 1900.

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques. — Année 1901, 1re livraison.

Congrès des Sociétés savantes à Nancy. — Discours prononcés à la séance générale du Congrès, le 13 avril 1901.

La Revue Normande. — Nos 2, 3 et 4, juin, juillet et août 1901.

Le Chercheur des Provinces de l'Ouest. — Nos 7 et 8, juillet et août 1901.

Revue historique et archéologique du Maine. — Tome 48e, année 1900. — Tome 49e, année 1901. — Table des matières contenues dans les volumes XXI à XL (1887-1896).

Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques. — Année 1890, nos 3 et 4.

Thirtieth Annual Report of the Board of Trustees of the Ohio State University. — Parts I et II, 1900.

Bulletin de la Société historique et archéologique de l'Orne. — Tome XIX, 3e et 4e Bulletin. Tome XX, 1er et 2e bulletin.

Inventaire des découvertes archéologiques du département de la Manche, par Auguste Voisin, de Cherbourg, membre correspondant de la Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain.

L'auteur donne, à la fin de son travail, la bibliographie des ouvrages où il a emprunté ses renseignements, classés par arrondissements, et, pour chacun de ceux-ci, par communes dans l'ordre aphabétique.

Nous devons lui faire observer que Bourberouge et

Bouauvais (sic) ne sont pas des communes de l'arrondissement d'Avranches. Bourberouge est un lieu à cheval sur les communes de Bion et de Saint-Jean-du-Corail, dans le canton de Mortain. La lande de *Beuvais* s'étend sur la commune de Saint-Michel-des-Loups, dans le canton de Sartilly. Tanis est du canton de Pontorson et non de l'arrondissement de Mortain.

Le Moi Eternel, par J. Laurence, ouvrage couronné par l'Institut (sciences morales), 2e édition (Voir le *Revue de l'Avranchin*, Tome IX, p. 115-120).

Les Destinées du Moi, par le même auteur ; préface de Jules Levallois, qui explique que ces deux ouvrages n'en forment qu'un seul, le dernier n'étant que la seconde partie du premier.

Anciens Registres paroissiaux de Bretagne, par l'abbé Paul Paris-Jallobert.

Paroisses de Chavagne, Guitté, Mézières, Poligné, Saint-Malo (septième fascicule) et Vergeal.

Nous trouvons à Guitté (Côtes-du-Nord), Apolline-Jeanne-Suzanne de Bédée, demoiselle de la Villemain, fille de haut et puissant messire Ange-Annibal, seigneur de la Bouëtardaye, et de Benigne-Jeanne-Marie de Ravenel du Boisteilleul, originaire de Bourseul, publiée en juillet 1753 avec messire René-Auguste de Châteaubriand, baptisé à Guitté le 23 septembre 1718, père de l'illustre vicomte de Châteaubriand.

Nous avons parlé de ces de Bédée de la Bouëtardaye, coseigneurs de la paroisse de Bourseul, et de leurs parents de Châteaubriand, dans notre article sur *Beaubois en Bourseul et ses seigneurs*, Tome X des *Mémoires*, p. 126 et 127.

Les de Bédée portaient : *d'argent à trois rencontres de cerf de gueules.*

Le Gérant : JULES DURAND.

SOCIÉTÉ D'ARCHÉOLOGIE

Littérature, Sciences et Arts

DES ARRONDISSEMENTS D'AVRANCHES & DE MORTAIN

SÉANCE DU JEUDI 26 DÉCEMBRE 1901

A DEUX HEURES

à la Mairie, Bureau de la Justice de Paix

Président : M. ALFRED DE TESSON

Secrétaire : M. PAUL BOUVATTIER

Etaient présents : MM. le Comte de CHABANNES, *Secrétaire*, empêché de remplir ses fonctions ; Auguste THÉBAULT, ancien Libraire, *Conservateur* ; le Comte de CLINCHAMP ; BOUTRY-LAFRÉNAYE, receveur des Postes et Télégraphes, en retraite, *Administrateurs* ; de BESNE, Officier d'Académie, Conseiller d'arrondissement, Maire de Saint-Nicolas-des-Bois ; Charles LE BRETON, Proviseur honoraire ; PAUL LE BRETON, Avocat ; Jules DURAND, Imprimeur ; Ferdinand GUÉROULT, Professeur d'anglais ; Henri LECLERC, Agent d'affaires.

ORDRE DU JOUR

1. — Lecture et adoption du procès-verbal de la dernière séance.
2. — Dépouillement de la Correspondance. — Nécrologe.
3. — Livres reçus.
4. — Nomination du Bureau de la Société pour la période triennale 1902-1904.

LECTURES

5. — *Poésies latines en l'honneur de saint Vital, abbé de Savigny (XIIe Siècle). — Textes. — Imitations en vers français. — Commentaires*, par MM. Hippolyte Sauvage et Camille Jamont.

6. — *Une anecdote sur Pierre-Daniel Huet, évêque d'Avranches*, par M. Hipp. Sauvage.

7. — *L'Avranchinaise*, chansonnette, par M. Jules Durand.

I

Le procès-verbal de la séance du 24 octobre est lu et adopté sans observation.

II

MM. Albert Le Grin, Président du Tribunal, retenu à l'audience ; A. Lebel, retenu à Caen ; Sosthène Mauduit, indisposé, s'excusent de ne pouvoir assister à la séance.

M. Pierre Fontaine, pharmacien à Brécey, remercie de son admission, comme membre titulaire, et nous adresse l'intéressante note qui suit sur le patronage du Grand-Celland :

Patron présenté par celuy auquel il a donné la présentation :

« Est notable l'arrest donné le 23 de Décembre 1504 sur le cas qui ensuit : Fauquet ayant le bail à ferme de la Seigneurie de Cellant, dont dependait le patronage de la Cure de Sainct Médard avec toutes ses appartenances, prérogatives et privilèges, advenue la vacation d'icelle par la mort du précédent Curé, avait donné le droict qu'il avait d'y présenter pour icelle fois à Maseline, à fin d'en disposer comme bon luy semblerait, lequel Maseline y avait présenté le dit Fauquet. Auquel droict iceluy Fauquet obtint le possessoire contre de la Ville pourveu par dévolut, disant que c'estait autant que si ledit Fauquet se fust présenté luy-même, contre la prohibition faite de droict aux patrons (*Coutumes de Terrien. Livre VIII des Clameurs, 1574*). (1)

La Société historique et archéologique de l'arrondissement

(1) Dans le Tome XI des *Mémoires*, p. 132 à 134, nous avons parlé d'un procès pour la Cure de Saint-Médard-de-Celland, aujourd'hui le Grand-Celland, qui dura une dizaine d'années, du commencement de 1569 à la fin de 1578. Le curé qu'il s'agissait de remplacer portait précisément les mêmes nom et prénom que notre nouveau confrère : Pierre Fontaine.

de St-Malo, fondée depuis deux ans seulement, fera désormais avec la nôtre l'échange de son bulletin.

Lettres de MM. l'abbé Blouin, curé du Mesnil-Amey, par Marigny ; Louis de Carbonnel, de Berlin ; Dumont, de Paris ; de Lhommeau, de Dinan ; Loriquet, de Rouen ; de la Passardière, de Brest ; de Saint-Exupéry, de Sonnay, par l'Isle-Bouchard (Indre-et-Loire) ; Hipp. Sauvage, de Neuilly.

M. le comte Victor Tardif de Moidrey, maire de la commune de Moidrey, est décédé le 12 décembre 1901, dans sa 63e année.

III

M. Hipp. Sauvage a eu la grande amabilité de nous offrir personnellement le volume de la Société de l'Histoire de Normandie où se trouve imprimée, précédée d'un magistral préambule qui porte sa signature, la Charte du Comté-Pairie de Mortain, dite *Charte de Navarre*. Cette charte est tout ce qu'on possède de plus important, historiquement parlant, pour le Mortainais.

La Bibliothèque publique d'Avranches est abonnée aux publications de ladite Société de l'Histoire de Normandie.

IV

Le Bureau a été maintenu, par acclamation, pour une nouvelle période de trois ans.

V

POÉSIES LATINES

En l'honneur de saint Vital, abbé de Savigny

(XIIe Siècle)

TEXTES. — IMITATIONS EN VERS FRANÇAIS. — COMMENTAIRES

Par MM. Hipp. Sauvage et Camille Jamont

Les compositions du Moyen-Age remontant aux premières années du XIIe siècle présentent à nos yeux un exceptionnel intérêt, lorsque surtout elles concernent notre Avranchin. Bien plus, elles revêtent un charme indicible pour nous si elles savent prendre une forme nouvelle et moderne que leur donne un souffle poétique, rempli d'art et de sensibilité.

Nos chers collègues, nous osons l'espérer, partageront bientôt notre émotion avec nos propres impressions en nous permettant de leur communiquer nos découvertes, et en leur parlant encore une fois de saint Vital, dont la grande renommée a toujours plané sur notre pays qu'il a illustré.

Nous leur présentons aujourd'hui avec confiance cinq œuvres distinctes, qui concernent cet éminent apôtre de la première croisade. L'une d'elles est absolument inédite ; les autres figurent dans de grandes collections (1), qui ne sont qu'aux mains des savants, c'est-à-dire du petit nombre. Aucune n'a jusqu'ici jamais été transformée en vers français.

Ce sont :

1° L'inscription qui se trouvait sur le tombeau primitif de saint Vital.

---

(1) Bibliothèque de l'Ecole des Chartes. 2e série, t. III, 361-412. — M. Léopold Delisle. Rouleaux des Morts du XIe au XVe siècle. 1856. — Romania. Revue. 1872, t. I, p. 23 à 50.

2° L'éloge de saint Vital, composé par Baudri de Bourgueil, évêque de Dol, qui fut son ami.

3° Une ode latine de Hugues d'Avranches.

4° Une pièce de poésie de Notre-Dame de Paris.

5° Une autre versification attribuée à la célèbre Héloïse.

Nous avons fait suivre chacun des textes d'une imitation en vers français, qui n'a nullement la prétention d'être une traduction littérale, ni textuelle du rhythme latin, — souvent bien difficile à rendre dans sa prime fraîcheur, toujours gracieuse, — mais qui cherche simplement, sous une forme alerte, vive et élégante à faire éprouver au lecteur le même sentiment que reçoit le lettré en lisant l'original.

1° Epitaphe tumulaire de saint Vital

Vitalis vita puer et vir vixit honesta :
  Canonicus primô, post heremita bonus.
Cœnobium Savigneii construxit, et abbas
  Primus in hoc sanctè vixit et utiliter.
Jejunans, vigilans, orans, sic membra subegit
  Quod caro spiritui subdita jure fuit.
Vox clamantis erat spargendo semina verbi,
  Verus prœco Dei sedulus atque labens.
Ipse die postquam decessit nocte secundâ,
  Obtulerat Domino sacra sacer sacrifex.
Psallebant Domino fratres, psallebat et ipse.
  Psallens ascendit spallere dulcè Deo.
Hospitium carnis cœli novus incola liquit,
  Cum sol egreditur Virginis hospitium.

Epitaphe

Vital, enfant et homme, a vécu pour le bien.
  Prêtre d'abord, puis moine austère.
Il fonda Savigny, dont il fut le gardien :

Premier abbé du monastère.
Jeuner, veiller, prier, et combattre son cœur,
Fut la loi de sa vie entière.
Il proclama toujours le verbe du Seigneur
D'une voix douce, mais sévère.
Et la nuit succédait à la clarté du jour
Sans interrompre ses prières
Qui montaient au Seigneur, dans un élan d'amour
Et pour son Dieu et pour ses frères.
Dans la splendeur d'un soir, par un couchant vermeil,
La Vierge l'endormit, pour l'éveiller au ciel.

Notre conviction est que le premier de ces documents doit être de Baudri, alors évêque de Dol, en Bretagne. Voici les preuves que nous pouvons donner à l'appui de ce sentiment.

Ce distingué prélat est bien connu comme l'auteur d'un grand nombre d'écrits en prose et en vers (1). Constamment en relations avec les savants de son temps, il se fit toujours un devoir de célébrer les talents et les vertus de ceux d'entre eux qui l'avaient honoré de leur amitié. Il composa même les épitaphes tumulaires de la plupart de ceux-ci, et les Bénédictins de la Congrégation de Saint-Maur (2) se sont étonnés, à juste titre, que personne n'ait pris le soin de composer la sienne, pour la faire inscrire sur son cénotaphe.

Ces circonstances multiples établissent donc une très forte présomption en faveur de notre allégation.

De plus, il n'est pas douteux que l'évêque de Dol connaissait parfaitement, et l'abbaye de Savigny, et Vital lui-même, puisqu'en l'année 1112, dans ce même monastère, il proclama d'une manière éloquente la haute faveur et la générosité du roi Henri Ier d'Angleterre, qui avait bien voulu souscrire de sa propre main aux dons importants de Raoul de Fougères, et apposer son scel sur la charte de leur confirmation (3). A l'oc-

---

(1) Larousse. Grand dictionnaire universel du XIXe siècle.
(2) Histoire littéraire de la France, t. XI, p. 103.
(3) Gallia Christiana. t. XI. Instrumenta. col. III et t. XIV, 1856. — Sauvage. Recherches historiques sur Mortain, p. 116.

casion de cet acte de munificence, il y eut évidemment au monastère une très imposante cérémonie et Baudri en fut l'orateur sacré.

Enfin, l'éloge de Vital, fait par l'évêque de Dol, se trouve dans le recueil manuscrit de ses poésies, inédites pour la plupart, que possède la Bibliothèque du Vatican, à Rome, et qui provient du fonds de la reine Christine de Suède. Nous faisons connaître cette poésie.

L'épitaphe en vers de Saint Vital fut publiée d'abord par Baluze (1), puis reproduite par les Bénédictins de Saint-Maur, dans leur histoire littéraire (2).

Au mois d'août 1562, ce tombeau de Vital subit les outrages des disciples de Calvin, qui en brisèrent les marbres, aussi bien que ceux des autres saints de Savigny. Leurs inscriptions furent réduites en poussière et jetées aux vents. Plus tard, lorsque le cardinal du Bellay put réparer ces désastres, des tombes nouvelles reçurent d'autres inscriptions en prose latine. Un fragment de celle de saint Vital, qui se voit aujourd'hui dans l'église paroissiale de Savigny-le-Vieux, ne montre plus qu'une lecture absolument incomplète ....QVEMDAM MILITEM POPVLO PRŒSENTE SVIS SANCTIS PRECIBVS RESUSCITAVIT. Cette légende rappelle un miracle insigne opéré par ce thaumaturge.

2° *Distiques dédiés à saint Vital par Baudri, évêque de Dol*

AD VITALEM

Vitali nostro dic, nostrum carmen, aveto,
  Dic quod eum deceat, dic sibi quod placeat.
Me sibi gratifica, cupio sibi gratificari
  Quem mihi complexum viscera nostra foveat

---

(1) Baluzii. Miscellanea. t. IV, p. 15.
(2) Hist. Litt. t. X. p. 334.

Visceribus nostris precunctis solus inherit
  Solus pre cunctis me penitus tetigit.
Si vero queris quid in hoc spéciale notatur,
  Mores, nobilitas, forma, decus, probitas.
Simplicitas, astuta simulque astucia simplex
  Altera res decus est et decor alterius ;
Callidus ut serpens, simplex ut rauca columba
  Œtatem superat propter utrumque suam.
Prœterea puerum facundia tanta replevit
  Vix ut Vitalem Tullius equiperet.
Si fidibus servire velit vocive canore
  Aut utrique simul Orpheus alter erit.
Ergo Vitalis a me nusquam dirimetur
  Sane animam donec seva dies adimat ;
Tunc quoque, si cœtero michi commendare vel illi
  Amborum flatus spiritus unus erunt.
Interea lucido nos complectamur amore
  Amborum nitide quo mage sint anime
Sed œque quis sancti nomen devivet amoris
. . . . . .

A Vital

Je chanterai Vital, je redirai son nom,
J'exulterai sa gloire en disant qu'il fut bon.
Hélas ! pour lui j'avais une ardente tendresse,
Et sa mort m'a causé une affreuse tristesse.
Car mon cœur à son cœur fut toujours attaché,
Et son cher souvenir n'en peut être effacé.
Mes vers sont impuissants pour chanter sa mémoire,
Pour dire ses vertus, pour proclamer sa gloire.
Il fut ingénieux, plus encore ingénu ;
Aussi tous l'ont aimé, tous ceux qui l'ont connu.
Il avait du serpent la discrète prudence,
De la blanche colombe, il avait l'innocence.
Comme une source vive, aux eaux de pur cristal,
S'épandait doucement le verbe de Vital,

D'orphée il faut avoir la lyre harmonieuse,
Pour chanter dignement sa vie bienheureuse.
Mais je veux cependant, jusqu'à mon dernier jour,
Célébrer sa louange, en des chants pleins d'amour.
Quand j'aurai parcouru ma modeste carrière,
Que son cœur et le mien fassent qu'une prière,
Et que du haut des cieux, nos esprits confondus
Bénissent le Seigneur, avec tous les élus !

. . . . . .

. . . . . .

On sait qu'une partie notable du célèbre Rouleau de saint Vital a disparu depuis près de deux cent cinquante ans. L'Encyclique et un certain nombre de titres funèbres n'y existaient déjà plus lorsque Baluze s'en procura une copie à l'abbaye de Savigny, en 1679 (1).

La minute de ce Rouleau avait été portée d'abord dans les diocèses voisins, à Avranches, à Dol, à Rennes et probablement dans une partie de la Bretagne, puis à Coutances. Or les premières suscriptions qui s'y trouvent conservées sont celles de Lessay, de Saint-Etienne de Caen, de La Trinité de Caen, et de Notre-Dame de Bayeux.

Nous pensons donc, avec juste raison, que la poésie de Baudri, de Dol, doit être revendiquée sans crainte par ce rouleau et peut y être restituée, bien avant celle de Lessay. Elle a d'autant plus de prix actuellement qu'elle est inédite, et que son premier distique a seul été indiqué par notre éminent compatriote M. Léopold Delisle, dans ses notes sur les *Poésies* de Baudri, abbé de Bourgueil. (2).

Sous le titre *Ad Vitalen*, Baudri rend effectivement un hommage sans réserve à la mémoire du bienheureux et il trace

---

(1) Cette copie est conservée à la Bibliothèque Nationale dans la collection Baluze, tome 45, n° 371-389.

(2) Romania. Revue 1872, tome 1er, p. 23 à 50.

en quelques vers rapides l'expression de son plus affectueux souvenir pour lui. En outre de son épitaphe lapidaire, l'évêque a donc voulu inscrire sur le précieux vélin, qui lui était présenté, cette preuve indéniable des sentiments intimes de son cœur. Le copiste du manuscrit de la reine Christine a pris soin de conserver ces douze distiques dans son recueil des œuvres lyriques du maître ; nous lui en avons une infinie gratitude.

Examinons au surplus quelle fut la valeur de Baudri en tant que prosateur et poète. Et dès maintenant, disons que son œuvre eut un certain retentissement dans son siècle, mais que plus tard il fut bien oublié, car enfin, il faut bien le reconnaître, chaque période séculaire ne nous a guère laissé plus de trois ou quatre noms qui leur survivent.

Baudri, que l'on désigne plus particulièrement sous la dénomination de Bourgueil, naquit vers l'année 1047, à Meung-sur-Loire, au diocèse d'Orléans. Il fit ses premières études sous Hubert, savant professeur, dont il rehaussa le mérite. A Angers, alors célèbre pour son école, le jeune disciple fit des progrès rapides dans les sciences, aussi bien que dans la connaissance des belles-lettres, et il rechercha des liaisons avec les savants.

Bientôt il entra à Bourgueil (1), abbaye de l'ordre de saint Benoit, située près des limites de l'Anjou, et il en devint abbé en 1079 (2). Ni sa profession religieuse, ni les devoirs imposés à son titre d'abbé, ne le détournèrent cependant de ses penchants pour les études littéraires. Il s'appliqua même à la poésie, très en faveur auprès de ses contemporains. Mais une certaine inclinaison vers le genre satirique lui ayant attiré quelques observations piquantes, il apporta aussitôt une sévère modification dans ses manifestations lyriques.

De ce moment, il semble s'être exercé à célébrer les savants qu'il avait connus dans le monde et les hommes de mérite avec lesquels il s'était toujours rencontrés. En effet, Baudri se trouva en contact fréquent avec les esprits les plus cultivés de son temps, et c'est grâce à lui, et surtout aux poésies qu'il composa en leur honneur, que leurs noms nous ont été transmis

---

(1) Bourgueil, arrondissement de Chinon (Indre-et-Loire).
(2) Le Long. Bibliographie Française, p. 747.

et conservés. Entre tous, Adèle, comtesse de Blois, fille du roi Guillaume le Conquérant, et Cécile, sa sœur, abbesse de La Trinité de Caen, très versées l'une et l'autre dans la littérature, l'honorèrent d'une distinction particulière (1). Ce fut pour elles qu'il écrivit en vers *l'Histoire de la Conquête de l'Angleterre*, dont le poème retrouvé dans le manuscrit du Vatican, a été publié récemment par M. Léopold Delisle (2). Parmi les religieux avec lesquels il se lia également, nous tenons à rappeler Johel, abbé de La Couture, au Mans, dont nous avons écrit la vie (3), et qui était du Mortainais.

Baudri, qui fut un prélat d'une sérieuse valeur, se trouva mêlé du reste à divers grands événements de son temps.

En l'année 1079, il avait tenté d'obtenir l'évêché d'Orléans ; son désir ne fut pas exaucé, malgré la protection de la reine. Plusieurs années après, sa piété et ses vertus sacerdotales lui méritèrent son élévation au siège de Dol, en Bretagne, qui dans ce siècle était qualifié du titre d'archevêché (4). Son sacre qui eut lieu le 23 décembre 1107, dans la cathédrale de Dol, fut présidé par Gérard, évêque d'Angoulême, envoyé comme légat en Bretagne, par le Pape Pascal II.

L'année suivante, après avoir, le 9 mai 1108, pris part à Rennes à une assemblée d'évêques qu'avait présidé le duc Alain Fergent, Baudri partit pour Rome. Le Souverain Pontife lui offrit le *pallium* (5). Lors de son retour en France, il fut accompagné par Jean, évêque de Saint-Brieuc ; et tous les deux séjournèrent à l'abbaye de Saint Florent de Saumur, le 6 mars 1109 (6).

Le célèbre historien Normand, Ordéric Vital, qui connut

---

(1) Histoire Littéraire de la France, par les Bénéd. de Saint-Maur, t. XI, p.

(2) Poème adressé à Adèle, fille de Guillaume le Conquérant, Caen, 1871, in 4°.

(3) Mémoires de la Société d'Archéologie d'Avranches, t. IV, p. 543.

(4) *Pro religione et sapientia ad gradum Dolosem archiepiscatus electione provectus ecclesiastica.* Ordericus Vitalis. hist. Normann. Liber IX.

(5) Dom Martène. Anecdotes, t. III, col. 882.

(6) d'Achery. Spicilegium, t. VII, p. 196.

parfaitement Baudri, nous a fait de lui un portrait élogieux. » Quoiqu'évêque, dit-il, Baudri ne retrancha rien des austérités » de la règle religieuse, dont il avait fait profession. Ni ses » fatigues, ni sa dignité ne furent pour lui un prétexte de » s'en dispenser jamais. Il vivait en cénobite, et souvent » avec ses frères, qu'il visitait autant qu'il lui était possible, » il ne rougissait point de suivre les exercices les plus rigou- » reux (1). »

Rebuté de la *barbarie* de son peuple, qui habitait les côtes maritimes, il résolut de quitter cette région, et passa en Angleterre. Il n'exécuta pourtant son projet qu'après avoir assisté, le 15 octobre 1119, aux funérailles d'Alain Fergent, duc de Bretagne, puis ensuite au Concile que le Souverain Pontife Callixte II avait indiqué à Reims, le 20 octobre de la même année.

Après un séjour de quelques années en Angleterre, Baudri vint en Normandie, où il visita les abbayes du Bec, de Fécamp, de Fontenelles, de Jumièges et autres de cette région, dans lesquelles il exerça son zèle (2). Ensuite, il se rendit au Concile général que Callixte II avait fixé à Rome, en 1123, et auquel il avait été convié.

Mais il ne voulut pas revenir à Dol. Il fit alors choix pour les dernières années de sa vie, de certaines dépendances que son évêché possédait dans la Haute-Normandie, et particulièrement de Saint-Samson-sur-Rille, où, le 16 décembre 1129, il fit la dédicace d'une nouvelle église qu'il y avait bâtie. Deux jours après, il procéda aux mêmes cérémonies pour l'église de Saint-Laurent-de-Maurise. Ces deux édifices dépendaient l'un et l'autre de son siège.

Quelques semaines plus tard, le 7 janvier 1130, Baudri mourait dans un âge avancé, à 84 ans. Il avait été 30 années abbé de Bourgueil et 22 ans évêque ou archevêque de Dol. Sa dépouille mortelle fut ensevelie dans l'abbaye de Préaux.

Nombreux sont ses ouvrages. Nous ne saurions les énumérer tous ; ils sont trop.

---

(1) Order. vit. Lib. IX. — Mabillon. Annales, t. 1, 71, n° 66.

(2) *Et in timore Dei sermonibus reconfortabat.* Neustria Pia, p. 312.

1° L'ouvrage le plus considérable que nous avons de Baudri est son *Histoire de la première Croisade*. Ordéric Vital en faisait un si grand cas qu'il y puisa tout ce qu'il a rapporté de cette importante expédition lointaine. Le Baud (1), en a tiré également la plus grande partie de son récit de la *Conquête de Jérusalem*.

2° *Des Gloses sur le Pentateuque*.

3° *Gesta Pontificum Dolensium*. Ce livre comprend les annales de son église, depuis saint Samson, jusqu'au XIIe siècle.

4° *La vie de saint Samson*.

5° *La chronique de Fontevrault*, contenant la vie de Robert d'Arbrissel, avec qui Baudri fut très lié.

6° *La vie de saint Hugues*, archevêque de Rouen.

7° *L'Histoire de la translation faite de Rome à Jumièges, du chef de Saint Valentin, prêtre et martyr*.

8° L'historien Duchesne reporte au même auteur trois écrits sur la célèbre *abbaye de Fécamp*.

9° Baudri passe également pour avoir composé une *Histoire de Saint Valentin*, qui souffrit le martyr sous l'empereur Commode.

10° On lui attribue encore un *Traité de la Visite des Malades*, manuscrit conservé au Mans, autrefois dans la bibliothèque de Lambeth, ainsi qu'à la Bibliothèque Impériale de Vienne, en Autriche.

Toutes ces compositions sont en prose.

Quant à ses *Poésies*, beaucoup d'entre elles sont encore inédites.

André Duchesne n'en a fait connaître qu'une très faible partie dans le tome IV des *Historiens de La France*, depuis la page 252 jusqu'à la page 278, in-folio (2). Migne les a reproduites dans sa volumineuse *Patrologie*, tome CLXVI. Dom Mabillon, dans le supplément de sa *Diplomatique*, a signalé l'un des manuscrits des Poésies de Baudri, comme se trouvant à la Bibliothèque Ottobonienne. Nous répétons ici qu'un autre

---

(1) Histoire de Bretagne.

(2) Voir aussi la collection des manuscrits de Duchesne, à la Bibliothèque Nationale, tome XLIX.

manuscrit du XIIe siècle de ce même poète est actuellement à la Bibliothèque du Vatican, à Rome.

Ce qui est certain, c'est que dans son siècle, les suaves poésies de Baudri furent très goûtées de ses contemporains. *Fuit is haud incelebris suo tempore poeta*, a dit de lui le P. D. Mabillon (1). Mais comme la plupart n'avaient rien de caractéristique, ni de général, qu'elles n'étaient en quelque sorte que les reflets des impressions passagères laissées par les notabilités de ces époques moyenageuses bien lointaines, dont les noms ont été rapidement oubliés, elles n'ont laissé que des souvenirs peu durables. D'ailleurs Baudry fut trop abondant pour ne pas se répéter parfois, et, la critique frondeuse, surtout pour les personnages religieux, dont il fit l'éloge, lui reprocha d'avoir voulu trouver pour ses héros des termes souvent exagérés, en les mettant en parallèle avec certains noms de l'antiquité païenne, et en disant que tel était un second Cicéron, un autre un Virgile, un Aristote, un Démosthènes ; qu'il surpassait Homère ; que Nestor, Ulysse, Crésus, Quintilien, étaient réunis en leurs personnes ; que cet autre fut le Platon et le Socrate de son temps, etc. etc. et qu'enfin, grand admirateur des poètes profanes, il se plut fort aux comparaisons mythologiques.

Cependant, à nos yeux, les poésies de l'évêque de Dol ont un certain cachet qui revêt un aspect qui lui est propre, personnel, et non dépourvu d'un charme lyrique et d'un grand sens poétique.

3° *Ode latine de Hugues d'Avranches*

VERSUS HUGONIS ABRINCENSIS

Abbas Vitalis vita discessit ab ista,
Et de terrenis transiit ad superos ;
Ingressum patrie carnis resolutio pandit,
Et reserat vite gaudia mortis iter ;
Nec dubios nos esse sinit quem movimus, a quo

---

(1) *Annales*. t. I. p. 65, n° 68.

Pendebat tante relligionis apex.
Non hunc pauperies monachum neque gloria vana,
Sed nec prelatum fecit honoris amor.
Ut sibi prodesset, monachus; prelatus, ut illos
Eveheret, quos jam verterat in monachos.
Nec prius in populum de paupertate tenenda
Disseruit, quam qui pauper et ipse foret.
Non ideo quod non dives fuerit, sed ad horam
Pro sempiternis preteritura dedit.
Hic vestes niveas se subjectos que fideles
Induerat, casti pectoris indicium.
Non unquam caro, non oleum, non vina frequenter
Augebant mensas vel sibi, vel monachis.
Nature satis esse videns quod vivere posset ;
Vilibus indutus, sepius exuriit.
Nec soli sibi se natum sed ad utilitatem
Communem cunctis lux specialis erat.
Totus in hoc ut per divini semina verbi
Errantes animas verteret in melius.
Virga manum, mentem pietas, sapientia pectus,
Ornabant vultum gracia, verba nitor.
Omnibus acceptus, omnes capiebat amore
Et cum quoque statum moris habens proprii.
Nec minus exemplo populum quam voce docebat,
Et duplex monitum consona vox operi.
Mens docilis, doctrina frequens, et gracia verbi,
Cordis simplicitas, et facies hilaris.
Consilium grave, sana fides, reverentia morum,
Affatus dulcis, integra relligio.
Invidiam procul hac a persona relegabant,
Et dederant faciles ad sua vota viros.
Non sibi difficiles effectus inveniebat.
In solidam pacem restituens odia.
Nec mirum cui pax inerat, si pacis amator
Discordes poterat conciliare sibi.
O quante virtutis homo ! Quam grata loquendi
Gracia ! Quam dulcis vox et amoris habens !
Non labor aut pigrum tristemque coegit egestas
Ad circonstantes dissimulare loqui.

Non indignantem pauper, timidumve potestas
Invenit suppex huic, aliique minax.
O quanti meriti pastor qui solus in omnes
Exemplum sacre relligionis erat !
Et puto pro culpa populi quod judicis ira
In terris illum noluit esse diu.

Vers d'Hugues d'Avranches

Dom Vital, dédaigneux de vivre sur la terre,
S'est enfui vers les cieux.
Il a courbé sa chair sous une loi sévère,
Il est mort bienheureux.
Tous ceux qui l'ont connu, tous ceux qui l'ont aimé,
Célèbrent sa mémoire.
Aux honneurs d'ici-bas, il ne s'est point donné,
Méprisant trop la gloire.
Mais il fut un vrai moine et un pieux abbé
De son saint monastère.
Il chérissait le pauvre et le déshérité,
Dont il était le père.
Sa douce charité versait à pleines mains
L'aumône sans mesure.
Son ample robe blanche enseignait aux humains
Que son âme était pure.
Et la viande, et l'huile, et le vin généreux,
Tous bannis de sa table,
N'ayant pour soutenir son jeûne rigoureux
Qu'un repas détestable.
Pour les grands et les humbles il était un flambeau
D'éclatante lumière.
Il semait dans les cœurs la semence du beau,
Du bien, de la prière.
Dans ses yeux on lisait une tendre douceur,
Sa parole était sage.
Le bienvenu partout, des châteaux du seigneur,
Aux taudis du village,
Il instruisait le peuple au précepte divin

D'une voix convaincante.
Son esprit était vaste et son cœur très chrétien,
Sa parole charmante.
On suivait ses conseils, on admirait sa foi,
Sa science éloquente.
Il arrachait le masque et jetait dans l'effroi
L'envie grimaçante.
Son aimable vertu triomphait aisément
Des peines les plus dures.
Il redonnait la paix et le contentement
Aux âmes les moins pures.
Quel homme vertueux ! Quel ardent orateur !
Il fut toute sa vie !
Il combattit toujours l'angoisse et le malheur
Sous lesquels chacun plie.
Il ne pouvait pas voir la triste humanité
Sans lui dire : Espérance !
Il étendait sur tous son extrême bonté,
Sa douce bienveillance.
Un long convoi de peuple, aux vêtements de deuil
A suivi son cercueil.

Cette poésie, ainsi que celles du chapitre primatial de Paris et d'Héloïse, se trouvent dans le Rouleau de saint Vital, sous les nos 173, 47 et 41.

A deux reprises différentes (1) nous avons déjà décrit ce fameux document paléographique composé de 208 titres différents ; nous n'y voulons pas revenir.

Il y a lieu seulement de répéter avec M. Léopold Delisle (2), que c'est sans fondement aucun que l'abbé Desroches (3) a voulu attribuer ses vers à Hugues, comte d'Avranches.

Hugues d'Avranches fut un simple religieux de l'abbaye de

---

(1) Sauvage. Bibliographie Normande, n° 3. La Bibliothèque de Mortain. — Sauvage. Saint Vital et l'abbaye de Savigny. Le Rouleau de saint Vital, 1895, p. 10.

(2) Rouleaux des Morts, 1866, p. 333, note 1.

(3) Mémoires des Antiquaires de Normandie, 2e série, t. X. 253.

Notre-Dame de Découverte d'Angers (1). Aussi bien que Saint Pierre d'Avranches, l'un de nos Saints de Savigny, cet autre moine fut désigné par ses frères, dans le monastère, sous l'indication du lieu de sa naissance, à Avranches. Tel était l'usage constant au XIIe siècle, et l'on sait très positivement que ce ne fut que beaucoup plus tard que les familles adoptèrent des noms patronymiques. En ce temps, on désignait toujours les individus dans ces termes : *tel* fils de *tel autre*, ou plus souvent encore un *tel* de *telle localité*.

L'hommage ému d'Hugues d'Avranches à Vital a de l'ampleur. C'est une ode véritable.

Le nom d'Hugues d'Avranches est évidemment à ajouter à l'étude si distinguée de notre confrère M. Charles Le Breton, ancien proviseur du lycée de Laval : *L'Ecole d'Avranches au XIe siècle, sous Lanfranc et Saint Anselme* (2). Il dut en être l'un des brillants élèves et cette école d'Avranches eut un grand éclat dans ses origines.

Mais humble et modeste religieux caché sous les voûtes d'un cloître, il n'eut qu'un désir celui d'y vivre ignoré. Hugues n'a donc pas d'histoire. Cependant l'éducation qu'il avait reçue semblait lui présager des succès dans le monde, car son esprit que trahissent les écrits de ce lettré était toute grâce, gaieté fine et charmante, joie des yeux, élégance, rythme, cadence et poésie.

4° *Poésie de Notre-Dame-de-Paris*

TITULUS SANCTE MARIE PARISIENSIS ŒCLESIE

Vitam Vitalis vitalem vita reliquit.
Summe Deus, qui cuncta potes, qui cuncta creasti,
Qui, genus humanum redimens, baratrum spoliasti,

---

(1) *Sancta Maria Discooperta Andegavorum de suburbio.*
(2) Avranches, 1869, in 8° brochure.

Vincla crucemque pati qui pro nobis voluisti,
Omne quod est lege stabili qui disposuisti,
Fac ut perpetua cum sanctis luce fruatur
Abbas Vitalis, pro quo grex iste precatur ;
Elige pastorem pastoris nomine dignum,
  Qui desolas hujus oves foveat.
Vivere quid prodest ? Quid honor ? Quid gloria rerum ?
Quid genus aut species ? Series quid longa dierum ?
Cum nemo vivat quia mortis lege prematur,
Cum non sit quicquam cui parcere mors videatur.
Immo sorte pari super omnia vult dominari,
Nec differre putat a divite pauperiorem,
Nescia cui parcat, quasi nullum noscat honorem ;
Et sic equales tandem et facit omnibus omnes.
Atque tot et tanta que mundus fertur habere,
Conperiunt tunc esse nichil, nichilumque valere
Dum vixere tamen petierie nichil valiturum,
Nil petiere sibi quod non esset periturum :
Gaza perit, perit omnis honor, speciesque genusque,
Omne perit ; non omne tamen : nam si quis habetur
Justus, in eternum vivet, nec morte premetur,
Iste sibi cavit, cavit sibi ne moreretur ;
In mundo sic vixit, uti vita frueretur.

Vers du chapitre de Notre-Dame de Paris

Dom Vital a vécu son austère existence.
Dieu, qui domine tout par sa magnificence,
Qui mourut sur la croix pour le pauvre pécheur,
Et ainsi l'arracha d'un abîme d'horreur,
Qui dispose de tout et aux cieux et sur terre,
Qui répandit la foi et créa la lumière,
Proclama pour abbé de ce troupeau béni
Vital, le doux pasteur, qui de tous fut l'ami.

Qui reconfortera ses brebis délaissées ?
Qui pourra célébrer ses glorieuses années ?
Qui peindra son génie en des termes touchants ?
Mais la mort, sous sa loi, fait taire tous les chants,
Elle est impitoyable et n'épargne personne !
Car le cruel destin, qui jamais n'abandonne
Le pauvre qui mendie et demande son pain,
Ni le riche opulent revêtu de satin,
Est un cheval fougueux, à la course rapide.
Si puissant que l'on soit dans ce monde insipide,
Il faut un jour pourtant dire un dernier adieu ;
La santé est un leurre et un mensonge bleu,
Vains mirages trompeurs, qui bientôt se dissipent ;
Les trésors, les honneurs, tous s'en vont, tous périssent.
Tout n'est que vanité sur la terre ici bas,
Sauf la loi du Seigneur, qui doit guider nos pas.
En suivant son chemin, que Vital nous enseigne,
Nous irons dans les cieux, si notre Dieu le daigne.

Lorsque les délégués de l'abbaye de Savigny furent parvenus à Paris, pour y annoncer la mort à jamais déplorable de saint Vital, ils présentètent son rouleau funèbre successivement à Saint-Martin-des-Champs, à Saint-Germain-des-Prés, à Sainte-Geneviève, à Notre-Dame et à Saint-Magloire, de même qu'ils le firent à Argenteuil, à Saint-Denis, à Rueil, à Chézy, à Essommes.

A raison de son origine, puisqu'elle est l'émanation réelle de la capitale de la France, nous croyons devoir faire connaître l'expression sympathique du chapitre de Notre-Dame. Peut-être dans ce même rouleau aurions-nous quelque *titulus* plus caractéristique à choisir, mais celui-ci dans son austérité résume d'une façon concise et complète les principes du dogme et de la doctrine religieuse sur la mort, à laquelle la nature est soumise. L'écrivain ne connaissait probablement pas saint Vital. Alors il a cru devoir développer quelques conseils de soumission aux règles générales de la destinée.

5° Vers attribués à Héloïse

Flet pastore pio grex desolatus adempto.
  Soletur miseras turba fidelis oves ;
Proh dolor ! hunc morsu sublatum mortis edaci,
  Non dolor aut gemitus vivificare queunt.
Ergo quid lacryme ? Quid tot tantique dolores
  Prosunt ? Nil prodest hic dolor, imo nocet.
Sed licet utilitas ex fletu nulla sequatur,
  Est tamen humanam morte dolore patris ;
Est etiam gaudere pium, si vis rationis
  Tristicie vires adnichilare queat.
Mors etenim talis non mors sed vita putatur ;
  Nam moritur mundo, vivit et ipse Deo.
Oret pro nobis, omnes oremus ut ipse
        Christum
  Et nos ad vitam perveniamus. Amen.

Monastère de Notre-Dame d'Argenteuil

Nous pleurons le pasteur qui laisse son troupeau.
Il entourait de soins ses brebis bien aimées !
Hélas ! Douleur profonde, il est mis au tombeau ;
Et toutes nos douleurs seront inconsolées !
Mais pourquoi donc gémir ? Mais pourquoi tous ces pleurs ?
Pourquoi tous ces chagrins ? Pourquoi plus d'espérance ?
Bon pour l'homme incrédule aux suprêmes bonheurs.
N'avons-nous pas en nous la douce confiance
En la bonté de Dieu pour calmer nos regrets ?
Sa mort ! Mais c'est l'aurore, idéale et heureuse,
De sa béatitude, aux lumineux reflets !
Sa mort n'est pas la Mort, mais la vie radieuse.
Prions, afin qu'un jour, nous aussi, nous puissions,
Du Christ et de Vital, contempler les rayons !

La vie d'Héloïse est surabondamment connue.

Née vers l'année 1101, elle devait être âgée d'environ vingt-un ans quand mourut Vital. Déjà elle habitait l'abbaye d'Argenteuil, près Paris, lorsque son rouleau funéraire y fut apporté.

Tous ceux qui ont parlé de ces vers les ont attribués à Héloïse, et M. Léopold Delisle (1) a admis qu'il soit très possible, très admissible même, qu'ils soient de cette femme, dont la réputation littéraire est grande.

Cependant nous tenons à faire remarquer que nous ne connaissons d'elle que des *Lettres,* qui sont en prose latine. Elles révèlent incontestablement une haute valeur académique, et elles ont été qualifiées d'admirables pour le temps ou furent écrites ces correspondances exquises, bien qu'un peu pédantesques. L'antithèse et le syllogisme y fleurissent côte à côte, et l'on y trouve au moins autant de rhétorique que de passion exaltée. Les correspondances d'Héloïse avec Abailard, qui fut un professeur superlativement remarquable, ont été publiées de nouveau par Victor Cousin (2).

Mais encore une fois, nous n'avons vu aucune autre poésie d'Héloïse et nous ne saurions établir aucune comparaison.

Toutefois de la pièce que nous signalons, et qui est une œuvre harmonieuse et remplie de sensibilité, il se dégage un charme tellement intense qu'elle nous apparaît toute auréolée de génie poétique. Dès lors son attribution à Héloïse nous semble réaliser toutes les preuves de la plus parfaite certitude.

Hippolyte SAUVAGE et Camille JAMONT.

---

(1) Rouleaux des Morts. 1886, p. 299, n° 41.
(2) Paris, 1849.

VI

UNE ANECDOTE

Sur Pierre-Daniel HUET, Evêque d'Avranches

Histoire véridique, fable ou légende, l'anecdote que nous allons rappeler offre à tous égards un intérêt de curiosité. Nous désirons la narrer parce que nous la tenons de notre vénéré Président, M. Laisné, qui nous la raconta dans l'une des entrevues que nous avons passées ensemble à Avranches. Quand en fut terminé le récit, sur l'observation que cette historiette était de beaucoup préférable à celle qu'il avait fait précédemment connaître « *Etre tout Evêque d'Avranches* », (1), il nous assura qu'il en tenait en réserve quelques autres du même genre. Mais ce cher président a, comme tant d'autres, été dans l'impossibilité de donner la mesure de tout ce qu'il savait. Ses compositions étaient d'ailleurs très documentées et il lui fallait beaucoup de temps pour qu'il osât les produire. De plus il voulait, nous dit-il, retrouver les amorces de cette bluette qu'il venait de nous redire avec un charme véritable, bien qu'il fut très sévère et très disert dans le choix de ses expressions.

C'est donc en quelque sorte notre ancien président qui, par notre plume, viendra aujourd'hui, comme dans une causerie familiale, s'entretenir encore de celui qui fut sans conteste le plus

(1) Mémoires de la Société d'Archéologie d'Avranches, t. 2, 1859, p. 487.

illustre et le plus renommé de tous les prélats que compta Avranches, et qu'un grand nombre de ses admirateurs ont qualifié la fleur des Evêques *Flos episcoporum* (1).

Faisons au surplus la remarque que les Mémoires de la Société d'Archéologie d'Avranches ont déjà plusieurs fois multiplié leurs éloges pour ce prélat, qui est l'une de ses gloires les plus pures. Ainsi, dès ses débuts, dans le 1er volume de ses publications, l'abbé Girardville (2) attirait l'attention sur ce grand savant qui fit le plus grand honneur au siècle de Louis XIV. Nous même, dans la même collection, avons publié deux articles fort élogieux sur Huet (3). Enfin, l'un de nos plus aimés confrères, Joseph d'Avenel, a, de son côté élevé un véritable monument à son pieux souvenir, en un beau volume de 330 pages sorti des presses de Mortain (4).

Mais revenons à notre anecdote.

***

C'était en 1675, vers le commencement de l'automne.

Cinq personnages se trouvaient réunis au Louvre (5), dans le salon consacré aux études du Grand Dauphin, Louis, (6), le fils unique du roi. C'étaient la reine Marie-Thérèse d'Autriche (7), l'une de ses dames d'honneur, le Dauphin, alors âgé de 14 ans, le duc de Chevreuse, gendre du ministre Colbert, et le sage duc de Montausier, gouverneur des enfants de France.

---

(1) Sainte-Beuve lui-même a tenu à consacrer ce juste éloge de Huet.

(2 Notice sur l'Episcopat de P. D. Huet. Mémoires de la Société, t. I, 1842, p. 232.

(3) Visites Pastorales de Daniel Huet. Mémoires cités, t. XIII, 1897, p. 269. — Lettres Missives et Correspondances de Huet, id. t. XIII, p. 376.

(4) Typographie Auguste Lebel, 1853.

(5) Ce ne fut qu'en 1682 que Louis XIV fixa sa résidence à Versailles.

(6) Le Grand Dauphin fut un prince médiocre. Cependant il se signala en 1688, à l'armée du Rhin, et en 1694, en Flandre. Il vécut depuis à Meudon, n'ayant aucune influence politique.

(7) Fille de Philippe IV, roi d'Espagne, elle était douce et pieuse et ne joua aucun rôle à la cour de France.

Ce dernier tenait à la main un gros et magnifique in-quarto, historié de dorures, *l'Iliade* d'Homère, tout récemment sorti des presses de l'imprimerie royale.

De ce Montausier, on disait tout bas à la cour que durant dix années il avait eu l'amour et la patience d'attendre qu'on lui accordât la main tant désirée de la belle Julie d'Angennes de Rambouillet, pour laquelle avait été tressée la composition littéraire connue sous le nom de *Guirlande de Julie*. On disait encore, mais un peu plus haut, que Molière avait visé le duc de Montausier, en écrivant le rôle sublime d'Alceste, dans le *Misanthrope*.

Après une conversation rapide, le silence s'était fait entre ces personnages, et le jeune prince continuait à feuilleter distraitement les livres ouverts devant lui.

— Monseigneur meurt d'ennui positivement, observa alors Montausier.

— Mais je vous assure, Monsieur le Duc, que je ne m'ennuie pas du tout, répondit le Dauphin.

— Ah ! si M. Huet était ici, dit à son tour la Reine, il nous raconterait quelqu'une de ses belles histoires et nous trouverions tous notre profit à l'entendre !

*
* *

Une porte s'ouvrit et le jeune homme battit aussitôt des mains.

Depuis l'année 1670, Huet avait été adjoint à Bossuet, en qualité de sous-précepteur du Grand-Dauphin. Tous deux comptaient au nombre des plus savants de cette grande époque.

— Monsieur Huet, s'empressa de dire la reine, le dauphin s'ennuie, et nous soupirions tous après votre présence.

— C'est donc que Monseigneur s'est fatigué de son Plutarque ? répondit Huet..... Ah ! que dirait son illustre bisaïeul, le roi Henri, lui qui ne jurait que par Plutarque et par les histoires comparées des Grecs et des Romains ?

Les assistants buvaient littéralement ses paroles, et Huet continuait de parler avec un entraînement charmeur.

— Le Dauphin ne prendra sa leçon d'équitation que dans

une heure seulement, dit alors Montausier. D'ici là, dites-nous quelque belle anecdote, ou imaginez un passe-temps digne de nous tous !... Ce sera un rare bonheur pour des auditeurs qui ne peuvent faire entrer *l'Iliade* d'Homère dans une coquille d'œufs.

Et disant cela, le grave gouverneur agitait devant Huet son riche in-quarto.

— Mais rien n'est plus facile ! s'écria celui-ci, avec une vivacité toute juvénile ; rien n'est plus simple que de loger ainsi *l'Iliade* dans un aussi étroit bastion.

— Voilà de ces choses que l'on voudrait voir au moins une fois avant de mourir, murmura la Reine.

Le Dauphin se tourna tristement vers son sous-précepteur.

— *L'Iliade*, dans une coquille d'œuf ! C'est bien cela qui surprendrait mon imagination ! Malheureusement la chose est impossible ! En vérité, ce serait miraculeux !

Le duc de Montausier bondit sur son siège : son regard jetait des éclairs.

— Monseigneur, dit-il sévèrement, nous sommes en France, à Paris, dans le propre palais du Louvre, et nous vivons sous le règne de Louis le Grand. Rien n'est impossible en ce pays, en cette capitale, en ce palais et sous ce règne ! M. Huet ne sait ni feindre ni mentir. Ayez donc pour agréable qu'il vous fasse sa démonstration et qu'il vous régale d'un miracle.

En même temps le duc agitait une sonnette et un valet apparaissait.

— Vite ! vite ! ordonna Montausier, qu'on m'apporte un œuf, ou plutôt une coquille d'œuf (1).

Quelques instants après le valet revenait avec un plateau d'argent et un œuf vide.

De son côté, Huet s'était assis devant son bureau ordinaire de précepteur et y avait pris dans un tiroir une grande feuille de papier.

---

(1) Quelques narrateurs diffèrent sur l'objet qui fut demandé et apporté. Les uns indiquent une noix de noyer, les autres une noix de coco. Ce fut un œuf tout bonnement.

Tous les regards étaient fixée sur lui. La Reine et le Dauphin surtout se faisaient remarquer par une vive curiosité.

— Monseigneur, dit Huet, que votre Altesse veuille bien considérer l'aspect et la dimension du papier que je tiens entre mes doigts. Cette feuille mesure exactement, — je sais cela de vieille date, — 10 pouces en sa hauteur et 8 pouces en sa largeur. Je pense que le fils du plus grand monarque de la terre voudra bien s'en rapporter à ma parole.

« Or, en recouvrant, à l'aide d'une plume de corbeau, cette même feuille de papier d'une écriture aussi fine que possible (1), mais toujours lisible, je puis loger en largeur 30 lignes de *l'Iliade* du grand Homère.

« Voyez, Monseigneur, je les écris ces 30 vers ; vous pouvez vous en assurer..... un, 2, 3, 4, etc. Mais je vous dispense d'en déchiffrer la signification, car le grec, Monseigneur, un sage l'a dit, le grec est une invention du diable. »

Une fois les 30 premiers vers écrits, en une seule ligne, — ce qui émerveilla fort la noble assemblée, — Huet démontra clairement et victorieusement, par des lignes tracées au crayon et par ses calculs, que chacun des côtés du papier pouvait contenir au moins 253 lignes.

— Sur mon honneur, mon ami Huet, dit le duc de Chevreuse, vous êtes bien l'homme le plus surprenant que j'aie jamais connu !!

Quant à Montausier, il ne disait rien. Son œil surveillait de temps à autre l'opération, puis se replongeait dans le vide, le duc étant de cette race que rien ne réussit à étonner.

— *L'Iliade*, Monseigneur, continua Huet, d'un son de voix remarquablement modeste, — *l'Iliade* contient, en son texte entier, 15,185 vers.... A 30 vers par ligne et 253 lignes par page, notre papier pourra loger 15.180 vers. Mais je vous ai promis *l'Iliade* entière, et je me fais fort de faire entrer 31 vers, au lieu de 30, dans chacune des 5 dernières lignes du recto. Total : 15.185.

---

(1) Nous avons vu de nos propres yeux peut-être cent autographes de Huet. Son écriture toujours très fine et très régulière est remarquable par sa netteté et sa précision. De plus l'encre dont il se servait est restée d'un noir d'ébène.

« La dimension du papier nous permet ainsi de mener à bien notre entreprise.

» Et maintenant, ce papier, que je dois supposer recouvert entièrement d'écriture, je le prends et le plie d'une certaine façon.....

» Remarquez-vous, Monseigneur, l'obéissance absolue de ce vélin ? Il semble aller au-devant de ma volonté ; il devine le caprice de mes doigts.

».... Vous le voyez, Monseigneur, je n'ai nullement leurré votre Altesse : tout le génie d'Homère, cette admirable source de poésie, ses métaphores portant aigrettes, ses tentes alignées le long de la mer, ses vaisseaux incendiés, ses combats sanglants, Achille et son talon, Agamemnon, roi des rois, le fier Patrocle, les épisodes dramatiques relatifs à Priam et à Hector, les chars de guerre, les glaives, les cnémides et les javelots, tout jusqu'aux propos grotesques de Thersite..., toute *l'Iliade* enfin, avec ses longues théories de combattants invincibles, tient maintenant dans une coquille d'œuf, et peut-être même y est-elle à l'aise ? »

Huet avait raison.

Chevreuse, après Montausier, et la Reine elle-même, après eux, s'assurèrent, en secouant plusieurs fois la miraculeuse coquille, qu'un léger espace, à peine sensible, existait entre ses parois et le petit tas de papier.

A trois reprises différentes, Louis de France fit retentir des applaudissements et des vivats bruyants.

— Vous saurez donc, Monseigneur, lui dit froidement Montausier, que rien n'est impossible à concevoir, ni à exécuter sous les glorieuses voûtes du Louvre. Souvenez-vous-en bien quand vous serez roi !

A ce moment un nouveau personnage entra ; le comte d'Harcourt, grand écuyer de France, qui venait réclamer le Dauphin pour sa leçon quotidienne d'équitation.

Alors, au fond de son cœur, le prince eut comme un remords de n'avoir pas encore remercié son précepteur de son ingénieuse complaisance. Il s'approcha gracieusement du prêtre, et d'un ton très bas :

— Monsieur Huet, lui dit-il, je vous le jure, je ne vous oublierai point, quand je serai roi.... et même avant. Et que

pourrai-je alors demander pour vous, qui vous soit vraiment agréable ?

— Une maison pour mes vieux jours, Monseigneur.

— Une maison ! Dites un palais, Monsieur Huet !

— Soit ! fit Huet, avec résignation ! J'accepterai le palais, Monseigneur, mais tâchez que ce palais soit épiscopal !

Et c'est ainsi qu'à quelques années de distance Pierre Daniel fut appelé à l'évêché de Soissons, qu'il échanga bientôt contre celui d'Avranches.

Hippolyte SAUVAGE.

VII

L'AVRANCHINAISE

CHANSONNETTE

1er Couplet

Dans nos jardins est éclose
La plus pimpante des fleurs ;
C'est une superbe rose
Qui sait captiver les cœurs.
Sa fraîcheur, sa couleur pure
Et son parfum des plus doux
Sont des trésors de nature
Qu'on ne trouve que chez nous.

Refrain

Toujours gracieuse,
Coquette, rieuse,
Et majestueuse,
Reine de beauté,
Ne vous en déplaise,
C'est l'Avranchinaise,
A l'âme française,
Pleine de bonté.

2e Couplet

Cette fleur a son mystère :
Femme, elle aime le devoir ;
Sa vertu, d'un charme austère,
Rend magique son pouvoir.
Du foyer, c'est l'ange aimable,
Aux bonheurs toujours nouveaux,
Récompense inestimable
De nos pénibles travaux.

3e Couplet

Près de nous quand elle passe
Avec ses beaux chérubins,
Ses yeux où se peint la grâce
Regardent tous les bambins.
C'est qu'elle connaît la peine
Du ménage sans argent,
Et pour détourner la gêne,
Elle va chez l'indigent.

Jules Durand.

BIBLIOGRAPHIE

OUVRAGES REÇUS PENDANT LE 4e TRIMESTRE 1901

Bulletin archéologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques, année 1900, 2e livraison.

Bulletin de la Société Les Amis des Sciences et Arts de Rochechouart. — Tome XI, Nos 2 et 3.

Comptes rendus du Congrès des Sociétés savantes de Paris et des Départements tenu à Nancy en 1901. — Section des Sciences.

Bulletin historique et philologique du Comité des Travaux historiques et scientifiques. — Année 1900, nos 3 et 4. Année 1901, nos 1 et 2.

Académie d'Hippone. — Comptes-rendus des Réunions. — Année 1900.

Congrès des Sociétés savantes de 1901, tenu à Nancy. — Section des sciences économiques et sociales.

Bibliographie des Travaux historiques et archéologiques publiés par les Sociétés savantes de la France, dressée sous les auspices du Ministère de l'Instruction publique, par Robert de Lasteyrie, membre de l'Institut. — Tome III, 4e livraison.

Mémoires de la Société d'agriculture, commerce, sciences et arts de la Marne. — 2e série. — Tome III, 1899-1900.

Bulletin et Tables de la Société Archéologique du département d'Ille-et-Vilaine. — Tome XXX.

Annales de la Société historique et archéologique de l'arrondissement de St-Malo. — Année 1901.

Le Chercheur des Provinces de l'Ouest, nos de septembre, octobre et novembre 1901 :

On lit dans les *Recherches générales de la Bretagne gauloise*, par le P. Toussaint de Saint-Luc, MDCLXIV, p. 57 :

« Coesnon commence à paroistre proche la ville de Fougère et passant sur les terres du marquisat de Bordage, du Tierçant, du Rocheportail, par la petite ville d'Antrain, vat séparer la Bretagne d'avec la Normandie à Pont-orson où elle trouve la mer.

» Cette rivière ayant son lit dans les sables de la mer du Mont Saint Michel qui sont fort mauvais a retenu leur inconstance, se iettant tantost d'un costé tantost de l'autre et parce qu'elle a mis le Mont Saint Michel du costé de la Normandie on a fait ce distique :

» Si Coesnon a fait folie
» Il a mis le mont en Normandie. »

Au sujet de *l'Utilité des Sociétés savantes de Province*, Mgr Douais, le nouvel évêque de Beauvais, fait ces justes réflexions :

L'érudition française comprend et accepte qu'on peut faire d'importantes découvertes ailleurs que dans les bibliothèques de Paris ; que les dépôts des départements, ou publics, ou privés, réservent d'heureuses surprises. Je n'en veux pour preuve que les Archives de l'Histoire de France, où MM. Langlois et Stein se sont, à juste titre, préoccupés de signaler les documents existants dans les anciennes familles. Tel château de ma connaissance contient, bien classées et abondantes, des pièces s'étendant à trois siècles, qui permettraient d'écrire la monographie d'une famille de noblesse provinciale, non sans profit pour l'histoire générale, car elle ne tomba dans aucun des excès de Versailles, fut constamment dévouée, pour les servir, aux intérêts de sa province, et, par son labeur incessant, soutint le juste renom de la France, dont, avec bien d'autres, elle était la force vive au moment où la Révolutinn éclata. Il serait bon que quelqu'un nous dise enfin que le XVIIIe siècle vit une autre France que celle qui composait la Cour de Louis XV.

Oui, ajoute G. W., il serait équitable que le procès du XVIIIe siècle fût révisé consciencieusement, que l'on cessât de s'hypnotiser sur les salons et les lieux de plaisir de Paris, comme si la capitale seule représentait le pays : celui qui entreprendrait cette noble tâche éprouverait une surprise fort agréable touchant la foi, la moralité, les vertus domestiques et

sociales de l'immense majorité de la nation française au siècle des roués et des encyclopédistes.

Pathogénie de la scrofule, par le docteur Jules Roger, chevalier de Saint-Grégoire-le-Grand. (Extrait des publications de la Société Havraise d'études diverses).

La scrofule, comme la tuberculose, a pour *cause initiale* un vice de nutrition, et cette cause première est indispensable pour permettre l'action et l'évolution de l'agent infectieux. Sans ce vice de nutrition primitif, pas de tuberculose, pas de scrofule.

La Revue Normande, nos 5, septembre ; 6, octobre et 7, novembre 1901.

Nous remarquons, p. 187-198, un article de M. le capitaine Paimblant de Rouil : *Aux Iles Normandes, Attaque brusquée*, à rapprocher de ceux de Mgr Deschamps du Manoir sur le même sujet. Voir la *Revue de l'Avranchin*, Tome VI, p. 222-223.

Anciens Registres paroissiaux de Bretagne, par l'abbé Paul Paris-Jallobert.

Paroisses de Rétiers et de Saint-Malo (8e fascicule).

Nous remarquons à Saint-Malo :

Jacques Lefer, époux de Laurence de Beaubois, dont deux enfants, de 1540-1542.

André Legrand, écuyer, seigneur du Plessis-Vergoncey, de Précey, au diocèse d'Avranches, marié, en 1670, à Laurence Darin, dont six enfants, de 1671 à 1681.

Alexandre Legrand (1679-1752), écuyer, seigneur de Vergoncey, marié, en 1720, à Hélène-Modeste Jonchée, dont cinq enfants, de 1721 à 1741.

Le 40e Congrès des Sociétés savantes (voir p. 364), s'ouvrira à la Sorbonne, le mardi 1er avril 1902, à deux heures précises. Ses travaux se poursuivront durant les journées des mercredi 2, jeudi 3 et vendredi 4 avril. — Le samedi 5 avril, le Ministre de l'Instruction publique présidera la séance générale de clôture dans le grand amphithéâtre de la Sorbonne.

Le Gérant : Jules DURAND.

TABLE

DU

TOME X (1900-1901)

DE LA

REVUE DE L'AVRANCHIN

Bulletin Trimestriel de la Société d'Archéologie d'Avranches et de Mortain

	PAGES
Séance du 4 janvier 1900	5
Séance du 26 avril 1900	73
Séance du 26 juillet 1900	137
Séance du 22 novembre 1900	245
Séance du 14 février 1901	277
Séance du 27 juin 1901	329
Séance du 24 octobre 1901	365
Séance du 26 décembre 1901	409

Bibliographie, p. 55, 129, 238, 273, 326, 363, 404, 440.

GRAVURE HORS TEXTE :

Plan des fortifications de la ville d'Avranches, avec partie du faubourg et des bâtiments publics à y construire, suivant les projets de M. Lefebvre, ingénieur en chef des ponts et chaussées, ports maritimes de commerce et autres ouvrages publics de la Généralité de Caen 128-129

Le Tome XV des *Mémoires* paraîtra probablement dans le courant ou à la fin de l'année 1902.

Avranches. — Imp. typ. et lith. de Jules DURAND, rue Quatre Œufs, 24

3 2044 025 661 380